

Union - Discipline - Travail



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTRE D'ETAT , MINISTRE
DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

**ETUDES MONOGRAPHIQUES ET
ECONOMIQUES DES DISTRICTS DE
COTE D'IVOIRE**

DISTRICT DES MONTAGNES

Novembre 2015



Avec l'appui financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest
Africaine (UEMOA)

AVANT-PROPOS

Pendant plus de 30 ans, la Côte d'Ivoire a été la porte d'entrée et le poumon économique de l'Afrique de l'Ouest. Le pays représente en effet à la fois un hub portuaire, commercial et touristique pour l'ensemble de la sous-région. La Côte d'Ivoire dispose par ailleurs de ressources agricoles, énergétiques et minières importantes lui permettant de consolider cette position économique et de continuer de jouer ce rôle économique de premier plan dans cette zone et en Afrique.

Après une décennie de crises qui a fortement détérioré les indicateurs socio-économiques et l'état des infrastructures, le gouvernement, à travers le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, a décidé de créer une nouvelle dynamique avec l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2012 - 2105.

Ce plan national qui vise un développement harmonieux et équilibré du territoire ambitionne de faire émerger des pôles économiques compétitifs par un grand programme d'aménagement du territoire au niveau de quatorze (14) aires géographiques appelées Districts.

La réussite de ce programme intégré nécessite la prise en compte de l'ensemble des spécificités territoriales des quatorze (14) Districts de la Côte d'Ivoire à travers la définition d'une vision de développement durable appropriée et la mise en œuvre des projets adaptés.

L'élaboration des études monographiques et économiques de ces Districts s'inscrit dans cet objectif, et vient surtout répondre à ce besoin d'établir des diagnostics territoriaux, prérequis fondamentaux pour identifier les avantages comparatifs de chaque District et créer par la suite un cadre propice à leur développement.

A travers ces études, les décideurs publics disposent désormais d'un outil d'orientation actualisé permettant de mener les actions de développement locales adaptées et ciblées en accord avec la vision nationale, à savoir faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Dr Abdallah Albert Toikeusse MABRI

Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement



Pendant plus de 30 ans, la Côte d'Ivoire a été la porte d'entrée et le poumon économique de l'Afrique de l'Ouest. Le pays représente en effet à la fois un hub portuaire, commercial et touristique pour l'ensemble de la sous-région. La Côte d'Ivoire dispose par ailleurs de ressources agricoles, énergétiques et minières importantes lui permettant de consolider cette position économique et de continuer de jouer ce rôle économique de premier plan dans cette zone et en Afrique.

Après une décennie de crises qui a fortement détérioré les indicateurs socio-économiques et l'état des infrastructures, le gouvernement, à travers le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, a décidé de créer une nouvelle dynamique avec l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2012 - 2105.

Ce plan national qui vise un développement harmonieux et équilibré du territoire ambitionne de faire émerger des pôles économiques compétitifs par un grand programme d'aménagement du territoire au niveau de quatorze (14) aires géographiques appelées Districts.

La réussite de ce programme intégré nécessite la prise en compte de l'ensemble des spécificités territoriales des quatorze (14) Districts de la Côte d'Ivoire à travers la définition d'une vision de développement durable appropriée et la mise en œuvre des projets adaptés.

L'élaboration des études monographiques et économiques de ces Districts s'inscrit dans cet objectif, et vient surtout répondre à ce besoin d'établir des diagnostics territoriaux, prérequis fondamentaux pour identifier les avantages comparatifs de chaque District et créer par la suite un cadre propice à leur développement.

DFA
Minis
Dévelo



S O M M A I R E

Contexte	4
Méthodologie.....	5
Introduction.....	7
Axe I. Territoire et démographie	9
Chapitre 1. Caractéristiques territoriales.....	9
Chapitre 2. Ressources naturelles.....	23
Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques	41
Axe II. Développement économique.....	76
Chapitre 1. Secteur primaire.....	78
Chapitre 2. Secteur secondaire	101
Chapitre 3. Secteur tertiaire.....	108
Axe III. Développement socioculturel	120
Chapitre 1. Education	120
Chapitre 2. Santé et prévention.....	165
Chapitre 3. Culture, sport et jeunesse.....	195
Axe IV. Infrastructures et urbanisation.....	201
Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie.....	201
Chapitre 2. Transport et logistique	211
Chapitre 3. Equipement et infrastructures.....	216
Axe V. Perspectives de développement.....	234
Chapitre 1. Envergure territoriale et démographique	234
Chapitre 2. Développement économique.....	239
Chapitre 3. Développement socioculturel.....	246
Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation.....	253
Table des illustrations	259
Sigles et abréviations.....	265
Glossaire	267
Bibliographie.....	273
Annexes	274

CONTEXTE

La réalisation des études monographiques et économiques des 14 Districts de Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre du Programme Economique Régional (PER) lancé en 2004 par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et qui fut matérialisé par une convention signée le 25 janvier 2013 entre la République de Côte d'Ivoire, représentée par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement et l'UEMOA.

Le Programme Economique Régional est un instrument de mise en œuvre d'une stratégie visant l'approfondissement de l'intégration économique régionale. Il se compose de projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'Union. Il constitue un complément aux efforts déployés par les Etats membres en matière d'investissements publics et d'augmentation des investissements privés.

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration en vue de stimuler une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le cadre d'intervention pour la réalisation de cet objectif est adossé aux objectifs fondamentaux du Traité de l'UEMOA et prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les priorités du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Lancé le 29 avril 2014 à Abidjan, le projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire (PEMED-CI) a pour objectif de dresser un état des lieux et de relever les potentialités et les contraintes propres à chaque région du pays, dans la perspective de lui assigner des fonctions spécifiques porteuses de développement.

Ce projet s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015 dont s'est doté le gouvernement ivoirien pour concrétiser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Il se présente comme l'une des composantes majeures du volet de relance de l'aménagement du territoire et du développement régional à travers notamment l'aménagement de Pôles Economiques Compétitifs (PEC) des grandes villes, initié par le gouvernement dans la mise en œuvre du PND afin d'assurer le développement harmonieux et équilibré des grands espaces économiques du pays.

METHODOLOGIE

Les études monographiques et économiques des 14 Districts de la Côte d'Ivoire ont été élaborées dans une démarche structurée en trois phases¹ :

- Une première **phase de préparation** qui a permis de dresser le profil général et les grandes caractéristiques des Districts à travers une interaction marquée avec l'ensemble des départements ministériels au niveau central à Abidjan et les différents acteurs publics et privés ainsi qu'une analyse des indicateurs et statistiques disponibles au niveau national ;
- Une seconde **phase de collecte de données** durant laquelle des visites de sites stratégiques ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. Cette phase a permis de recueillir des questionnaires qualitatifs et de mener des entretiens clés grâce à une mobilisation du corps préfectoral et de l'ensemble des forces vives et représentants territoriaux des ministères au sein de chaque District ;
- Une phase d'analyse et de consolidation¹ afin :
 - de synthétiser les différents éléments d'information et d'analyse sous forme d'une base de données dynamique (matrice d'information spatiale au niveau sous-préfecture) ;
 - d'identifier les secteurs porteurs ;
 - d'évaluer les domaines d'actions et les opportunités de développement associées pour définir in fine la vocation économique de chaque District ;

Les diagnostics territoriaux se sont concentrés sur les thématiques clés du développement local à travers l'analyse de 4 grands axes² :

- L'axe 1 « **Territoire et démographie** » traitant des caractéristiques territoriales, de l'état des ressources naturelles, mais également des aspects démographiques, ethniques et socioculturels de la population ;
- L'axe 2 « **Développement Economique** » analysant toutes les activités économiques par secteur aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain entrant dans le produit local brut du District. Cet axe retrace également les flux économiques entre les zones de production et les zones de consommation, de transbordement ou de vente.
- L'axe 3 « **Développement Socio-Culturel** » évaluant le niveau d'accès de la population aux services sociaux et de base tels que l'éducation, la santé, la culture, la jeunesse et le sport ;
- L'axe 4 « **Infrastructures et Urbanisation** » permettant de réaliser un état des lieux du processus d'urbanisation des Districts et des aspects relatifs au transport, à la logistique, et aux différents équipements publics et infrastructures.

La réalisation de ces études monographiques et économiques est entièrement basée sur :

- Des données existantes collectées aussi bien au niveau central qu'au niveau local et mises à la disposition de l'étude par les différentes parties prenantes (ministères, directions régionales, industriels, acteurs publics...). Ces données proviennent avant tout d'annuaires statistiques, de rapports d'activités et de monographies territoriales. Les fournisseurs des données utilisées pour la réalisation des cartes sont mentionnés en tant que source dans le présent document.

¹ Cf Annexe 1 : Calendrier des rencontres

² Cf Annexe 2 : Table de correspondance

- *Les questionnaires administrés et les entretiens réalisés* sur l'ensemble du territoire ivoirien et permettant de récolter des informations qualitatives auprès des principaux acteurs locaux (préfectures, directions régionales, établissements publics...).

Lorsque les données sont disponibles, les chiffres clés sont présentés sous forme de graphiques chiffrés accompagnés d'une étiquette de couleur permettant de positionner le District et chaque région par rapport à la moyenne nationale.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration des dites études sont de trois types :

- Les informations retranscrites dans les différents rapports sont issues de documents existants collectés. Certains de ces documents (monographies régionales, annuaires statistiques, rapports d'activités, etc.) sont basés sur des données historiques et ne permettent pas de garantir la pérennité des informations et leur fiabilité dans le temps.
- Les études monographiques et économiques portent sur l'ensemble des 14 Districts de la Côte d'Ivoire qui découlent du découpage administratif instauré par le décret n°2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en Districts et en régions. A ce titre, de nombreuses données collectées ont dû être retraitées et agrégées afin de répondre au découpage en vigueur lors de la réalisation des études.
- De la même façon, la notion de District, définie dans le décret susmentionné comme une entité territoriale déconcentrée constituée d'un regroupement de régions, a été abrogée depuis le démarrage de l'étude. Dans le présent document, la notion de District se limite donc à un agrégat de régions définissant un ressort territorial infranational propice à la réalisation de grands projets d'aménagement et porteur de développement. Seuls les deux Districts Autonomes continuent d'exister, sous le nouveau statut de collectivités territoriales de type particulier.

Ces études monographiques et économiques ont été réalisées entre le deuxième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015. A ce titre, les informations présentées dans ce rapport sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps et devront faire l'objet de mises à jour régulières, afin d'en garantir la fiabilité et leur utilisation à des fins de développement.

Dans cette logique en particulier, les analyses thématiques détaillées du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 n'étant pas validées lors de la rédaction du présent document, les données socio-démographiques utilisées sont celles des projections officielles réalisées par l'INS sur la base du RGPH 1998. Dès la publication des dites analyses, le présent document devra faire l'objet d'une mise à jour, tant sur les aspects données que sur les analyses en découlant.

INTRODUCTION

Les premières organisations administratives de la région ouest s'inscrivent dans un cadre purement colonial. Elles obéissent à un effort militaire de la métropole pour occuper et contrôler l'ensemble du territoire national.

Le décret de la République française qui fonde la colonie de Côte d'Ivoire, le 10 mars 1893, en introduit la limite à la frange côtière et à quelques localités proches. Neuf mois plus tard, une convention entre la France et le Libéria permet la limitation de la frontière ouest. La région ouest ne sera véritablement prise en compte qu'en 1896, avec le premier découpage général de la Côte d'Ivoire consacrant la création de circonscriptions dénommées Cercles.

De 1906 à 1908, la région ouest est à cheval sur les cercles du Cavally, d'Ouorodougou et du Sassandra. La résistance armée des populations locales aux efforts de pénétration amène l'autorité coloniale à adopter un nouveau découpage entre 1880 et 1912 ; trois postes sont ainsi créés : le Haut Cavally, le Haut Sassandra et le Pays Gouro, et la subdivision militaire du Pays Dida.

Situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire, où il jouxte la Guinée au nord et le Libéria au sud, le District des Montagnes compte aujourd'hui trois régions qui occupent une superficie totale de près de 31 000 km² pour une population de 2 371 920 habitants en 2014³.



Photo 1: Forêt du Mont Tonkpi © 2014

Le District se distingue par la richesse de ses ressources naturelles. Avec son réseau hydrographique important, son relief montagneux, son climat de type tropical humide et son sol réputé très fertile, le territoire autorise une large gamme de productions extensives (café, cacao, hévéa et palmier à huile) et vivrières (riz, manioc, maïs, igname, banane plantain et légumes). L'agriculture occupe ainsi une place capitale dans l'économie du District et dans la subsistance des populations.

Sur le plan des productions industrielles, l'essor des cultures d'exportation dans le District a particulièrement été porté par le développement des plantations de cacao dans la région depuis les années 70-80, et par l'essor plus récent des cultures d'hévéa et de palmier à huile. Le District est également connu à l'échelle nationale pour la qualité de son café.

Ce développement des productions industrielles est néanmoins à l'origine des problèmes actuels comme celui des conflits fonciers, qui est lié à l'arrivée massive de migrants en provenance de l'étranger et à une occupation illicite des zones forestières protégées dont la destruction est un fait établi, avec un impact notable sur le microclimat et la biosphère locale.

Le District dispose par ailleurs de ressources minières telles que l'or, le diamant et le nickel, qui représentent une réelle opportunité de développement.

Le District présente également des potentialités touristiques, aujourd'hui très peu valorisées. En effet, il dispose de sites très diversifiés (massifs montagneux, cascades, forêts classées, parcs nationaux...) qui viennent renforcer son potentiel de développement et les opportunités de diversification de l'économie du District.

³ RGPH 2014

Longtemps enclavé et souffrant de son éloignement avec Abidjan, le District a vu l'accessibilité de ses villes renforcée à partir des années 70 par l'amélioration du réseau routier. Les principales agglomérations sont aujourd'hui reliées aux grandes voies routières, notamment l'axe qui relie Abidjan à Man.

Cependant, en dépit de ses caractéristiques territoriales, le District accuse un certain retard dans son essor économique, aggravé par les effets de la crise militaro-politique de la dernière décennie. En effet, les violences observées dans tout le pays durant la crise ont été exacerbées dans le District des Montagnes par la proximité de la frontière avec le Libéria qui offrait un refuge aux groupes militaro-politiques.



Photo 2: Montagnes entourant la ville de Man © 2014

Après ces années de crise et pour poursuivre dans la voie du développement, le District des Montagnes doit désormais répondre aux enjeux suivants :

- La restauration complète de l'autorité de l'Etat et de la paix entre les communautés ;
- Une activité agricole qui respecte l'environnement forestier et contribue à l'autosuffisance alimentaire ;
- Un développement socioéconomique qui tire parti du potentiel humain et des richesses agricoles, minières et touristiques.

AXE I. TERRITOIRE ET DEMOGRAPHIE

Chapitre 1. Caractéristiques territoriales
I.1.1 Données géographiques

1. Le District des Montagnes est situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Il est délimité :
 - Au nord par le District du Woroba ;
 - Au sud par le District du Bas-Sassandra ;
 - A l'est par le District de Sassandra-Marahoué ;
 - A l'ouest par le Libéria et la Guinée.
2. La ville de Man, chef-lieu de la région du Tonkpi et principal pôle urbain du District des Montagnes, est située à 570 km d'Abidjan, à 327 km de Yamoussoukro, à 380 km de Monrovia (Libéria) et à 715 km de Conakry (Guinée). Cette position géographique est un atout stratégique compte tenu des potentialités d'échanges avec les pays limitrophes.

Tableau 1 : Superficie des composantes du District ⁴

Région (chef-lieu de région)	Département	Superficie (km ²)	Sous-Préfecture	Nombre de villages	Superficie (km ²)
Guémon (Duékoué)	Bangolo	2 311	Bangolo	22	369
			Beoue-Zibiao	16	152
			Blenimeouin	3	153
			Dieouzon	6	275
			Gohouo-Zagna	3	93
			Guinglo-Tahouake	4	337
			Kahin-Zarabaon	7	309
			Zeo	9	89
			Zou	14	534
	Duékoué	3 031	Bagohouo	7	471
			Duekoue	17	1 021
			Gbapleu	3	522
			Guehieibly	8	278
			Guezon	11	739
	Facobly	1 055	Facobly	17	152
			Guezon	6	185
			Koua	4	142
			Semien	5	515
			Tieny-Seably	8	61
	Kouibly	1 034	Kouibly	17	297
Nidrou			7	130	
Ouyably-Gnondrou			13	478	
Totrodou			14	129	
Total Région				221	7 431

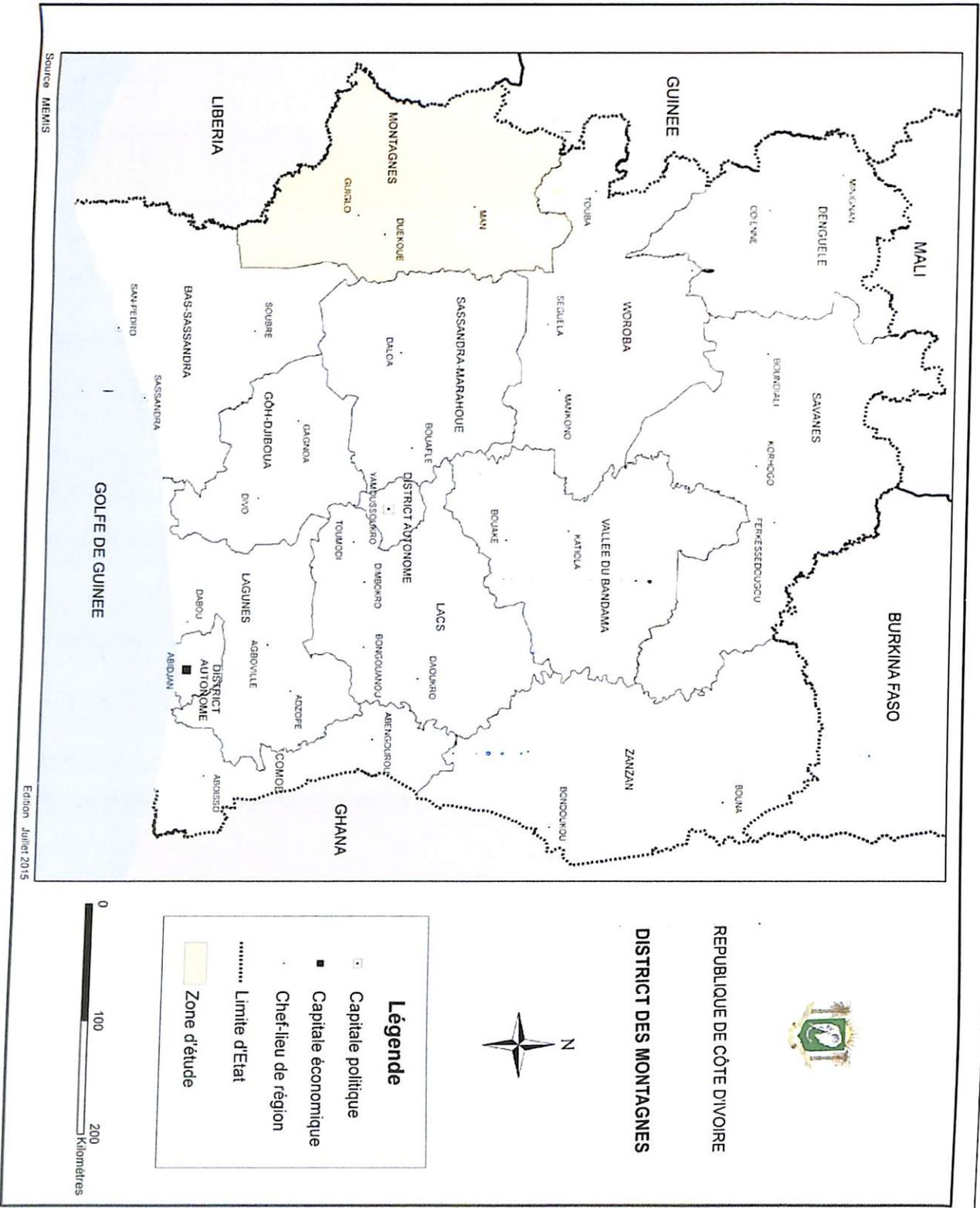
⁴ Cf Annexe 22 pour le découpage administratif du District des Montagnes

Région (chef-lieu de région)	Département	Superficie (km ²)	Sous-Prefecture	Nombre de villages	Superficie (km ²)
Cavally (Guiglo)	Bloléquin	2 888	Bloléquin	8	1 373
			Diboke	3	404
			Doke	9	304
			Tinhou	6	285
			Zeaglo	5	522
	Guiglo	3 227	Bedy-Goazon	3	622
			Guiglo	18	1 936
			Kaade	6	330
			Nizahon	4	339
	Taï	4 339	Tai	12	1 357
			Zagne	8	2 982
	Toulépleu	849	Bakoubli	6	84
			Meo	9	272
			Nezobly	8	69
			Pehe	9	142
Tiobly			10	128	
Toulepleu			15	154	
Total Région				139	11 303
Tonkpi (Man)	Biankouma	3 925	Biankouma	28	656
			Blapleu	8	190
			Gbangbegouine	5	75
			Gbonne	28	986
			Gouine	20	1 289
			Kpata	13	207
			Santa	9	522
	Danané	3 287	Daleu	20	849
			Danane	59	647
			Gbon-Houye	17	301
			Kouan-Houle	25	495
			Mahapleu	21	527
			Seileu	27	166
			Zonneu	16	302
	Man	2 585	Bogouine	15	207
			Fagnampleu	4	51
			Gbangbegouine-Yati	17	125
			Logouale	12	210
			Man	30	582
			Podiagouine	15	248
			Sandougou-Soba	15	221
			Sangouine	21	650
			Yapleu	2	76
			Zagoue	7	79
			Ziogouine	11	136
			Sipilou	1 107	Sipilou
	Yorodougou	7			421
	Zouan - Hounien	1 364	Banneu	11	108
			Bin-Houye	21	256
			Goulaleu	24	229
			Teapleu	33	193
			Yelleu	12	114
Zouan-Hounien			49	464	
Total Région				613	12 268
Total District				973	31 002

Sources : INS - Année : 2014

3. Le District des Montagnes s'étend sur une superficie de 31 002 km² et couvre ainsi près du dixième de la superficie du pays. Les régions du Tonkpi et du Cavally occupent la plus grande part de cet espace avec respectivement 39 % et 37 % de la superficie du District.

Carte 1 : Localisation du District des Montagnes dans la Côte d'Ivoire



Source MEMIS

Edition Juillet 2015

Chiffres clés 1 : Limites géographiques

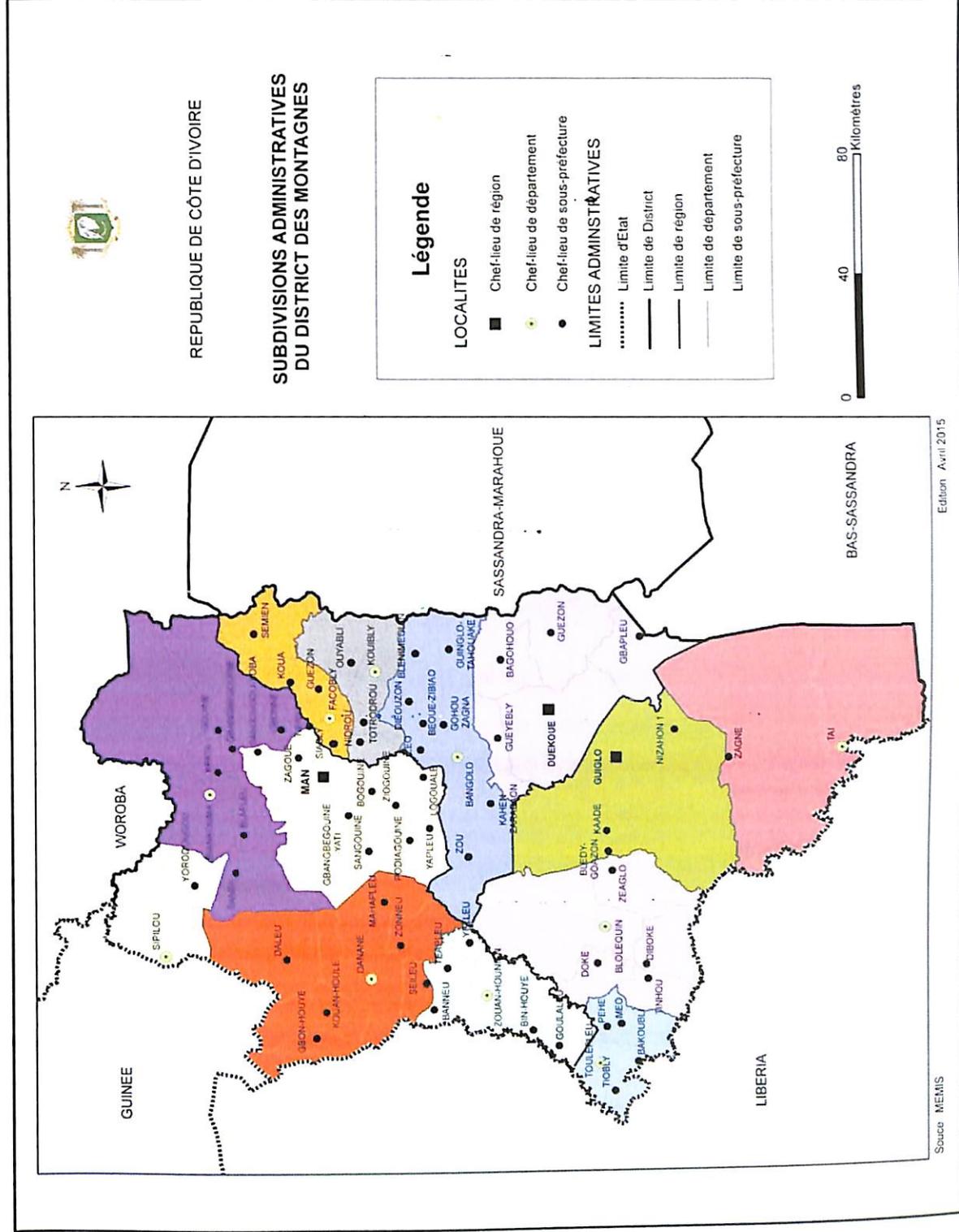
- *3 régions : Tonkpi, Cavally et Guemon*
- *13 départements*
- *73 sous-préfectures, dont 47 fonctionnelles*
- *973 villages*
- *Superficie totale : 30 745 km² (soit 10 % de la superficie du pays)*

I.1.2 Situation administrative

4. Le découpage administratif national a évolué au fil de son histoire pour passer d'une centralisation forte pendant la colonisation – le gouvernement français ayant instauré 19 circonscriptions primaires appelées cercles et administrées par un commandant de cercle et 48 circonscriptions secondaires dirigées par un conseil des notables – à une décentralisation avancée.
5. Ainsi, pour se rapprocher davantage des populations et assurer un encadrement efficace de celles-ci, l'administration territoriale de la Côte d'Ivoire va connaître une évolution constante :
 - Le nombre de départements va ainsi passer au fur et à mesure des réformes territoriales engagées de 4 en 1959 à 55 en 1996, avec un total de 187 sous-préfectures ;
 - En août 2009, le pays compte 19 régions, 2 Districts Autonomes, 81 départements, 390 sous-préfectures, plus de 8 000 villages et environ 1 000 communes ;
 - En 2011, dans un contexte de décentralisation et de déconcentration du territoire, la région devient un District (Décret n°2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en districts et en régions).
6. La déconcentration se matérialise par la mise en place de 4 échelons administratifs (formant le District) que sont⁵ :
 - Les régions, placées sous l'autorité d'un Préfet de région ;
 - Les départements, qui sont placés sous l'autorité d'un Préfet de département ;
 - Les sous-préfectures, qui sont administrées par un Sous-Préfet ;
 - Les villages, qui sont placés sous la responsabilité d'un Chef de Village.

⁵ Cf. Annexe 3 : Liste de succession des Préfets et Sous-Préfets

Carte 2 : Carte des subdivisions administratives du District



7. Le processus de déconcentration s'est également traduit par la mise en place au niveau local, de services publics dits déconcentrés, permettant de rapprocher davantage l'Etat des populations.

Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District⁶

Région	Département	Services Publics	Dénomination
Tonkpi	Man	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; Sous-préfecture ; commissariat
		Ministère de l'Economie et des Finances	Centre des impôts
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Lycée ; collège ; IEP
		Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle	Direction départementale
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
	Zouan-Hounien	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; sous-préfecture ; commissariat
	Biankouma	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; sous-préfecture, commissariat
	Sipilou	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; sous-préfecture
	Danané	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; sous-préfecture
Cavally	Guiglo	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; sous-préfecture ; commissariat
		Ministère de l'Economie et des Finances	Contrôle financier ; Trésorerie ; Impôts
		Ministère de l'Agriculture	Direction départementale
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Lycée ; direction départementale
		Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle	Direction départementale
		Ministère de l'Industrie et des Mines	Direction régionale
		Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	Secrétariat
		Ministère de la Construction du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme	Direction départementale
		Ministère de la Défense	Camp militaire ; compagnie de gendarmerie ; brigade de gendarmerie
		Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	Antenne de la fonction publique
		Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs	Direction départementale
		Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida	CHR

	Ministère des Infrastructures Economiques	Direction départementale
	Ministère de l'Industrie et des Mines	Direction départementale
	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME	Direction régionale

⁶ *Liste non exhaustive*

Région	Département	Services Publics	Dénomination
Cavally	Taï	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; sous-préfecture
		Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Collège moderne
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
		Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida	Dispensaire
	Boloquin	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; sous-préfecture
		Ministère de l'Agriculture	Secrétariat
		Ministère de l'Economie et des Finances	Trésorerie
		Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable	Cantonnement forestier
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
		Ministère de la Construction du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme	Direction départementale
		Ministère de la production animale et des ressources halieutiques	Direction départementale
	Toulépleu	Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Collège, IEP
		Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida	District sanitaire, Hopital général
		Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; Sous-Préfecture, commissariat
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
	Guémon	Duékoué	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur
Ministère de l'Agriculture			Direction de l'agriculture
Ministère de l'Economie et des Finances			Trésorerie
Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique			Lycée, IEP, DREN
Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable			Cantonnement forestier
Ministère de la Défense			Commande militaire de Duékoué
Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida			District sanitaire, Hôpital général
Ministère des infrastructures économiques			Direction départementale
Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida			Hôpital général, direction départementale
Ministère des Infrastructures Economiques			Direction départementale
Bangolo		Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture, sous-préfecture
		Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie
Facobly		Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; sous-préfecture
		Ministère de l'Agriculture	Secrétariat

Source : MEMIS – Année : 2013

8. Le District est également doté d'organes chargés de l'exercice de l'autorité de l'Etat (tribunaux, greffes, agents du Trésor, etc.).
9. En complément des services déconcentrés mis en place par l'Etat, plusieurs organismes et bailleurs de fonds viennent soutenir l'action publique et participent activement au développement du District des Montagnes. Ces acteurs clés interviennent principalement sur les domaines des infrastructures, prérequis indispensable au développement, et sur les secteurs de la santé et de l'éducation⁷.

Tableau 3 : Liste des principaux bailleurs de fonds et partenaires intervenant dans le District

Bailleur de fonds	Domaines d'action
Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	Agriculture
Banque Mondiale	Santé Education projet de développement
Crédit Lyonnais	Programme de développement
(BAD) Banque Africaine Développement	Santé, Infrastructures
Banque Islamique de Développement	Santé, Education, Infrastructures
(BOAD) Banque Ouest Africaine de Développement	Infrastructures (routes, ponts)
Société Financière International	Projet de développement
Coopération Japonaise	Santé, Infrastructures
Agence Française de Développement	Infrastructures (Ponts Route), Education, Sécurité
Union Européenne	Education, Santé
Unesco	Education
Unfpa	Population, Santé
Unicef	Education, Santé
Onusida	Santé

Source : PND – Année : 2012

Chiffres clés 2 : Situation administrative

- 3 Préfets de région
- 13 Préfets de département
- 47 Sous-Préfets
- 12 départements ministériels déconcentrés
- 15 bailleurs de fonds et partenaires au développement

⁷ Liste non exhaustive

I.1.3 Situation sécuritaire

I.1.3.1 Crises politico-militaires

10. La Côte d'Ivoire a connu plusieurs crises politico-militaires profondes lors des deux dernières décennies avec (1990-2000 et 2000-2010) :
 - Le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999 ;
 - La tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 ;
 - La crise post-électorale après le second tour de présidentielle en novembre 2010.
11. Ces conflits ont déclenché des vagues de violence peu après la tenue des élections présidentielles, et surtout lors de la contre-offensive des FAFN/FRCI visant à conquérir les principales villes sous contrôle gouvernemental. Les différentes initiatives de médiation conduites par les autorités locales visant à atténuer la tension entre les autochtones guérés d'une part, les allogènes (Baoulé, Malinké) « étrangers » ayant usurpé les terres des autochtones, n'ont pas abouties. Elles ont donné lieu au contraire à un fort sentiment de haine et de suspicion intercommunautaire, favorisé par l'impunité. Cette spirale de violence a atteint son paroxysme avec la prise de la ville de Duékoué et s'est traduite par un lourd bilan en pertes humaines.
12. De nombreuses personnes, dont des femmes et des enfants, ont été tuées ou sommairement exécutées, et d'autres ont été portées disparues. D'autres encore ont été torturées, arrêtées ou détenues arbitrairement. Des actes de pillage et de destruction de biens publics et privés ont été observés.
13. Ces violations ont été l'œuvre des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), des Forces armées des libériens, des miliciens guérés, des Forces nouvelles (FAFN), des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), des mercenaires chasseurs traditionnels, affiliés aux communautés allochtone et allogène. Des civils ont aussi commis des actes de pillage et de représailles.
14. La proximité du Libéria voisin a constitué un facteur aggravant. Des mercenaires en provenance de ce pays ont exporté les comportements brutaux hérités des guerres du fleuve Mano.
15. D'après un rapport de l'ONUCI, au moins 1 012 morts, dont 103 femmes et 42 enfants, ont été recensés dans les deux régions du Moyen Cavally et des Dix-huit Montagnes, à la suite d'incidents liés aux violences intercommunautaires, aux affrontements entre FDS/miliciens et mercenaires et FRCI/Dozo ou aux effets collatéraux de la guerre ; environ 944 personnes ont été tuées dans la région du Moyen Cavally et 68 autres dans la région des Dix-huit Montagnes. Sur 1 012 personnes, au moins 505 personnes ont trouvé la mort à Duékoué.

I.1.3.2 Conflits ethniques et sociaux

16. Parce qu'il cumule les problèmes fonciers, sécuritaires et identitaires de la Côte d'Ivoire contemporaine, le « Grand Ouest » est la zone la plus instable du pays. La réconciliation n'y a toujours pas été enclenchée et les tensions communautaires y demeurent vives. Deux régions administratives de ce vaste espace géographique frontalier du Libéria posent plus particulièrement problème : la Cavally et le Guémon. Ce sont les deux régions, en dehors d'Abidjan, où la crise postélectorale a fait le plus grand nombre de victimes et où les violences les plus graves qui ont suivi cette crise ont été enregistrées.
17. La région du Cavally et la région du Guémon sont d'abord l'épicentre de la question foncière ivoirienne. Les conflits liés aux terres agricoles sont communs à l'ensemble des régions du pays, mais ils sont beaucoup plus aigus dans cette zone aux populations très mélangées et à la terre convoitée pour sa fertilité. La terre est devenue l'objet de spéculation : La terre n'est pas achetée pour la mettre en valeur, mais simplement pour la revendre et en tirer un profit rapide avec des ventes simultanées de la même terre devenues fréquentes. Schématiquement, trois grands groupes

se disputent la propriété et l'usage de la terre : les autochtones, les allochtones et les allogènes. Les autochtones du groupe des Wê sont traditionnellement les propriétaires de la terre. Ils la louent à des allochtones migrants ivoiriens venus du centre et du nord du pays, généralement membres des groupes baoulé et malinké et à des allogènes originaires en majorité du Burkina Faso. Le partage des terres entre ces trois groupes a fonctionné de manière relativement équilibrée jusqu'au début des années 1990. Cet équilibre a été remis en cause par la crise économique, la croissance démographique, l'affaiblissement de l'Etat et la compétition pour le pouvoir central qui ont fait suite au décès du Président Félix Houphouët-Boigny en décembre 1993.

18. La terre n'est pas la seule source de conflit entre ces trois communautés. Enjeu économique, son contrôle est devenu au fil des années une question politique. Lié à la nationalité et à l'identité, le foncier rural a été utilisé comme argument mobilisateur dans la bataille présidentielle que se livrent depuis deux décennies les trois grandes forces politiques ivoiriennes. Chaque communauté s'est rangée derrière un parti capable de défendre ses intérêts fonciers. Cela a eu pour effet d'installer une très forte polarisation entre communautés, qui a encore été amplifiée par les années de guerre au cours desquelles de graves affrontements intercommunautaires se sont produits.
19. De plus, le District est marqué par une infiltration clandestine des forêts classées à des fins d'exploitation des ressources, entraînant là encore des conflits entre populations étrangères et locales.

I.1.3.3 Dispositif sécuritaire

20. La situation sécuritaire du District des Montagnes est aujourd'hui maîtrisée, et ce malgré les difficultés observées, à savoir :
 - Une insuffisance de moyens (armements, communication, transport, équipements de bureaux) pour les forces de sécurité ;
 - Un faible effectif au sein des préfectures de police voire une absence totale des services de sécurité dans plusieurs chefs-lieux de départements et sous-préfectures.

Chiffres clés 3 : Situation sécuritaire⁸

- *Au moins 1 012 morts dont 103 femmes et 42 enfants dans le District liés à la crise postélectorale du 28 novembre 2010.*
- *Les commerces de 169 personnes (dont 150 allogènes) pillés à Guiglo à la suite de la crise postélectorale du 28 novembre 2010.*

⁸ Source ONUCI

Zoom 1: Croix Rouge de Man

La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire a vu le jour le 13 octobre 1960 à Abidjan et dispose d'antennes à Gagnoa, Guiglo et Man. La mission initiale de la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire est l'assistance aux populations affectées par les conflits et autres situations de violence. Plus particulièrement, la Croix-Rouge a concentré ses activités dans l'ouest du pays, et ce, depuis le début de la crise, notamment en ce qui concerne le retour des personnes déplacées, les conséquences des affrontements intercommunautaires, les conditions de détention et les incidents liés aux élections.

La Croix-Rouge de Man a également été active dans l'assistance aux réfugiés et déplacés du conflit libérien et a ainsi mené plusieurs opérations de secours et d'assistance en faveur de ces populations. Depuis la fin de la crise, l'antenne de Man prodigue essentiellement des soins primaires aux populations locales (plaies, paludisme, etc.) et effectue des actions de salubrité, d'assainissement, de formation et de sensibilisation.

Grâce à son ambulance, la Croix-Rouge de Man apporte également assistance aux services publics dans le transport des malades, et ce à la demande et à la charge des autorités publiques ou des malades.



Photo 3: Un « lit hospitalier » à la Croix-Rouge de Man © 2014

Afin de réaliser ses missions, la Croix-Rouge de Man dispose d'un local et d'une ambulance et compte une vingtaine de volontaires. Néanmoins, celle-ci manque des moyens nécessaires pour mener ses missions (équipements, médicaments, carburant...) et souffre surtout de l'absence d'un médecin pour administrer les soins.

Moyens humains :

- 5 volontaires possédant le brevet national de secourisme
- 5 infirmiers diplômés d'Etat
- 12 aides-soignants

Moyens matériels :

- 1 ambulance
- 1 local

Les principaux axes de développement sont :

- Recruter un médecin pour administrer les traitements rétroviraux (SIDA notamment).
- Mettre à disposition de la Croix Rouge les médicaments nécessaires pour administrer les soins primaires (à la charge du patient le plus souvent).
- Renforcer les équipements et les moyens financiers de la Croix Rouge (carburant à la charge du patient) et électrifier le local.

Synthèse 1 : Caractéristiques territoriales

Le District des Montagnes est situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire avec ses deux frontières communes avec la Guinée et le Libéria. Il est composé de 3 régions administratives, 13 départements et 73 sous-préfectures (dont 47 sont fonctionnelles) qui s'étendent sur une superficie de 31 002 km² occupant près de 10 % de la superficie nationale. La région du Tonkpi (où se situe Man, principal centre urbain) occupe près de 40 % de la superficie du District.

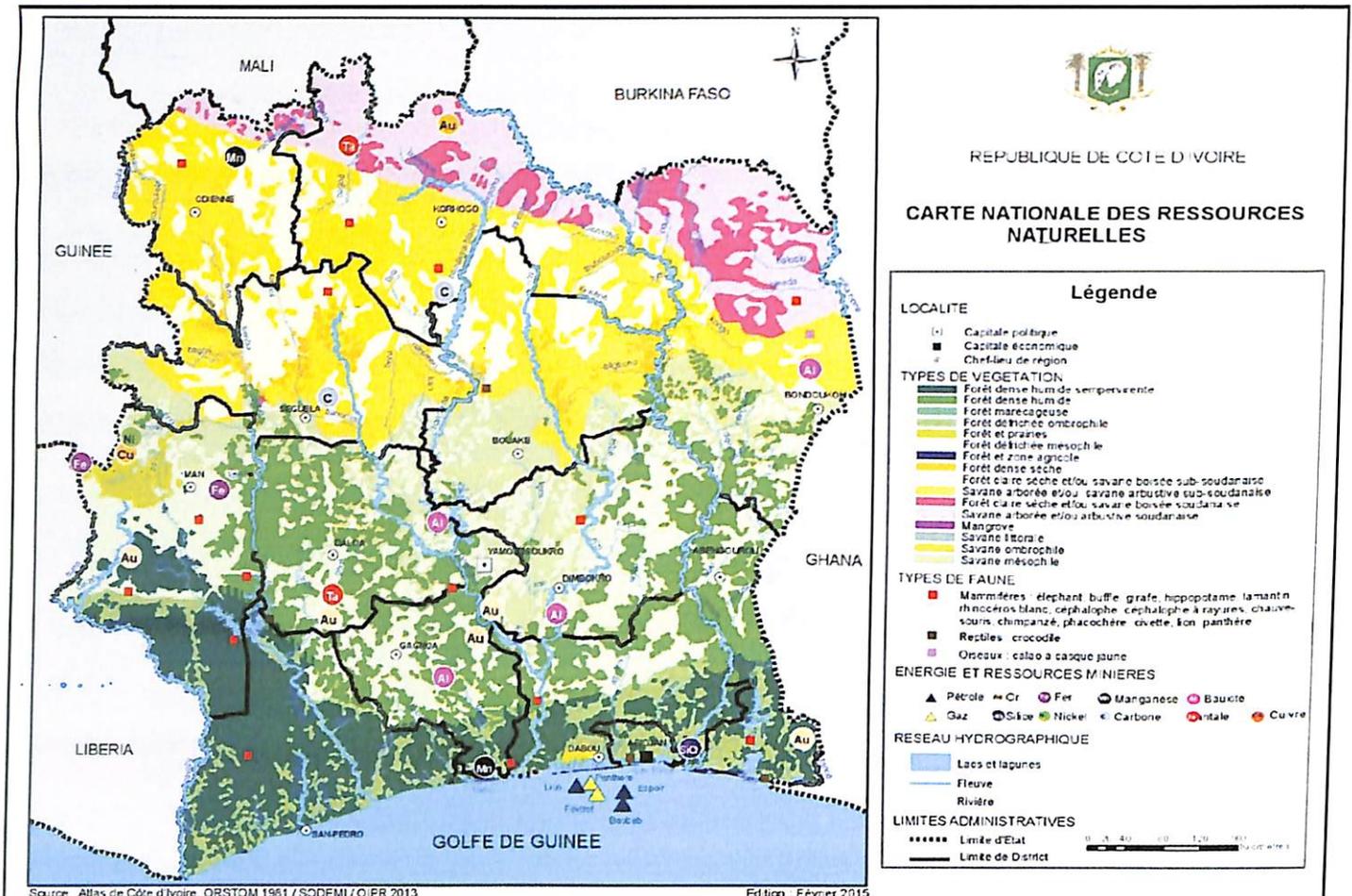
Le District, anciennement composé de 2 régions administratives (les 18 Montagnes et le Moyen Cavally), regroupe désormais 4 types de circonscriptions administratives : les Régions (Guémon, Tonkpi et Cavally), les Départements, les sous-préfectures et les villages. Ce découpage récent présente néanmoins des dysfonctionnements liés au manque d'alignement effectif entre le déploiement des services décentralisés et déconcentrés de l'Etat et le découpage administratif en vigueur.

La situation sécuritaire du District est marquée par une forte pression foncière à l'origine de tensions interethniques. Tensions exacerbées par les conflits de chefferie et la proximité avec le Libéria et la Guinée (conflits vers Danané et Sipilou). L'impact des conflits armés a en effet été très violent dans le District des Montagnes et plus particulièrement dans le département de Duékoué.

Chapitre 2. Ressources naturelles

21. Le District des Montagnes dispose d'importantes ressources naturelles aussi bien hydrauliques, géologiques que biologiques, sous-exploitées encore aujourd'hui du fait de l'éloignement géographique de ce territoire du cœur économique et administratif du pays, du manque d'infrastructures et de l'intensité des crises politiques.

Carte 3 : Ressources naturelles du District

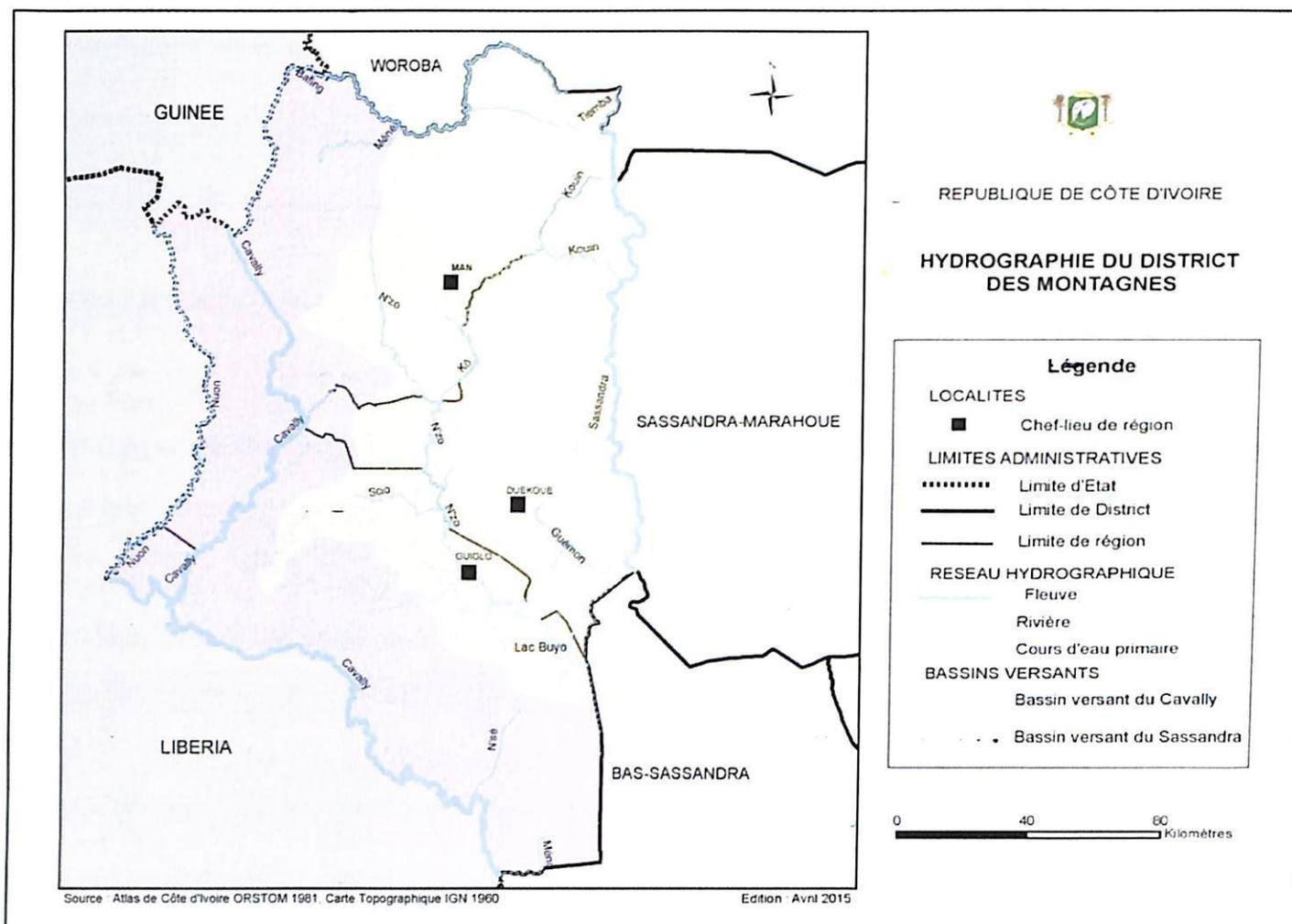


22. En effet, le District des Montagnes peut mettre en avant ses ressources en fer, cuivre, nickel et or ainsi qu'une grande variété de forêt et de faune.

I.2.1 Réseau hydrographique

23. Les richesses hydriques du District des Montagnes sont liées au relief et au climat. Le relief montagneux comprend les massifs des Dan et des Toura. Ces massifs qui forment une longue dorsale de direction est-ouest constituent un important château d'eau en Afrique occidentale : le Cavally et les principaux affluents du Sassandra y prennent leur source. De ces massifs descendent de minces filets d'eau qui se rassemblent pour former une multitude de rivières qui parcourent les vallées de la région.
24. Le District détient l'un des principaux lacs de barrage du pays depuis 1981 : le lac de Buyo, né du barrage du fleuve Sassandra, à la confluence du Sassandra et du N'Zo. La retenue d'eau créée par cet ouvrage est estimée à 8,4 milliards de m³.
25. La région ouest comprend trois grands bassins-versants :
 - Le bassin versant du Sassandra (le plus important en superficie) ;
 - Le bassin versant du Cavally ;
 - Le bassin versant du Nuon.
26. Ce réseau hydrographique dense entraîne les eaux de ruissellement par l'intermédiaire de nombreux petits affluents, parfois ramifiés, permanents ou temporaires :
 - Le Sassandra reçoit en rive gauche les eaux du Davo juste avant son embouchure dans l'Océan Atlantique au niveau de la ville de Sassandra. Sa longueur totale est de 650 km et son bassin hydrographique couvre 75 000 km². La majeure partie de la région est sillonnée par ses affluents qui descendent des massifs des Dan et des Toura ; le Bafing, le Kouin, le Guémon et le N'zo ;
 - Le Cavally à la frontière libérienne, long de plus de 600 km et né en Guinée, au nord du Mont Nimba avant de traverser la zone montagneuse, à l'ouest des Monts des Dan et de s'écouler à travers les hauts et bas plateaux du sud. Il couvre en Côte d'Ivoire un bassin versant de 15 000 km² sur un total de 28 000 km², draine un petit bassin-versant et a pour principaux affluents le Mémo et le Nsé ;
 - L'extrême ouest, de Toulépleu au Mont Nimba est drainé par le Nuon.
27. L'importance du drainage et la profondeur des vallées des collecteurs primaires accentuent l'aspect montagnard du paysage :
 - Le N'Zo coule à 350 mètres au pied du Mont Guéton qui s'élève à 944 mètres ;
 - Le Keubleu coule à 358 mètres au village de Biakaleu, dans une vallée à fond plat, large de 2 km et dominée par des reliefs dont les altitudes se situent à plus de 1 000 mètres ;
 - Le Kô comme le Guéla, ainsi que de nombreuses rivières des Monts du Toura circulent au contraire dans des vallées étroites que dominent les reliefs vigoureux.
28. La vigueur des reliefs et la résistance de la roche granitique expliquent la puissance des cascades comme celle du Guéla et d'un petit affluent du Kô descendant du Mont Tonkpi haut de 1 293 mètres. La région de Mangouin, à Dengouin, au sud de Biankouma, comprend un vaste bassin intérieur cerné de reliefs dépassant 1 000 mètres, accidenté de collines et dont le plancher drainé par la rivière Koué avoisine les 530-550 mètres d'altitude.
29. Les cours d'eau ont un régime torrentiel à fortes crues et présentent un lit encaissé entre deux berges abruptes. Le phénomène d'encaissement est constant et rend particulièrement difficile la création d'infrastructures routières, même dans les secteurs les moins accidentés de la péninsule.

Carte 4 : Réseau hydrographique du District



30. En marge de ces cours d'eau existent plusieurs autres rivières de moindre importance, dont le Guémon, le N'Zé et le Zagouli qui permettent à une grande partie du District de disposer d'une alimentation en eau permanente. En effet, les différentes ramifications alimentent les 2 551 hectares de bas-fond du territoire, offrant ainsi un espace très favorable à la riziculture. Malheureusement, une grande partie de ce potentiel ne bénéficie pas d'un aménagement adéquat et des bas-fonds se retrouvent exploités sans la maîtrise de l'eau.

31. Le réseau hydrographique de l'ouest de la Côte d'Ivoire présente deux régimes hydrologiques :

- Le régime de montagne concerne les secteurs de Man, Danané et Biankouma ; il se caractérise par une saison de basses eaux de novembre à juin – juillet et une période de crue le reste de l'année. Les crues atteignent leur maximum en septembre tandis que l'étiage se situe en mars ;
- Le reste de la région est caractérisé par le régime équatorial de transition atténué dans la partie moyenne et sud de la Côte d'Ivoire ; il se caractérise par une forte pluviosité en mai-juin et septembre-octobre. La seule période de crue s'étale de juin à novembre.

32. Malgré ce réseau hydrographique dense, la région connaît paradoxalement des problèmes d'approvisionnement, surtout durant la saison sèche. Plusieurs faits expliquent cette situation :
- Tarissement des cours d'eau ;
 - Nature des bas-fonds qui pour la plupart sont de très faible superficie et ne retiennent pas les eaux ; les pentes et les successions de biefs reliés par des rapides ne permettent aucune stagnation durable des eaux ;
 - Nature des sols avec une majorité de roches granito-gneissiques et des sols arénacés : ils ont une faible capacité de rétention en eau. Les forages, difficiles à réaliser, présentent des débits très faibles lorsqu'ils aboutissent.

Chiffres clés 4 : Réseau hydrographique

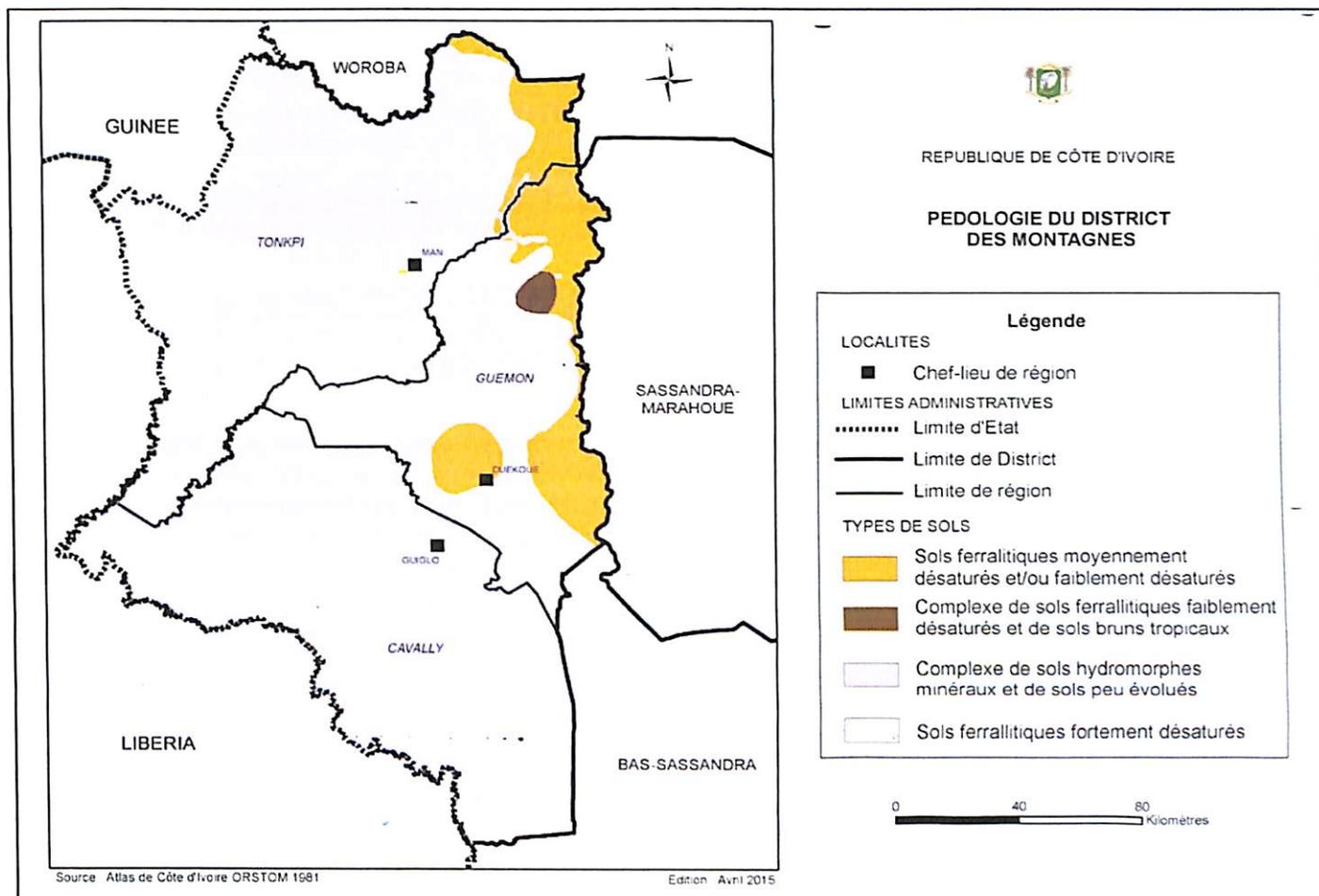
- 1 barrage hydraulique
- 3 fleuves : le Sassandra, le N'Zo et le Cavally
- 2 bassins versants principaux (Sassandra et Cavally) et le bassin versant du Nuon
- 2 551 hectares de bas-fond irrigués

I.2.2 Sols et relief

I.2.2.1 Pédologie

33. Les sols du District des Montagnes sont en majorité des sols ferrallitiques. L'épais manteau d'altérites qui recouvre généralement le substratum résulte d'une pédogénèse essentiellement locale, liée au climat tropical chaud et humide. Cependant, quelques profils pédologiques comprennent des niveaux indurés, des sols peu évolués d'apport hydromorphe, qui résultent soit de conditions morfo-climatiques anciennes, soit de facteurs édaphiques et/ou topographiques hérités.
34. La pluviométrie étant abondante, et avec l'effet des pentes, les sols subissent un important lessivage avec une base échangeable très largement évacuée. Ainsi, la majorité de ces sols se rangent dans la classe des sols ferrallitiques fortement désaturés. Les sols ferrallitiques sont très bien représentés dans la région. Ils existent en deux sous-classes : les sols ferrallitiques fortement désaturés et ceux moyennement à faiblement désaturés.
35. Le District est dans son ensemble recouvert de sols ferrallitiques fortement désaturés. Néanmoins, une fine bande verticale qui couvre l'est des régions du Tonkpi et du Guémon, présente des sols ferrallitiques moyennement et/ou faiblement désaturés. La partie nord de la région du Guémon, dans les alentours de Guézon et Facobly, comprend un complexe de sols ferrallitiques faiblement désaturés et de sols bruns tropicaux.
36. Cependant, du fait de l'important développement des horizons gravillonnaires et concrétions métalliques dans leurs profils, tous ces sols sont du groupe remanié, avec des nuances en leur sein, introduites par la nature de la roche sous-jacente.
37. Ainsi ces sols peuvent être regroupés en trois catégories :
 - Des sols remaniés ou granitoïdes (charnokites, granitoïdes, granodiorites) dont la texture est généralement sablo-argileuse ; ces sols sont très présents au nord et au sud-est de Man, à l'est et au sud-est de Guiglo ;
 - Des sols remaniés sur roche flyschoides, le long du cours supérieur du Cavally, au sud-ouest de Guiglo ; ces sols sont les plus argileux de la région ;
 - Des sols remaniés sur migmatites, très profonds sous les forêts denses mésophiles et ombrophiles dans le sud de la région à l'ouest du N'Zo ; ce secteur comporte cependant, entre Duékoué et Toulépleu, quelques sols sur substrat granitique.
38. Les sols de mi-versant et des piémonts immédiats sont plus aptes à l'agriculture en raison de leur profondeur et de leur faible taux en éléments grossiers. Les bas pays granitiques comportent des sols dont les propriétés physiques sont médiocres à moyennes. Les sols remaniés typiques sur granites à hypersthène, autour de Biankouma et entre Man et Duékoué, sont parmi les meilleurs de la région.
39. Sur migmatites en forêt dense humide, les sols des bas pays sont appauvris et lessivés, mais ils peuvent supporter divers types de cultures dont l'épanouissement résultera plus des conditions climatiques qui sont ici généralement très favorables.
40. Un petit complexe de sols ferrallitiques faiblement désaturés et de sols bruns tropicaux précisément localisé à l'est de Man (secteur de Kouibly) est constitué de sols à forte teneur en bases échangeables, qui sont parfois indurés au-dessus des roches basiques ; même indurés, les horizons humifères gardent néanmoins une excellente valeur agronomique.
41. Les sols ferrugineux se rencontrent dans le nord-est. Faiblement indurés, ils sont voisins des sols ferrallitiques faiblement désaturés et se retrouvent essentiellement dans le secteur préforestier. Cette classe de sols présente des propriétés physiques médiocres à moyennes. Les profils sont franchement gravillonnaires et peuvent surtout supporter la culture de céréales.

Carte 5 : Pédologie du District des Montagnes

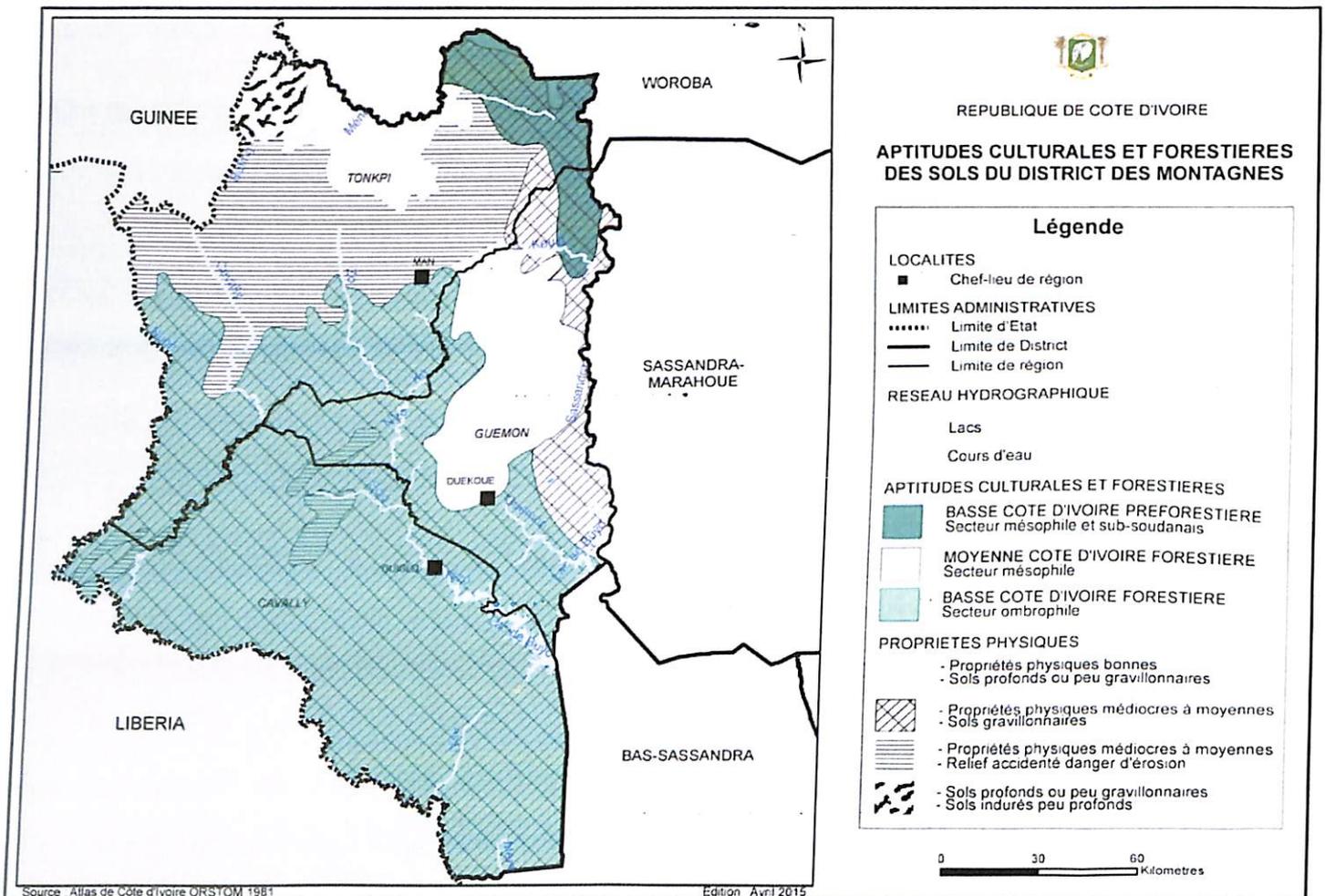


42. Les sols hydromorphes minéraux et les sols hydromorphes peu évolués d'apport sont présents dans les plaines et flats alluviaux. Sous forme de gley et/ou de pseudogley juxtaposés ou en alternance avec les sables alluviaux, ils reposent sur la roche en place à faible profondeur et sont des sols qui conviennent généralement aux cultures irriguées.
43. Les sols pauvres couvrent 49 % de la superficie du District. Ils se caractérisent par un faible développement, un taux élevé de gravillons ferrallitiques proches de la surface, l'absence d'horizon noir et d'argile. Les sols incultivables soit du fait d'une pente trop forte, soit parce que la roche-mère affleure, représentent 18 % de la superficie du District. Les sols à valeur agronomique moyenne, caractérisés par l'absence d'horizons gravillonnaires constituent 12 % des sols du District. Les sols des reliefs, peu épais, à l'horizon noir bien développée, représentent 7 % des sols. Les sols riches et profonds, de texture argileuse convenant au cacaoyer, ne représentent que 5 % du total.

I.2.2.2 Aptitudes culturales

44. Le District des Montagnes dispose de ressources géologiques importantes : ses sols sont majoritairement granitiques, engendrant des sols ferrallitiques désaturés gravillonnaires, avec une grande capacité de rétention d'eau, favorables aux cultures pérennes comme le café, le cacao, le palmier à huile et l'hévéa.
45. Les sols présentent, sur les reliefs accidentés, des propriétés physiques médiocres à moyennes. Ils sont sur les versants régulièrement découpés, donnant ainsi des sols rajeunis, quasi inaptes à accueillir des spéculations agricoles.

Carte 6 : Aptitudes culturales et forestières des sols du District des Montagnes

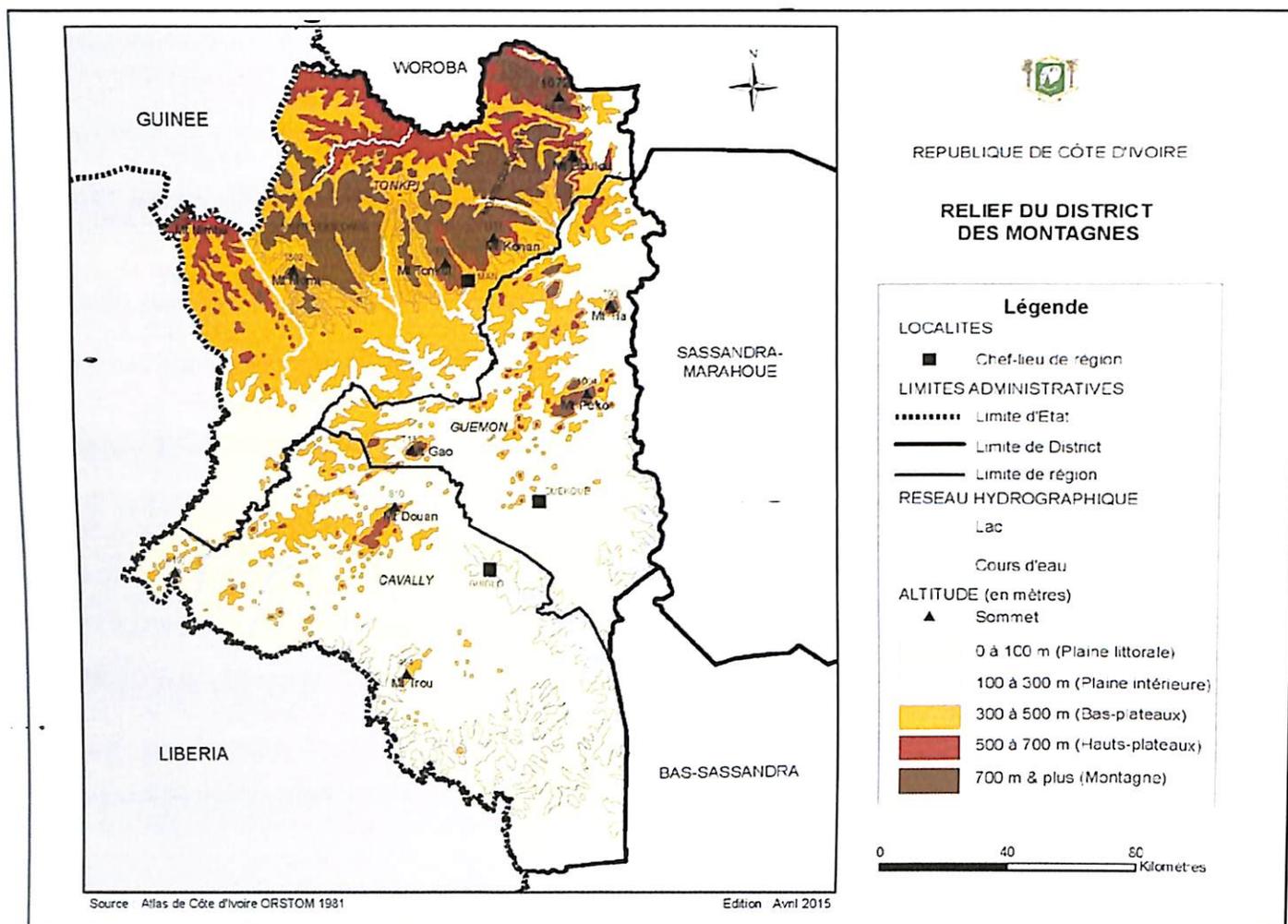


46. De par sa nature, le sol du District des Montagnes est ainsi propice à toutes sortes de cultures, dont les cultures vivrières qui permettent d'assurer la subsistance des populations, avec notamment le riz, principale culture vivrière, cultivé dans les nombreux bas-fonds du territoire irrigués d'une part par les affluents du fleuve Sassandra, et d'autre part par les nombreuses rivières dont certaines sont permanentes.
47. Depuis quelques années se ressent également l'essor des cultures du manioc, du maïs, de l'igname, de la banane plantain et des légumes, qui permettent de compléter les revenus provenant de la culture du riz.
48. Grâce à leurs capacités de rétention, les sols du District permettent d'établir des cultures de grande qualité, ce qui a engendré un afflux massif d'Ivoiriens des autres régions et de non Ivoiriens dans le but de pratiquer des cultures de rente, notamment le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile.

I.2.2.3 Relief

49. L'originalité de la région ouest tient à son paysage de montagne où s'observent les reliefs les plus significatifs du pays.
50. Comprises entre la dépression du Bafing au nord et une diagonale passant par le sud de Man et de Danané, les montagnes constituent l'avancée orientale d'un vaste ensemble de hautes terres centrées sur la Guinée.
51. Le mont Nimba, le sommet le plus élevé du territoire national (1 752 m au Mont Richard Mollard), se situe aux confins des frontières de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Libéria et fait partie des rares véritables chaînes montagneuses de l'Afrique de l'Ouest. Ce massif se présente comme une muraille moulée sur des quartzites que l'érosion a dégagé des gneiss et des granites. Il s'élève abruptement au-dessus de plaines forestières de basse altitude. C'est un refuge isolé couvert de forêts de montagne qui constitue dans le paysage du golfe de Guinée un site exceptionnel sur le plan écologique.
52. A l'est du mont Nimba se trouve le massif de Man. Constitué d'une succession de dômes séparés par des vallées profondes et s'étendant sur plus d'une centaine de kilomètres, ce massif est formé de deux grands blocs de part et d'autre de l'incision de la vallée du N'Zo : les monts des Toura à l'est (1 170 m), nus, et les Monts des Dan, couverts par la forêt à l'ouest. L'ensemble du massif présente des altitudes variant de 500 à 1 000 mètres et de fortes pentes. Les sommets les plus élevés se rencontrent au Mont Momi (1 302 m), au Mont Tonkpi (1 189 m), au Mont Glo (1 175 m) et au Mont Mia (1 077 m).
53. Ailleurs, des pointements moins hauts sont remarquables par leurs formes beaucoup plus agressives, avec de véritables pics tels que la dent de Man (881 m) et des abrupts de plusieurs dizaines de mètres comme au Mont Goulan (949 m).
54. Le secteur montagneux est limité au nord par la dépression du Bafing où les altitudes sont légèrement inférieures à 500 mètres et au sud en suivant l'axe Danané – Sémien. En dessous de cet axe s'étendent des plateaux plats ou légèrement ondulés qui s'inclinent du nord vers le sud, passant de 400 à 100 mètres. Ils sont également accidentés par des reliefs résiduels qui, bien que rares, sont remarquables par leur diversité. Ainsi, sont remarquables le Mont Gao (715 m), le Mont Kakoué (1 115 m), le Mont Doh et le Mont Douan (810 m).
55. Les différentes formes de reliefs rencontrées dans le District des Montagnes se répartissent de la manière suivante :
 - Le paysage de montagnes et de piémonts couvre 37 % du département de Biankouma, 25 % du département de Danané, 21 % de celui de Man et 15 % de celui de Guiglo ;
 - Le paysage de collines ou plateaux composés d'interfluves étroits raccordés à des plaines étroites couvre 27 % du département de Man ;
 - Le paysage de larges plateaux et de longs interfluves couvre 60 % du département de Danané et 35 % de celui de Guiglo ;
 - Le paysage de pénéplaine ou longs interfluves s'étend sur 47 % de l'espace du département de Man et sur 16 % à Biankouma ;
 - Le paysage de plateau ou hautes terrasses et plaines alluviales plus ou moins étendues occupe 15 % du département de Danané ;
 - Le paysage de plaines alluviales développant de vastes étendues planes plus ou moins hydromorphes ou inondables couvre 6 % du département de Man ;
 - Le paysage de pénéplaine à pente douce et longue occupe 50 % de l'espace de Guiglo.

Carte 7 : Carte du District par types de reliefs



Chiffres clés 5 : Sols et reliefs

- 4 sommets à plus de 1 000 mètres d'altitude dont le Mont Nimba, sommet le plus élevé du territoire avec 1 752 mètres.
- Les sols pauvres couvrent 49 % du District
- Les sols convenant au cacaoyer représentent 5 % du District

I.2.3 Végétation et biodiversité

56. La végétation du District des Montagnes se répartit entre les domaines guinéens et subsoudanais, représentés respectivement par des forêts et des savanes. Une ligne passant par les Monts Momi, Tonkpi et Konan délimite ces deux types de milieux, séparant les savanes au nord et les forêts au sud.
57. Le District se subdivise en quatre secteurs phytogéographiques :
- Le secteur mésophile est le plus important spatialement ; il correspond à la forêt dense semi-décidue qui occupe la partie centrale de la région ;
 - Le secteur ombrophile exclusivement représenté par la forêt dense sempervirente ; un massif et quelques taches isolées, liées à une augmentation des altitudes, apparaissent notamment au cœur du secteur mésophile ;
 - Les deux derniers secteurs sont le secteur montagnard et le secteur préforestier ; ils sont respectivement représentés au nord-ouest et au nord de la région par la forêt de montagne d'une part, et par des forêts claires et savanes boisées, des savanes arborées et arbustives, des savanes herbeuses, d'autre part.
58. Le District, situé dans une zone écologique caractérisée par une végétation de forêt dense humide, de type semi-décidu, est riche en essences commercialisables telles que le sipo, le kossipo, le tiam, le lingué, etc. Afin de protéger la faune et la flore de ces territoires, plusieurs zones ont été classées.
59. L'Etat contrôle trois types de forêts :
- Les forêts du domaine forestier permanent ; les défrichements y sont théoriquement interdits, mais l'exploitation forestière y est autorisée. Ces forêts, une vingtaine dans le District, sont soumises à un reboisement ;
 - Les forêts du domaine forestier rural de l'Etat ; ces forêts constituent des réserves pour des opérations agricoles. Elles sont donc progressivement cédées aux paysans, comme par exemple les forêts du Cavally-Gouin, de Niélin, de l'Ira,...
 - Les forêts des parcs nationaux et réserves de faune ; ce sont des secteurs de protection écologique, interdits à toute activité humaine. Se distinguent les parcs nationaux de Taï, du Mont Péko et du Mont Sangbé ainsi que la réserve de faune du N'Zo.
60. Le District comprend 27 forêts classées couvrant 581 589 hectares et 4 aires protégées représentant une superficie totale de 1 165 636 hectares, permettant d'abriter une flore dense et une grande diversité d'espèces animales endémiques⁹ :
- La forêt classée du Mont Nieton ;
 - La forêt classée de Krozeale ;
 - La forêt classée de Goulaleu ;
 - La forêt classée de Tiapleu ;
 - Le parc national du Mont Péko ;
 - Le parc national du Mont Sangbé d'une superficie de 95 000 ha autour du département de Biankouma permet d'observer des formations savaniques, forestières, aquatiques et saxicoles ;
 - La réserve naturelle du Mont Nimba regorge d'une flore et d'une faune particulièrement riches en espèces endémiques. Couvrant une superficie totale de 17 540 ha, dont 5 000 en Côte d'Ivoire, cette réserve dispose d'une originalité et d'une diversité de peuplement animal et végétal des plus remarquables, non seulement pour l'Afrique de l'Ouest, mais aussi au niveau de tout le continent africain.

⁹ Liste non exhaustive

Carte 8 : Forêts classées, parcs, réserves et principales espèces animales du District

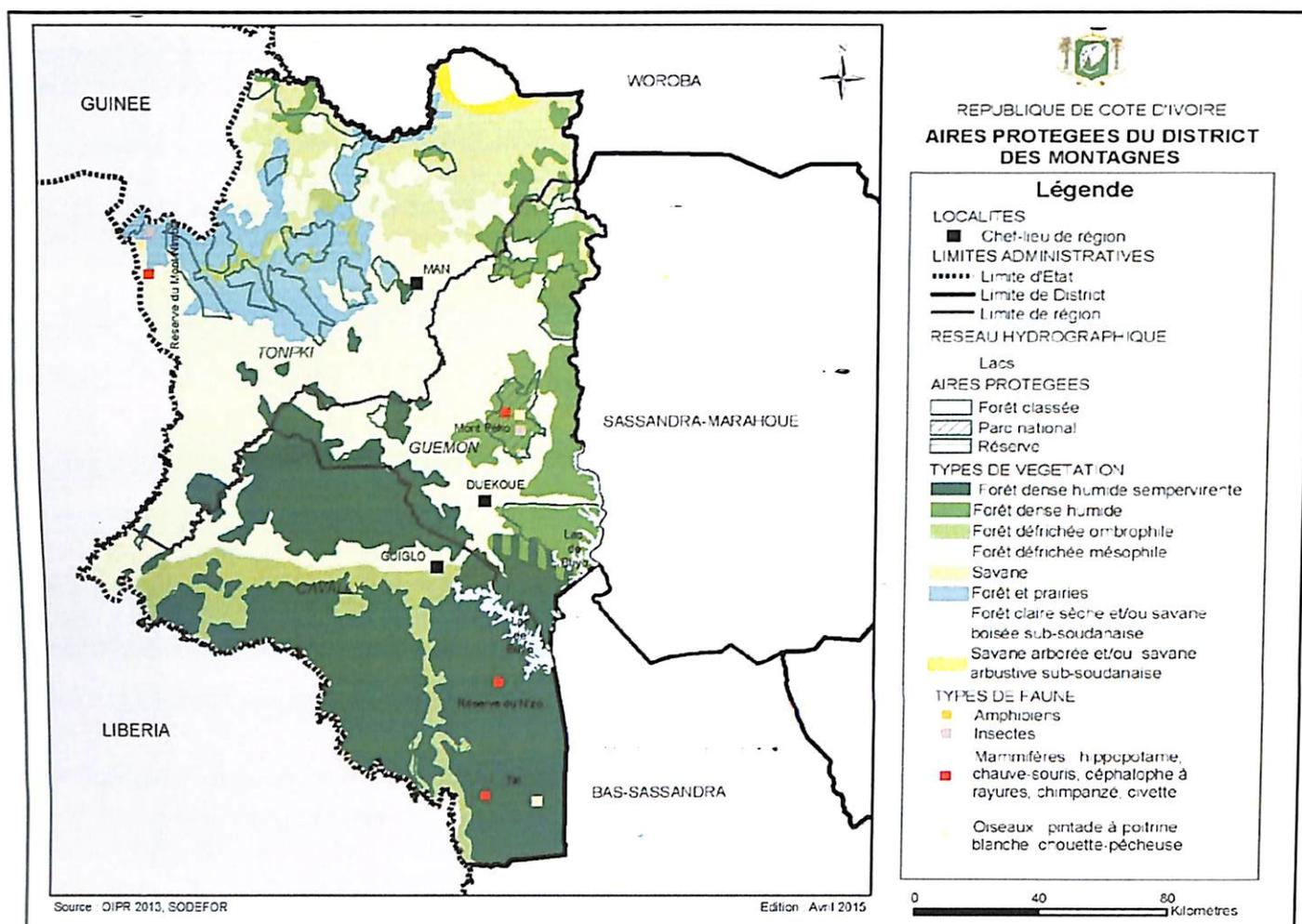


Tableau 4 : Inventaire des réserves forestières

Région	Nombre de forêts classées	Superficie totale (ha)	Superficie reboisée (ha)	Nombre de parcs classés	Superficie des parcs classés (ha)	Nombre de réserves	Superficie des réserves (ha)
Tonkpi	18	179 303	2 565	1	95 000	0	0
Cavally	4	299 470	-	1	330 000	1	92 700
Guémon	5	102 816	6	1	34 000	0	0
Total District	27	581 589	2 571	3	459 000	1	92 700

Source : CG SODEFOR Man, 2015

61. Ces zones protégées associées à la richesse de l'écosystème forestier montagneux ont permis à plusieurs espèces de mammifères de se développer, notamment :
- Les ongulés : antilope royale, céphalophe de Maxwell, guib harnaché, céphalophe à dos jauné, céphalophe à bande dorsale noire, céphalophe noir, chevrotain aquatique, potamochère, hylochère, buffle ;
 - Les hippopotames : hippopotame pygmée Choeropsis et du Bongo (pouvaient autrefois, être observés dans le Son) ;
 - Les primates : chimpanzés et singes de tout genre ;
 - Les carnivores : mangoustes brunes et rouge, genette pardine, civette, ratel, chat doré et la panthère ;
 - Les rongeurs : pangolins géants, à écailles et à longue queue, porc et daman ;
 - Au moins 257 espèces d'oiseaux dont neuf d'entre elles sont reconnues comme d'intérêt mondial pour leur protection : le canard de Hartlaub, la chouette-pêcheuse rousse, le calao à joues brunes, le calao à casque jaune, le bulbul de Baumann, le gobemouche du Libéria, le picatharte de Guinée, l'akalat à ailes rousses et le choucador à queue bronzée ;
 - Crocodiles, serpents et tortues de toutes sortes.
62. Le paysage forestier du District commence à montrer un caractère d'îlot forestier de plus en plus marqué. Dans l'ensemble, les ressources naturelles faunistiques et floristiques ont été largement entamées durant les années de crise du fait du braconnage et de l'exploitation illégale.
63. La faune était encore riche de nombreuses espèces de grands mammifères à la fin des années 1990. Cependant aucune statistique en la matière n'est disponible aujourd'hui, et les experts locaux s'accordent pour décrier ce qu'ils considèrent être une situation de crise avec des forêts classées menacées à court et moyen terme par l'introduction progressive de cultures, l'exploitation forestière illégale et le braconnage.
64. Le manque de foncier rural renforce la pratique traditionnelle du défrichage par le feu. Ces feux anthropiques passent régulièrement dans l'espace protégé et constituent un défi de gestion important, à savoir la participation de la population riveraine aux mesures de conservation. Le District est également le théâtre d'exploitation clandestine des ressources forestières. Ce phénomène a pris de l'ampleur pendant la crise, en l'absence de contrôle par les services des eaux et forêts.

Chiffres clés 6 : Végétation et biodiversité

- 27 forêts classées, 4 aires protégées
- 1 165 636 hectares protégés
- 257 espèces d'oiseaux dont neuf reconnues comme d'intérêt mondial pour leur protection

Zoom 2: Parc du Mont Péko

Le parc national du Mont Péko occupe une superficie de 34 000 ha à l'ouest de la Côte d'Ivoire (département de Bangolo et de Duékoué). Il est l'un des 8 parcs nationaux du pays et il tire son nom du mont Péko qui culmine à plus de 1 000 m d'altitude. Il est renommé pour sa végétation (flore de montagnes et de forêt primaire).

De climat équatorial, chaud et humide toute l'année, le parc appartient dans son ensemble au bassin versant du fleuve Sassandra. Sur le cours moyen du fleuve, de Buyo au pont de la route Man-Séguela, la couverture forestière est exceptionnelle sur la rive gauche du fleuve, avec la forêt classée du Haut-Sassandra.



Photo 4: Parc du Mont Péko © 2014

Durant la crise politique, le parc a été le siège d'un groupe militarisé qui s'y abritait tout en exploitant ses richesses naturelles de façon abusive.

La faible étendue du parc, son encerclement et infiltration par des milliers de personnes d'origines essentiellement étrangères ont engendré de graves conséquences sur la faune et la flore naguère riches. La crise politique a exacerbé la destruction de la nature par les populations autochtones, pour une consommation locale de la viande et une revente du bois sur le marché noir.

Le parc possède un certain nombre d'atouts avec son inselberg relativement facile d'accès. Avant la crise, le parc comptait des éléphants, panthères, etc. Un grand nombre des espèces présentes dans le parc a disparu suite à la guerre.

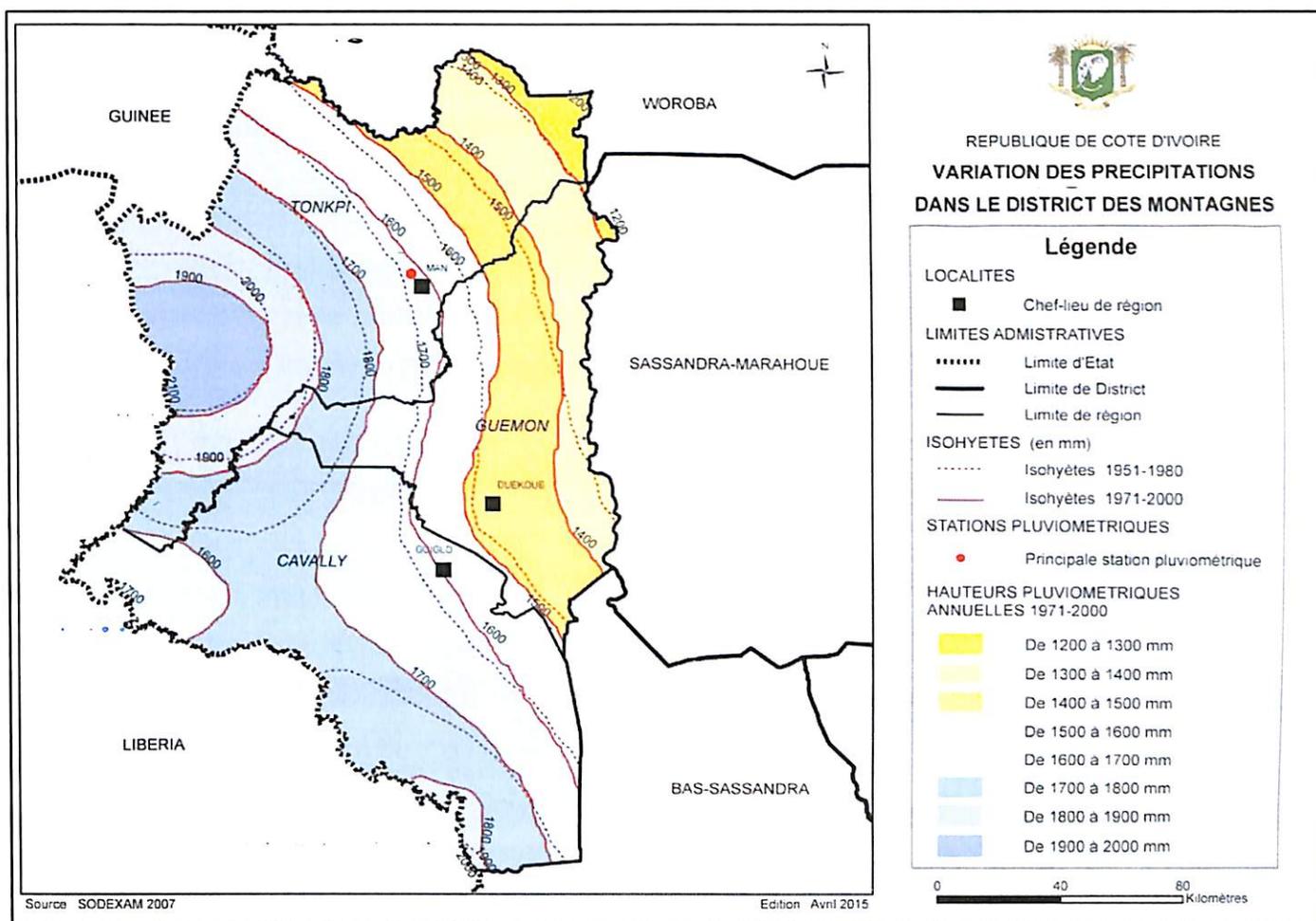
Les principaux axes de développements du parc sont :

- La création d'animations touristiques ou de valorisation.
- Le déplacement des populations vivant au sein de la réserve.
- La protection de la forêt.
- L'amélioration de l'accessibilité au parc difficile compte tenu de l'état des pistes.
- L'amélioration de la lutte contre l'insécurité dans le parc.

I.2.4 Climat

65. La région ouest bénéficie d'un climat tropical humide avec des hauteurs pluviométriques annuelles fortes. Les observations faites avant la crise à la station de Man sur plus de 30 ans indiquent une moyenne de 1 775 mm avec des maxima tous les 4 ou 5 ans atteignant 2 000 mm. Les données climatiques étaient alors enregistrées sur 8 sites d'observations qui comptent parmi les plus anciens du pays. Ce réseau de collecte comporte aujourd'hui une seule station climatique principale, celle de Man où en plus de la pluviométrie, sont effectués les relevés d'autres éléments du climat.

Carte 9 : Variation des précipitations dans le District des Montagnes



66. Le climat du District des Montagnes, de type tropical humide, autorise toute une gamme de productions agricoles bien que celui-ci soit inégal suivant la zone considérée. En effet, il est déterminé par trois aires d'inégale pluviométrie :

- Les alentours de Danané et l'ouest de Taï enregistrent plus de 1 900 mm/an ;
- Le deuxième secteur, entre la frontière ouest et la longitude de Duékoué, a une pluviométrie comprise entre 1 500 mm et 1 900 mm/an ;
- Le troisième secteur forme un croissant à l'est de Biankouma avec de 1 200 à 1 500 mm/an.

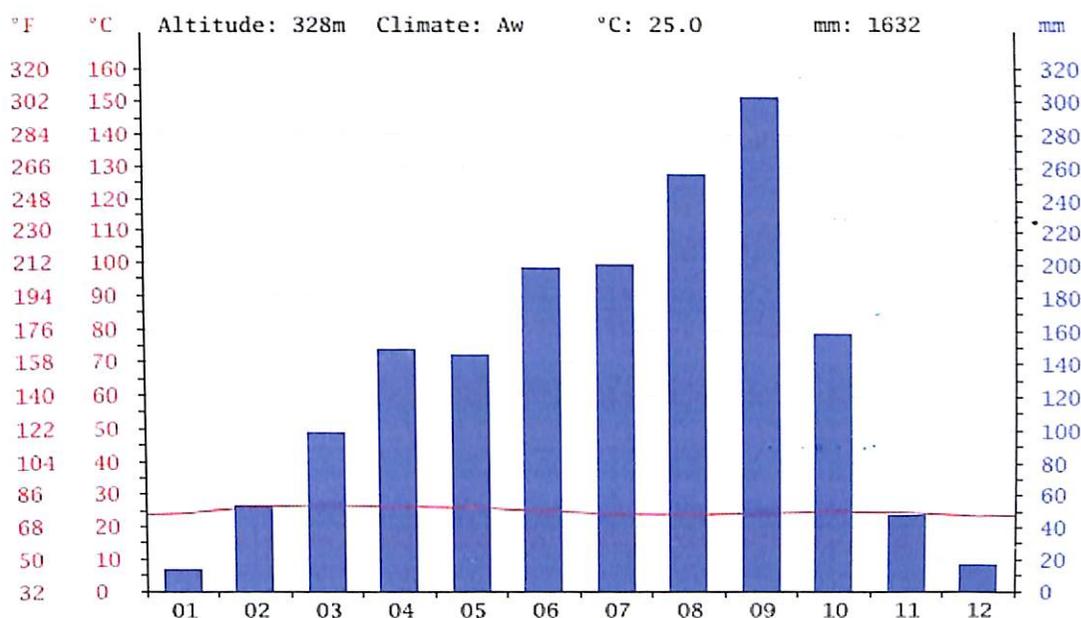
67. La durée moyenne d'insolation est de 1 880 heures par an ; le maximum d'ensoleillement est atteint en février et la température moyenne annuelle est de 25 °C avec un maximum de 26,7 °C en mars.

68. Les vents dominants viennent du sud-ouest (pendant 9 mois de l'année) et plus rarement du sud. L'harmattan souffle continuellement de décembre à février avec son plus fort développement observé en janvier. Il est accompagné d'une période de brume sèche, de ciel sans nuage (220 heures d'insolation); l'air est sec et les nuits sont fraîches. Pendant la journée, la température maximum est élevée, conséquence directe de la forte insolation et de l'apport d'air chaud. L'amplitude thermique journalière maximum est de 18 °C.
69. L'humidité relative est très élevée toute l'année; elle est de 98 % en moyenne. Le minimum moyen est enregistré en février avec 96 %; le maximum moyen qui atteint 99 % est observé durant les mois d'août à septembre.
70. Les quantités d'eau de pluie se distribuent globalement selon un premier gradient décroissant du sud-ouest vers le nord-est; un second gradient pluviométrique, relevant de quelques centaines de millimètres les chutes annuelles des confins occidentaux, interfère d'ouest en est.
71. En plus de leur variation spatiale, les hauteurs pluviométriques sont marquées par une irrégularité interannuelle; il y eut 2 195 mm en 1966 et 1 150 mm en 1970. L'influence du relief est prépondérante dans cette région. Ainsi, les reliefs de la Dorsale guinéenne, en s'opposant à la pénétration du flux de mousson et en provoquant le soulèvement des masses d'air humide, entretiennent une forte pluviosité.

I.2.4.1 Man

72. Le climat dans la région du Tonkpi (Man) présente une pluviométrie importante : sous l'effet orographique, seuls les mois de décembre et janvier sont peu pluvieux. Ainsi, la Côte d'Ivoire n'offrant pas d'obstacle aux influences océaniques et continentales en raison de son relief modéré, les collines résiduelles et montagnes de la zone favorisent des mouvements ascendants de masses d'air et occasionnent d'importantes précipitations.
73. Man a un climat de type tropical de type Aw selon la carte climatique de Köppen-Geiger. Sur l'année, la température moyenne à Man est de 25,0 °C avec des précipitations annuelles moyennes est de 1 632 mm.
74. Les précipitations les plus fortes sont enregistrées en septembre avec 302 mm en moyenne contre 13 mm en janvier soit une amplitude des précipitations de 289 mm
75. Les températures les plus élevées sont atteintes au mois de mars avec 26,7 °C contre 23,5 °C en décembre soit une amplitude thermique de 3,2 °C.

Figure 1 : Pluviométrie et température moyenne à Man



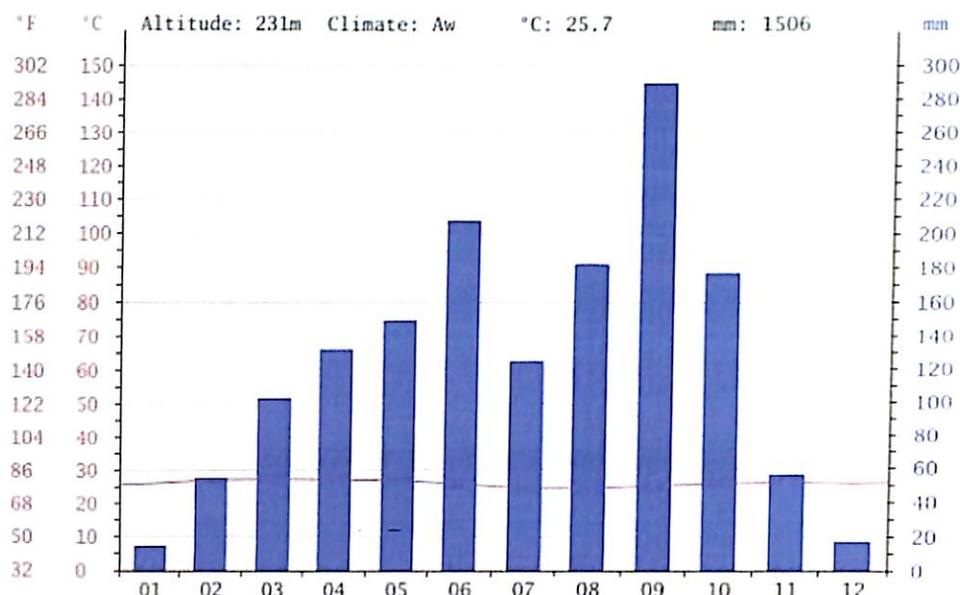
Source : Climatedata.eu, 2014

I.2.4.2 Duékoué

76. Duékoué a un climat de type tropical de type Aw¹⁰ selon la carte climatique de Köppen-Geiger. Sur l'année, la température moyenne est de 25,7 °C avec des précipitations annuelles moyennes est de 1 506 mm.
77. Les précipitations les plus fortes sont enregistrées en septembre avec 290 mm en moyenne contre 14 mm en janvier soit une amplitude des précipitations de 276 mm
78. Les températures les plus élevées sont atteintes au mois de mars avec 27,1 °C contre 24 °C en août soit une amplitude thermique de 3,1 °C.

¹⁰ Cf. Glossaire

Figure 2: Pluviométrie et température moyenne à Duékoué

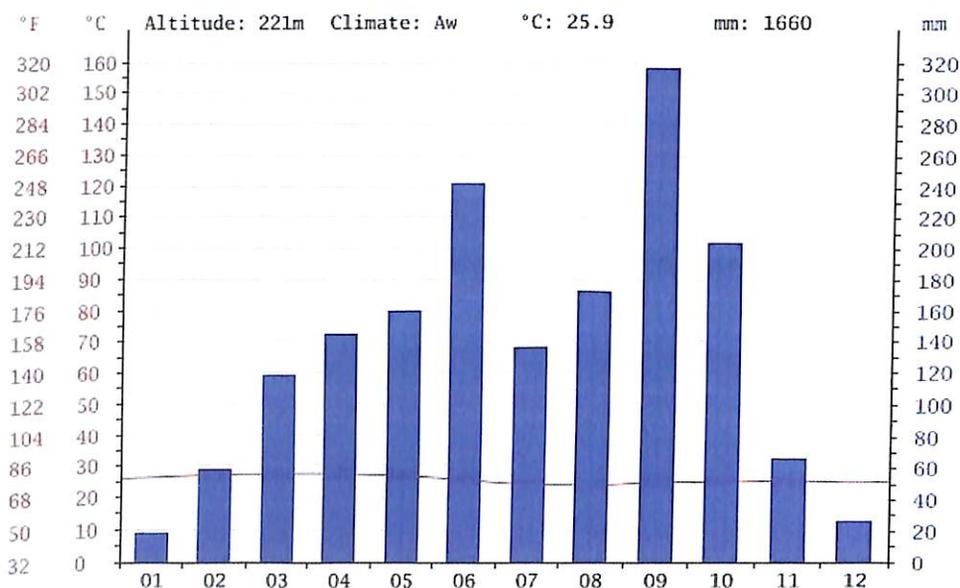


Source : Climatedata.org, 2014

I.2.4.3 Guiglo

79. Guiglo a un climat de type tropical de type Aw favorisant une pluviométrie abondante et régulière et donnant une végétation luxuriante propice à l'agriculture. Sur l'année, la température moyenne est de 25,9 °C avec des précipitations annuelles moyennes est de 1 660 mm.
80. Les précipitations les plus fortes sont enregistrées en septembre avec 316 mm en moyenne contre 18 mm en janvier soit une amplitude des précipitations de 298 mm
81. Les températures les plus élevées sont atteintes au mois de avril avec 27,2 °C contre 24,1 °C en août soit une amplitude thermique de 3,1 °C.

Figure 3 : Pluviométrie et température moyenne à Guiglo



Source : Climatedata.org, 2014

Chiffres clés 7 : Climat

- 3 aires d'inégale pluviométrie
- 4 saisons
- Des précipitations dans le District comprises en moyenne entre 1000 et 2 000 mm de pluie par an
- 1 446,5 mm de précipitations pour 71 jours de pluie enregistrées en 2013

Synthèse 2 : Ressources naturelles

Le District est situé dans une zone montagneuse dotée de ressources naturelles riches et abondantes.

Son réseau hydrographique est l'un des plus denses du pays, avec la présence de deux fleuves majeurs de Côte d'Ivoire (le Cavally et le Sassandra) et de l'un des principaux lacs de barrage nationaux (le Lac de Buyo).

Le sol est aussi bien propice aux cultures pérennes comme le café, le cacao, le palmier à huile, et l'hévéa, qu'à une gamme variée de cultures vivrières.

Les reliefs montagneux caractérisent le paysage du District et abritent, en plus de 3 sommets culminant à plus de 1 000 m d'altitude, le sommet le plus élevé du territoire, le Mont Nimba, qui fait partie des rares véritables chaînes montagneuses de l'Afrique de l'Ouest.

Le District se caractérise également par ses richesses faunistiques et floristiques, protégées au sein des réserves écologiques avec 27 forêts classées, 4 aires protégées représentant une superficie totale de 1 165 636 hectares.

Les aptitudes culturales des sols et la richesse de l'écosystème du District sont renforcées par un climat de type tropical humide qui favorise une végétation luxuriante propice à l'agriculture.

Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques

I.3.1 Historique du peuplement

82. Le peuplement de la région semi-montagneuse de l'ouest s'est fait à partir de trois grands groupes ethnoculturels : les Krou, les Mandé du Sud et les Mandé du Nord, chacun d'eux établis sur une partie de ce territoire, selon des itinéraires différents, depuis plusieurs siècles. Les Wè (appelés incorrectement Guère ou Wobè), les Dan (appelés Yacouba par déformation coloniale), les Toura et les Mahou sont les peuples authentiques de la région, issus des trois grands groupes ethniques précités.
83. Ces trois aires ethnoculturelles se répartissent autour de 2 lignes, la première, allant de Toulépleu à Facobly, et la seconde le long de la rivière Bafing :
- Au sud de la première ligne s'étend l'aire Krou ;
 - Entre la première ligne et le Bafing, l'aire Dan ;
 - Au nord du Bafing l'aire Mahou.

I.3.1.1 Le peuplement Mandé

84. Les Mandé du Sud, Yacouba et Toura, primitivement installés plus au nord dans le Mahou, émigrent au sud à partir du 16^{ème} siècle sous la poussée des Malinké.
85. Les Toura s'établissent par vagues successives et irrégulières dans la partie orientale de la zone montagneuse, notamment dans les actuels Monts du Toura. Le groupe s'étirera jusqu'au sud au pied des monts.
86. Les Yacouba (ou Dan) occupent la partie occidentale des Montagnes. Sous les incursions répétées des Malinké au 18^{ème} et 19^{ème} siècle, certains groupes empruntent les axes des fleuves N'Zo, Cavally et Nuon et parviennent dans les plateaux du sud jusqu'à Toulépleu. Ainsi si le groupe Danmenou vit dans les montagnes et les hauts plateaux de Biankouma, le groupe Boutyouïemenou descend des hauteurs et occupe tout le piémont des montagnes (Danané, Man, Toulépleu).
87. Les traditions orales concordent pour situer l'origine des Dan dans le Grand Nord c'est-à-dire dans le Manding d'où ils seraient venus jusque dans cette région montagneuse en transitant par le Kabadougou, la Haute Guinée et le Mahou.
88. Les Mandé-Tan ou Mandé du Nord sont des Soudanais typiques liés aux grands empires médiévaux de la Vallée du Niger. Ce sont donc des Manding ou des Malinké dont le sous-groupe Mahou occupe principalement le département de Touba et les principales villes de la région (Man, Duékoué, Guiglo ...). Venus de Beyla (ex Guinée actuelle) au 16^{ème} siècle, les Mahou sont issus du clan des Dyomandé, mais ils parlent un dialecte particulier, différent de celui de la région d'origine. Ils ont assimilé et réduit les Dan à l'état d'îlots dans leur pays.

I.3.1.2 Le peuplement Wê

89. Le peuple Wê (Wobé au nord et Guéré au sud) est à la fois autochtone et l'aboutissement d'une migration externe et interne.
90. Certains groupes affirment leur autochtonie :
- En pays wobé, pour la presque totalité des groupes Gbéon et Zoho ;
 - En pays guéré, les Fléo-gniaho entre le Cavally et le N'Zo ;
 - Entre le N'Zo et le Sassandra, les Zaha et une partie des Zibio, des Zagna et des Zagné.
91. Le pays Wê a connu plusieurs vagues de migrations, contrecoup des poussées malinké au nord, et baoulé-agni à l'est :
- Les migrations du nord : au 17^{ème} et 18^{ème} siècle arrivent du nord les Guéré de Toulépleu sous la poussée malinké ; les Welao viennent du Mont Nimba, les Nidrou et Béhoua, des savanes du nord en passant par le pays wobé ;
 - Les migrations de l'est : au 18^{ème} siècle sous la poussée baoulé-agni de l'est, plusieurs peuples franchissent le Sassandra, les Saho guéré et wobé en provenance du Niédéboua, les Guéré Zérébaon et Boo en provenance du pays Gouro, les guéré Gnéo et Daho-Doo venant du Niaboua et les Baon (Semien, Koua, Blaon) de Séguéla ;
 - Les migrations du sud : le pays Wê connaît également une migration d'origine libérienne ; les Mao s'installent à Toulépleu, les Zibiao à Bangolo ;
 - Les migrations internes : en pays Wê, s'établissent des courants migratoires internes entre le pays wobé et le pays guéré (Gbowon chez les Guéré Zagné, Kouao chez les Wobé Gbéon), et entre les confédérations Guéré (Zagna Zigbiao, Zagna-Zérébaon).
92. Les Krou sont établis sur les plateaux. Ils se composent principalement de Wè et aussi de Kouzié et d'Oubi rattachés aux Bakwé et installés en petits noyaux à l'extrême sud de la région.

Chiffres clés 8 : Historique du peuplement

- 3 grands groupes ethnoculturels répartis sur différentes parties du territoire depuis plusieurs siècles
- 16^{ème} siècle : Arrivée massive de migrants

I.3.2 Organisation ethnique

93. La région ouest est occupée par deux grandes aires ethnoculturelles, séparées par la ligne Toulépleu-Facobly :
- Au sud, l'aire Krou qui s'étend sur les 3/5 de l'espace régional ;
 - Au nord l'aire Mandé.
94. Les ethnies principales sont les Wê, les Dan, les Mahou et les Toura.

I.3.2.1 L'aire Krou et les groupes ethniques Krou

95. Les Krous, établis sur les plateaux ou les glaciers au sud du massif montagneux de Man, représentent le groupe ethnoculturel le plus important de la région par l'étendue de son territoire et par sa population. Cet ensemble est composé des Wê qui occupent 2/3 du territoire.
96. Les groupes Bété et Bakwé, minoritaires, se localisent sur les marges méridionales du pays Wé ; les Kouzié à l'extrême sud-est sont répartis entre trois tribus et les Oubi, à l'extrême sud-est, entre deux tribus, du Cavally au Parc National de Taï.
97. Le groupe Wê est composé de deux sous-groupes ethniques : les Wobé au nord et surtout les Guéré au sud ; les premiers, établis à Facobly et Kouibly, dans la partie orientale du département de Man forment un groupement de 14 tribus ; les seconds, plus nombreux, sont répartis entre 38 tribus dans les départements de Bangolo, Duékoué Guiglo et Toulépleu.
98. En réalité, les Wobé et les Guéré forment une seule entité. C'est l'administration coloniale qui sur la base d'un malentendu à la fois géographique et linguistique a différencié deux ethnies.

I.3.2.2 L'aire Mandé et les groupes ethniques Mandé

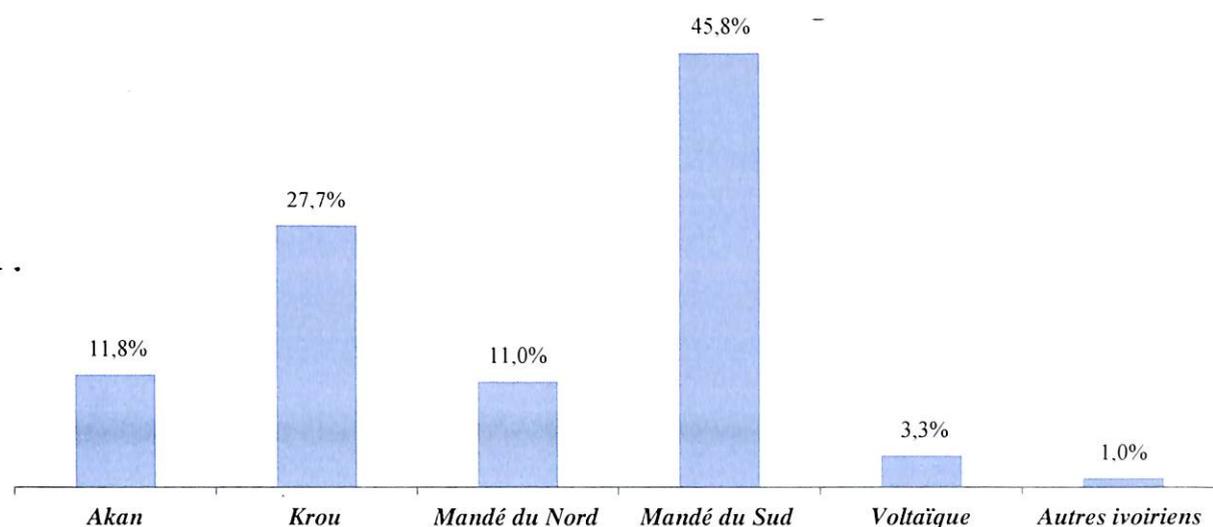
99. Les Mandé se subdivisent en deux grandes familles : les Mandé du Sud (ou Mandé-Fu) et les Mandé du Nord (ou Mandé-Tan). Les Mandé-Fu occupent les sous-préfectures de Man, Danané, Bin-Houyé, Sangouiné, Logoualé et Zouan Hounien. Ils se composent essentiellement de Dan. Les Mahou (Mandé du Nord) sont des Soudanais typiques liés aux grands empires médiévaux de la Vallée du Niger. Guerriers entreprenants, ils ont imposé leur présence à certains villages Yacouba et ont occupé les sous-préfectures de Sipilou, Gan et Santa.
100. Les Dan appelés à tort Yacouba comprennent deux sous-ensembles :
- Les Danmenou installés au nord dans les massifs des Dan et de Man ;
 - Les Boutyouleumenou constituent un ensemble de 34 tribus, maîtres des plateaux au sud des monts c'est-à-dire le département de Danané et la partie ouest de celui de Man.
101. De nombreuses guerres ont émaillé les pérégrinations du peuple Dan. Elles en ont fait une société « Guerrière » fortement hiérarchisée marquée par le goût du risque et de la bravoure.
102. Les Malinké, débordant de leur territoire historique (la région nord-ouest), apparaissent sur les marges septentrionales du pays Dan :
- Au nord, les Douésé au contact des Yacouba et des Toura ;
 - Au nord-est les Ouadougou entre les Wobé et les Toura ;
103. D'importantes colonies Malinké sont implantées dans les principales villes de la région, notamment à Man, Guiglo, Duékoué et Danané.

104. Ces différents groupes dont les Dan et les Wê forment la majorité de la population, sont plus ou moins bien structurés. Les Dan organisés en lignages patrilinéaires forment une multitude de lignages autonomes et égaux regroupés en villages et en tribus. Les Wê plus structurés et plus hiérarchisés sont organisés en fédérations d'alliance, en groupements de guerres et enfin au sommet, en confédérations guerrières.

105. A cette population composite s'ajoutent les communautés allogènes provenant de la sous-région, à savoir :

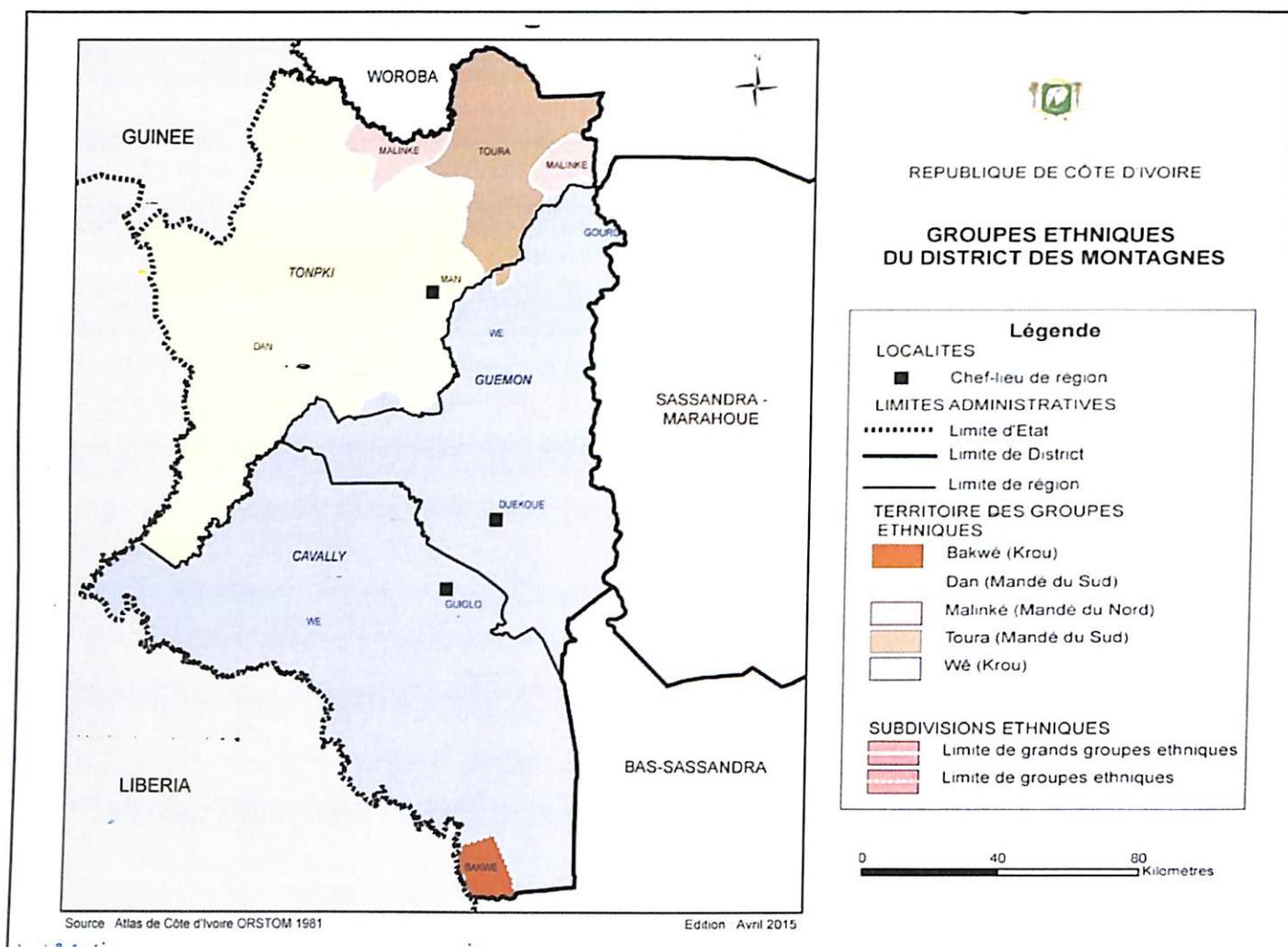
- Les ressortissants des pays frontaliers : Guinéens (majoritairement commerçants) et Libériens (fuyant la guerre dans leur pays au milieu des années 1990) ;
- Les autres ressortissants de la CEDEAO, particulièrement les Burkinabé qui occupent une partie des terres cultivables (dont les mouvements se sont accrus à la faveur de la longue crise qui a secoué la Côte d'Ivoire et particulièrement l'ouest montagneux).

Figure 4: Répartition des groupes ethniques du District



Source : INS - RGPH 1998

Carte 10 : Principaux groupes ethniques du District



106. Les rapports entre clans et groupes socioethniques dans le District sont codifiés sur la base de diverses alliances :

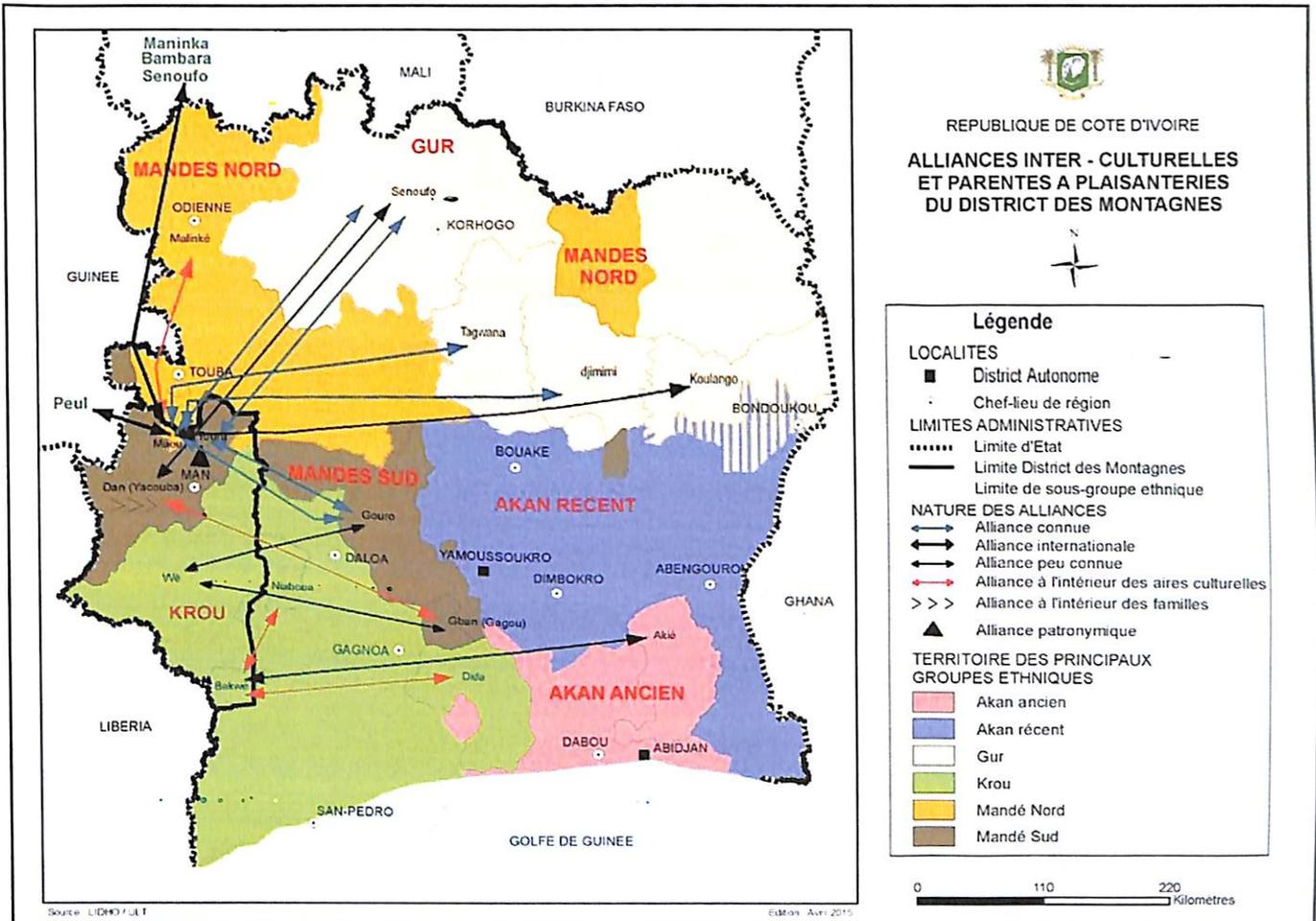
- Les alliances interethniques : dans un pays pluriethnique avec 60 ethnies, regroupées en 5 grandes aires culturelles (les Gur, les Akan, les Mandé du nord et du sud et les Krou), les ethnies sont soudées les unes aux autres par des liens de natures diverses. Ces liens ont permis aux peuples de cohabiter pacifiquement. Un pacte de non-agression et d'assistance mutuelle est ainsi signé entre certains peuples pour éviter les conflits. C'est le cas des Yacouba et Senoufo, Yacouba et Gouro, Yacouba et Tangwana. Les peuples frontaliers, tels que les Peuls de la Guinée voisine, sont alliés aux Yacouba.
- L'alliance à plaisanterie entre les Sénoufo et les Yacouba, qui autorise les membres de ces ethnies à organiser des affrontements verbaux sans conséquence.

107. Les villages constituent l'unité politique de base dans le District et leur gestion est démocratique, fondée sur le principe de l'égalité des lignages. L'ensemble des chefs de lignages réunis autour du chef fondateur constitue le gouvernement du village. Ainsi les sociétés Yacouba et Toura sont des sociétés foncièrement égalitaires et démocratiques.

108. Le système de parenté est la clé de voûte du système social au niveau de l'ensemble des populations du District des Montagnes. La famille ou le groupement en tant qu'unité de fonctionnement socioéconomique repose sur une forte solidarité et un communautarisme économique entre partenaires du groupe familial.

109. La production et l'accumulation de la richesse sont fonction directe de la reproduction puisqu'elles reposent essentiellement sur la force de travail. La descendance est donc considérée comme le fondement de la richesse. Cela entraîne incontestablement une politique démographique fortement nataliste.

Carte 11 : Alliances Inter-Culturelles et Parentés à Plaisanterie dans le District



110. Ces populations peuvent connaître des tensions et des conflits, généralement en lien avec :

- Le foncier rural : ce problème se matérialise par une dualité marquée entre le coutumier et l'administratif sur la propriété de la terre, la vente clandestine de la terre sans concertation de toute la famille, la discorde dans la famille, le non-respect des limites de terrain...
- La cohabitation agriculteurs/éleveurs : le passage des bêtes détruit régulièrement les cultures.
- La cohabitation autochtone/allogène : en cas de non-respect de leurs engagements, les conflits sont réglés par les « parentés à plaisanterie ».

Chiffres clés 9 : Organisation ethnique

- 2 grandes aires ethnoculturelles
- 45,8 % de Mandé du Sud

I.3.3 Religions

La population du District est constituée majoritairement de non-croyants, suivie par un quart de musulmans et 23 % de chrétiens.

Les Mandé ont une culture empreinte d'une soumission aux puissances surnaturelles (esprits des ancêtres, génies...) dotées de pouvoirs et capables d'influencer le destin des hommes. Ces puissances sont matérialisées par des masques.

Les Guérés du Guémon font partie de l'ensemble des Krou venus du Libéria vers les 13^{ème} et 14^{ème} siècles. Ce peuple d'agriculteurs est profondément attaché à la terre et à ses traditions, et pratique les religions traditionnelles et le culte des ancêtres (KIWI et GLA). Aujourd'hui, les Guérés pratiquent également, dans une moindre mesure, les religions révélées présentes dans la région, notamment le christianisme et l'islam.

Carte 12 : Répartition de la population par religion pratiquée et région

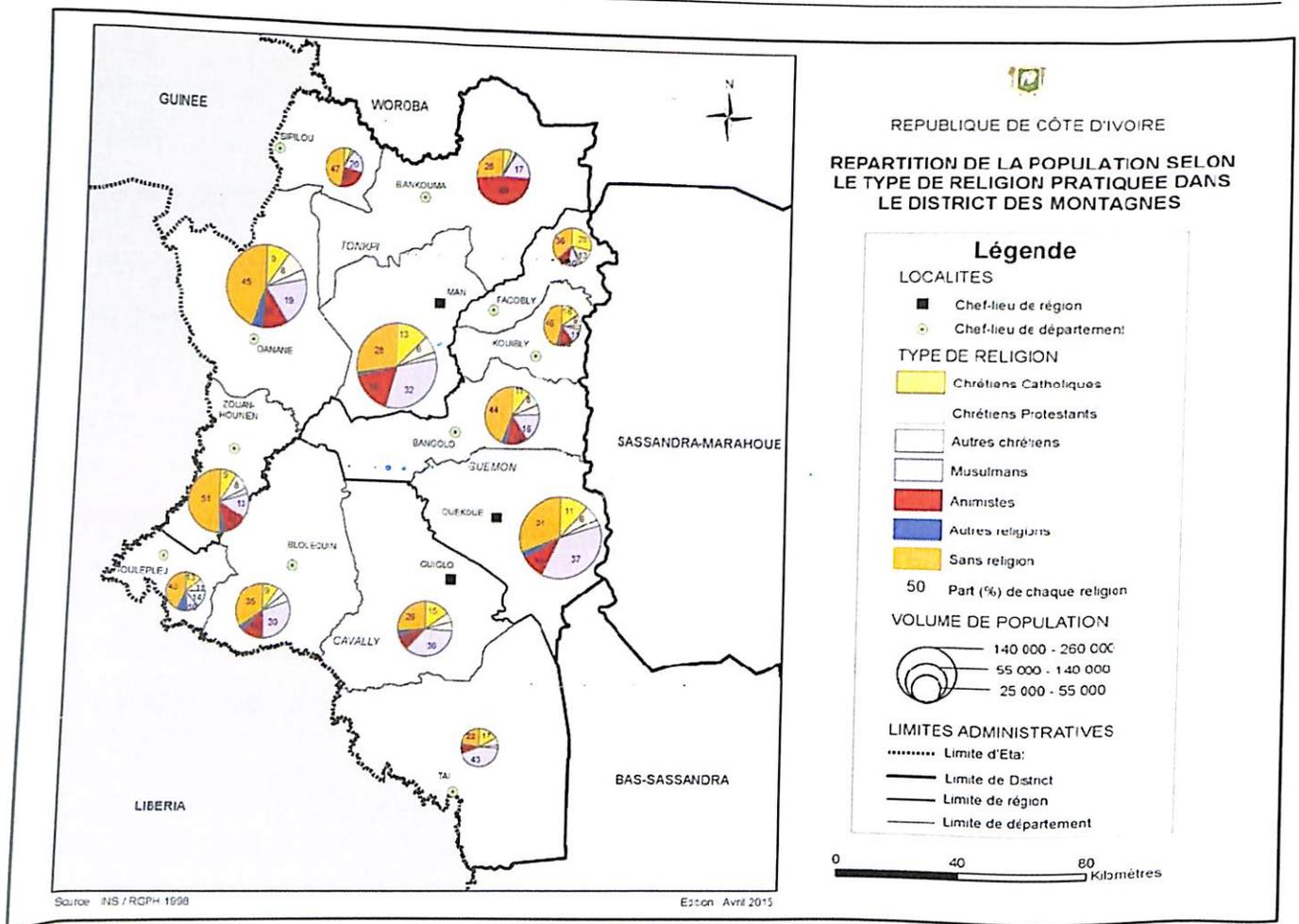
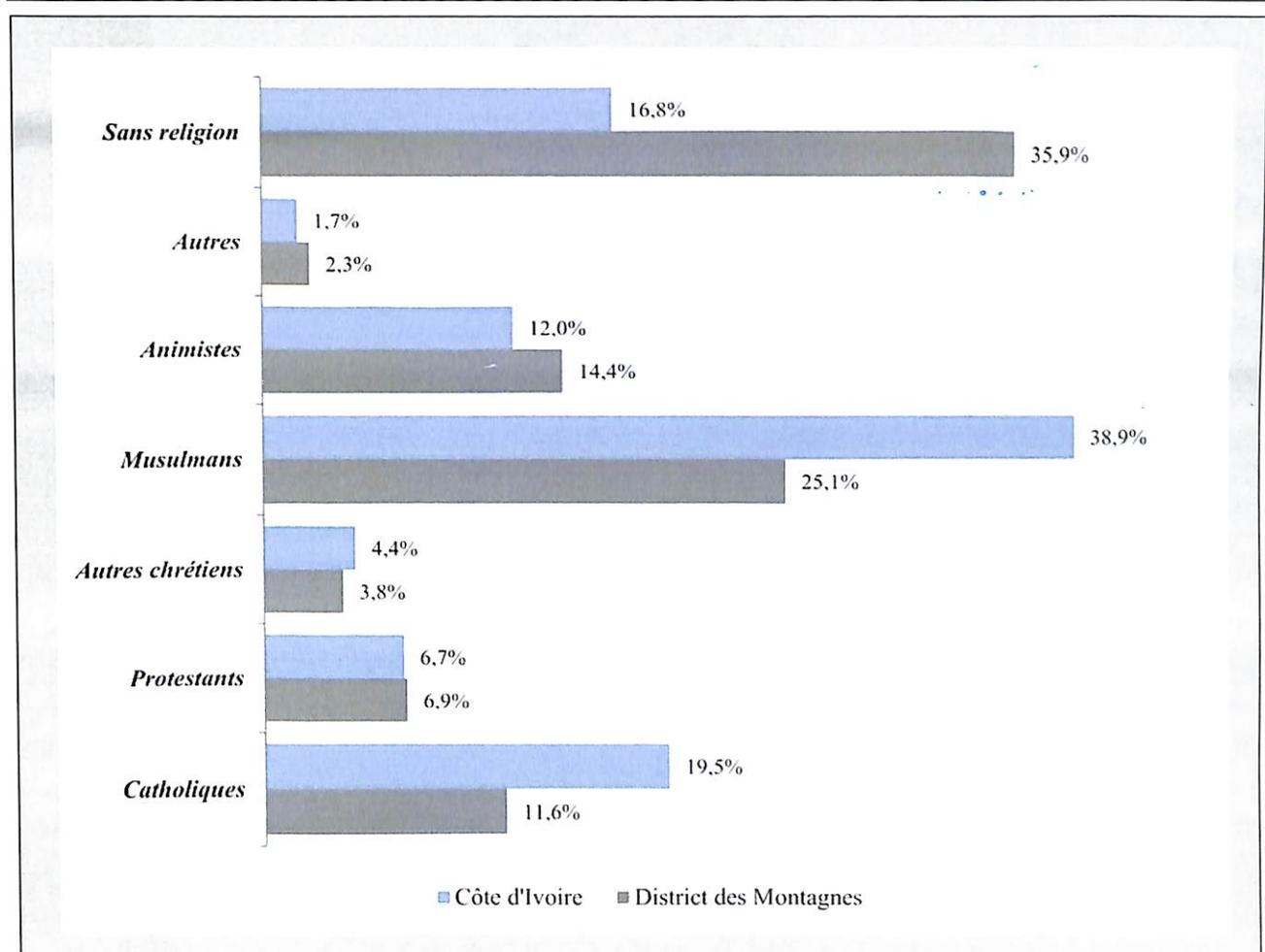


Figure 5 : Poids des religions par département (1 998)

Région	Département	Catholique (%)	Protestant (%)	Autres Chrétiens (%)	Musulmans (%)	Animiste (%)	Autre (%)	Sans religion (%)
Cavally	Guiglo	13,3	5,5	4,6	35,3	10,3	2,3	28,6
	Toulépleu	13,0	11,0	14,2	9,7	2,0	6,6	43,6
Guémon	Bangolo	10,6	8,0	5,5	16,0	13,2	2,4	44,3
	Duékoué	11,0	6,1	2,9	36,9	10,1	2,1	30,9
Tonkpi	Biankouma	5,0	2,4	1,1	17,8	43,1	0,4	30,2
	Danané	9,1	8,2	3,6	17,0	11,3	3,3	47,5
	Man	15,4	7,6	2,7	26,1	14,8	1,5	31,8
District		11,6	6,9	3,8	25,1	14,4	2,3	35,9

Source : INS - RGPH 1998

Chiffres clés 10 : Religions



I.3.4 Caractéristiques sociodémographiques

I.3.4.1 Démographie

114. Le District des Montagnes compte, selon le RGPH 2014, près de 2,4 millions d'habitants en 2014, ce qui représente une croissance annuelle moyenne d'environ 3,3 % depuis 1998. Le District est ainsi au troisième rang des Districts les plus peuplés de Côte d'Ivoire, avec 10 % de la population ivoirienne.

Tableau 5 : Répartition de la population depuis le recensement de 1 998

Région	Département	Sous-Préfecture	Hommes	Femmes	Total	RM	
Guémon (Duékoué)	Bangolo	Bangolo	21 990	18 230	40 220	120,6	
		Béoué-Ziblaho	12 467	9 460	21 927	131,8	
		Bléniméouin	12 994	10 985	23 979	118,3	
		Diéouzon	18 112	12 897	31 009	140,4	
		Gohouo-Zagna	10 074	7 726	17 800	130,4	
		Guinglo-Tahouaké	20 089	16 279	36 368	123,4	
		Kahin-Zarabahon	33 836	28 619	62 455	118,2	
		Zeo	5 092	4 167	9 259	122,2	
		Zou	41 009	34 103	75 112	120,3	
	Total			175 663	142 466	318 129	123,3
	Duékoué	Bagohouo	24 939	21 190	46 129	117,7	
		Duékoué	97 503	87 841	185 344	111	
		Gbapleu	35 134	31 415	66 549	111,8	
		Guehiébly	28 053	23 880	51 933	117,5	
		Guezon	31 392	26 801	58 193	117,1	
	Total			217 021	191 127	408 148	113,5
	Facobly	Facobly	12 219	10 188	22 407	119,9	
		Guezon	4 877	3 797	8 674	128,4	
		Koua	4 828	3 687	8 515	130,9	
		Semien	15 564	13 248	28 812	117,5	
		Tieny-Seably	4 362	3 737	8 099	116,7	
	Total			41 850	34 657	76 507	120,8
	Kouibly	Kouibly	23 705	19 687	43 392	120,4	
		Nidrou	5 395	4 948	10 343	109	
		Ouyably-Gnondrou	27 706	21 764	49 470	127,3	
		Totrodrou	7 624	5 779	13 403	131,9	
	Total			64 430	52 178	116 608	123,5
	Total région			498 964	420 428	919 392	118,7

Région	Département	Sous-Préfecture	Hommes	Femmes	Total	RM
Cavally (Guiglo)	Bloléquin	Bloléquin	40 570	31 284	71 854	129,7
		Diboké	3 800	2 368	6 168	160,5
		Doké	8 080	5 277	13 357	153,1
		Tinhou	8 838	4 455	13 293	198,4
		Zeaglo	11 940	6 724	18 664	177,6
		Total	73 228	50 108	123 336	146,1
	Guiglo	Bedy-Goazon	9 375	7 497	16 872	125,1
		Guiglo	61 475	52 321	113 796	117,5
		Kaadé	14 195	11 058	25 253	128,4
		Nizahon	11 478	9 289	20 767	123,6
		Total	96 523	80 165	176 688	120,4
	Taï	Taï	17 217	14 711	31 928	117
		Zagné	39 057	31 963	71 020	122,2
		Total	56 274	46 674	102 948	120,6
	Toulépleu	Bakoubly	2 254	1 759	4 013	128,1
		Méo	9 057	5 698	14 755	159
		Nezobly	3 253	3 426	6 679	95
		Pehé	5 912	4 923	10 835	120,1
		Tiobly	2 468	2 497	4 965	98,8
		Toulépleu	8 221	7 524	15 745	109,3
	Total	31 165	25 827	56 992	120,7	
	Total région	257 190	202 774	459 964	126,8	
Tonkpi (Man)	Biankouma	Biankouma	26 465	24 804	51 269	106,7
		Blapleu	8 374	6 376	14 750	131,3
		Gbangbegouine	1 775	1 674	3 449	106
		Gbonne	20 781	15 176	35 957	136,9
		Gouine	8 943	5 966	14 909	149,9
		Kpata	3 428	3 313	6 741	103,5
		Santa	15 688	11 537	27 225	136
		Total	85 454	68 846	154 300	124,1
	Danané	Daleu	18 874	15 434	34 308	122,3
		Danané	54 403	50 269	104 672	108,2
		Gbon-Houye	7 260	6 380	13 640	113,8
		Kouan-Houlé	15 346	12 580	27 926	122
		Mahapleu	23 920	20 448	44 368	117
		Seileu	10 265	9 453	19 718	108,6
		Zonneu	12 742	9 774	22 516	130,4
		Total	142 810	124 338	267 148	114,9
	Man	Bogouine	8 233	6 939	15 172	118,6
		Fagnampleu	1 637	1 330	2 967	123,1
		Gbangbegouine-Yati	5 402	4 666	10 068	115,8
		Logoualé	15 027	13 488	28 515	111,4
Man		98 115	90 589	188 704	108,3	
Podiagouine		11 579	10 115	21 694	114,5	
Sandougou-Soba		4 043	3 703	7 746	109,2	
Sangouine		20 083	16 749	36 832	119,9	
Yapleu		3 991	3 744	7 735	106,6	
Zagoué	2 849	2 561	5 410	111,2		
Ziogouine	4 905	4 418	9 323	111		
	Total	175 864	158 302	334 166	111,1	

Région	Département	Sous-Préfecture	Hommes	Femmes	Total	RM
Tonkpi (Man)	Sipilou	Sipilou	12 166	10 251	22 417	118,7
		Yorodougou	10 600	8 851	19 451	119,8
		Total	22 766	19 102	41 868	119,2
	Zouan - Hounien	Banneu	6 603	6 620	13 223	99,7
		Bin-Houye	14 698	13 801	28 499	106,5
		Goulaleu	10 474	10 005	20 479	104,7
		Teapleu	19 699	19 545	39 244	100,8
		Yelleu	5 808	5 395	11 203	107,7
		Zouan - Hounien	42 651	39 783	82 434	107,2
	Total	99 933	95 149	195 082	105,0	
	Total région	526 827	465 737	992 564	113,1	
	Total District	1 282 981	1 088 939	2 371 920	117,8	

Source : INS - RGPH 2014 - RM : Rapport de masculinité

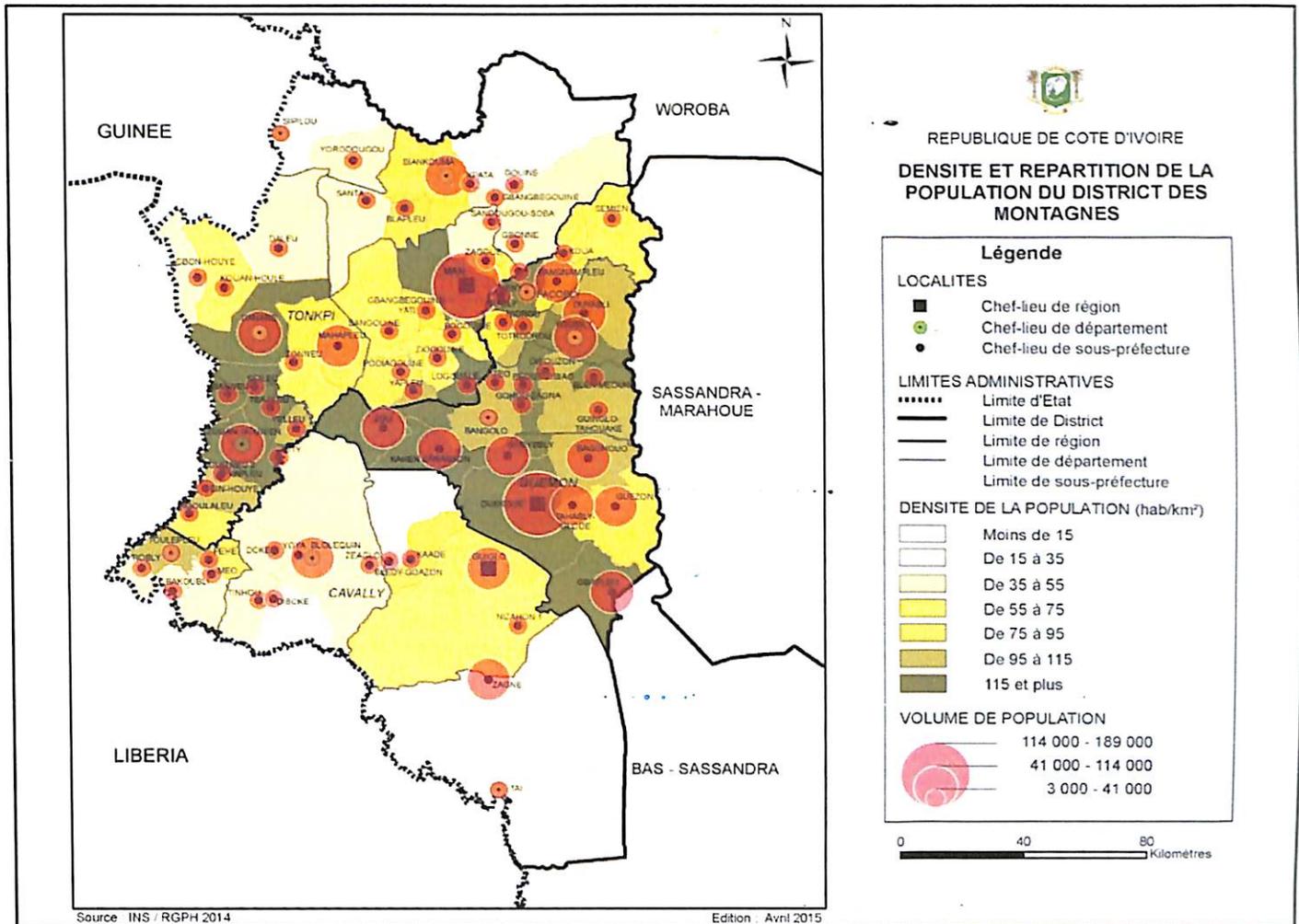
115. La région du Tonkpi concentre 42 % de la population du District, soit près de un million d'habitants. Le reste de la population est réparti entre la région du Guémon (39 %) et la région du Cavally (19 %).

I.3.4.2 Distribution spatiale

116. La population du District est concentrée autour des 3 chefs-lieux de région qui concentre plus de 20 % de la population. La sous-préfecture de Man avec plus de 188 000 habitants représente 8 % de la population du District.

117. Les régions du Tonkpi et du Guémon concentrent plus de 80 % de la population soulignant d'importantes disparités spatiales.

Carte 13 : Carte de la répartition spatiale de la population du District¹¹



118. Avec une densité de population moyenne de 76,5 hab/km², le District des Montagnes se situe au-dessus de la moyenne nationale qui s'établit à 70,3 hab/km². De fortes disparités existent néanmoins au sein même du District puisque la région du Guémon affiche une densité moyenne de 123,7 hab/km² tandis que la région du Cavally compte seulement 40,7 hab/km². Cette variation de densité de population est à corrélérer en particulier avec les caractéristiques naturelles du District et notamment le parc naturel de Tai (la densité de la sous-préfecture de Tai est de 23,5 hab/km²).

¹¹ Sur la base de l'ancien découpage

Tableau 6 : Densité de population par sous-préfecture

Guémon (Duékoué)	Bangolo	369	Bangolo	40 220	109,0	
		152	Béoué-Ziblaou	21 927	144,3	
		153	Bléniméouin	23 979	156,7	
		275	Diéouzon	31 009	112,8	
		93	Gohouo-Zagna	17 800	191,4	
		337	Guinglo-Tahouaké	36 368	107,9	
		309	Kahin-Zarabahon	62 455	202,1	
		89	Zeo	9 259	104,0	
		534	Zou	75 112	140,7	
	Duékoué	471	Bagohouo	46 129	97,9	
		1 021	Duékoué	185 344	181,5	
		522	Gbapleu	66 549	127,5	
		278	Guehiébly	51 933	186,8	
		739	Guezon	58 193	78,7	
	Facobly	152	Facobly	22 407	147,4	
		185	Guezon	8 674	46,9	
		142	Koua	8 515	60,0	
		515	Semien	28 812	55,9	
		61	Tieny-Seably	8 099	132,8	
	Kouibly	297	Kouibly	43 392	146,1	
130		Nidrou	10 343	79,6		
478		Ouyably-Gnondrou	49 470	103,5		
129		Totrodrou	13 403	103,9		
Total		7 431		919 392	123,7	
Cavally (Guiglo)	Bloléquin	1 373	Bloléquin	71 854	52,3	
		404	Diboké	6 168	15,3	
		304	Doké	13 357	43,9	
		285	Tinhou	13 293	46,6	
		522	Zeaglo	18 664	35,8	
	Guiglo	622	Bedy-Goazon	16 872	27,1	
		1 936	Guiglo	113 796	58,8	
		330	Kaadé	25 253	76,5	
		339	Nizahon	20 767	61,3	
	Taï	1 357	Taï	31 928	23,5	
		2 982	Zagné	71 020	23,8	
	Toulépleu	84	Bakoubly	4 013	47,8	
		272	Méou	14 755	54,2	
		69	Nezobly	6 679	96,8	
		142	Pehé	10 835	76,3	
		128	Tiobly	4 965	38,8	
		154	Toulépleu	15 745	102,2	
	Total		11 303		459 964	40,7

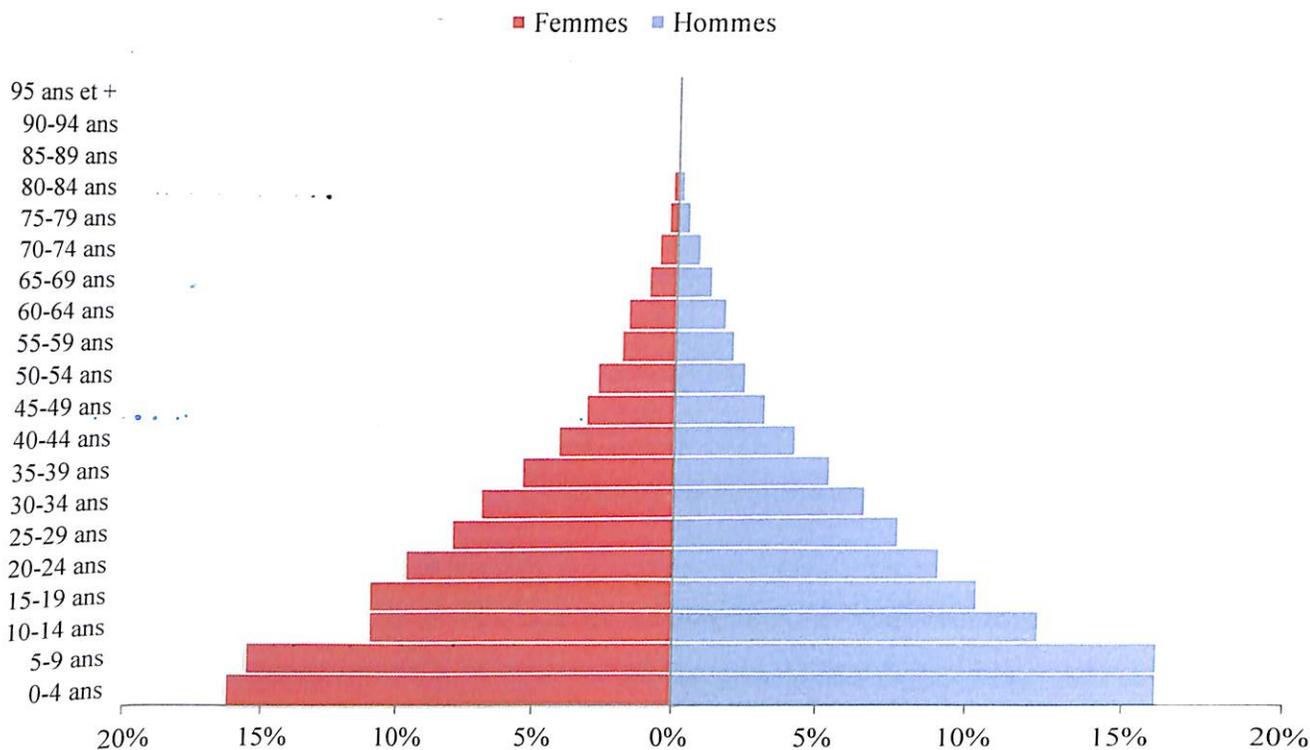
Tonkpi (Man)	Biankouma	656	Biankouma	51 269	78,2
		190	Blapleu	14 750	77,6
		75	Gbangbegouine	3 449	46,0
		986	Gbonne	35 957	36,5
		1 289	Gouine	14 909	11,6
		207	Kpata	6 741	32,6
		522	Santa	27 225	52,2
	Danané	849	Daleu	34 308	40,4
		647	Danané	104 672	161,8
		301	Gbon-Houye	13 640	45,3
		495	Kouan-Houlé	27 926	56,4
		527	Mahapleu	44 368	84,2
		166	Seileu	19 718	118,8
		302	Zonneu	22 516	74,6
	Man	207	Bogouine	15 172	73,3
		51	Fagnampleu	2 967	58,2
		125	Gbangbegouine-Yati	10 068	80,5
		210	Logoualé	28 515	135,8
		582	Man	188 704	324,2
		248	Podiagouine	21 694	87,5
		221	Sandougou-Soba	7 746	35,0
		650	Sangouine	36 832	56,7
		76	Yapleu	7 735	101,8
		79	Zagoué	5 410	68,5
		136	Ziogouine	9 323	68,6
	Sipilou	686	Sipilou	22 417	32,7
		421	Yorodougou	19 451	46,2
	Zouan - Hounien	108	Banneu	13 223	122,4
		256	Bin-Houye	28 499	111,3
		229	Goulaleu	20 479	89,4
		193	Teapleu	39 244	203,3
114		Yelleu	11 203	98,3	
464		Zouan - Hounien	82 434	177,7	
Total		12 268		992 564	80,9
Total District		31 002		2 371 920	76,5

Sources : MEMIS ; INS – RGPH 2014

I.3.4.3 Pyramide des âges et parité

119. La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle a dans le District une forme de parasol à l'instar des pays d'Afrique Sub-saharienne. Avec plus de 90 % de la population âgée de moins de 50 ans, la pyramide des âges du District est caractérisée par le fort poids des jeunes, notamment ceux de moins de 25 ans, qui représentent près de 64 % de la population du District. Au sein de cette population, les moins de 10 ans représentent à eux seuls plus de 30 % de la population totale du District, tandis que les jeunes de 10 à 19 ans représentent plus de 22 % de la population totale (au même niveau que la moyenne nationale).
120. Au total, l'importance des tranches d'âge jeunes en général - et masculines en particulier - suffit à corroborer l'hypothèse d'une émigration importante des personnes potentiellement actives. L'allure des pyramides des âges de la presque totalité des sous-préfectures est du reste caractéristique d'une population où les migrations masculines sont fréquentes : toutes les pyramides ont une base large jusqu'à 15 ans et, au-delà de cet âge, prennent une forme effilée, signe d'un déficit en personnes d'âges potentiellement actifs.

Figure 6: Pyramide des âges du District des Montagnes



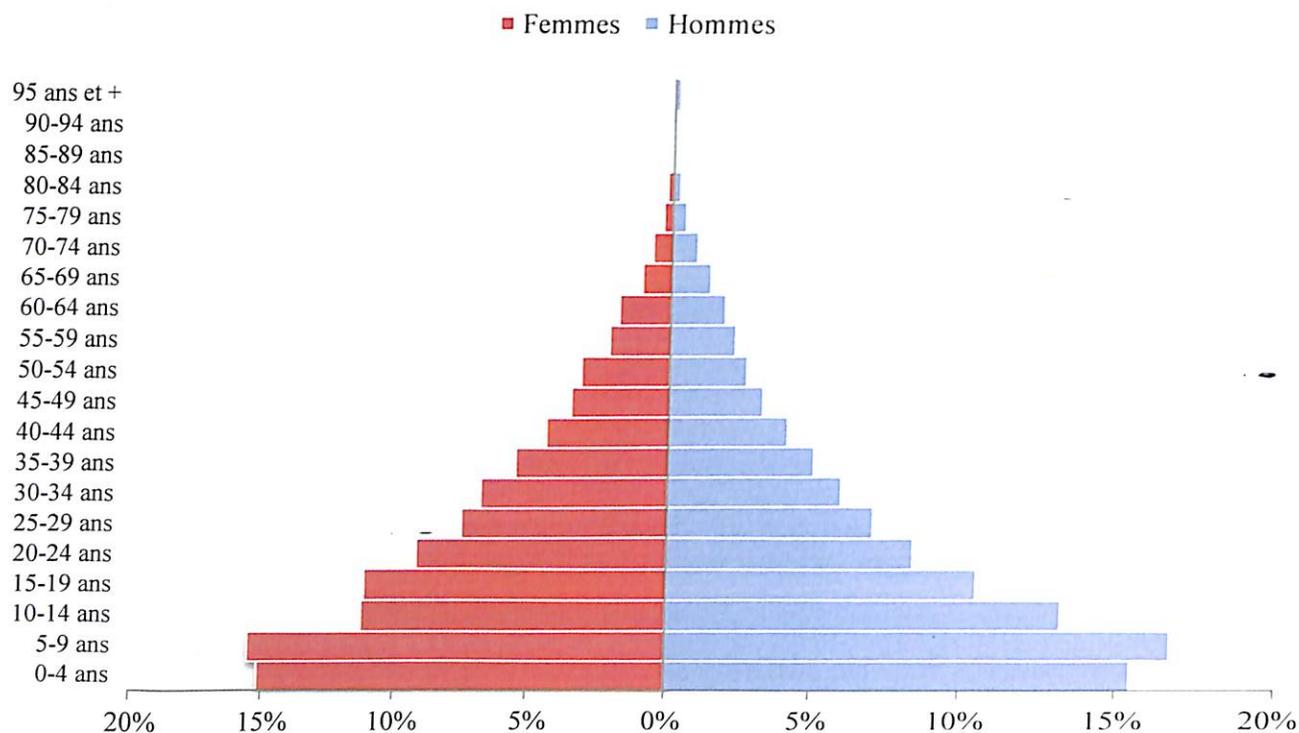
Source : INS - RGPH 1998

Tableau 7 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge

Tranche d'âge	Répartition de la population par genre (%)					
	Tonkpi		Guémon		Cavally	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
0-4 ans	15,5	15,2	17,0	17,9	16,6	17,5
5-9 ans	16,7	15,6	15,4	15,7	15,3	15,5
10-14 ans	13,3	11,2	10,9	10,3	11,7	11,1
15-19 ans	10,5	11,2	9,7	10,7	10,6	10,9
20-24 ans	8,4	9,2	9,9	10,5	9,8	10,2
25-29 ans	7,1	7,5	8,7	8,9	8,1	8,2
30-34 ans	6,0	6,8	7,6	7,3	6,8	6,8
35-39 ans	5,1	5,5	6,0	5,3	5,5	5,3
40-44 ans	4,1	4,4	4,2	3,6	4,3	3,8
45-49 ans	3,3	3,5	2,9	2,6	3,0	2,6
50-54 ans	2,7	3,2	2,1	2,1	2,2	2,3
55-59 ans	2,3	2,2	1,7	1,5	1,8	1,6
60-64 ans	1,9	1,8	1,5	1,5	1,6	1,5
65-69 ans	1,4	1,0	1,0	0,8	1,1	1,0
70-74 ans	0,9	0,7	0,6	0,5	0,7	0,7
75-79 ans	0,5	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4
80-84 ans	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
85-89 ans	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
90-94 ans	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
95 ans et +	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1

121. L'allure des pyramides des âges des deux régions est caractéristique d'une population où les migrations sont fréquentes : les pyramides des âges ont une base large jusqu'à 15 ans et prennent progressivement une forme effilée au-delà de cet âge. Ceci implique que le District des Montagnes représente une zone de départ des jeunes potentiellement actifs, corroboré par un taux net de migration négatif.
122. Les femmes représentent environ 46 % de la population du District, et ce sans grande disparité régionale (pour toutes les tranches d'âge confondues).
123. La région du Tonkpi compte la proportion la plus élevée de jeunes (0-20 ans) qui représentent 54,6 % de la population. Ceci s'explique par la présence du principal pôle urbain Man et des infrastructures éducatives présentes.
124. La région compte également la plus forte proportion de personnes âgées de plus de 60 ans avec 4,8 % contre 3,7 % dans la région du Guémon et 4,2 % dans la région du Cavally.

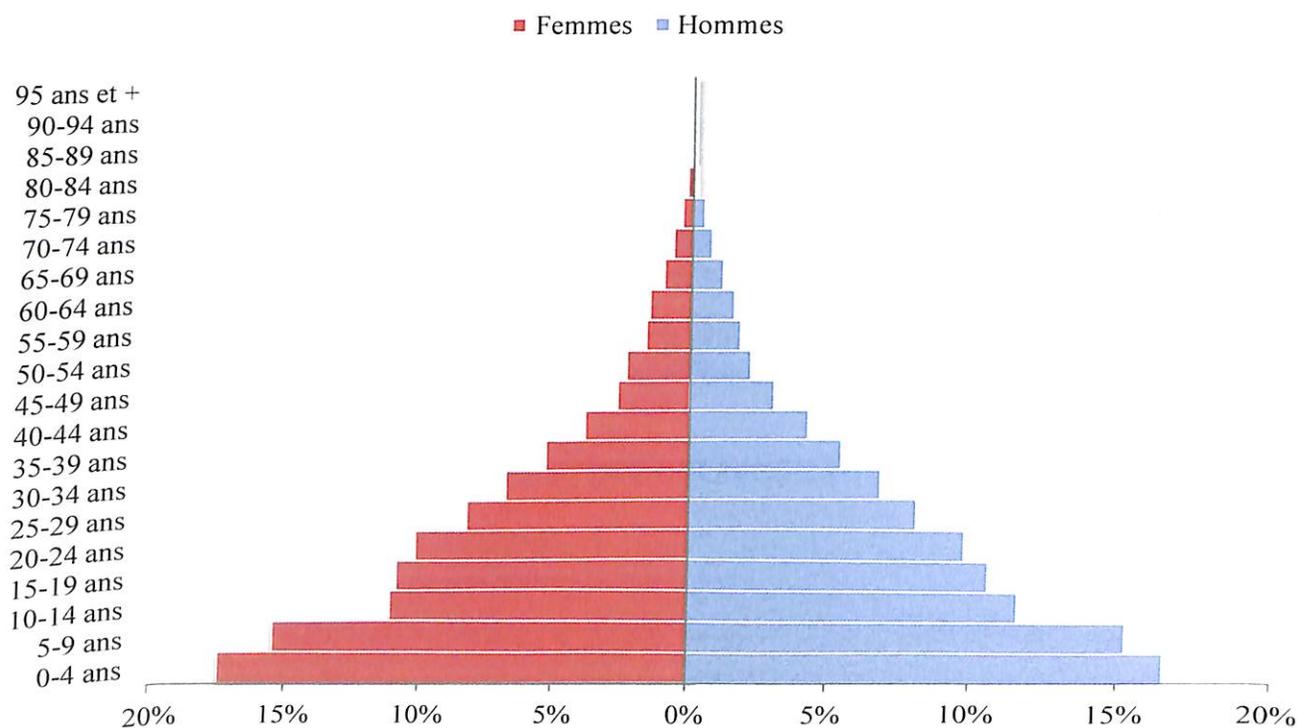
Figure 7 : Pyramide des âges de la région du Tonkpi



Source : INS - RGPH 1998

125. La région du Guémon compte la proportion la plus élevée d'actifs (20-60 ans) qui représentent 42,5 % de la population contre 40,6 % dans la région du Tonkpi et 41,3 % dans la région du Cavally.

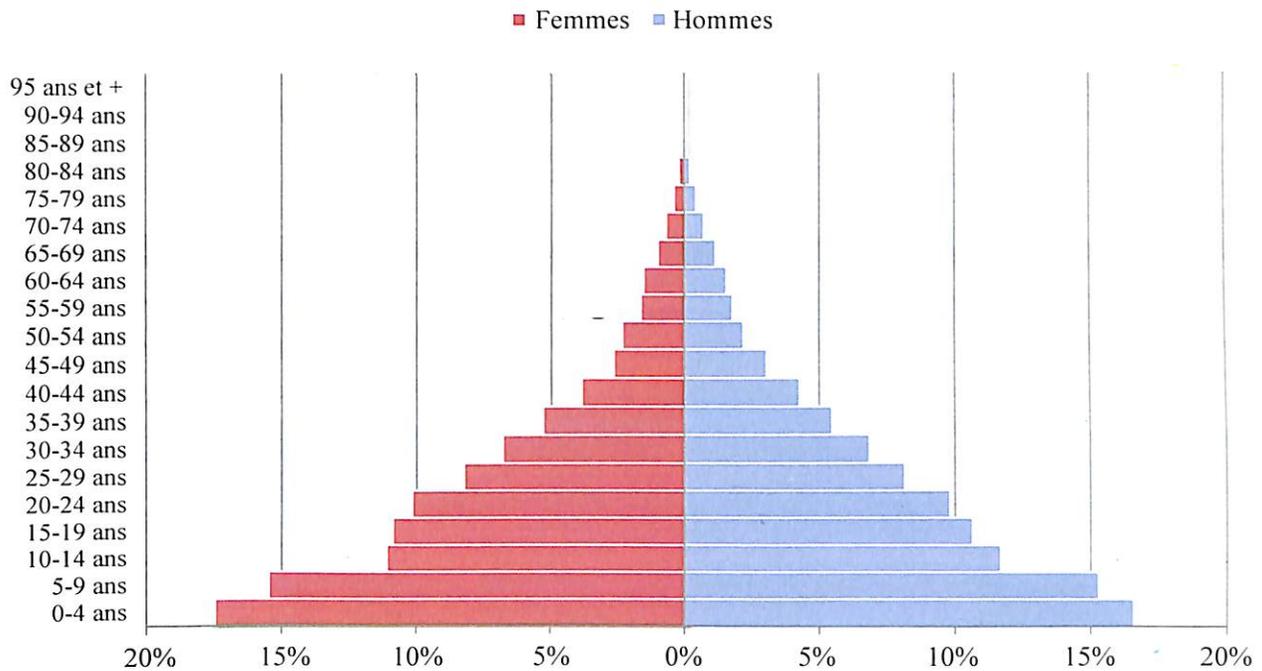
Figure 8 : Pyramide des âges de la région du Guémon



Source : INS - RGPH 1998

126. La région du Cavally compte le plus de jeunes enfants âgés de 0 à 9 ans (32,4 %) contre 33 % dans la région du Guémon et 31,5 % dans la région du Tonkpi. La partie médiane, plus effilée que les autres régions, sous-entend un manque de dynamisme économique qui pousse les actifs à se diriger sur les autres régions.

Figure 9 : Pyramide des âges de la région du Cavally



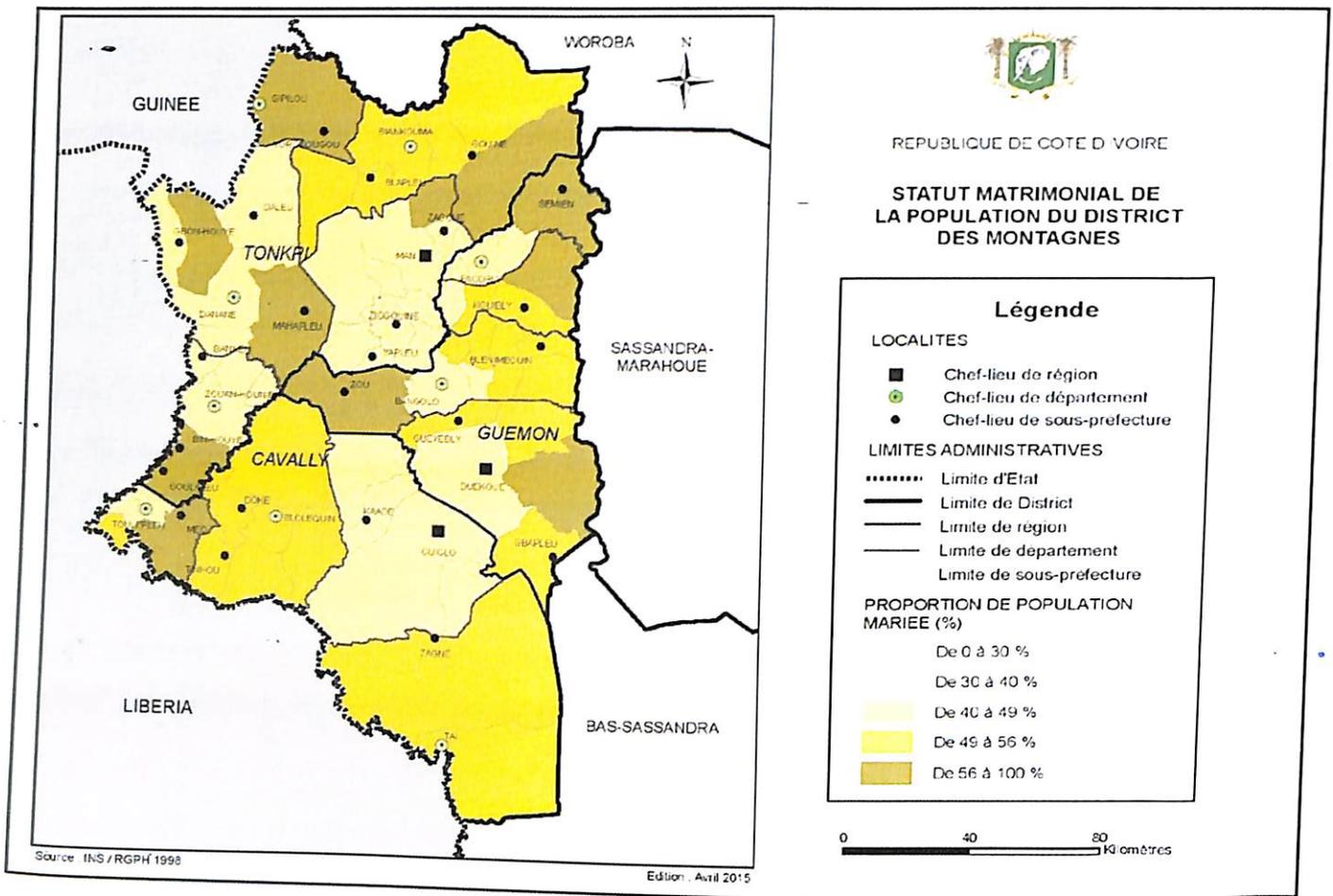
Source : INS - RGPH 1998

I.3.4.4 Nuptialité

127. Le District des Montagnes illustre une hétérogénéité en termes de proportion de population mariée entre les différentes régions. Ainsi les départements de Man et Danané, où la proportion de population mariée est inférieure à 50 % des habitants, se distinguent du reste du District où la proportion de population mariée est comprise entre 50 % et 55 % des habitants.

128. Le mariage est un contrat liant deux familles et non deux individus ; il est soumis à des prohibitions entre certains clans et castes et à des règles prescriptives. Enfin, rassembler la dot est une épreuve longue et difficile, tant pour le jeune dépendant que pour le budget de la famille.

Carte 14 : Statut matrimonial



129. Le District des Montagnes est composé de 49,5 % d'individus mariés. Cependant, une analyse par sexe permet de mettre en exergue que ce sont les femmes qui sont les plus mariées (55,4 % contre 43,7 % chez les hommes). Ce phénomène peut être expliqué par le phénomène de polygamie recensé chez plus de 17,7 % des hommes du District.

Tableau 8 : État matrimonial ¹² par département (en %)

Région	Département	Célibataire (%)	Union consensuelle (%)	Marié (%)	Divorcé (%)	Veuf (%)
Guémon	Bangolo	39,3	3,0	52,6	0,9	4,2
	Duékoué	41,8	3,9	50,9	0,7	2,7
Tonkpi	Biankouma	35,5	2,3	54,6	0,8	6,8
	Danané	38,6	6,9	48,6	1,1	4,9
	Man	44,2	4,2	45,1	1,0	5,5
Cavally	Guiglo	40,8	4,9	51,1	0,7	2,5
	Toulépleu	36,7	3,5	51,8	1,4	6,6
Total District		40,6	4,6	49,5	0,9	4,5

Source : INS - RGPH 1998

130. Le District des Montagnes présente l'un des taux de mariage précoce les plus élevés pour les enfants de 12 à 17 ans (notamment 12,1 % des filles de cette tranche d'âge).

Tableau 9: Statistiques sur la nuptialité du District par département (en %)

Région	Département	Population âgée de 12 ans et plus			Population âgée de 12 à 17 ans		
		Taux de polygamie (homme) en (%)	Nb moyen d'épouses par homme marié	Taux de rupture d'union (%)	Taux de mariage précoce (%)	Importance d'unions consensuelles (%)	Taux de rupture d'union (%)
Guémon	Bangolo	16,0	1,2	8,8	7,7	1,3	1,5
	Duékoué	18,7	1,2	6,3	7,1	1,1	1,0
Tonkpi	Biankouma	22,6	1,3	7,6	6,8	0,6	2,0
	Danané	17,3	1,2	11,0	6,9	1,9	2,5
	Man	13,7	1,2	12,6	4,2	1,0	3,2
Cavally	Guiglo	20,9	1,2	6,0	6,7	1,7	1,4
	Toulépleu	22,1	1,3	13,4	5,0	1,3	1,5
District		17,7	1,2	9,5	6,2	1,3	2,1

Source : INS - RGPH 1998

¹² Cf Glossaire

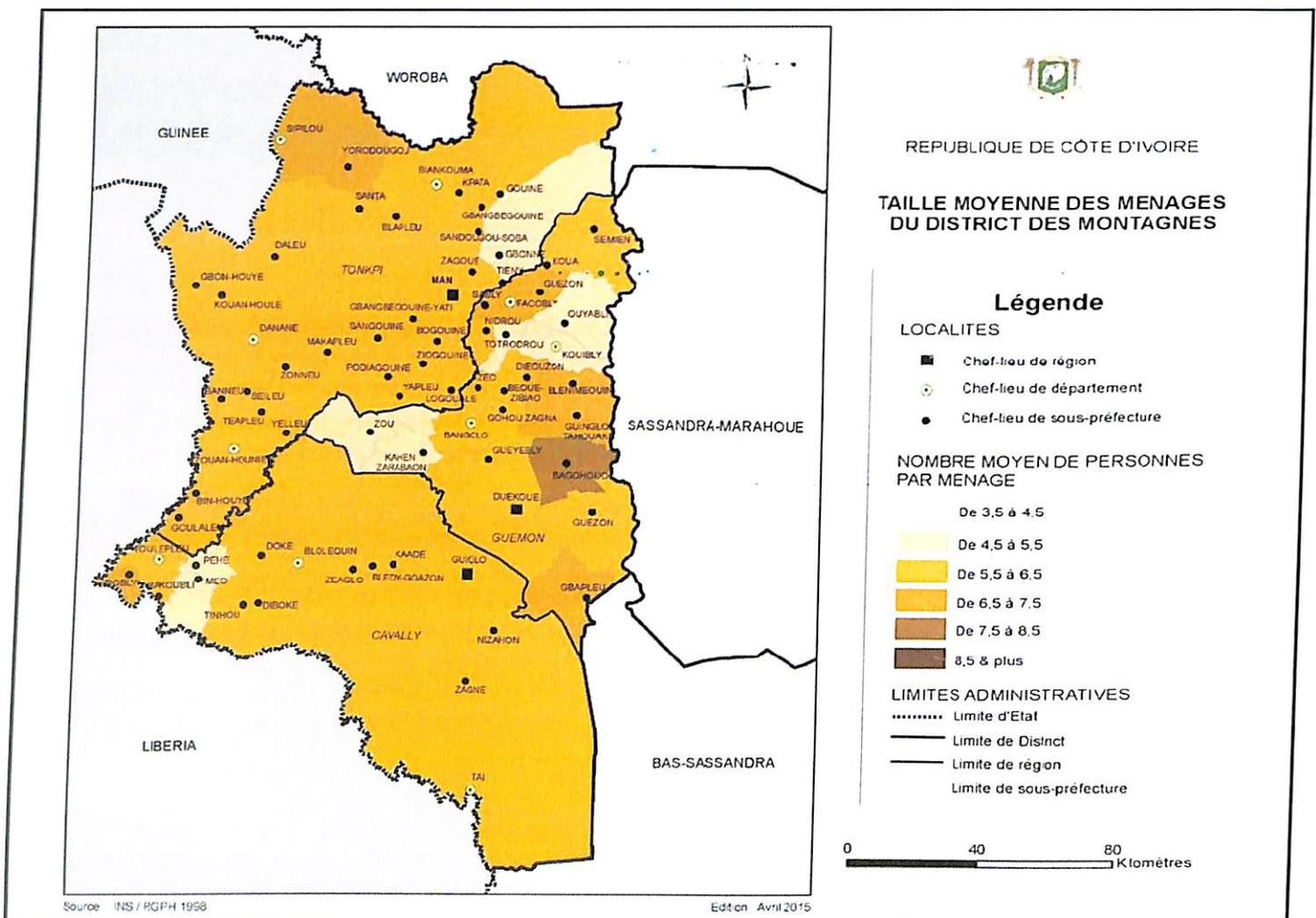
131. Le District comptait 245 310 ménages de 5,9 personnes en moyenne, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (6,5). Le District a une densité moyenne de près de 8 ménages/km². La région du Tonkpi concentre 56 % des ménages du District et enregistre une moyenne de 11,3 ménages/km², supérieure à la moyenne du District et à la moyenne nationale (7,4 ménages/km²).

Tableau 10 : Situation des ménages par région du District

Région	Nombre de ménages	Nombre moyen de ménages/km ²	Taille moyenne des ménages
Tonkpi	138 279	11,3	5,81
Guémon	54 908	7,4	6,03
Cavally	52 123	4,6	5,98
Total	245 310	7,9	5,9

Source : INS- RGPH 1998

Carte 15 : Taille moyenne des ménages du District des Montagnes



I.3.4.5 Fécondité

132. Le District des Montagnes compte 551 061 femmes en âge de procréer (FAP) soit 24,5 % de la population. Ce ratio, en ligne avec la moyenne nationale (27,7 %), présente quelques disparités puisque la région du Tonkpi compte 25 % de FAP, illustrant la concentration de la population jeune autour du pôle urbain de Man.

Tableau 11 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par région

Région	Population 2013	FAP ¹³	% FAP
Tonkpi	1 075 450	270 417	25
Guémon	682 930	164 258	24
Cavally	481 513	116 386	24
Total District	2 239 893	551 061	24,5

Source : MSLs – Annuaire statistique 2013

133. Avec un taux brut de natalité de près de 40,7 naissances vivantes pour 1 000 personnes contre 18,7 au niveau mondial¹⁴, la Côte d'Ivoire est un pays où la natalité est élevée. Le District des Montagnes n'échappe pas à ce constat d'ordre général avec un taux brut de natalité de 46. Les principales raisons identifiées de cette forte natalité résident dans la réticence des ménages à adopter une politique de planning familial soit pour des raisons culturelles soit par nécessité économique.

134. La région du Guémon se démarque dans le District avec un taux brut de natalité de 49,4 naissances vivantes pour 1 000 personnes, soit près de 10 points de plus que la moyenne nationale.

Tableau 12: Taux brut de natalité et âge moyen des femmes à la maternité

Région	Taux brut de natalité ¹⁵ (‰)	Age moyen des femmes à la maternité
Guémon	49,4	29,6
Cavally	47,4	30
Tonkpi	44,7	29,7
Total District	46,3	29,8

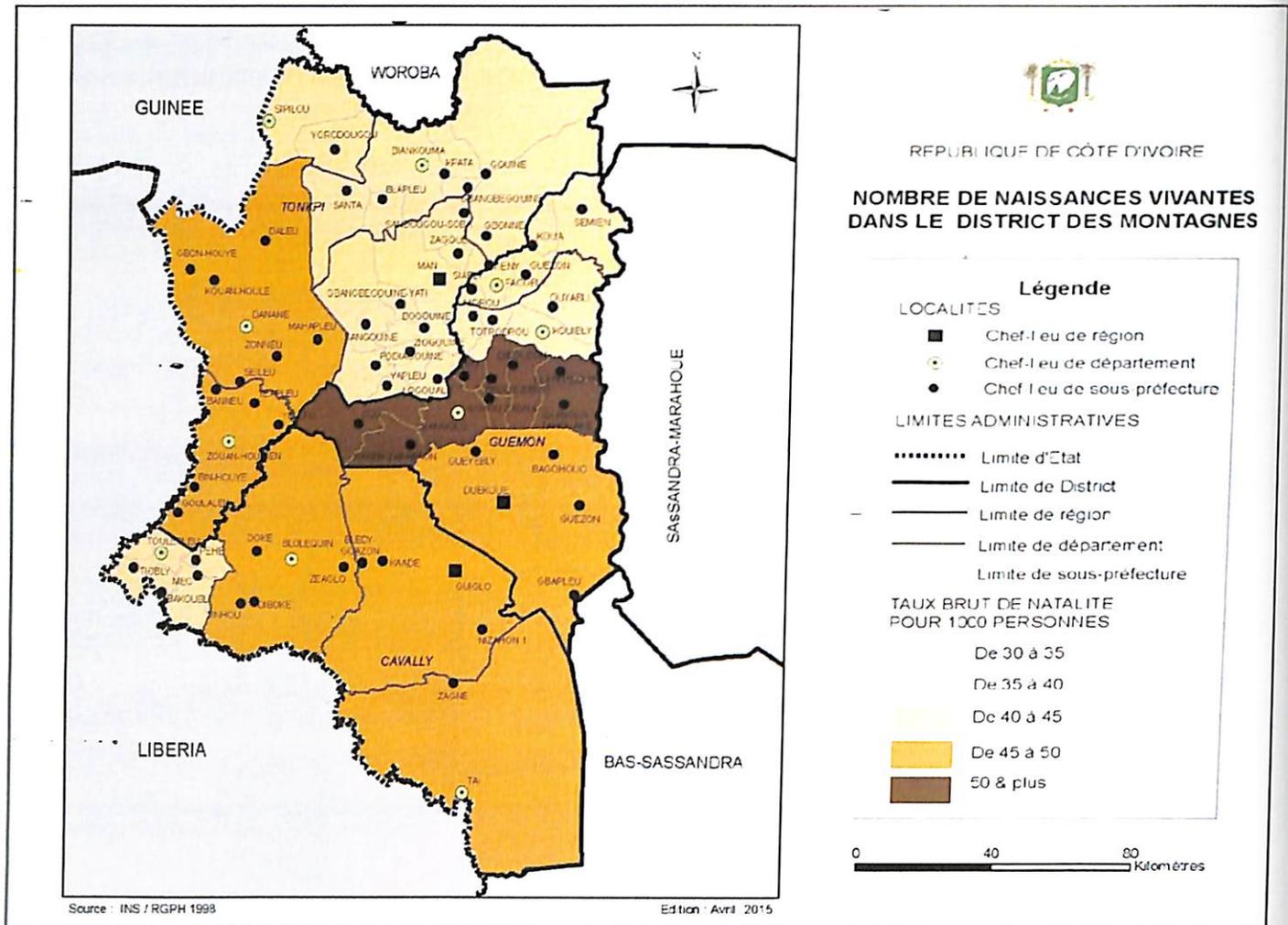
Source : INS - RGPH 1998

¹³ Cf. Glossaire

¹⁴ CIA – World FactBook - 2014

¹⁵ Cf. Glossaire

Carte 16 : Taux de natalité du District des Montagnes



135. Le taux brut de reproduction (TBR), soit le nombre moyen de filles mises au monde par une femme au cours de sa vie reproductive, s'établit à 2,6 pour les femmes ivoiriennes en ligne avec la moyenne nationale (2,8).

Tableau 13: Taux brut de reproduction du District¹⁶

= Taux brut de Reproduction	Femmes Ivoiriennes	Femmes <u>E</u> trangères
Total District	2,6	2,6
Côte d'Ivoire	2,8	2,7

Source : INS - RGPH 1998

136. L'indice synthétique de fécondité (ISF), soit le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme durant toute sa vie reproductive, s'établit à 6,3 enfants. La fécondité est plus élevée au sein des tranches d'âge 20-24 ans et 25-29 ans, en ligne avec les courbes relatives à la nuptialité révélant des noces et des naissances précoces.

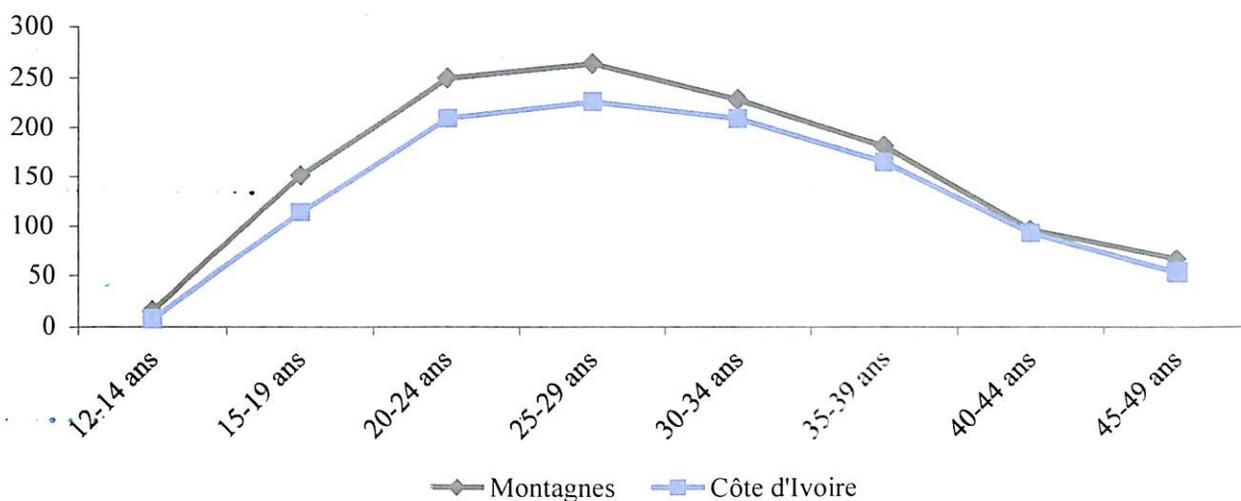
¹⁶ Cf Glossaire

Tableau 14 : Indice synthétique de fécondité et taux global de fécondité par région

Région	Indice synthétique de fécondité	Taux global de fécondité
Guémon	6,6	209,8
Cavally	6,5	204,5
Tonkpi	6,1	184,7
Total District	6,3	194,4

Source : INS - RGPH 1998

137. L'analyse par tranche d'âge illustre le fait que la fécondité est plus élevée au sein des tranches d'âge 20-24 ans (250 naissances pour 1 000 FAP), 25-29 ans (264 naissances) et 30-34 ans (229 naissances) en ligne avec les courbes relatives à la nuptialité révélant des noces et des naissances précoces.

Figure 10: Taux de fécondité par tranche d'âge dans le District (pour 1000 FAP¹⁷)-¹⁷ Femme en âge de procréer

I.3.4.6 Composition de la population et mouvements migratoires

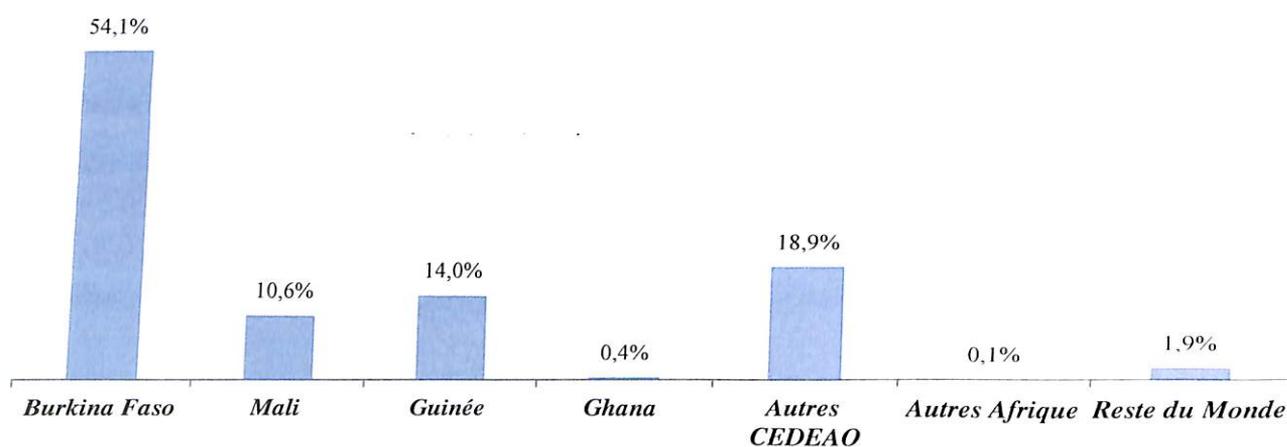
138. Malgré sa proximité géographique avec la Guinée, le Libéria et le Mali, le District des Montagnes est peuplé essentiellement d'Ivoiriens (87 % de la population du District en 1998). Alors que la Côte d'Ivoire compte 14 % d'étrangers dans sa population, le territoire en compte 13 %.
139. La population a connu de forts mouvements dans le District, suite notamment à la crise politique qui y a été exacerbée. En Côte d'Ivoire, 600 000 à 1 million de personnes ont été déplacées dans le pays depuis le mois de septembre 2002¹⁸. Il est estimé à 23 746 le nombre de ménages du District qui ont eu des maisons endommagées ou détruites suite à la crise¹⁹.
140. La moyenne nationale de non-migrants dans les différents Districts est de 57 %. Le District des Montagnes affiche un taux de non-migrants de 62 %. Le taux de migrants inter-région s'établit à 17,5 % contre 22,6 % au niveau national. Le taux de migrants extérieurs est de 12,7 % de la population du District (14 % dans le pays).

Tableau 15 : Statut migratoire par région

Région	Indice de stabilité résidentielle (%)	Statut migratoire de la population résidente (%)				
		Non-migrants	Migrants intra-départ	Migrants inter-département	Migrants inter-région	Migrants extérieurs
Guémon	66,9	45,0	6,0	2,8	31,3	14,8
Tonkpi	71,6	75,0	4,7	3,6	9,8	6,9
Cavally	73,2	48,0	2,7	1,3	22,5	25,4
District	70,8	62,3	4,6	2,9	17,5	12,7
Côte d'Ivoire	66,6	57,3	3,1	2,9	22,6	14,0

Source : INS - RGPH 1998

Figure 11: Origine de la population non ivoirienne du District



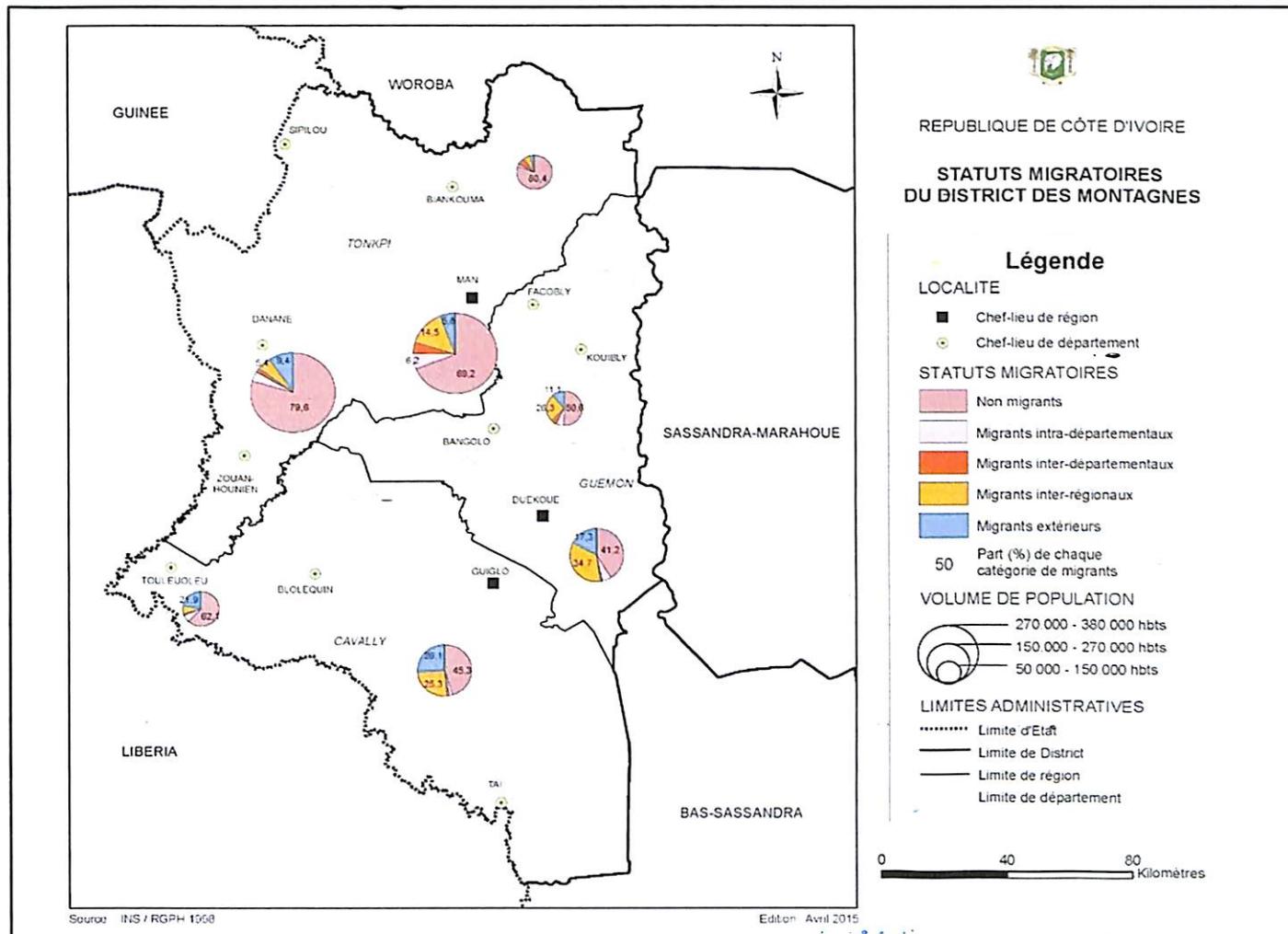
Source : INS - RGPH 1998

141. La population non ivoirienne provient essentiellement du Burkina Faso avec 54 % des étrangers présents dans le District, suivi par la population guinéenne (14 %).

¹⁸ Rapport de Mme Carolyn McAskye, 27 janvier 2003

¹⁹ Côte d'Ivoire 2013 : Besoins Humanitaires en phase de transition, OCHA

Carte 17 : Statuts Migratoires du District des Montagnes

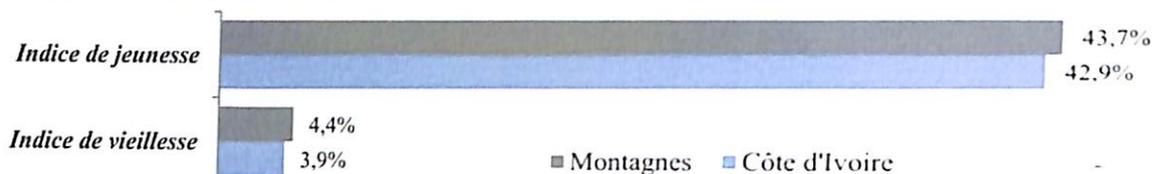


142. Des disparités existent entre les différents départements du District :

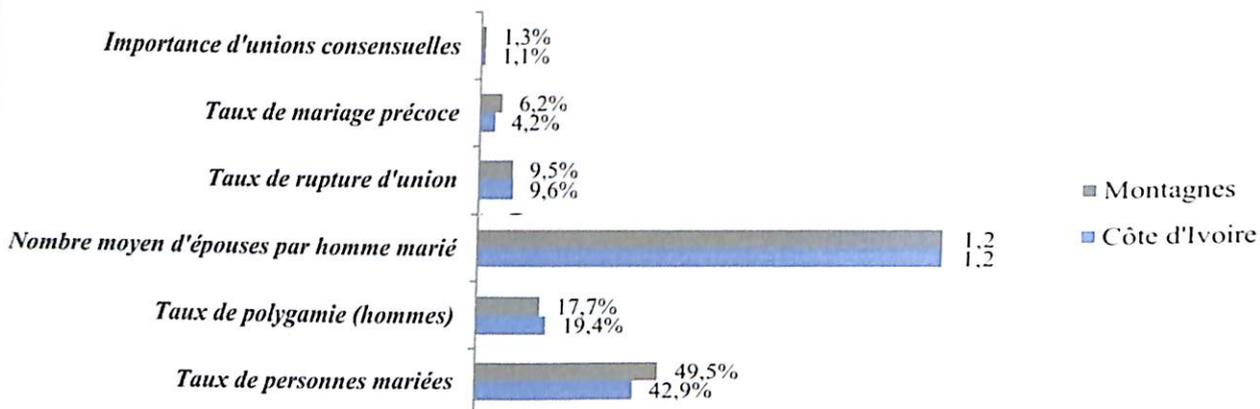
- Les départements de Man, Biankouma, Danané et Toulépleu sont composés à plus de 90 % de population ivoirienne.
- Les départements de Duékoué et Bangolo affichent des taux compris entre 80 % et 90 % de population ivoirienne.
- A l'inverse, seule 61 % de la population de Guiglo est d'origine ivoirienne ce qui peut être expliqué par l'hospitalité reconnue du peuple Wé.

Chiffres clés 11 : Caractéristiques sociodémographiques

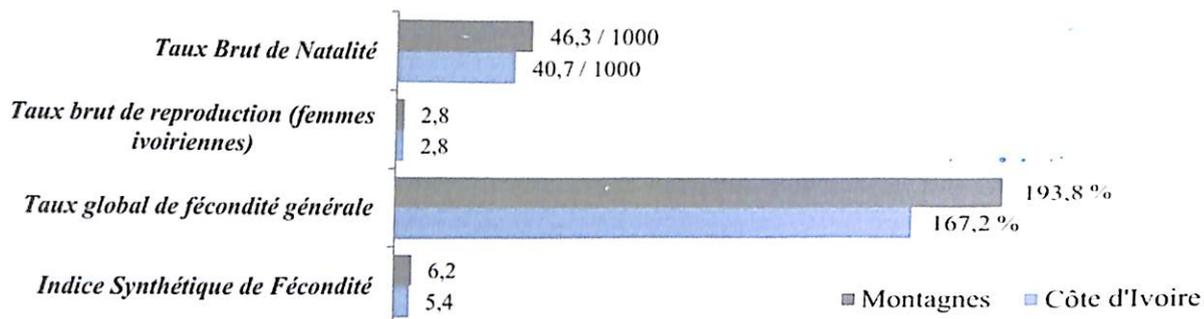
Indtces de jeunesse et de vieillesse



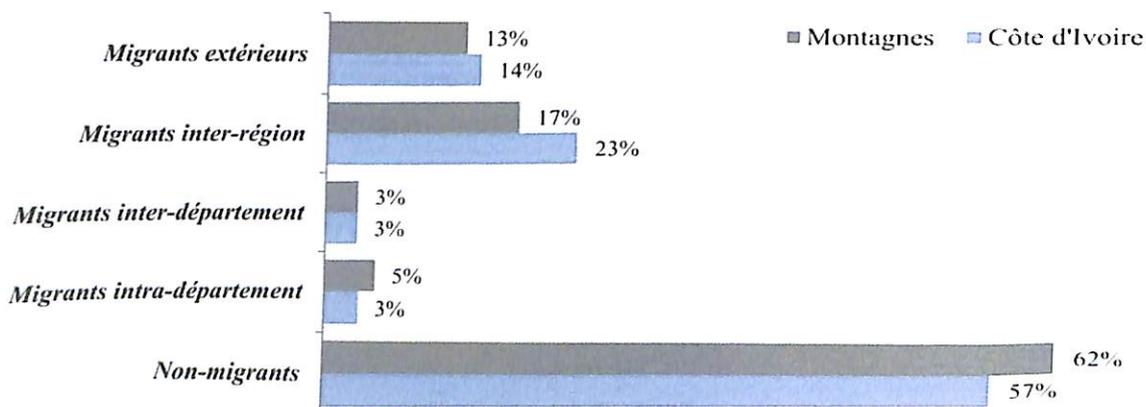
Nuptialité



Natalité



Flux migratoires



Niveau régional
 Niveau District
 Niveau national

I.3.5 Caractéristiques socioéconomiques de la population

I.3.5.1 Activité, emploi et chômage

143. Le District des Montagnes compte une population active de 542 294 personnes qui représente 23 % de la population du District en 2012, bien en deçà de la moyenne nationale de 48 %.

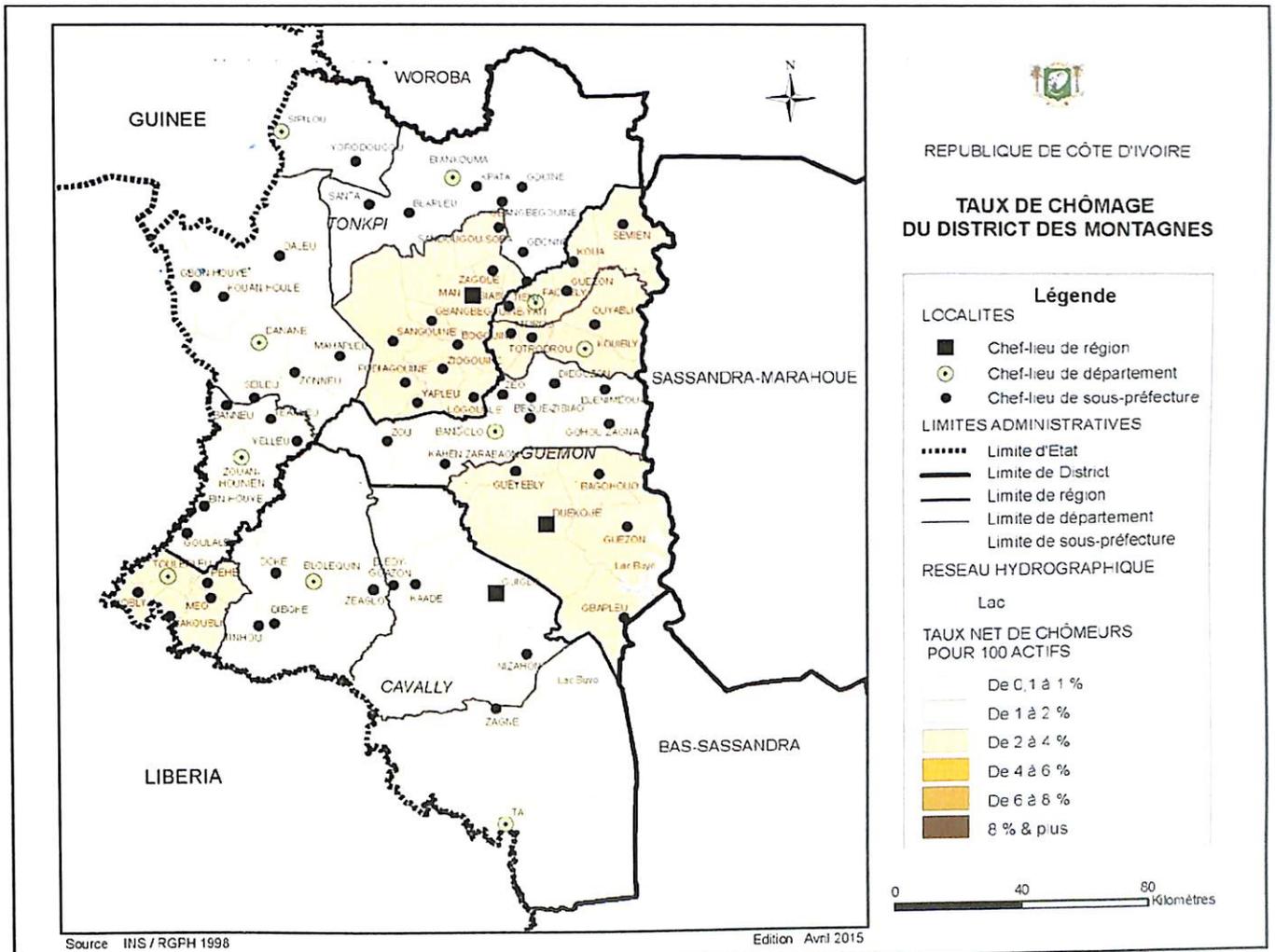
Tableau 16 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District

Taux de chômage élargi (%)	Taux de chômage BIT (%) ²⁰	Taux d'emploi informel (%)	Taux d'emploi salariés (%)	Taux d'emploi vulnérable (%)
7,3	4,4	94,1	8,4	89,9

Source : MEMEASFP, Initiatives locales emploi 2014

144. En revanche, le District affiche un taux de chômage de 7,3 % (moyenne nationale de 9,4 %). La performance du District sur ce ratio est due à la ville d'Abidjan qui biaise la moyenne nationale avec un taux de chômage de 19,5 %. La comparaison entre le taux de chômage du District et le taux de chômage national médian (6,05 %) montre que celui-ci est supérieur.

Carte 18 : Taux de chômage du District



²⁰ Cf. Glossaire

145. Ce taux doit être mis en perspective avec l'ensemble des caractéristiques du marché du travail local, en particulier une faible part d'emploi salarié, une grande part des activités informelles dans le commerce et l'agriculture.

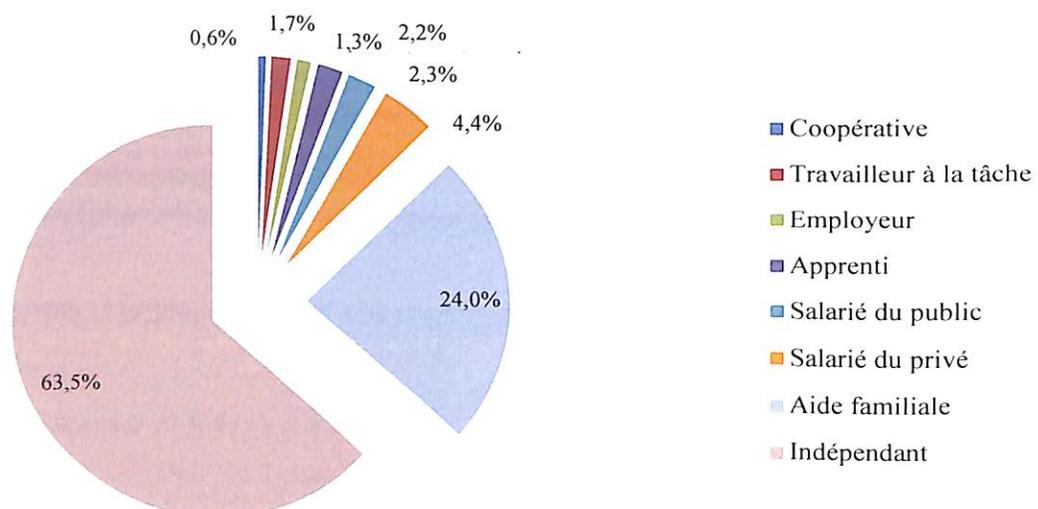
Tableau 17: Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité

Type d'activité	Masculin (en %)	Féminin (en %)	Total District (en %)
Occupé	60,1	26	43,5
Chômeur	0,4	0,1	0,3
Quête	0,8	0,3	0,5
Ensemble actifs	61,3	26,3	44,3
Ménagère	0,4	42	20,7
Etudiants ou élèves	22,8	14,8	18,9
Retraité	0,2	0	0,1
Rentier	0,2	0,1	0,1
Autre inactif	15,1	16,7	15,9
Ensemble inactifs	38,7	73,7	55,7

Source : INS - RGPH 1998

146. L'analyse de la distribution des actifs permet de mettre en avant le faible niveau d'emplois salariés qui ne représentent que 6,7 % des actifs. À l'inverse, l'aide familiale et les indépendants forment 87,5 % de la population active du District. L'aide familiale est un phénomène essentiellement rural qui consiste à se faire aider dans les travaux champêtres par ses propres enfants ou par des parents à qui sont assurés la nourriture et les soins courants. Elle tend à disparaître dans les milieux urbains parce que la main-d'œuvre à domicile gratuite se fait de plus en plus rare avec la prolifération sur le marché des « agences de placement des gens de maison ». Son poids dans le District des Montagnes permet de montrer la ruralité de ce dernier.

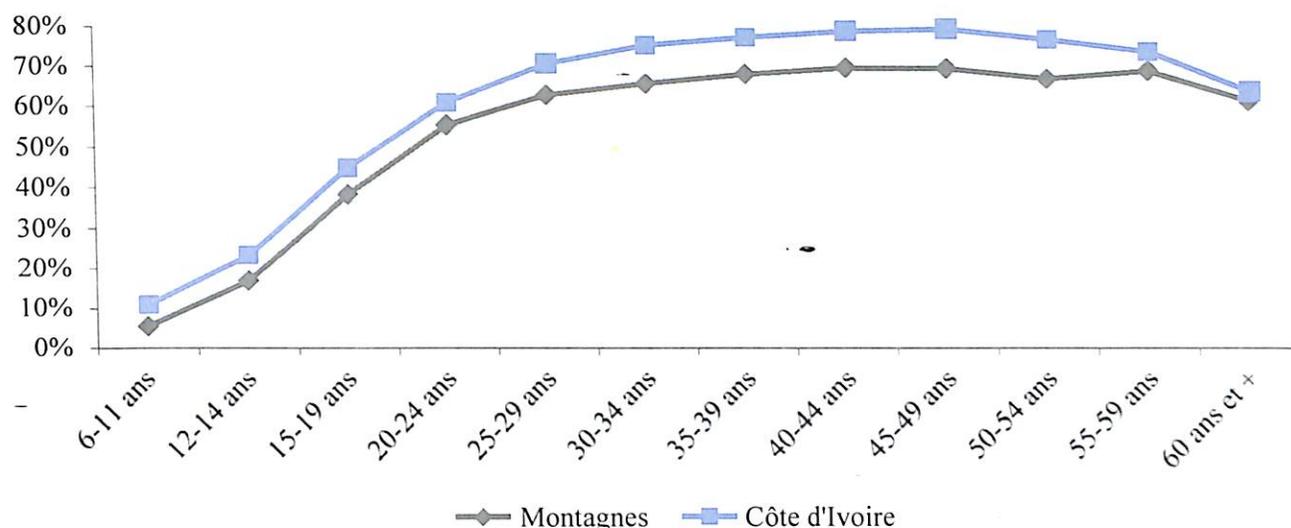
Figure 12: Distribution des actifs du District par type d'activité (en %)



Source : INS - RGPH 1998

147. Le District se distingue également par une proportion d'actifs inférieure à la moyenne nationale, et ce pour toutes les tranches d'âge soulignant le manque de dynamisme économique.

Figure 13: Répartition des actifs du District par tranche d'âge



Source: INS - RGPH 1998

I.3.5.2 Consommation

148. Le niveau de dépenses moyen par tête dans le District des Montagnes s'élève en 2015 à 386 834 FCFA. Il a connu une augmentation de 33,74 % par rapport à 2008 et est désormais en ligne avec le niveau de dépenses moyen par tête constaté au niveau national (386 215 FCFA), lequel a augmenté de 11,26 % sur la même période.

Tableau 18: Principaux indicateurs sociaux du District des Montagnes

Dépense moyenne par habitant (FCFA)			Indice de Gini ²¹ de la dépense par habitant				
2008	2015	Var. 08/15	2002	2008	2015		
256 319	386 834	33,74%	0,383	0,378	0,417	-1,32%	9,35%

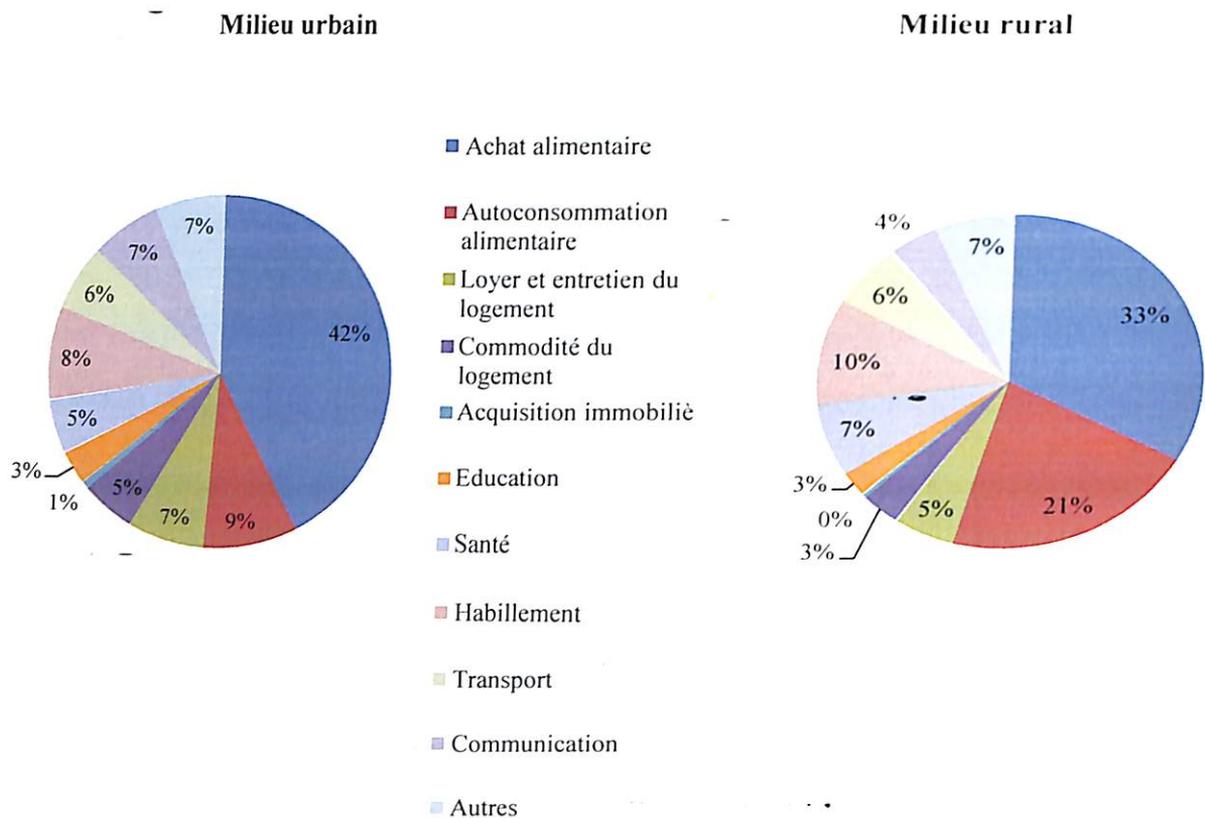
Source : Source : INS - Enquêtes sur le niveau de vie des ménages, 2002, 2008 et 2015

149. L'indice de Gini s'établit à 0,417 en 2015 (soit une dégradation de 9,35 % par rapport à 2008) contre une moyenne nationale de 0,400 (en amélioration de 5,25 % par rapport à 2008, où l'indice était de 0,421). En dépit de l'augmentation des dépenses de consommation enregistrée, le District a donc connu un accroissement des inégalités sur les sept dernières années, en inadéquation avec les progrès constatés au niveau national.

150. Les dépenses de consommation dans le District des Montagnes sont dominées par les achats alimentaires aussi bien en milieu urbain (51 %) qu'en milieu rural (54 %) et sont fortement grévées par l'autoconsommation alimentaire (20 % en milieu rural), qui prive les populations de revenus conséquents.

²¹ Cf Glossaire

Figure 14 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence²²



Source : INS - RGPH 1998

I.3.5.3 Pauvreté

151. Le District affiche un taux de pauvreté²³ disparate avec un maximum de 60,6 % pour la région du Tonkpi contre un minimum de 41 % dans le Cavally et 42,9 % dans le Guémon. Ces taux varient en fonction de l'emplacement urbain (39 %) ou rural (55 %).

Tableau 19 : Taux de pauvreté par région (en %)

Région	Taux de pauvreté (en %)		
	Urbain	Rural	Ensemble
Tonkpi	43	68,2	60,6
Guémon	33,4	48,2	42,9
Cavally	41,4	40,6	41
District des Montagnes	39	55,1	50
Côte d'Ivoire	35,9	56,8	46,3

Source: INS – ENV 2015

²² Les dépenses de consommation incluent l'autoconsommation alimentaire qui représente un manque à gagner pour les ménages

²³ Cf. Glossaire

I.3.5.4 Alphabétisation

152. Le District des Montagnes affiche un taux d'analphabétisme²⁴ de 69,4 % chez les plus de 15 ans (contre une moyenne nationale de 64 %). Ce phénomène est particulièrement marqué chez les femmes avec 78,7 % de la population touchée, contre 60,2 % chez les hommes.
153. Ce taux est toutefois disparate selon la localisation géographique. Ainsi, le taux d'analphabétisme du département de Biankouma est d'environ 16 % supérieur à celui de Man. Cela s'explique par le développement de la ville de Man et la plus grande présence d'infrastructures de scolarisation.

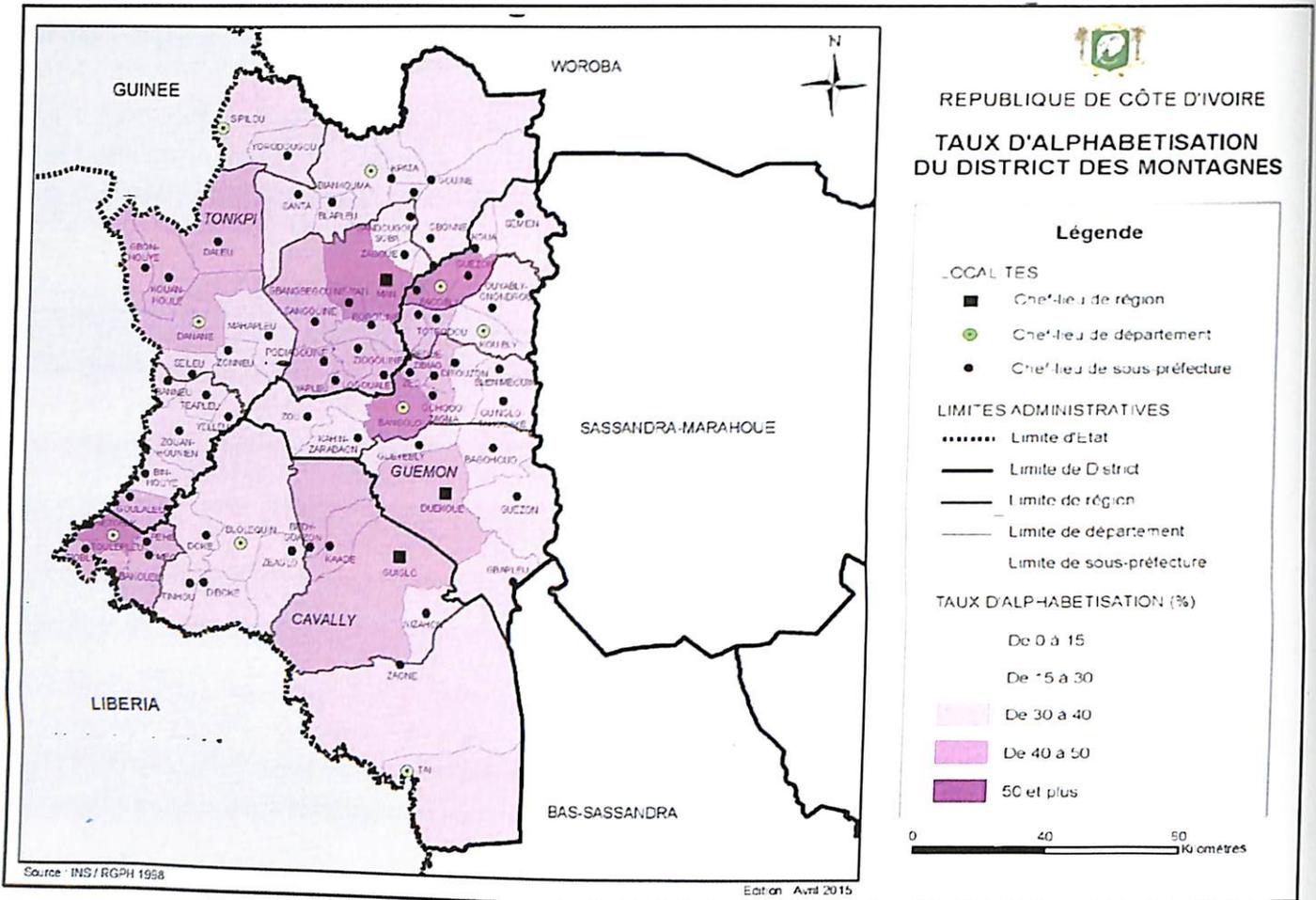
Tableau 20 : Taux d'analphabétisme par département (en %)

Région	Département	Taux d'analphabétisme (en %)
Guémon	Bangolo	72,3
	Duékoué	74,2
Tonkpi	Biankouma	78,2
	Danané	68,2
	Man	61,7
Cavally	Guiglo	73,7
	Toulépleu	63,7
	District	69,4
	Côte d'Ivoire	64,0

Source : INS – RGPH 1998

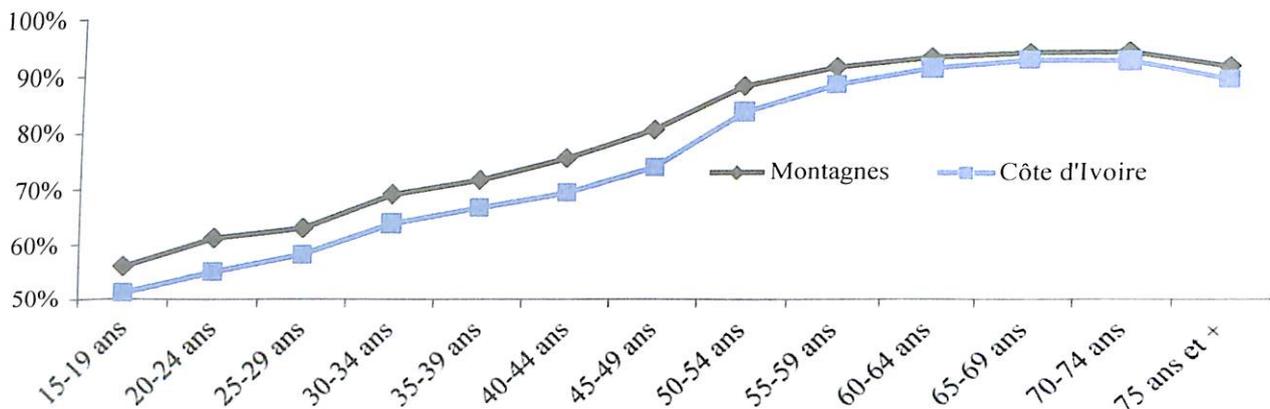
²⁴ Cf. Glossaire

Carte 19 : Taux d'alphabétisation des adultes



154. Le taux d'alphabétisation des adultes présente des disparités régionales importantes. Ainsi, pour les départements de Man, Bangolo et Toulépleu ce taux est compris entre 40 % et 50 % de la population adulte, suivi par les départements de Danané, Duékoué et Guiglo (28 % à 40 % de la population adulte). Toute la partie nord du District composée d'une bande horizontale centrée sur la ville de Biankouma affiche un taux de 15 à 28 %. Ce taux est également le même sur une large zone centrée entre les départements de Toulépleu, Danané, Guiglo et Duékoué.

Figure 15: Taux d'analphabétisme²⁵ par tranche d'âge

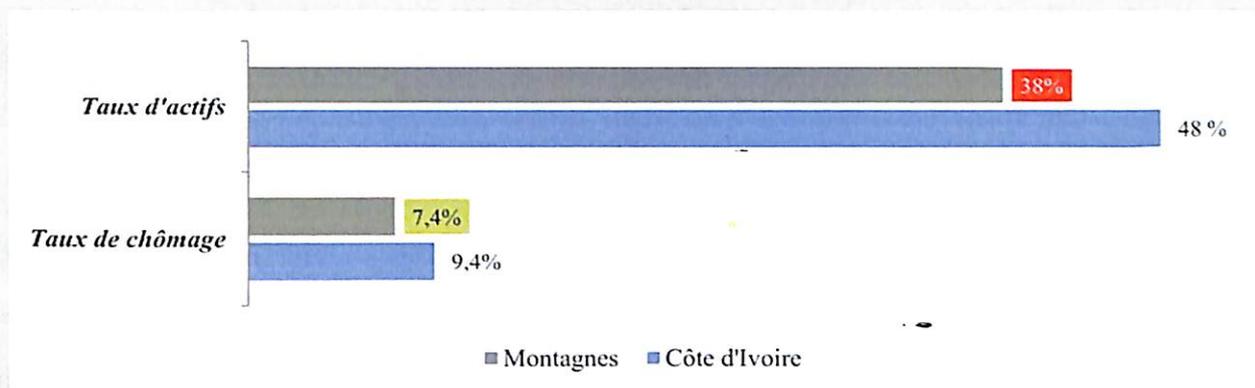


Source : INS - RGPH 1998

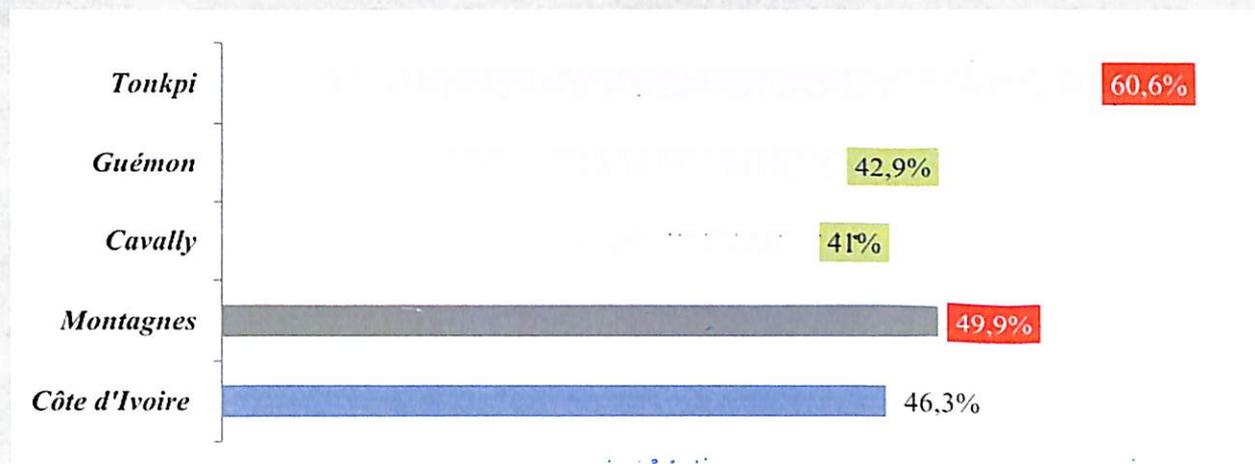
²⁵ Cf Glossaire

Chiffres clés 12 : Caractéristiques socioéconomiques de la population

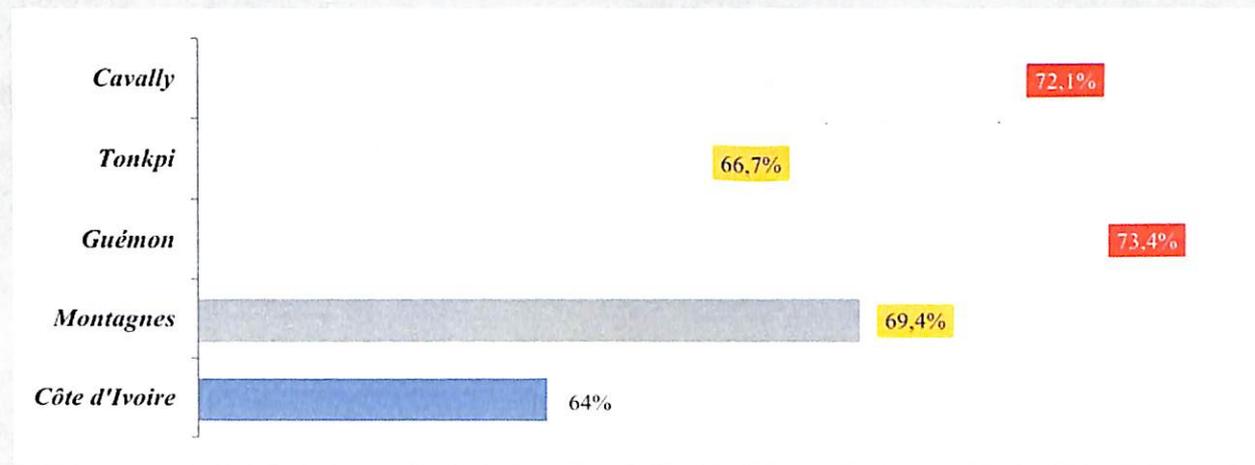
Taux de chômage et taux d'occupation



Taux de pauvreté



Taux d'analphabétisme



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

Synthèse 3 : Caractéristiques sociodémographiques

Le District des Montagnes affiche une grande diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite, dominée par les Dan, les Mahou, les Wè et Toura avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire (Akan, Sénoufo, Malinké...). A ces communautés s'ajoutent les ressortissants des pays frontaliers (Guinéens et Libériens) et de la CEDEAO de manière générale.

La population totale est de 2 371 920 habitants en 2014, soit 10 % de la population nationale. La pyramide des âges est dominée par les moins de 50 ans qui représentent 90 % de la population totale du District.

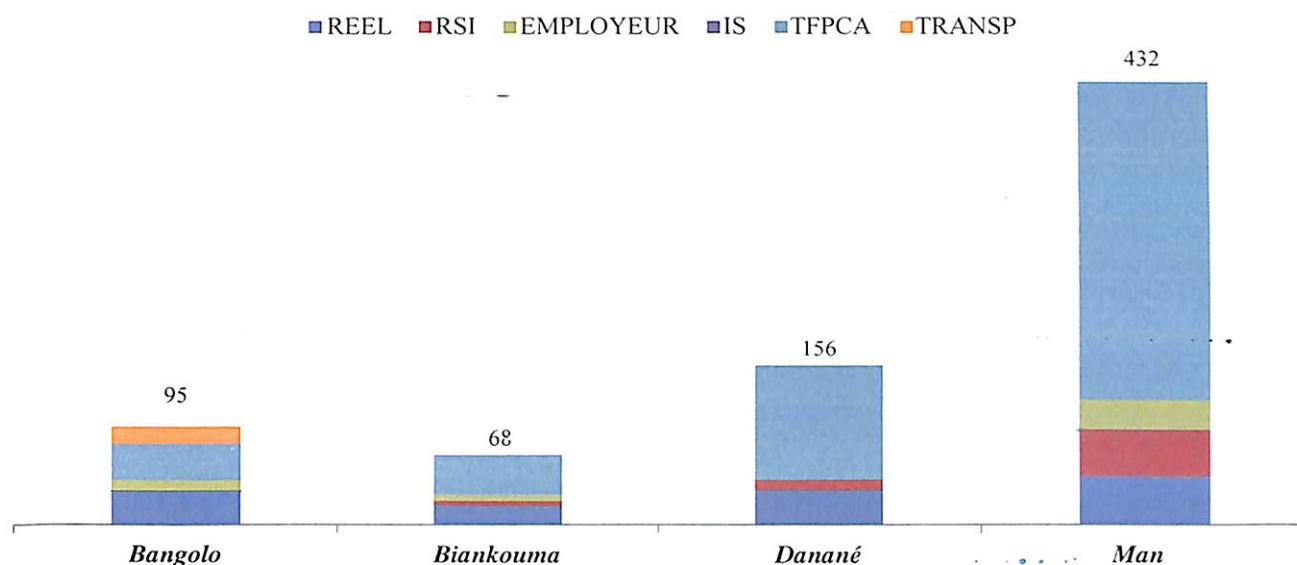
En termes de distribution spatiale de la population, la région du Tonkpi concentre plus de la moitié des habitants du District et affiche une densité de population supérieure à la moyenne régionale.

Le District accuse un certain retard de développement qui se manifeste à travers une population active restreinte et un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (hors Abidjan). Ce retard induit une précarité socioéconomique perceptible tant au niveau des indicateurs économiques (taux de pauvreté le plus élevé du pays après celui des Savanes) que des indicateurs sociaux (alphabétisation en deçà de la moyenne nationale, insécurité alimentaire et malnutrition infantile, déficit de vaccination des enfants...).

A X E I I . D E V E L O P P E M E N T E C O N O M I Q U E

155. Excentré par rapport aux pôles administratifs et économiques du pays, le District des Montagnes est encore à ce jour pénalisé par l'état et le manque d'entretien des infrastructures urbaines, routières et économiques. Il bénéficie néanmoins d'une localisation géographique de choix lui permettant d'exploiter les marchés du Libéria, de la Guinée, et même l'export via le Port Autonome de San Pedro (405 km).
156. L'économie du District des Montagnes est principalement portée par le secteur agricole qui permet d'assurer la survie des populations locales très vulnérables, via les cultures de produits vivriers.

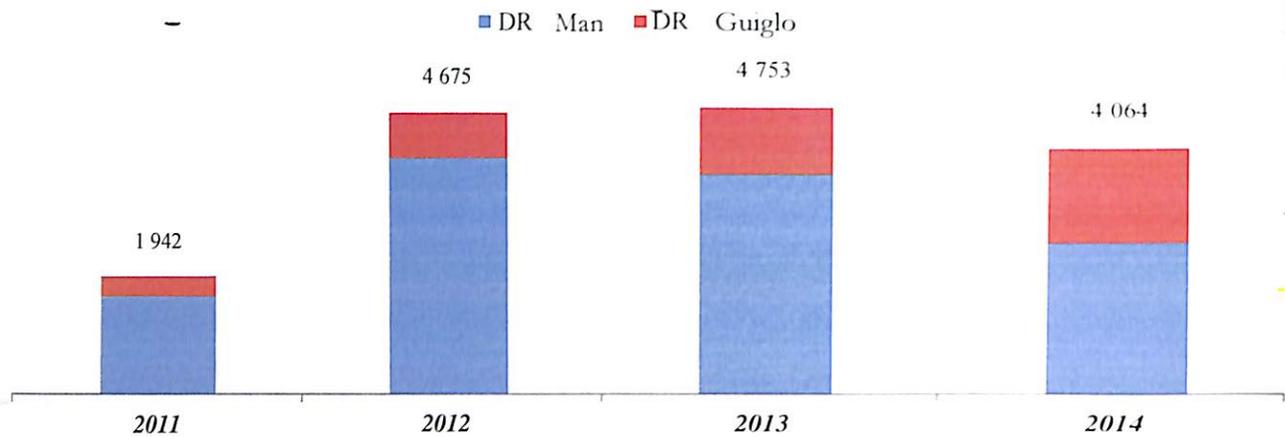
Figure 16 : Contribuables gérés par localité et par régime d'impositions (impôts professionnels)



Source : Direction Générale des Impôts, 2013

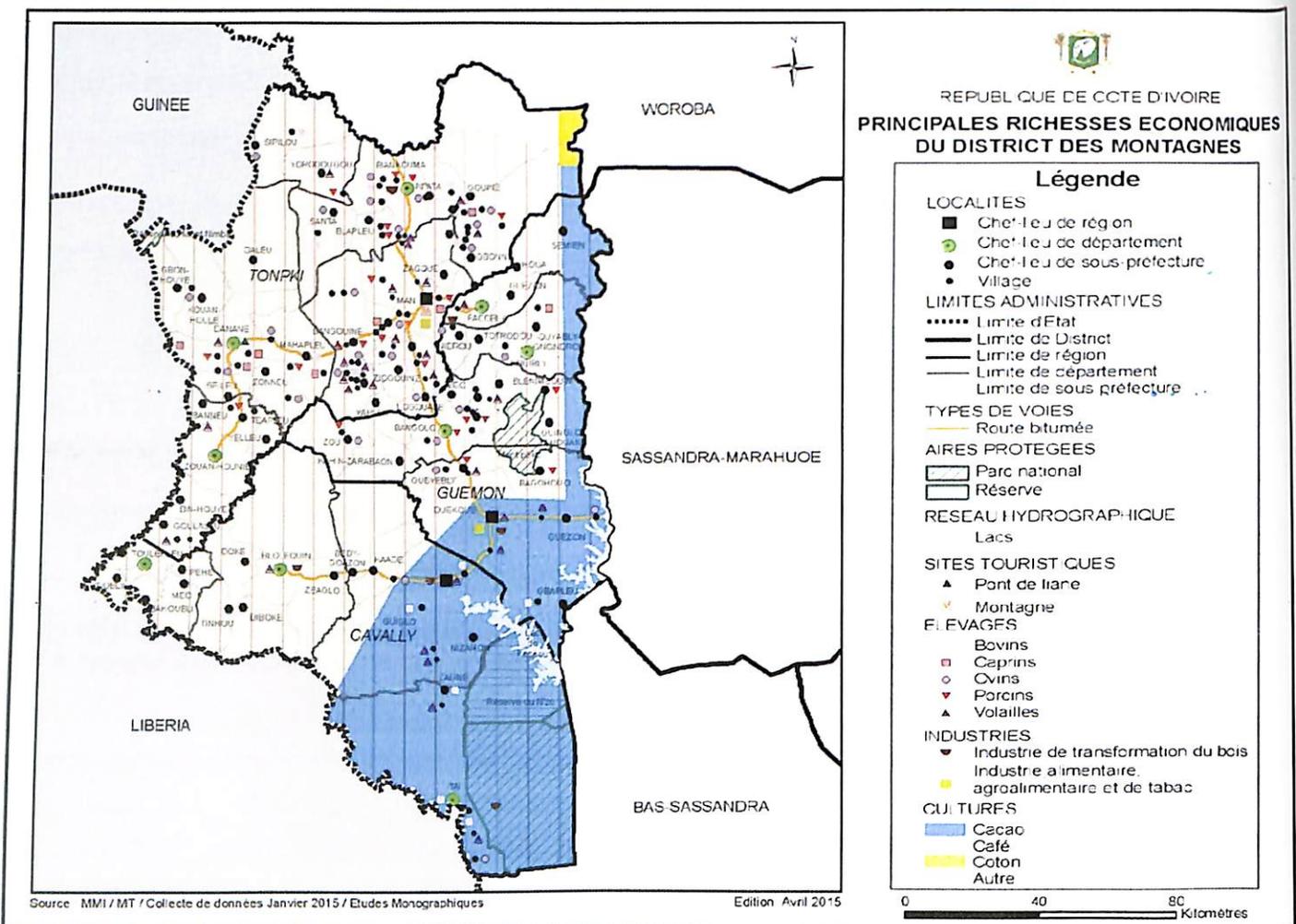
157. Les recettes fiscales générées par les contribuables du District se sont élevées à 4 064 millions de FCFA en 2014 soit 0,2 % des recettes fiscales nationales, dans un District qui regorge de ressources minières et naturelles.
158. L'analyse de ces recettes par direction et service permet de montrer le poids dominant de Man dans l'économie du District (57,5 % des recettes fiscales), qui est le premier pôle pourvoyeur de richesses au niveau local.

Figure 17 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA)



Source : Direction Générale des Impôts, 2014

Carte 20 : Principales richesses économiques du District



159. Le District dispose de ressources naturelles variées qui représentent de réelles opportunités de développement encore sous-exploitées à ce jour :

- Des ressources minières avec des gisements d'or, de fer, de bauxite, de nickel et de cuivre ;
- Une chaîne de montagnes, des parcs et des forêts classées représentant un potentiel touristique à exploiter.

Chapitre 1. Secteur primaire

II.1.1 Agriculture

160. La Côte d'Ivoire, au lendemain de son indépendance, a mis l'accent sur le développement du secteur agricole dont les recettes ont pendant longtemps permis de financer les investissements des secteurs sociaux comme- la santé, l'éducation et les infrastructures. Malheureusement, les différentes conjonctures économiques liées à la baisse des prix des matières premières ont contraint l'Etat à se détourner de la gestion de la production et à réduire l'investissement agricole.
161. Ainsi, l'implication de l'Etat dans la gestion de la production agricole a connu une baisse sensible du fait des injonctions des bailleurs de fonds.
162. Afin d'apporter une réponse sectorielle cohérente au besoin de coordination et de prévisibilité de l'action publique dans le domaine agricole, le gouvernement ivoirien a lancé depuis 2010 le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) accompagné d'une contribution évaluée à 195,86 milliards de FCFA. Ce programme vise 3 objectifs stratégiques :
- La promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires ;
 - La promotion d'un environnement favorable à l'investissement privé dans le secteur agricole ;
 - La promotion du développement durable et la diversification des productions de rente et d'exportation.
163. Grâce à cette politique, le secteur agricole connaît un essor économique conséquent appuyé, dans le District des Montagnes, par des conditions climatiques favorables.
164. En effet, la zone a une forte vocation agricole grâce à une pluviométrie abondante, des bas-fonds en eau une grande partie de l'année et des sols qui retiennent de façon modérée l'humidité et la matière organique indispensable à la croissance des végétaux.
165. Deux secteurs agroclimatiques se partagent l'espace :
- Le secteur forestier au sud ;
 - Le secteur de savanes au nord comprenant le massif des Monts Toura Sipilou et les contreforts du massif des Dan.
166. Les populations sont de souche agraire. Elles sont donc fortement attachées à la terre et aux activités agricoles. Les femmes de l'ouest sont réputées volontaires et ardentes au travail agricole ; elles constituent la principale force de travail. Mais malgré ces atouts, l'agriculture n'a pas encore atteint le niveau de développement escompté, et ce en raison de trois contraintes majeures :
- La pauvreté des sols : Les sols pauvres couvrent près de la moitié de la superficie du District. Ils se caractérisent par un faible développement, un taux élevé de gravillons ferrallitiques proches de la surface, l'absence d'horizon noir et d'argile. Du fait de cette pauvreté, l'agriculture vivrière prend le pas sur l'arboriculture. En outre, les cultures céréalières (riz, surtout) prédominent par rapport aux cultures de tubercules (manioc, par exemple).
 - La contrainte du relief : Le relief de montagne est aussi un obstacle à l'extension des superficies agricoles. Les surfaces cultivées sont réduites du fait de l'importance des collines et des affleurements rocheux. La mécanisation et l'installation de vastes exploitations agro-industrielles sont rarement possibles. Par ailleurs, les sols acquièrent une grande susceptibilité à l'érosion et à la dégradation en raison de la vigueur des pentes, de l'importance de la vitesse du ruissellement et de l'encaissement des lits des cours d'eau. Toutes ces conditions créent un paysage émietté et difficile d'accès dans lequel les techniques modernes d'aménagement agricole ont du mal à s'insérer.
 - Le poids de la tradition : Les sociétés Dan et Wê vivent encore largement selon les normes héritées des ancêtres. Il est ainsi admis que le système cultural pratiqué par les ancêtres est le

seul valable. De ce point de vue, les populations n'ont pas créé une civilisation agraire spécifique à la montagne.

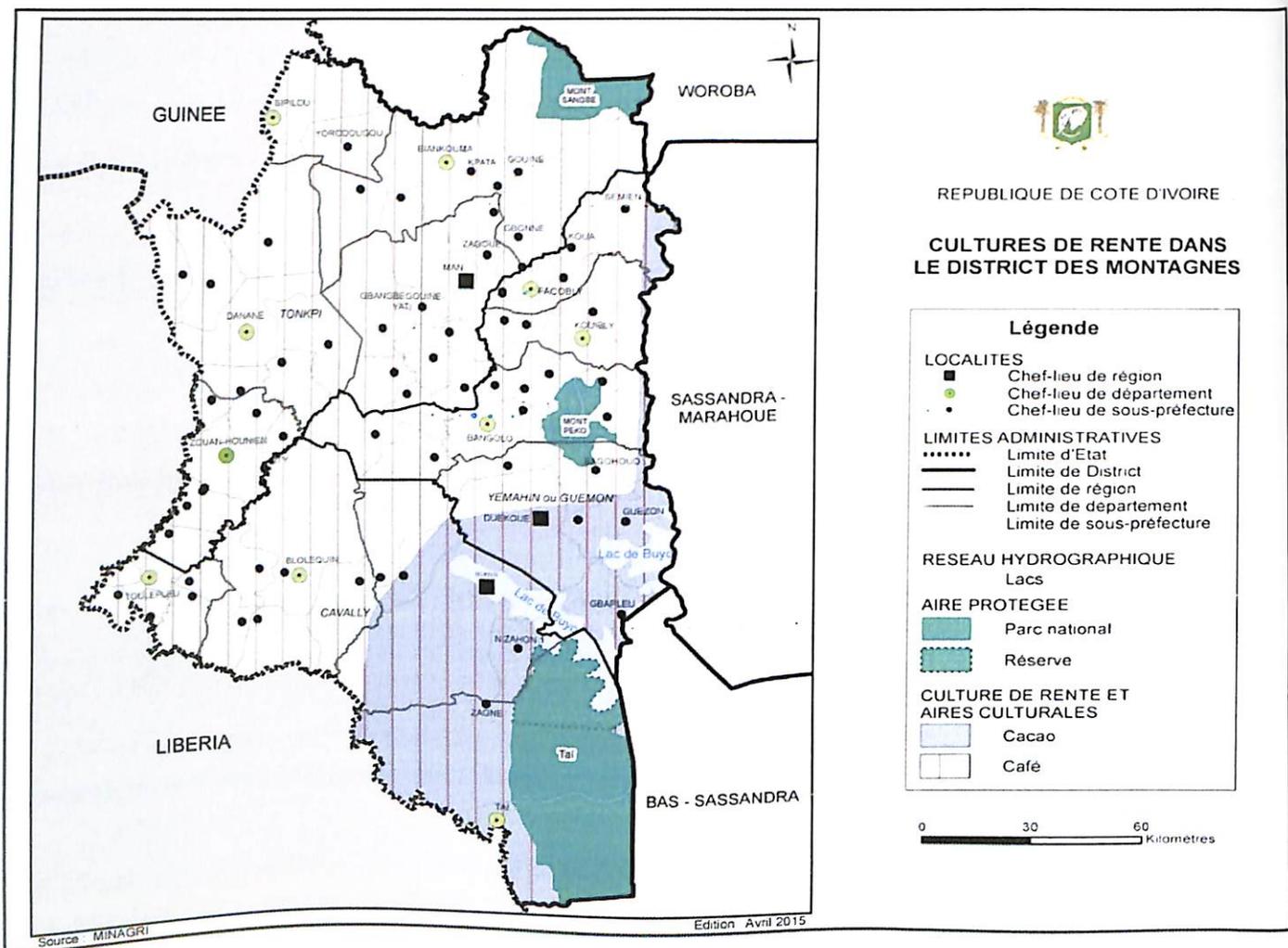
167. Le développement des cultures d'exportation et des cultures vivrières confirme la vocation agricole qui est néanmoins freinée par la thésaurisation foncière et le système cultural archaïque ; peu de techniques modernes ont été développées pour faire face aux contraintes physiques.

II.1.1.1 Production végétale

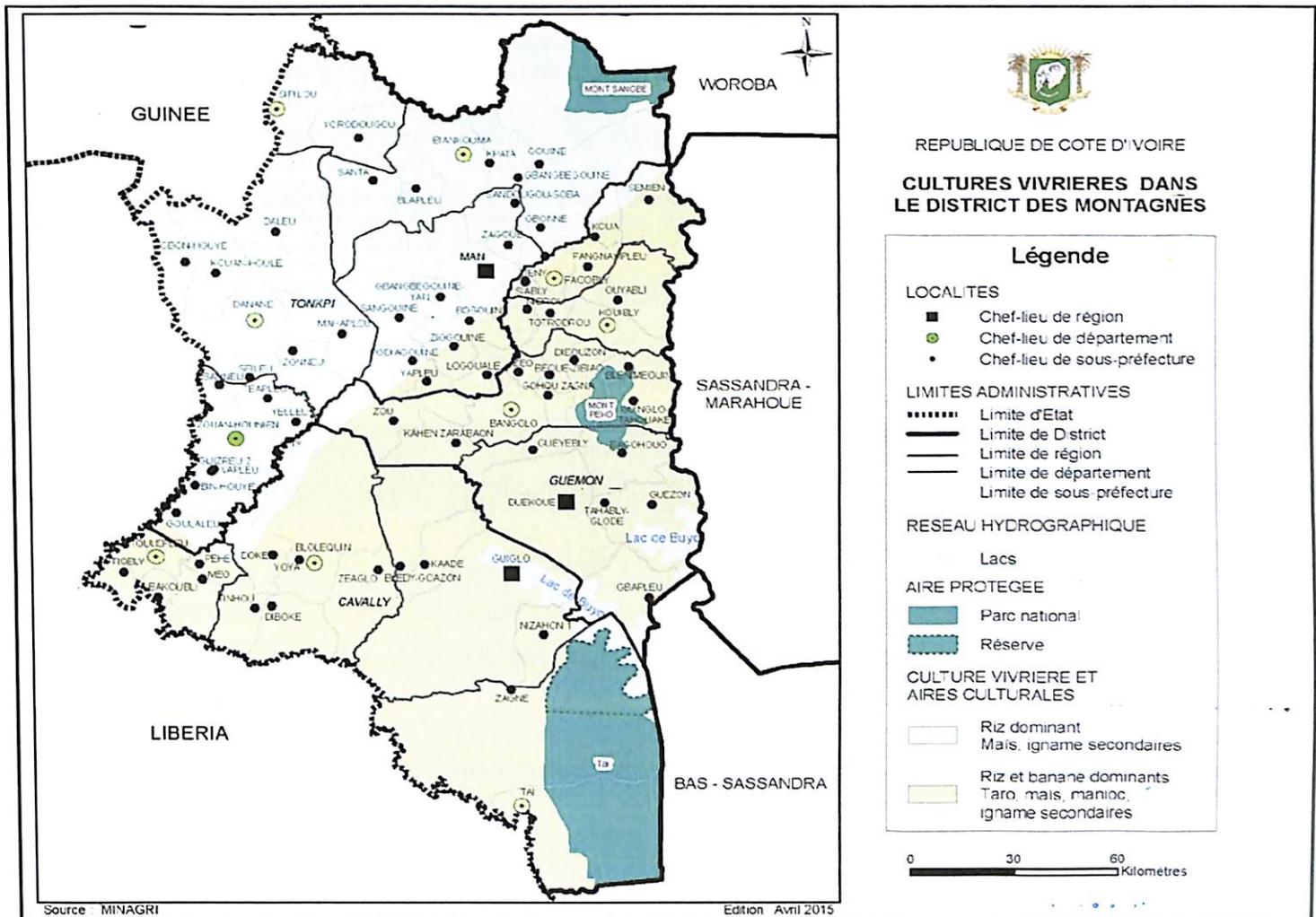
a) Cultures

168. Les caractéristiques climatiques et naturelles du District des Montagnes favorisent le développement de cultures diversifiées. Ce potentiel agricole a attiré depuis de nombreuses années les populations des autres régions de la Côte d'Ivoire, mais également des pays voisins à la recherche de terres fertiles.

Carte 21 : Types de cultures de rente dans le District



Carte 22 : Types de cultures vivrières dans le District



169. Au sein du District, trois types de cultures se développent :

- Les cultures vivrières qui représentent 29,3 % des surfaces cultivées et 91 % de la production. Elles sont destinées à la consommation alimentaire de la population qui vit dans le District.
- Les cultures de rente occupent 70,2 % de la surface agricole, mais ne représentent que 9 % de la production en tonnage. Ces cultures d'exportation portent principalement sur le café et le cacao et assurent le rôle de locomotive économique dans le District.
- Quelques cultures maraichères sont pratiquées de façon marginale sur 0,5 % des surfaces cultivées.

170. Les cultures vivrières sont dominées en termes de surface agricole par le riz, notamment le riz pluvial qui occupe environ 50 % des surfaces des cultures vivrières. Cette culture présente cependant un rendement limité et ne génère que 10 % de la production.

171. A l'inverse, le manioc, cultivé sur seulement 20 % de la superficie des cultures vivrières, affiche un rendement très supérieur avec plus de 80 % de la production. Les autres cultures vivrières concernent principalement l'igname, la banane et le maïs. La région du Tonkpi concentre 68 % de la production de manioc tandis que la région du Guémon détient 60 % des terres cultivées en riz.

172. Les cultures de rente, source de revenus, sont dominées par :

- Le cacao, avec 59 % de la surface des cultures de rente et 71 % de la production, principalement concentrée dans la région du Guémon (87 % de la production totale de cacao) ;
- Le café avec 15,5 % de la surface et 1,9 % de la production ;
- Quelques cultures d'hévéa, de cola, d'anacarde et de palmier à huile.

Cependant, avec seulement 9 % de la production totale agricole, la culture de rente est aujourd'hui sous exploitée.

173. Les cultures maraichères comme l'aubergine, la tomate, le piment ou le chou occupent des parts similaires dans le paysage agricole (de l'ordre de 20 % de la production maraichère) : la culture principale est la tomate avec 28 % de la production, suivie par l'aubergine à hauteur de 22 % et le chou avec 21 %.

Tableau 21 : Production et valeur des cultures de rente, des cultures vivrières et des cultures maraichères (par région et par filière)

Région	Type de culture	Spéculation	Superficie (ha)	Production (t)	Rendement (t/ha)
Guémon	Culture d'exportation	Cacao	120 711	72 426	0,6
		Café	23 331	11 380	0,5
		Palmier	34	410	12
		Hévéa	2 710	13 550	5
	Cultures Vivrières	Banane plantain	1 247	14 967	12
		Igname	1 995	39 900	20
		Manioc	9 999	249 975	25
		Riz pluvial	22 535	33 803	1,5
		Riz de bas fond	4 931	17 259	3,5
		Riz irrigué	825	4 125	5
		Maïs	9 911	14 866	1,5
	Cultures Maraichères	Aubergine	6,5	97,5	15
		Gombo	6	60	10
		Piments	6,5	65	10
Chou		6,5	162,5	25	
Tonkpi	Cultures d'exportation	Cacao	25 721	10 474	0,4
		Café	29 213	12 038	0,4
		Palmier	1 324	15 890	12
		Hévéa	3 663	18 320	5
		Cola	65	38	0,6
		Mangué	62	ND	ND
		Cultures Vivrières	Riz	18 447	23 898
	Maïs		9 623	15 807	1,6
	Manioc		11 265	540 725	48
	Banane		87	3 660	42
	Igname		195	8 349	43
	Cultures Maraichères	Aubergine	51	146	2,9
		Piment	36	147	4
		Gombo	167	ND	ND
		Laitue	5	43	8,6
		Chou	6	50	8,3
		Tomate	27	306	11,3
Arachide		139	ND	ND	

Région	Type de culture	Spéculation	Superficie (ha)	Production (t)	Rendement (t/ha)
Cavally	Cultures d'exportation	— Cacao	37 984	18 990	0,5
		Café	16 047	6 420	0,4
		Palmier	38	460	12
		Hévéa	49 730	248 650	5
		Cola	97	50	0,5
	Cultures Vivrières	Riz	18 370	29 247	1,6
		Maïs	10 629	10 310	1
		Manioc	5 411	75 754	14
		Banane	1 320	ND	ND
		Igname	2 971	ND	ND
	Cultures maraichères	Aubergine	378	ND	ND
		Piment	353	ND	ND
		Gombo	353	ND	ND
		Laitue	16	ND	ND
		Chou	8	22	2,75
		Haricot	184	ND	ND
		Oignon	5	1	0,2
		Carotte	4	ND	ND
		Tomate	215	ND	ND
Total			442 463	1 190 101	NA

Source : Ministère de l'Agriculture, direction Guémon (Anader 2013), Annuaire statistique Tonkpi (Anader 2012), Annuaire Statistique Cavally 2012

Données calculées en italique

174. En se focalisant sur le département de Guiglo qui a pour éléments dominants le binôme café – cacao, la production est en croissance régulière, avec actuellement 24 sociétés coopératives et 3 958 acheteurs.
175. L'hévéaculture, introduite dans le Département en 1981, bénéficie d'un encadrement de la compagnie hévéicole du Cavally (CHC) qui exploite un domaine forestier d'environ 15 000 hectares. Depuis 2010, les compagnies hévéicoles telles que SOGB, TRCI, SAPH sont présentes.
176. Le palmier à huile, représenté par le projet PA4P de la GIZ, est en voie d'introduction dans le Département.
177. En ce qui concerne le vivrier, le riz, aliment de base des populations, est beaucoup cultivé. Le maïs, le manioc, la banane plantain, l'igname et le taro sont également cultivés dans l'ensemble du Département.

Tableau 22 : Production des cultures de rente dans le département de Guiglo en 2013

Désignation	Nombre d'exploitants	Superficie (ha)-	Produits (t)
Café	9 143	16 342	3 431,5
Cacao	11 238	26 486	9 263,4
Hévéa	531	715	214,5
Banane plantain	226	130	2 080
Igname	3 250	1 925	28 875
Manioc	1 681	420	5 460
Riz	15 432	14 341	37 157

Source : Rapport annuel 2013 préfecture de Guiglo

II.1.1.2 Productions animales²⁶

178. Du point de vue écologique, le District des Montagnes n'est pas favorable à l'élevage : d'une part, le climat humide et la pluviométrie abondante favorisent la prolifération de parasites comme les glossines responsables de trypanosomiasés. D'autre part, les pâturages font défaut.
179. Par ailleurs, les peuples de l'ouest n'ont pas de tradition pastorale affirmée. Toutefois, des efforts sont réalisés pour développer l'élevage bovin et l'élevage à cycle court dans le cadre du Projet Ouest Forestier.
180. L'élevage dans la région du Tonkpi est polarisé autour des ruminants (bovin viande, bovin lait, ovin et caprin), des porcins et de la volaille. Autrefois porteur et source de revenus importants, ce sous-secteur a subi les effets de la crise avec 78 % des infrastructures détruites.
181. Les différentes filières animales présentes dans la région du Tonkpi sont représentées de la manière suivante :
- L'élevage des bovins représente 12 % des viandes produites. Avec environ 19 000 têtes (environ 63 % du cheptel du District), il est détenu à 99 % par les allogènes Peuls Maliens et Burkinabé (les populations autochtones n'ont pas de tradition pastorale). Cependant, l'offre bovine locale est insuffisante et ne représente que 5 % de la consommation moyenne urbaine, car la plupart des approvisionnements des marchés sont réalisés par le biais des importations de bovins venant des pays frontaliers (Mali, Burkina Faso). Cette insuffisance s'explique par :
 - Un élevage de type transhumant qui ne permet pas de structurer le secteur ;
 - Un secteur du produit laitier traditionnel non développé.
 - Le cheptel des petits ruminants (ovins et caprins), d'environ 16 500 têtes (41 % du cheptel du District), est de type villageois, avec 90 autochtones dans la région du Tonkpi. Cet élevage représente 25 % du secteur, mais ne joue pas un grand rôle dans le tissu économique de la région. Il est concentré dans la partie nord de la région (Danané, Man, Biankouma). Cet élevage est essentiellement traditionnel et demeure insuffisamment encadré.
 - Avec un effectif de 25 000 porcs (18 % du cheptel du District), la zone de Man détient 78 % de l'effectif des éleveurs de porc de la région. Ce secteur représente 15 % du secteur de l'élevage dans la région avec 95 autochtones y exerçant. Autrefois pourvoyeur de devises dans la région, le secteur a subi une baisse drastique de son activité à cause de l'indisponibilité d'intrants alimentaires (suite à la fermeture des usines de décorticage de riz), la mortalité élevée (manque de protéines et de sels minéraux dans l'alimentation), les dégradations d'infrastructures dues à la crise, et le manque de fonds de roulement. Les activités de la filière porcine ont redémarré, avec l'appui du projet PADE-CI accompagné par la société coopérative Agro-Pastorale CAOGO et la société coopérative des éleveurs de Porc des Montagnes (CEPOM) ;
 - Le cheptel de volaille moderne compte 350 000 poulets -soit 64 % du cheptel du District- (80 % de chairs et 20 % pondeuses). Cela représente 48 % du secteur de l'élevage avec 85 % tenu par des Maliens. Il représente 70 % du tissu économique de la région de Tonkpi et est donc un secteur pourvoyeur de revenus. Comme l'élevage porcine, l'élevage des volailles est principalement réalisé par les jeunes ;
 - L'élevage de volailles traditionnelles constitue une filière économique rentable avec plus de 600 000 poulets traditionnels. La chaîne de valeur doit être développée davantage pour soutenir la demande croissante des poulets de chair.
 - De façon plus marginale, sont recensés dans le District :
 - L'apiculture ;
 - L'aulacodiculture (élevage d'agouti) ;
 - La sériciculture (élevage des vers à soie) ;
 - La cuniculture (lapins domestiques) ;
 - La ranaculture (grenouilles) ;
 - L'héliculture (escargots).

²⁶ Par manque de donnée, la partie élevage a été traitée sur la base des données de la région du Tonkpi

Tableau 23 : Chiffres clés de l'élevage au niveau des régions et des départements

Région	Département	Bovins		Ovins		Caprins	
		Nb d'éleveurs	Nb de têtes	Nb d'éleveurs	Nb de têtes	Nb d'éleveurs	Nb de têtes
Tonkpi	Biankouma	271	11 850	171	3 432	262	2 122
	Danané	22	676	35	482	90	398
	Man	57	6 216	230	6 263	117	3 789
Guémon ²⁷	Duékoué	ND	450	50*	785*	50*	785*
	Bangolo	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Kouibly	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Facobly	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Cavally	Guiglo ²⁸	14	673	1 127*	3 641*	1 127*	3 641*
	Blolequin	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Taï	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Toulépleu	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total District		ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : Annuaire statistique Tonkpi 2012 (Directeur régional des ressources animales et halieutiques). Annuaire statistique Guiglo 2009 (Anader Duékoué)

Région	Département	Porcin		Volaille	
		Nb d'éleveurs	Nb de têtes	Nb d'éleveurs	Nb de têtes
Tonkpi	Biankouma	90	1 692	16	39 806
	Danané	25	738	9	9 250
	Man	450	22 500	102	295 000
Guémon	Duékoué	14	260	13	18 030
	Bangolo	ND	ND	ND	ND
	Kouibly	ND	ND	ND	ND
	Facobly	ND	ND	ND	ND
Cavally	Guiglo	95	1 349	2 451	37 009
	Blolequin	ND	ND	ND	ND
	Taï	ND	ND	ND	ND
	Toulépleu	ND	ND	ND	ND
Total District		ND	ND	ND	ND

Source : Annuaire statistique Tonkpi 2012 (Directeur régional des ressources animales et halieutiques). Annuaire statistique Guiglo 2009 (Anader Duékoué)

²⁷ Voir Annexe 12 pour l'évolution du cheptel et du nombre d'éleveurs dans la région du Guémon

²⁸ Donnée pour le département de Guiglo composé des sous-préfectures de Guiglo, Taï, Zagne et Nizahon (ancien découpage administratif)

* Donnée pour la somme Ovin/Caprin

II.1.1.2 Productions animales²⁶

178. Du point de vue écologique, le District des Montagnes n'est pas favorable à l'élevage ; d'une part, le climat humide et la pluviométrie abondante favorisent la prolifération de parasites comme les glossines responsables de trypanosomiasés. D'autre part, les pâturages font défaut.
179. Par ailleurs, les peuples de l'ouest n'ont pas de tradition pastorale affirmée. Toutefois, des efforts sont réalisés pour développer l'élevage bovin et l'élevage à cycle court dans le cadre du Projet Ouest Forestier.
180. L'élevage dans la région du Tonkpi est polarisé autour des ruminants (bovin viande, bovin lait, ovin et caprin), des porcins et de la volaille. Autrefois porteur et source de revenus importants, ce sous-secteur a subi les effets de la crise avec 78 % des infrastructures détruites.
181. Les différentes filières animales présentes dans la région du Tonkpi sont représentées de la manière suivante :
- L'élevage des bovins représente 12 % des viandes produites. Avec environ 19 000 têtes (environ 63 % du cheptel du District), il est détenu à 99 % par les allogènes Peuls Maliens et Burkinabé (les populations autochtones n'ont pas de tradition pastorale). Cependant, l'offre bovine locale est insuffisante et ne représente que 5 % de la consommation moyenne urbaine, car la plupart des approvisionnements des marchés sont réalisés par le biais des importations de bovins venant des pays frontaliers (Mali, Burkina Faso). Cette insuffisance s'explique par :
 - Un élevage de type transhumant qui ne permet pas de structurer le secteur ;
 - Un secteur du produit laitier traditionnel non développé.
 - Le cheptel des petits ruminants (ovins et caprins), d'environ 16 500 têtes (41 % du cheptel du District), est de type villageois, avec 90 autochtones dans la région du Tonkpi. Cet élevage représente 25 % du secteur, mais ne joue pas un grand rôle dans le tissu économique de la région. Il est concentré dans la partie nord de la région (Danané, Man, Biankouma). Cet élevage est essentiellement traditionnel et demeure insuffisamment encadré.
 - Avec un effectif de 25 000 porcs (18 % du cheptel du District), la zone de Man détient 78 % de l'effectif des éleveurs de porc de la région. Ce secteur représente 15 % du secteur de l'élevage dans la région avec 95 autochtones y exerçant. Autrefois pourvoyeur de devises dans la région, le secteur a subi une baisse drastique de son activité à cause de l'indisponibilité d'intrants alimentaires (suite à la fermeture des usines de décorticage de riz), la mortalité élevée (manque de protéines et de sels minéraux dans l'alimentation), les dégradations d'infrastructures dues à la crise, et le manque de fonds de roulement. Les activités de la filière porcine ont redémarré, avec l'appui du projet PADE-CI accompagné par la société coopérative Agro-Pastorale CAOGO et la société coopérative des éleveurs de Porc des Montagnes (CEPOM) ;
 - Le cheptel de volaille moderne compte 350 000 poulets -soit 64 % du cheptel du District- (80 % de chairs et 20 % pondeuses). Cela représente 48 % du secteur de l'élevage avec 85 % tenu par des Maliens. Il représente 70 % du tissu économique de la région de Tonkpi et est donc un secteur pourvoyeur de revenus. Comme l'élevage porcine, l'élevage des volailles est principalement réalisé par les jeunes ;
 - L'élevage de volailles traditionnelles constitue une filière économique rentable avec plus de 600 000 poulets traditionnels. La chaîne de valeur doit être développée davantage pour soutenir la demande croissante des poulets de chair.
 - De façon plus marginale, sont recensés dans le District :
 - L'apiculture ;
 - L'aulacodiculture (élevage d'agouti) ;
 - La sériciculture (élevage des vers à soie) ;
 - La cuniculture (lapins domestiques) ;
 - La ranaculture (grenouilles) ;
 - L'héliculture (escargots).

²⁶ Par manque de donnée, la partie élevage a été traitée sur la base des données de la région du Tonkpi

Tableau 23 : Chiffres clés de l'élevage au niveau des régions et des départements

Région	Département	Bovins		Ovins		Caprins	
		Nb d'éleveurs	Nb de têtes	Nb d'éleveurs	Nb de têtes	Nb d'éleveurs	Nb de têtes
Tonkpi	Biankouma	271	11 850	171	3 432	262	2 122
	Danané	22	676	35	482	90	398
	Man	57	6 216	230	6 263	117	3 789
Guémon ²⁷	Duékoué	ND	450	50*	785*	50*	785*
	Bangolo	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Kouibly	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Facobly	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Cavally	Guiglo ²⁸	14	673	1 127*	3 641*	1 127*	3 641*
	Blolequin	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Taï	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Toulépleu	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total District		ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : Annuaire statistique Tonkpi 2012 (Directeur régional des ressources animales et halieutiques), Annuaire statistique Guiglo 2009 (Anader Duékoué)

Région	Département	Porcin		Volaille	
		Nb d'éleveurs	Nb de têtes	Nb d'éleveurs	Nb de têtes
Tonkpi	Biankouma	90	1 692	16	39 806
	Danané	25	738	9	9 250
	Man	450	22 500	102	295 000
Guémon	Duékoué	14	260	13	18 030
	Bangolo	ND	ND	ND	ND
	Kouibly	ND	ND	ND	ND
	Facobly	ND	ND	ND	ND
Cavally	Guiglo	95	1 349	2 451	37 009
	Blolequin	ND	ND	ND	ND
	Taï	ND	ND	ND	ND
	Toulépleu	ND	ND	ND	ND
Total District		ND	ND	ND	ND

Source : Annuaire statistique Tonkpi 2012 (Directeur régional des ressources animales et halieutiques), Annuaire statistique Guiglo 2009 (Anader Duékoué)

²⁷ Voir Annexe 12 pour l'évolution du cheptel et du nombre d'éleveurs dans la région du Guémon

²⁸ Donnée pour le département de Guiglo composé des sous-préfectures de Guiglo, Taï, Zagne et Nizahon (ancien découpage administratif)

* Donnée pour la somme Ovin/Caprin

182. Concernant l'abattage, la région de Tonkpi compte de nombreux abattoirs qui permettent de traiter près de 40 000 têtes par an.

Tableau 24 : Chiffres clés de l'abattage annuel au niveau du District²⁹

Région	Département	Bovin		Ovin -caprin		Porcin	
		Nombre de têtes abattues	Production de viande en tonnes	Nombre de têtes abattues	Production de viande en tonnes	Nombre de têtes abattues	Production de viande en tonnes
Tonkpi	Biankouma	11 850	ND	5 554	ND	1 692	ND
	Danané	676	ND	880	ND	738	ND
	Man	6 216	ND	10 052	ND	22 500	ND

Source : Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques de Man (Annuaire statistique Tonkpi 2013)

²⁹ Donnée disponible pour la région du Tonkpi uniquement

II.1.1.3 Structuration du secteur agricole³⁰

a) Equipements agricoles

183. Les travaux agricoles restent faiblement mécanisés puisque quasiment aucune des parcelles ne bénéficie de labour mécanisé. 33,2 % des parcelles sont labourées manuellement et 66,7 % des parcelles ne le sont pas. En effet, en dehors de quelques structures agricoles d'envergure, la majorité des exploitants réalisent encore leurs travaux manuellement. Ceci contribue à expliquer le faible rendement des surfaces agricoles.

Tableau 25 : Types de labour pratiqués sur les parcelles par Département (en %)

Département	Sans labour	Manuel	Tracté	Motorisé
Bangolo	62,3	37,7	0	0
Biankouma	28,4	71,6	0	0
Man	70,6	29	0,3	0,1
Duekoué	80,6	19,2	0,1	0,1
Guiglo	61,9	38	0,1	0
Toulepleu	76,4	23,6	0	0
District	66,7	33,2	0,1	0
Côte d'Ivoire	34,7	56,1	8,7	0,6

Source: MINAGRI - RNA 2001

184. Les ménages agricoles sont très peu équipés, avec seulement 0,3 % de ménages qui disposent d'appareils ULV (traitements insecticides à très faible volume) et 45,6 % de brouette.

Tableau 26 : Equipements des ménages agricoles en petits matériels (en % de ménages)

Type de matériel	Répartition des petits matériels du District des Montagnes ³¹	Part des équipements du District dans ceux de la Côte d'Ivoire
Brouette	45,6	11,9
Bascule	12,3	5,7
Atomiseur	11,5	7,4
Pulvérisateur	20,0	7,1
Presse à Manioc	5,6	3,1
Bac à fermentation	0,8	2,2
Tronçonneuse	1,9	5,6
Appareil ULV	0,3	0,3
Poudreuse	1,0	6,2
Décortiqueuse d'arachide	0,1	0,4
Autres	0,9	4,7
Total	100	NA

Source: MINAGRI - RNA 2001 ; NA : Non Applicable

³⁰ Donnée disponible pour la Région du Guémon uniquement

³¹

185. Ce manque d'équipement est encore plus manifeste sur le gros matériel agricole. 2 % des ménages agricoles disposent d'un tracteur et 28 % une décortiqueuse de riz.

Tableau 27 : Equipement des ménages agricoles en gros matériel (en % de ménages)

Gros matériel	Répartition des grands matériaux du District des Montagnes ³²	Part des équipements du District dans ceux de la Côte d'Ivoire
Décortiqueuse à café	30	7,4
Décortiqueuse à riz	28	9,6
Moulin à céréales	1	0,6
broyeuse à manioc	3	2,0
Presse à Huile	1	0,7
groupe électrogène	5	4,7
Semoir	1	0,2
batteuse de riz	2	5,0
Tracteur	2	1,2
Charrue	5	0,5
Motopompe	1	2,3
Motoculteur	17	20,9
Autres	2	3,5

Source: MINAGRI - RNA 2001

186. A cette carence en matériel agricole s'ajoute un faible taux d'utilisation des intrants (dans l'ex région du Moyen Cavally, 50 % des agriculteurs n'utilisent pas d'intrant) expliqué par un manque de savoir-faire et un manque de moyen pour acquérir ces produits souvent coûteux.

b) Sociétés Coopératives et fédérations agricoles

187. La structuration des acteurs en sociétés coopératives agricoles³³ est révélatrice du niveau de maturité du secteur. Ainsi, la région du Guémon compte-t-elle 347 sociétés coopératives agréées par le comité technique régional d'agrément des sociétés coopératives.

188. En concordance avec les cultures pratiquées dans le District, les sociétés coopératives de la filière café-cacao sont prépondérantes dans les organisations professionnelles (94 %).

189. Concernant la mécanisation agricole, en dehors de quelques structures agricoles d'envergure et totalement privées telles que la SAPH qui utilisent des tracteurs, la majorité des exploitants réalisent encore leurs travaux manuellement. Ceci contribue à expliquer le faible rendement des surfaces agricoles.

190. Toutefois, l'utilisation des motoculteurs est pratiquée par quelques riziculteurs pour leurs travaux de retournement et pour le transport de la production.

³²⁻³² Les données disponibles ne couvrent pas l'ensemble des départements du District (changement de découpage administratif depuis le RNA 2001)

³³ Cf. Annexe 7 : Liste des sociétés coopératives par sous-préfecture

Tableau 28 : Structuration du secteur agricole³⁴

Filières représentées	Nombre de sociétés coopératives par département			
	Duékoué	Bangolo	Kouibly	Facobly
Café-cacao	233	77	14	5
Hévéa	8	0	0	0
Vivriers	2	2	0	0
Elevages	0	6	0	0

Source : Rapport annuel du Ministère de l'Agriculture, Direction Régionale du Guémon (2013)

191. La Côte d'Ivoire compte 4 fédérations sectorielles qui jouent un rôle dans la structuration et la représentation des filières agricoles à travers :

- La promotion des filières agricoles et de la solidarité professionnelle ;
- La défense des intérêts des producteurs ;
- La promotion de la professionnalisation de l'agriculture ;
- La valorisation du métier d'agriculteur.

192. Ces fédérations sont :

- La fédération des coopératives de la filière bétail et viande de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des coopératives de planteurs de palmier à huile de Côte d'Ivoire ;
- La fédération des producteurs de canne villageoise de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire.

³⁴ Donnée disponible pour la région du Guémon uniquement

Zoom 3: Société coopérative Anouanze de cacao et de café

Société coopérative phare du District des Montagnes, la coopérative Anouanze est une association de plus de 1 000 producteurs de cacao et de café installée à Duékoué. Avec près de 5 000 hectares de champs, la coopérative présente une capacité de production moyenne de 5 000 tonnes de cacao et de 3 000 tonnes de café (3 500 tonnes produites en 2014).

Ses missions comprennent en plus du regroupement et de la commercialisation des produits agricoles, l'assistance à ses membres dans l'entretien de leurs vergers à travers :

- *L'octroi de plants de cacao ;*
- *L'octroi à crédit et à bas coûts de produits phytosanitaires ;*
- *La collaboration avec l'Anader pour dispenser un appui technique aux paysans.*



Photo 5 : Coopérative Anouanze de cacao et de café © 2014

Afin de remplir ses missions, la coopérative dispose, en plus du local, de 2 camions, d'une capacité de 35 tonnes et 15 tonnes et de 8 camionnettes de 2,5 tonnes.

Les principaux axes de développement du secteur selon les représentants de la coopérative sont :

- *Une meilleure régulation du secteur pour pallier la concurrence déloyale des acteurs qui s'approvisionnent directement auprès des planteurs ;*
- *L'intensification des formations de l'ANADER, notamment à travers la multiplication des champs-écoles ;*
- *La réhabilitation des pistes d'accès aux plantations ;*
- *Un accès privilégié au crédit et micro-crédit et la mise en place des instruments de financement adaptés aux cycles du secteur (financement actuel assuré par Cargill moyennant un remboursement sur 3 ou 4 mois).*

193. A ces sociétés coopératives, s'ajoutent quelques structures d'accompagnement privées ou publiques permettant d'apporter un appui financier et/ou technique supplémentaire.

Tableau 29 : Structures d'accompagnement agricole

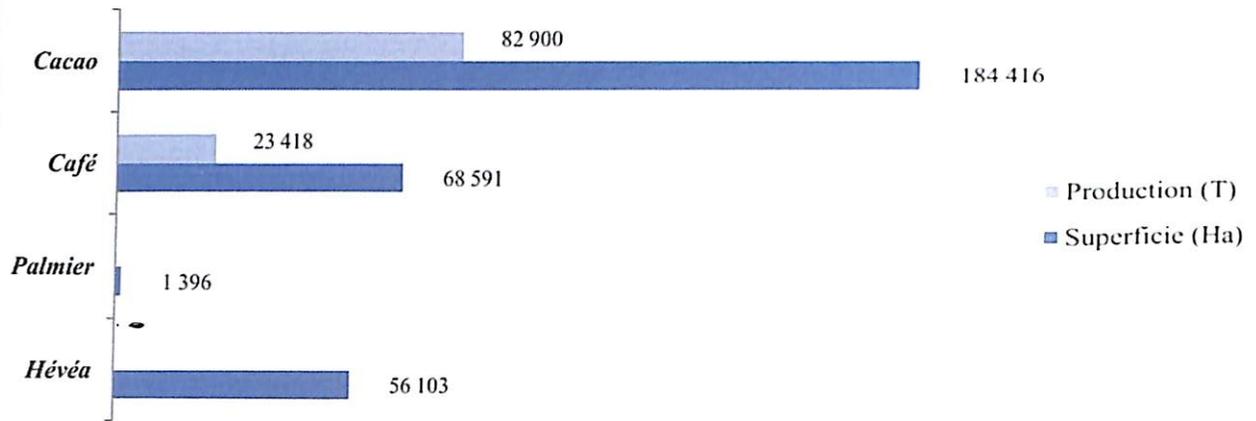
Structure	Filières Couvertes	Mission
ANADER	Toutes les filières (cultures de rente, cultures vivrières, cultures maraichères, élevage)	Vulgarisation agricole, Encadrement agricole
CNRA	Toutes les filières	Recherche appliquée, production de semences de base, surveillance épidémiologique
CONSEIL CAFE CACAO	Café et cacao	Suivi et contrôle de la qualité, suivi du respect du prix garanti, régulation de la commercialisation
SAPH	Hévéa	Encadrement agricole, production de plants
ONDR	Riz	Appui au développement de l'activité rizicole
CHAMBRE D'AGRICULTURE	Toutes les filières	Professionnalisation des exploitants et des organisations professionnelles agricoles
PROJET PURRAR/TGC	Riz	Relance les activités rizicoles
BNDA	ND	ND

Source : MINAGRI - 2014

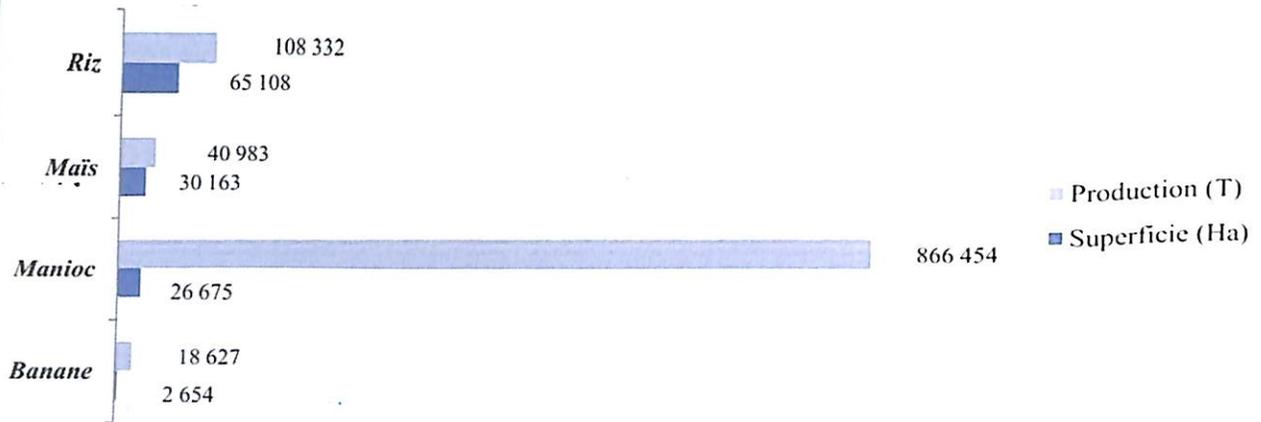
194. Ces structures d'accompagnement jouent un rôle majeur dans le développement du secteur agricole. En parallèle, des organisations internationales et des ONG agricoles (NRC, CARITAS) accompagnent le développement de l'agriculture dans le District. La mise en place de plus de structures de ce type est nécessaire pour accélérer la dynamique de développement que connaît actuellement le District.

Chiffres clés 13 : Agriculture

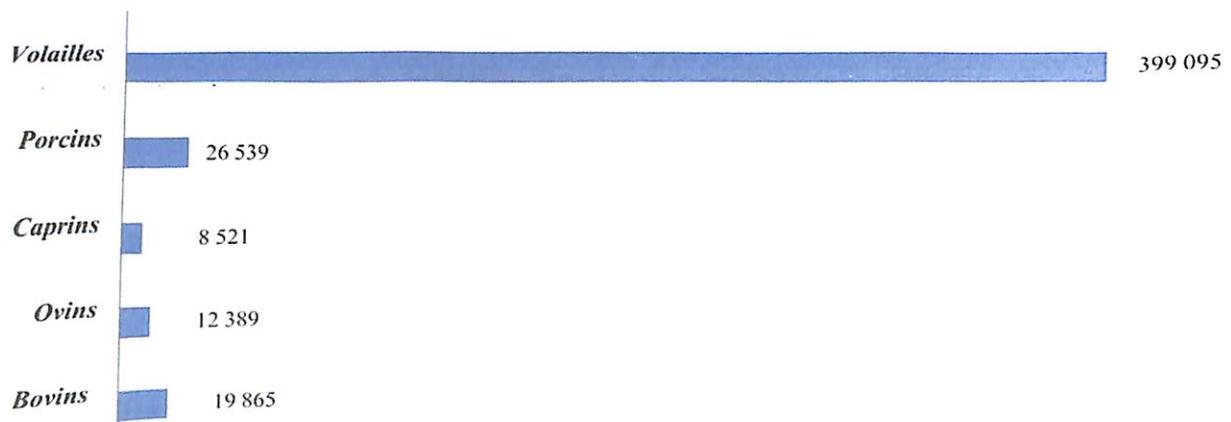
Cultures de rente



Cultures vivrières



Elevage (cheptel)

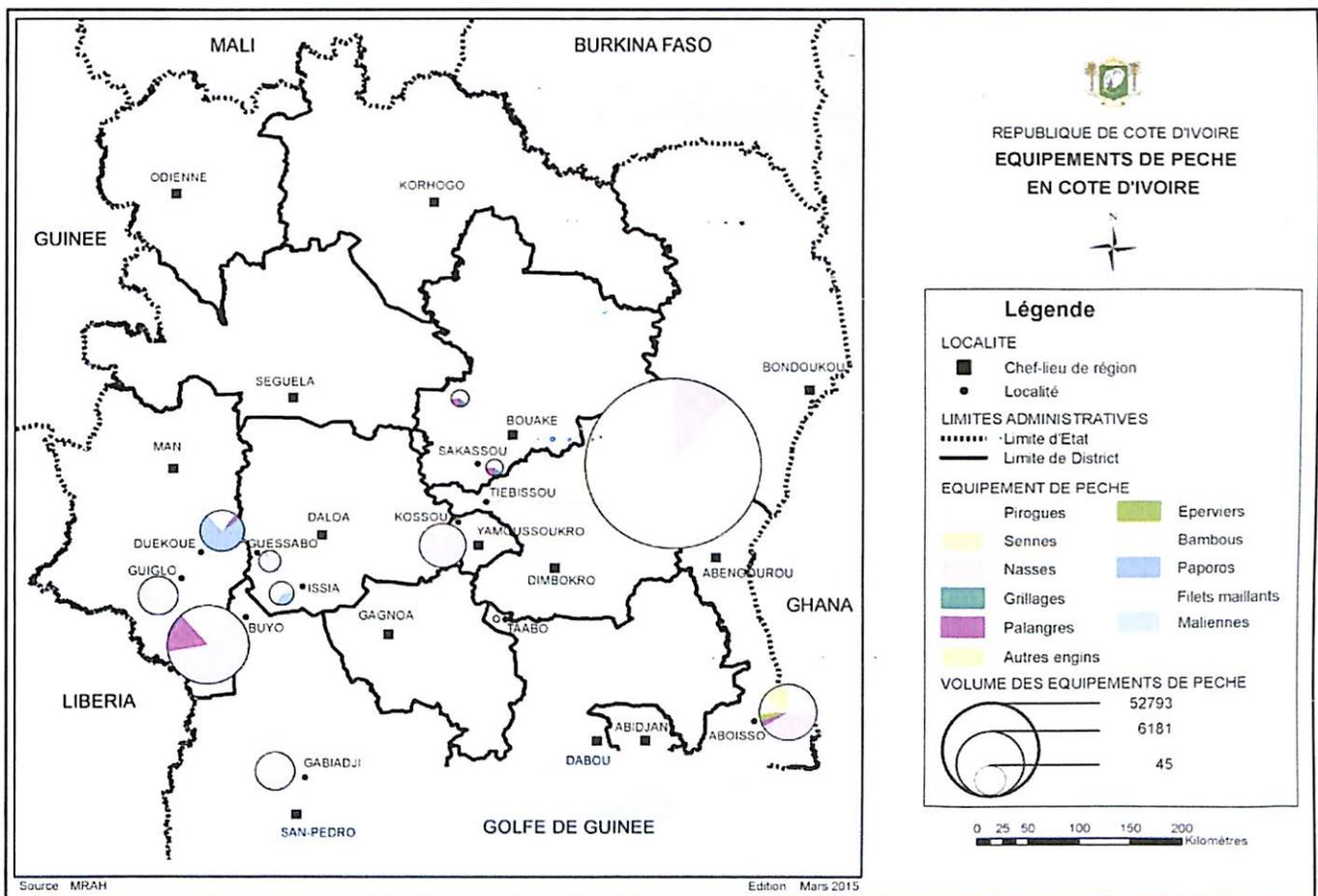


II.1.2 Secteur halieutique

195. Les cours d'eau du District des Montagnes ont toujours été exploités pour les activités de pêche occasionnelle et artisanale. Mais depuis la création du lac de retenue du Barrage de Buyo en 1982 sur le fleuve Sassandra, la pêche est devenue l'une des principales activités de la région. Le lac, d'une superficie de 60 000 ha, occupe une grande partie du territoire couvert par les sous-préfectures de Zoukougbeu, Issia, Duékoué, Taï et Guiglo. La pêche se déroule essentiellement dans les secteurs de Duékoué, Guiglo et Taï. Par ailleurs, depuis quelques années, des installations piscicoles s'implantent ; dont la production vient compléter les ressources tirées de la pêche habituelle.

196. La pêche artisanale est pratiquée dans le District des Montagnes sous forme de pêche continentale, principalement au niveau des fleuves Sassandra, Cavally et Bafing. 113 sites d'habitations de pêcheurs artisanaux sont recensés au niveau du District, soit 8 % des sites recensés au niveau national.

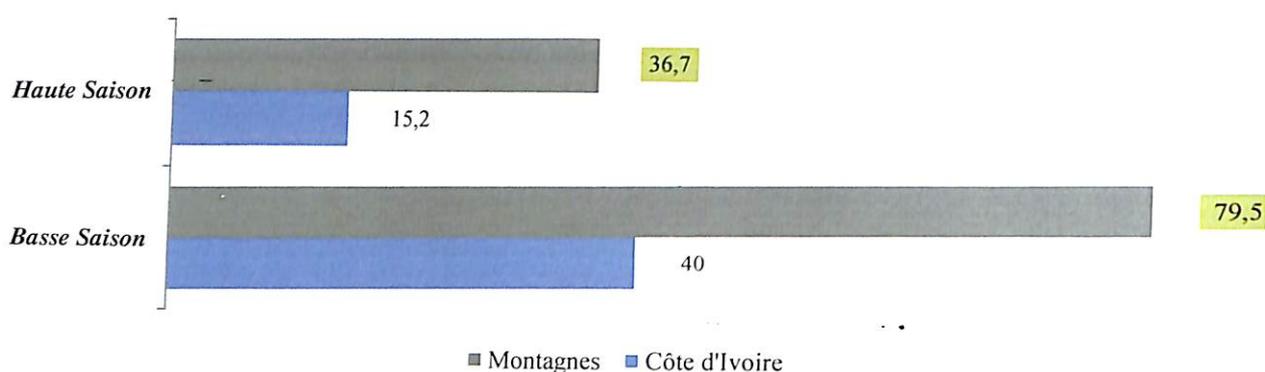
Carte 23 : Equipements de Pêche en Côte d'Ivoire



II.1.2.1 Infrastructures et vivier halieutique

197. 1 450 embarcations sont recensées dans le District, soit 13 % des embarcations nationales. Celles-ci sont dominées par les pirogues à membrures non motorisées et les pirogues monoxyles non motorisées.
198. Les équipements utilisés sont des palangres, des éperviers, des filets à mailles, en principe supérieurs à 30 mm, et aussi la ligne. Chaque unité de pêche détient en moyenne 5 filets.
199. La capture moyenne par sortie varie entre 37 kg en basse saison et 80 kg en haute saison de pêche, données supérieures à la moyenne nationale qui varie entre 15 kg et 40 kg. Ceci confirme la richesse des ressources naturelles du District et le potentiel commercial et alimentaire pour les populations locales.

Figure 18 : Capture moyenne de pêche (en kg/sortie) en basse et haute saison

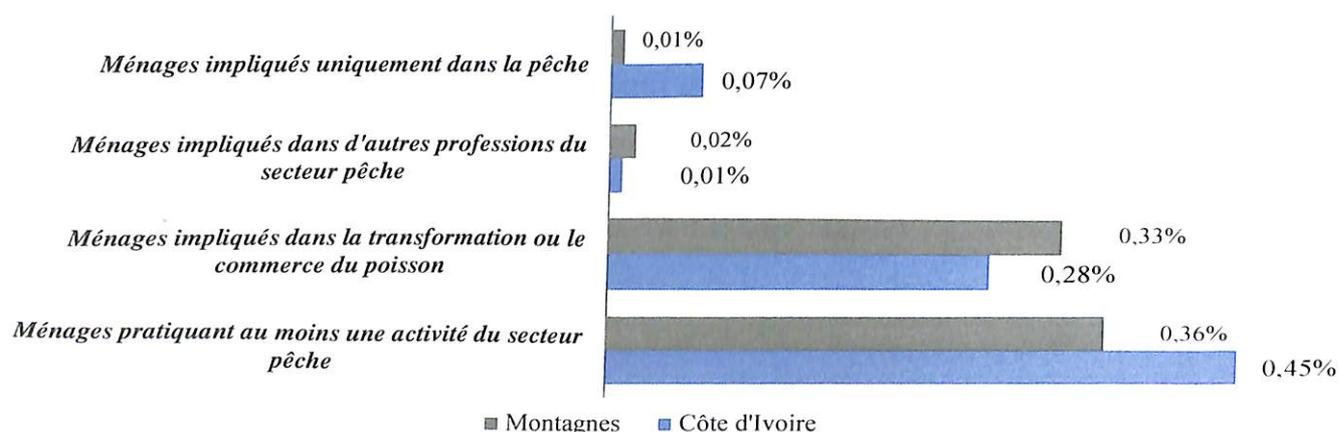


Source : MIRAH - Enquête cadre de la pêche artisanale continentale -2013-

II.1.2.2 Structuration du secteur halieutique

200. La pêche continentale est avant tout pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinant les principaux bassins versants du District.
201. Les ménages pratiquant une activité dans le secteur halieutique représentent 0,36 % de la population du District, dont la majorité est impliquée dans la pêche et la transformation ou le commerce de poisson.

Figure 19 : Proportion des ménages impliqués dans le secteur halieutique

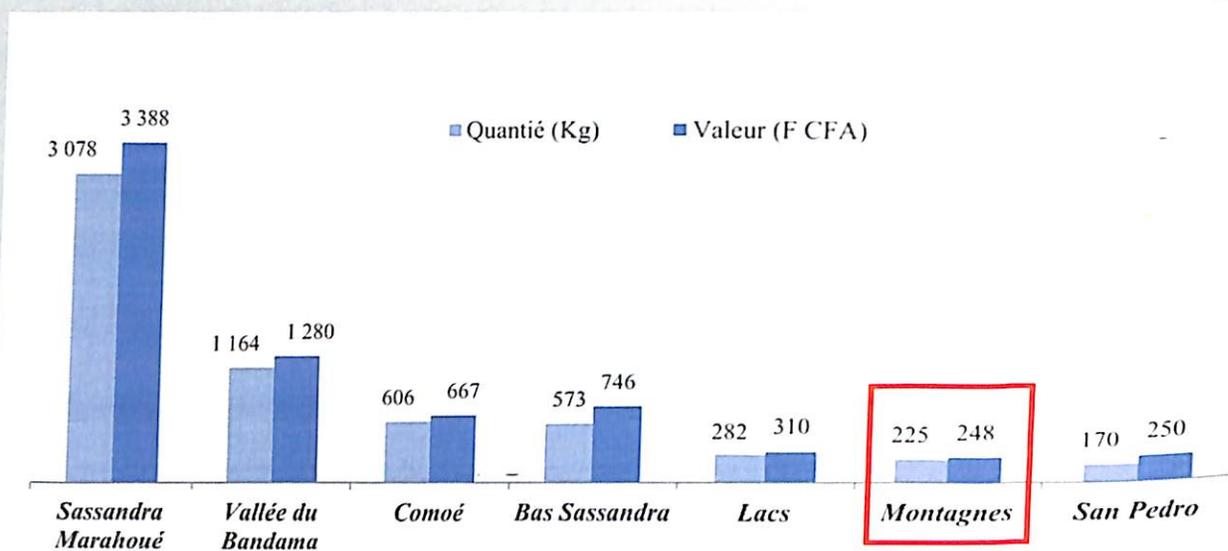


Source : MIRAH - Enquête cadre de la pêche artisanale continentale -2013

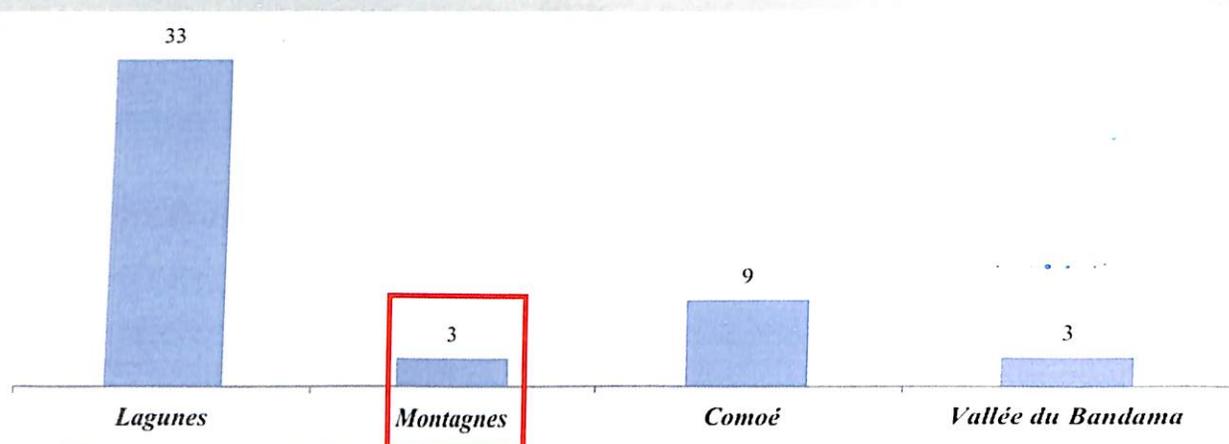
202. La plus grande partie des captures est revendue directement par les pêcheurs (40 %) ou remise à la famille pour vente (17 %). Seules 11 % des captures sont transformées, principalement via fumage ou fermentation. Le taux de transformation est cependant supérieur à la moyenne nationale qui s'établit à 8 %.
203. Au niveau de la région du Tonkpi, 95 % des pêcheurs sont des Bozos maliens et burkinabé, qui pêchent au moyen de filets à mailles et de palangres. Les pêcheurs locaux (5 %) (Yacoubas et Wobés) pratiquent la pêche artisanale de subsistance. Ils utilisent le plus souvent des nasses et des lignes.
204. Depuis 1977, un projet soutenu par le PNUD et la FAO a permis une extension considérable de la pisciculture dans la région. Les réalisations comprennent des étangs de barrage, qui représentent 61 % des surfaces en eau, des étangs de dérivation et exceptionnellement des étangs de nappe ; ces étangs sont empoissés en tilapias, avec une nourriture composée de riz, tourteau de coton et farine de poisson.
205. La pisciculture est une activité qui a connu un réel développement avant la crise avec 3 sites aquacoles, 182 fermes aquacoles et 8 175 ares d'étangs dans les régions de Tonkpi, Guémon et Cavally. La plupart de ces fermes ne sont plus exploitées depuis le déclenchement de la guerre, compte tenu de leur état de dégradation avancé.
206. La relance des activités piscicoles est intimement liée à la réhabilitation de la station de Dompleu qui demeure la station piscicole de référence, grâce à sa capacité de production de millions d'alevins, de tilapias et 1 million d'alevins de silure.

Chiffres clés 14 : Secteur Halieutique

Pêche Continentale



Nombre de sites Aquacoles



II.1.3 Exploitation forestière

207. Le District des Montagnes a une forte vocation dans le secteur du bois à travers les 66 périmètres d'exploitation dont il dispose. Une vingtaine de scieries y sont implantées et exploitent une zone reconnue à l'échelle nationale comme étant l'un des derniers fiefs majeurs du bois ivoirien (SMCI, African Wood, BTA Zagné, SGB, SIPROL,...).

Tableau 30 : Répartition des unités industrielles par région

Région	Nombre d'unités industrielles
Tonkpi	13
Guémon	3
Cavally	3

Source : Direction régionale des Eaux et Forêts de Man 2014

208. Dans le District des Montagnes, les 66 périmètres d'exploitation forestière sont attribués à des concessionnaires. Sur ces 66 périmètres, 61 ont bénéficié d'une autorisation de reprise d'activités en 2014, dont 46 ont été effectivement exploités.

Tableau 31: Structuration de l'industrie du bois

Type	Tonkpi	Guémon	Cavally	Total
Périmètres attribués	43	9	14	66
Périmètres autorisés en 2014	40	8	13	61
Périmètre en activité	30	7	9	46

Source : Direction Régionale des Eaux et Forêts de Man – 2014

209. La production totale des 46 périmètres exploités en 2014 dans le District est de 204 613 m³ dont :

- 95 875 m³ pour la région du Tonkpi ;
- 56 633 m³ pour la région du Guémon ;
- 52 104 m³ pour la région du Cavally.

210. Le rendement moyen de l'ensemble des dix-sept unités en activité dans la région du Guémon pendant l'année 2013 s'est élevé à 49,7 %, ce qui représente un niveau de valorisation de la ressource ligneuse relativement faible.

211. La situation de guerre a entraîné une exploitation clandestine des forêts et a engendré une menace importante pour l'essor de l'activité forestière, le reboisement et l'exploitation pérenne de la ressource. En 2013, 550 ha de forêt ont été reboisés par les sociétés d'exploitation forestière et la Direction Régionale des Eaux et Forêts.

Zoom 4: Direction Régionale des Eaux et Forêts de Man

Instrument principal de contrôle et de régulation des activités liées à l'exploitation forestière, la Direction Régionale des Eaux et Forêts a pour principales missions :

- *Le contrôle de l'activité industrielle ;*
- *L'élaboration des statistiques forestières ;*
- *La lutte contre les feux de brousse.*



Photo 6 : Siège de la direction régionale des eaux et forêts de Man © 2014

La Direction Régionale des Eaux et Forêt de Man intervient ainsi au cœur de l'industrie forestière. Les principaux axes de développement du secteur sont :

- *Le développement de la régulation du secteur pour limiter la prolifération de l'exploitation forestière clandestine dans le voisinage immédiat de la ville (coupes illégales, plantations vivrières, constructions en dur...) qui entraîne l'érosion des flancs de montagnes avec les risques de chute de pierres sous-jacents ainsi que des perturbations climatiques notables ;*
- *La professionnalisation du secteur afin de pallier le déficit de planification de l'exploitation industrielle : absence de planification pérenne de l'activité, connaissance limitée du milieu naturel, absence de sensibilité à la sauvegarde de l'environnement, non-respect des cycles de reproductivité, etc ;*
- *L'encadrement des ressources humaines du secteur (peu d'employés déclarés, absence de formations...);*
- *Le reboisement afin de restaurer les milieux naturels, notamment les milieux classés qui ont été considérablement dégradés durant la guerre (parcs et réserves aujourd'hui envahis par les populations déplacées, les migrants et les contrebandiers, abattage des pieds fruitiers et parents...);*
- *L'actualisation du code forestier (les surfaces à reboiser et les pénalités prévues dans l'ancien code sont très faibles. Ce code est en cours de révision.*

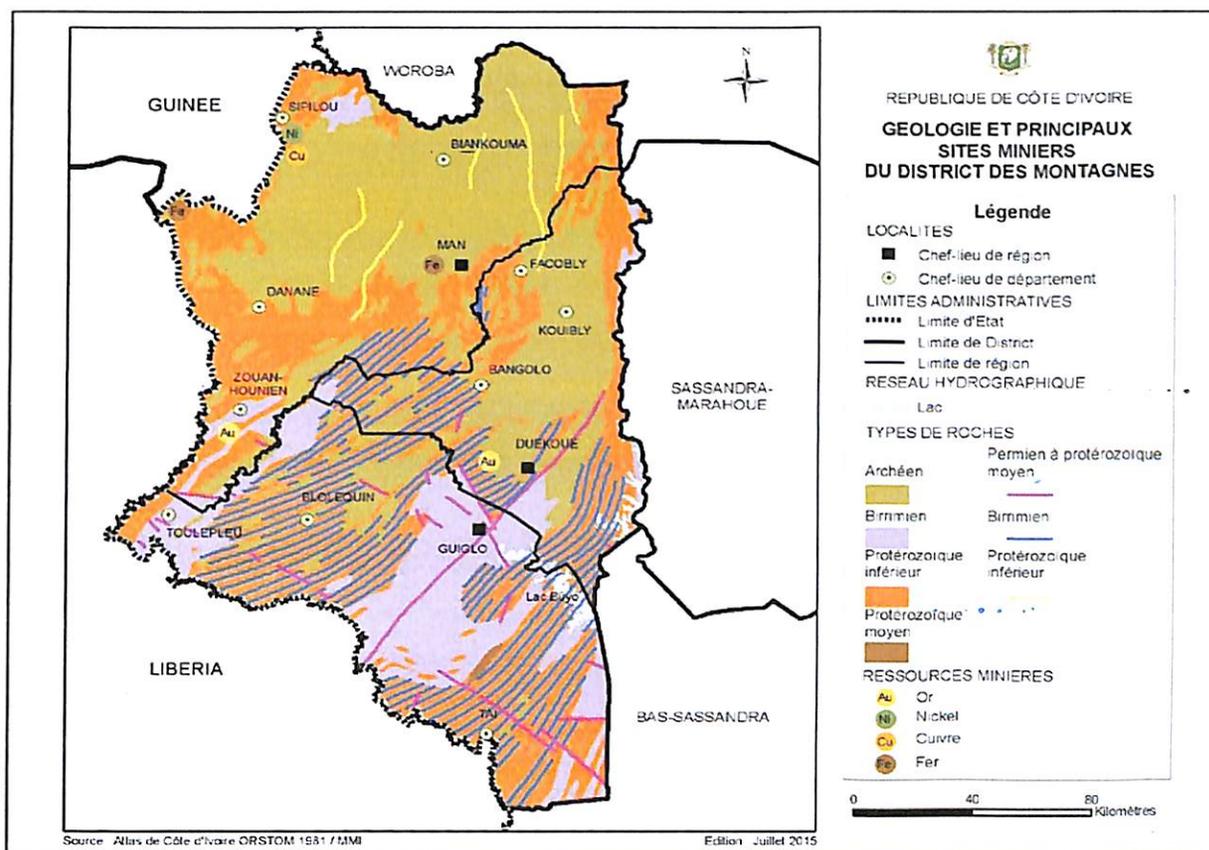
II.1.4 Mines et carrières

II.1.4.1 Ressources minières

212. Le District des Montagnes dispose d'importantes ressources minières. Il possède des gisements de fer, de cuivre, de nickel et d'or. A cela s'ajoutent des indices à sondage de multiples minerais (diamant, étain, rutile, ilménite, etc.) :

- Les principales formations ferrifères sont les gisements du Mont Nimba et du Mont Klahoyo ;
- L'or est principalement exploité dans le département de Zouan Hounien par la société de mine Ity.

Carte 24 : Géologie et principaux sites miniers du District des Montagnes



213. Néanmoins, le potentiel minier du District est loin d'être pleinement exploité :

- Le fer et autres gisements du mont Nimba et du mont Momy sont inexploités ;
- L'argile est disponible autour de 3 gisements. Sur la rive droite du Cavally se trouve un gisement d'argile kaolinique blanche de bonne qualité, mais avec un recouvrement important. Il devrait convenir à l'industrie céramique avec ses réserves de 450 000 tonnes. Autour de Man, deux gisements d'argile grise de qualité moyenne pour briqueterie sont situés à Kafoumba, au sud de Man (30 000 tonnes) et dans la rivière Bafing vers Biankouma ;
- Des indices à valeur moyenne d'arsenic (qui accompagne l'or) indiquent sa présence au pied des Monts Trou et vers Toulépleu ;
- Deux indices de Bismuth ont été découverts vers Toulépleu ;
- Des gisements de sulfure de cuivre existent à Zeitouo, près de Toulépleu, à Ity et à Guéhiébli au nord de Duékoué ;
- Des diamants kimberlites sont présents dans la Nuon, le Sassandra et le Cavally.

- De nombreux indices d'Étain ont été découverts près de Man, au nord de Toulépleu et entre Guiglo et Taï ;
- Des indices de graphite ont été trouvés à Toulépleu, Ity et au sud de Guiglo ;
- Des indices d'Ilménite ont par ailleurs été découverts dans les monts Douan au nord de Guiglo, à Ity et près de Toulépleu où les réserves sont évaluées à 33 000 tonnes ;
- Le Nickel est présent dans le District avec une quantité de 10 millions de tonnes à Toubou, 16 millions de tonnes à Moyango et 200 à 250 millions de tonnes à Sipilou ;
- Les indices aurifères sont nombreux et essentiellement alluvionnaires. Le principal est celui d'Ity (Mont Flotou) en exploitation ;
- De nombreux indices de Rutiles ont été trouvés autour de Man à Gouanleu, Sangouiné et à Féapleu.

II.1.4.2 Structuration du secteur minier

214. Le secteur minier est encadré en Côte d'Ivoire par le code minier, qui a pour but d'encourager les investissements privés tout en préservant les intérêts du pays. Le District des Montagnes possède d'importantes richesses minières dont l'exploitation peut en faire une grande région industrielle. Cette mise en valeur tarde à se concrétiser par manque de ressources financières.
215. Les investissements dans le secteur demeurent également faibles compte tenu de contraintes structurelles au sein du District et au niveau national, notamment :
- L'insuffisance de données géologiques à la disposition des investisseurs permettant d'optimiser les coûts liés à l'exploration minière ;
 - L'insuffisance et/ou la faible qualité de service des infrastructures (routes, électricité) freinant considérablement les délais d'installation des sociétés minières. L'exploitation prévue d'une nouvelle ligne de fer entre le Port Autonome de San Pedro et Man devrait soutenir le développement d'une vraie industrie minière dans les années à venir ;
 - Le manque de main-d'œuvre qualifiée obligeant les sociétés à former les populations locales dans la mesure du possible.
216. Plusieurs projets d'investissement ont été lancés dans le District et devraient à terme dynamiser l'industrie minière et diversifier ainsi les sources de revenus des populations :
- La filiale ivoirienne de la société indienne de métallurgie « Tata Steel CI » a annoncé en 2010 sa décision d'exploiter le fer dans la région de Man pour un montant d'environ 550 milliards FCFA ;
 - 2 permis de recherche ont été octroyés pour l'exploration des ressources en fer de la région du Guémon. Les travaux menés par la société Tata Steel CI ont permis d'estimer les ressources à plus de 1,2 milliard de tonnes de minerais à une teneur d'environ 35 % en fer ;
 - Ity, la société qui exploite la mine d'or, a un programme d'investissement de 100 milliards de FCFA afin de lancer une nouvelle unité de production qui utilisera un système de production appelé « lixiviation », censé permettre de récupérer 95 % de minerai d'or contre 70 à 80 % actuellement ;
 - Une carrière de granite concassé est exploitée à proximité de Man ;
 - Enfin, la construction prévue d'une université, ainsi que les débouchés de l'industrie minière en pleine expansion promettent un développement du secteur dans les années à venir.
217. Le gouvernement a consenti à de nombreux efforts très récemment pour lutter contre le phénomène de l'orpaillage clandestin ainsi que ses conséquences sur la santé des populations et l'environnement. Les sites identifiés sont désormais déguerpis et surveillés sur l'ensemble du territoire national.

Chiffres clés 15 : Mines et Carrières**Synthèse 4 : Secteur primaire**

Le secteur primaire, premier contributeur au PIB du District, est largement dominé par l'agriculture, pratiquée par une grande partie de la population afin de répondre au besoin premier de sécurité alimentaire. En ce sens, les cultures vivrières (riz, manioc) sont encore majoritaires à ce jour avec 90 % de la production agricole contre seulement 10 % pour les cultures de rente (café, cacao). Compte tenu des conditions climatiques favorables et du sol fertile, le District est une terre recherchée permettant de produire des spéculations de qualité à haut rendement telles que l'hévéa et le palmier à huile.

De même, le District possède un des deux plus grands bassins versants du pays permettant de développer une pêche fluviale aujourd'hui pratiquée de façon artisanale par les autochtones.

Cette orientation, vers une agriculture axée sur la rentabilité, nécessite en amont une structuration des acteurs aujourd'hui disséminés et fortement dépendant du climat et du prix des intrants.

A travers les plans de développement nationaux, les sociétés coopératives agricoles et les structures de développement telles que l'ANADER et le CNRA, les pouvoirs publics tentent de structurer et pérenniser le secteur.

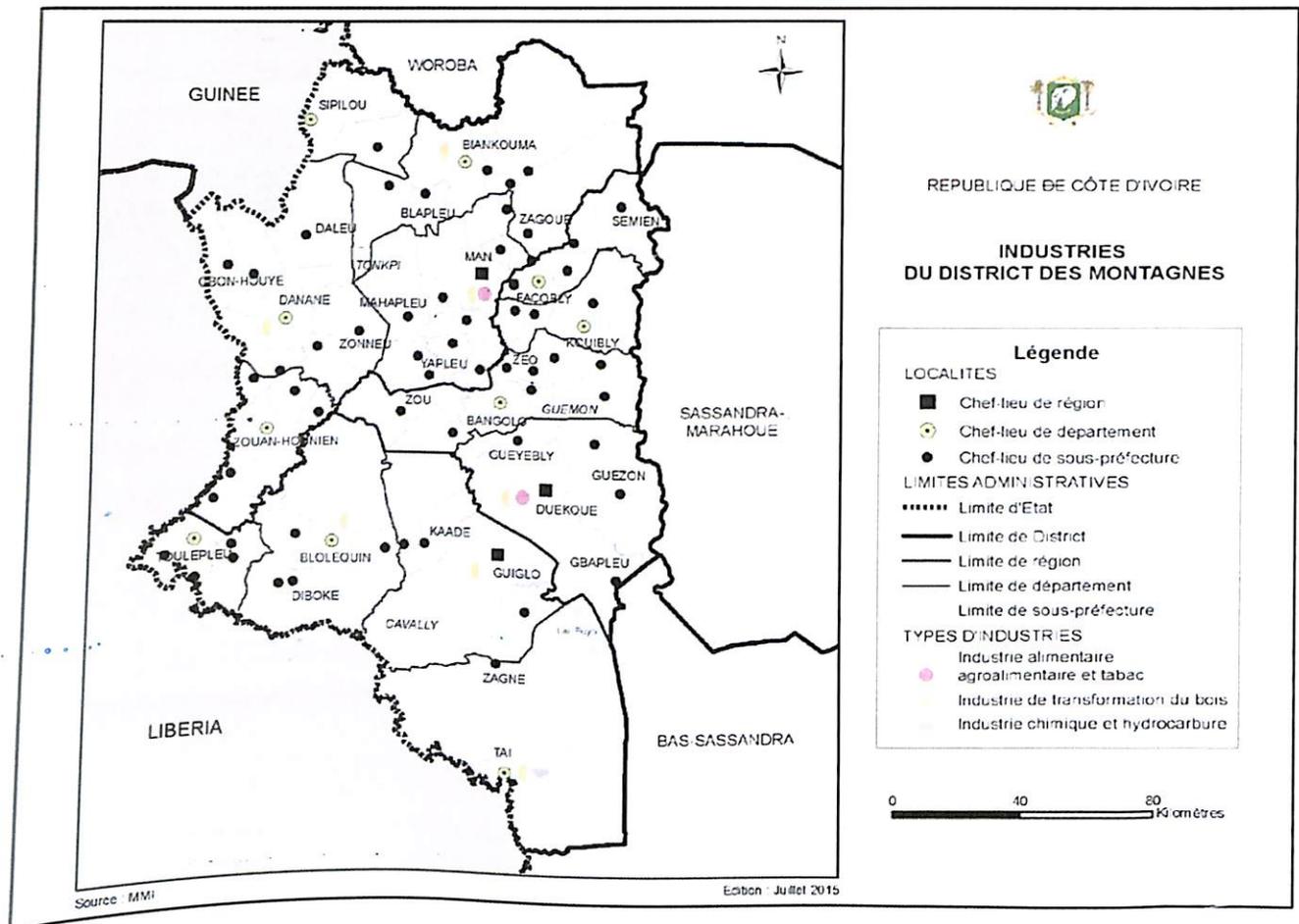
Le District des Montagnes renferme également d'importantes ressources minières, aussi bien des métaux de base (fer, nickel, cuivre...) que des métaux précieux (or, platinoïdes...). Le potentiel minier, longtemps sous-exploité en raison notamment du déficit d'infrastructures de transport, bénéficie aujourd'hui de grands projets d'investissements qui devraient dynamiser l'industrie minière et accélérer son essor (ligne de chemin de fer reliant San Pedro à Man).

Chapitre 2. Secteur secondaire

II.2.1 Industrie

218. De par sa richesse naturelle et la diversité de ses essences, le secteur industriel dans le District des Montagnes est dominé par l'industrie du bois. A cela s'ajoutent quelques rares unités de transformation alimentaire et agroalimentaire.

Carte 25 : Principales industries du District



II.2.1.1 Filière Bois

219. Le sciage domine l'activité industrielle (80 % de l'activité industrielle enregistrée dans le département du Duékoué, à titre d'exemple) et représente l'activité principale de la plupart des usines. Quelques grandes scieries pratiquent le déroulage tandis que le tranchage est marginal.

II.2.1.2 Filière agroalimentaire et agro-industrielle

220. A l'industrie forestière s'ajoutent quelques rares unités de transformation agroalimentaire dont une société d'ensachage d'eau à Man et une compagnie hévéicole regroupant une plantation industrielle de 7 000 hectares ainsi qu'une usine de caoutchouc.
221. Le District compte enfin quelques unités de transformation de faible capacité. Celles-ci sont dominées par des moulins de capacité de moins de 500 kg à l'heure, qui assurent une première transformation de riz, maïs (en poudre), manioc (en pâte ou poudre) et d'arachide (en pâte).

Chiffres clés 16 : Industrie

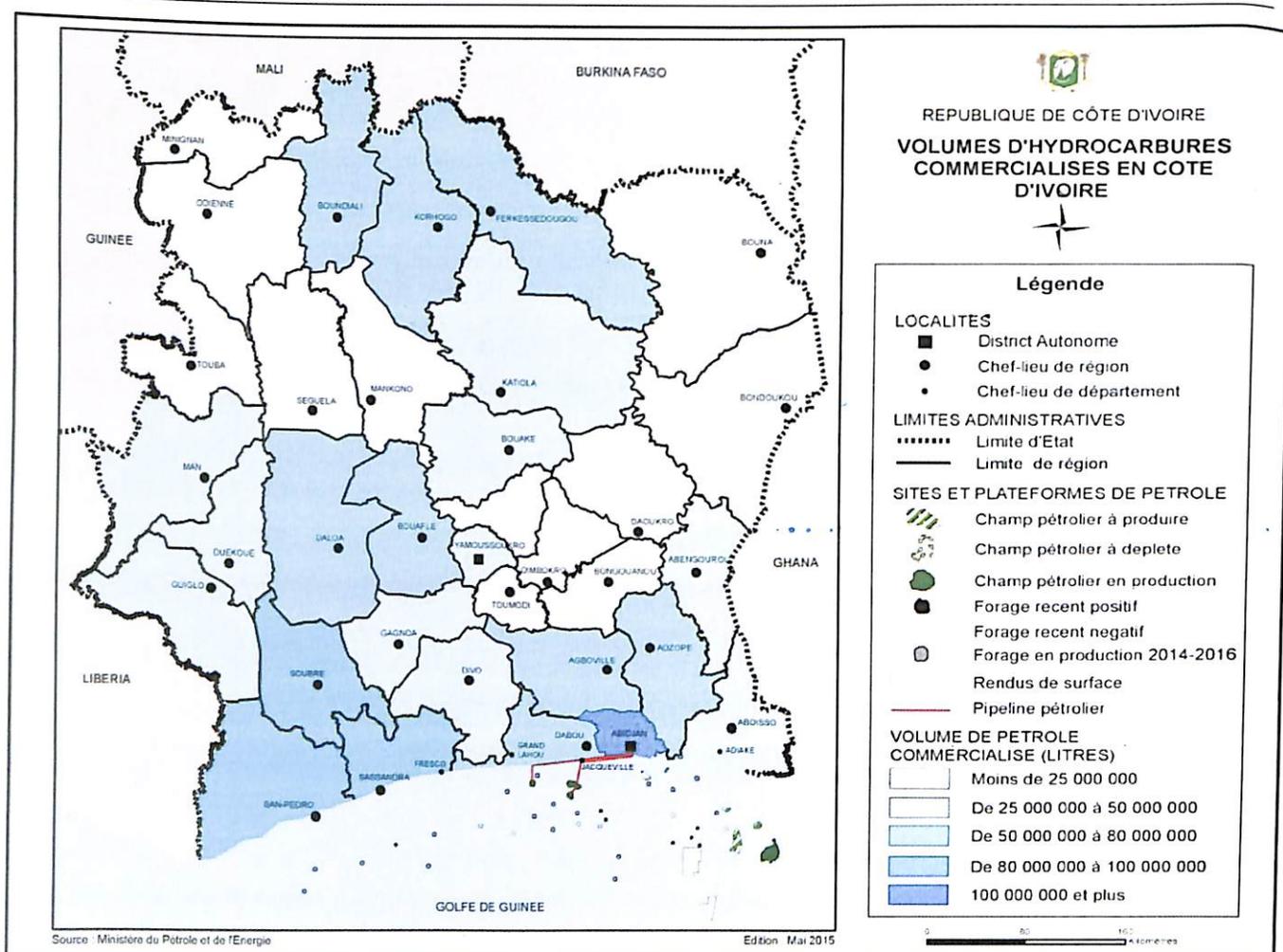


II.2.2 Pétrole et gaz

II.2.2.1 Pétrole

222. La production pétrolière est essentiellement réalisée en offshore à partir du District Autonome d'Abidjan. Le pétrole brut est exporté. Les hydrocarbures consommés sur l'ensemble du territoire sont essentiellement importés depuis le Nigéria.
223. Le secteur de la distribution des produits raffinés du pétrole démontre le poids du District Autonome d'Abidjan, avec près de 53 % du volume des produits raffinés commercialisés dans ce District.
224. La commercialisation d'hydrocarbures dans le District a atteint un volume de 44 065 milliers de litres en 2014 soit 3,6 % du volume total commercialisé en Côte d'Ivoire.

Carte 26 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire

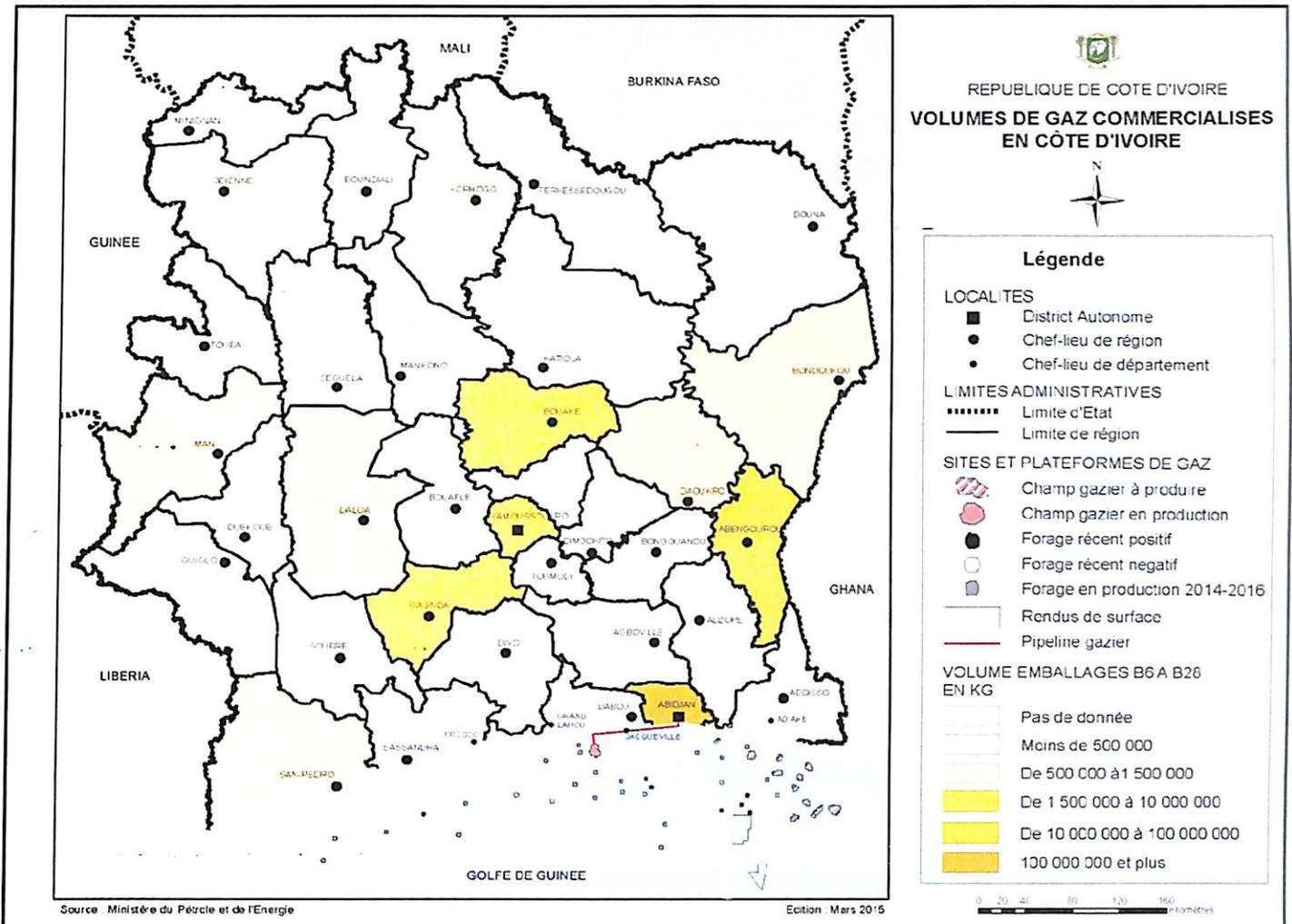


II.2.2.2 Gaz

225. L'essentiel de la production de gaz est utilisé pour alimenter les centrales thermiques et produire de l'électricité. Le secteur du gaz est également marqué par la prépondérance du District Autonome d'Abidjan, qui concentre près de 85 % du volume de gaz commercialisé dans le pays.

226. Avec 574 000 kg de gaz butane commercialisé, soit 0,4 % du volume commercialisé au niveau national, le District des Montagnes est l'un des Districts où la commercialisation est la plus faible, les populations privilégiant le bois de chauffage disponible à moindre coût.

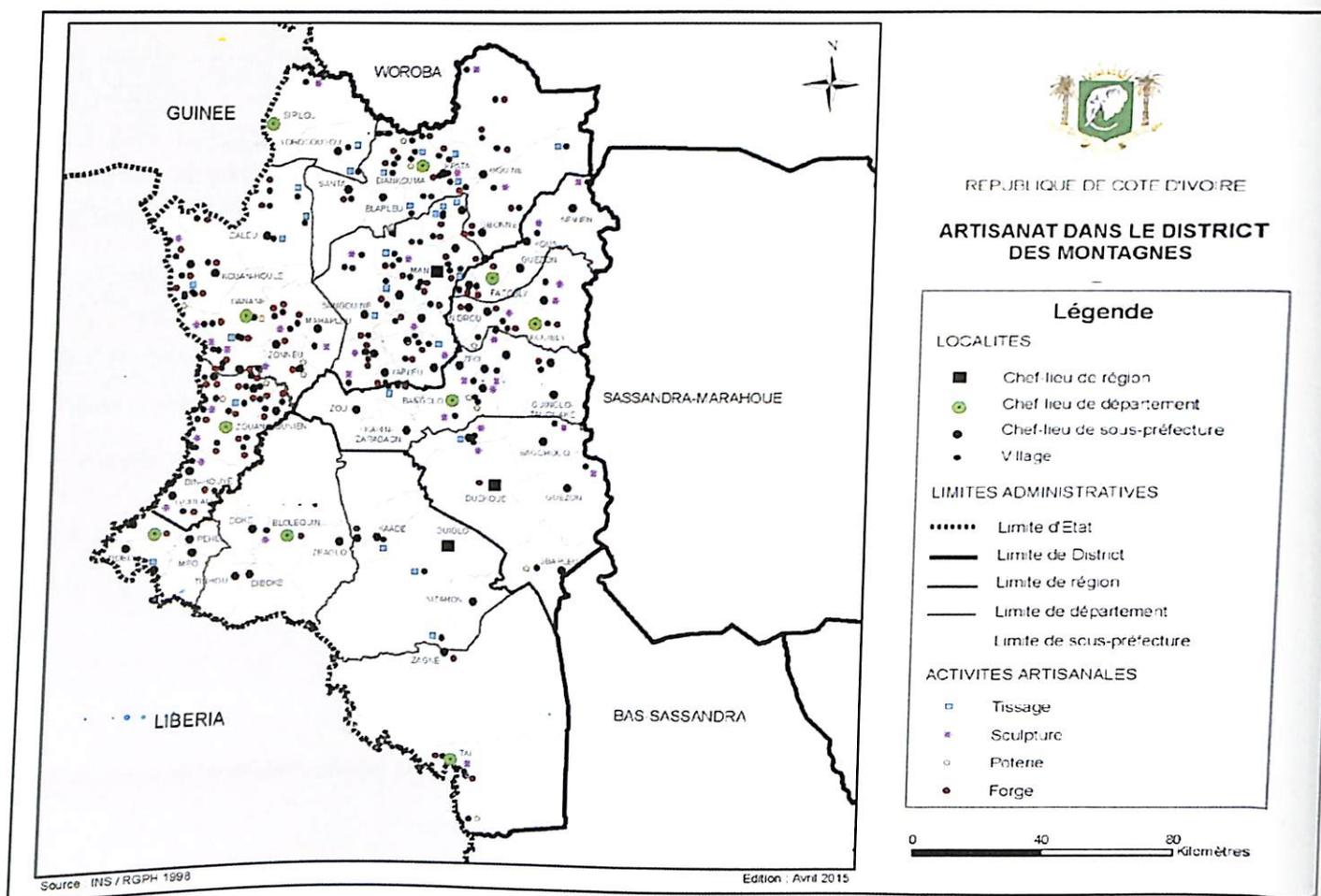
Carte 27 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire



II.2.3 Artisanat

227. L'artisanat a toujours été l'une des grandes traditions Yacouba à travers notamment la fabrication de masques et le tissage du coton, qui sont des spécialités de la région (Yacouba et Sénoufo). Dans ce domaine, la région dispose de styles qui lui sont propres, comme les masques et les statuettes ainsi que le boubou Yacouba, produits à notoriété, car connus dans tout le pays.

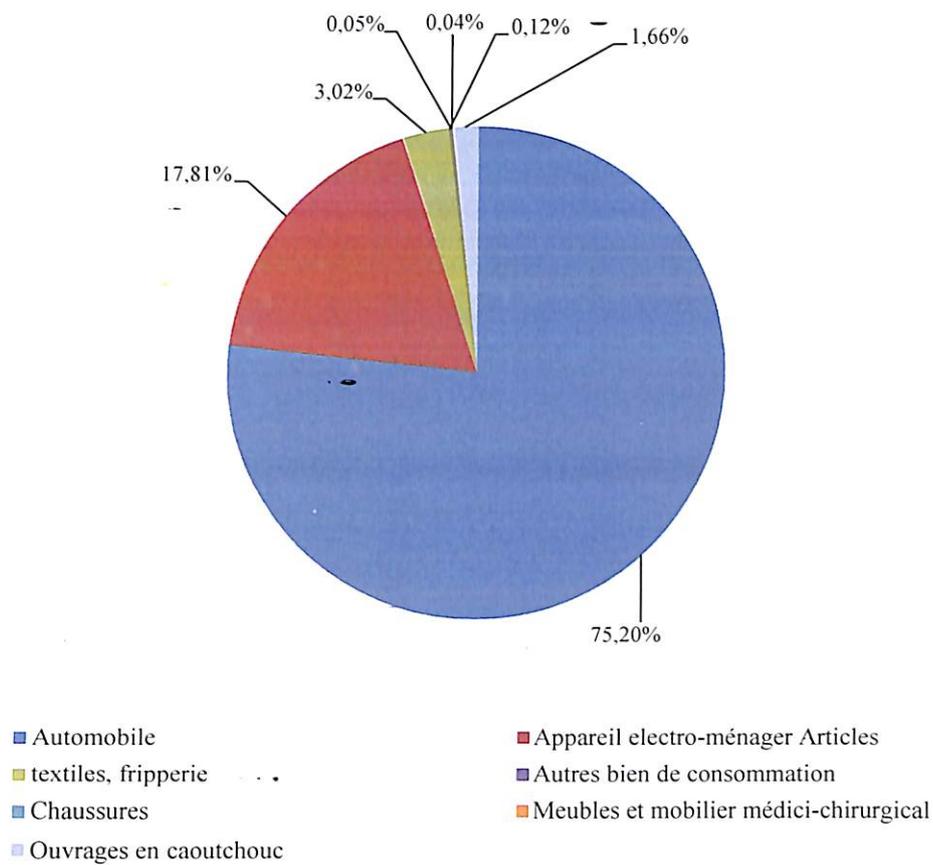
Carte 28 : Artisanat du District des Montagnes



228. Dans la région du Tonkpi, la Chambre Régionale des Métiers recense 1 652 artisans affiliés, dont 78 % sont des hommes. La zone de Man est surtout réputée pour la vannerie (nattes, paniers coniques, accessoires de danse), la poterie utilitaire à l'argile rouge, le tissage et la teinture (coton blanc et indigo pour les costumes de travail et de danse) et enfin le travail du fer et du bois permettant de produire plusieurs types de produits :

- Outils ;
- Armes ;
- Grelots ;
- Ustensiles ;
- Mobilier ;
- Instruments de musique divers ;
- Masques ;
- Statuettes ;
- Sculptures.

Figure 20 : Répartition des artisans par branche d'activité



Source : Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire, 2013

Chiffres clés 17 : Artisanat



Synthèse 5 : Secteur secondaire

En dépit de son poids relativement limité dans l'économie du District, le secteur secondaire offre d'importantes potentialités de diversification pour l'économie locale.

Malgré de nombreuses forêts, parcs et réserves -et plusieurs essences de bois très recherchées- les sociétés d'exploitation forestière sont peu nombreuses dans le District et se limitent à un niveau de première transformation de la ressource.

Ce secteur pourrait également être appuyé par un artisanat local encore peu structuré et méconnu des touristes, mais possédant un savoir-faire ancestral à valoriser.

Le District compte également quelques unités implantées dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie.

Chapitre 3. Secteur tertiaire

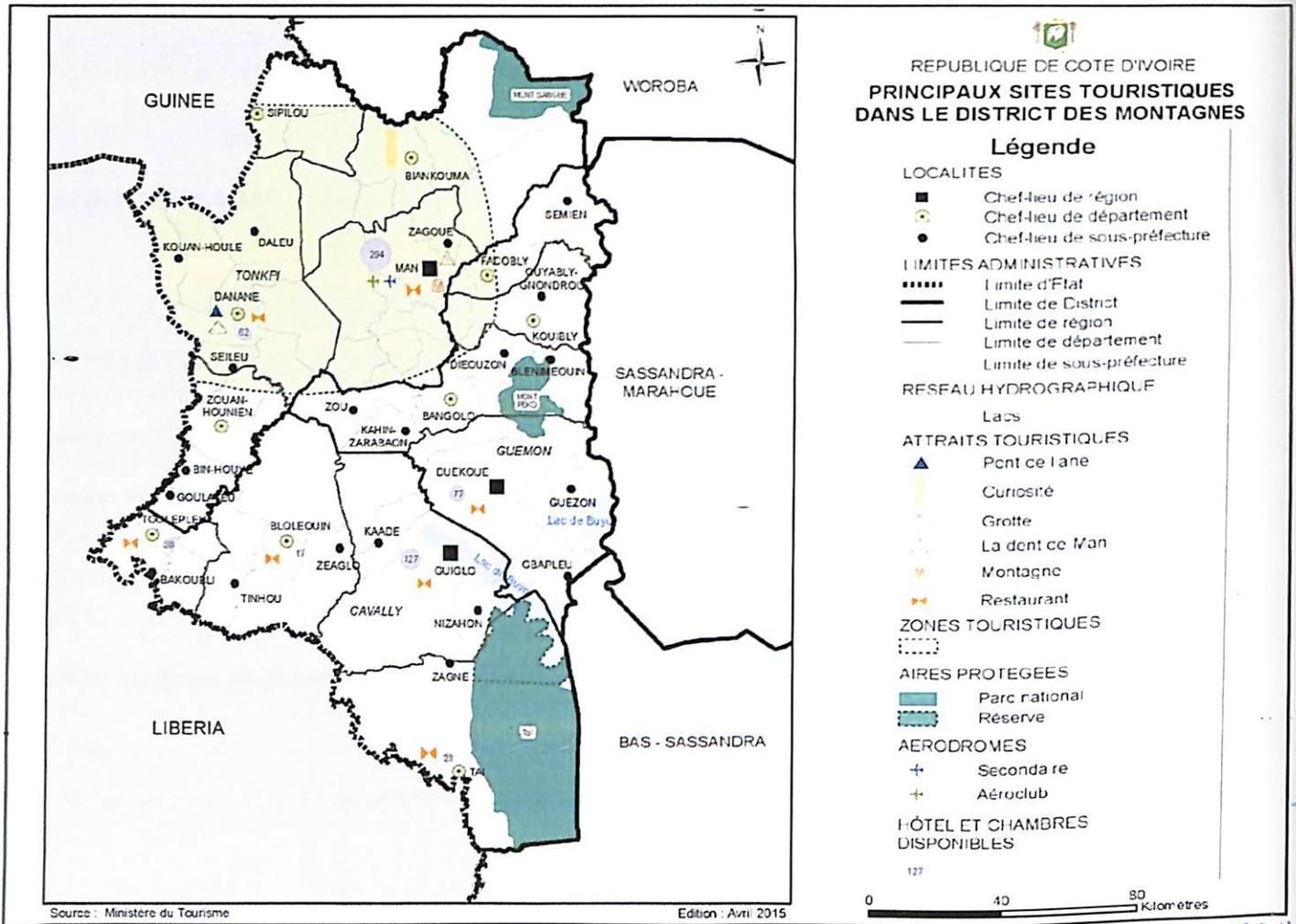
II.3.1 Tourisme

229. La région ouest est l'une des principales régions touristiques du pays. En effet, le District des Montagnes occupe une place particulière par sa personnalité physique et culturelle, son relief, son climat, sa biodiversité et son histoire, et ses richesses culturelles traditionnelles qui offrent d'énormes potentialités touristiques diversifiées, à exploiter pour son développement économique.
230. Sur le plan humain, la région tire son originalité de la richesse et de la diversité de ses faits de culture. Le relief et le relatif isolement ont contribué à créer chez les peuples de la région, des traits de caractère communs aux montagnards et aux insulaires : la persistance des traditions anciennes (hiérarchies sociales, interdits, rites initiatiques, sociétés secrètes, masques, l'esprit d'indépendance, le goût du risque et de la bravoure).
231. Le District des Montagnes est ainsi réputé pour la richesse de ses chants et danses traditionnelles, ses masques et ses rites. Le culte des masques est la principale tradition ; de ce culte découlent de nombreux rites d'initiation, des danses célèbres, des jeux populaires et des architectures typiques qui retiennent volontiers l'intérêt des touristes.

II.3.1.1 Principaux sites touristiques

232. Le potentiel touristique du District est équitablement réparti sur l'ensemble du territoire avec, de façon non exhaustive :
- Dans la région de Tonkpi :
 - Les cascades naturelles (à Zadepleu, Deoulé et Ziogoualé) ;
 - Les grottes à Danané ;
 - Les cours d'eau avec leurs chutes à Sangouiné ;
 - Les montagnes (chaînes, massifs) ;
 - Les forêts sacrées à Gbêpleu et dans nombre de villages ;
 - Les parcs nationaux (Mont Sangbé, Mont Péko) ;
 - Les singes sacrés à Gbêpleu ;
 - Les poissons sacrés à Dompleu ;
 - La Dent de Man.
 - Dans la région du Cavally :
 - Les festivals des masques (Villages de Ke-Bouebo, Tinhoun, Guehia et Béoua) ;
 - Le Parc National de Taï (Camp Boye, Gouliako 1, Dahobly, Pole-Oula et Tiolé-Oula) ;
 - Les forêts classées et réserves naturelles ;
 - Les chaînes de montagnes (Village Douandou, Médibly, Mont Seité) ;
 - Les forêts et rivières sacrées (Béhoué et source sacrée Wô) ;
 - Zagné et ses silures sacrés ;
 - Zoua de Zouan, Wlêh et Kouilyhi (Danses de réjouissance) ;
 - Les danses guerrières.
 - Dans la région du Guémon :
 - Les montagnes et grottes sacrées de Guitrozon ;
 - Les festivals de masques ;
 - Les sculpteurs de masques et autres statuettes ;
 - Les tisseurs de nattes et autres articles de vannerie.

Carte 29 : Principaux lieux touristiques



233. Cependant, de nombreux sites ne sont pas entretenus et sont laissés à l'abandon. Malgré une offre dense, le secteur est confronté à des problèmes structurels :

- La valorisation des sites et leur conservation ;
- La qualité du service à améliorer ;
- La mise en conformité des établissements ;
- Le personnel des établissements à former ;
- Le manque de professionnalisation du secteur.



Photo 6 : Vue sur Man (Mont Tonkpi) © 2014

II.3.1.2 Capacités hôtelières³⁵

234. La vocation touristique de la région est marquée par une infrastructure hôtelière de qualité. A Man, une dizaine de réceptifs hôteliers de bon standing sont recensés dont les fleurons sont l'hôtel « Cascades » et « Village Beau Séjour ». La région de Tonkpi compte 69 hôtels, dont 71 % dans le département de Man et 29 % dans celui de Danané (7 % de ces hôtels étaient fermés en 2012).

Tableau 32 : Structuration du secteur touristique³⁶

Région	Département	Catégorie d'Hôtel	Nombre d'Hôtels
Tonkpi	Man	Bon standing	6
		Moyen standing	13
		Hôtels de quartier	29
	Danané	Bon standing	1
		Moyen standing	5
		Hôtels de quartier	10
Total			64

Source : Annuaire statistique Tonkpi 2012

235. Ces départements comptent 11 % d'hôtels de bon standing, 28 % de standing moyen et 61 % d'hôtels de quartier³⁷ :

- 43 % des hôtels de bon standing ont une capacité d'accueil de 10 à 20 chambres, suivis de ceux de 40 chambres et plus (29 %) et les hôtels de moins de 10 chambres et ceux de 20 à 40 chambres représentent 14 % chacun ;
- 50 % des hôtels de standing moyen ont une capacité maximale de 10 chambres ;
- 59 % des hôtels de quartier ont une capacité maximale de 10 chambres, 38 % ont une capacité de 10 à 20 chambres et 3 % ont plus de 40 chambres.

236. Plusieurs réceptifs hôteliers ont souffert des événements de la crise postélectorale. Un accompagnement des opérateurs de ce secteur serait un atout important pour le développement touristique de Duékoué et de sa région.

237. Le coût d'une nuitée varie entre 1 500 et 30 000 FCFA. Le coût moyen minimum dans un hôtel de bon standing est de 10 000 FCFA et celui d'un hôtel de moyen standing de 6 000 FCFA. Le département de Man se distingue par la cherté de ses chambres comparativement au niveau de vie du District.

238. Les hôtels du département de Man affichent un taux de remplissage de 47,8 % avec des touristes en majorité en provenance de Côte d'Ivoire (35 %), suivis d'Européens (25 %), d'Africains et d'Américains (15 % chacun), et d'Asiatiques (5 %).

³⁶ Données uniquement disponibles pour les départements de Man et de Danané dans la région du Tonkpi

³⁷ Selon la Direction Régionale du Tourisme, la ville de Man a une capacité d'accueil de 565 chambres de haut standing pour plus de 2600 couverts.

Tableau 33 : Liste des Etablissements Hôteliers du District par Département

Région	Département	Dénomination	Capacité d'accueil
Tonkpi	Man	Les Cascades	49
		Amoitrin	16
		Golou Marie	17
		Vei	37
		Chez Paye	10
		La Paix	17
		Amitie	08
		Leveneur	12
		Residence Des Princes	07
		Residence Des Hotes	14
		Guety	08
		Caa	37
		G.G	10
		Lotus	10
		Le Refuge	09
		Goma	22
	La Paix Annexe	11	
	Danané	Grâce Hôtel	24
		Auberge de la Cité	05
		Beer Garden	13
		Pelican	04
		Bonheur	11
		Marino	05
Total			356
Guémon	Duékoué	Royal Hôtel	19
		Dahoua	10
		Ivoire Hôtel	25
		Auberge Gueassemon	23
Total			77
Cavally	Guiglo	Tamtam	40
		Le Bon Berger	06
		Gbaoly 1	24
		Gbaoly 2	25
		Résidence Auberge	4
		Goaphy	10
	Blolequin	Centre Nazareth	18
		Hotel du Sud	17
	Taï	Hotel du Parc	8
		Auberge Beauséjour	15
Toulépleu	Le Palmier	10	
	Mougnan	8	
	Résidence Bahably	8	
	Balou la Paix	12	
Total			205
Total District			638

Source : Directeur Régional du Ministère du Tourisme, Man, 2 015

II.3.1.3 Restauration

239. Dix restaurants sont recensés (dont 70 % dans le département de Man et 30 % dans le département de Danané). 60 % des restaurants ont une capacité de 100 couverts et plus.

240. Le coût d'un met varie d'un département à un autre. Les prix des mets sont plus élevés dans les restaurants du département de Danané que ceux de Man. Le coût moyen d'un met à Danané oscille entre 500 et 8 000 FCFA contre 600 à 6 500 FCFA à Man. A ces infrastructures de restauration s'ajoutent 23 maquis, dont 74 % dans le département de Man et 26 % à Danané. 78 % des maquis ont une capacité de moins de 100 couverts.

Tableau 34: Liste des établissements de restauration du District par Département

Région	Département	Dénomination	Nombre de couverts
Tonkpi	Man	Le Tchiwara	300
		Central	300
		Le Pacifique	100
		Privilege	100
		Le Reveil	100
		Escale Chez Pela	30
		Le Boss	60
		Tirbo	82
		La Maison Blanche	200
		Tropicana	30
		La Grace	100
		La Justice	40
		Cash Ivoire	150
		La Fleur	50
		Le Vallon	60
		Infinitif	100
	Difference Plus	70	
	Danané	Pelican	100
		Djack-Pot	150
		Maracana	150
Boulevard Maracana		100	
Kamsa		80	
Temple de la Joie	60		
Total			2 512
Guémon	Duékoué	Restoroute Dahoua	200
		Ivoire	100
		La Bache Bleue	40
		La Joie Chez Rachelle	100
Total			440
Cavally	Guiglo	Bateau de la Paix	51
		Pâtisserie Vincenne	40
		Fine Louche	30
		La Plage	100
	Bloléquin	Espace Marahoué	200
		Le Royal	30
		Diesel	150
	Taï	Première Classe	60
		Espace Diesel	100
		Petit Pas	50
Toulépleu	Gnangnan N'Zoue	80	
	Ramer-Ramer	100	
Total			991

Source : Directeur Régional du Ministère du Tourisme, Man, 2015

Zoom 5: Site Touristique : Le Mont Tonkpi

Le Mont Tonkpi se situe dans la région du Tonkpi, à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Culminant à 1 189 mètres d'altitude, le Tonkoui (de son deuxième nom) signifie « Grande montagne » en Yacouba.



Photo 7 : Cascades du Mont Tonkpi © 2014

L'accès au sommet du Mont Tonkpi se fait via une piste forestière qui serpente en lacets à travers la montagne, découvrant progressivement une vue de plus en plus étendue sur la vallée. Une fois parvenus au sommet, les touristes peuvent profiter de la vue imprenable sur la Guinée et le Libéria.

Au-delà de son emplacement et de la richesse de sa faune et de sa flore, le site possède également des atouts touristiques majeurs :

- 35 km de piste au sein d'une végétation dense et préservée ;
- Une station d'émission hertzienne (télé, radio et téléphonie), point culminant de la montagne, construite en 1967 et offrant un toit panoramique sur les montagnes et une visibilité jusqu'au Libéria ;
- La maison du Gouverneur, site historique construit en 1925 et offrant un point de vue exceptionnel sur le mont Sombou, Touradougou et le massif du Kahoué ;
- Les cascades : site naturel à fort potentiel touristique, bassin aménagé en piscine, travaux de réhabilitation en cours des escaliers et du magasin de souvenirs et voie d'accès ;
- La forêt des singes sacrés est une forêt dont l'entrée est déclarée interdite par les autochtones du village. Les singes qu'elle abrite sont considérés comme sacrés et interdits à la chasse. Ces derniers apparaissent assez librement dans le village lorsque les villageois claquent des mains pour leur donner des bananes.

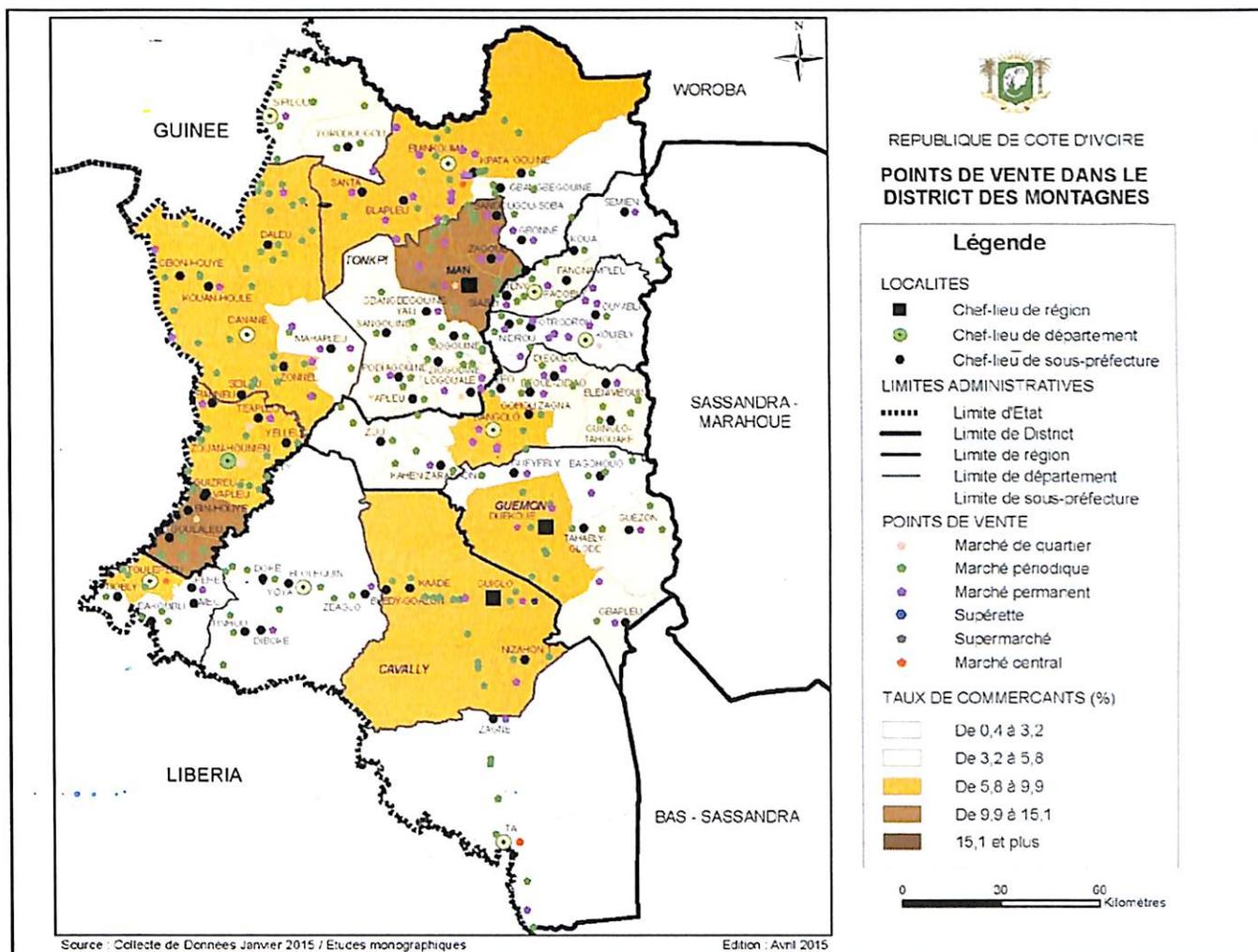
Les principaux axes de développement sont :

- Restaurer la piste permettant l'accès aux sites.
- Préserver le site (développement harmonieux et écotouristique).
- Promouvoir le site auprès de la population touristique nationale et étrangère.
- Impliquer les populations locales dans la protection et le développement touristique du site.
- Restaurer l'antenne hertzienne.
- Mettre en place un tourisme historique (maison du gouverneur).

II.3.2 Commerce³⁸

241. En 2012, la région du Tonkpi comptait 1 106 opérateurs économiques, dont 79 % pour la commune de Man.

Carte 30: Répartition des points de vente et pourcentage des commerçants dans le District

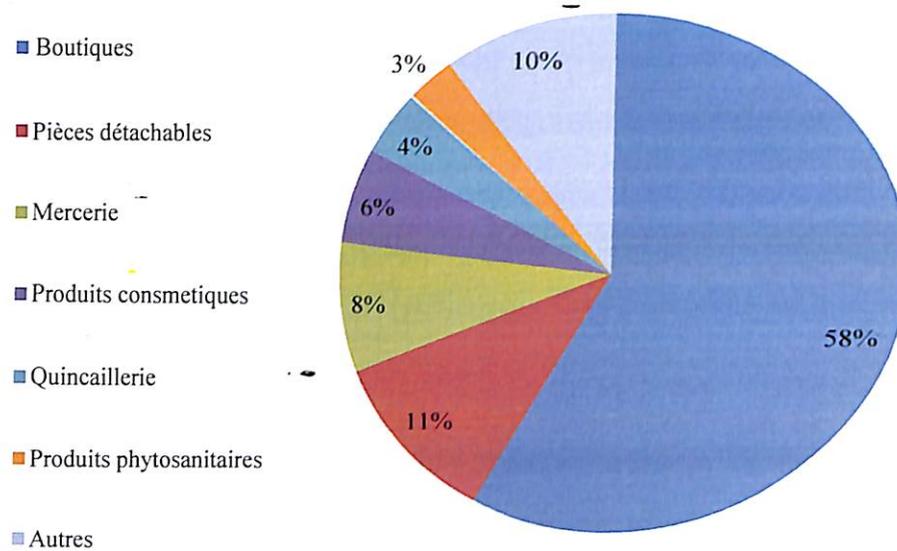


242. Le pourcentage des commerçants dans le District des Montagnes varie en fonction de l'éloignement aux principaux centres urbains. Ainsi, la zone avec la plus forte concentration est le département de Man (entre 9,9 % et 15,1 % de la population qui exerce des activités commerciales). La zone frontalière au nord de Toulépleu (Bin-Houyé) présente un taux de commerçants similaire, très certainement en raison d'une activité transfrontalière intense.

243. La répartition par secteur d'activité place les boutiques comme l'activité principale avec plus de la moitié des opérateurs économiques (58 %). Ce secteur est suivi de loin du commerce des pièces détachables (11 %), de la mercerie (8 %), des produits cosmétiques (6 %), de la quincaillerie (4 %) et des produits phytosanitaires (3 %).

³⁸ Par manque de données, le traitement du secteur du Commerce a porté sur la région du Tonkpi

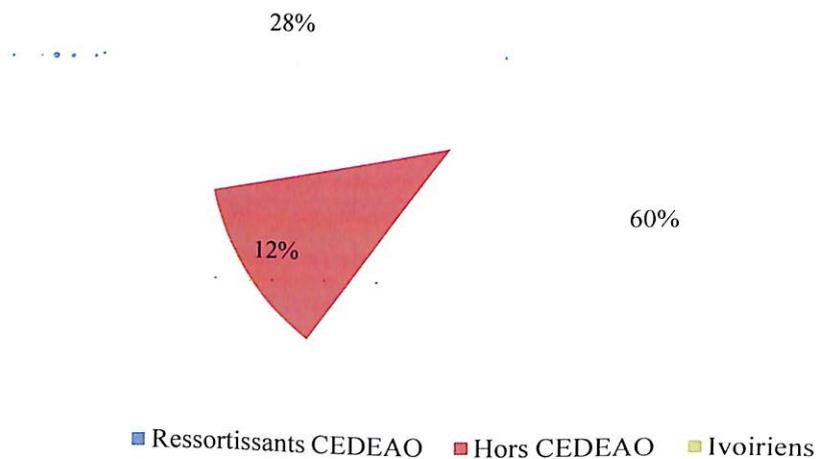
Figure 21: Répartition des activités commerciales par secteur d'activité



Sources : Direction régionale du Ministère du Commerce, de l'artisanat et des PME ; Annuaire statistique régional du Tonkpi – Edition 2013 – Année 2012

244. Les activités de commerce sont majoritairement pratiquées par des non-Ivoiriens ressortissants de la CEDEAO.

Figure 22 : Répartition des opérateurs économiques par nationalité



Sources : Direction régionale du Ministère du Commerce, de l'artisanat et des PME ; Annuaire statistique régional du Tonkpi – Edition 2013 – Année 2012

245. Le District des Montagnes compte 5 postes de douane, situés à Man, Guiglo, Gbapleu, Gbinta et Sipilou. Le principal poste de dépenses d'importations dans le District concerne les biens d'équipement. Ceux-ci représentent 54,6 % des importations, suivis par les autres biens de consommation qui comptent pour 37,7 % des importations. 99,4 % des biens d'équipement importés dans le District concernent du matériel de transport routier.

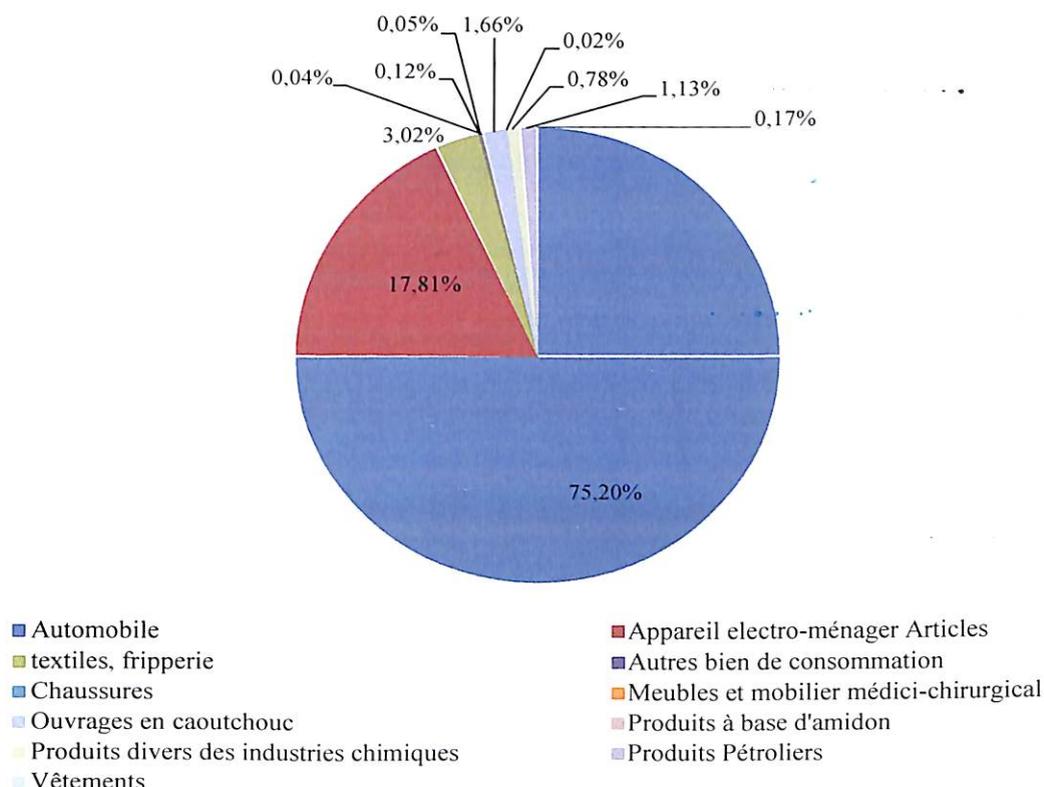
Tableau 35 : Nature des importations transitant par la douane dans le District des Montagnes

Groupe de Produits	Poids Net en Kg	Valeur FOB (FCFA)	Droits et taxes (FCFA)
Produits alimentaires ³⁹	19 805	111 577 802	44 308 327
Biens intermédiaires ⁴⁰	1 545	7 966 325	3 001 702
Biens d'équipement ⁴¹	185 447	848 135 831	367 766 499
Autre bien de consommation ⁴²	373 654	586 520 123	64 769 425

Source : Douanes Côte d'Ivoire 2014 /FOB : Free on Board (Incoterms 2010)

246. Concernant les autres biens de consommation, 75 % des importations entrent dans le cadre d'achats de véhicules automobiles et 18 % pour des appareils électroménagers. Ces taux sont probablement justifiés par le manque de distributeurs de grandes marques dans le District des Montagnes.

Figure 23: Répartition des Importations des Autres Biens de Consommation du District



Source : Douanes Côte d'Ivoire 2014

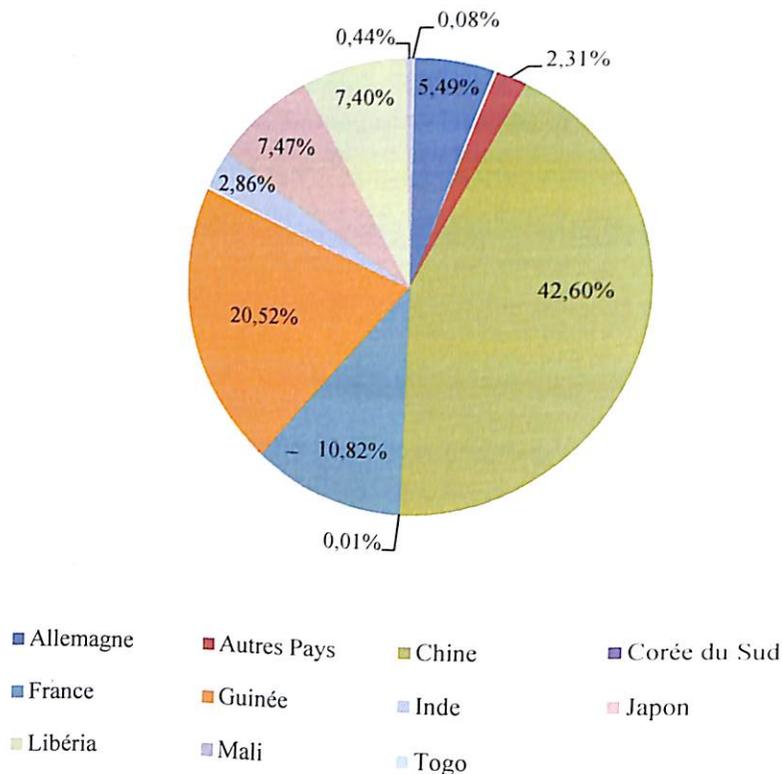
³⁹ Produits alimentaires : Lait, Viandes, Poissons, Boissons, Graisses et huiles végétales, Sucre

⁴⁰ Biens intermédiaires : Coton, Produits métalliques, fibres textiles

⁴¹ Biens d'équipement : Matériels de transport routier, Machines mécaniques, instruments et appareils d'optique

⁴² Autres bien de consommation : Automobiles, Vêtements, Appareils électro-ménagers, autres articles textiles

Figure 24: Origine des importations dans le District des Montagnes



Source : Douanes Côte d'Ivoire 2014

247. La Chine est le premier partenaire commercial du District des Montagnes et concentre 42,6 % des importations du District, avec exclusivement du matériel de terrassement. Elle est suivie par la Guinée frontalière avec 20,5 % des importations du District (produits alimentaires, biens d'équipement, vêtements, etc...). Le troisième pays auprès duquel s'approvisionne le plus le District des Montagnes est la France qui exporte uniquement des voitures (11 % des importations du District).

II.3.3 Services financiers

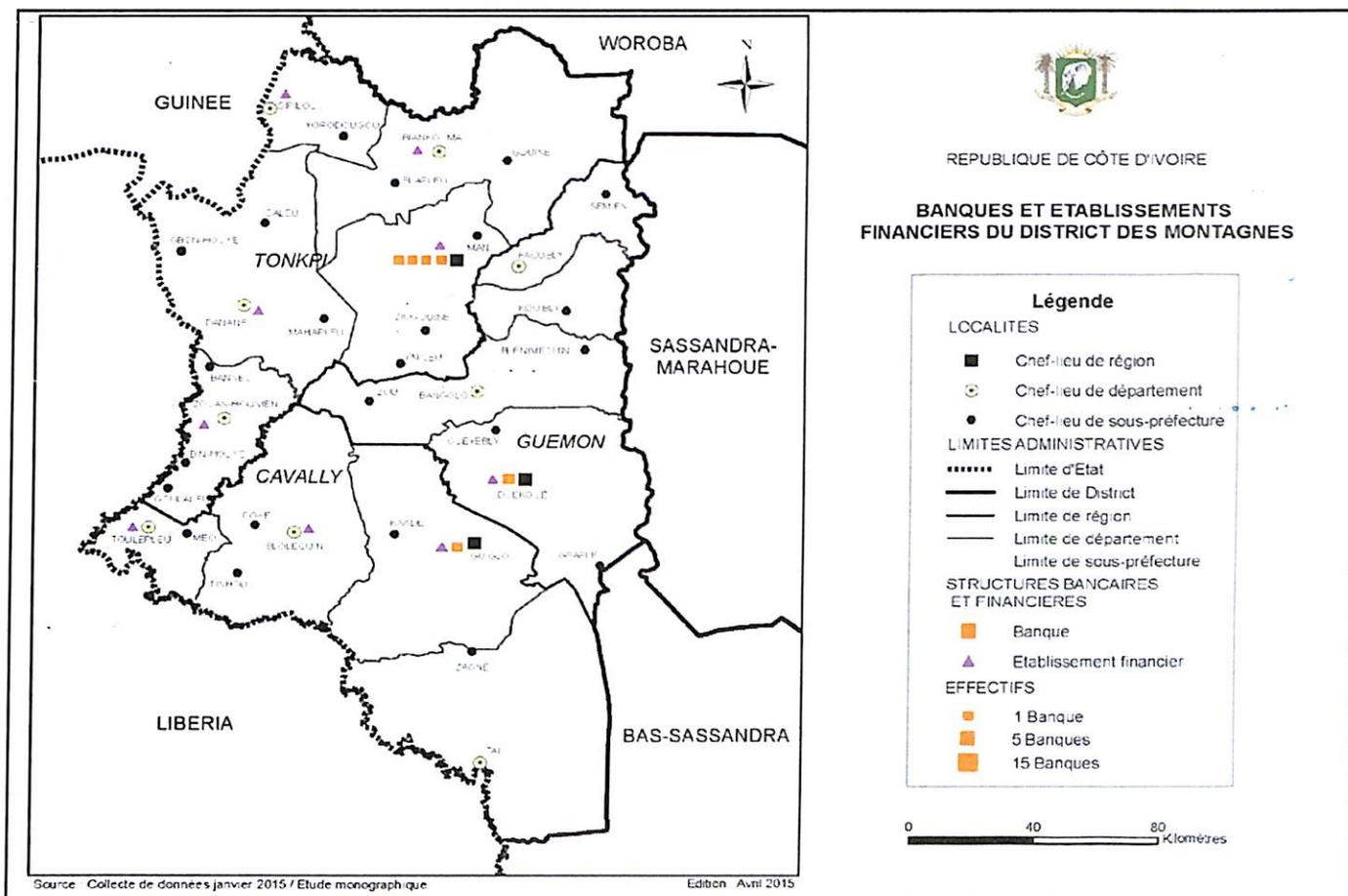
248. Le District compte moins d'une quinzaine de banque dont 9 sont situées dans la région du Tonkpi. A l'inverse la région du Cavally et du Guémon ne compte que 3 banques chacune.

Tableau 36 : Inventaire des institutions financières du District

Région	Banques	Guichets automatiques
Tonkpi	9	4
Cavally	3	1
Guémon	3	3
Total District	15	8

Source : INS – RGPH 98

Carte 31: Banques et Institutions de Micro-Finance dans le District des Montagnes



Synthèse 6 : Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est porté par le commerce qui occupe 15 % de la population au niveau des principaux centres urbains. Bénéficiant notamment des échanges transfrontaliers, il est dominé par le commerce informel de produits alimentaires et autres produits de consommation quotidienne (cosmétique, quincaillerie...).

Le secteur tertiaire présente néanmoins d'importantes opportunités de développement et de diversification au niveau du secteur touristique.

En effet, figurant parmi les principales destinations touristiques du pays avant la crise, le District des Montagnes compte des sites naturels de premier choix (massifs montagneux, cascades naturelles, forêts classées, parcs nationaux...). Ces sites répartis sur l'ensemble des régions du District permettent une valorisation de l'ensemble du territoire.

Sinistré par la crise, ce secteur pâtit néanmoins, d'un manque d'entretien et de mise en valeur des sites, tandis que l'offre en infrastructures de tourisme et animations est encore très peu développée.

AXE III. DEVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL

Chapitre 1. Education

249. L'édification du système d'enseignement ivoirien, est une mission dévolue à trois ministères : Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), ainsi que le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET), qui se sont assignés un ensemble d'objectifs à court, moyen et long terme autour des axes suivants :

- Le développement des infrastructures éducatives et du matériel didactique ;
- L'amélioration de l'offre d'enseignement tant au plan humain qu'en matière de gouvernance ;
- L'instauration d'un système de qualité à la fois inclusif, accessible, performant et vecteur de paix et de cohésion sociale.

250. A cet effet, ces trois entités disposent d'un ensemble d'organes ayant pour vocation de conduire la politique du Gouvernement en matière d'accès à l'enseignement pour tous les types d'établissement (public, privé et communautaire) et à tous les niveaux constitutifs du système d'enseignement ivoirien à savoir :

- Le Préscolaire (de 3 à 5 ans) ;
- Le Primaire (de 6 à 11 ans) ;
- Le Secondaire général et technique (de 12 à 18 ans) ;
- La formation professionnelle ;
- Le Supérieur.

251. Ce dispositif se veut être non seulement un outil d'instruction de la jeunesse, mais aussi un instrument de stratégie de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les jeunes bénéficient de formations diverses et variées, ponctuées de concours et d'examens diplômants tout le long de leur cursus éducatif.

252. Le système éducatif du District des Montagnes, encadré par trois Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DREN-ET à Man), se caractérise par :

- Une prédominance des établissements publics (88 % des établissements) ;
- Une forte concentration des établissements primaires (84 % des salles de classe) ;
- Une dispersion des établissements en zone rurale.

Tableau 37 : Nombre d'établissements, d'élèves et d'enseignants par degré d'enseignement et par statut

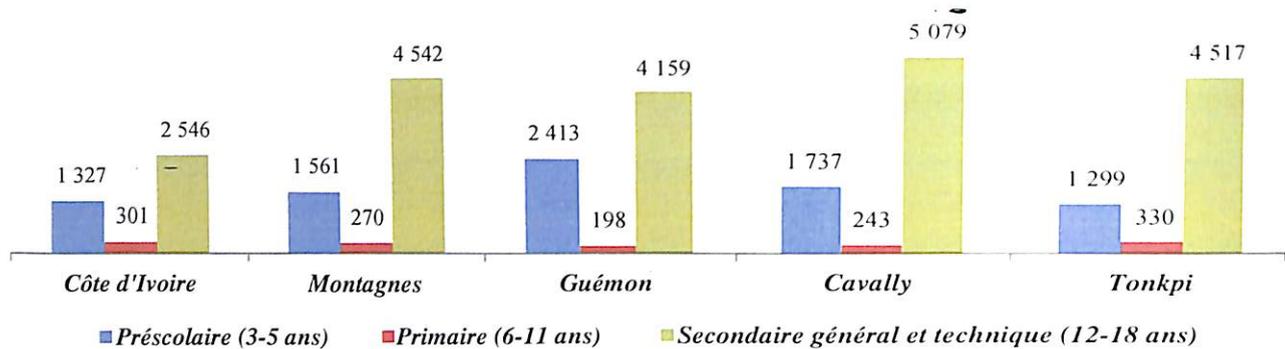
Degré d'enseignement	Public			Privé			Communautaire ⁴³		
	Etbs.	Elèves	Ens.	Etbs.	Elèves	Ens.	Etbs.	Elèves	Ens.
<i>Préscolaire</i>	135	7 056	318	13	730	36	ND	ND	ND
<i>Primaire</i>	1 325	283 526	7 146	120	21 105	574	36	2 499	70
<i>Secondaire 1^{er} cycle</i>	27	37 569	1 220	45	28 723	1 415	ND	ND	ND
<i>Secondaire 2^{ème} cycle</i>		6 042			5 913				
<i>Secondaire Technique</i>	0	0	0	7	795	91	ND	ND	ND
<i>Formation professionnelle</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Supérieur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 ; Etbs : Etablissements - Ens. : Enseignants - ND : Non disponible

⁴³ Cf. Glossaire

253. L'analyse des ratios de présence géographique montre d'une part, la carence d'établissements du District des Montagnes, et d'autre part, leur inégale répartition. En effet, les ratios agrégés se situent en deçà de la moyenne nationale, exception faite du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés au niveau Primaire par établissements d'accueil sur l'ensemble du District (270 contre 301 au plan national). Les ratios par région confirment ce constat tout en mettant en évidence des disparités régionales par cycle d'enseignement. Ainsi, la région du Tonkpi abrite une majorité d'établissements préscolaires, celle du Guémon arrive en tête en ce qui concerne les deux autres niveaux d'enseignement, et la région du Cavally enregistre des ratios très en dessous de la moyenne nationale, sauf pour le cycle Primaire.

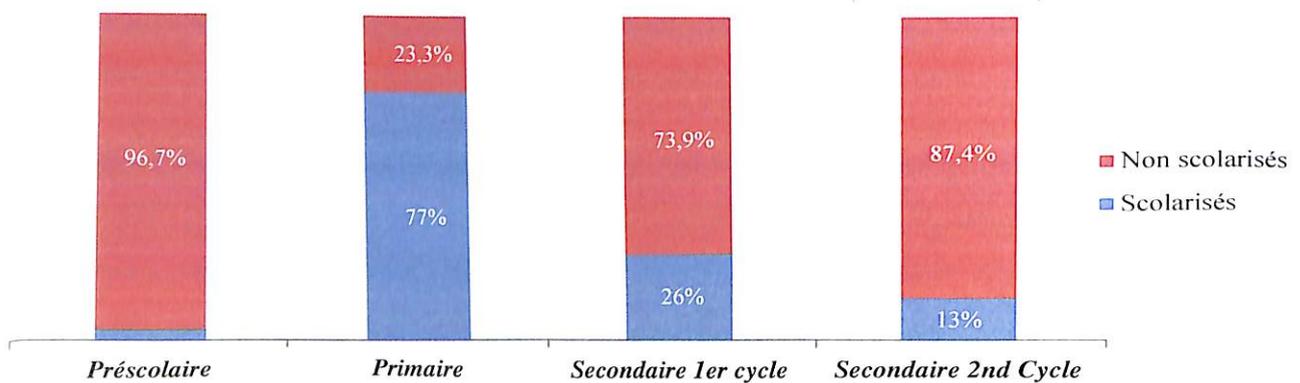
Figure 25 : Nombre d'enfants en âges d'être scolarisés par école par région, pour chaque degré d'enseignement⁴⁴



Sources : INS - RGPH 1998 et MENET- Annuaire statistique 2013- 2014

254. La pyramide éducative, principalement orientée vers la scolarisation des enfants de 6-11 ans, a des conséquences directes sur les caractéristiques sociales de la population. Ainsi, le District des Montagnes est marqué par un taux d'analphabétisme élevé et par un niveau d'étude en dessous de la moyenne nationale. Sur 10 000 habitants, plus de 7 800 ne disposent que d'un niveau primaire contre 6 700 pour 10 000 à l'échelle nationale. Ce phénomène est plus marqué chez les femmes (81,8 % des femmes n'ont qu'un niveau primaire). En outre, près de 74 % des enfants de 12 à 15 ans et plus de 87,4 % des 16-18 ans ne sont pas scolarisés.

Figure 26 : Part de la population scolarisée par degré d'enseignement dans le District

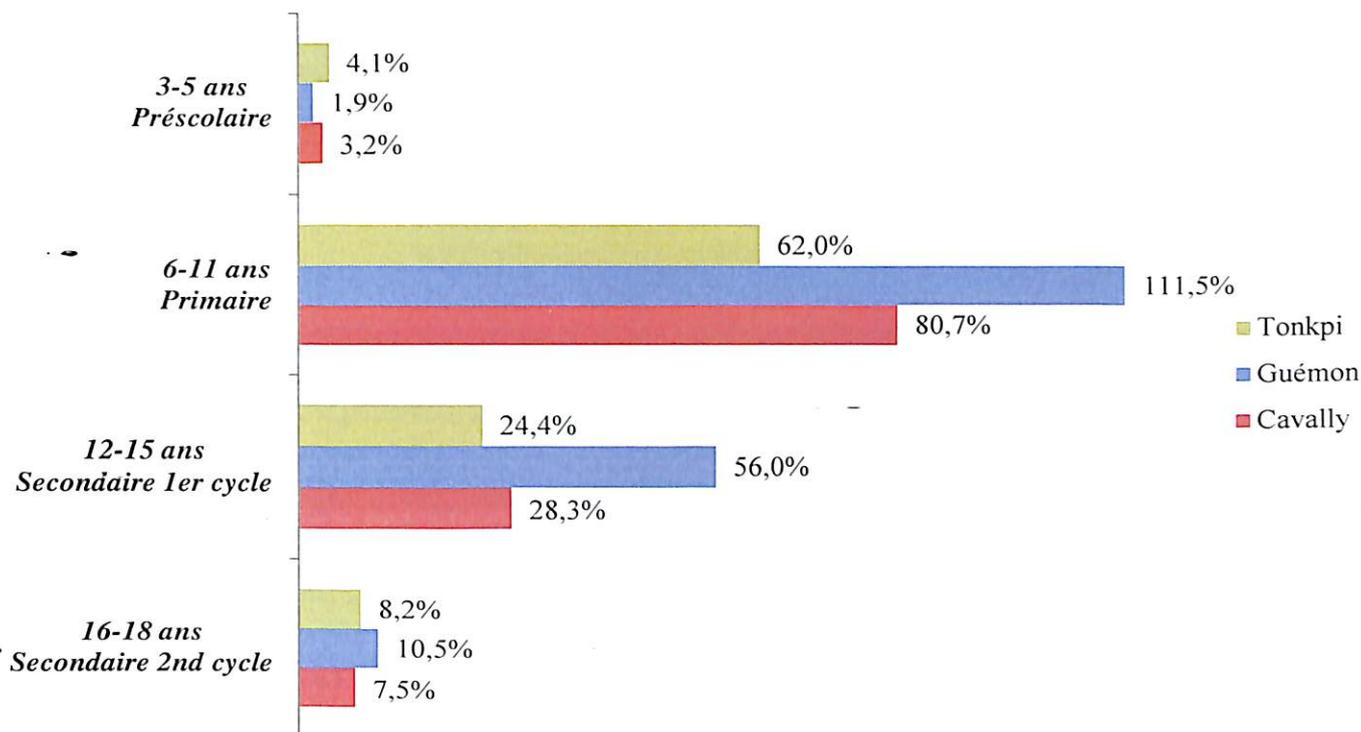


Sources : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 et INS - RGPH 1998

⁴⁴ Ratio entre le nombre d'enfants pouvant être scolarisés dans la tranche d'âge et le nombre d'établissement du degré d'enseignement correspondant

255. Cette tendance est confirmée par l'étude des taux de scolarisation par tranches d'âge, avec une faible proportion d'élèves scolarisés dans les cycles Secondaires et des disparités entre les régions suivant les catégories d'âge.

Figure 27 : Synthèse des taux bruts de scolarisation par tranche d'âge et par région⁴⁵

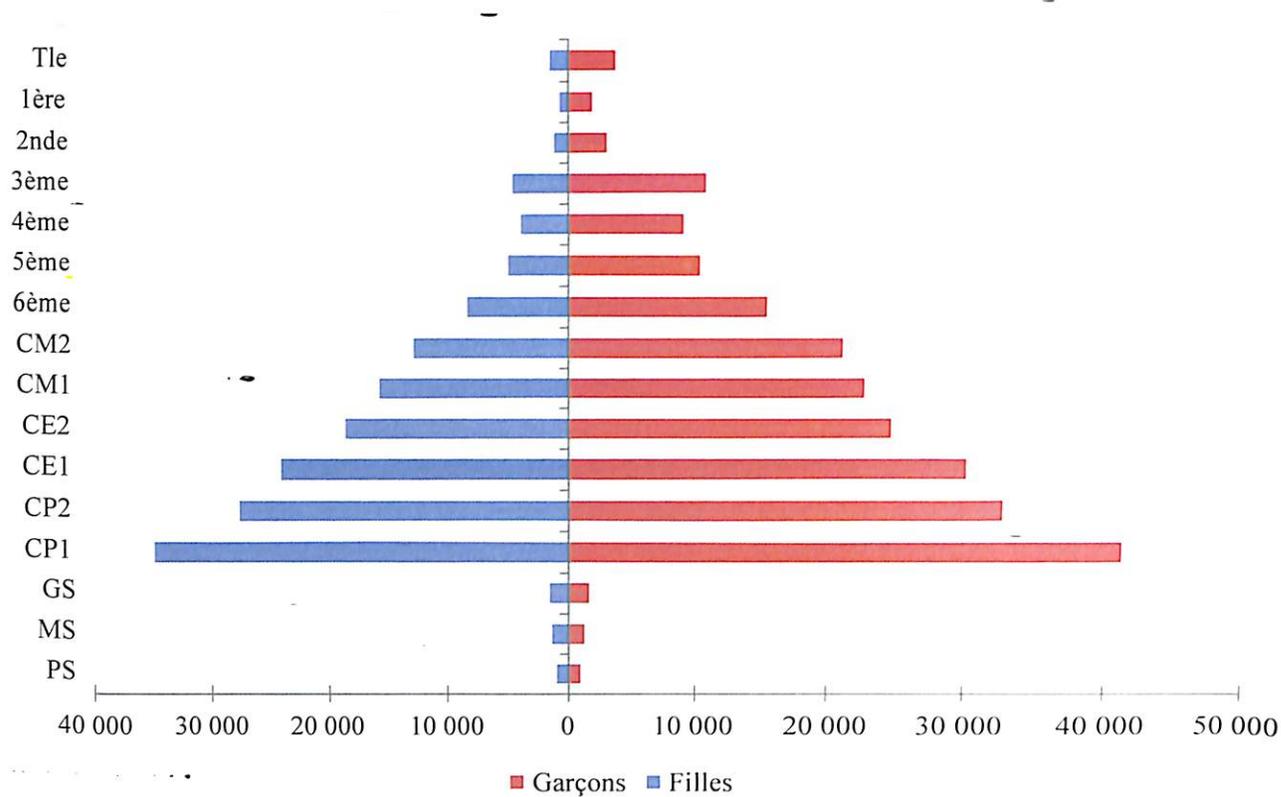


Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 et INS - RGPH 1998

256. Cette faible scolarisation s'associe à un phénomène important de déperdition scolaire continue, constaté dès le niveau primaire. Reinscrit dans la pyramide scolaire du District et qui se traduit par une base négligeable, signe d'une sous-scolarisation dans le cycle préscolaire, puis une concentration des enfants dans le Primaire, et enfin une décroissance prolongée sur l'ensemble des cycles du Secondaire.

⁴⁵ Le taux de 111,5 % pour les enfants de 6-11 ans dans la région du Guémon est dû à des projections du RGPH de 1998 qui semblent déconnectées des effectifs réels

Figure 28 : Pyramide scolaire du District⁴⁶



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

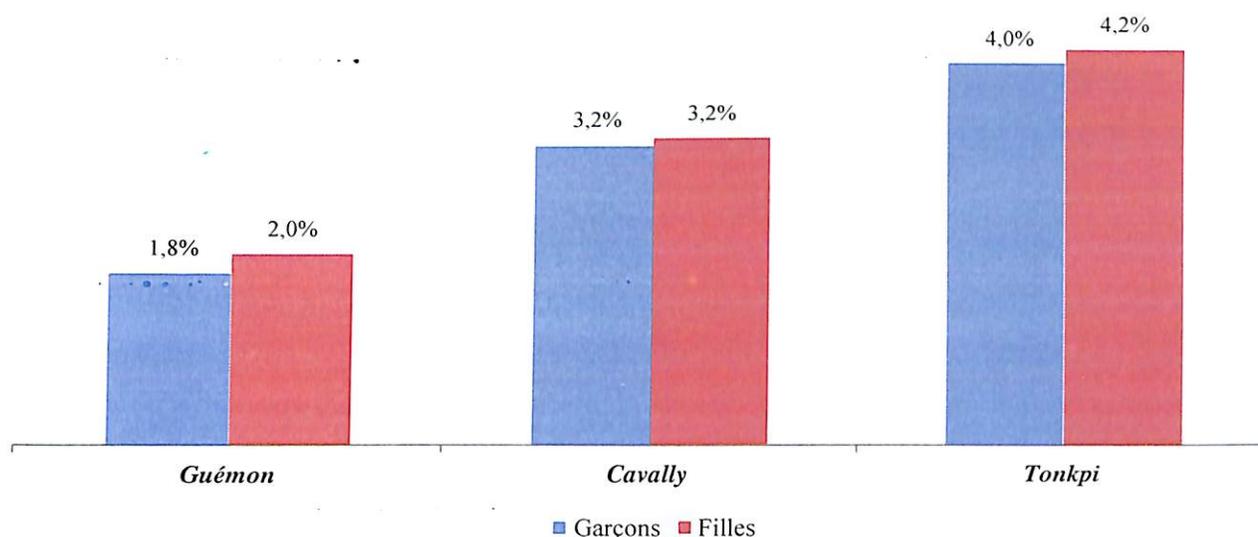
⁴⁶ Cf. Glossaire

III.1.1 Préscolaire

III.1.1.1 Scolarisation

257. L'enseignement préscolaire constitue le premier niveau de la pyramide de la scolarisation en accueillant les enfants âgés de 3 à 5 ans. Cet enseignement facultatif a pour objectif de les préparer aux apprentissages fondamentaux de la lecture, de l'écriture et du calcul.
258. Bien que facultatif, cet enseignement est primordial pour la préparation de l'enfant au cycle Primaire. Le passage par l'enseignement préscolaire permet par ailleurs de détecter très tôt certains problèmes de la petite enfance, comme par exemple le cas des enfants dont la naissance n'a pas été déclarée.
259. Le District des Montagnes compte 7 786 enfants inscrits en cycle Primaire soit un taux brut de scolarisation⁴⁷ de 3,4 % des enfants de 3 à 5 ans. Ce taux présente des disparités régionales avec par exemple la région du Tonkpi qui affiche un taux brut de scolarisation au Préscolaire deux fois supérieur à celui du Guémon.
260. Les jeunes filles sont légèrement plus scolarisées que les garçons sur l'ensemble du District avec un taux brut de scolarisation extrêmement bas de 3,5 % contre 3,3 % pour les garçons. L'indice de parité⁴⁸ est équilibré (1,01 fille pour un garçon inscrit).

Figure 29 : Taux brut de scolarisation du cycle Préscolaire par genre et par région

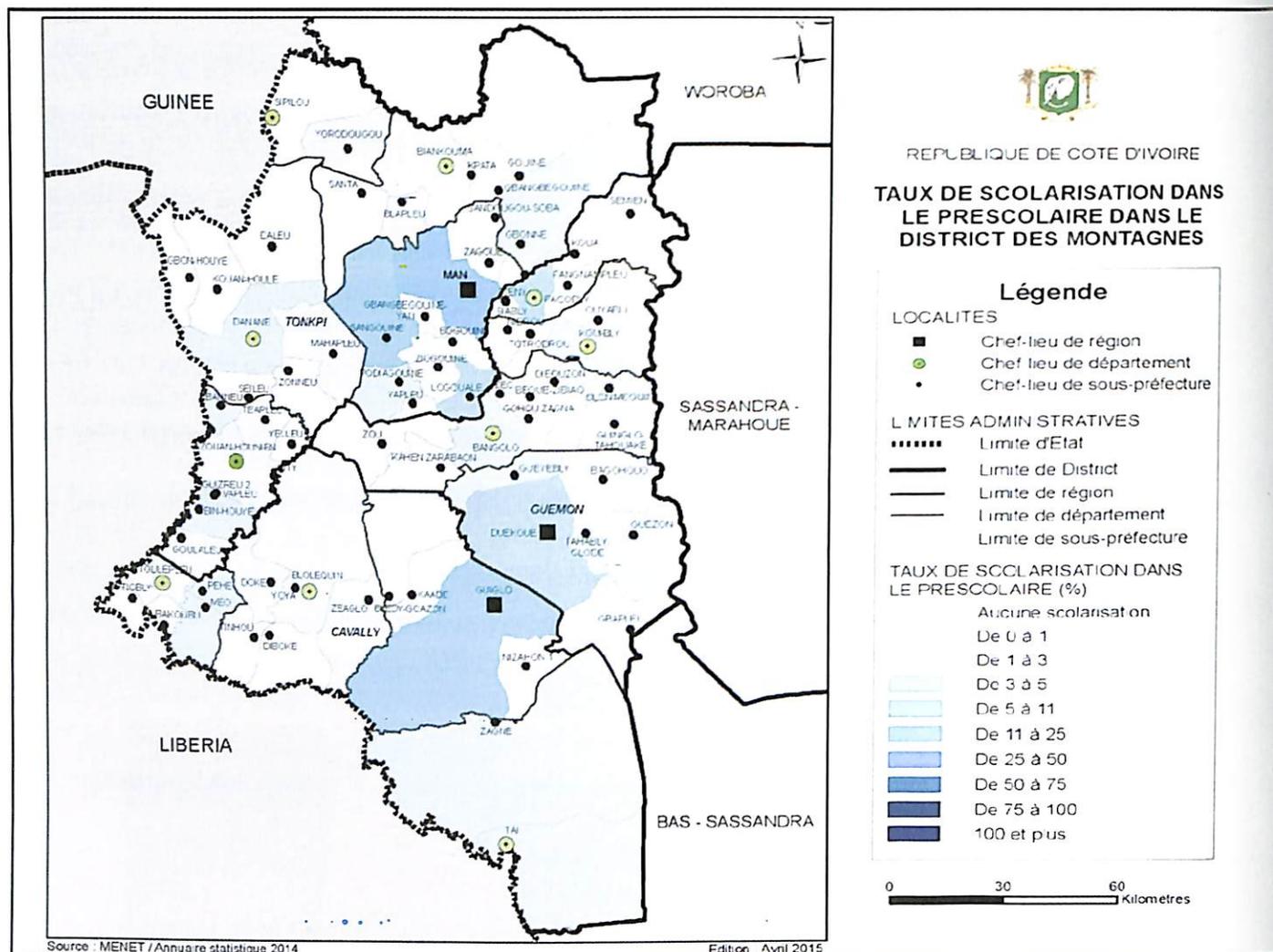


Sources : INS - RGPH 1 998 et MENET - Annuaire statistique 2013-2014

⁴⁷ Sur la base des projections effectuées à partir du RGPH 1998

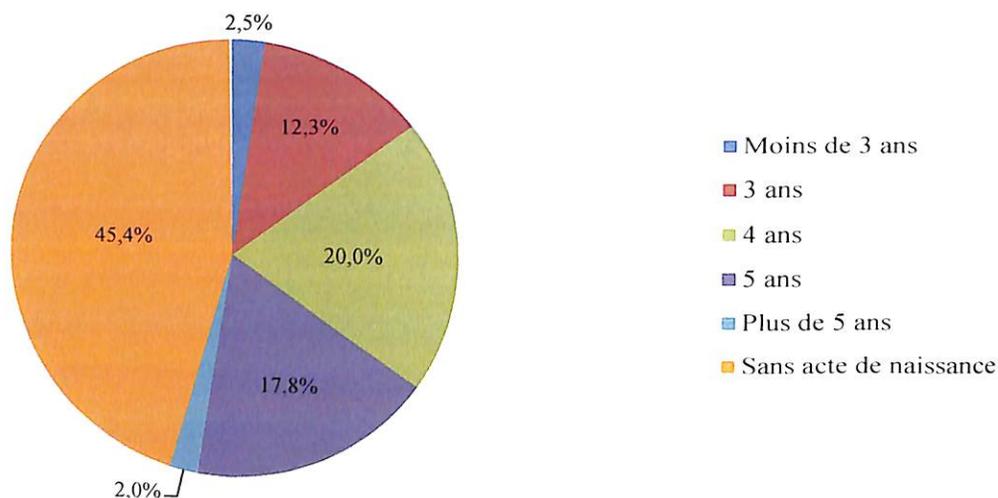
⁴⁸ Cf. Glossaire

Carte 32: Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District



261. Toutefois, ce taux de scolarisation est biaisé par les scolarisations tardives et précoces, mais surtout par la forte proportion d'enfants qui ne disposent pas d'extrait d'acte de naissance (45,4 % des enfants scolarisés).

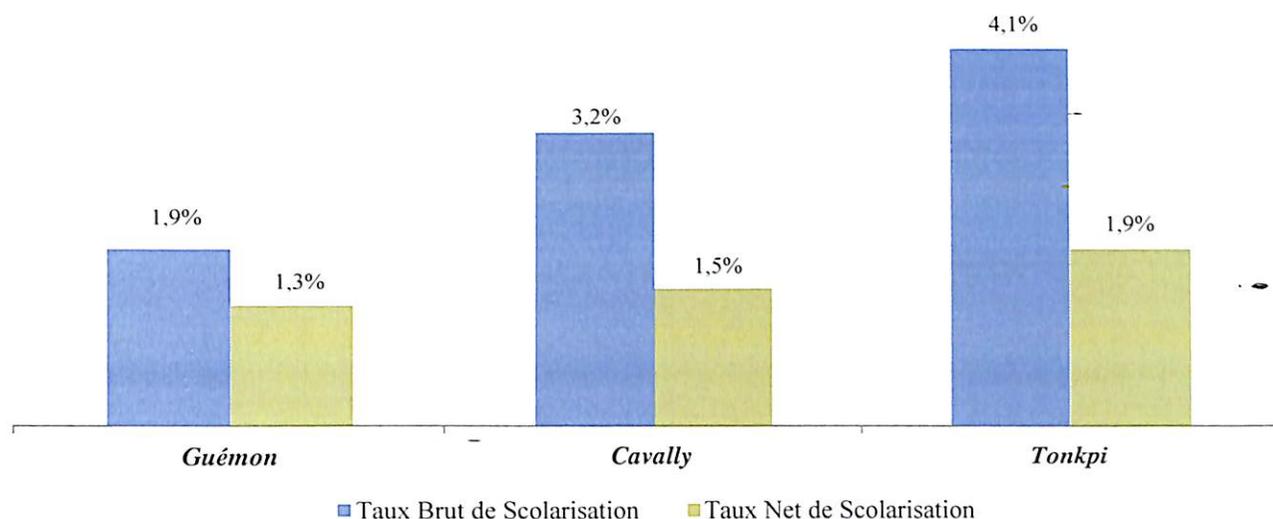
Figure 30 : Répartition des enfants scolarisés au niveau Préscolaire selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

262. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle, le taux net de scolarisation⁴⁹ du District est de 1,6 %.

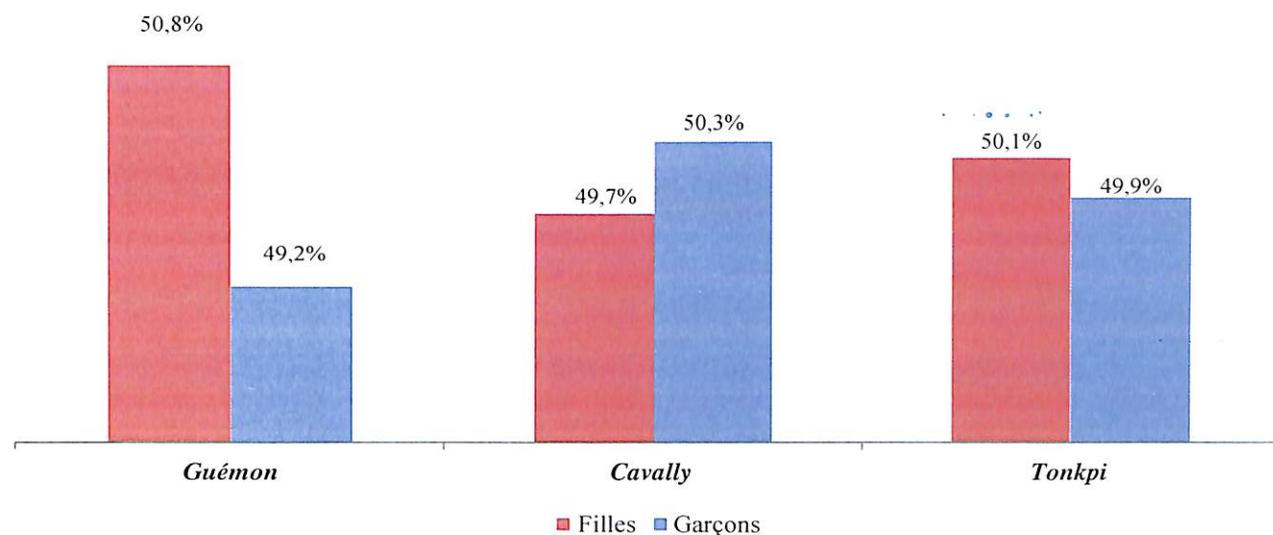
Figure 31: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Préscolaire par région



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 ; INS - RGPH 1998

263. La région du Tonkpi, avec le pôle urbain de Man, concentre 65 % des enfants du Préscolaire.

Figure 32 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par région et par genre



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

264. Le District compte 91 % des enfants scolarisés dans des établissements publics et la scolarisation est essentiellement concentrée dans des zones urbaines (55 %). Par ailleurs, la proportion d'enfants en milieu rural est plus importante dans la région du Cavally que dans la région du Guémon.

⁴⁹ Cf. Glossaire

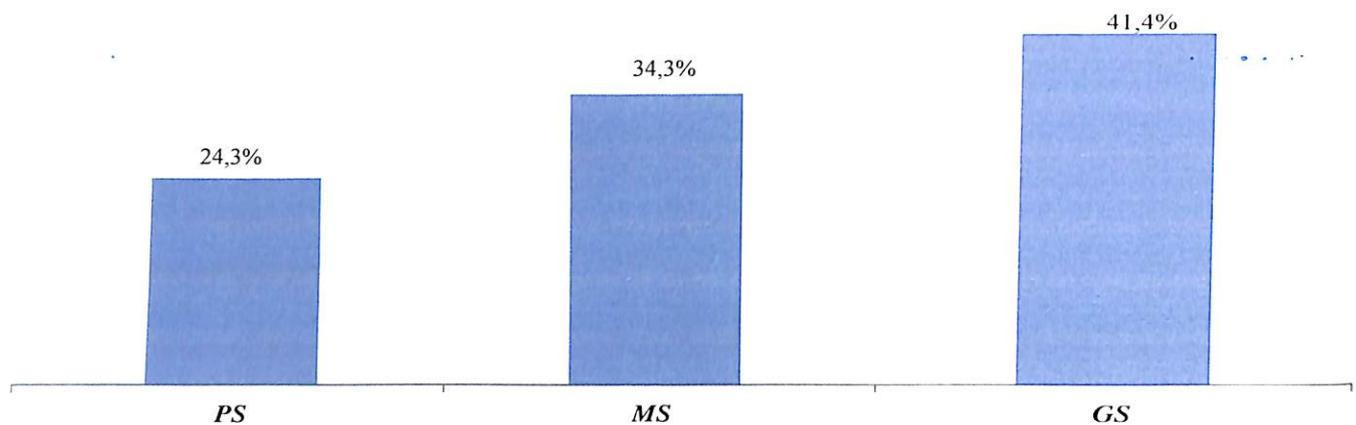
Tableau 38: Répartition des enfants du Préscolaire par statut, région, zone d'implantation et genre

Région	Statut	Enfants	Dont rural	Indice de parité ⁵⁰
Guémon	Privé	-	-	-
	Public	1 072	383	1,03
	Total	1 072	383	1,03
Cavally	Privé	177	72	0,86
	Public	1 484	744	1,01
	Total	1 661	816	0,99
Tonkpi	Privé	553	66	0,89
	Public	4 500	2 216	1,02
	Total	5 053	2 282	1,01
Total District	Privé	730	138	0,88
	Public	7 056	3 343	1,02
	Total	7 786	3 481	1,01

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

265. 41 % des enfants scolarisés sont concentrés sur la dernière année du Préscolaire (Grande Section), mettant en exergue la scolarisation tardive des enfants en bas âge et par conséquent le manque d'infrastructures et le défaut de sensibilisation des familles quant à l'importance du niveau préscolaire.

Figure 33 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

⁵⁰ Cf glossaire

III.1.1.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

c) Infrastructures scolaires

266. L'enseignement préscolaire est dispensé dans deux types d'établissements :

- Des établissements publics gratuits et accessibles à tous qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec près de 91 % des établissements (soit 135 établissements) ;
- 13 établissements privés payants (9 % des structures).

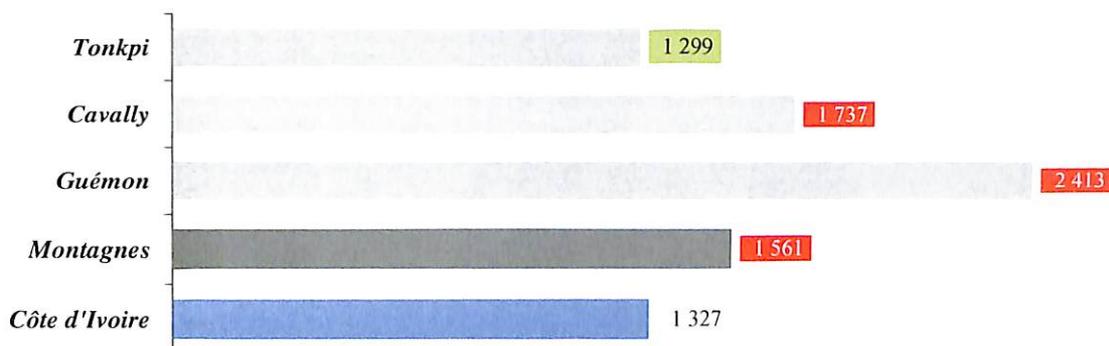
Tableau 39 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire par région et par statut

Région	Statut	Etbs	Salles	Grps Péd	Fanfants	Inst.	Ratio d'occupation ⁵¹	Ratio d'encadrement ¹⁹
Guémon	Public	23	48	66	1 072	59	22,3	18,2
	Total	23	48	66	1 072	59	22,3	18,2
Cavally	Privé	2	6	6	177	7	29,5	25,3
	Public	28	52	79	1 484	61	28,5	24,3
	Total	30	58	85	1 661	68	28,6	24,4
Tonkpi	Privé	11	27	29	553	29	20,5	19,1
	Public	84	175	214	4 500	198	25,7	22,7
	Total	95	202	243	5 053	227	25,0	22,3
Total District	Privé	13	33	35	730	36	22,1	20,3
	Public	135	275	359	7 056	318	25,7	22,2
	Total	148	308	394	7 786	354	25,3	22,0

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 - Etbs : Établissements - Inst. : Instituteurs - Grps Péd : Groupes Pédagogiques

267. De fortes disparités régionales existent cependant puisque la région du Tonkpi (avec Man) concentre 64 % des établissements préscolaires alors que la région du Guémon ne compte que des établissements publics, dont 52 % situés en zone rurale. Sur tout le District, près de 59 % des établissements sont situés en zone rurale. Le ratio d'occupation des infrastructures est le plus élevé dans la région du Cavally avec 28,6 enfants par salle de classe. Cela suggère un manque d'infrastructures d'accueil.

Figure 34: Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire par région

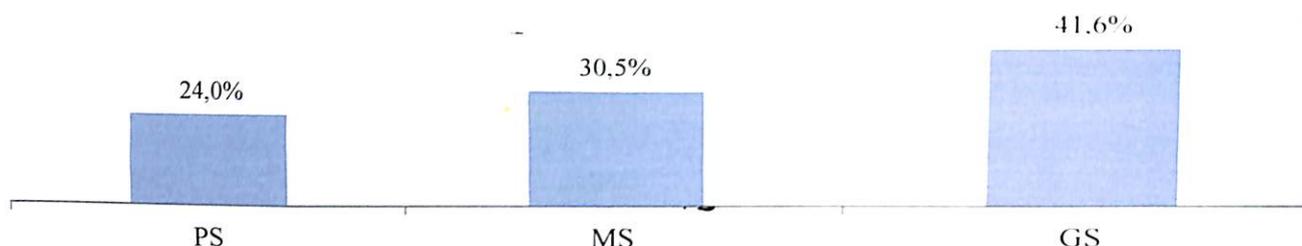


Sources : INS - RGPH 1 998 et MENET - Annuaire statistique 2013-2014

⁵¹ Cf. Glossaire

268. Le District compte 308 salles de classe dont 65 % sont concentrées dans la région du Tonkpi. Ainsi avec une école pour 53 enfants scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 25 enfants par salles, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masquait le phénomène national de sous-scolarisation massive des enfants en bas âge.

Figure 35 : Répartition des salles de classe du Préscolaire selon le niveau d'études



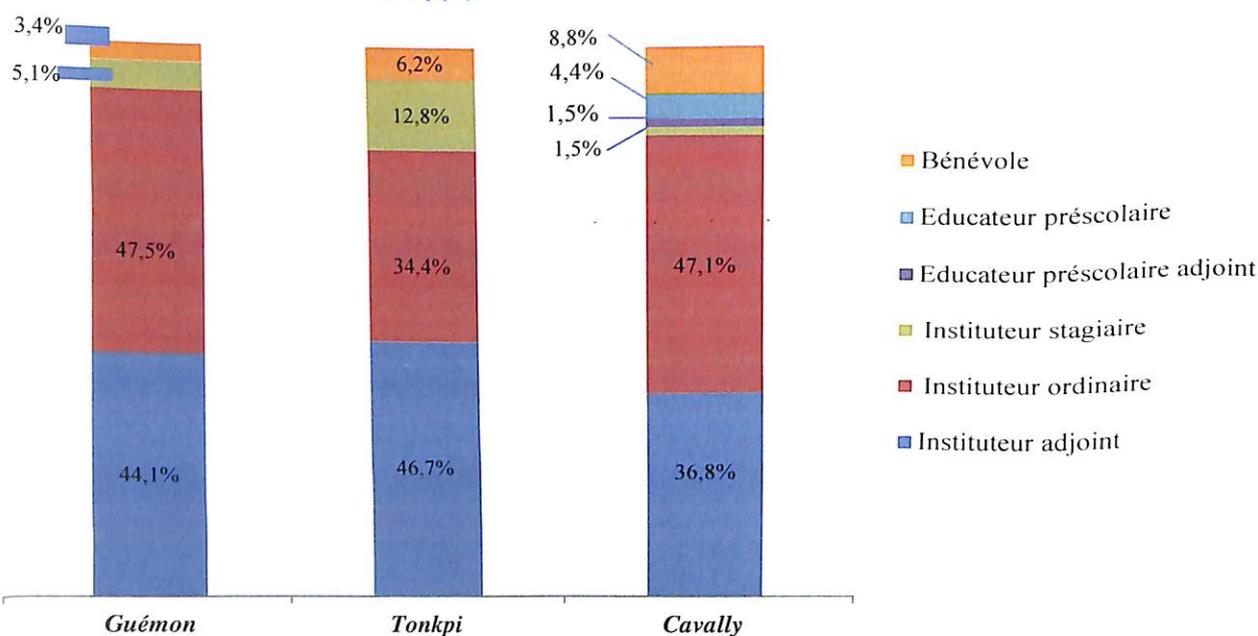
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

269. 394 groupes pédagogiques sont répartis sur l'ensemble du cycle Préscolaire avec en moyenne 20 enfants par groupe. Ce ratio est moins élevé dans la région du Guémon avec uniquement 16 enfants par groupe pédagogique.

d) Corps enseignant

270. Le corps enseignant est composé de 354 instituteurs (dont 91,8 % sont des femmes), soit un ratio d'encadrement moyen de 22 enfants par instituteur. Il est majoritairement constitué d'instituteurs adjoints (44 %) et ordinaires (39 %). Le corps enseignant dans la région du Guémon est uniquement composé de femmes

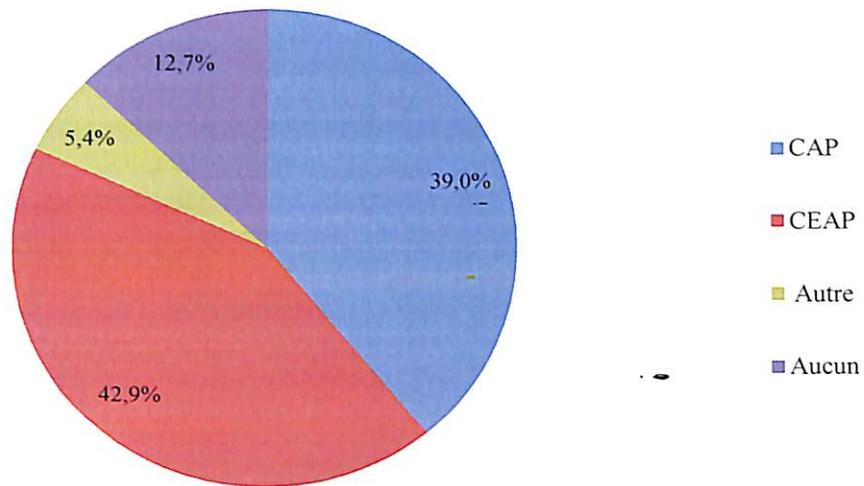
Figure 36 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par emploi par région



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

271. 81,9 % du corps enseignant disposent à minima d'un CEAP et 12,7 % ne possèdent pas de diplôme pédagogique particulier (principalement les assistantes maternelles).

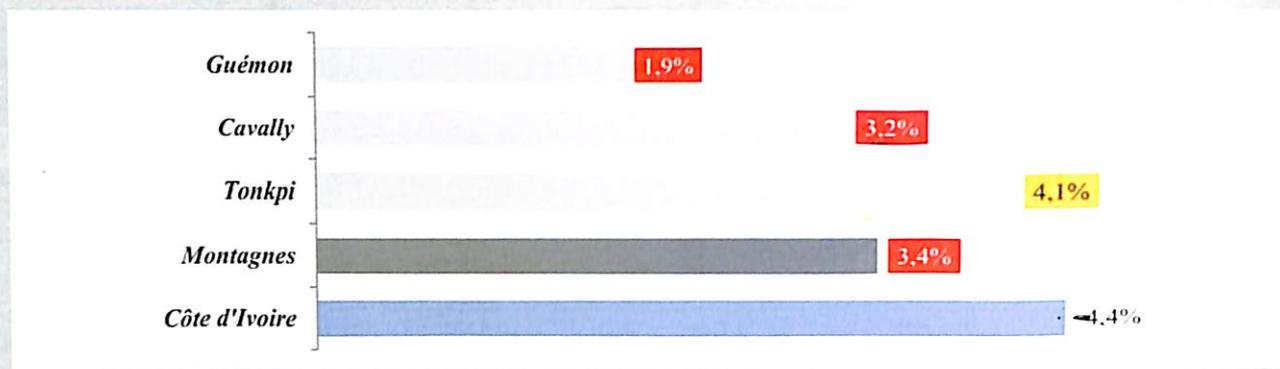
Figure 37 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique



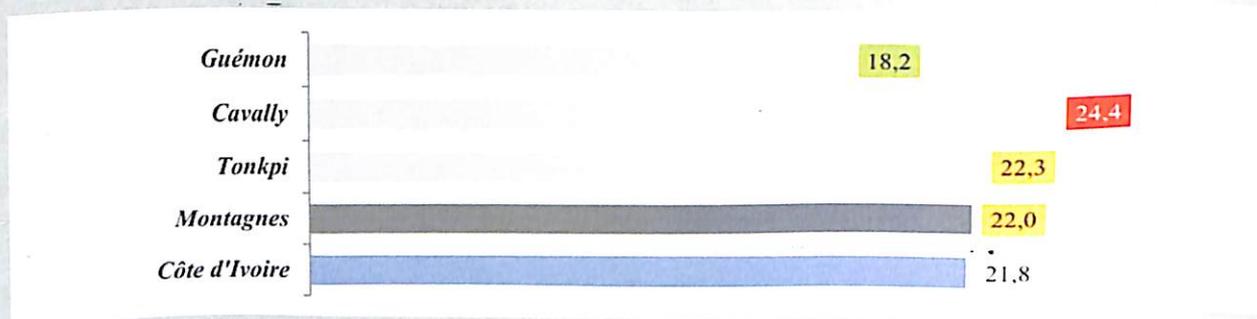
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

Chiffres clés 18 : Préscolaire

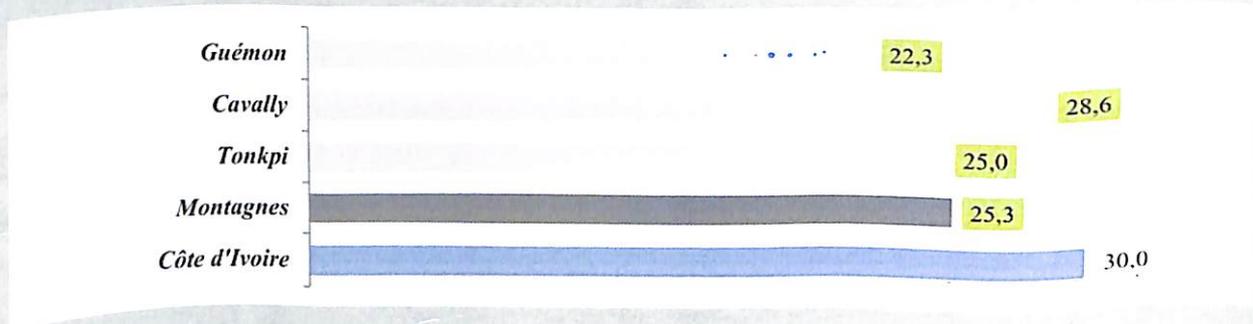
Taux brut de scolarisation



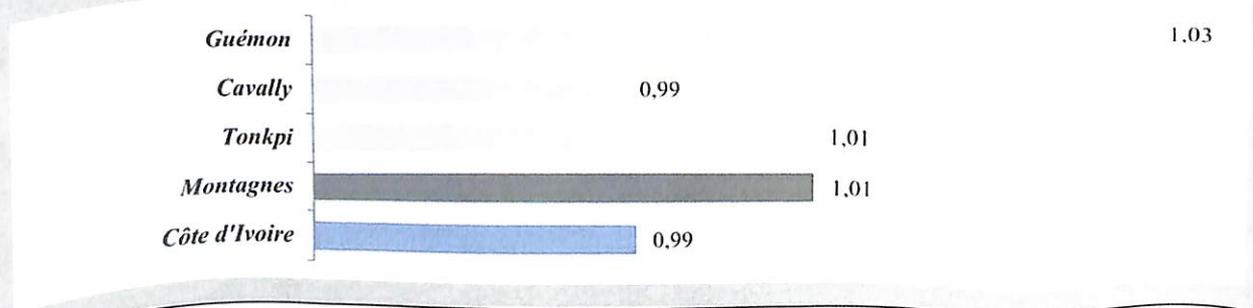
Taux d'encadrement (nombre d'enfants par instituteur)



Ratio d'occupation (nombre d'enfants par salle de classe)



Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)



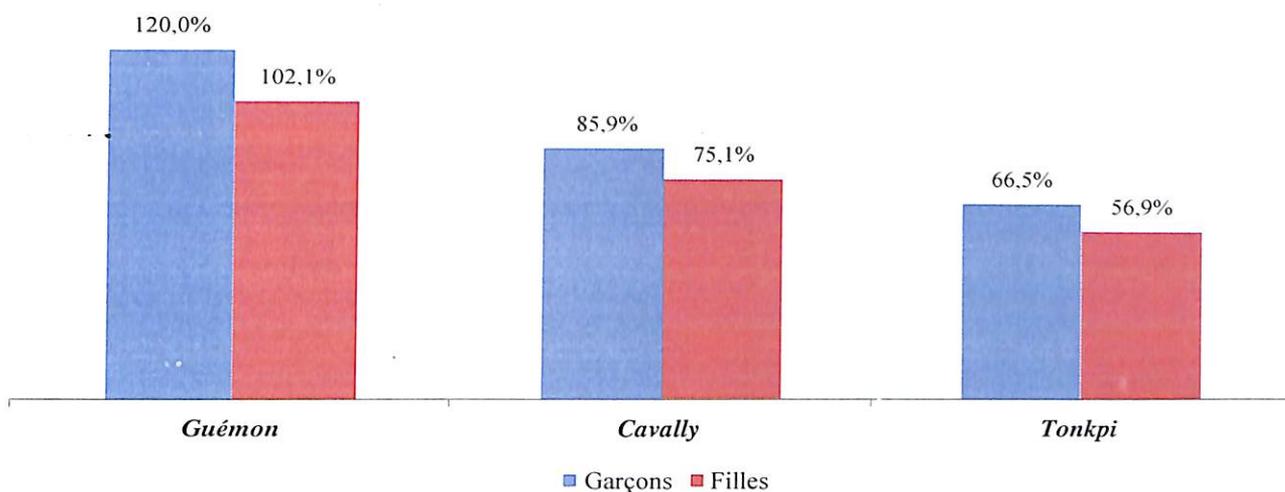
Niveau régional
 Niveau District
 Niveau national

III.1.2 Primaire

III.1.2.1 Scolarisation

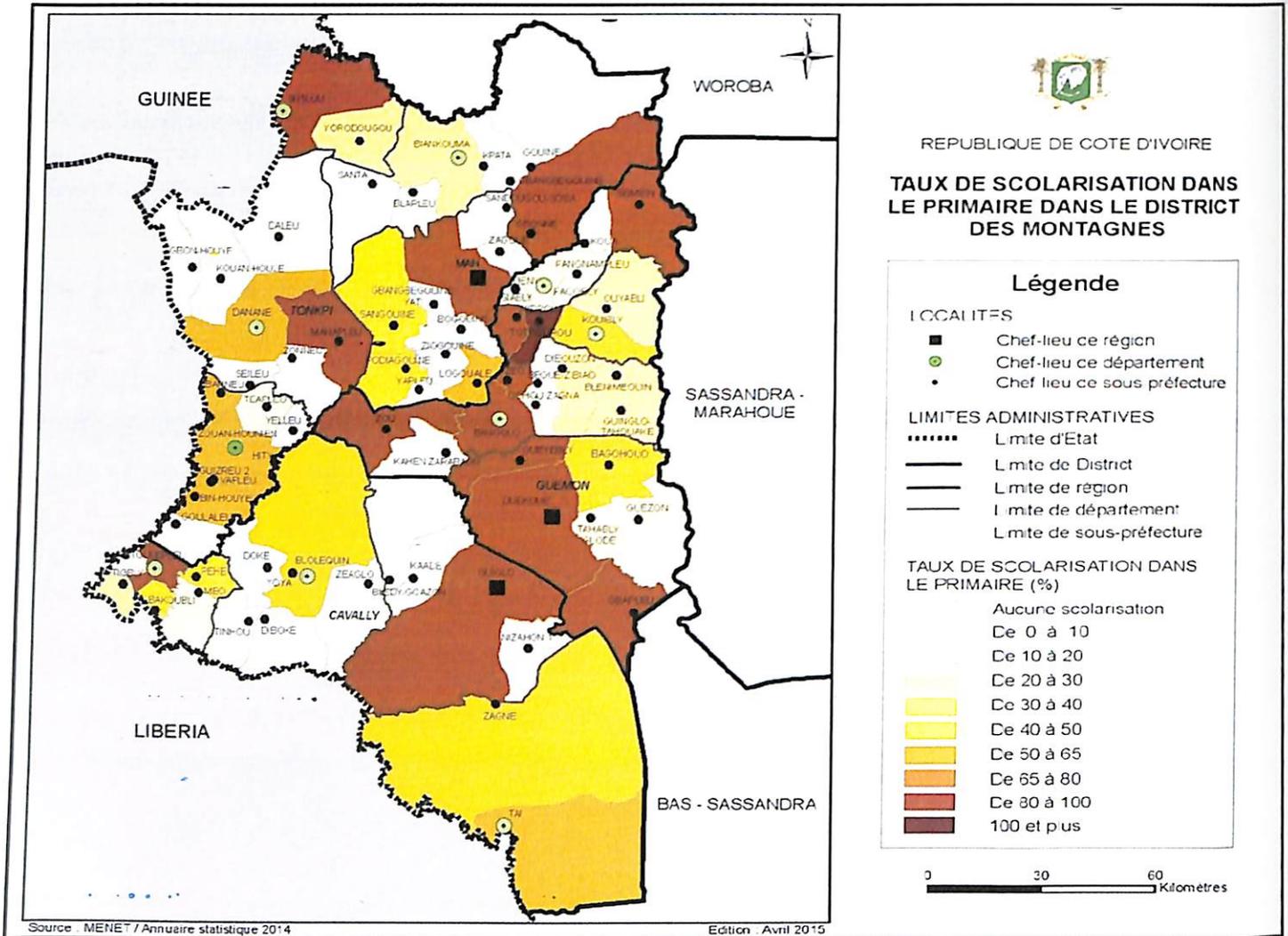
272. Le cycle Primaire constitue la première étape obligatoire du cursus scolaire de tout élève du système éducatif ivoirien. Il comprend 6 niveaux d'étude et accueille théoriquement les enfants âgés de 6 à 11 ans. Les élèves du primaire sont répartis en trois sous-cycles : les cours préparatoires (CP), les cours élémentaires (CE) et les cours moyens (CM).
273. Le District des Montagnes compte 307 130 enfants inscrits en cycle Primaire soit un taux brut de scolarisation de 76,7 %, en ligne avec la moyenne nationale (76,4 %), avec une forte disparité régionale puisque la région du Tonkpi enregistre un taux brut de scolarisation de 62 %, soit 15 points en dessous de la moyenne du District, quand le Guémon dépasse les 100 % (111,5 %).
274. Le taux brut de scolarisation des filles dans le cycle Primaire est de 70,7 % contre 82,1 % pour les garçons. L'indice de parité est faible avec 0,78 fille pour un garçon inscrit (contre 0,84 au plan national). Ceci met en exergue la difficulté à sensibiliser les familles sur l'éducation des jeunes filles.

Figure 38 : Taux brut de scolarisation du Primaire par genre et par région



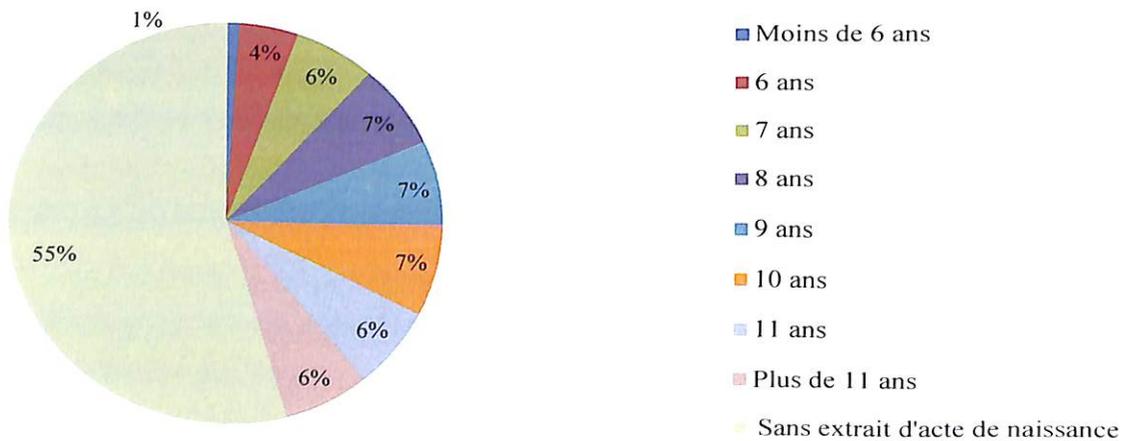
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 et INS - RGPH 2014

Carte 33: Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District



275. Ces taux de scolarisation, anormalement élevés en ce qui concerne la région du Guémon, sont biaisés par les scolarisations précoces, les redoublements, et surtout par la forte proportion d'élèves qui ne disposent pas d'extrait d'acte de naissance (55 %).

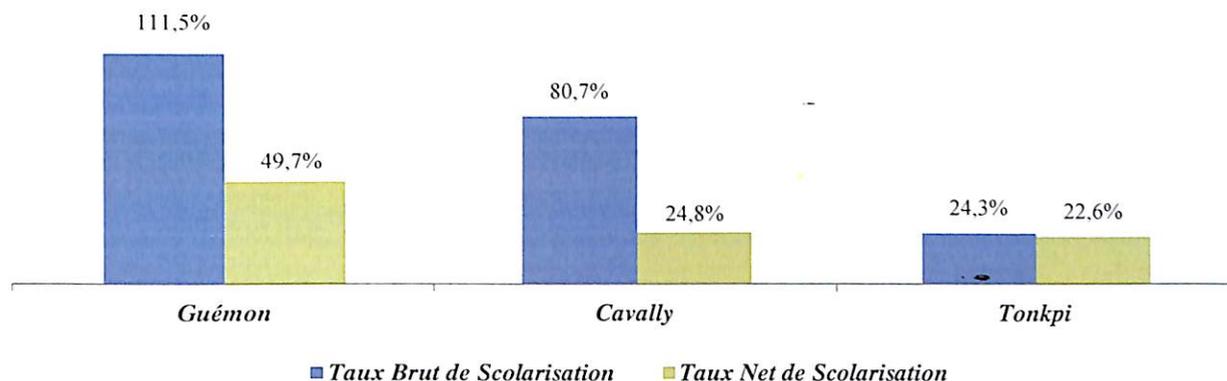
Figure 39 : Répartition des enfants scolarisés au cycle Primaire selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

276. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle, le taux net de scolarisation du District est de 29 %. L'écart entre le taux brut et le taux net de scolarisation est faible dans la région du Tonkpi comparativement aux autres régions du District.

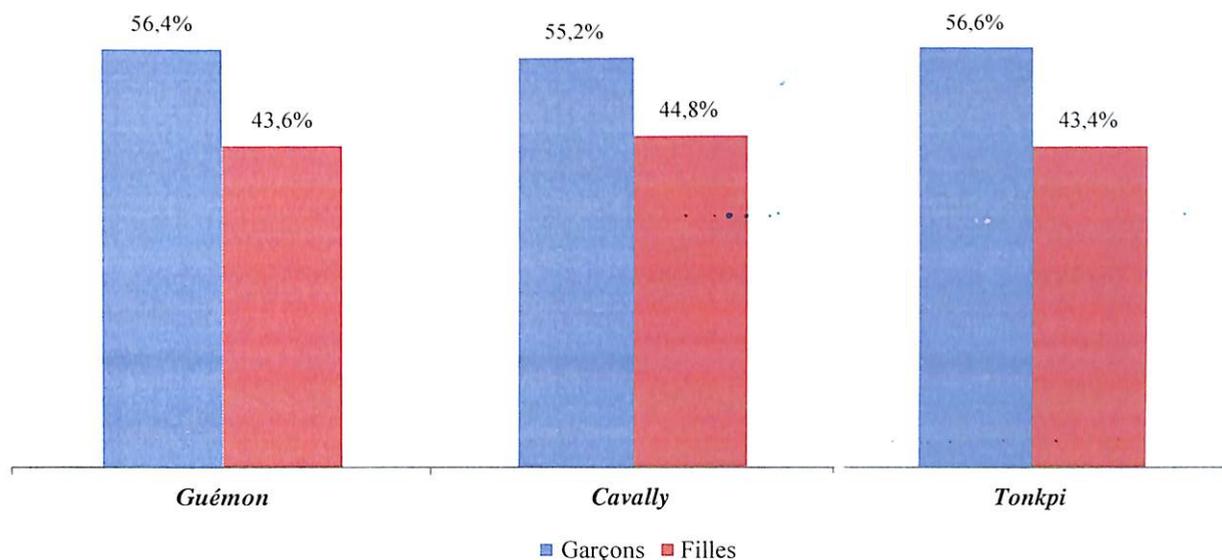
Figure 40 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Primaire par région



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

277. La région du Tonkpi, avec le pôle urbain de Man, concentre 46,5 % des élèves de primaire. L'indice de parité du District s'établit à 0,78 fille pour un garçon en moyenne, en dessous de la moyenne nationale (0,86).

Figure 41 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par région et par genre



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

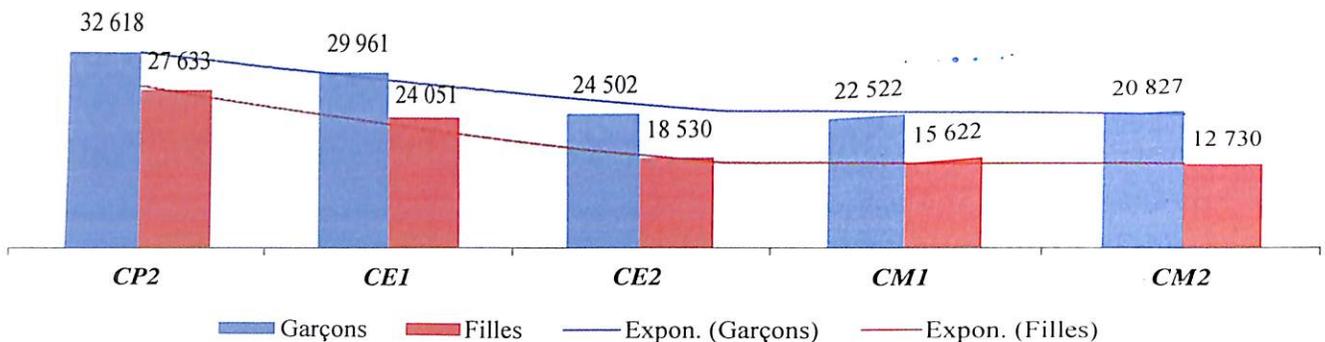
278. 92,3 % des élèves du District sont scolarisés dans des établissements publics et 72,3 % sont inscrits en zone rurale. Le pourcentage d'élèves scolarisés en zone rurale est plus élevé dans les régions du Guémon et Cavally que dans la région du Tonkpi.

Tableau 40: Nombre d'élèves par région, par statut et par zone d'implantation

Région	Statut	Elève	Dont rural	Indice de parité ⁵²
Guémon	Privé	3 874	1 086	0,80
	Public	94 223	76 626	0,77
	Total	98 097	77 712	0,77
Cavally	Communautaire	1 736	1 736	0,78
	Privé	5 436	3 722	0,76
	Public	59 117	42 516	0,82
	Total	66 289	47 974	0,81
Tonkpi	Communautaire	763	763	0,79
	Privé	11 795	1 926	0,88
	Public	130 186	93 693	0,76
	Total	142 744	96 382	0,77
Total District	Communautaire	2 499	2 499	0,79
	Privé	21 105	6 734	0,83
	Public	283 526	212 835	0,77
	Total	307 130	222 068	0,78

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

279. Les effectifs sont concentrés sur les premières années de cycle à savoir les classes de CP1 et CP2. A l'inverse, les classes de CM2 ne représentent que 10,9 % des effectifs scolarisés. Ce phénomène de déperdition scolaire est particulièrement vrai pour les filles qui représentent 46 % des effectifs en CP1 contre 38 % en CM2.

Figure 42 : Evolution du taux de déperdition⁵³ par genre pour chaque niveau du cycle Primaire

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

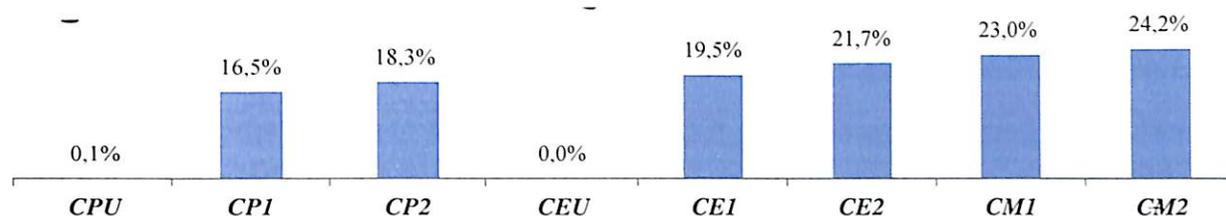
280. Le taux moyen de décroissance annuelle chez les filles (17,6 %) est plus important que celui constaté chez les garçons (10,6 %) ; phénomène dû aux abandons scolaires des jeunes filles, parfois sinon souvent forcés, en partie expliqués par la discrimination encore présente entre les genres en matière d'accès à l'éducation ou encore les pratiques telles que l'aide-ménagère.

281. L'analyse des taux de redoublement dans les différents niveaux d'étude révèle que si le taux de redoublement moyen est de 19,6 % dans le District, il augmente avec les niveaux scolaires pour atteindre 24,2 % dans les classes de CM2, traduisant la difficulté des élèves à atteindre le niveau requis nécessaire pour le passage au cycle Secondaire. Ces taux de redoublement sont par ailleurs plus élevés dans la région du Tonkpi et ce pour l'ensemble des classes primaires.

⁵² Cf. Glossaire

⁵³ Cf. Glossaire

Figure 43 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Primaire



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

282. Le taux de redoublement des établissements privés s'établit à 10 % contre 20 % pour les établissements publics.

Tableau 41 : Proportion des effectifs redoublants par genre, par région et par niveau d'étude du Primaire (en %)

Région	Niveau d'étude	Taux de redoublement (%)	Taux de redoublement des filles (%)
Guémon	CP1	14,6	14,4
	CP2	16,8	16,6
	CE1	17,4	16,3
	CE2	18,7	18,7
	CM1	19,7	19,6
	CM2	14,8	14,0
Cavally	CP1	15,9	15,6
	CP2	17,0	16,1
	CE1	16,3	15,3
	CE2	19,6	19,9
	CM1	19,3	18,6
	CM2	23,3	24,4
Tonkpi	CP1	18,0	18,2
	CP2	19,9	19,6
	CE1	22,5	21,8
	CE2	24,7	26,4
	CM1	27,0	27,8
	CM2	31,2	29,6
Total District	CP1	16,5	16,4
	CP2	18,3	17,9
	CE1	19,5	18,6
	CE2	21,7	22,6
	CM1	23,0	23,2
	CM2	24,2	23,5

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

283. Le cycle Primaire est également marqué par un abandon des élèves de CM2, traduit par le taux de transition Primaire-Secondaire qui s'établit à 71,6 %, inférieur à la moyenne nationale de 73,5 %.

284. Cet abandon est moins marqué chez les garçons avec un taux de transition de 73,3 % contre 68,6 % chez les filles.

Tableau 42 : Taux de transition Primaire-Secondaire 2012-2013 / 2013-2014 par genre

Données	Elèves	Garçons	Filles
Nombre d'élèves en CM2 (2012-2013)	32 808	20 792	12 016
Nombre d'élèves en 6 ^{ème} (2013-2014)	23 481	15 242	8 239
Taux de transition	71,6 %	73,3 %	68,6 %

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

III.1.2.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

a) Infrastructures scolaires

285. L'enseignement primaire dans le District des Montagnes est dispensé dans trois types d'établissements :

- Des établissements publics gratuits et accessibles à tous qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec plus de 89,5 % des établissements (soit 1 325 établissements) ;
- 120 établissements privés payants (8,1 %) ;
- 36 établissements communautaires représentant 2,4 % des structures.

Tableau 43 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région et par statut

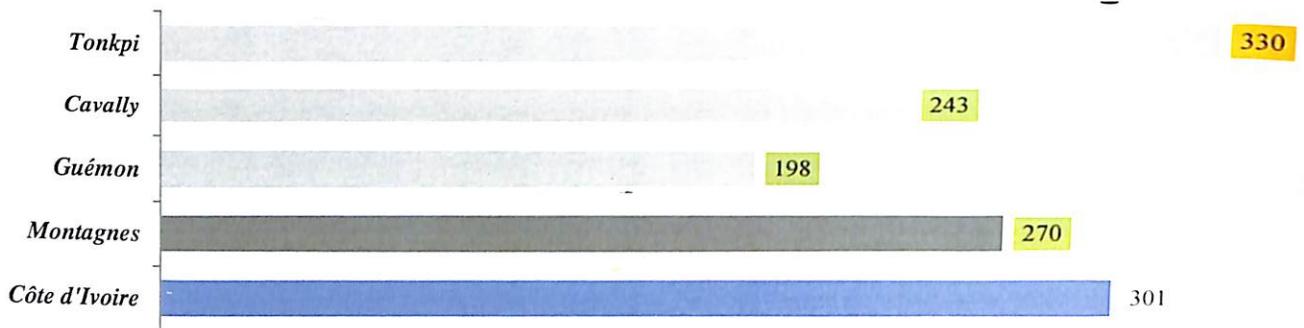
								Ratio d'encadrement
Guémon	Privé	22	3 874	133	132	140	29,1	27,7
	Public	423	94 223	2 426	2 368	2 341	38,8	40,2
	Total	445	98 097	2 559	2 500	2 481	38,3	39,5
Cavally	Comm.	25	1 736	46	63	43	37,7	40,4
	Privé	41	5 436	168	179	133	32,4	40,9
	Public	272	59 117	1 447	1 584	1 392	40,9	42,5
	Total	338	66 289	1 661	1 826	1 568	39,9	42,3
Tonkpi	Comm.	11	763	26	25	27	29,3	28,3
	Privé	57	11 795	322	311	301	36,6	39,2
	Public	630	130 186	3 523	3 630	3 413	37,0	38,1
	Total	698*	142 744	3 871	3 966	3 741	36,9	38,2
Total District	Comm.	36	2 499	72	88	70	34,7	35,7
	Privé	120	21 105	623	622	574	33,9	36,8
	Public	1 325	283 526	7 396	7 582	7 146	38,3	39,7
	Total	1 481	307 130	8 091	8 292	7 790	38,0	39,4

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 - Ets : établissements ; Inst. : Instituteurs ; Comm : communautaire ; Grp Péda : Groupes Pédagogiques

286. De fortes disparités régionales existent puisque la région du Tonkpi concentre 47,1 % des établissements primaires alors que la région du Guémon (DREN-ET de Duékoué) ne compte pas d'établissements communautaires. Sur tout le District, 78,8 % des établissements sont situés en zone rurale.

287. Les ratios d'occupation et d'encadrement sont plus élevés dans la région du Cavally que dans le reste du District, en raison notamment d'un nombre d'établissements moins important.

Figure 44 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école Primaire par région

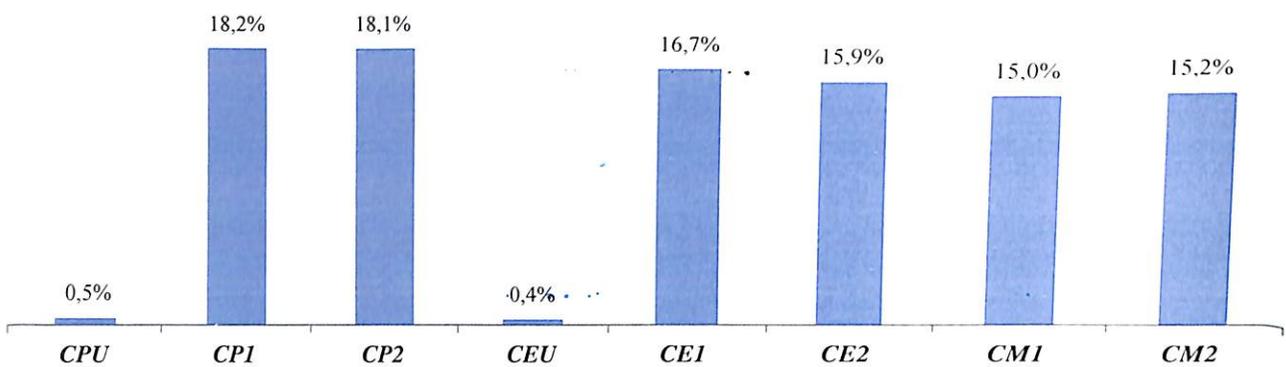


Sources : INS - RGPH 1998 et MENET - Annuaire statistique 2013-2014

288. Avec une école pour 207 élèves scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 38 élèves par salle, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masque le phénomène de sous-scolarisation massive des enfants du District.

289. Le District compte 8 091 salles de classe dont 48 % sont concentrées dans la région du Tonkpi qui concentre également la majorité des établissements.

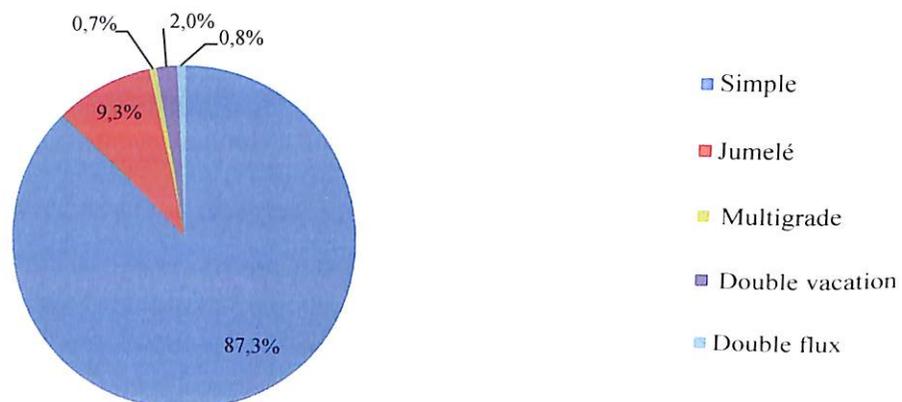
Figure 45 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'études



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

290. Le District compte également 8 292 groupes pédagogiques répartis sur l'ensemble du cycle Primaire. Ces groupes pédagogiques sont utilisés à 9,3 % en fonctionnement jumelé (deux niveaux par instituteur) et 2 % en double vacation (une classe par demi-journée).

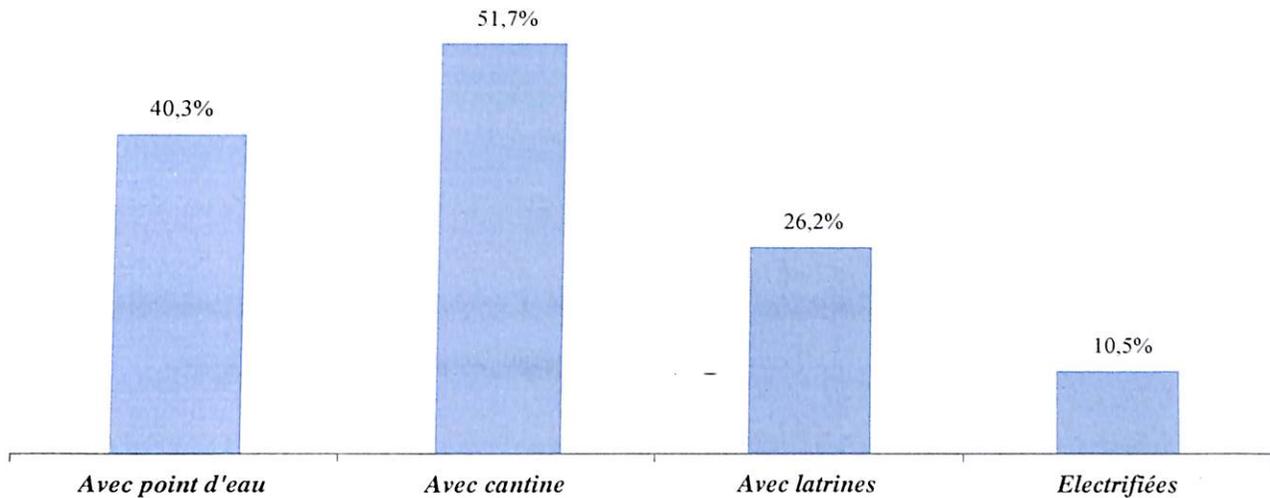
Figure 46 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

291. Enfin, les établissements du District sont caractérisés par la vétusté de leurs équipements et leurs manques d'infrastructures. A titre d'illustration, seulement 40,3 % des établissements disposent d'un point d'eau et 26,2 % ont des latrines.

Figure 47 : Présence des commodités dans les écoles primaires

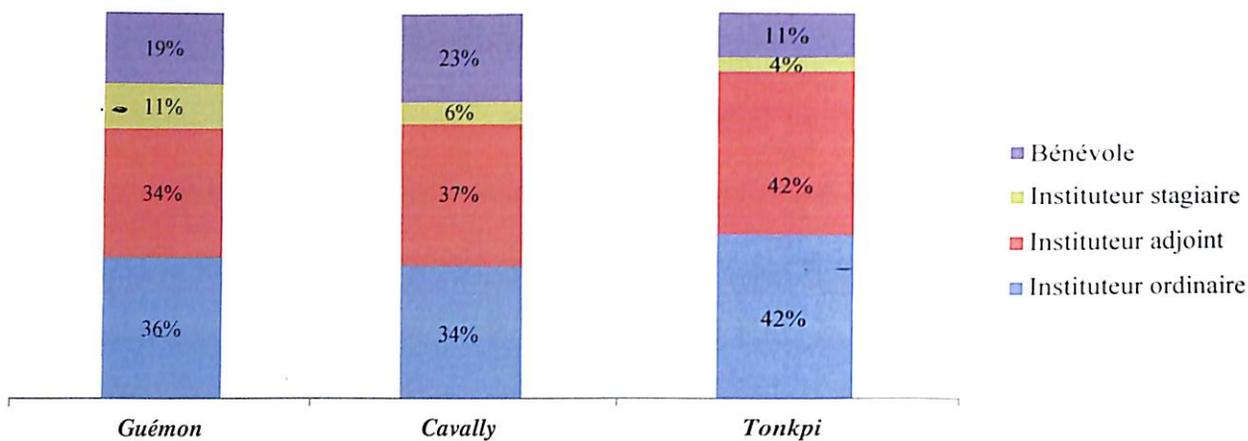


Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

b) Corps enseignant

292. Le corps enseignant est composé de 7 790 instituteurs (dont 85 % sont des hommes), majoritairement des instituteurs ordinaires (38,6 %) et des instituteurs adjoints (38,7 %). La part d'instituteurs stagiaires et de bénévoles est élevée avec 16 % du corps enseignant, mettant en évidence le manque d'enseignants dans le District, qui sont remplacés par du personnel moins expérimenté.

Figure 48 : Répartition des instituteurs du Primaire par emploi et par région

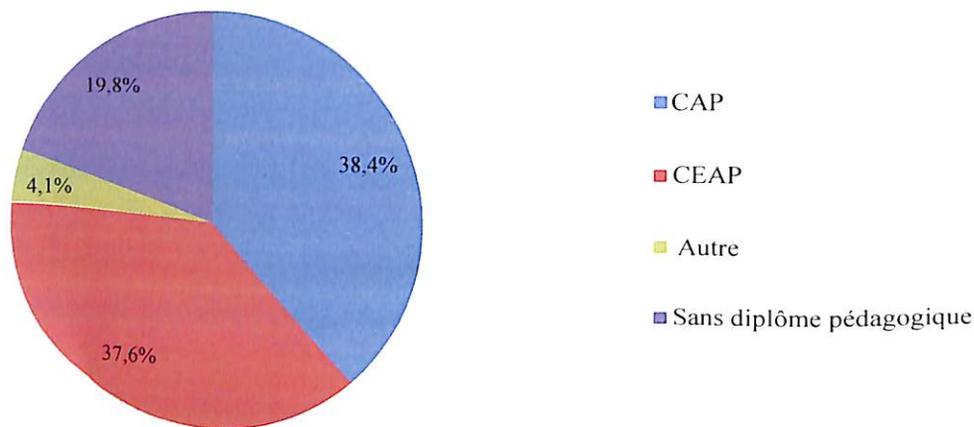


Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

293. La présence d'une plus forte proportion d'instituteurs ordinaires dans la région du Tonkpi sous-tend que le manque d'enseignants dans les autres régions est en partie lié au manque d'attractivité et au caractère plus rural de ces dernières.

294. L'analyse des diplômes pédagogiques des enseignants montre que 19,8 % du corps enseignant ne possède aucun diplôme pédagogique (principalement les assistants scolaires).

Figure 49 : Répartition des instituteurs du Primaire par statut selon le diplôme pédagogique

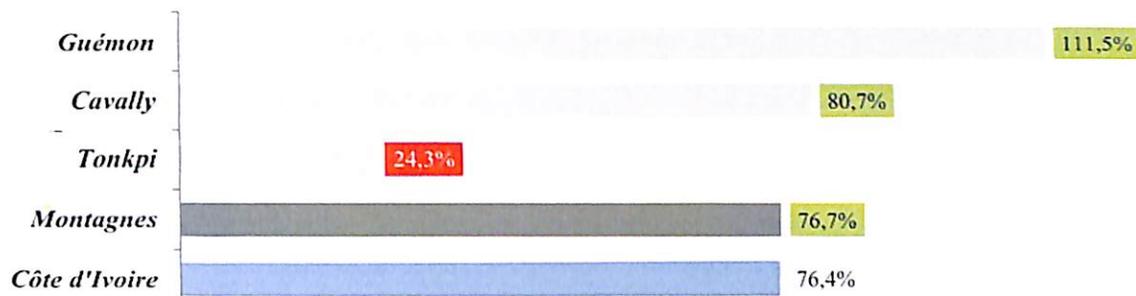


Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 - CAP : Certificat d'aptitude professionnelle, CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique⁵⁴

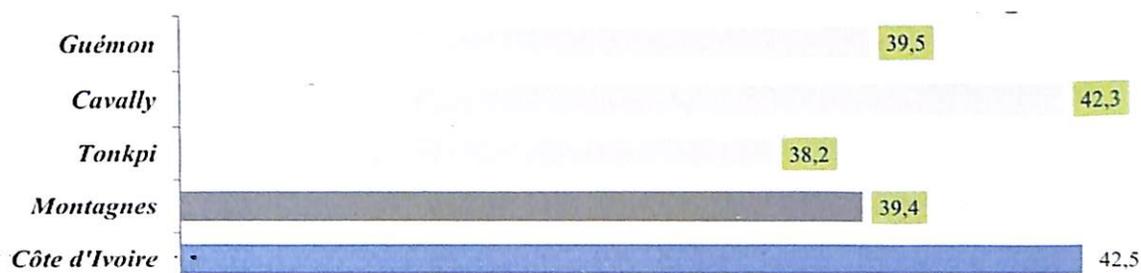
⁵⁴ Cf. Glossaire

Chiffres clés 19 : Primaire

Taux brut de scolarisation



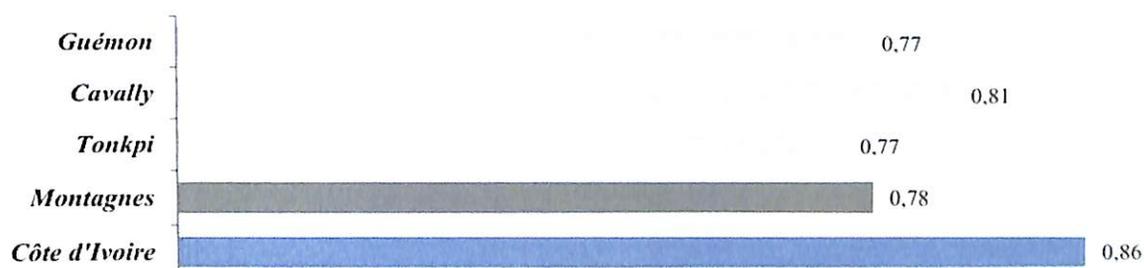
Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par instituteur)



Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)



Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

III.1.3 Secondaire

III.1.3.1 Scolarisation

295. Les élèves accèdent au niveau secondaire en 6^{ème}. Le Secondaire est organisé en 2 cycles :

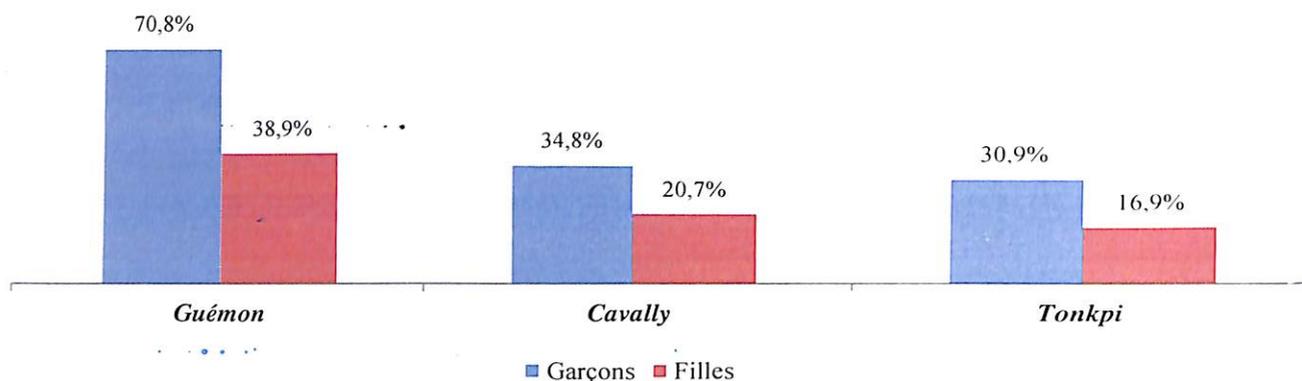
- Le Secondaire 1^{er} cycle de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème} ;
- Le Secondaire 2nd cycle de la classe de 2^{nde} à la classe de Terminale.

a) Secondaire 1^{er} cycle

296. Le District des Montagnes compte 66 292 élèves inscrits en Secondaire 1^{er} cycle soit un taux brut de scolarisation de 31,7 %, avec une forte disparité régionale puisque la région du Tonkpi enregistre un taux de scolarisation⁵⁵ de 24,4 % alors que la région du Guémon affiche 56 %. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux de 22,2 % contre 39,8 % pour les garçons de 12-15 ans.

297. La faible scolarisation des filles à ce niveau d'étude est en partie expliquée par les pratiques telles que le mariage précoce ou l'aide-ménagère.

Figure 50 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1^{er} cycle par genre et par région

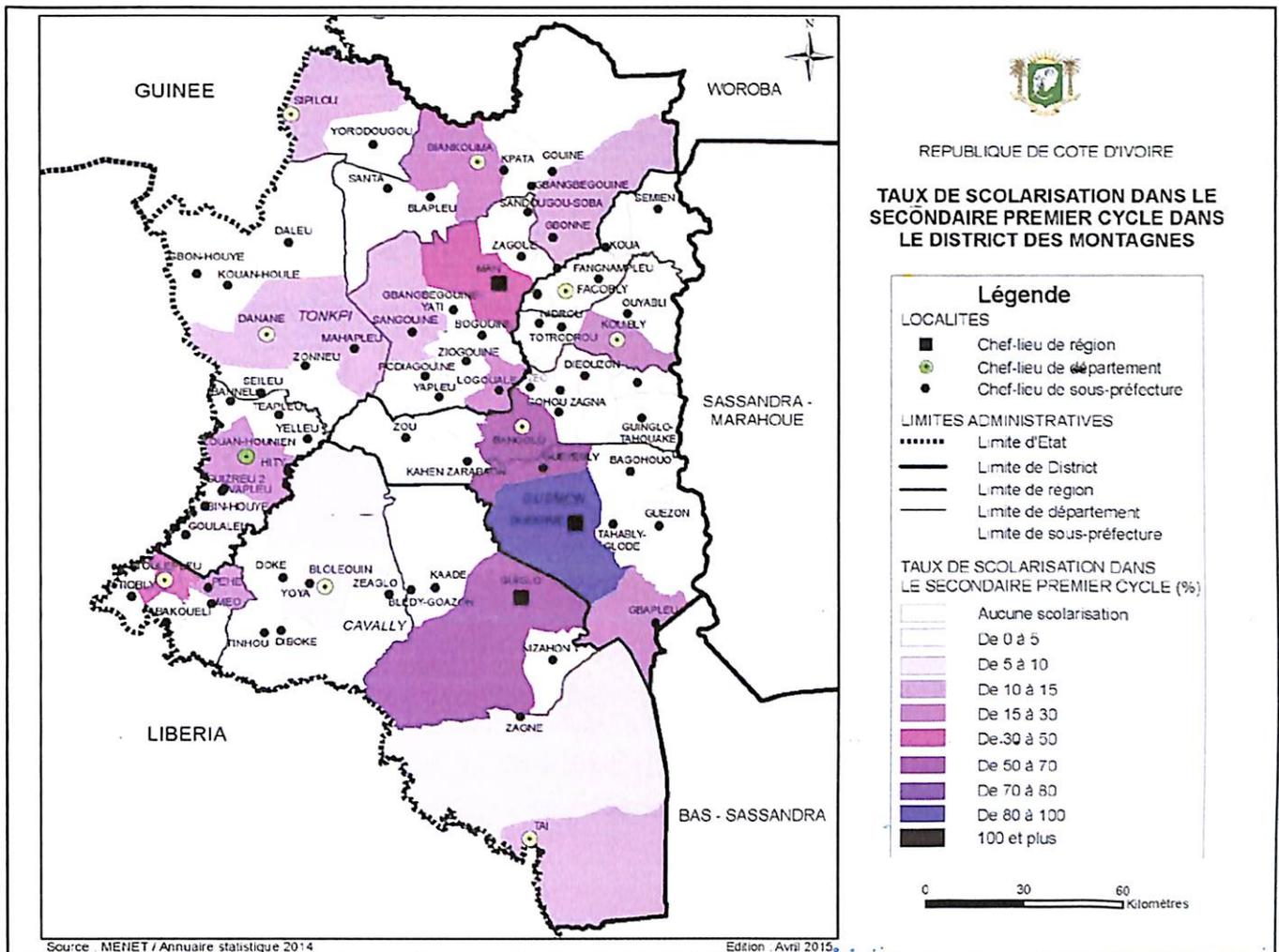


Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

298. Le taux de scolarisation dans le Secondaire 1^{er} cycle présente de fortes disparités régionales comme dans la plupart des Districts du pays où les taux autour des principaux pôles urbains (Duékoué, Guiglo, Man, Bangolo) sont plus importants (entre 70 et 100 %) tandis que certaines zones du territoire affichent des taux quasiment nuls.

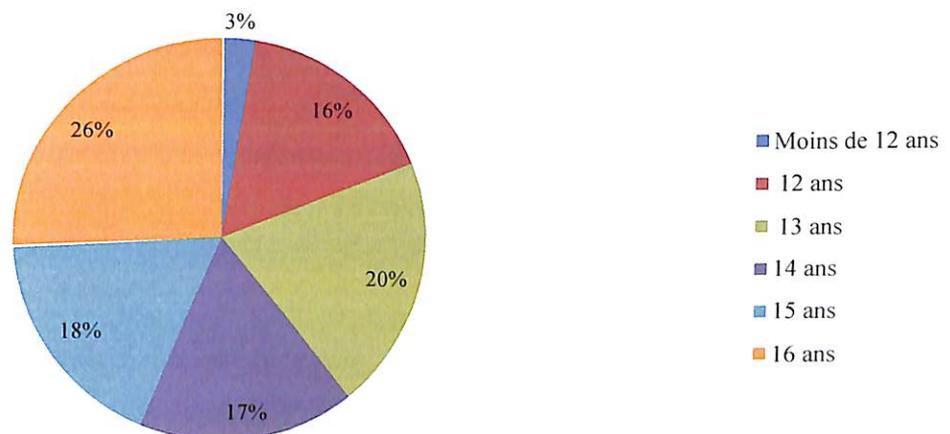
⁵⁵ Cf Glossaire

Carte 34: Taux de scolarisation dans le Secondaire 1^{er} cycle au sein du District



299. Ces taux sont cependant biaisés par les scolarisations tardives (26 % des élèves ont plus de 15 ans), les redoublements et la scolarisation d'élèves dans une région autre que celle de leur foyer d'origine.

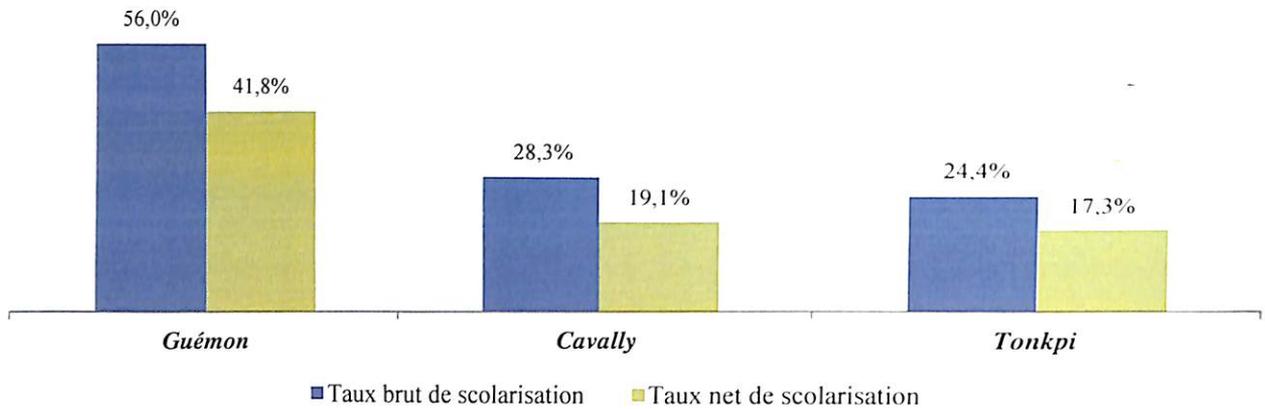
Figure 51: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1^{er} cycle selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

300. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire, le taux net de scolarisation du District s'établit à 22,7 %. Les écarts entre les taux brut et net de scolarisation sont plus faibles pour la région du Tonkpi que dans le reste du District.

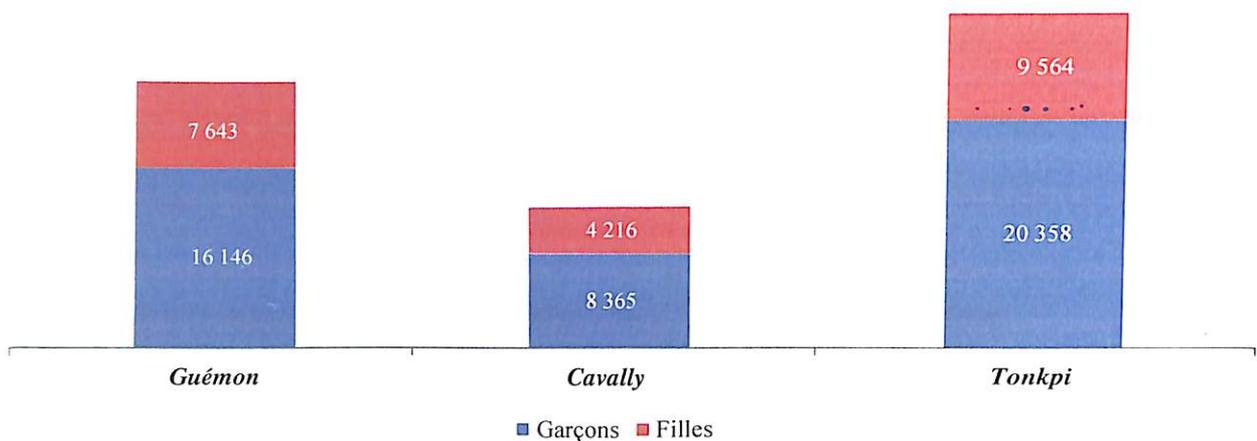
Figure 52: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 1^{er} cycle par région



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

301. La région du Tonkpi concentre 45,1 % des élèves de Secondaire 1er cycle et affiche un indice de parité de 0,47 fille pour un garçon, mettant en exergue la difficulté des filles du District à poursuivre leurs études en zone rurale.

Figure 53 : Répartition des élèves du Secondaire 1^{er} cycle par région et par genre



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

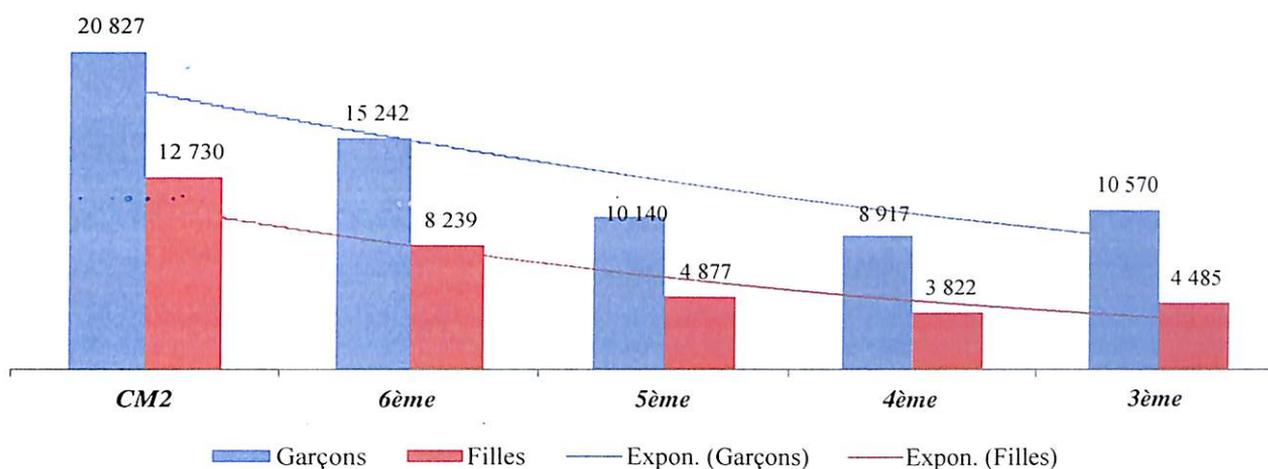
302. Le District compte 57 % des effectifs scolarisés dans des établissements publics.

Tableau 44: Répartition des élèves dans le Secondaire 1^{er} cycle par région, par genre et par statut

Région	Statut	Elèves	Indice de parité
Guémon	Privé	9 537	0,38
	Public	14 252	0,55
	Total	23 789	0,47
Cavally	Privé	7 950	0,50
	Public	4 631	0,51
	Total	12 581	0,50
Tonkpi	Privé	20 082	0,46
	Public	9 840	0,50
	Total	29 922	0,47
Total District		66 292	0,48

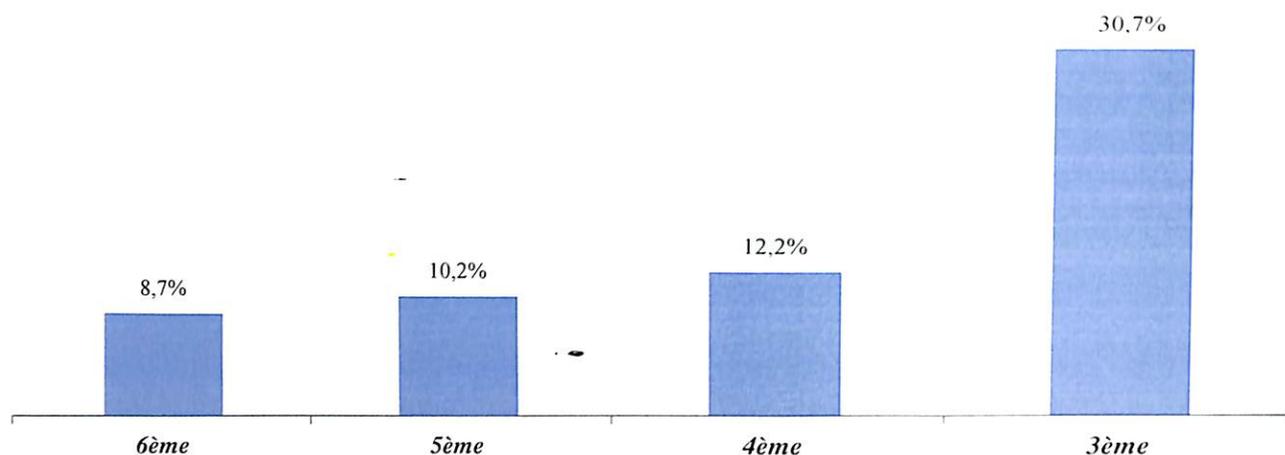
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

303. Les élèves sont répartis de façon équilibrée sur l'ensemble des cycles scolaires. La proportion de filles, qui représentent 33,4 % des effectifs en classe de 6^{ème}, décroît à 28,1 % dans les classes de 3^{ème}, marquant une déperdition scolaire prononcée chez les jeunes filles de 12 à 15 ans.

Figure 54 : Evolution du taux de déperdition par genre pour chaque niveau du Secondaire 1^{er} cycle

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

304. Tout comme le cycle Primaire, le Secondaire 1^{er} cycle est marqué par un taux de redoublement important en 3^{ème} (30,7 % des effectifs), année de passage du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Toutefois, ce taux cache de fortes disparités puisqu'il atteint 37,3 % dans les classes de 3^{ème} du secteur public dans la région du Tonkpi contre 18,4 % seulement dans le secteur privé de la région du Guémon.

Figure 55 : Répartition des redoublants du Secondaire 1^{er} cycle par niveau d'étude

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

305. Le phénomène de redoublement touche plus les garçons qui représentent 59 % des effectifs redoublants.

Tableau 45 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1^{er} cycle par genre, par région et par statut

Région	Type	Taux de redoublement (%)							
		6 ^{ème}		5 ^{ème}		4 ^{ème}		3 ^{ème}	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Guémon	Public	9,8	10,7	17,4	19,4	10,0	12,2	31,2	32,2
	Privé	1,8	1,4	2,6	3,1	4,7	5,4	18,4	15,0
Moyenne région		5,2	4,8	8,3	8,7	6,9	7,5	23,0	20,2
Cavally	Public	10,2	13,5	9,5	13,1	14,5	15,7	37,1	37,5
	Privé	4,9	4,9	4,6	5,7	6,4	6,2	31,6	29,7
Moyenne région		8,4	10,7	7,8	10,4	11,6	12,0	34,7	34,0
Tonkpi	Public	13,2	10,4	12,4	13,8	17,0	16,5	37,3	40,6
	Privé	8,3	6,1	16,1	16,5	14,5	13,7	30,5	28,3
Moyenne région		11,7	9,0	13,3	14,5	16,1	15,6	34,3	34,9
Total District	Public	11,7	11,1	13,0	14,9	14,8	15,5	35,9	38,1
	Privé	4,4	3,4	6,1	6,6	8,8	8,4	25,6	23,1
	Total	8,7	7,7	10,2	11,3	12,2	12,2	30,7	30,1

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

306. Au redoublement s'ajoute le phénomène de déperdition particulièrement prononcé dans la transition entre le 1^{er} cycle et le 2nd cycle dans le Secondaire. En effet, seulement 34,9 % des élèves de 3^{ème} accèdent au Lycée, illustrant ainsi la difficulté pour les jeunes de poursuivre leurs études dans le District.

Tableau 46 : Taux de transition par genre dans le Secondaire 1^{er}-2nd cycle 2012-2013 / 2013-2014

Données	Total	Garçon	Fille
Nombre d'élèves en 3 ^{ème} (2012-2013)	12 010	8 609	3 401
Nombre d'élèves en 2 nd e (2013-2014)	4 188	3 046	1 142
Taux de transition	34,9 %	35,4 %	33,6 %

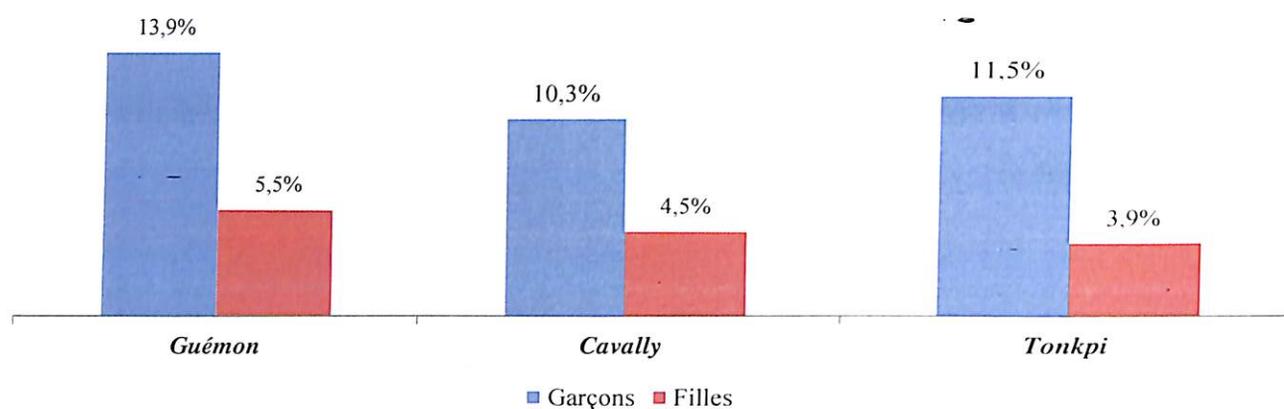
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

b) Secondaire 2nd cycle

307. Le Secondaire 2nd cycle (2^{ème} cycle) regroupe les classes de 2nde à Terminale. Ce niveau scolaire est validé par le passage du baccalauréat. La Côte d'Ivoire compte plusieurs baccalauréats dans les séries littéraires (A), scientifiques (C, D) ou techniques (B, E, F, G, H).

308. Le District des Montagnes compte 11 955 élèves inscrits en Secondaire 2nd cycle soit un taux brut de scolarisation⁵⁶ de 8 %. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux brut de scolarisation de 4,4 % contre 11,8 % chez les garçons. L'indice de parité est bas, avec 0,39 fille pour un garçon scolarisé.

Figure 56: Taux brut de scolarisation du Secondaire 2nd cycle par genre et par région

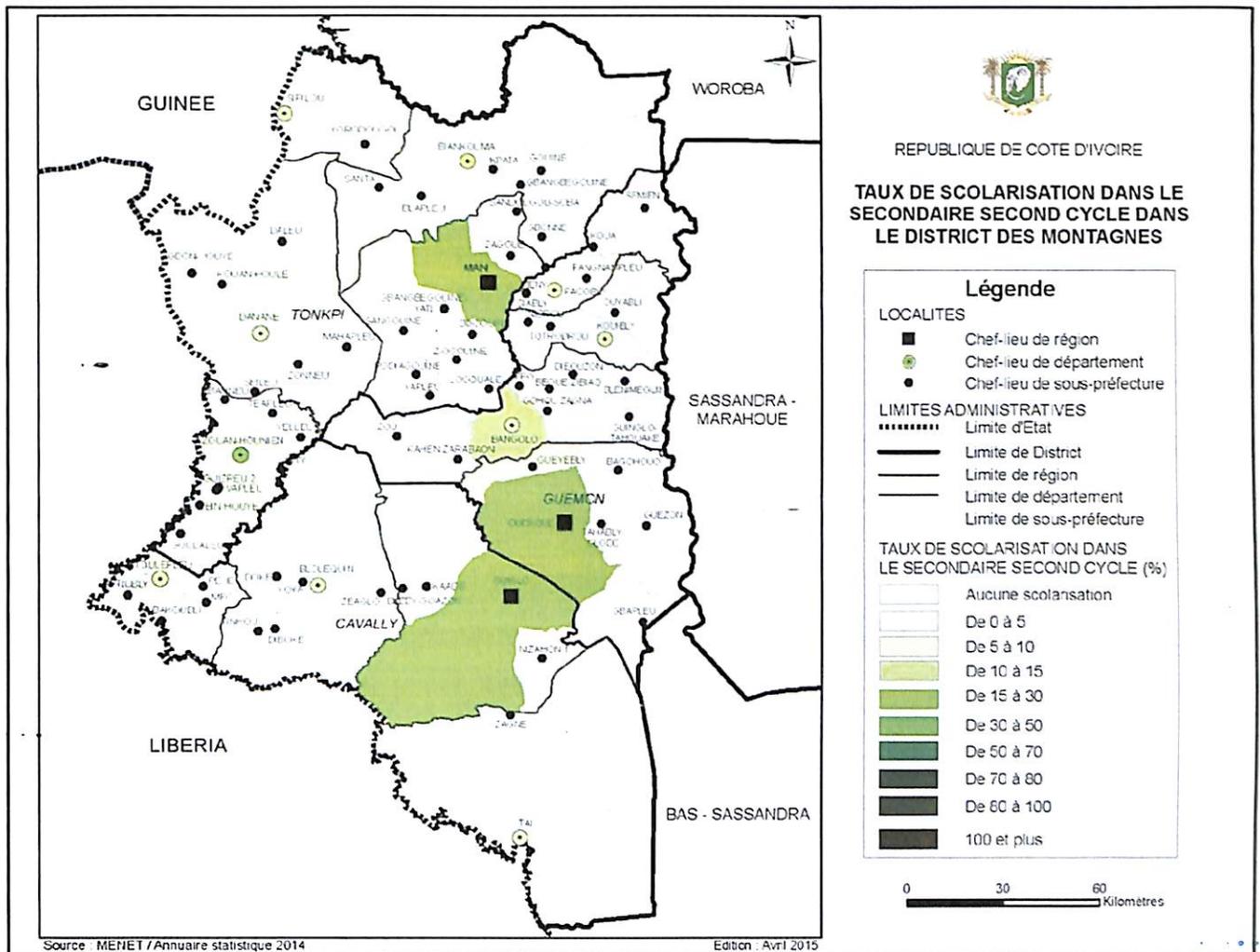


Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

309. La scolarisation est polarisée autour des centres urbains du District imposant aux apprenants de se déplacer loin de leur foyer étant donné que certaines zones affichent des taux nuls.

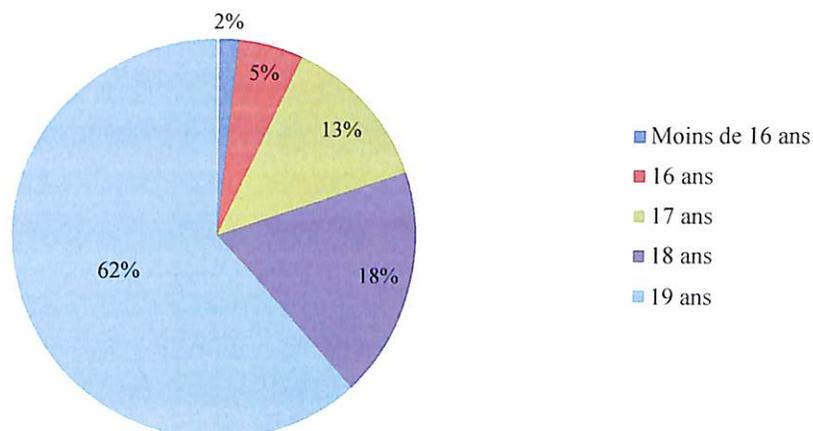
⁵⁶ Cf Glossaire

Carte 35: Taux de scolarisation dans le Secondaire 2nd cycle au sein du District



310. Les taux de scolarisation sont cependant biaisés par la scolarisation tardive des élèves puisque 62 % des inscrits ont plus de 18 ans et ne sont à ce titre pas comptés dans la tranche d'âge des 16-18 ans.

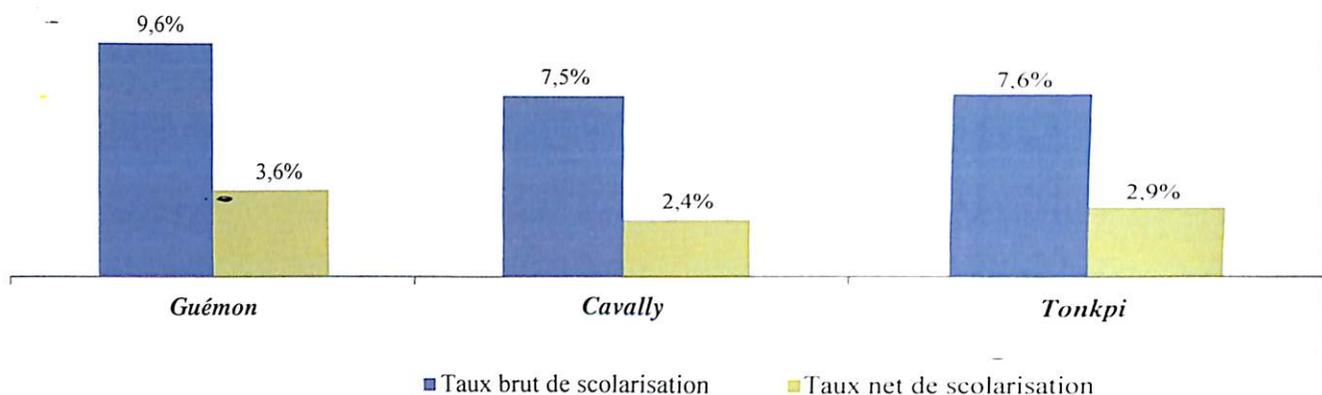
Figure 57: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2nd cycle selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

311. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire le taux net de scolarisation du District s'établit à 2,9 %. L'écart entre les taux brut et net de scolarisation dans la région du Guémon est supérieur à celui constaté dans les autres régions du District.

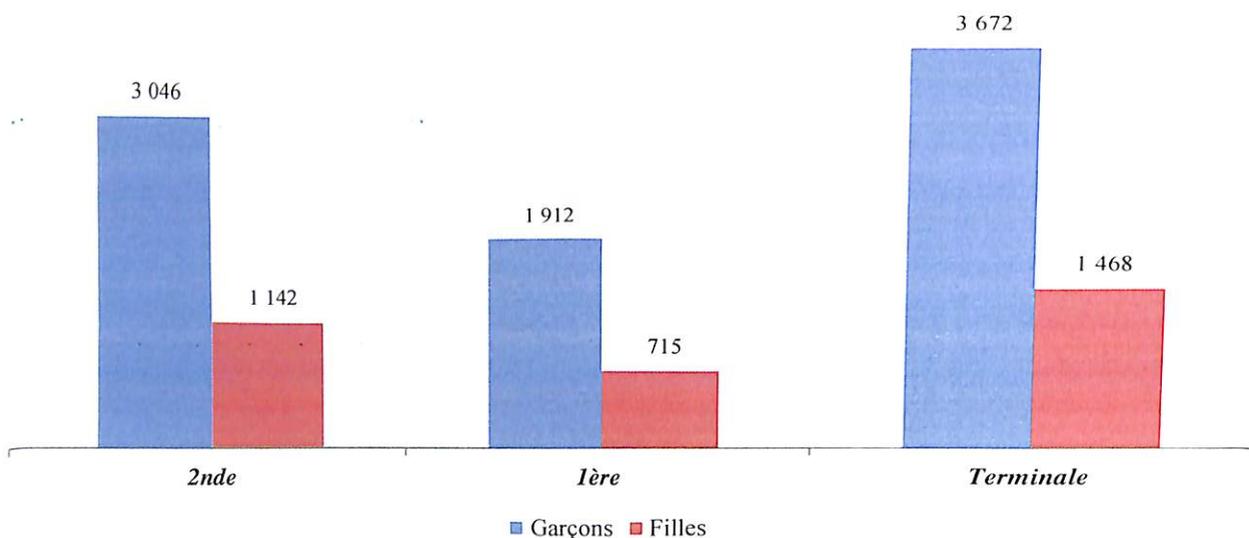
Figure 58: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 2nd cycle par région



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

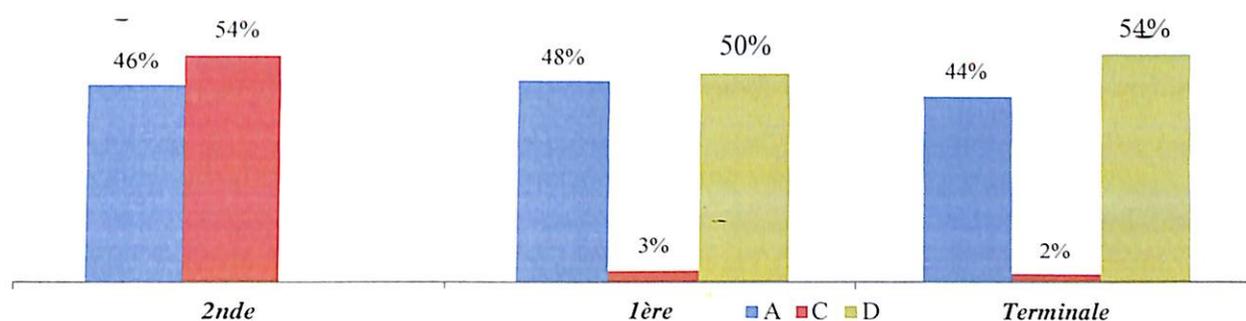
312. Les effectifs sont répartis de manière uniforme entre le secteur public et le secteur privé dans le District des Montagnes. 43 % des effectifs du Secondaire 2nd cycle se trouvent en classes de Terminale.

Figure 59: Répartition des élèves du Secondaire 2nd cycle par niveau et par genre



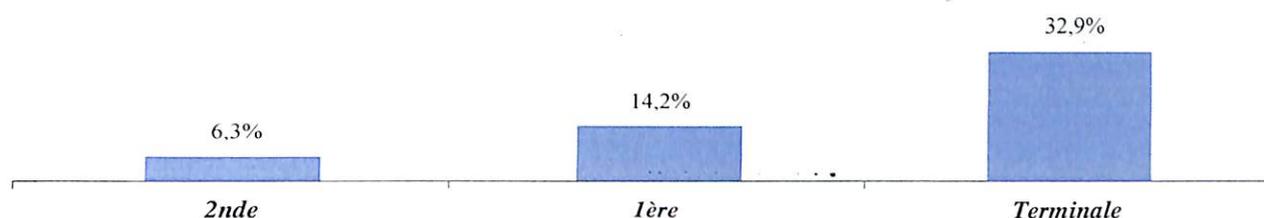
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

313. L'analyse de la répartition des élèves par filière met en évidence une concentration des élèves sur les filières scientifiques (C pour mathématiques et chimie et D pour les sciences de la nature), qui concentrent 56 % des élèves de terminale. Les filles privilégient quant à elles la filière littéraire (en seconde, 60 % des filles sont en 2nde A).

Figure 60 : Répartition des élèves du Secondaire 2nd cycle par classe et par filière

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

314. Le Secondaire 2nd cycle est marqué par un taux de redoublement de 19,5 % et plus particulièrement dans les classes de Terminale (année de passage du baccalauréat), où ce taux atteint 50 % pour certaines filiales et régions.

Figure 61 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Secondaire 2nd cycle

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

315. Les difficultés scolaires sont plus élevées dans la filière D, avec une moyenne de 28,6 % de redoublants pour l'ensemble du District. Des écarts sont cependant remarquables entre les régions : la région du Cavally affiche ainsi un taux de redoublement de 11,5 % tandis que la région du Guémon affiche 34,6 %.

Tableau 47 : Elèves redoublants du Secondaire 2nd cycle par filière, région et niveau d'étude

Région	Cycle	Taux de redoublement par filière (%)		
		A	C	D
Guémon	2 nd e	5,6	9,5	-
	1 ^{ère}	12,4	-	12,3
	Terminale	35,7	31,3	46,7
Moyenne région		18,1	10,1	34,6
Cavally	2 nd e	0,7	1,9	-
	1 ^{ère}	12,4	-	3,9
	Terminale	15,9	-	15,3
Moyenne région		9,	1,8	11,5
Tonkpi	2 nd e	3,4	10,7	-
	1 ^{ère}	17,2	-	19,0
	Terminale	34,6	14,0	36,7
Moyenne région		20,1	10,6	31,4
Total District		17,4	8,9	28,6

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

III.1.3.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

a) Infrastructures scolaires

316. L'enseignement Secondaire dans le District des Montagnes est dispensé à travers deux types d'établissements :

- 27 établissements publics, gratuits, qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec 55,6 % des effectifs.
- 45 établissements privés payants qui accueillent 44,4 % des élèves. Ces structures permettent notamment d'absorber le flux d'élèves qui abandonnent le secteur public.

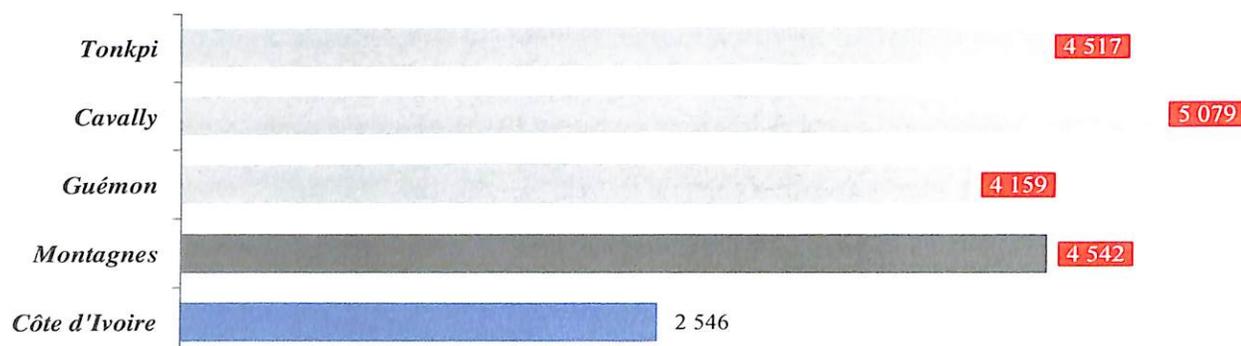
Tableau 48: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1^{er} et 2nd cycle par région et par statut

Région	Type	Etbs.	Eleves	Salles	Grp Péda.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Guémon	Public	4	11 088	122	123	221	91	50
	Privé	13	15 819	228	211	468	69	34
	Total	17	26 907	350	334	689	77	39
Cavally	Public	7	9 329	119	116	312	78	30
	Privé	8	5 626	96	105	227	59	25
	Total	15	14 955	215	221	539	70	28
Tonkpi	Public	16	23 065	347	418	687	66	34
	Privé	24	13 320	280	248	720	48	19
	Total	40	36 385	627	666	1 407	58	26
Total District	Public	27	43 482	588	657	1 220	74	36
	Privé	45	34 765	604	564	1 415	58	25
	Total	72	78 247	1 192	1 221	2 635	66	30

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 - Etbs : Etablissements ; Grp.Péda. : Groupes Pédagogiques ; Ens : Enseignements

317. Avec une école pour 1 087 élèves scolarisés et un ratio d'occupation de 66 élèves par salle, les capacités d'accueil du District sont insuffisantes. Des disparités sont à signaler dans la région du Guémon, où le ratio d'occupation et le ratio d'encadrement sont plus élevés que dans le reste du District.

Figure 62 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire⁵⁷ par région



Sources : INS - RGPH 1998 et MENET - Annuaire statistique 2013-2014

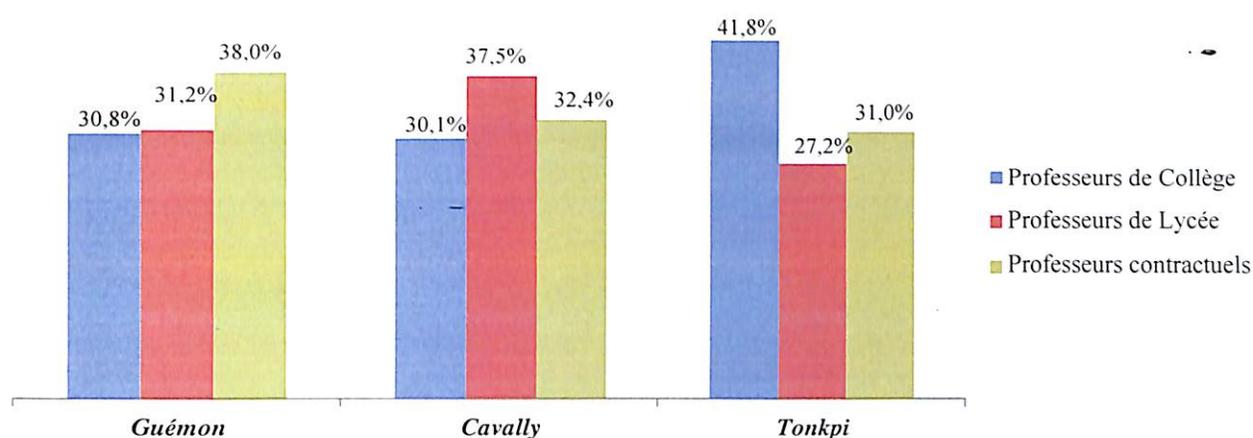
⁵⁷ Les calculs englobent les écoles de Secondaire Premier Cycle, Seconde Cycle et Technique

318. Afin de pallier cette carence en infrastructures, les établissements ont mis en place des groupes pédagogiques en double vacation. La double vacation est utilisée à hauteur de 47,8 % dans les classes au sein des établissements publics principalement dans les classes de 6^{ème} et de 3^{ème}.

b) Corps enseignant

319. Le corps enseignant du secteur public est composé de 1 220 professeurs (dont 93 % d'hommes). La région du Guémon compte 38 % de professeurs à contrat déterminé, illustrant ainsi la contraction sur les postes enseignants et le recours aux professeurs intérimaires.

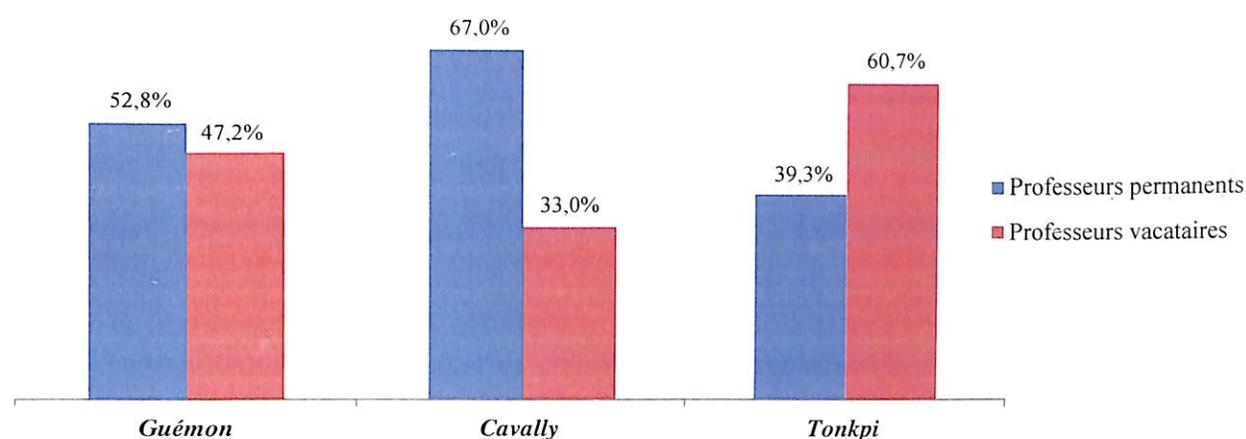
Figure 63 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par région



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

320. Dans le secteur privé, 60,7 % des professeurs de la région du Tonkpi sont vacataires.

Figure 64 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région

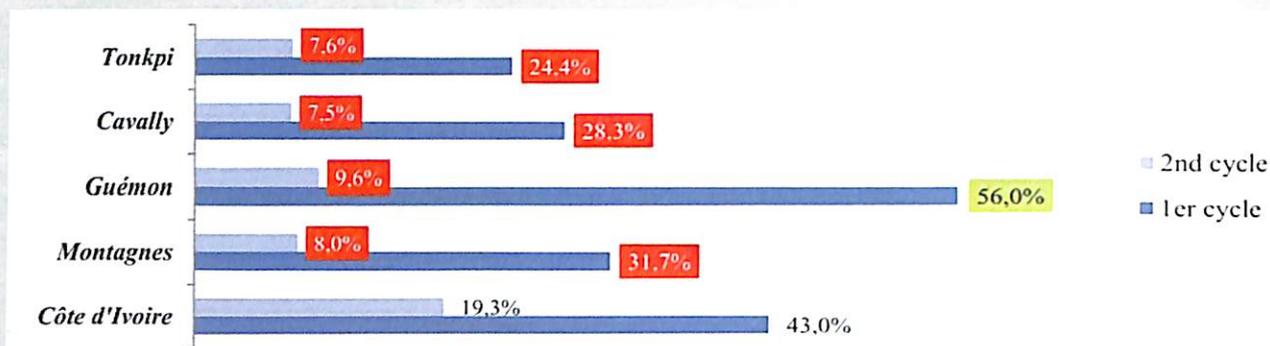


Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

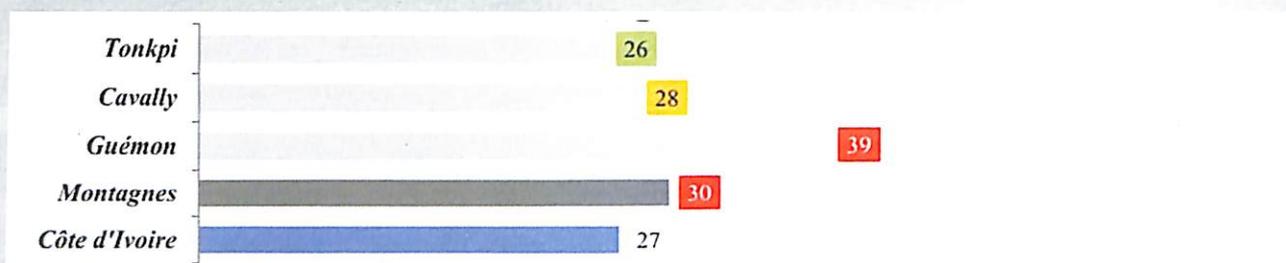
321. Le dernier recensement effectué par les DREN-ET fait état d'un déficit d'enseignants dans le Secondaire public, avec une estimation de 39 postes vacants dans le 1^{er} cycle et 23 postes vacants dans le 2nd cycle.

Chiffres clés 20 : Secondaire

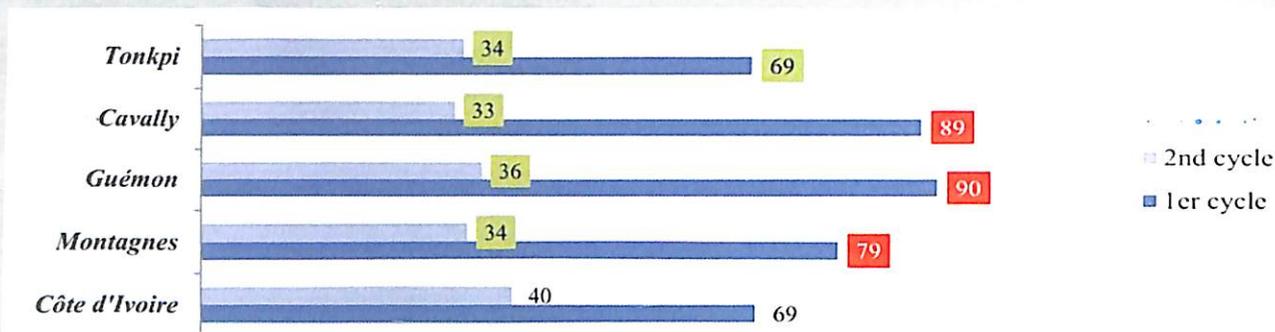
Taux brut de scolarisation



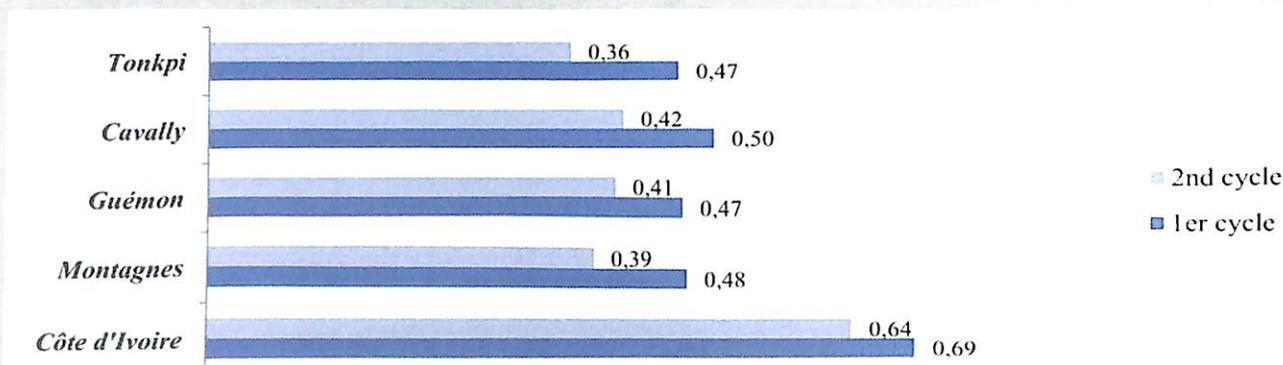
Taux d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)



Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)



Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)



Niveau régional
 Niveau District
 Niveau national

III.1.4 Secondaire Technique

III.1.4.1 Scolarisation

322. Le Secondaire technique regroupe les classes de 2^{nde} à Terminale et propose des filières techniques. Majoritairement dispensé dans des écoles privées, le Secondaire Technique propose des formations spécifiques correspondant à différents secteurs économiques (secteur primaire, secondaire et tertiaire).

Tableau 49 : Filières du Secondaire Technique

Filières
B : Economie
E : Sciences et Techniques
F1 : Construction mécanique
F2 : Electronique
F3 : Electrotechnique
F4 : Génie civil
F7 : Biochimie
G1 : Secrétariat Bureautique
G2 : Comptabilité
T1 : Tronc commun (2 nd)
T2 : Tronc commun (2 nd)

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

323. Le District des Montagnes compte 795 élèves inscrits en Secondaire Technique soit un taux brut de scolarisation⁵⁸ de 0,5 % avec une forte disparité régionale puisque la région du Cavally ne dispose d'aucun établissement. L'indice de parité de 0,56 fille pour un garçon.

Tableau 50 : Répartition des élèves du Secondaire technique par statut et par genre

Statut	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Public	0	0	0	-
Privé	510	285	795	0,56
Total District	510	285	795	0,56

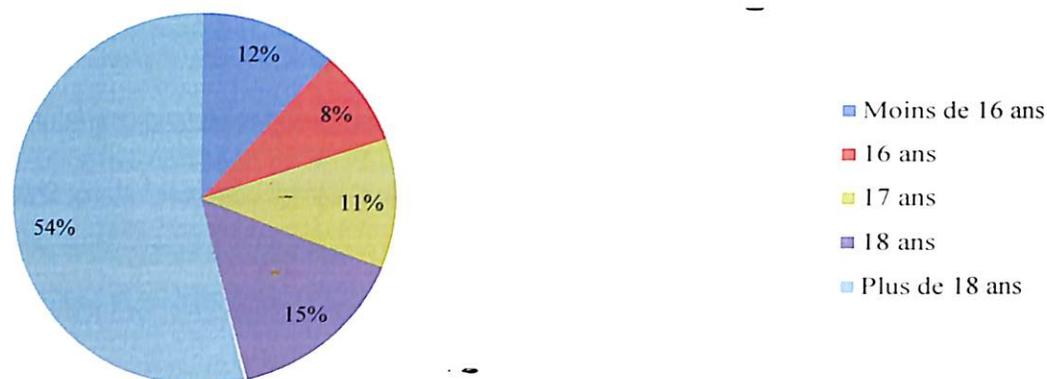
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

324. L'ensemble des étudiants du Secondaire Technique du District des Montagnes se répartit sur quatre filières : la comptabilité avec 77,1 % des élèves, le secrétariat (15,5 %), l'économie (5,7 %) et l'électronique (1,8 %).

325. Toutefois, ce chiffre est à relativiser compte tenu du fait que 54 % des élèves ont plus de 18 ans. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire, le taux net de scolarisation du District s'établit à 0,2 %.

⁵⁸ Cf Glossaire

Figure 65: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014

326. La région du Tonkpi affiche un taux de redoublement de 6 %.

Tableau 51 : Statistiques des redoublements en Secondaire Technique par genre, par région et par statut

Région	Statut	Redoublements			
		Total	Taux de redoublement (en %)	Filles	Taux de redoublement des filles (en %)
Guémon	Public	NA	NA	NA	NA
	Privé	ND	ND	ND	ND
	Total	ND	ND	ND	ND
Cavally	Public	NA	NA	NA	NA
	Privé	NA	NA	NA	NA
	Total	NA	NA	NA	NA
Tonkpi	Public	NA	NA	NA	NA
	Privé	30	6 %	16	9 %
	Total	30	6 %	16	9 %

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 ; ND : Non Disponible ; NA : Non Applicable

III.1.4.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

327. L'enseignement Secondaire Technique dans le District des Montagnes est dispensé dans 7 établissements privés, dont 6 sont situés dans la région du Tonkpi et un dans la région du Guémon.

Tableau 52: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique par région et par statut

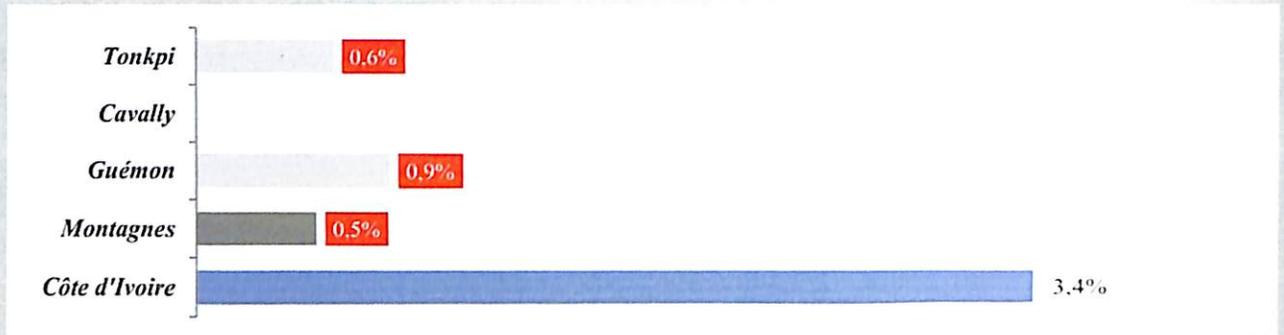
Région	Type	Etbs.	Eleves	Salles	Grp Pédago.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Guémon	Public	-	-	-	-	-	-	-
	Privé	1	276	9	8	21	31	13
	Total	1	276	9	8	21	31	13
Cavally	Public	-	-	-	-	-	-	-
	Privé	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-	-
Tonkpi	Public	-	-	-	-	-	-	-
	Privé	6	519	68	28	70	8	7
	Total	6	519	68	28	70	8	7
Montagnes	Public	-	-	-	-	-	-	-
	Privé	7	795	77	36	91	10	9
	Total	7	795	77	36	91	10	9

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 - Etbs : Etablissements/Grp Pédago. : Groupes pédagogique/Ens : Enseignants

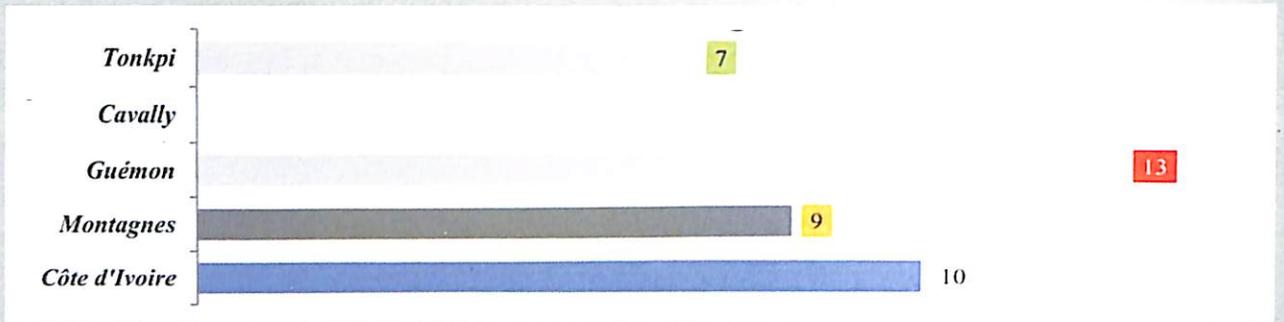
328. Compte tenu de la faible scolarisation des jeunes du District dans le Secondaire Technique, les ratios d'encadrement sont bas, avec 9 élèves par professeur, et les ratios d'occupation présentent de grandes disparités régionales, avec 31 élèves par salle dans la région du Guémon contre 8 élèves dans la région du Tonkpi. De même, le ratio d'encadrement est de 13 élèves par professeur dans la région du Guémon contre 7 élèves dans la région du Tonkpi.

Chiffres clés 21 : Secondaire Technique

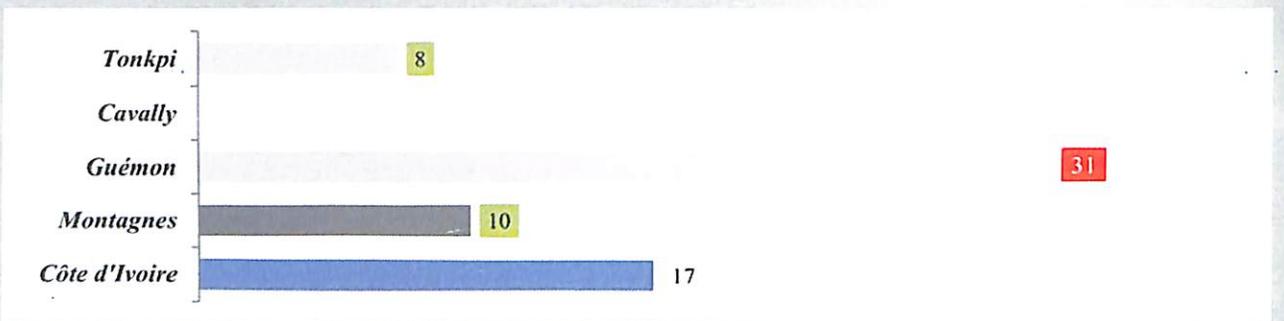
Taux brut de scolarisation



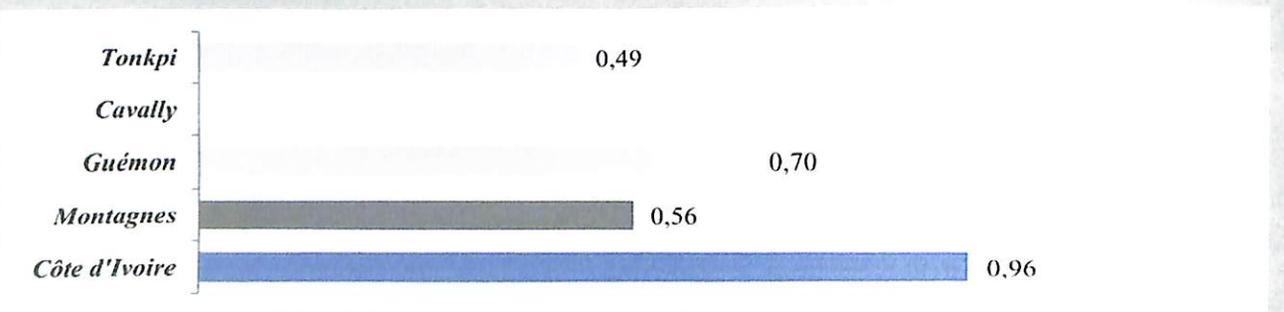
Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)



Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)



Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)



Niveau régional
 Niveau District
 Niveau national

III.1.5 Formation professionnelle

329. Sous l'égide du Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), la Formation Professionnelle poursuit un triple objectif :
- Donner des qualifications techniques et professionnelles permettant à l'élève d'acquérir et d'exercer un métier ;
 - Donner à des populations sans emploi, les qualifications professionnelles qui facilitent leur insertion dans la vie active ;
 - Donner à des populations sous-qualifiées, les qualifications permettant d'améliorer leur productivité.
330. L'ensemble des établissements sous tutelle du Ministère forment des ouvriers qualifiés, des techniciens et des techniciens supérieurs dans tous les secteurs de métiers.
331. Les 7 diplômes qui sanctionnent les formations diplômantes de la Formation Professionnelle et Technique sont :
- Le CQP (Certificat de Qualifications Professionnelles) obtenu après 2 ans dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) par des jeunes de niveau CM2 ;
 - Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) obtenu 3 ans dans les CFP par les jeunes de niveau 5^{ème} ;
 - Le BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles) se prépare dans les Collèges d'Enseignement Technique (CET) pendant 2 ans, par les élèves de 3^{ème} âgés de plus de 19 ans ne pouvant pas être orientés en 2^{nde} ;
 - Le BT (Brevet de Technicien) obtenu dans les Lycées Professionnelles (LP) après 3 ans par les jeunes du niveau 3^{ème}, et les meilleurs des titulaires de CAP ;
 - Le BAC professionnel qui est préparé dans les Lycées Techniques (LT) ;
 - Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) obtenu par les jeunes détenteurs du BAC ou du BT, après 2 ans de formation dans les Lycées Professionnels et Techniques (LPT) ;
 - Le BP (Brevet Professionnel) est un diplôme qui permet d'obtenir une haute qualification et de se spécialiser dans un secteur particulier. Il peut s'effectuer après un diplôme de BEP, ou un CAP suivi de 3 ans d'expériences professionnelles.

III.1.5.1 Scolarisation

332. Le District des Montagnes compte 460 personnes inscrites en Formation Professionnelle, et 1 483 personnes inscrites dans la formation professionnelle et technique.
333. La Formation Professionnelle dans le District des Montagnes se caractérise par :
- Une concentration des apprenants dans les établissements publics avec 2/3 des effectifs du District ;
 - De fortes disparités régionales : en effet, alors que la région du Tonkpi compte 95 apprenants pour 100 000 habitants, la région du Cavally ne compte que 46 apprenants pour 100 000 habitants et celle du Guémon n'en compte aucun ;
 - Des indices de parité déséquilibrés entre le public et le privé.
334. Ainsi, 1 élève sur 4 est une fille dans les établissements de type public alors que les établissements privés affichent 1 garçon pour 7 filles. Cela s'explique par la nature des filières enseignées, vers lesquelles les femmes ont plus ou moins tendance à s'orienter. Ainsi, les filières de couture, pâtisserie et coiffure sont uniquement composées de filles alors que dans la construction métallique et la mécanique générale, les garçons sont prédominants avec respectivement 83 % et 80 % des effectifs.

III.1.5.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

335. Le dispositif de la Formation Professionnelle du District des Montagnes repose sur : -

- 1 direction régionale à Man chargée d'encadrer et de coordonner toutes les activités de formation professionnelle du District ;
- 2 directions départementales à Duékoué et à Guiglo qui ont pour mission d'encadrer les activités des écoles des régions du Guémon et du Cavally.

336. La Formation Professionnelle dans le District des Montagnes est dispensée dans 12 établissements répartis comme suit :

- 5 établissements publics (38 % des établissements), gratuits et accessibles à tous ;
- 7 établissements privés (62 %), proposant un enseignement payant.

Carte 36 : Etablissements Techniques⁵⁹ et Professionnels du District

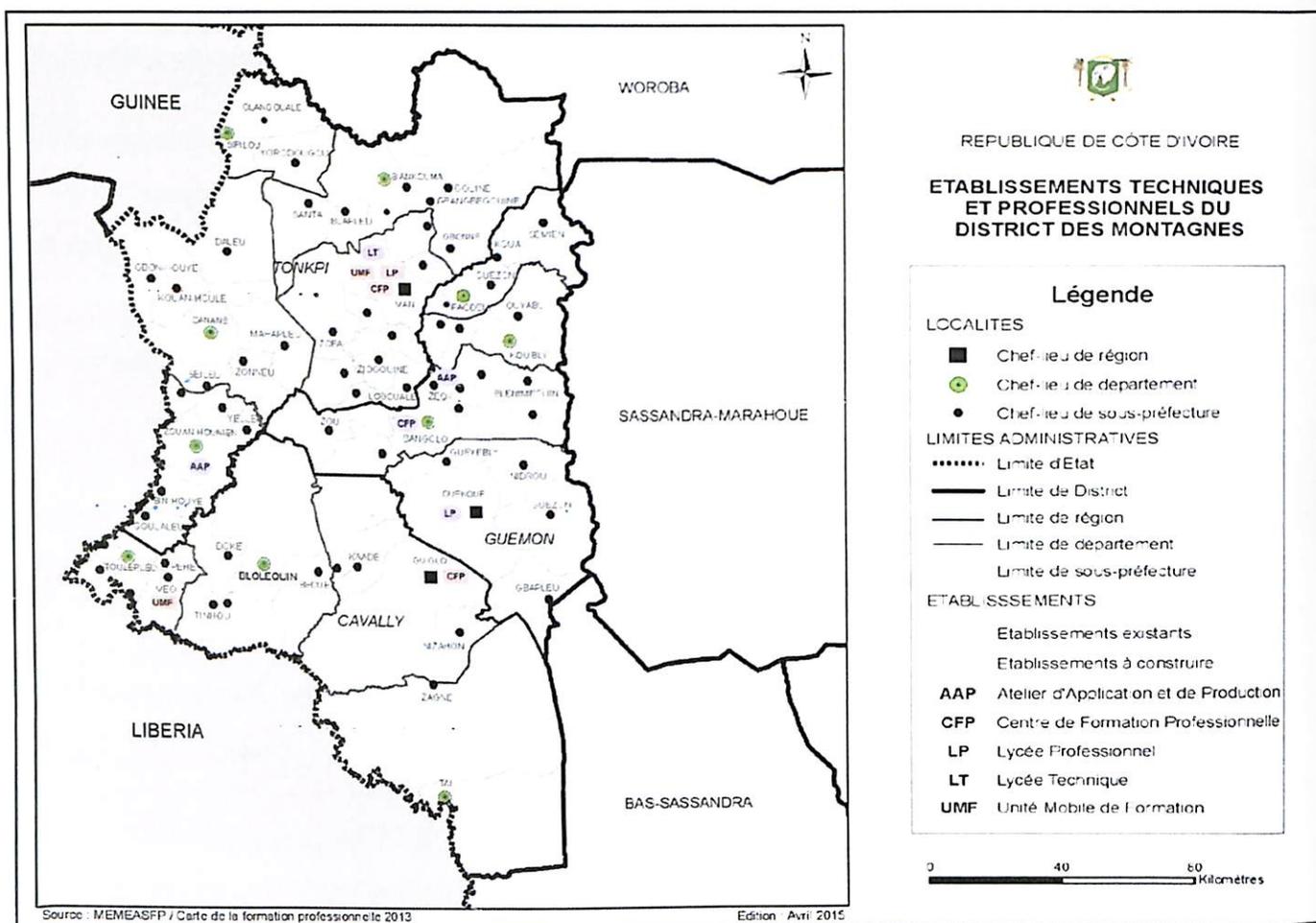


Tableau 53 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et des professeurs en Formation Professionnelle

				Salles spécialisées	Ratio d'occupation	Prof.	Ratio d'encadrement ⁶⁰
Public	5	54	16	15	27	105	8
Privé	7					92	7

Source : INS - Annuaire statistique 2011

⁵⁹ Dont le lycée Technique de Man qui appartient au Secondaire Technique

⁶⁰ Cf. Glossaire

337. Les infrastructures de formation professionnelle sont caractérisées par :

- Une concentration totale des établissements en zone urbaine puisqu'aucune infrastructure n'existe en zone rurale ;
- Un niveau d'équipement en eau potable et en électricité de 75 % ;
- Un faible niveau d'équipement d'assainissement puisque seuls 25 % des établissements sont équipés en latrines.

338. La Formation Professionnelle souffre également du sous-équipement des établissements avec seulement 2 laboratoires, 4 réfectoires et 2 bibliothèques.

339. Conscient de l'insuffisance en infrastructures de formation, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle a identifié le besoin de construire :

- Un lycée professionnel à Danané et Duékoué ;
- Un atelier d'application et de production à Zouhan-hounien, Zou et Zéo ;
- Un lycée technique à Man ;
- Un centre de formation professionnelle à Bangolo.

340. Concernant le corps enseignant, la formation professionnelle du District se caractérise par un ratio d'encadrement de 1 enseignant pour 8 apprenants en moyenne dans les établissements publics et d'un enseignant pour 7 élèves dans les établissements privés.

III.1.5.3 Analyse des filières

341. L'intégralité des apprenants de la Formation Professionnelle se concentre sur des formations portant sur le secteur industriel et les secteurs d'activité du tertiaire, et ce malgré une prédominance du secteur agricole dans le District.

Tableau 54 : Synthèse des indicateurs de la Formation Professionnelle par région, par type d'établissements et de diplôme dans la région du Tonkpi⁶¹

Filière	Effectif des apprenants	Indice de parité ⁶²
CAP Construction Métallique	123	0,21
CAP Mécanique Générale	0	-
CAP Mécanique Automobile	104	0,25
CAP Couture	14	Intégralité de filles
CAP Pâtisserie	11	Intégralité de filles
CAP Coiffure	6	Intégralité de filles

Source : INS - Annuaire statistique 2012 pour la région du Tonkpi

342. Deux filières concentrent la quasi-totalité des effectifs : la construction métallique (48 % des apprenants), suivi de la mécanique automobile avec 40 % des effectifs. Les filières de couture, pâtisserie et coiffure regroupent moins d'apprenants avec respectivement 5 %, 4 % et 2 % des effectifs.

⁶¹ Données disponibles uniquement pour la Région de Tonkpi

⁶² Cf. Glossaire

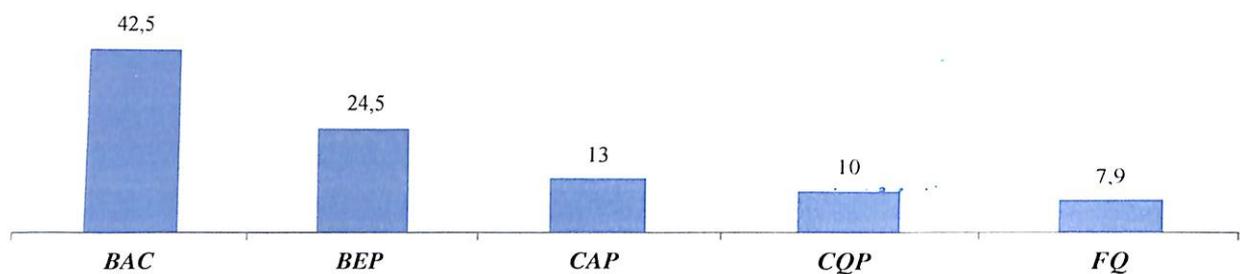
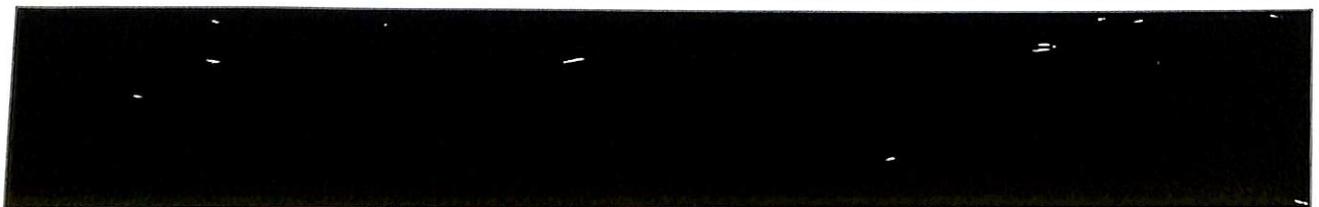
Tableau 55 : Effectifs formés par branche et filières de formation correspondantes

Secteur	Effectif	% des apprenants inscrits	Filières
Industrie	317	69 %	- Construction Métallique - Mécanique Générale - Mécanique Auto - Electricité d'équipement - Menuiserie Ebénisterie
Tertiaire	143	31 %	- Comptabilité - Sanitaire social - Sciences médico-sociales - Secrétariat Bureautique

Sources : Annuaire statistique de la Formation Professionnelle et technique, Année 2011-2012 Cartographie de la formation professionnelle (Données chiffrées qualifiant l'enseignement professionnel et excluant l'enseignement technique)

343. Le secteur industriel est celui qui concentre le plus grand nombre d'apprenants de la formation professionnelle avec 69 % des inscrits.

344. L'analyse des ratios d'occupation par diplôme permet d'expliquer en partie l'orientation des élèves plutôt sur des filières parallèles pour la préparation du baccalauréat avec 42,5 élèves par classe contre 24,5 élèves pour le BEP, 13 élèves pour le CAP, 10 pour le CQP et 7,9 pour la Formation Qualifiante (FQ).

Figure 66 : Ratio d'occupation moyen des salles selon le diplôme préparé**Chiffres clés 22 : Formation Professionnelle****III.1.6 Supérieur**

345. Le District des Montagnes ne dispose actuellement d'aucun établissement dispensant une formation du cycle. Cependant, l'université de Man est en voie de construction dans le District avec une livraison prévue courant 2015.

Synthèse 7 : Education

Le secteur éducatif est marqué par la prépondérance du cycle Primaire qui concentre les ressources (établissements, enseignants...) et les effectifs d'élèves. Il est largement dominé par l'offre publique qui représente plus de 90 % de l'offre totale d'établissements.

Les taux de scolarisation, toutes filières confondues, sont en deçà des moyennes nationales. Le système éducatif est marqué en outre par une insuffisance des moyens qui se matérialise à travers la surcharge des salles de classe, la vétusté des équipements pédagogiques et la faiblesse de l'encadrement...

Les filières du Préscolaire et du Secondaire 1^{er} et 2nd cycles, essentiellement dispensées en milieu urbain, sont peu développées, et sont marquées par une faible scolarisation des filles et un fort taux de redoublement et d'abandon scolaire.

La Formation Professionnelle est dominée par la formation professionnelle technique, essentiellement dispensée en milieu urbain et non orientée vers l'agriculture. Le secteur industriel est celui qui concentre le plus grand nombre d'apprenants de la formation professionnelle avec 69 % des inscrits.

disparités régionales existent puisque la région du Cavally présente un taux de couverture d'un ESPC pour 19 261 habitants.

Tableau 56 : Répartition des infrastructures sanitaires par région et District sanitaire

Région/District sanitaire	ESPC	HG	CHR	CHU	Maternité	Pharmacie publique	Pharmacie privée
Cavally	25	2	1	0	ND	6	ND
Blolequin	4	1	0	0	ND	2	ND
Guiglo	14	0	1	0	ND	2	ND
Toulépleu	7	1	0	0	ND	2	ND
Guémon	52	3	0	0	ND	6	ND
Bangolo	15	1	0	0	ND	2	ND
Duékoué	16	1	0	0	ND	2	ND
Kouibly	21	1	0	0	ND	2	ND
Tonkpi	93	3	1	0	29	8	9
Biankouma	24	1	0	0	10	2	1
Danané	18	1	0	0	4	2	2
Man	35	0	1	0	8	2	6
Zouan Hounien	16	1	0	0	7	2	0
Total District	170	8	2	0	29	20	9

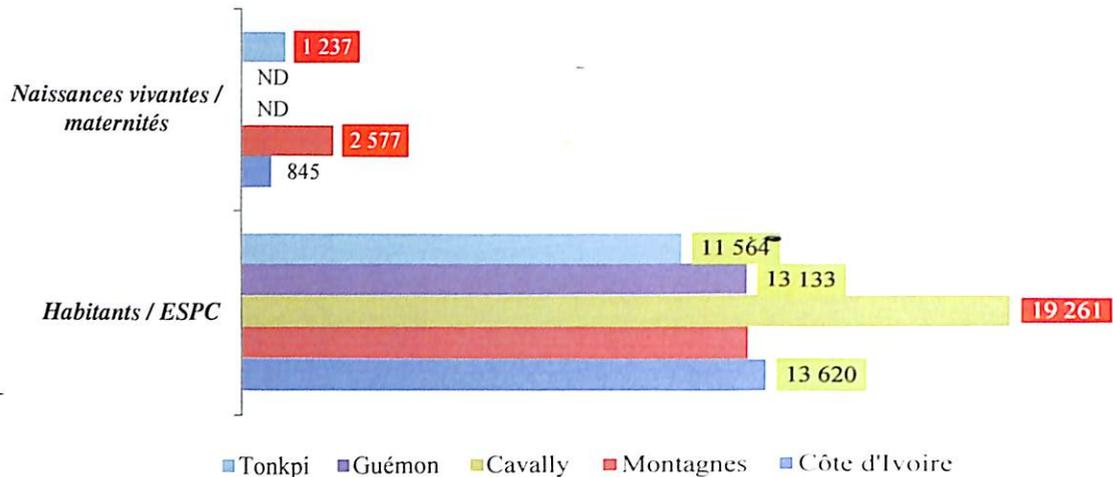
Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 /ND : Non Disponible.



Photo 7 : Institut National d'Hygiène Publique de Man © 2014

349. le District des Montagnes affiche un ratio d'une maternité pour 2 577 naissances vivantes. La région du Tonkpi affiche un taux de couverture d'une maternité pour 1 237 naissances vivantes, inférieur à la moyenne nationale (une maternité pour 845 naissances vivantes).

Figure 67 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

350. 19 % des établissements de niveau 1 du District ne sont pas ouverts, et ce majoritairement en raison du manque d'équipement (55 %), de la dégradation des infrastructures en place (33 %) et du manque de logement pour le personnel (12 %).

351. Le fonctionnement des établissements ouverts est entravé par plusieurs problèmes liés aux infrastructures :

- 50 % des établissements ne sont pas raccordés au système d'adduction d'eau ;
- 40 % des établissements ne sont pas connectés au réseau électrique.

Tableau 57 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District par région

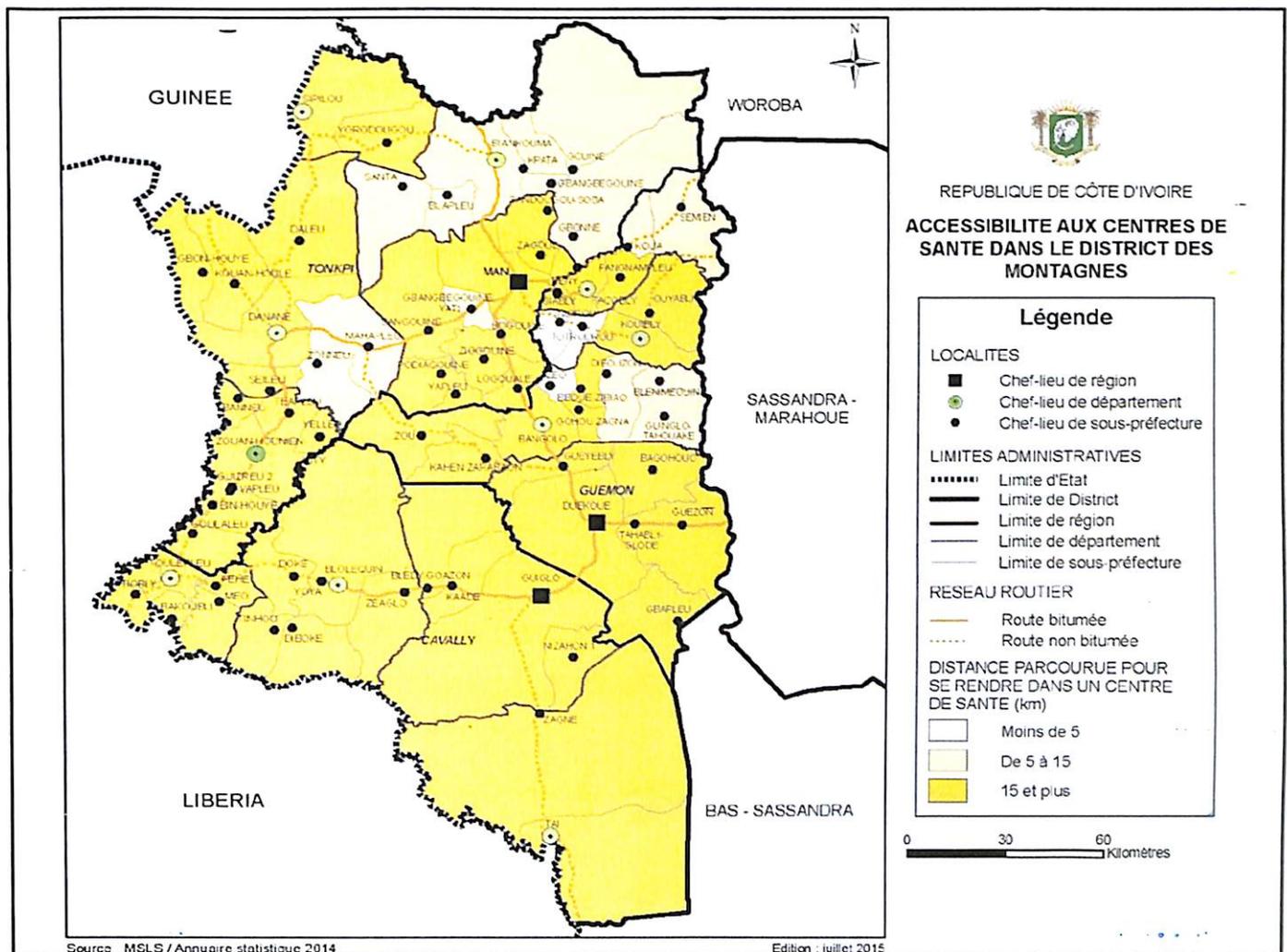
Région	Raccordement SODECI (%)	Equiné HVA ⁶³ (%)	Raccordement CIE (%)	Raccordement réseau mobile (%)	Accès voie bitumée (%)
Tonkpi	26	51	63	71	20
Guémon	19	52	52	63	19
Cavally	23	50	60	80	23
Total District	23	51	59	70	20

Source : PPU – 2013 ; Données 2012

352. L'accessibilité aux infrastructures sanitaires est également rendue difficile par le manque d'infrastructures routières, obligeant les populations à effectuer de longs trajets. Elle est par ailleurs très variable en fonction des zones étudiées. Si la grande majorité des populations des départements du nord du District se situent à plus de 20 km d'un centre de santé, celles des départements du centre du District se situent à moins de 6 km du centre de santé le plus proche.

⁶³ Hydraulique Villageoise Améliorée

Carte 38 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région



353. Cette situation est d'autant plus critique que les établissements sanitaires disposent de peu de moyens ambulatoires avec en moyenne une ambulance pour 12 établissements et de manière plus générale moins d'un véhicule motorisé par établissement.

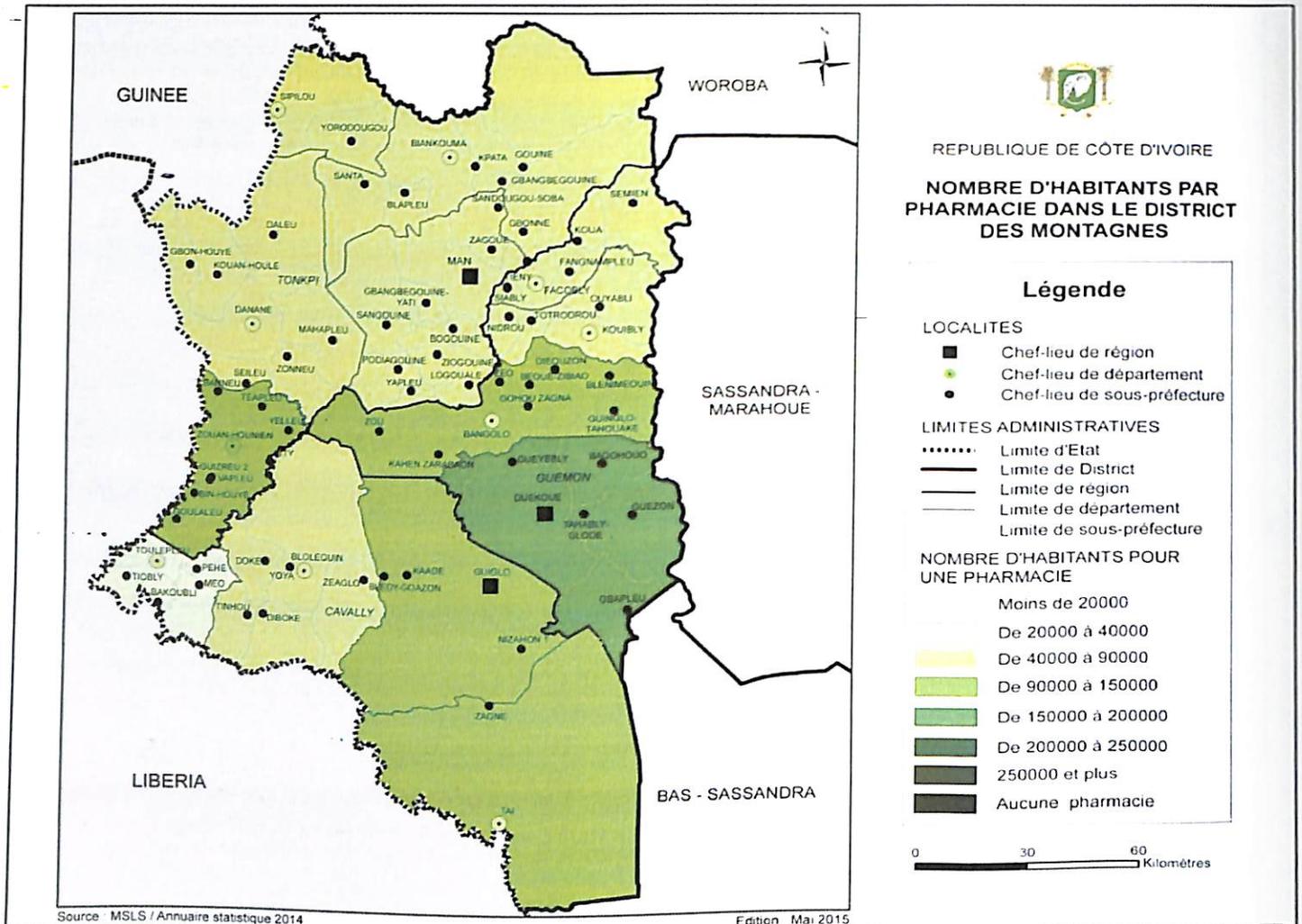
Tableau 58 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région

Région	Véhicules	Ambulances	Motos	Ordinateurs	Réfrigérateurs	Congélateurs
Cavally	2	4	34	8	12	15
Blolequin	0	1	9	4	1	9
Guiglo	1	1	14	1	4	3
Toulépleu	1	2	11	3	7	3
Guémon	2	3	34	20	57	7
Bangolo	0	1	8	5	27	6
Duékoué	1	1	13	8	19	1
Kouibly	1	1	13	7	11	0
Tonkpi	4	7	40	15	123	17
Biankouma	1	3	10	3	33	4
Danané	1	0	12	4	22	5
Man	1	3	8	6	45	6
Zouan Hounien	1	1	10	2	23	2
Total District	8	14	108	43	192	39

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

354. Le District ne compte que 20 pharmacies publiques impliquant un ratio d'une pharmacie publique pour 111 995 habitants, très en deçà de la moyenne nationale d'une pharmacie publique pour 77 518 habitants. Cette carence est encore plus marquée dans la région la plus peuplée du Tonkpi avec une pharmacie publique pour 134 431 habitants.

Carte 39 : Nombre d'habitants par pharmacie dans le District



III.2.1.2 Plateau technique

355. Les régions du District des Montagnes disposent de plateaux homogènes et variés comprenant des laboratoires d'analyse, des blocs opératoires, des services de radiologie et des cabinets dentaires, bien que souvent non fonctionnels. Cependant, ces infrastructures sont insuffisantes comparativement à l'importance de la population du District avec une moyenne d'un lit d'hospitalisation pour 4 507 habitants.

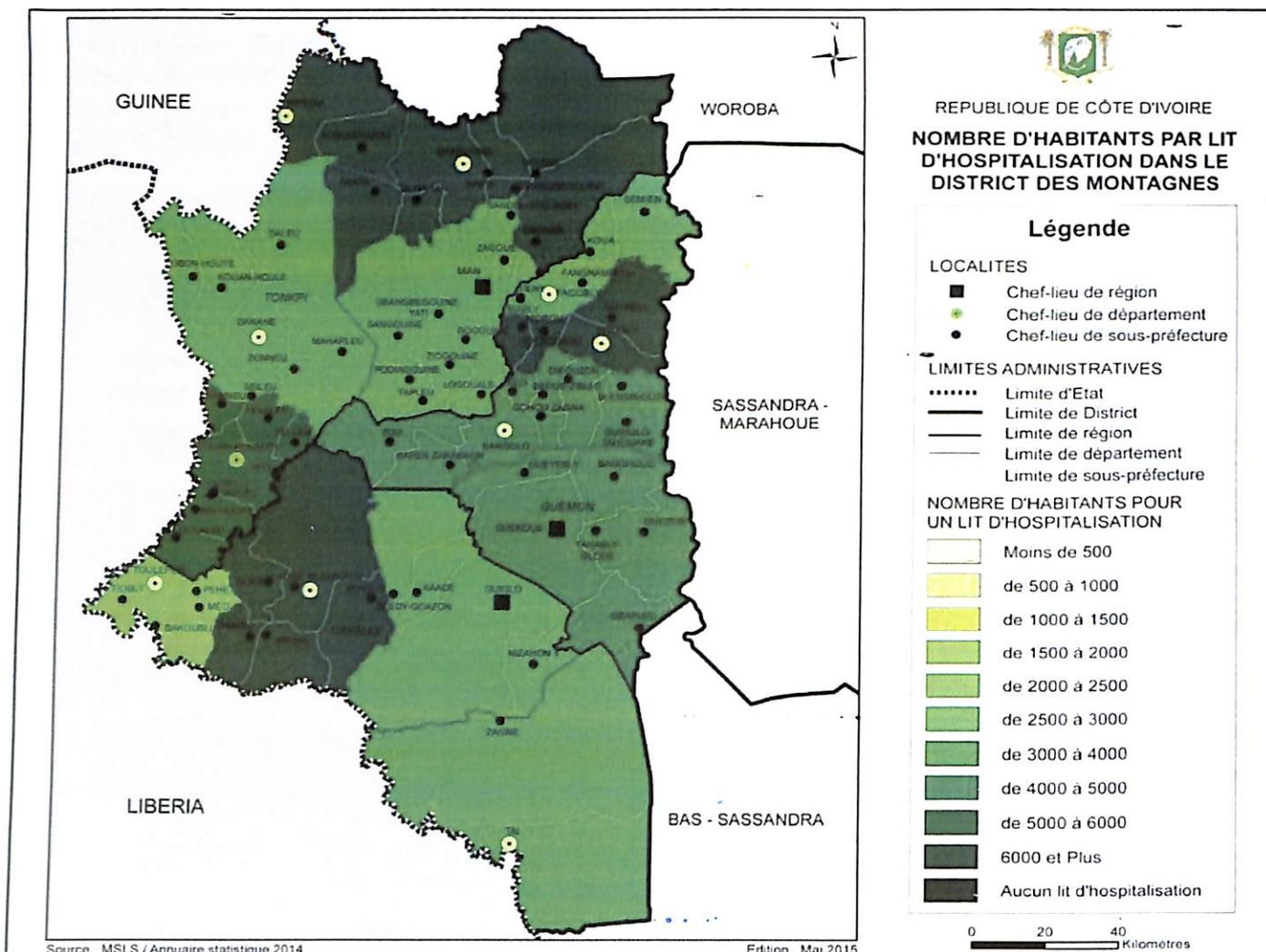
Tableau 59 : Plateau technique des établissements sanitaires par district sanitaire

Région	Lits ouverts	Laboratoires d'analyses	Blocs opératoires	Services de radiologie	Cabinets dentaires
Cavally	108	3	1	0	1
Blolequin	12	1	0	0	0
Guiglo	69	1	1	0	1
Toulépleu	27	1	0	0	0
Guémon	147	3	1	2	1
Bangolo	51	1	0	1	0
Duékoué	73	1	1	1	1
Koubly	23	1	0	0	0
Tonkpi	242	7	4	1	4
Biankouma	15	1	0	0	0
Danané	90	1	1	0	1
Man	102	4	2	1	2
Zouan Hounien	35	1	1	0	1
Total District	497	13	6	3	6

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

356. Ce constat peut être fait de manière homogène sur tout le District des Montagnes puisque les trois régions du District présentent des taux de couverture similaires pour les lits d'hospitalisation ouverts.

Carte 40 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation



III.2.1.3 Consultations et utilisation

357. Le District des Montagnes affiche un taux de consultations en ESPC de 79 %, légèrement supérieur à la moyenne nationale (72 %), traduisant le manque d'établissements de niveaux 2 et 3 dans le District. Le taux d'utilisation est quant à lui moins élevé que la moyenne nationale avec 26 % contre 29 % pointant une utilisation peu fréquente des établissements sanitaires du District.

Tableau 60 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des districts sanitaires

Région	Consultations	Durée moyenne de séjour ⁶⁴	Consultations réalisées en ESPC (%)	Taux d'utilisation ⁶⁵ (%)	Taux de fréquentation (%)	Taux d'occupation des lits (%)*
Cavally - Guémon	156 210	2	77	29	32	24,21
Blolequin	33 147	2	67	21	23	9,55
Guiglo	98 764	3	84	35	38	47,58
Toulépleu	24 299	2	60	27	31	16,44
Bangolo	56 112	3	71	25	27	8,38
Duékoué	98 892	3	74	29	32	25,04
Kouibly	45 280	4	93	26	27	16,35
Tonkpi	277 796	2	82	24	26	28,01
Biankouma	27 634	1	72	14	15	12,51
Danané	66 952	3	79	22	23	12,32
Man	132 212	2	87	30	33	40,21
Zouan Hounien	50 998	2	82	24	27	46,30
Total District	634 290	2	79	26	28	26

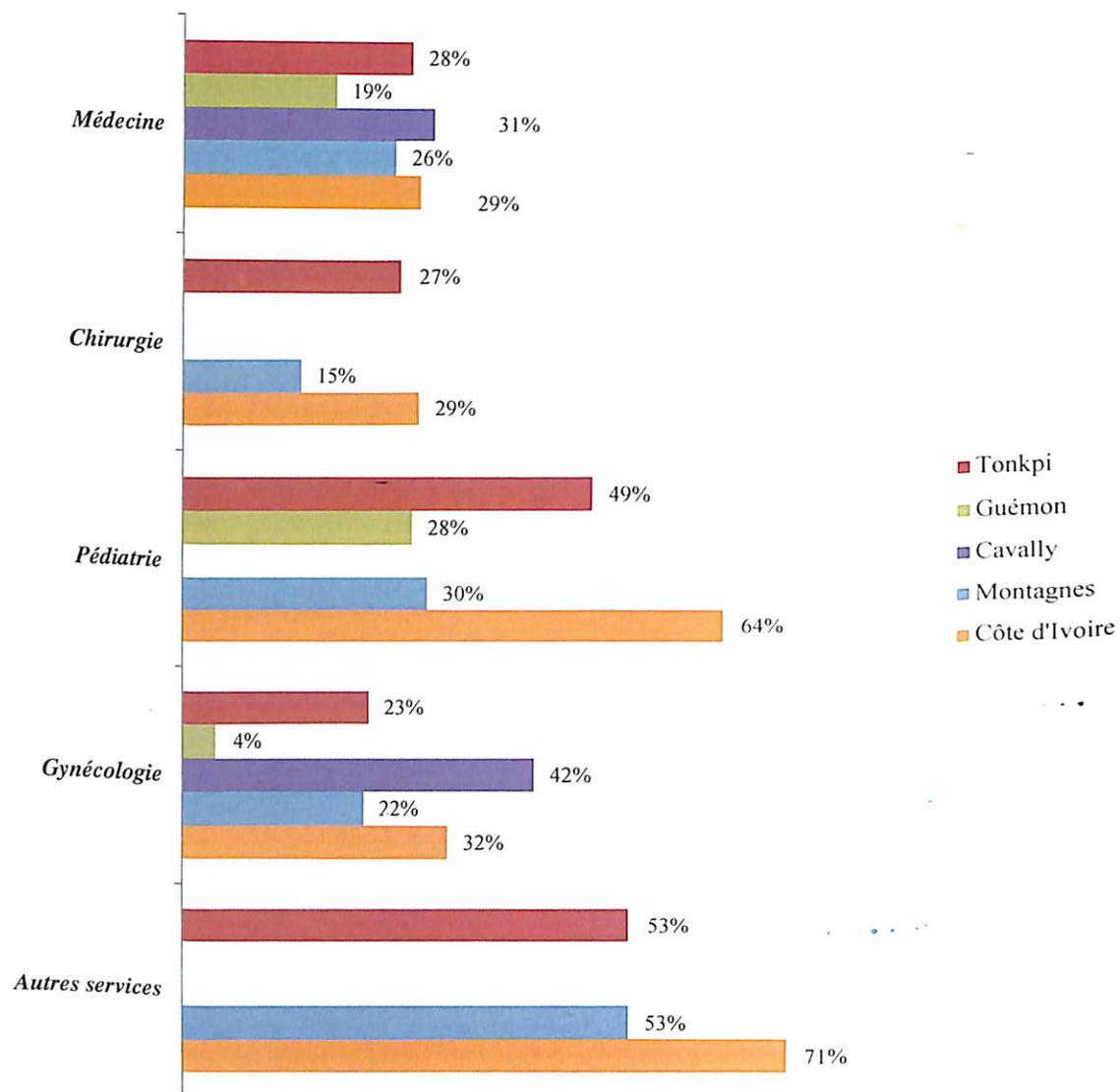
Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 ; * : Service médecine

358. Sur l'ensemble du District des Montagnes, le taux d'occupation moyen des lits se situe à 26 %. Toutefois, ce taux varie selon les services et selon les régions. Ainsi, les régions du Guémon et Cavally accueillent le moins les patients en lit d'hospitalisation avec une fréquentation de l'ordre de 24 % tandis que la région du Tonkpi affiche 28 % de taux d'occupation.

⁶⁴ En HG et CHR

⁶⁵ Cf. Glossaire

Figure 68 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

III.2.1.4 Personnel médical et paramédical

359. Le District des Montagnes compte en 2013 un total de 91 médecins, 379 infirmiers, 135 sages-femmes, 9 chirurgiens dentistes et 3 192 volontaires plus communément désignés comme des agents de santé communautaires et matrones qui viennent en support au dispositif classique.

Tableau 61 : Répartition du personnel médical du District par région

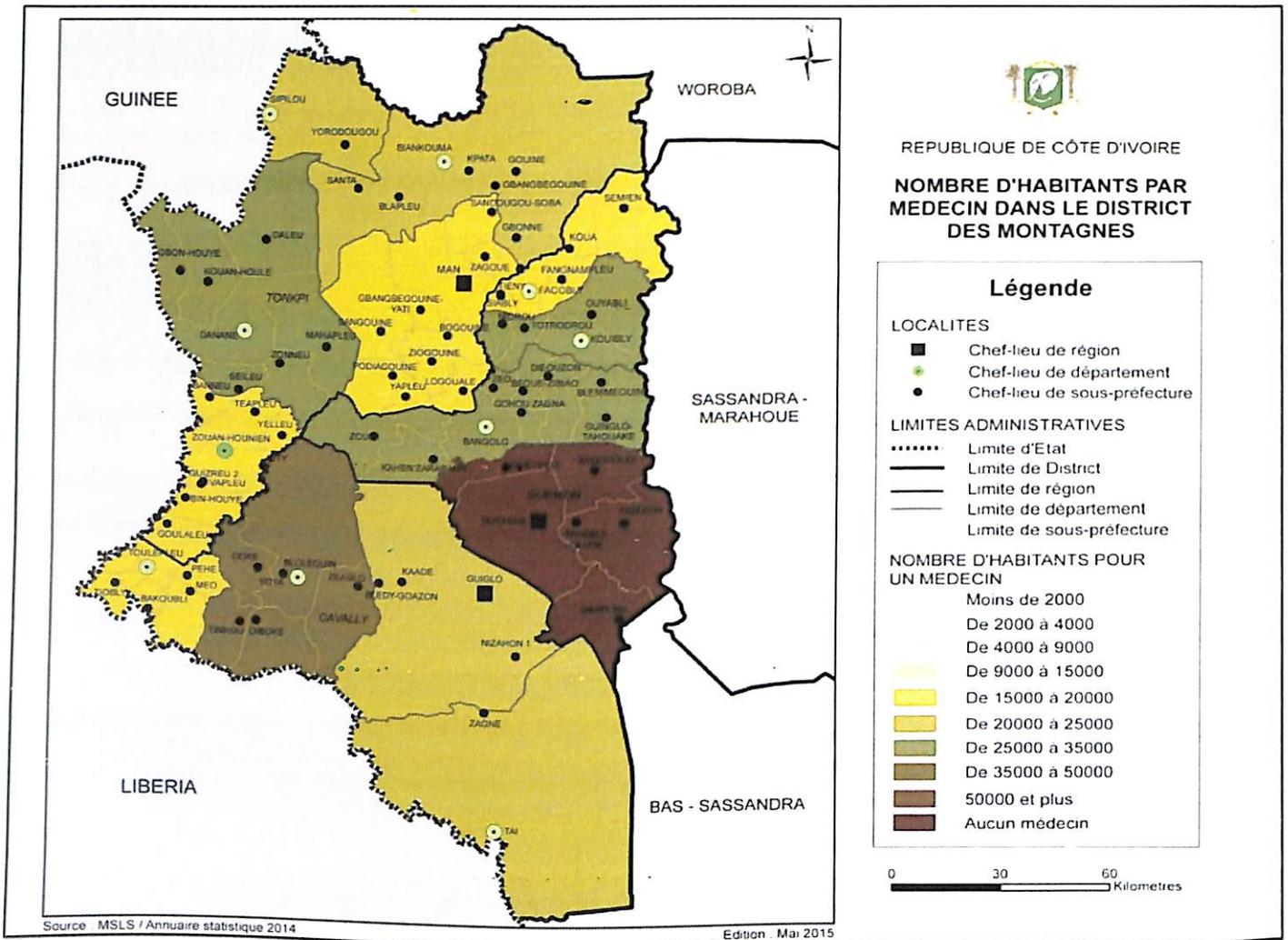
Région	Médecins	Infirmiers	Sages-femmes	Chirurgiens-dentistes	Pharmaciens
Cavally	20	87	33	3	3
Blolequin	4	16	8	0	0
Guiglo	11	49	18	2	2
Toulépleu	5	22	7	1	1
Guémon	24	112	37	1	3
Bangolo	8	30	8	0	1
Duékoué	10	52	19	1	1
Kouibly	6	30	10	0	1
Tonkpi	47	180	65	5	7
Biankouma	8	30	12	0	2
Danané	9	46	17	1	2
Man	20	67	26	3	3
Zouan Hounien	10	37	10	1	0
Total District	91	379	135	9	13

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

360. Le District compte en moyenne un médecin pour 24 614 habitants soit une dotation en personnel très faible en deçà de la norme recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui s'élève à un médecin pour 10 000 habitants.

361. Ce ratio cache cependant de fortes disparités régionales avec un médecin pour moins de 20 000 habitants à Man, Zouan Hounien et Toulepeu contre un médecin pour plus de 30 000 habitants à Bloquelin et Danane.

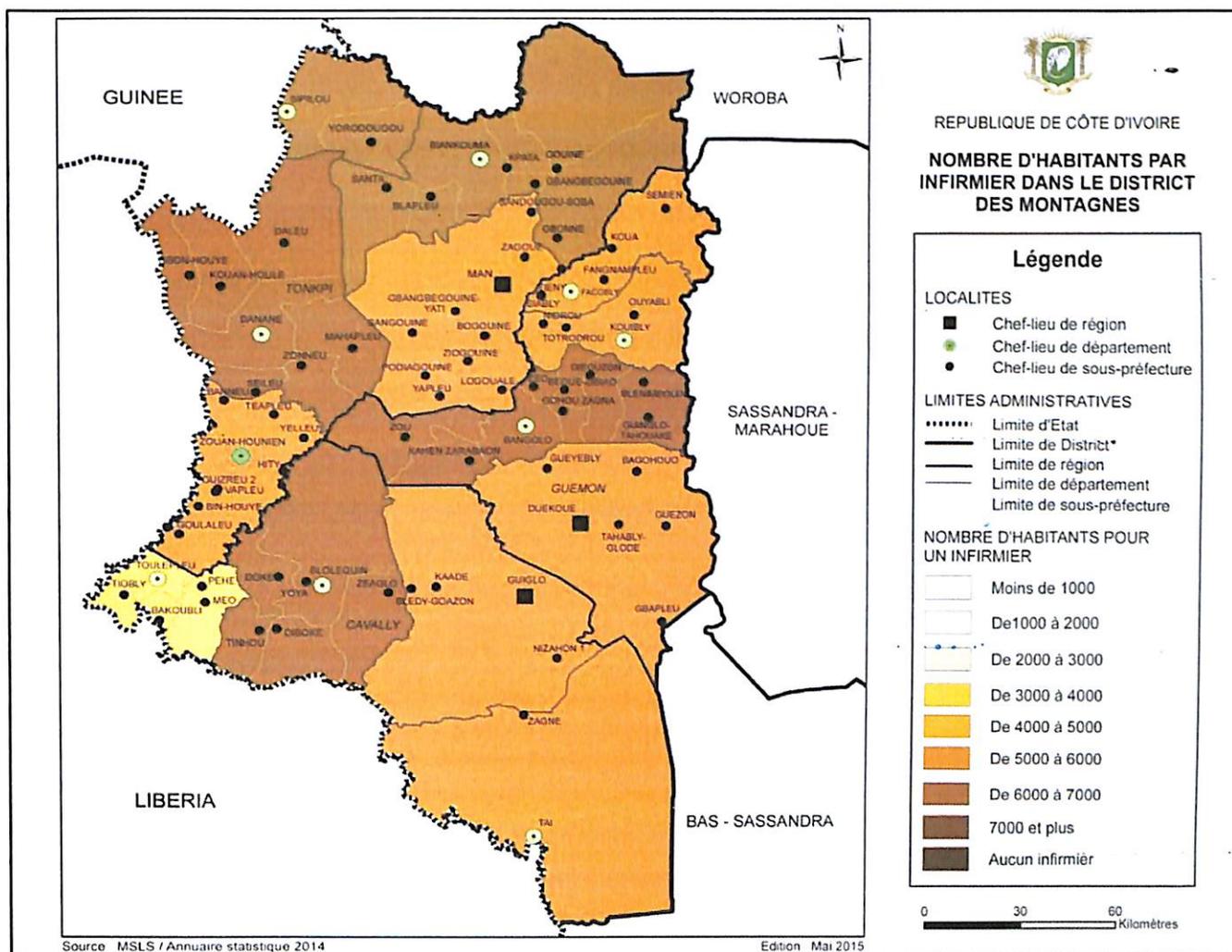
Carte 41 : Nombre d'habitants par médecin



362. Le District compte en moyenne un infirmier pour 5 910 habitants, soit une couverture en deçà de la moyenne nationale d'un infirmier pour 5 221 habitants et très en deçà de l'objectif fixé par le PNDS d'un infirmier pour 2 000 habitants.

363. Le ratio le plus faible est constaté dans le sud-ouest du District autour de la ville de Toulépleu (1 infirmier pour 3 564 habitants) et doit cependant être mis en perspective avec le nombre limité d'habitants du département. A l'inverse Blolequin avec 16 infirmiers, présente un ratio de 1 infirmier pour 9 082 habitants.

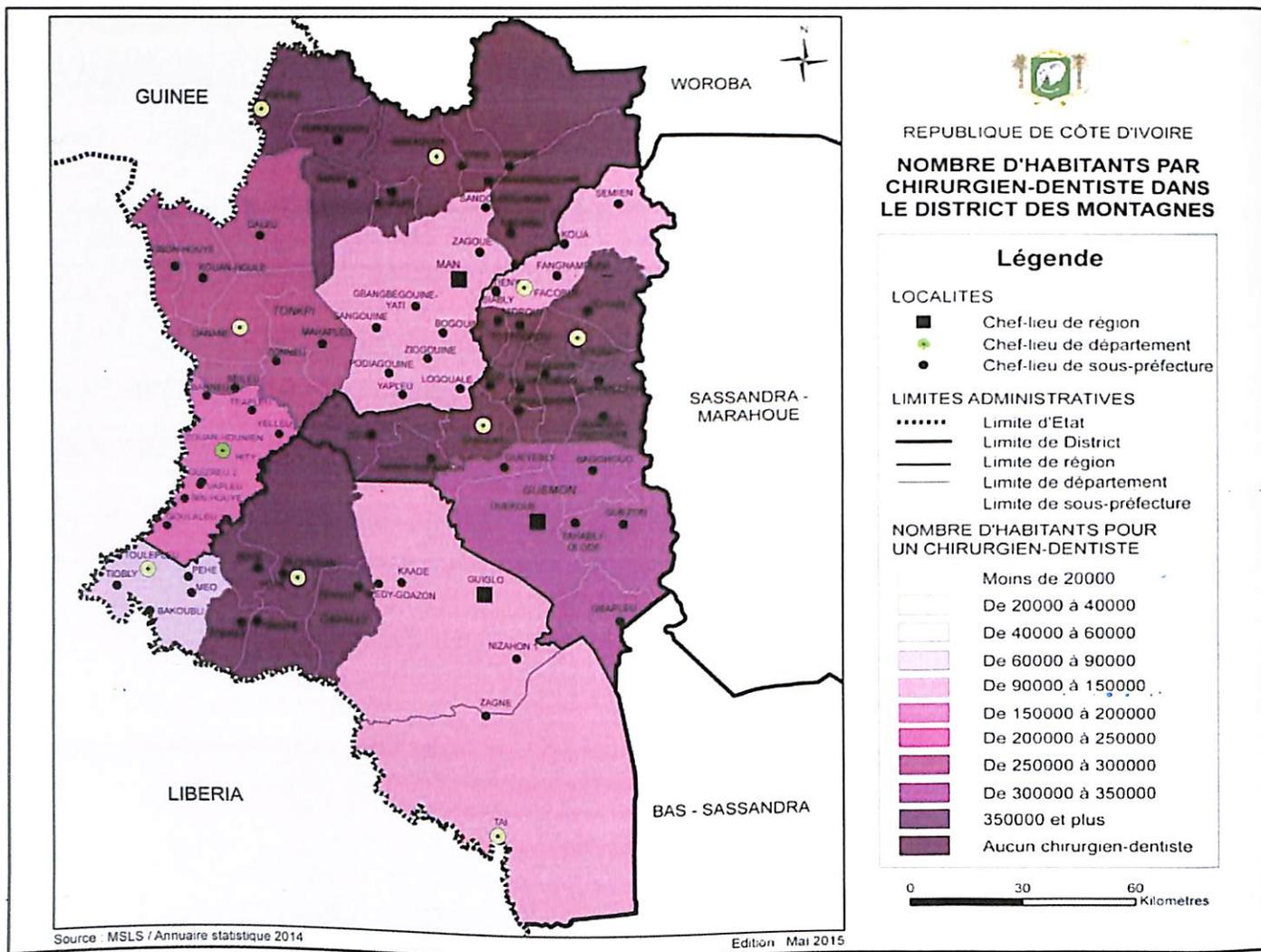
Carte 42 : Nombre d'habitants par infirmier



364. Le District affiche un ratio d'un chirurgien-dentiste pour 248 877 habitants, en deçà de la moyenne nationale d'un chirurgien-dentiste pour 109 020 habitants.

365. Le District présente de fortes disparités avec 5 chirurgiens-dentistes dans le district sanitaire de Tonkpi alors que Guémon n'en compte qu'un (soit un ratio de 1 chirurgien-dentiste pour 682 930 habitants).

Carte 43 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste



366. Le District compte 135 sages-femmes inégalement réparties sur le territoire. Le district sanitaire du Guémon affiche un ratio d'une sage-femme pour 4 439 femmes en âge de procréer principalement grevé par le département de Bangolo avec 1 sage-femme pour 6 898 FAP.

367. A l'inverse, avec 33 sages-femmes, le district sanitaire du Cavally affiche un ratio d'une sage-femme pour 3 527 femmes en âge de procréer.

Carte 44 : Nombre de FAP par sage-femme dans le District

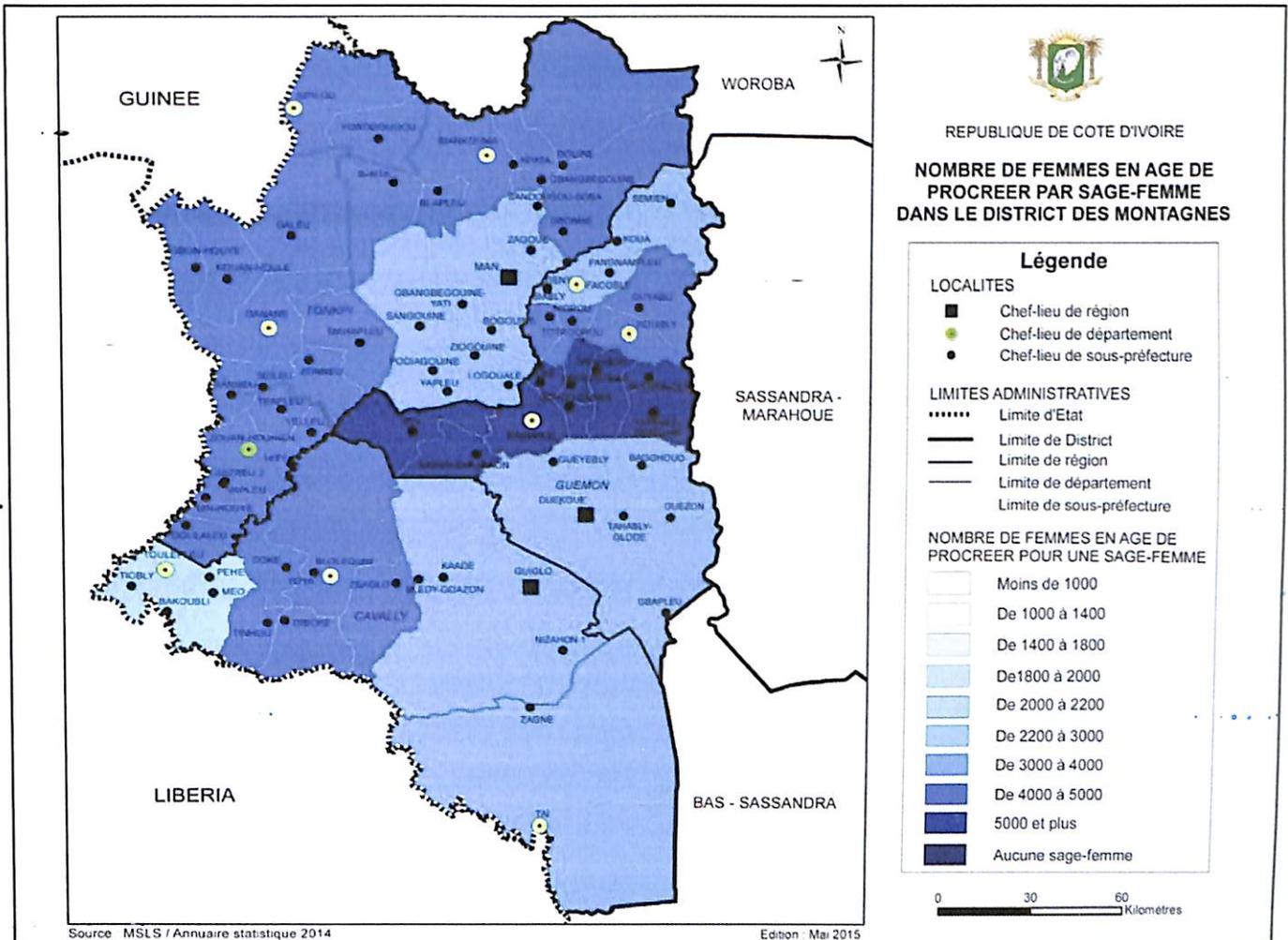
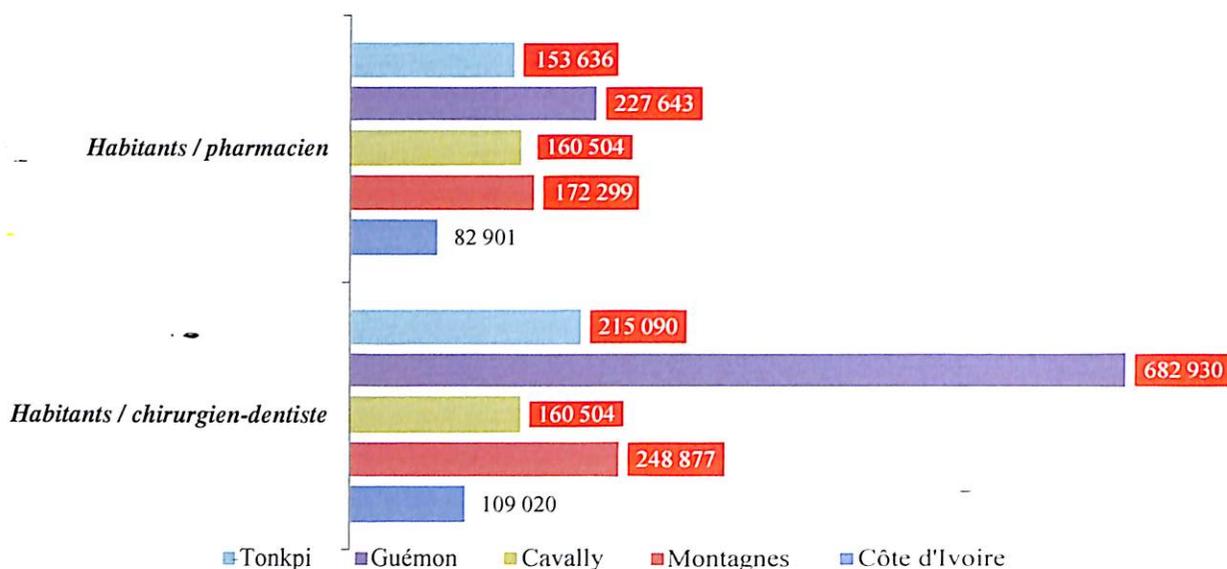


Figure 69 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien-dentiste dans les régions du District



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

368. Compte tenu des recommandations émises par l'OMS et des objectifs du PNDS, le manque de personnel médical est un fait pour le District des Montagnes, aussi bien en ce qui concerne les médecins que les infirmiers et les sages-femmes. En comparaison avec la norme de l'OMS, ce déficit s'élève à plus de 135 médecins, 71 infirmiers et 50 sages-femmes.

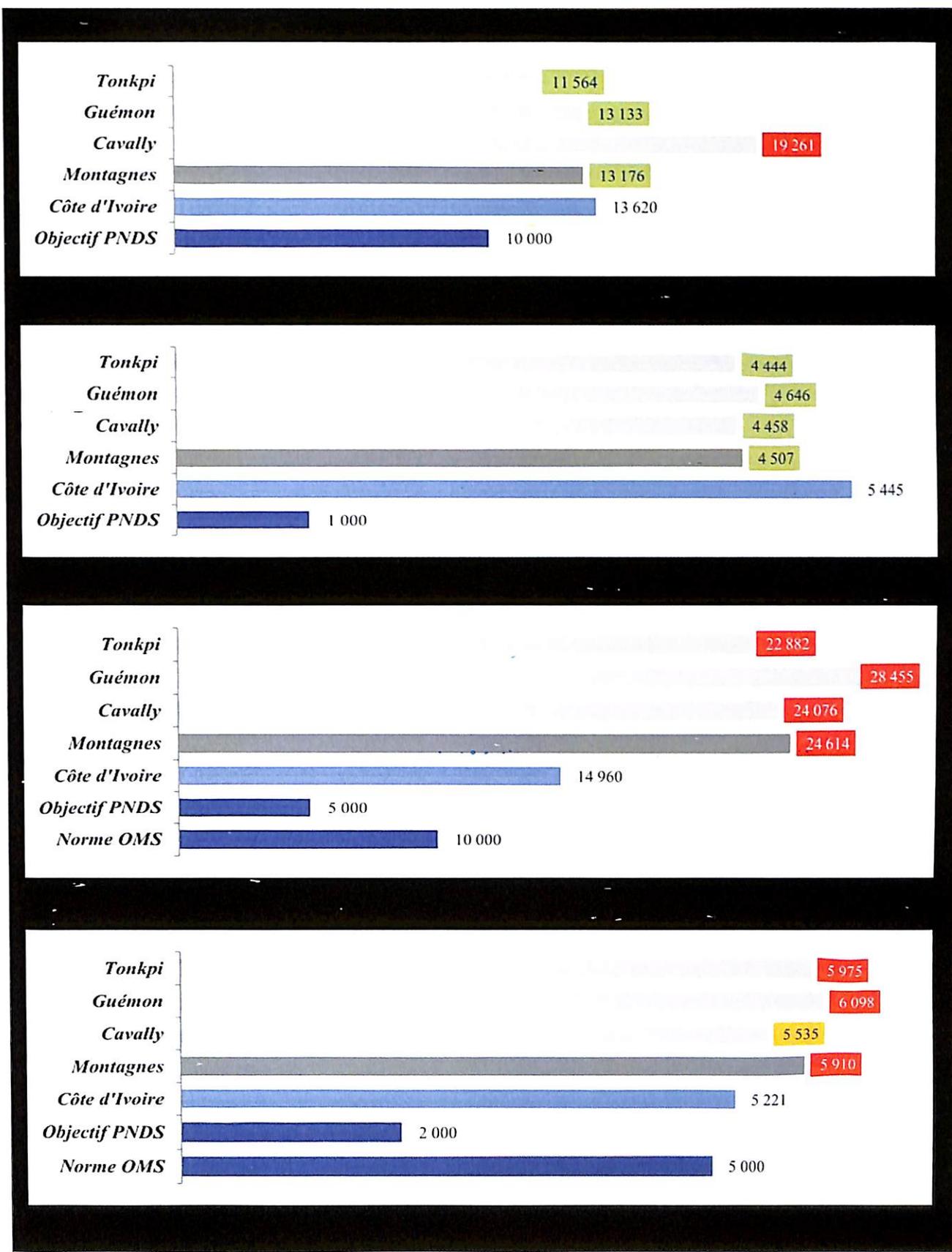
Tableau 62 : Carence de personnel médical dans le District en fonction des normes nationales et internationales⁶⁶

Région	Poste	Carence norme OMS	Carence objectifs PNDS
Cavally	Médecins	29	77
	Infirmiers	10	154
	Sages-femmes	6	-
Guémon	Médecins	45	113
	Infirmiers	25	230
	Sages-femmes	18	-
Tonkpi	Médecins	61	169
	Infirmiers	36	358
	Sages-femmes	26	-
Total District	Médecins	135	359
	Infirmiers	71	742
	Sages-femmes	50	-

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

⁶⁶ Normes OMS : 10 000 habitants / médecin ; 5 000 habitants / infirmier ; 3 000 FAP / sage femme
Objectifs PNDS : 5 000 habitants / médecin ; 2 000 habitants / infirmier.

Chiffres clés 23 : Infrastructures sanitaires et personnel médical



█ Niveau régional
█ Niveau District
█ Niveau national

III.2.2 Profil sanitaire

III.2.2.1 Mortalité néonatale et infanto-juvénile

a) Maternité et naissance

369. Avec 4 082 femmes en âge de procréer par sage-femme et 2 577 naissances vivantes par maternité en 2013, le District des Montagnes souffre d'une carence en infrastructures et en personnel d'accompagnement des femmes enceintes et de la petite enfance. Ainsi, sur 74 746 naissances vivantes, seules 39 % ont eu lieu dans un établissement de santé, contre 51 % au niveau national.

Tableau 63: Profil sanitaire du District des Montagnes par région

Région	FAP	Grossesses attendues	Naissances vivantes	Proportion d'accouchements assistés (%)	Couv. Consult. Postnatale (%)	Décès maternel/ 100 000
Cavally	116 386	16 871	16 069	40	71	124
Blolequin	34 831	5 091	4 849	28	48	62
Guiglo	61 209	9 033	8 603	50	92	174
Toulépleu	20 346	2 747	2 617	27	44	76
Guémon	164 258	23 929	22 790	45	84	105
Bangolo	49 657	7 219	6 876	36	72	15
Duekoue	73 167	10 755	10 243	52	90	195
Kouibly	41 434	5 955	5 671	43	87	53
Tonkpi	270 417	37 682	35 887	34	55	162
Biankouma	48 605	6 637	6 321	21	41	47
Danane	74 433	10 388	9 893	33	58	152
Man	98 814	13 970	13 305	44	58	278
Zouan Hounien	48 565	6 687	6 368	30	57	47
Total District	551 061	78 482	74 746	39	67	136

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 /FAP : Femme en âge de procréer

370. La variation observée entre le taux de première consultation prénatale (CPN1) et celui relatif à la quatrième consultation prénatale (CPN4) indique un désintéressement des femmes enceintes devant la nécessité de faire suivre leur grossesse par des services hospitaliers dédiés.
371. Cette situation peut être associée à plusieurs facteurs parmi lesquels : le caractère onéreux et la qualité insuffisante des prestations, la défiance vis-à-vis de la médecine moderne au profit d'un suivi traditionnel, le difficile accès aux centres de santé dû notamment aux distances à parcourir et à l'impraticabilité de la route, le déficit d'accompagnement et de prise en charge des femmes enceintes par l'entourage familial ou encore l'ignorance des impératifs d'ordre médical en cas de grossesse. Il en résulte un taux d'abandon de 73 % (contre 62 % au niveau national). Les consultations postnatales sont effectuées par 12 % des femmes enceintes (contre 10 % au niveau national).

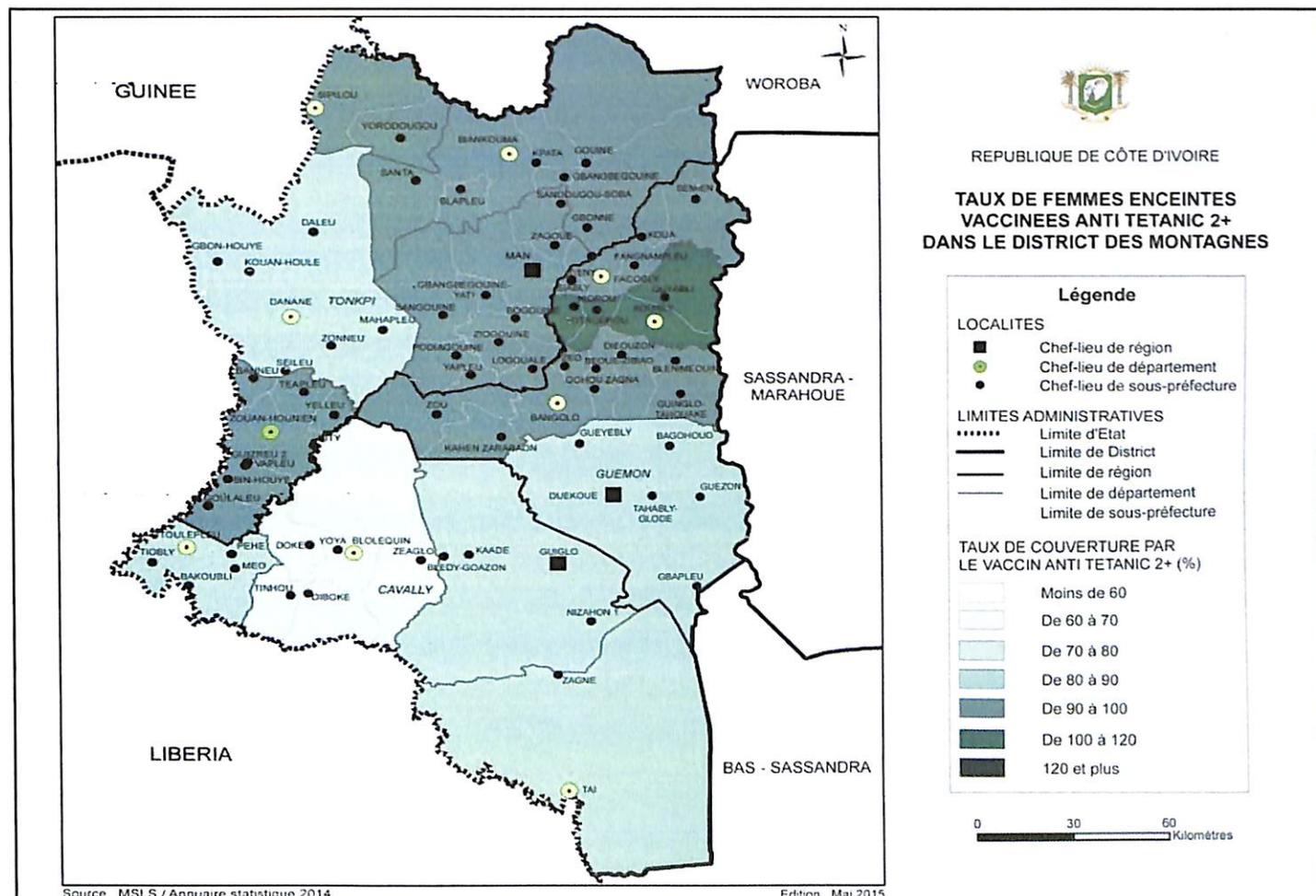
Tableau 64: Couverture maternelle par région (en %)

Taux de couverture (%)	Cavally	Guémon	Tonkpi	Montagnes	Côte d'Ivoire
CPN1 ⁶⁷	98	118	78	95	88
CPN4	31	26	23	26	33
Abandon de la CPN	68	78	70	73	62
Consultation postnatale	11	15	10	12	10
Accouchements assistés	40	45	34	39	51
Vat2+	80	94	89	89	81

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

372. La couverture vaccinale des femmes enceintes contre le tétanos atteint 89 % dans le District, soit une couverture supérieure à la moyenne nationale (81 %), avec des disparités régionales puisque la région du Guémon affiche un taux de couverture en VAT 2+ de 94 % alors que celle du Cavally affiche un taux de couverture de 80 %.

Carte 45 : Taux de couverture vaccinale VAT2+ dans le District



⁶⁷ Cf Glossaire

b) Vaccination

373. La couverture vaccinale des enfants est satisfaisante puisque selon l'étude MICS/EDS, seuls 2,8 % des enfants de 12 à 23 mois n'ont aucun vaccin (4,9 % au niveau national). Ce taux est toutefois à relativiser puisque seuls 39,4 % des enfants ont tous leurs vaccins à jour contre 50,5 % au niveau national.

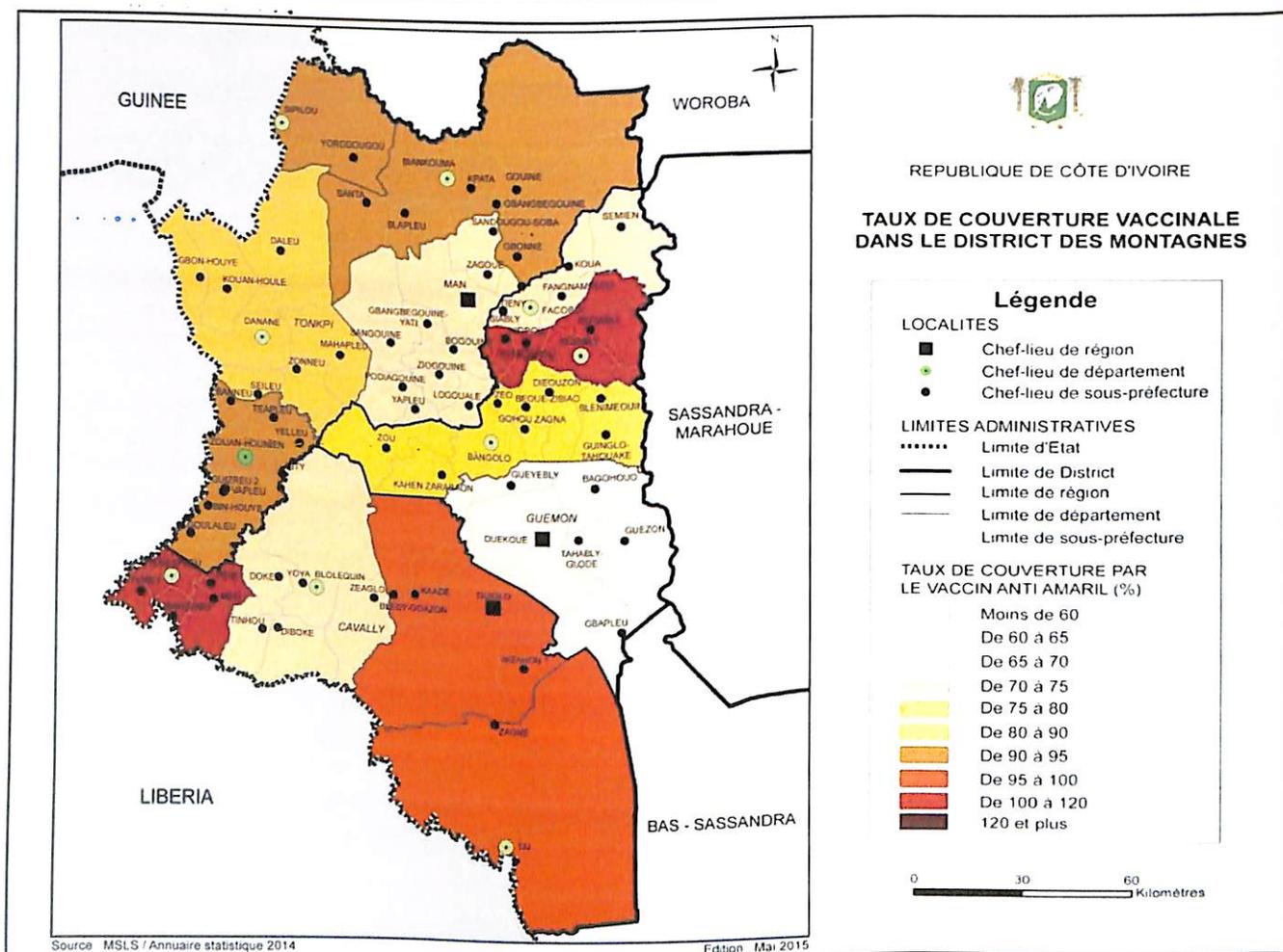
Tableau 65: Couverture vaccinale des enfants du District par région (en %)

Taux de couverture (%)	Cavally	Guémon	Tonkpi	Montagnes	Côte d'Ivoire
DTC3 ⁶⁸	115	124	102	111	101
Polio3	107	113	92	102	98
BCG	96	103	88	93	90
VAR	98	93	80	88	85
VAA	90	82	81	84	84

Source : MSLS - Annuaire statistique de la santé 2013

374. La couverture vaccinale anti-amaril (VAA) contre la fièvre jaune est de 84 % à l'échelle du District, en ligne avec la moyenne nationale. Elle présente cependant des disparités régionales avec des taux de 81 % et 82 % dans la région du Tonkpi et la région du Guémon alors que la région du Cavally présente un taux de 90 %.

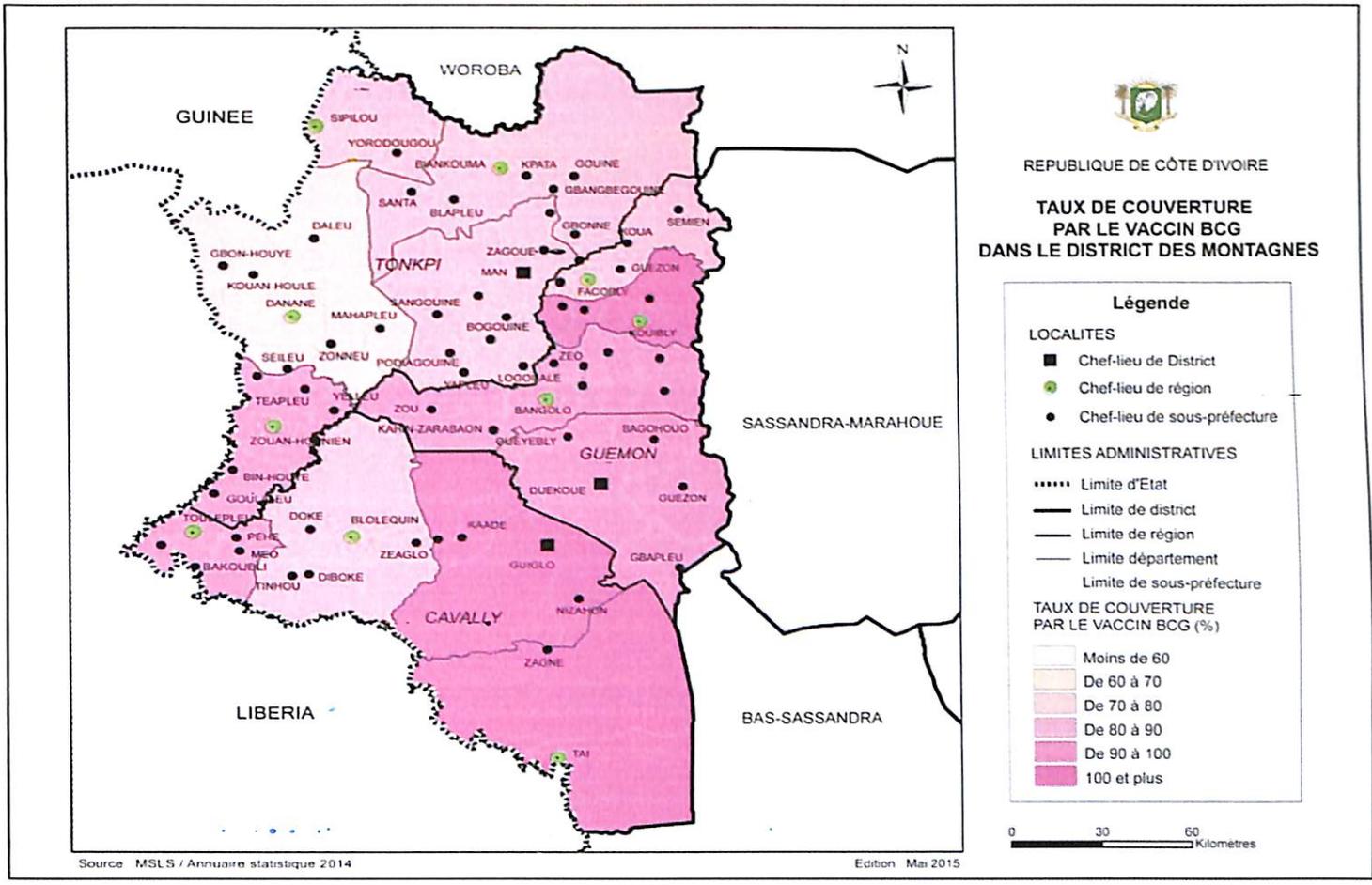
Carte 46 : Taux de couverture vaccinale VAA dans le District



⁶⁸ Cf. Glossaire

375. Le District affiche un taux de couverture vaccinale contre la tuberculose de 93 %, supérieur à la moyenne nationale (90 %). La région du Tonkpi affiche le taux de couverture le plus faible du District, avec 80 %.

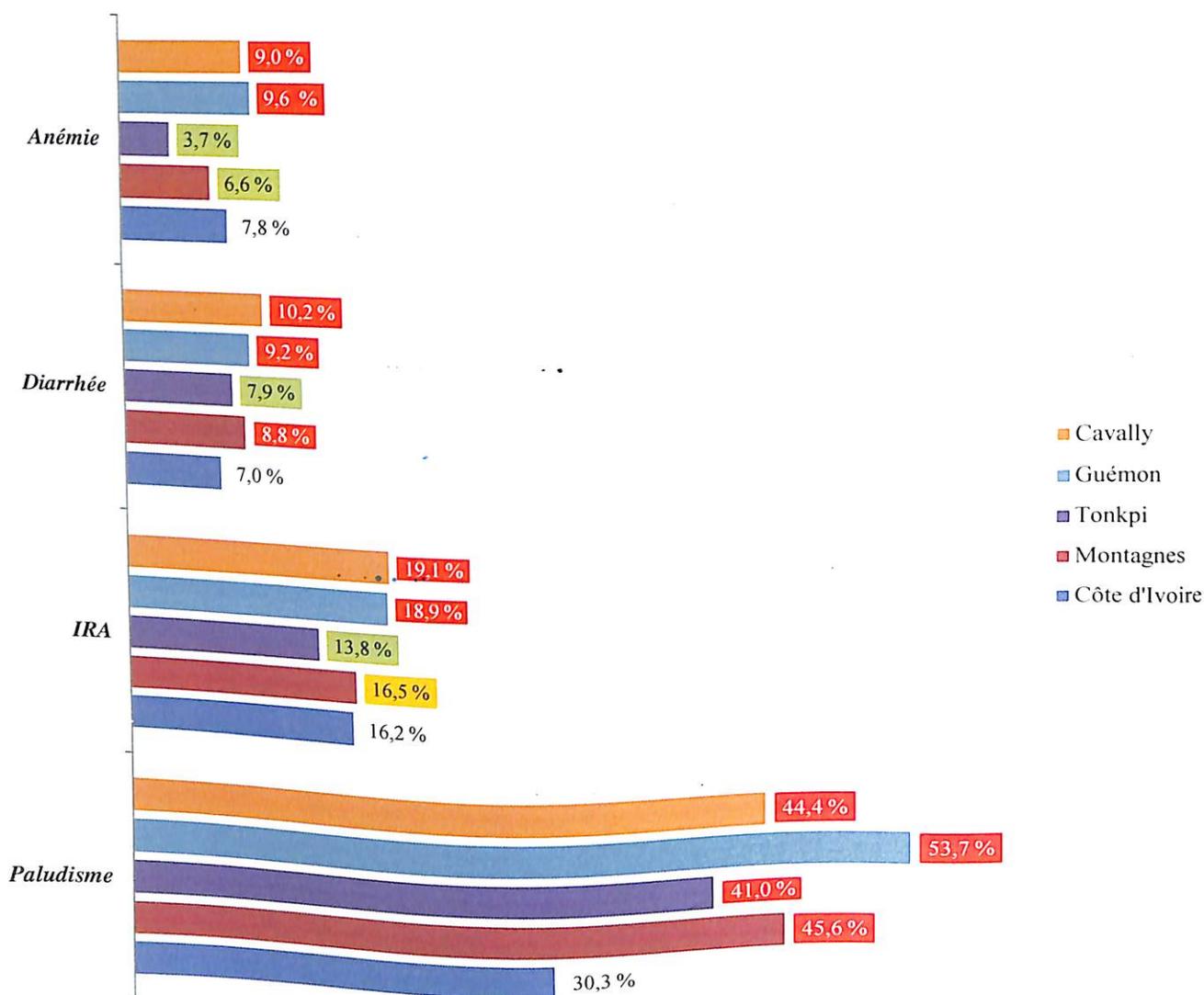
Carte 47 : Taux de couverture vaccinale BCG dans le District



c) Mortalité

- 376. Le District enregistre un taux de décès maternel en ligne avec la moyenne nationale, de 136 cas pour 100 000 accouchements, 2 points au-dessous du taux de décès maternel national.
- 377. Les maladies de l'enfance sont nombreuses et causent en Côte d'Ivoire de nombreux décès de jeunes enfants. Le District enregistre des taux d'incidence plus élevés que la moyenne nationale pour les principales maladies qui touchent les enfants de moins de 5 ans. Ainsi, près de 46 % des enfants de moins de 5 ans sont touchés par le paludisme, soit un taux d'incidence 15 points au-dessus de la moyenne. Cela s'explique probablement par la forte humidité et la présence de bas-fonds et de zones forestières dans le District.

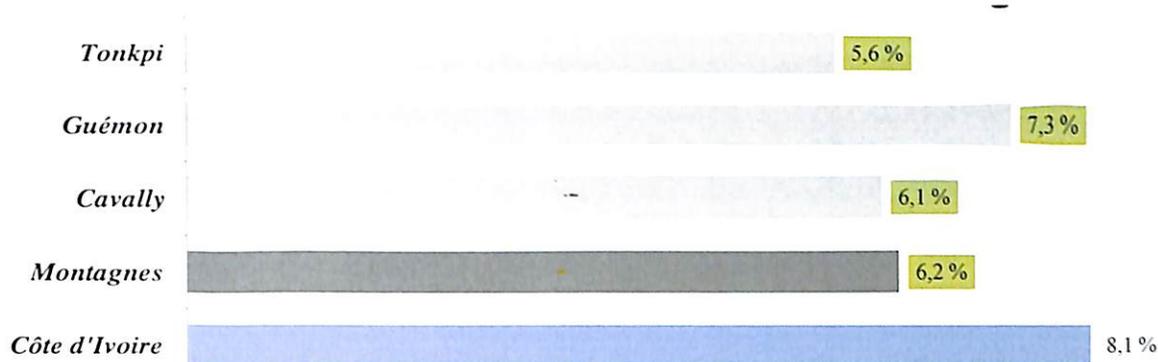
Figure 70 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans (pour 100 enfants)



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 – IRA : Insuffisance rénale aiguë

- 378. Ces incidences sont élevées malgré des taux de couverture satisfaisants de vaccination des femmes enceintes ainsi que des jeunes enfants contre ces pathologies souvent mortelles.
- 379. A ces pathologies s'ajoutent les problèmes de malnutrition et d'hypotrophie. Les enfants souffrant d'hypotrophie à la naissance ont un poids inférieur à 2,5 kg, signe d'un développement inférieur à la normale d'un organe quelconque du corps de l'enfant. L'incidence de cette pathologie dans le District est importante bien qu'inférieure de 2 points à la moyenne nationale. La région du Guémon est la plus touchée par cette pathologie.

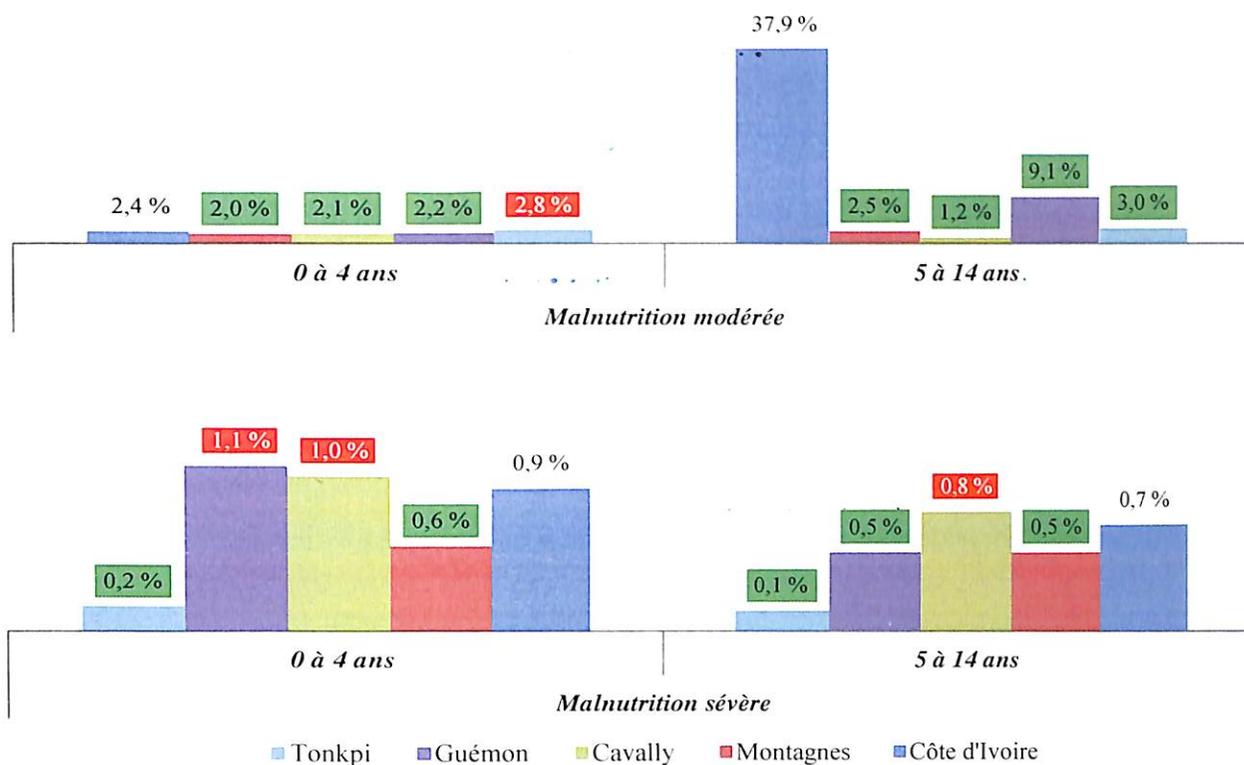
Figure 71 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance par région



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

380. Bien que le District des Montagnes observe des taux de malnutrition sévère inférieurs à la moyenne nationale, il affiche des taux de malnutrition modérés supérieurs à la moyenne du pays pour les enfants âgés de 5 à 14 ans. Cet écart est particulièrement marqué dans la région du Tonkpi dans laquelle près de 40 % des enfants de 5 à 14 ans sont touchés par la malnutrition.

Figure 72 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

381. La région de l'Ouest⁶⁹ présente des quotients de mortalité très élevés avec par exemple une mortalité néonatale à 46 ‰ et une mortalité infanto-juvénile à 145 ‰.

Tableau 66 : Quotient de mortalité des enfants par région (pour 1 000 enfants)

Région	Mortalité néonatale	Mortalité post-néonatale	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
Nord	86	51	137	84	209
Centre	52	35	87	54	137
Centre-Est	44	34	77	60	133
Centre-Nord	23	20	43	33	74
Centre-Ouest	26	22	48	34	80
Nord-Est	48	33	80	59	134
Nord-Ouest	67	52	120	74	185
Ouest	46	55	101	50	145
Sud	40	28	68	36	102
Sud-Ouest	18	33	51	25	75
Ville d'Abidjan	46	23	69	30	97

Source : EDS/MICS – 2011-2012

⁶⁹ L'enquête EDS/MICS positionne le District des Montagnes dans la région Ouest

III.2.2.2 État sanitaire de la population

382. La malnutrition, le paludisme et l'anémie sont les premières causes de mortalité dans le District des Montagnes. Cependant, les infections des femmes enceintes par le virus du SIDA constituent pareillement un point important de préoccupation.

Tableau 67: Incidence liée à la mortalité générale du District des Montagnes par région

Incidence	Cavally	Guémon	Tonkpi	Montagnes	Côte d'Ivoire
Paludisme (‰)	155,0	187,6	143,2	159,3	105,8
IST (‰) ⁷⁰	10,0	9,2	12,8	11,1	8,3
Tuberculose (p 100 000)	77,0	47,1	75,9	67,4	105,9
Ulcère de Buruli (p 100 000)	0,0	0,0	4,4	2,1	4,4
Pian (p 100 000)	5,8	1,9	6,0	4,7	9,4
Diarrhée (‰)	23,5	19,8	18,2	19,8	19,6
Bilharziose urinaire (p 100 000)	8,9	5,6	18,4	12,5	18,7

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

a) La sécurité alimentaire

383. L'analyse de la distribution des résultats de l'enquête⁷¹ réalisée en 2009 montre des taux d'insécurité alimentaire sévère à la moyenne nationale dans les régions suivantes : Moyen Cavally (11,9 %), Montagnes (7,2 %), Bafing (5,6 %), Fromager (5,5 %), Savanes (3 %), Zanzan (2,7 %), Bas Sassandra (2,6 %).

384. Le District des Montagnes présente un taux d'insécurité alimentaire modérée de 16,1 %, supérieur à la moyenne nationale de 10,1 %. Cette insécurité alimentaire est principalement de type transitoire (13,9 %) et liée aux aléas qui impactent les ménages sur ce territoire à vocation agricole :

- Chocs climatiques : sécheresse et pluies tardives ;
- Destruction des cultures par les animaux ;
- Insécurité et violences.

385. Le District des Montagnes affiche aussi une forte proportion de ménages en insécurité alimentaire chronique. En effet 40 % des ménages en insécurité alimentaire le sont de façon chronique, ce qui représente environ 10 % de l'ensemble des ménages ruraux.

Tableau 68 : Estimation de la population en insécurité alimentaire (en % de la population)

Localisation	Insécurité alimentaire sévère (%)	Insécurité alimentaire modérée (%)	Sécurité alimentaire (%)	Total insécurité alimentaire (%)
District des Montagnes	7,2	16,1	76,7	23,3
Côte d'Ivoire	2,5	10,1	87,4	12,6

Source : EASA 2009 - Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux en Côte d'Ivoire

⁷⁰ Cf. Glossaire

⁷¹ Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux en Côte d'Ivoire (EASA 2009)

386. En moyenne, l'alimentation des enfants de 6 à 23 mois n'est pas diversifiée pour près de 3 enfants sur 4 dans le pays. En l'absence d'enquête nutritionnelle récente de couverture nationale, il est difficile de voir si les taux de malnutrition sont corrélativement aussi élevés, mais des indications montrent que la situation nutritionnelle du pays est critique. L'analyse montre que plus de 78 % des enfants de 6 à 23 mois du District des Montagnes ont une alimentation non diversifiée.

b) Le paludisme

387. Le paludisme touche très fortement le District des Montagnes qui enregistre un taux d'incidence supérieur à la moyenne nationale pour cette pathologie, et ce tout particulièrement chez les moins de 5 ans avec 455,7 cas pour 1 000, soit 150 de plus en moyenne qu'en Côte d'Ivoire.

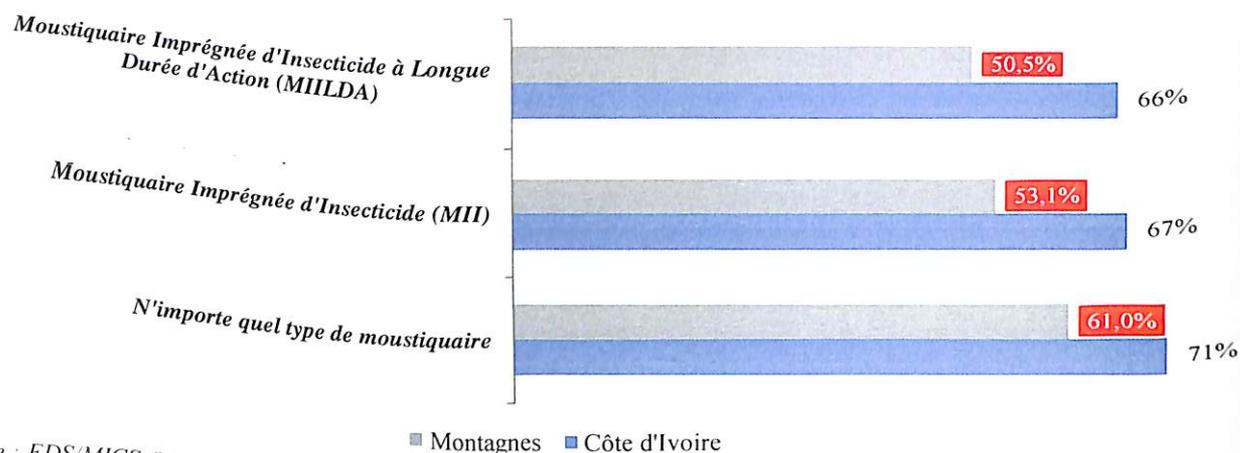
Tableau 69: Incidence du paludisme dans le District des Montagnes

Région	Nombre de cas	Incidence globale (‰)	Incidence chez les moins de 5 ans (‰)
Cavally	74 631	155,0	443,5
Guémon	128 104	187,6	536,8
Tonkpi	154 030	143,2	409,7
Total District	356 765	159,3	455,7
Côte d'Ivoire	2 524 942	105,8	302,6

Source : MSLS - Annuaire statistique de la santé 2013

388. Ces incidences peuvent s'expliquer par des ratios de lutte anti-vectorielle inférieurs aux moyennes nationales, notamment en ce qui concerne l'utilisation de moustiquaires évoluées type MIILDA (moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée d'action) ou MII (moustiquaire imprégnée d'insecticide).

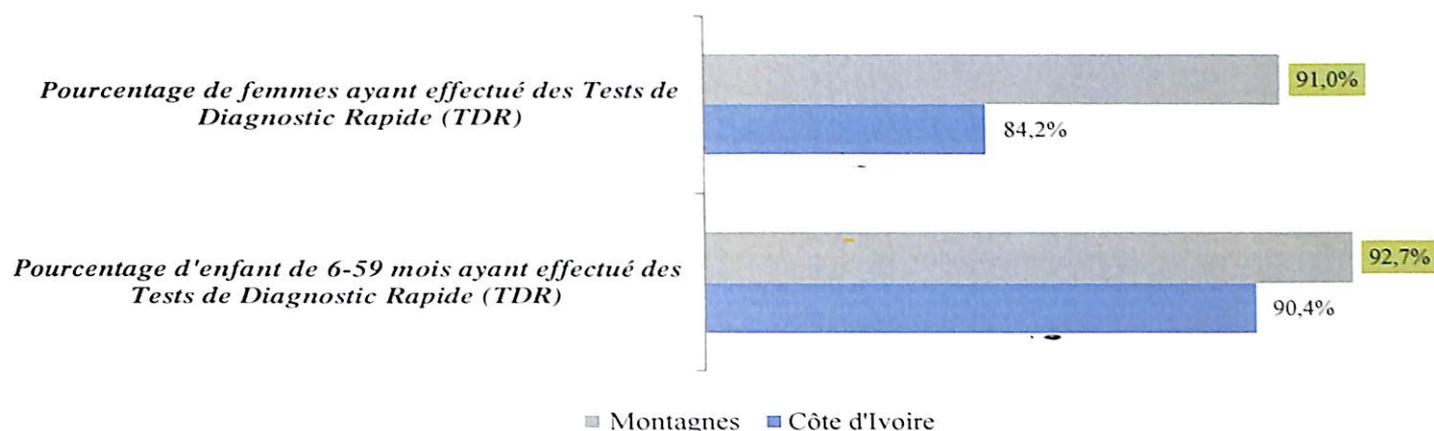
Figure 73 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire



Source : EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

389. Le District des Montagnes fait état de taux de dépistage supérieurs aux moyennes nationales. En effet, le taux d'utilisation des TDR (Test de Diagnostic Rapide), qui permet un diagnostic précoce de la maladie, atteint 92,7 % pour les enfants de 6 à 59 mois, soit 2 points de plus que la moyenne nationale.

Figure 74 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR)



Source : EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

c) Le VIH

390. Le District présente un déficit de couverture – avec en moyenne un centre de dépistage pour 34 998 habitants contre un centre pour 22 782 habitants au niveau national (sans compter les centres de dépistage volontaire qui existent également). Ce constat cache des disparités régionales importantes puisque les régions Cavally et Guémon comptent en moyenne un centre de dépistage pour plus de 42 000 habitants.

Tableau 70: Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région

Région	CDV	PTME	Total
Cavally	11	24	9
Guémon	16	31	5
Tonkpi	37	45	14
Total District	64	100	28

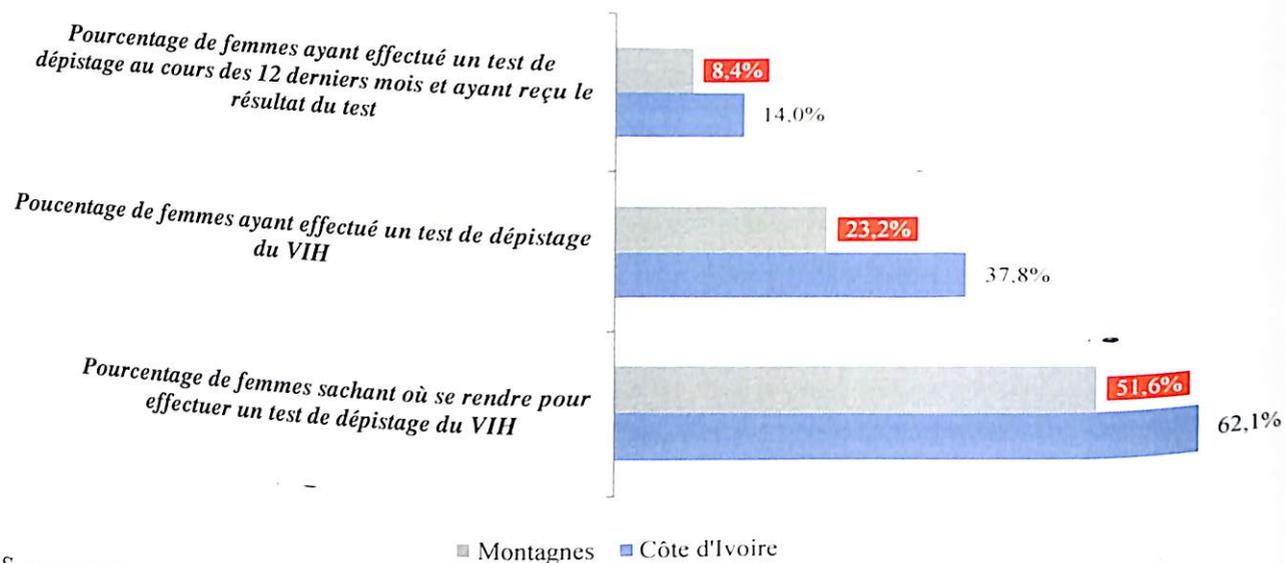
Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

CDV : Conseil et Dépistage Volontaire. PTME : Prévention de la Transmission Mère-Enfant

391. De nombreuses actions encourageant le dépistage sont menées telles que les campagnes d’affichage dans les hôpitaux et les écoles, les spots diffusés dans les radios locales ou encore les actions de vulgarisation en milieu rural. Ces actions, en plus de sensibiliser les populations à risque sur les dangers du VIH, visent également à généraliser le dépistage.

392. Malgré ces actions, moins de 25 % des femmes ont déjà effectué un test de dépistage du VIH et près de 52 % des femmes savent où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH. Ainsi avec un taux de prévalence à 3,6 %, le VIH continue d’être une menace pour le District des Montagnes.

Figure 75 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH



Source : EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

d) Tuberculose

393. La tuberculose est une maladie infectieuse et extrêmement contagieuse qui s'attaque aux poumons, mais aussi parfois à d'autres parties du corps. Cette maladie est encore très présente en Côte d'Ivoire et peut parfois s'avérer mortelle. Le District des Montagnes dénombre 1 509 cas avérés de tuberculose en 2013, soit un taux d'incidence de 0,67 pour 1 000 en dessous de la moyenne du pays située à 1,06.

Tableau 71: Incidence de la tuberculose dans le District des Montagnes

Région	Nombre de cas	Incidence globale (‰)	Taux de co-infections VIH/tuberculose (en %)
Cavally	371	0,77	21
Guémon	322	0,47	21
Tonkpi	816	0,76	21
Total District	1 509	0,67	21
Côte d'Ivoire	25 292	1,06	25

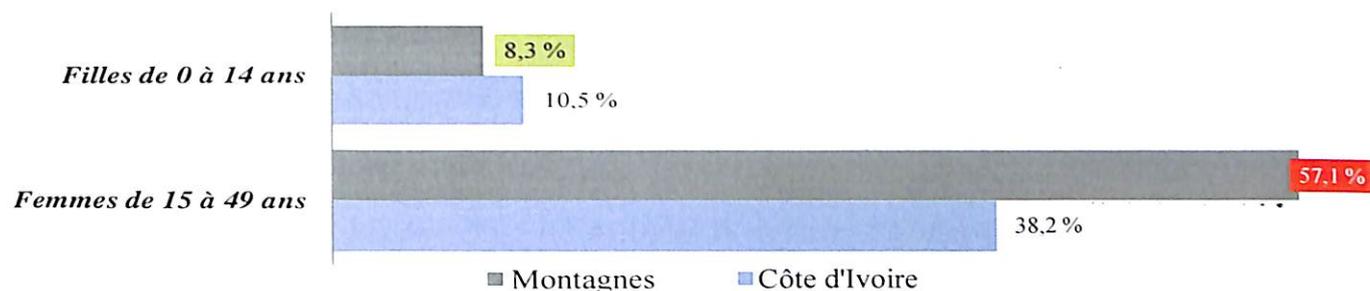
Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

394. A l'image du pays, le District compte de nombreuses co-infections VIH/tuberculose, et ce, à hauteur de 21 %.

e) *Excision*

395. L'excision est considérée comme une violation grave des droits humains fondamentaux. En Côte d'Ivoire, elle a été interdite par la loi du 23 décembre 1998. De nombreuses campagnes de mobilisation en faveur de son abandon total ont été menées depuis dans tout le pays. Cependant, malgré ces interdictions, l'excision continue d'être largement pratiquée sur le territoire ivoirien, mettant en péril la vie de nombreuses femmes. Dans 94 % des cas, l'excision est réalisée par une exciseuse traditionnelle et seules 0,4 % des excisions sont réalisées par un professionnel de santé.
396. Selon l'enquête démographique et de santé de 2012, près de 2 femmes sur 5 âgées de 15 à 49 ans sont excisées en Côte d'Ivoire. Bien que profondément ancrée dans le paysage sanitaire ivoirien, cette pratique connaît un certain recul. Ainsi, en 25 ans, la prévalence de l'excision a perdu plus de 10 points.
397. Dans le District des Montagnes, 57,1 % des femmes de 15 à 49 ans sont excisées, soit 19 points de plus que la moyenne nationale. Le District se situe ainsi parmi les 5 Districts de Côte d'Ivoire où la prévalence de l'excision est la plus forte pour les femmes de plus de 15 ans.

Figure 76 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District



Source : Enquête démographique et de Santé 2011-2012

Chiffres clés 24 : Profil Sanitaire

Sur 21 746 naissances vivantes, 39 % ont eu lieu dans un établissement de santé

Zoom 6: Centre Hospitalier Régional de Man

Ouvert en 1953, le CHR de Man est un établissement d'envergure régionale qui est fréquenté par une large population de l'ouest du pays.

Malgré une capacité qui ne dépasse pas 150 lits hospitaliers, il a vocation à accueillir des patients en provenance de Guinée et du Libéria en plus des habitants de l'ouest et du nord-ouest ivoirien (Odienné, Touba, Duékoué, etc.).

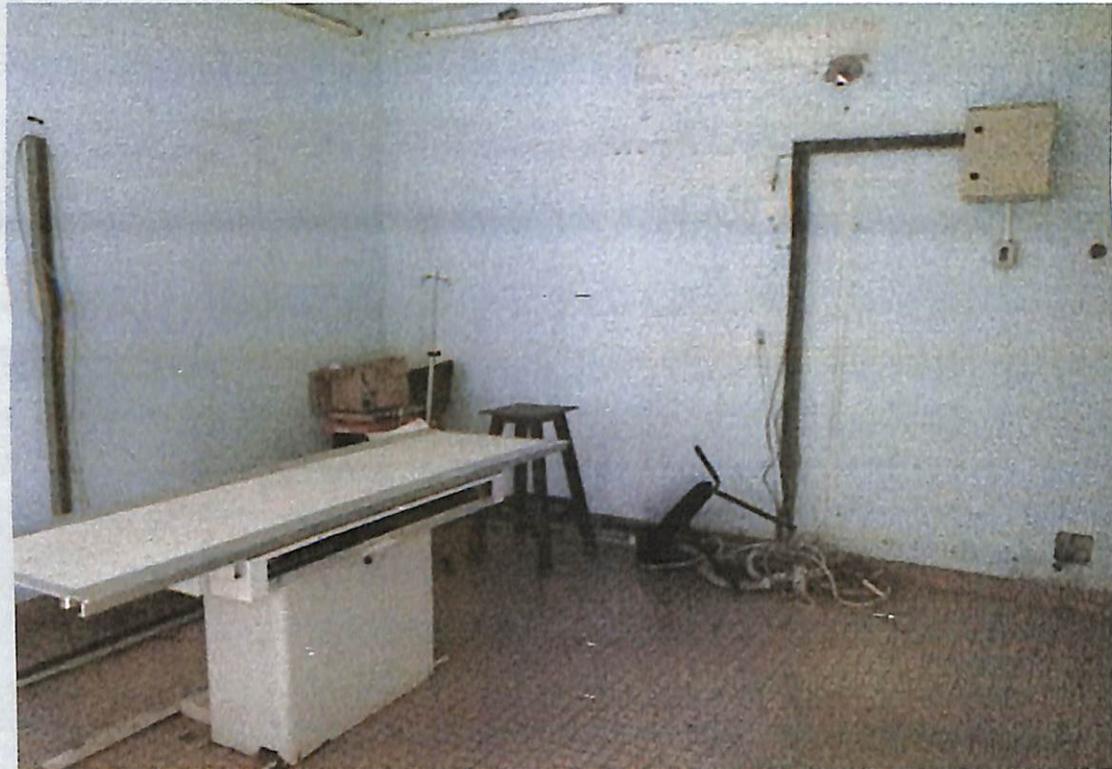


Photo 8 : La radiologie du CHR de Man © 2014

En dépit de son envergure, l'hôpital a besoin d'être réhabilité et agrandi, car la population a très fortement augmenté sans que ses capacités n'aient été revues en conséquence.

Plus particulièrement, le CHR de Man enregistre un déficit significatif en termes d'équipements :

- *Absence d'un service de réanimation*
- *Absence d'un service d'ORL*
- *Absence d'un service de néonatalogie*
- *Absence de certains équipements dans le service de radiologie (pas d'imagerie médicale)*
- *Absence de certains équipements dans la salle de chirurgie*
- *Déficit en termes d'ambulances (une seule ambulance pour tout le CHR)*

De plus, le CHR accuse un déficit significatif en termes de personnel médical qualifié :

- *1 seul chirurgien et un médecin généraliste ;*
- *1 gynécologue obstétrique en charge des consultations de la pédiatrie et des césariennes ;*
- *Manque de sages-femmes et d'infirmiers.*

Le CHR fait ainsi face à un double enjeu de réhabilitation de l'hôpital (problèmes d'étanchéité et bâtiments vétustes) et d'extension du plateau technique pour faire face aux besoins croissants de la population (8 ha de superficie dont 3 ha bâtis).

Synthèse 8 : Santé

Caractérisée par une pyramide sanitaire dominée par les établissements de premier contact qui ne permettent d'assurer que les soins basiques, l'offre sanitaire dans le District des Montagnes est insuffisante pour couvrir les besoins de la population.

L'offre sanitaire publique affiche en effet des taux de couverture en termes d'établissements de premier contact et de lits hospitaliers en deçà des moyennes nationales et des recommandations de l'OMS et se caractérise par des disparités régionales importantes.

De plus, des dysfonctionnements majeurs viennent entraver le fonctionnement des établissements sanitaires à l'instar du déficit de raccordement à l'eau et à l'électricité.

Le District affiche en outre un déficit de personnel de santé qualifié, particulièrement au niveau des sages-femmes et des médecins.

En termes de profil sanitaire, les principales pathologies qui touchent les moins de 5 ans sont présentes dans des proportions supérieures à la moyenne nationale. Les moyens mis à disposition du dépistage de maladies comme le VIH sont insuffisants avec des proportions de femmes dépistées en deçà de ce qui se fait dans le reste du pays.

Chapitre 3. Culture, sport et jeunesse

III.3.1 Culture⁷²

398. 40 infrastructures culturelles sont répertoriées dans la région du Tonkpi, majoritairement des vidéoclubs (45 %), des salles de spectacles (25 %) et une salle de cinéma. La répartition spatiale de celles-ci démontre une concentration similaire pour les départements de Biankouma et Man qui totalisent à eux deux environ 88 % des infrastructures existantes.

399. 36 éléments de patrimoine culturel sont recensés, dont 50 % sont des sites culturels, 22 % des bibliothèques, 10 % des centres culturels et 10 % des espaces de détente. La répartition spatiale de ceux-ci montre une concentration de 58 % de ceux dans le département de Man suivi par Danané qui réunit 31 % du patrimoine régional.

400. Les actions culturelles et artistiques sont représentées à 99 % par les groupes de danses reconnus (contre seulement 1 % pour les festivals). La répartition spatiale des groupes de danse est assez homogène avec 39 % des effectifs pour le département de Danané et 34 % pour le département de Man. Cependant, les festivals de la région sont concentrés dans la zone de Man, avec 86 % des événements.

Tableau 72 : Inventaire des infrastructures culturelles

Libellé	Département			Région du Tonkpi
	Biankouma	Danané	Man	
Infrastructures				
Cinéma	-	-	1	1
Salle de Spectacle	2	2	6	10
Cyber Café*	1	-	5	6
Vidéo-Club*	15	3	-	18
Galerie d'art*	-	-	2	2
Jardin Public*	-	-	3	3
Total				40
Patrimoines Culturels				
Bibliothèque	1	1	6	8
Site Culturel	3	10	5	18
Centres culturels*	0	0	4	4
Vestiges culturels*	0	0	1	1
Musée*	0	0	1	1
Autres espaces	0	0	4	4
Total				36
Actions culturelles et artistiques				
Festival	1	0	6	7
Groupes de danse reconnus	129	185	160	474
Total				481

Source : Annuaire Statistique 2012 de la région du Tonkpi et annuaire statistique 2010 et 2011 de la région du Tonkpi (*Somme des années 2010 et 2011)

⁷² Données uniquement disponibles pour la région de Tonkpi en 2010 et 2011

Tableau 73 : Inventaire des infrastructures culturelles de Man

Infrastructures culturelles	Localité	Personnel	Nombre de visiteurs (par an)
Centre culturel audiovisuel de Man	Man	03	30 000
Foyer des jeunes du quartier Campus	Man	1	3 000
Foyer des jeunes du quartier Belleville	Man	1	3 000
Foyer des jeunes du quartier Kennedy	Man	1	3 000
Centre Koblé des Mandé Sud	Man	1	300
Bibliothèque du CHR de Man	Man	4	4 000
Bibliothèque du Lycée Moderne de Man	Man	1	4 000
Bibliothèque du Lycée Jeunes filles de Man	Man	1	2 000
Cinéma Olympia (à réhabiliter)	Man	-	-

Source : Ministère de la Culture et de la Francophonie Direction Régionale de Man, 2015

Carte 48 : Equipements Culturels du District des Montagnes

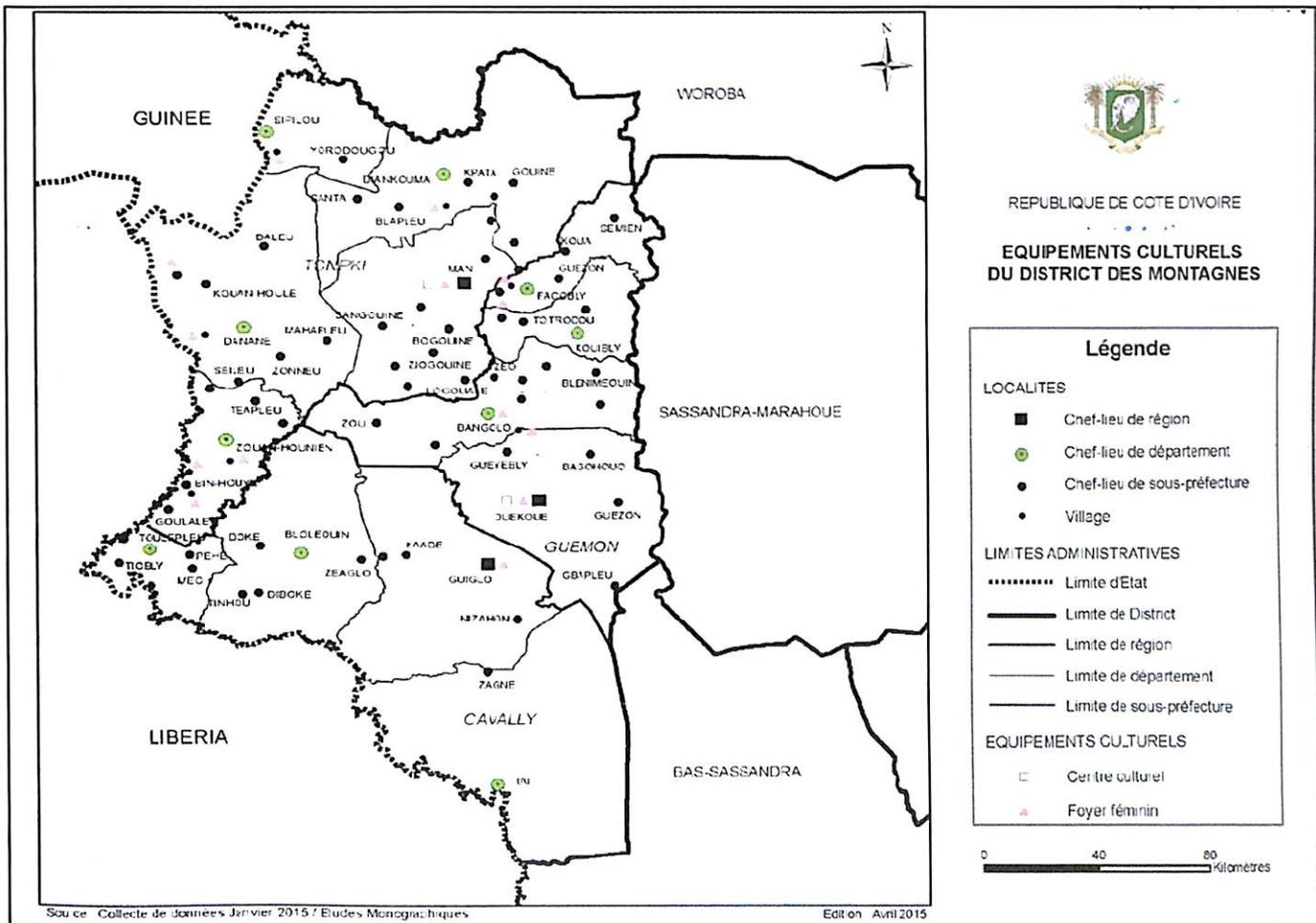


Tableau 74 : Liste des évènements culturels

évènements culturels	Localité	Nombre de visiteurs
Festival des 18 montagnes	Man	3.000
FESTIDAN	Man	2.000
GUEBIA Festival	Man	1.500
Festival du Tonkpi de Biankouma	Biankouma	1.000
Festival patrimonial de Bogouiné	Bogouiné	500
GEHEVA	Man	-
Festival	Guiglo et Duékoué	-
Course de Masques	Guiglo, Duékoué, Man et Facobly	-

Source : Ministère de la Culture et de la Francophonie/Direction Régionale de Man, 2015

III.3.2 Sport⁷³

401. Le football, le basketball et le handball sont les sports reconnus et pratiqués dans la région du Tonkpi. Au total, 15 aires de jeu, 4 équipes et 12 centres de formation sont recensés. Le département de Danané avec 53 % des aires de jeux est le mieux équipé quand paradoxalement le plus faible taux revient au département de Man avec 7 %.

402. Concernant les équipes, le département de Man avec ses 2 équipes de Football se place en première position, suivi des départements de Biankouma et de Danané avec chacun 1 équipe.

403. Les centres de formation sont concentrés au niveau des départements de Man (92 %) et de Danané (8 %).

Tableau 75 : Statistiques liées au Sport

Région	Départements	Rubriques	Disciplines			Total
			Football	Basketball	Handball	
Tonkpi	Biankouma	Aires de jeux	1	1	1	3
		Equipes	1	-	-	1
		Centres de Formation	-	-	-	-
	Danané	Aires de jeux	4	2	2	8
		Equipes	1	-	-	1
		Centres de Formation	1	-	-	1
	Man	Aires de jeux	1	-	-	1
		Equipes	2	-	-	2
		Centres de Formation	6	2	3	11
	Zouan-Hounien	Aires de jeux	2	1	-	3
		Equipes	-	-	-	-
		Centres de Formation	-	-	-	-
Total	Aires de jeux	8	4	3	15	
	Equipes	4	-	-	4	
	Centres de Formation	7	2	3	12	

Source : Annuaire statistique de la Région du Tonkpi, Années 2010 et 2011 (Direction Régionale des Sports et Loisirs de Man)

⁷³ Données uniquement disponibles pour la région de Tonkpi

Carte 49: Equipements Sportifs du District des Montagnes

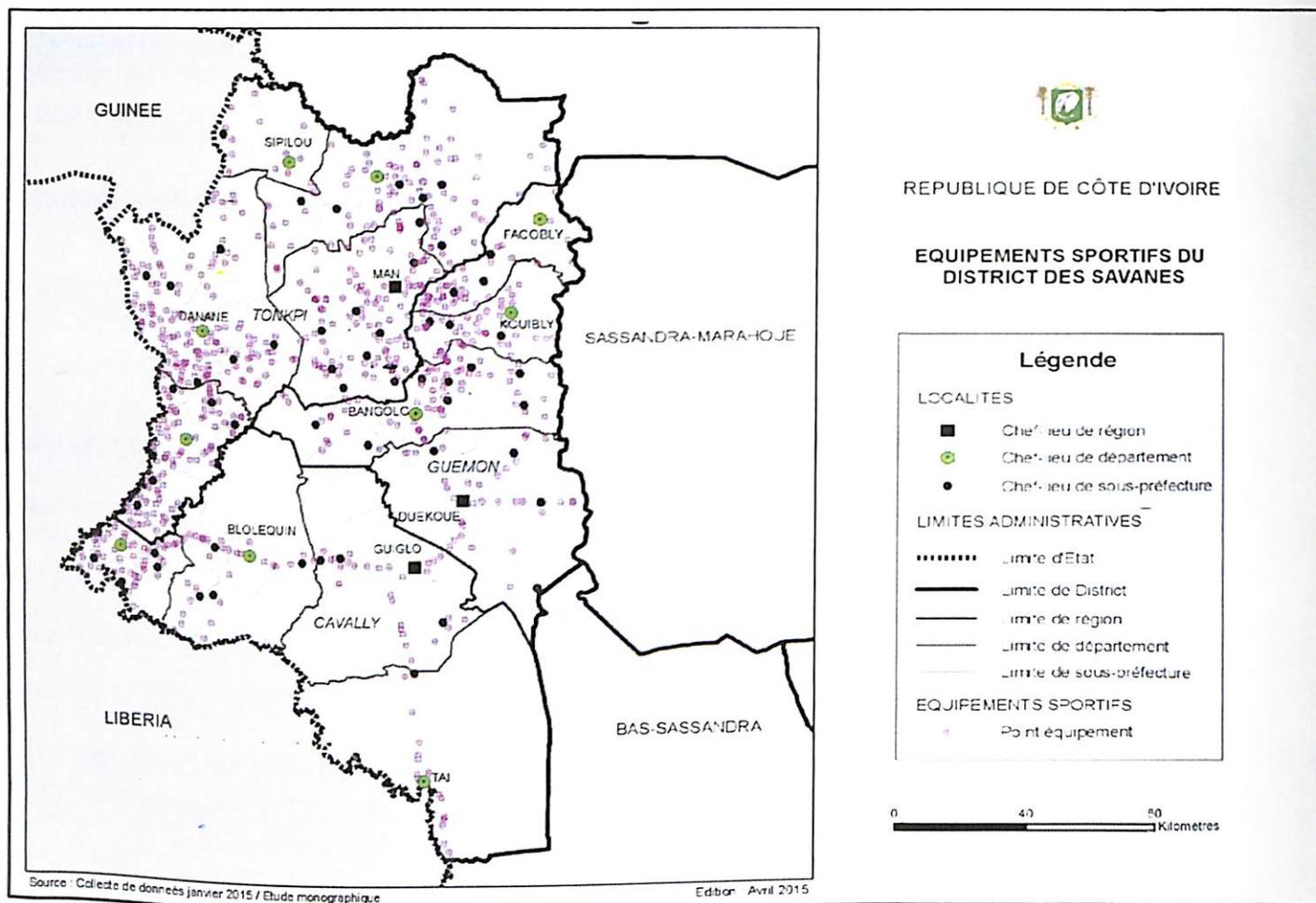


Tableau 76 : Principales infrastructures sportives de Man

Activité	Infrastructures	Nombre de clubs	Nombre d'adhérents	Nombre d'enseignants
Football	<ul style="list-style-type: none"> Stade Léon Robert Centre de Formation Professionnelle 	11	275	111
Handball	<ul style="list-style-type: none"> G.S. Libreville Collège Moderne de Man Lycée Moderne de Man 	2	180	14
Basketball	<ul style="list-style-type: none"> Collège Moderne de Man Lycée Moderne de Man 	2	30	6
Maracana	<ul style="list-style-type: none"> Collège Moderne de Man Lycée Professionnel de Man CSMO Collège Jean Menais 	12	500	12
Lutte	Néant	6	300	150
Taekwondo	Néant	4	250	30

Source : Direction Régionale de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs - Man

III.3.3 Jeunesse

404. Le District ne compte que 5 foyers de jeunesse concentrés dans la région de Cavally notamment dans le département de Guiglo.

Tableau 77 : Inventaire des infrastructures de jeunesse

Région	Départements	Type	Nbr
Tonkpi	Man	Centre d'écoutes	-
		Auberges de jeunesse	-
Cavally	Taï	Foyer de jeunesse	01
	Toulépleu	Foyer de jeunesse	01
	Guiglo	Foyer de jeunesse	03
	Kadé	Foyer de jeunesse	01

Source : Ministère de la Promotion de la jeunesse, des Sports et des Loisirs (2014)

Synthèse 9 : Culture, sport et jeunesse

L'offre culturelle est dominée au niveau du District par les vidéoclubs, suivis des sites culturels, des salles de spectacle et des bibliothèques, en plus d'une salle de cinéma située à Man.

La danse occupe une place prépondérante au niveau des actions culturelles, elle est assurée par des groupes de danse reconnus qui évoluent de manière non structurée en l'absence d'évènement artistique d'envergure comme les festivals et d'infrastructures dédiées.

Au niveau sportif, le football, le basketball et le handball sont les sports reconnus et pratiqués par 4 équipes au niveau des 15 aires de jeux et 12 centres de formation situés dans la région du Tonkpi.

AXE IV. INFRASTRUCTURES ET URBANISATION

Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie
IV.1.1 Urbanisation

405. La zone était à l'origine occupée par les populations Dan qui ont alimenté les échanges commerciaux le long des grands axes routiers. La ville de Man a été créée à la suite de l'implantation à cet endroit du poste militaire français en 1908 après la chute de Samory Touré. Elle s'est alors développée dans cette cuvette le long des grands axes routiers et des vallées du Kô et du Doué, contrôlant ainsi les grands axes nord-sud et est-ouest. Elle acquit rapidement une fonction commerciale alimentée par les Dioula issus des troupes de Samory Touré et des migrants venus du Mali et de la Guinée.

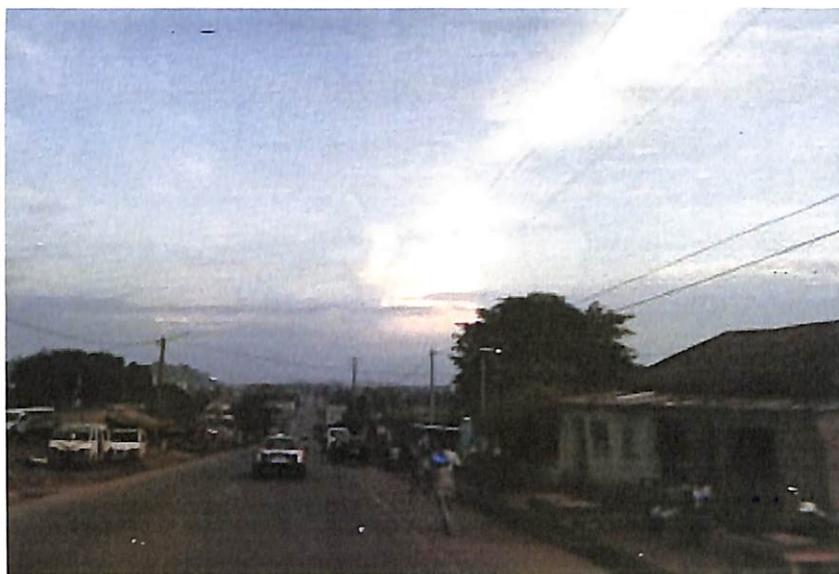


Photo 8 : Une artère principale de la ville de Man © 2014

406. Selon la définition adoptée en 1999 par le gouvernement ivoirien, la ville peut être définie comme une localité d'au moins 3 000 habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, qui se différencie du village par le niveau de ses équipements collectifs et au sein de laquelle la population active non agricole est supérieure ou égale à 50 %.
407. De fait et à ce jour, le District des Montagnes compte, en plus de la ville de Man, 3 villes de plus de 50 000 habitants (Danané, Duékoué et Guiglo).
408. Comprenant plus de 150 000 habitants, Man est le chef-lieu de la région du Tonkpi et la ville la plus importante du District en termes de population. Son poids dans le commerce régional et dans la distribution des infrastructures économiques et sociales illustre cette vocation dominante.
409. La ville de Man a doublé sa population entre 1975 et 1998 avec un taux de croissance annuelle de 4,6 %, mais cette moyenne cache de fortes disparités et occulte une occupation fragmentée de l'espace à l'instar de la zone montagneuse ivoirienne.
410. Le District affiche une croissance moyenne urbaine comprise entre 4 % et 6 % et une croissance moyenne rurale comprise entre 1,5 % et 3,5 % selon les données du RGPH 1998.
411. S'il est difficile d'évaluer le taux d'accroissement annuel moyen de la population depuis 1998 (les modifications du découpage administratif ne permettant pas une comparaison), ce dernier est de 3,3 % au niveau du District (il est de 4,7 % pour la région du Guémon).

Tableau 78 : Taux d'accroissement annuel de la population par département

Région (chef-lieu de région)	Département	Sous-Préfecture	1998	2014	Taux d'accroissement annuel moyen (%)	
Cavally (Guiglo)	Bloléquin	Bloléquin	93 758	71 854	1,7	
		Diboké	-	6 168		
		Doké	-	13 357		
		Tinhou	-	13 293		
		Zeaglo	-	18 664		
	Total Bloléquin			93 758	123 336	
	Guiglo	Bedy-Goazon	-	16 872	2,9	
		Guiglo	112 476	113 796		
		Kaadé	-	25 253		
		Nizahon	-	20 767		
	Total Guiglo			112 476	176 688	
	Taï	Taï	28 902	31 928	8,3	
		Zagné	-	71 020		
	Total Taï			28 902	102 948	
	Toulépleu	Toulépleu	Bakoubly	4 965	4 013	0,7
			Méo	-	14 755	
			Nezobly	-	6 679	
			Pehé	14 519	10 835	
Tiobly			5 940	4 965		
Toulépleu			25 168	15 745		
Total Toulépleu			50 592	56 992		
Total Région du Cavally			285 728	459 964	3,0	
Guémon (Duékoué)	Bangolo	Bangolo	33 120	40 220	5,6	
		Béoué-Ziblaho	-	21 927		
		Bléniméouin	-	23 979		
		Diéouzon	45 936	31 009		
		Gohouo-Zagna	-	17 800		
		Guinglo-Tahouaké	-	36 368		
		Kahin-Zarabahon	-	62 455		
		Zeo	20 046	9 259		
		Zou	33 840	75 112		
	Total Bangolo			132 942	318 129	
	Duékoué	Bagohouo	26 867	46 129	3,4	
		Duékoué	94 958	185 344	4,3	
		Gbapleu	30 906	66 549	4,9	
		Guehiébly	17 738	51 933	6,9	
		Guezon	27 578	58 193	4,8	
	Total Duékoué			198 047	408 148	4,6
	Facobly	Facobly	36 763	22 407	2,2	
		Guezon	-	8 674		
		Koua	-	8 515		
		Semien	17 429	28 812		
		Tieny-Seably	-	8 099		
	Total Facobly			54 192	76 507	
Kouibly	Kouibly	42 366	43 392	4,8		
	Nidrou	8 523	10 343			
	Ouyably-Gnondrou	-	49 470			
	Totrodrou	4 576	13 403			
Total Kouibly			55 465	116 608		
Total Région du Guémon			440 646	919 392	4,7	

Région (chef-lieu de région)	Département	Sous-Préfecture	1998	2014	Taux d'accroissement annuel moyen (%)	
Tonkpi (Man)	Biankouma	Biankouma	81 563	51 269	2,9	
		Blapleu	-	14 750		
		Gbangbegouine	-	3 449		
		Gbonne	15 620	35 957		
		Gouine	-	14 909		
		Kpata	-	6 741		
		Santa	-	27 225		
	Total Biankouma			97 183	154 300	
	Danané	Daleu	-	-	34 308	2,1
		Danané	143 862	104 672		
		Gbon-Houye	-	-	13 640	
		Kouan-Houlé	-	-	27 926	
		Mahapleu	47 433	44 368		
		Seileu	-	-	19 718	
		Zonneu	-	-	22 516	
	Total Danané			191 295	267 148	
	Man	Bogouine	-	-	15 172	1,6
		Fagnampléu	-	-	2 967	
		Gbangbegouine-Yati	-	-	10 068	
		Logoualé	42 603	28 515		
		Man	176 972	188 704		
		Podiagouine	-	-	21 694	
		Sandougou-Soba	-	-	7 746	
		Sangouine	37 684	36 832		
		Yapleu	-	-	7 735	
		Zagoué	-	-	5 410	
		Ziougouine	-	-	9 323	
Total Man			257 259	334 166		
Sipilou	Sipilou	25 041	22 417		3,3	
	Yorodougou	-	-	19 451		
Total Sipilou			25 041	41 868		
Zouan - Hounien	Banneu	-	-	13 223	2,9	
	Bin-Houye	30 190	28 499			
	Goulaleu	-	-	20 479		
	Teapleu	-	-	39 244		
	Yelleu	-	-	11 203		
Total Zouan-Hounien			92 943	82 434		
Total région du Tonkpi			693 911	992 564	2,3	
Total District			1 420 285	2 371 920	3,3	

Source : INS, RGPH 1998, 2014

412. Toutes les données démographiques sont aujourd'hui perturbées du fait de la crise politico-militaire de septembre 2002. En effet, la ville a été le théâtre de violents combats qui ont entraîné la fuite massive des populations, si bien que les réalités révélées par le recensement de 1998 sont caduques. La population restée sur place est inégalement répartie dans la ville. Les vieux quartiers centraux (Dioulabougou, Koko, Libreville, etc...) sont surpeuplés tandis que les quartiers périphériques sont vides.

Tableau 79 : Typologie des localités du District

Type de localité				Total	Campements rattachés
Urbaine	Semi-urbaine	Chef-lieu de s/p rurale	Rurale		
6	5	8	754	773	4 571

Source : INS - RGPH 1998

413. Ce décompte communal atteste que les populations vivent pour l'essentiel de l'agriculture et résident dans un environnement de type rural. Ainsi, à ce jour, seule Man et 5 autres localités sont considérées comme une ville. Aussi le taux d'urbanisation dans le District se résumait en 1988 au poids démographique de ces villes, soit 21,2 % pour la région Moyen-Cavally et 22 % pour la région Montagnes (ancien découpage). Il est passé à environ 30 % en 1998 pour l'ensemble du District.

414. Les villes de Man, Bangolo, Guiglo et Toulépleu affichent un indice urbain faible, lorsque comparé à la forte croissance de la population ce qui témoigne d'un déficit d'urbanisation.

Carte 50 : Principaux pôles urbains du District

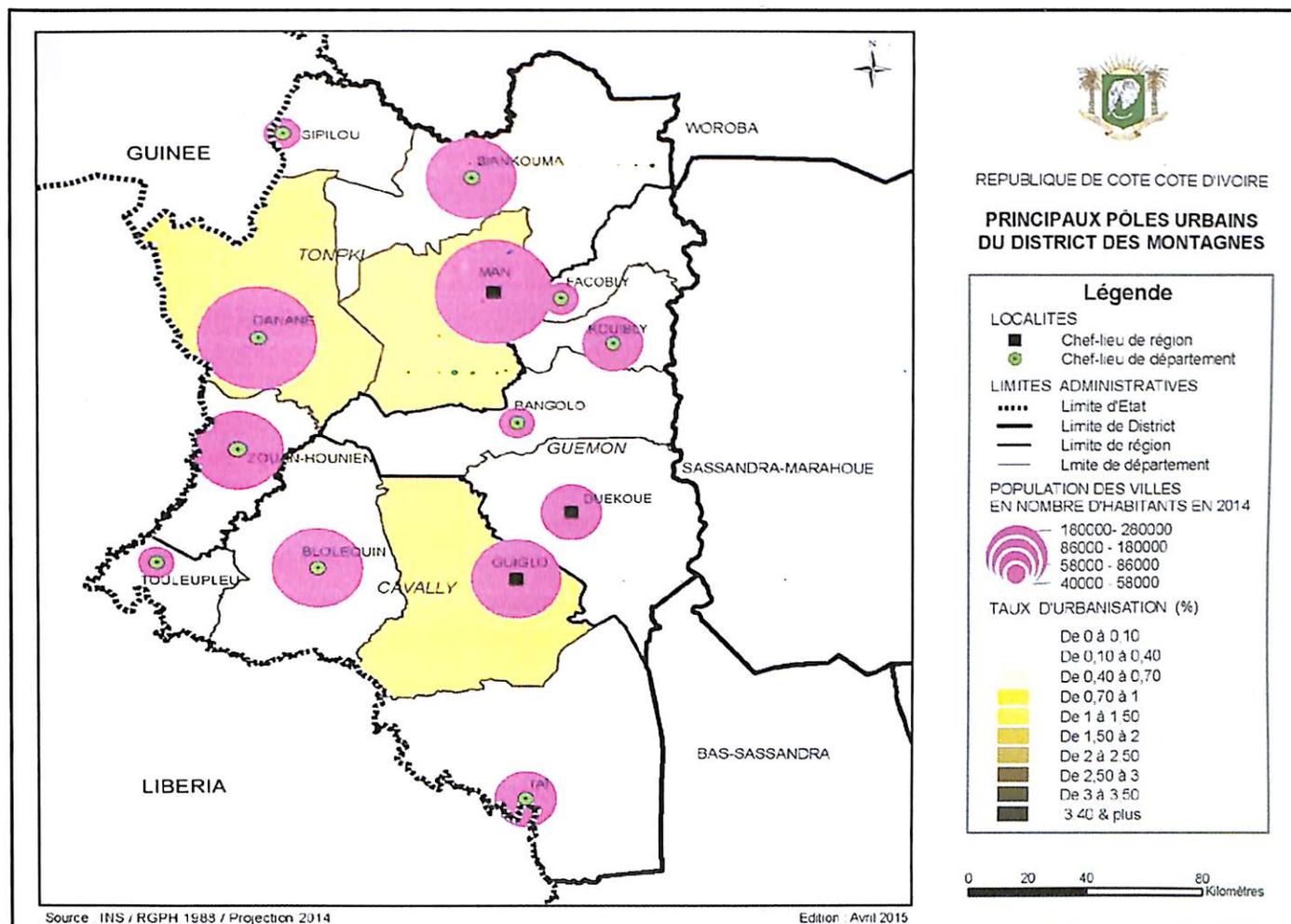


Tableau 80 : Taux d'urbanisation du District

Région	Population totale	Population urbaine	Population rurale	Taux d'urbanisation (%)	Densité (hab/km ²)
Guémon	526 343	79 478	446 865	15,1	127
Tonkpi	1 277 843	380 797	897 046	29,8	83
Cavally	494 057	120 056	374 001	24,3	41
Total District	2 298 243	581 455	1 716 788	25,3	78,2

Source : INS - RGPH 1998

415. Cette disparité régionale est traduite dans le mode d'occupation des sols puisque la ville de Man principal centre urbain du District s'étend sur une superficie de 2 240 hectares avec environ 45 % de sa superficie qui est bâtie. L'urbanisation de Man en forme d'étoile, circonscrite entre les montagnes, s'est faite en fonction des contraintes naturelles que lui impose son environnement direct ; en atteste la superficie occupée par les activités économiques, qui ne représente que 0,2 % de l'espace urbain.

Tableau 81: Mode d'occupation des sols de Man (en ha)

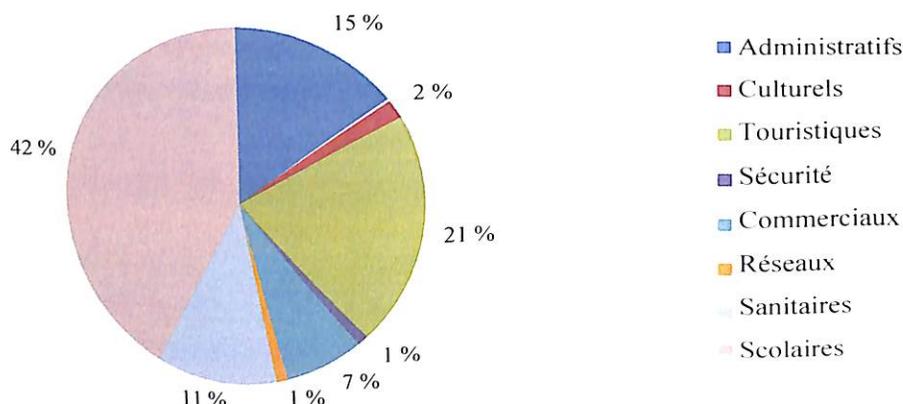
Habitat	Equipements	Activités	Espace naturel et voiries	Extension
417	235	4	1 238	346

Source : MEMPD - Atlas des Villes, 2008

416. Chef-lieu de région, Man abrite des services administratifs qui sont principalement des directions régionales. Elle compte également de nombreux équipements socio collectifs. Ces équipements sont toutefois concentrés dans le centre-ville. Les quartiers récents ne comptent quant à eux que des équipements sommaires.

417. Suite à la crise politique, de nombreux équipements ont été détournés de leurs fonctions initiales et sont utilisés à de nouvelles fins. Les équipements scolaires occupent une grande superficie soit 40 % de l'espace urbain réservé aux équipements, suivis par les équipements touristiques (21 %) et les équipements administratifs (15 %). Les autres équipements notamment les équipements sanitaires, culturels, de sécurité et de réseau de communication sont faiblement représentés.

Figure 77 : Répartition de la superficie des équipements de Man



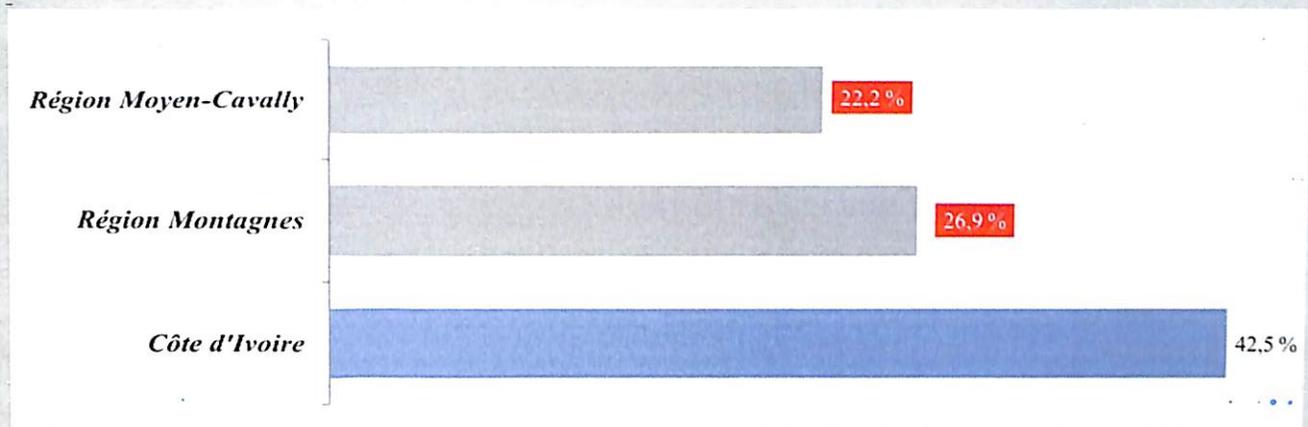
Source : MEMPD - Atlas des Villes, 2008

Chiffres clés 25 : Urbanisation

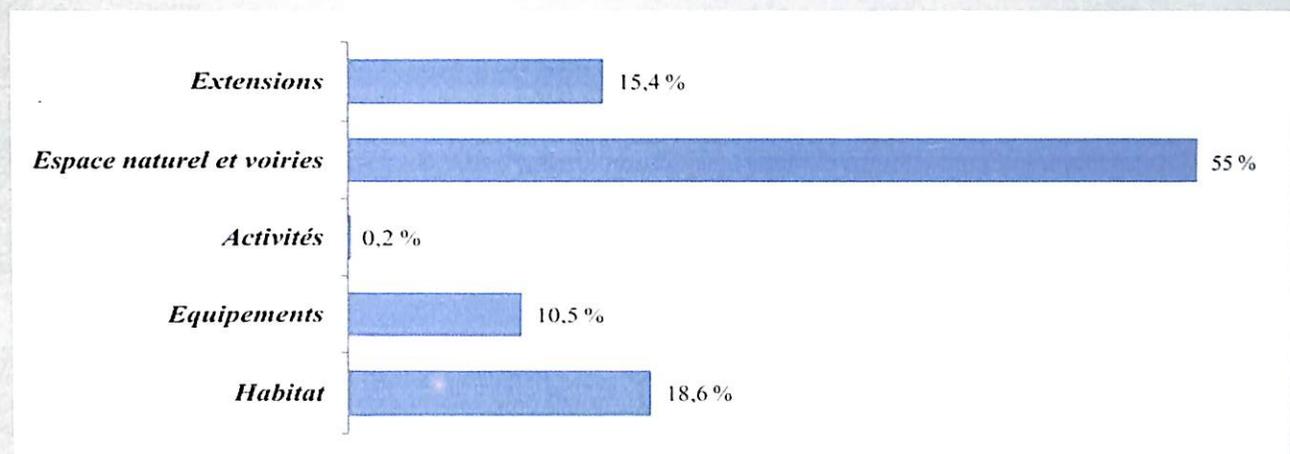
Classification des localités



Taux d'urbanisation(*)



Mode d'occupation des sols du principal centre urbain



*Ancien découpage administratif, à actualiser avec le RGPH 2014

IV.1.2 Habitat

418. Une insuffisance de logements fonctionnels est observée dans l'ensemble des villes du District. L'habitat est dominé par les constructions anarchiques sur des sites lotis, mais insuffisamment aménagés. Les populations continuent de construire des bâtiments avec des matériaux précaires et sans respecter les normes minimales en matière de construction. 46 % des habitations de Man sont des habitats sur cour.

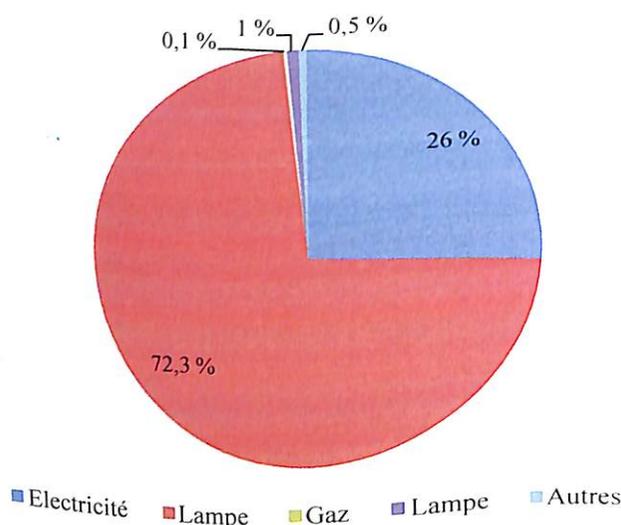
Tableau 82: Type d'habitation à Man (en %)

Habitat sur cour (%)	Habitat précaire (%)	Habitat individuel (%)	Habitat individuel groupé (%)	% Habitat sur superficie urbaine
46	1	35	5	ND

Source : MEMPD - Atlas des Villes, 2008

419. Cette précarité s'accompagne d'un faible niveau d'équipement des habitations. Ainsi, 26 % des habitations sont connectées au réseau électrique, et 3 % seulement au réseau d'adduction d'eau potable. De la même façon, de rares habitations possèdent un système d'assainissement. 93 % des habitations déversent leurs ordures ménagères dans la nature et 83 % font de même pour les eaux usées conduisant à des impacts écologiques conséquents.

Figure 78 : Mode d'éclairage des habitations du District



Source : INS - RGPH 1998

420. Le niveau d'équipement en électroménager permet également de modérer le niveau d'urbanisation du District. 47,6 % des habitations ne possèdent en effet aucun équipement (télévision, radio, réfrigérateur, téléphone) et 40,3 % ne possèdent que la radio.

421. Dans ce contexte, un programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques à Abidjan et à l'intérieur du pays a été lancé en 2012 et vise à mettre à disposition des classes moyennes et celles moins aisées, des logements décentes à des prix raisonnables. Le prix des logements sociaux est ainsi compris entre 5 et 10 millions de FCFA, tandis que le prix des logements économiques est compris entre 10 et 15 millions de FCFA.
422. À travers ce programme, plusieurs projets sont lancés dans les départements du District des Montagnes sur 160 hectares de terres permettant d'ériger 4 480 logements (70 % de ces logements sont des logements sociaux).

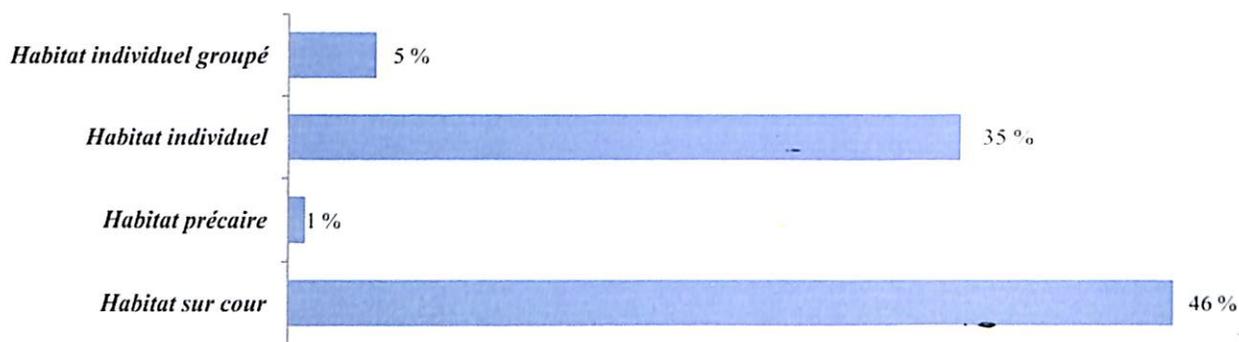
Tableau 83 : Répartition des projets dans les départements du District des Montagnes

Région	Département	Surface du Terrain (en ha)	Logements sociaux	Logements économiques	Logements (nbr)
- Tonkpi	Man	7	137	59	196
	Biankouma	20	392	168	560
	Danané	8	157	67	224
	Sipilou	20	392	168	560
	Zouhan-hounien	20	392	168	560
Guémon	Duékoué	5	98	42	140
	Bangolo	20	392	168	560
	Facobly	ND	ND	ND	ND
	Kouibly	ND	ND	ND	ND
Cavally	Guiglo	20	392	168	560
	Blolequin	20	392	168	560
	Touleupleu	20	392	168	560
Total District		160	3 136	1 344	4 480

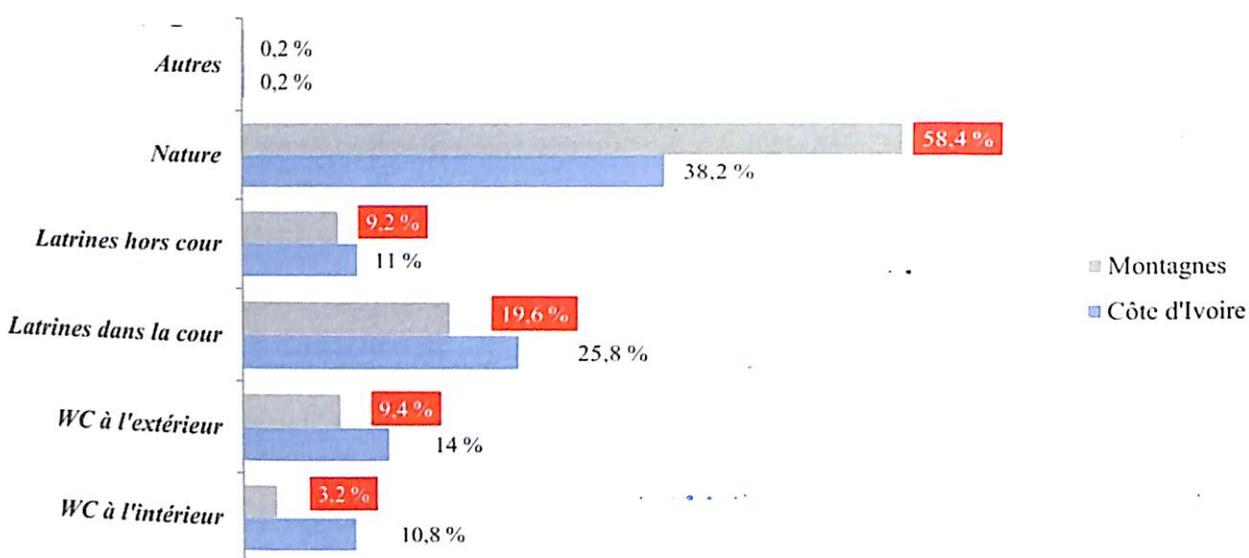
Source : MCLAU – 2013 ; ND : Non disponible

Chiffres clés 26 : Habitat

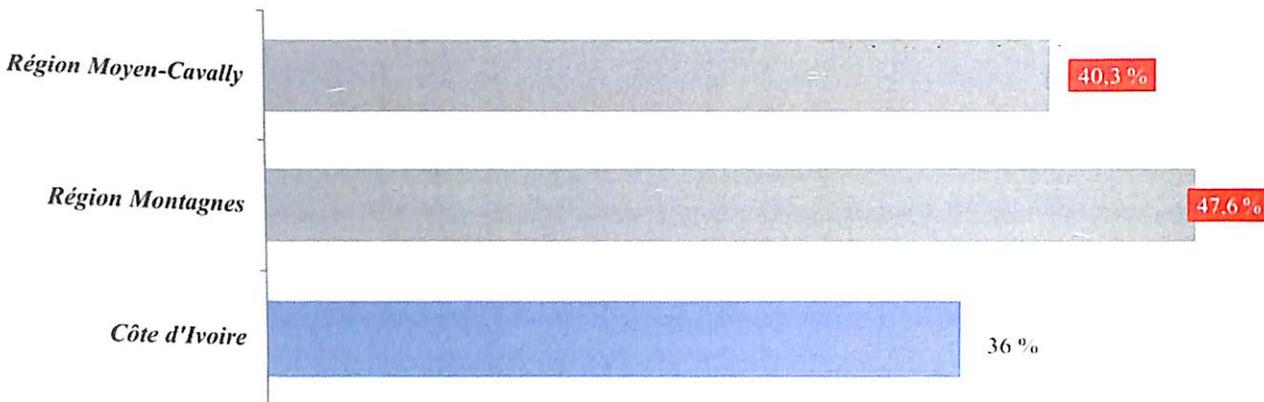
Classification des habitations (Man)



Caractéristique du lieu d'aisance



Taux d'habitations sans aucun équipement électroménager (*)



*Ancien découpage administratif

Synthèse 10 : Développement urbain et cadre de vie

Le District des Montagnes affiche un déficit d'urbanisation, accentué par la forte croissance de la population, et induisant un déficit de logements fonctionnels observé sur l'ensemble de son territoire.

Man, chef-lieu de la région du Tonkpi et principal centre urbain du District des Montagnes, est la ville la plus importante du District en termes de population. Son poids dans le commerce régional et dans la distribution des infrastructures économiques et sociales illustre cette vocation dominante.

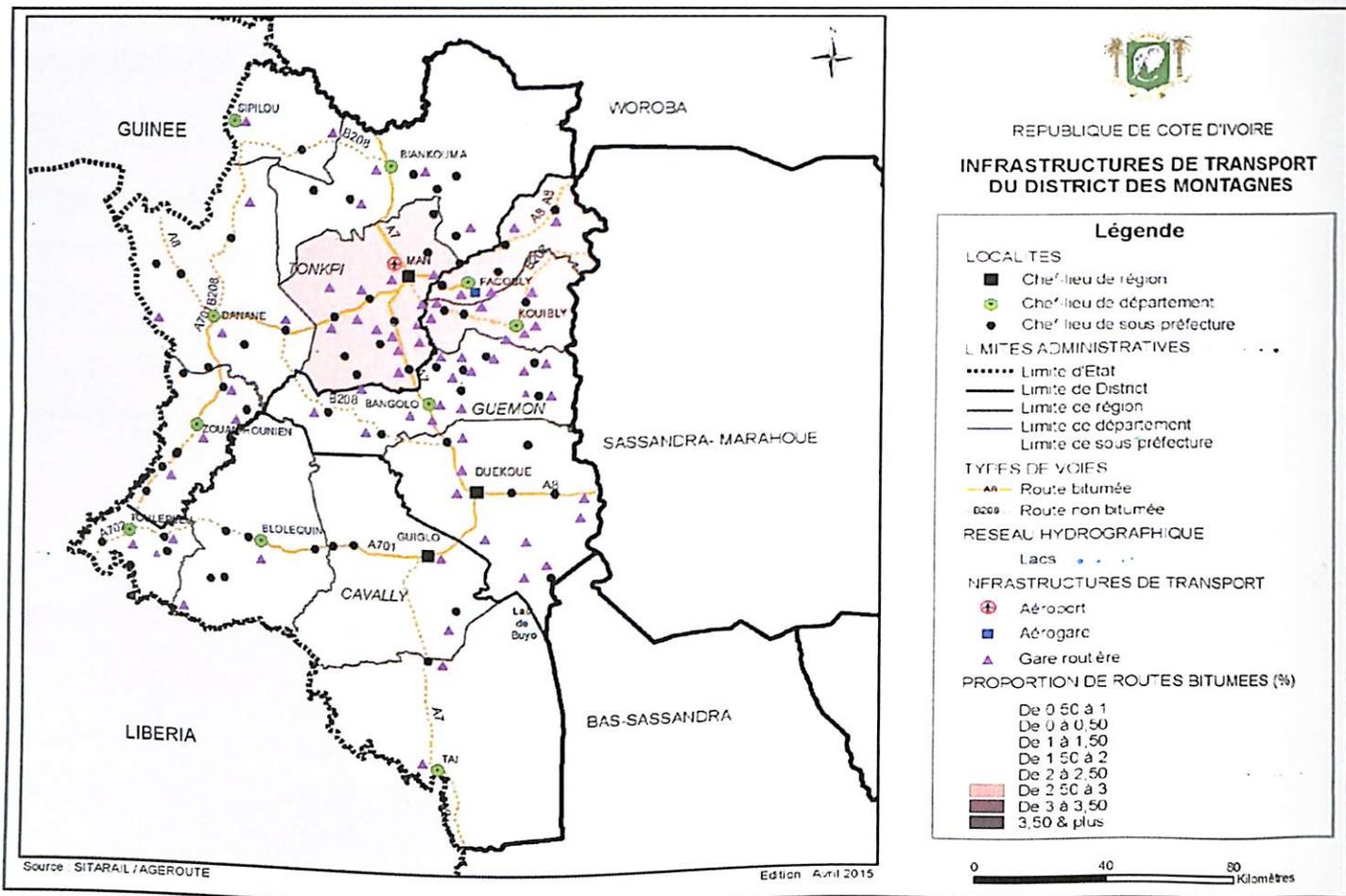
De manière générale, l'habitat en ville est dominé par les constructions anarchiques sur des sites lotis, mais insuffisamment aménagés et ne répond pas aux besoins croissants de la population.

La pression démographique en milieu rural, même si elle est plus modérée qu'en milieu urbain, est source de conflits fonciers, particulièrement au niveau des régions du Tonkpi et du Guémon. Elle se traduit également par la précarité constatée d'une partie des habitations et par un impact environnemental.

Chapitre 2. Transport et logistique

423. Le District des Montagnes est un hub potentiel pour l'Ouest ivoirien de par sa proximité avec le Libéria et la Guinée. La ville de Man est reliée aux principales villes du pays par un réseau routier relativement en bon état, la situant à 570 km d'Abidjan, à 327 km de Yamoussoukro et à 405 km de San Pedro.
424. Les services de transport du District des Montagnes sont essentiellement composés de gares routières disséminées dans les principales localités du District. Elles permettent à la population de se déplacer et d'acheminer des marchandises via les bus et autocars des sociétés de transport publiques et privées.

Carte 51 : Carte des infrastructures de transport du District



425. Cependant, hormis ces infrastructures routières, le District est enclavé des centres économiques et administratifs du pays du fait du manque d'infrastructures aéroportuaires et ferroviaires (une ligne de chemin de fer reliant Man à San Pedro est prévue).
426. Le District des Montagnes possède un aéroport qui a accueilli sur l'année 2013-2014, 162 passagers en provenance d'Abidjan via 28 mouvements commerciaux.

IV.2.1 Infrastructures routières⁷⁴

427. Le District des Montagnes compte 6 871 km de route soit 8 % du réseau national. La densité routière du District (soit la taille du réseau routier par rapport à la superficie) s'élève à 0,22, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 0,25. La région du Tonkpi présente une densité plus élevée avec un ratio de 0,29. Les routes sont majoritairement de type C à hauteur de 64 % suivi des routes de type D à hauteur de 15 %.

428. Avec 465 km de route revêtue, le District ne compte que 6,7 % de routes bitumées. Ce taux présente des disparités régionales, avec 7,5 % de route bitumée dans la région du Tonkpi contre 6 % dans la région du Guémon.

Tableau 84 : Réseau routier avant 2010 par catégorie et par type de route⁷⁵

Région	DDIE	Type de route	A km	B km	C km	D km	Total km	%
Guémon	Bangolo	Bitumée	18	0	0	0	18	0,3
		En Terre	0	49	281	143	473	0,63
		Total	18	49	281	143	501	0,62
	Guiglo	Bitumée	90	0	0	0	90	1,4
		En Terre	156	0	598	896	1 650	2,19
		Total	246	0	598	896	1 740	2,15
	Duékoué	Bitumée	94	0	0	0	94	1,4
		En Terre	0	62	279	419	760	1,01
		Total	94	62	279	419	854	1,05
	Toulépleu	Bitumée	0	0	0	0	0	0
		En Terre	40	0	91	137	268	0,36
		Total	40	0	91	137	268	0,36
Tonkpi	Man	Bitumée	139	0	0	0	139	2,1
		En Terre	50	91	797	154	1 092	1,45
		Total	189	91	797	154	1 231	1,52
	Biankouma	Bitumée	35	0	0	0	35	0,5
		En Terre	0	88	746	187	1 021	1,35
		Total	35	88	746	187	1 066	1,32
	Danané	Bitumée	89	0	0	0	89	1,4
		En Terre	138	108	695	181	1 122	1,49
		Total	227	108	695	181	1 211	1,48
Total District			849	398	3 487	2 117	6 871	8,4

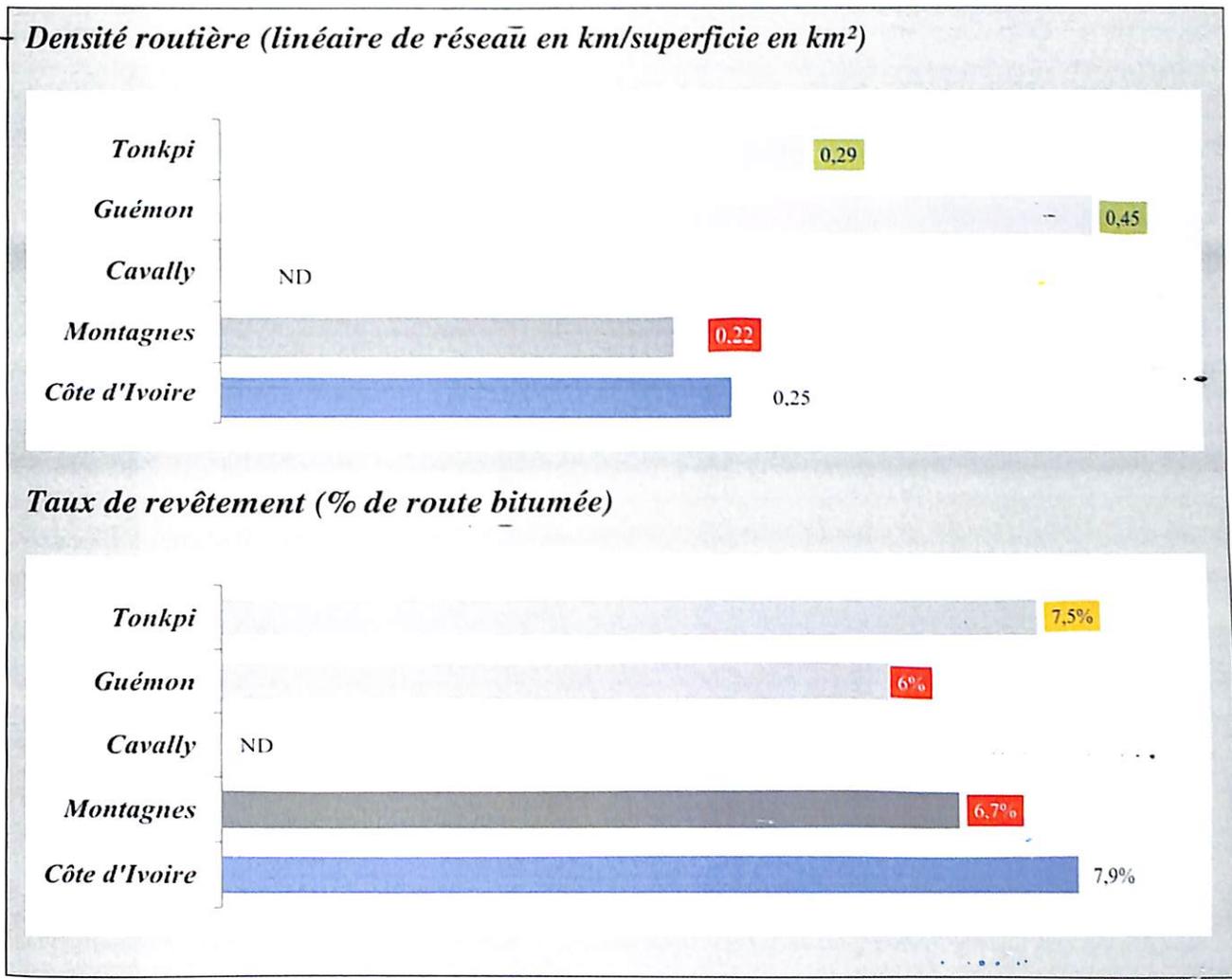
Source : AGEROUTE 2011

⁷⁴ Cf Glossaire

⁷⁵ Pas de données pour la région du Cavally

429. Compte tenu de la fréquentation du réseau et de sa fonction primordiale pour la mobilité des biens et des personnes, l'entretien de ces routes est un enjeu majeur au niveau de l'ensemble des régions qui sont marquées par plusieurs problèmes :
- La quasi-impraticabilité des axes routiers non bitumés (à titre d'illustration, les 1 953 km de routes non bitumées dans le département de Guiglo ne sont pas praticables en toutes saisons) ;
 - La dégradation avancée des pistes villageoises qui servent à la collecte des productions agricoles ;
 - La dégradation de la voirie urbaine ;
 - La quasi-impraticabilité de tronçons permettant l'accès à des sites touristiques majeurs du District.
430. La partie nord du District requiert une attention toute particulière du fait du relief très accidenté (montagnes) et de l'insuffisance d'ouvrages.
431. Cette situation rend l'accessibilité de certaines localités très difficile (telles que les sous-préfectures de Zagné et Taï), constituant ainsi un frein à l'essor économique et social de ces dernières.
432. L'état général du réseau routier est attribuable à un déficit de maintenance et d'entretien courant, causés par la baisse des investissements dans un contexte de sortie de crise. Toutefois, malgré l'inexistence d'entreprises locales d'entretien routier, la situation générale tend à s'améliorer progressivement, avec notamment un vaste programme d'entretien routier initié par le Conseil du Café-Cacao.
433. Certains grands axes reliant les sous-préfectures sont ainsi en voie de réhabilitation (Man-Kouibly, Duékoué-Gbapleu, à titre d'illustration). De même, une connexion est prévue entre le District, le Libéria et la Guinée par des routes bitumées.

Chiffres clés 27 : Infrastructures routières



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

Synthèse II : Transport et Logistique

Longtemps enclavée et souffrant de son éloignement avec Abidjan, l'accessibilité des villes du District a été renforcée à partir des années 70 par l'amélioration du réseau routier national. Les villes majeures sont aujourd'hui reliées aux principales voies routières, notamment l'axe qui relie Abidjan à Man.

Cependant, le réseau routier interne du District, d'une longueur estimée à 6 000 km, dont moins de 8 % de routes bitumées, souffre d'un déficit d'investissements et d'entretien. Ce déficit se matérialise par une quasi-impraticabilité des axes routiers non bitumés et la dégradation avancée des pistes villageoises et de la voirie urbaine. Cette situation rend l'accessibilité de certaines localités très difficile, constituant ainsi un frein à l'essor économique et social de ces dernières.

De plus, le District est relativement enclavé des centres économiques et administratifs du pays du fait du manque d'infrastructures aéroportuaires et ferroviaires. Le projet de voie ferrée reliant Man à San Pedro devrait apporter un premier niveau de réponse à la situation.

Chapitre 3. Equipement et infrastructures

IV.3.1 Electricité

IV.3.1.1 Production

434. Le District n'est pas producteur d'énergie électrique et importe la totalité de sa production des Districts limitrophes (la création prochaine d'un barrage hydroélectrique à Gao et d'un autre à Tayabué, à proximité de Bangolo, est prévue).

IV.3.1.2 Electrification

435. Avec 296 localités électrifiées sur les 949 recensées, le District des Montagnes affiche un taux de couverture de 31 %, en deçà de la moyenne nationale de 34 % (la ville de Taï n'est pas connectée au réseau national). Ce taux place le District des Montagnes au 8^{ème} rang national en termes de taux d'électrification des localités.

Carte 52 : Infrastructures de production électrique et raccordements

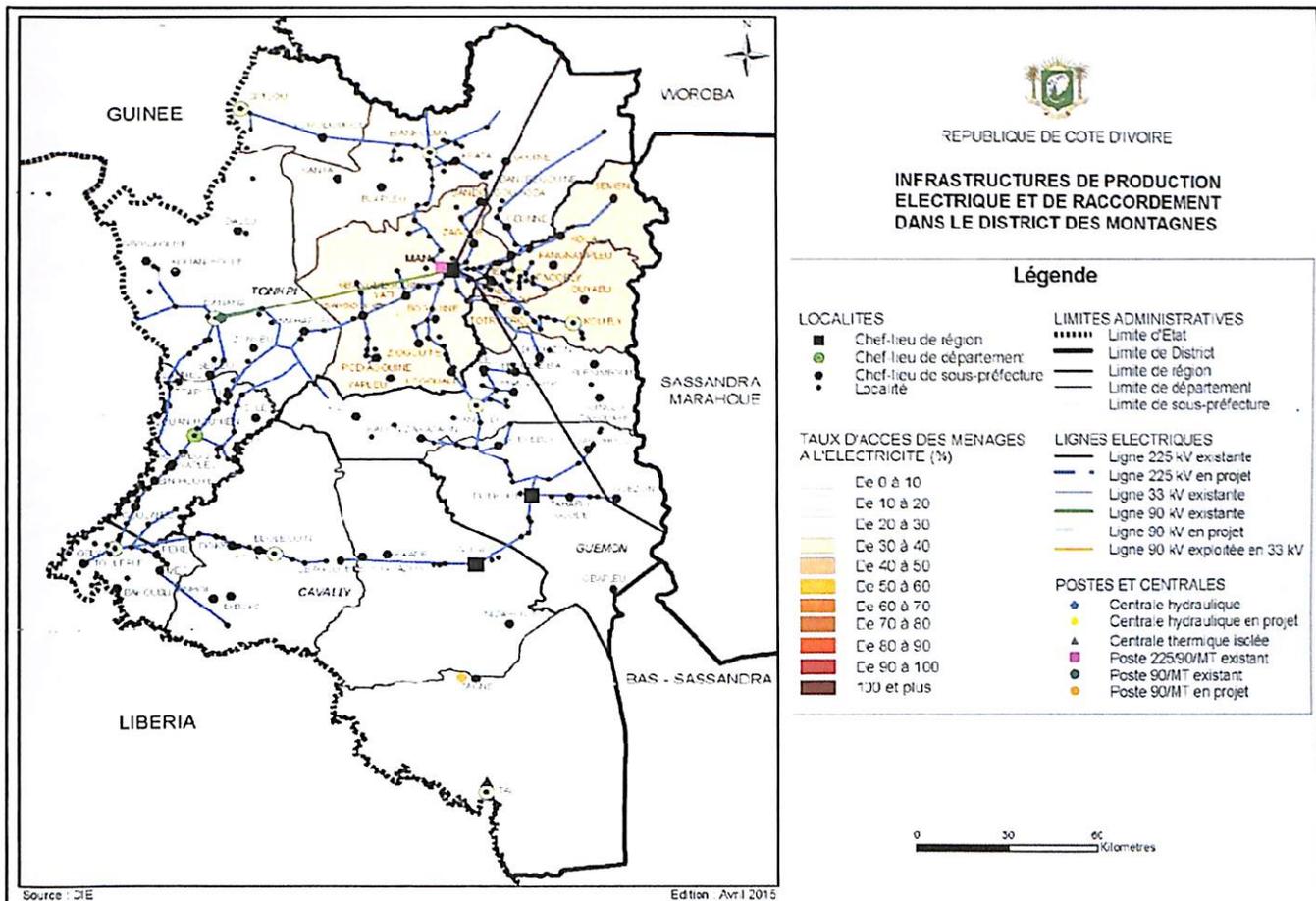


Tableau 85 : Taux de couverture des régions du District

Région	Nombre de localités électrifiées	Taux de couverture ⁷⁶ (%)
Tonkpi	146	24
Guemon	95	44
Cavally	55	41
Total District	296	31

Source CIE 2014 - Année 2013

436. L'électrification du District présente des disparités régionales conséquentes puisque la région de Tonkpi n'affiche qu'un taux de couverture de 24 %.

IV.3.1.3 Consommation

437. Avec près de 44 000 logements connectés au réseau de la CIE en 2013, soit 41 % des ménages du District, et une consommation domestique annuelle moyenne de 1 066 kWh par abonné, le District se situe au 10^{ème} rang, en deçà de la moyenne nationale (1 435 kWh/an/abonné).

438. Le District compte également plus de 5 500 professionnels connectés qui enregistrent une consommation annuelle moyenne de près de 3 200 kWh par abonné. Cette consommation place le District des Montagnes en 12^{ème} position au niveau national, bien en deçà de la moyenne du pays située à 4 554 kWh/an/professionnel.

439. La faible consommation professionnelle illustre la fragmentation du tissu professionnel dans le District des Montagnes. En effet, ce dernier est composé d'entreprises de petite taille, peu structurées et faiblement équipées.

440. Concernant l'éclairage public, le District se situe au 11^{ème} rang national avec une moyenne annuelle de 26 600 kWh/an contre plus de 36 000 kWh/an au niveau national.

Tableau 86: Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne Basse tension par région

Région	Domestique		Eclairage public		Professionnel		Progression abonnés 2012/2013
	Nb abonnés	Conso. annuelle moyenne ⁷⁷	Nb abonnés	Conso. annuelle moyenne	Nb abonnés	Conso. annuelle moyenne	
Cavally	6 062	728	91	43 006	943	3 160	6 %
Guemon	16 044	868	223	18 285	1 518	3 238	13 %
Tonkpi	21 742	1 306	229	28 305	3 104	3 189	9 %
Total District	43 848	1 066	543	26 653	5 565	3 198	8 %

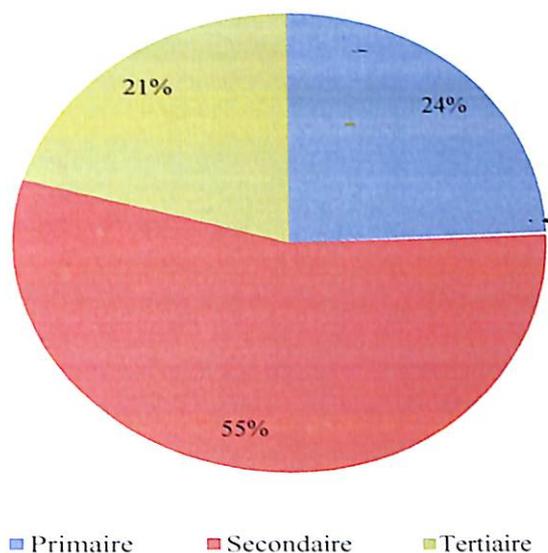
Source CIE 2014 ; Année 2013

441. La consommation électrique basse tension est marquée par une forte disparité régionale avec la région du Tonkpi qui concentre 57 % de la consommation basse tension du District et 50 % des abonnés du District.

⁷⁶ Cf. Glossaire⁷⁷ Consommation annuelle moyenne par abonné en kWh

442. Le nombre d'abonnés du District a connu une augmentation significative entre 2012 et 2013, surtout au niveau de la région du Guémon qui enregistre une augmentation de 13 % de son nombre d'abonnés.

Figure 79 : Répartition de la consommation électrique haute tension par secteur d'activité

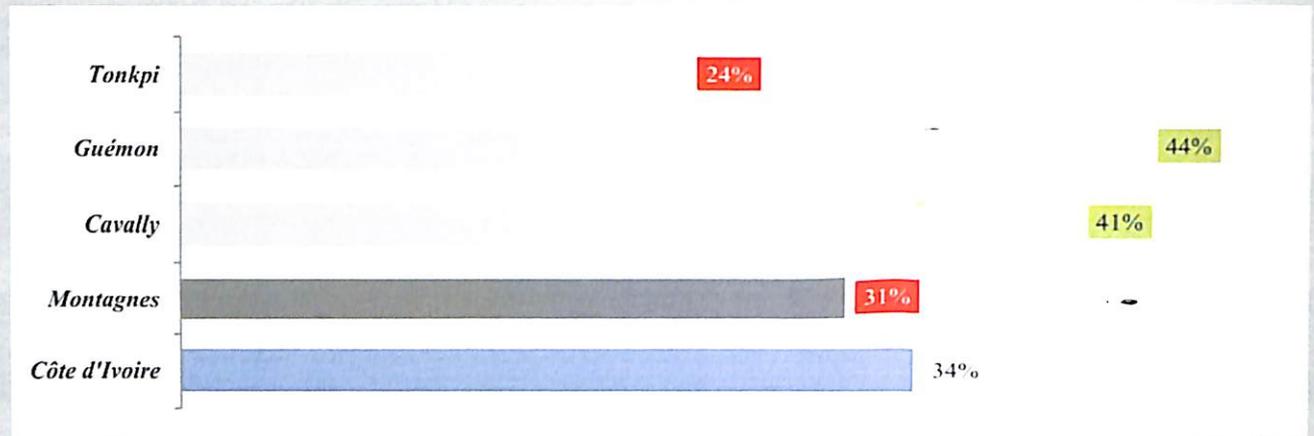


Source CIE 2014, Année 2013

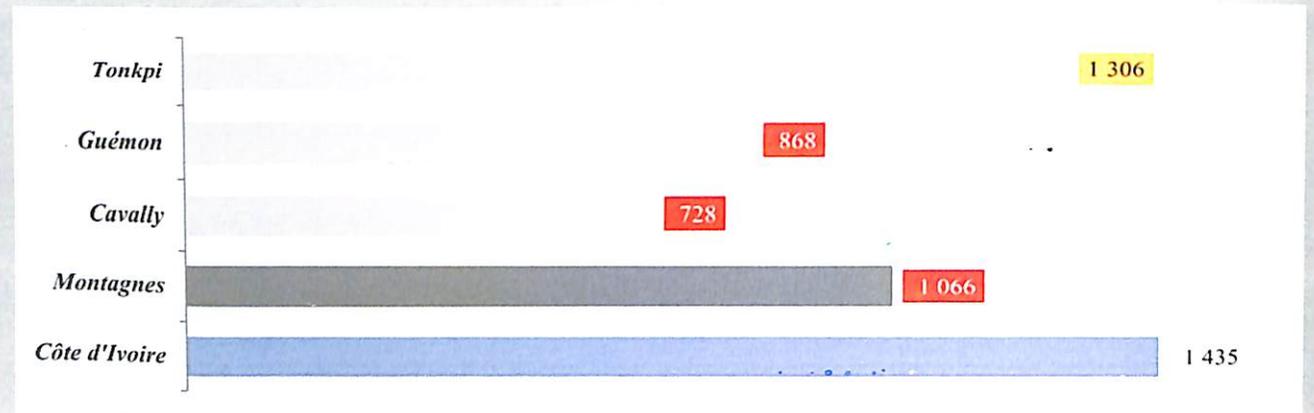
443. Le District compte seulement 100 abonnés en haute tension pour une consommation totale de 17 770 000 kWh en 2013, qui représente seulement 1 % de la consommation nationale en haute tension.
444. Le District des Montagnes se place ainsi au 11^{ème} rang national en termes consommation annuelle moyenne haute tension par abonné, avec une moyenne de consommation annuelle de 178 000 kWh par abonné contre 553 000 kWh au niveau national.
445. La consommation haute tension du District est dominée par le secteur secondaire, qui représente plus de la moitié de la consommation en haute tension du District.

Chiffres clés 28 : Electricité

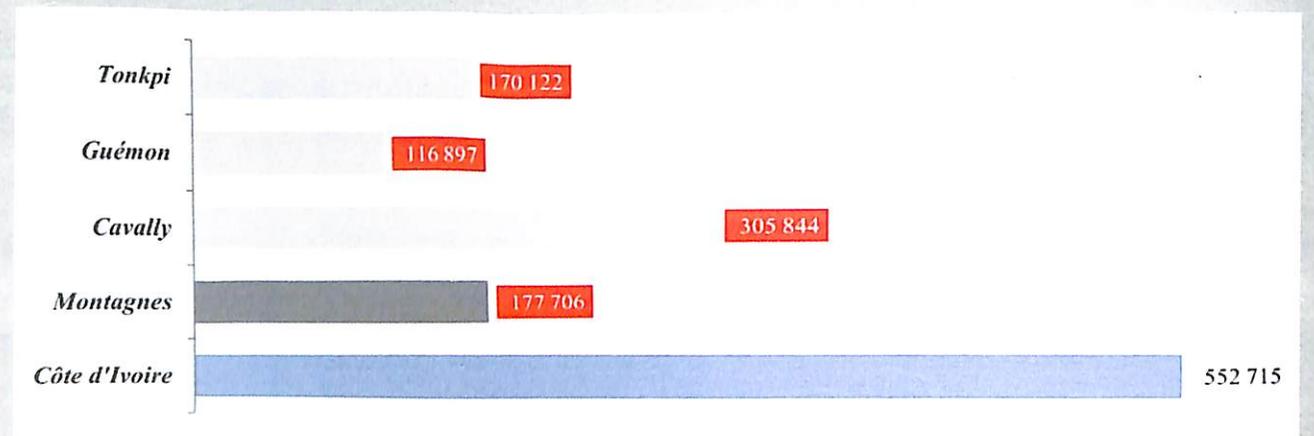
Taux de couverture des localités



Consommation domestique annuelle moyenne par abonné (kWh/abonné/an)



Consommation haute tension annuelle moyenne par abonné (kWh/abonné/an)



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

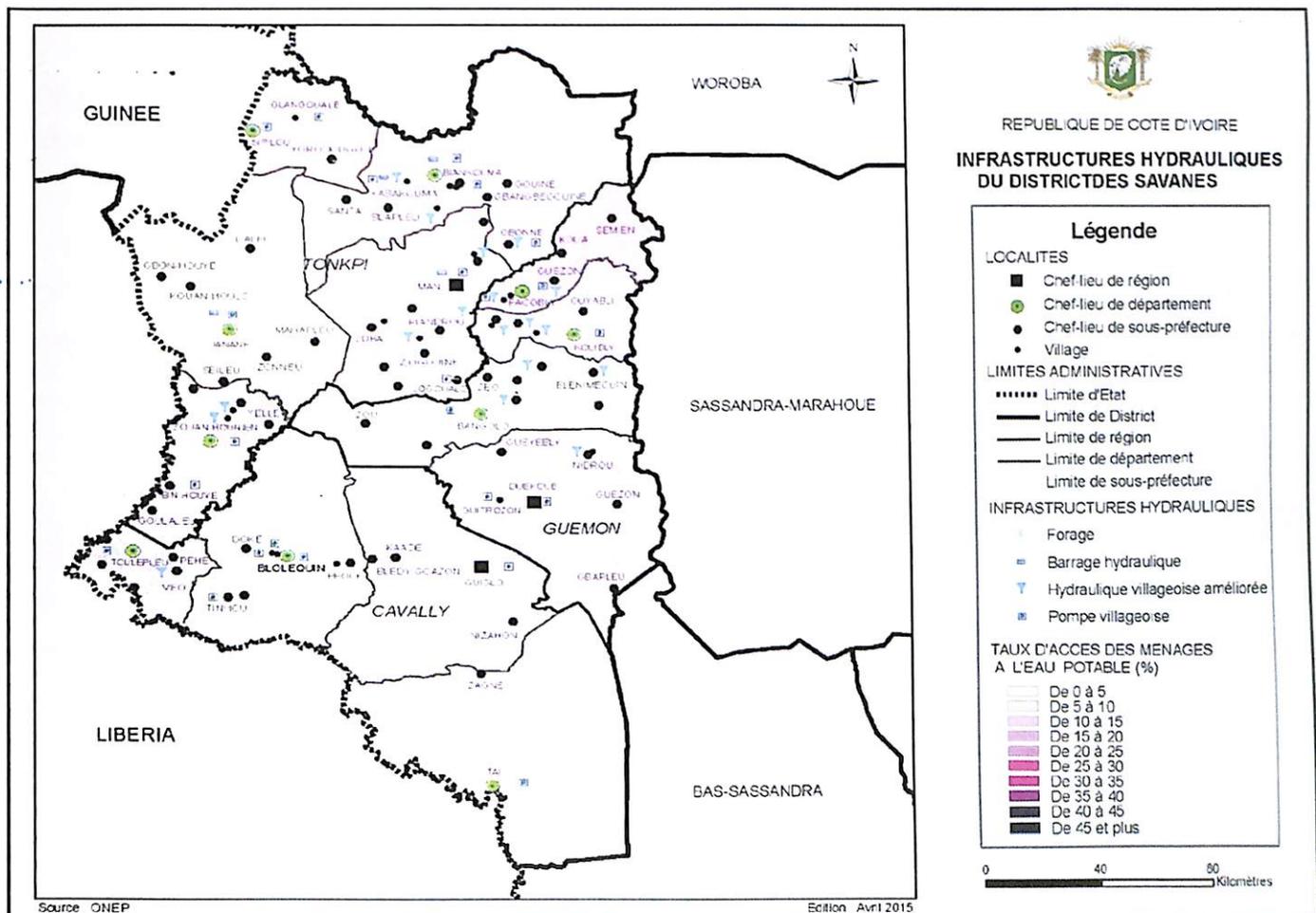
IV.3.2 Eau potable

446. L'accès à l'eau est assuré dans le District des Montagnes comme dans l'ensemble des Districts de Côte d'Ivoire par 3 types de systèmes hydrauliques :

- L'hydraulique urbaine (HU) : desserte des agglomérations urbaines des chefs-lieux de régions et de départements via la SODECI.
- L'hydraulique villageoise améliorée (HVA) : système d'adduction à l'eau composé d'un forage équipé de pompe électrique, d'un réservoir surélevé et d'un réseau simplifié alimentant des bornes-fontaines équitablement réparties dans le village.
- L'hydraulique villageoise (HV) : approvisionnement en eau des communautés villageoises dans le cadre du Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV) à travers l'exploitation des eaux souterraines. Les critères d'adduction des localités rurales étant d'un point d'eau pour une localité de 100 à 600 habitants et une pompe supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 400 habitants.

447. Le District des Montagnes affiche un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 25 % dans la plupart des localités du District selon les données du RGPH 1998. Ce taux est plus élevé dans les départements de Man, de Danané et de Toulépleu où il est compris entre 25 % et 45 %, mais il se situe globalement en dessous de la moyenne nationale qui s'établit à 53 %.

Carte 53 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable



448. Afin d'accéder à l'eau, la population utilise en majorité les puits dans la cour à hauteur de 27 %, suivi des puits publics (23,7 %), des pompes à motricité humaine (21,9 %) et l'eau de surface (19,5 %).

449. Ces taux comparés aux taux nationaux illustrent les problématiques d'accès à l'eau. En effet au niveau national, seule 17,4 % de la population utilise des puits dans la cour, 15,6 % des puits publics et 16,6 % de la population utilise des pompes à motricité humaine.

IV.3.2.1 Hydraulique urbaine

450. Le taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine atteint 35 % dans le District contre 59 % au niveau national. Ce taux de couverture est faible, bien qu'il soit tiré vers le haut par la région du Tonkpi avec 50 % des localités éligibles desservies en hydraulique humaine (HU). Avec 8 localités desservies par le réseau, la région du Guémon présente un taux de couverture particulièrement faible de 20 %.

Tableau 87 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU) (2013)

Région	Département	Nbr de localités éligibles (HU)	Nbr de localités desservies (HU)	Taux de couverture (%)
Cavally	Bloléquin	9	5	56
	Guiglo	12	1	8
	Taï	6	3	50
	Toulépleu	2	1	50
Total région		29	10	34
Guémon	Bangolo	17	4	24
	Duékoué	22	3	14
	Facobly	-	-	-
	Kouibly	2	1	50
Total région		41	8	20
Tonkpi	Biankouma	14	9	64
	Danané	12	4	33
	Man	18	9	50
	Sipilou	-	-	-
	Zouan-Hounien	-	-	-
Total région		44	22	50
Total District		114	40	35
Côte d'Ivoire		1 415	833	59

Source : ONEP, 2014

451. Le District des Montagnes compte⁷⁸ 19 stations de traitements : 15 forages et 4 en eau de surface avec un linéaire de 463 165 km. Ce réseau permet de couvrir une population de 621 331 habitants soit 30 % de la population du District seulement.

452. De plus ces centres de production ne permettent pas systématiquement de couvrir les besoins de la population bénéficiaire. Ainsi les régions du Cavally et la région du Tonkpi affichent un déficit de production respectivement de 2 835 m³ par jour et 997 m³ par jour. Ce déficit est particulièrement marqué dans les localités de Bloléquin (1 321 m³ par jour), Danané (2 223 m³ par jour) et Guiglo qui n'est plus alimentée en eau.

⁷⁸ ONEP - 2012

453. Dans la région du Cavally, certaines localités affichent également un déficit conséquent avec un taux de couverture de 11,8 % à Taï et 14,3 % à Bloléquin.

Tableau 88 : Déficit de production d'eau potable (2013)

Region	Département	Centre de Production	Pop Bénéficiaire	Production (m ³ /i)	Besoin (m ³ /i)	Déficit (m ³ /i)	Couverture des besoins (%)
Cavally	Bloléquin	Beoue	4 172	240	125	- 115	192
		Blolequin	38 521	220	1 541	1 321	14,3
	Guiglo	Guiglo	56 004	1 584	2 240	656	70,7
	Tai	Tai	14 163	67	567	500	11,8
	Toulépleu	Toulépleu	17 837	240	713	473	33,7
	Total		130 697	2 351	5 186	2 835	45,3
Guémon	Bangolo	Bangolo	19 707	330	788	458	41,9
		Zeo	4 730	110	142	32	77,5
	Duékoué	Duekoue	75 633	3 960	3 782	-178	105
	Kouibly	Facobly	8 812	154	264	110	58,3
		Tieny-Seably	8 692	600	261	- 339	229,9
		Kouibly	10 656	888	426	- 462	208,5
	Total		128 230	6 042	5 663	- 379	106,7
Tonkpi	Biankouma	Biankouma	28 491	374	1 140	766	32,8
		Gan 1 Et 2	8 092	72	243	171	29,6
		Gbonne	5 643	286	169	- 117	169,2
		Glangouale	1 874	120	56	- 64	214,3
		Sipilou	8 575	312	257	- 55	121,4
	Danané	Danane	84 060	1 980	4 203	2 223	47,1
	Man	Logouale	11 135	352	445	93	79,1
		Man	181 748	12 000	9 087	- 2 913	132
	Zouan-Hounien	Bin-Houye	11 827	176	473	297	37,2
		Zouan-Hounien	20 959	242	838	596	28,9
	Total		362 404	15 914	16 911	997	94,1
	Total District		621 331	24 307	27 760	3 453	87,6

Source : ONEP, 2014

IV.3.2.2 Hydraulique villageoise améliorée (HVA)

454. Le taux de pénétration en Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) atteint environ 5 %, soit environ 7 points de moins que la moyenne nationale (12,5 %). Ce taux présente cependant des disparités régionales, avec 13 % pour le département de Man (10 localités équipées sur les 78 recensées) contre 2 % à Danané (95 localités restant à équiper). Le département de Guiglo n'est pas équipé en HVA (malgré 43 localités éligibles identifiées).

Tableau 89 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %)

Région	Département	Nombre de localités			Taux de pénétration (%)
		Eligibles en HVA	Equipées en HVA	A équiper en HVA	
Cavally	Guiglo	43	0	43	0
	Toulépleu	13	1	12	8
Total Région		56	1	55	2
Guémon	Bangolo	40	2	38	5
	Duékoué	36	2	34	6
Total Région		76	4	72	5
Tonkpi	Biankouma	41	2	39	5
	Danané	97	2	95	2
	Man	78	10	68	13
Total Région		216	14	202	6
District des Montagnes		348	19	329	5
Côte d'Ivoire		2 138	268	1 870	12,5

Source : ONEP - 2014

IV.3.2.3 Hydraulique villageoise améliorée (HVA)

455. Avec 2 035 pompes à motricité humaine (PMH) en exploitation sur 2 677 estimées pour répondre aux besoins de la population, le taux de pénétration en hydraulique villageoise atteint 76 %, soit près de 7 points de mieux que la moyenne nationale (69,7 %).

456. Le taux de pénétration est plus faible dans la région du Guémon avec 1 312 pompes à motricité humaine installées, soit un taux de pénétration de 56 %.

Tableau 90 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %)

Région	Population estimée (2013)	Besoins estimés en PMH	PMH en exploitation	PMH manquantes	Taux de pénétration (%)
Cavally	241 326	501	375	126	75
Guémon	358 021	620	348	272	56
Tonkpi	801 417	1 556	1 312	244	84
District des Montagnes	1 400 764	2 677	2 035	642	76
Côte d'Ivoire	11 108 731	24 522	17 086	7 436	69,7

Source : ONEP – 2014 ; PMH : Pompe à motricité humaine

457. Le secteur hydraulique dans la région du Tonkpi, à l'instar de l'ensemble des autres régions du pays, a longtemps connu un déficit de financement dû à la crise politico-militaire. Le réseau hydraulique régional est le fruit des différents programmes qui ont court dans la région (PPU ; Programme du District des Montagnes ; ONG). Il est dominé par l'hydraulique villageoise.

458. Des disparités régionales existent néanmoins puisque les populations ayant accès à l'eau se concentrent principalement autour des chefs-lieux de département. Les zones rurales sont donc marquées par le manque d'infrastructure rendant les conditions de vie des populations particulièrement difficiles.

459. Malgré un taux de pénétration de 84 %, le réseau d'infrastructures hydrauliques villageoises est jugé insuffisant au regard des besoins de la population. Le dernier recensement des infrastructures hydrauliques de la région du Tonkpi fait état d'un besoin de 360 pompes à motricité humaine et de 106 HVA.

460. Au niveau du District, le système d'hydraulique villageoise existant souffre de dysfonctionnements liés à un manque d'entretien, qui impactent la quantité et la qualité de l'eau produite. Ainsi, dans la région du Tonkpi :

- 21 % des pompes à motricité humaine sont dans un état de délabrement ;
- 44 % des pompes à motricité humaine sont en panne ;
- Les 6 HVA sont en panne.

461. La région du Tonkpi compte 7 035 abonnés à la SODECI, soit seulement 3 % des ménages en 2012, dont plus de 65 % localisés dans le département de Man. La consommation moyenne d'eau courante par abonné est de 162 m³/an.

462. L'analyse des productions et des consommations en eaux permet de mettre en exergue les marges de sécurité en eau des différents départements. Ainsi, alors que le département de Man ne consomme que 68 % de l'eau potable produite, le département de Zouan-Hounien affiche déjà un taux de 97 %. Cette situation fait ressortir les carences d'infrastructures dans la zone sud du District.

Tableau 91: Statistiques de production et de consommation d'eau potable dans la région du Tonkpi

Biankouma	118 851	92 338	78
Danané	340 356	288 469	85
Man	1 036 246	701 099	68
Zouan-Hounien	59 112	57 112	97
Région du Tonkpi	1 554 565	1 139 018	73

Sources : Direction Territoriale de l'hydraulique ; Annuaire statistique régional du Tonkpi – Edition 2013 – Année 2012 – INS

463. Concernant la région du Cavally, l'hydraulique villageoise a vu la création de trois forages réalisés par le programme d'appui post-crise (PAPC) à Guézon (sous-préfecture de Kaadé), à Kati (sous-préfecture de Guiglo) et à Ké-Bouébo (sous-préfecture de Bloléquin).
464. Par ailleurs, le conseil Norvégien pour les réfugiés (NRC) implémente le projet Shelter/Wash financé par le HCR dans le département de Toulépleu et sur ce projet, un puits busé équipé de pompe à motricité humaine est en construction dans le village de Grépleu.
465. Le volet d'Hydraulique Urbaine du Programme d'Urgence du District des Montagnes est financé par l'Agence Française de Développement (AFP) à travers le Contrat de Désendettement et de Développement (CDD ou C2D).

Tableau 92: Travaux réalisés dans la région du Cavally

Localite	Travaux Réalisés	Etat d'avancement
Guiglo	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une station compacte SANIFUTUR de 60 m³/h au château • Réalisation de 11 km de réseau de distribution • Conduite de refoulement • Installation du captage au fleuve N'zo (Exhaure) • Equipement électromécaniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Terminé • Terminé • Terminé • En cours (25 %) • Pas démarré (stade préparatif 10 %)
Bloléquin	<ul style="list-style-type: none"> • 2 forages réalisés • 1 forage équipé en pompe • Extension du réseau de 5 km 	<ul style="list-style-type: none"> • Terminé • Terminé • Terminé
Taï	<ul style="list-style-type: none"> • 01 Forage réalisé • 01 Forage équipé en pompe • Réalisation du réseau de refoulement 	<ul style="list-style-type: none"> • Terminé • Terminé • Terminé
Toulépleu	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une station compacte SANIFUTUR de 60m³/h au Cavally à Sahibly • Réalisation de 05 km de réseau de distribution • Conduite de refoulement • Installation du captage au fleuve (Exhaure) • Equipements électromécaniques • Construction de château à Denan 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours (70 %) • En cours • Terminé • En cours (50 %) • Pas démarré (stade préparatif) • Terminé

Source : Onep / Sodéci, 2014

Zoom 7 : Station de traitement d'eau potable sur la rivière N'Zo

Inaugurée en 2012, la station de traitement d'eau potable sur la rivière N'Zo est une infrastructure récente financée par la Banque Islamique de Développement et qui permet de renforcer l'alimentation en eau potable de la ville de Man et des villages alentours.

Située dans la commune de Sangouiné à 30 km de Man, elle est alimentée en eau par le fleuve Cavally. La station permet de traiter entre 3 500 et 4 200 m³ par jour avec deux produits qui sont l'hypo chlorure de calcium (chlore) et le sulfate d'alumine.

La population alimentée est celle de la région du Tonkpi (200 000 / 250 000 habitants). Le château d'eau est néanmoins estimé de taille insuffisante au regard des besoins de la population.

En effet, la région souffre d'un déficit en eau potable caractérisé par :

- Un déficit de financement du secteur dû à la crise postélectorale.
- Un manque d'entretien et de réparation des infrastructures hydrauliques : 6 HVA (hydraulique villageoise améliorée) dans la région du Tonkpi, actuellement en panne. Par ailleurs 6 % des ouvrages de la région contiennent de l'eau salée et oxydable.
- Une insuffisance des infrastructures hydrauliques, notamment des pompes à motricité humaine et des infrastructures d'adduction en eau.



Photo 9 : Station de traitement d'eau potable – Man © 2014

Coût et sources de financement :

- Coût : 9 052 058 441 FCFA
- Financement : Etat de Côte d'Ivoire : 21,2 % - Banque Islamique de Développement 78,8 %

Moyens :

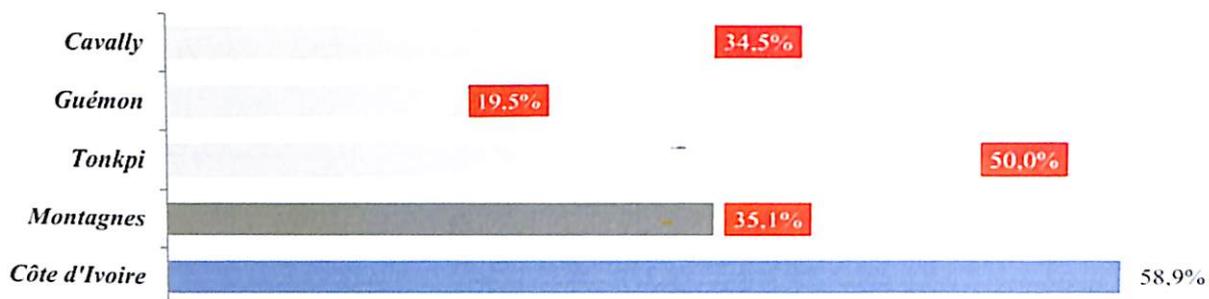
- 4 employés
- 1 laboratoire et des équipements d'analyse de la qualité de l'eau
- Une totale automatisation opérationnelle

Axes de développement :

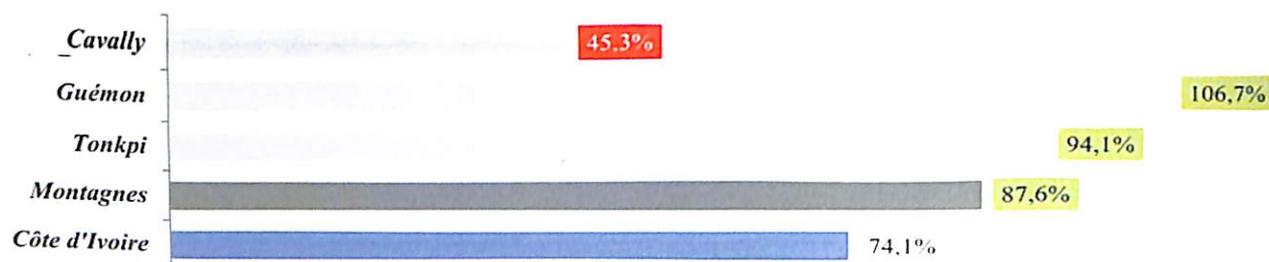
- Mise en place d'un groupe électrogène : à ce jour la station ne dispose d'aucun groupe électrogène et est donc dépendante de la stabilité du réseau électrique. De ce fait, chaque coupure électrique provoque un arrêt de la station et expose la ville de Man à des coupures d'eau.
- Restauration du système automatisé d'alimentation du château d'eau : actuellement en panne, les opérateurs sont obligés d'alimenter le château d'eau manuellement, ce qui engendre des pertes d'efficacité.

Chiffres clés 29 : Eau potable

Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU)



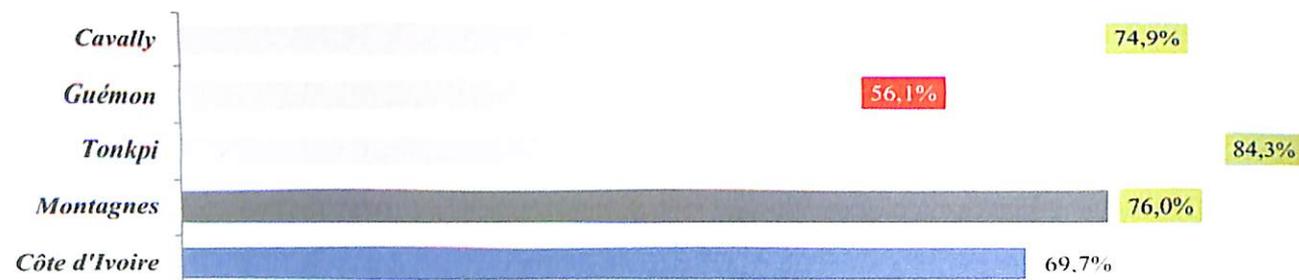
Taux de couverture des centres de traitement de l'hydraulique urbaine



Taux de pénétration de l'hydraulique villageoise améliorée (HVA)



Taux de pénétration en hydraulique villageoise (PMH)



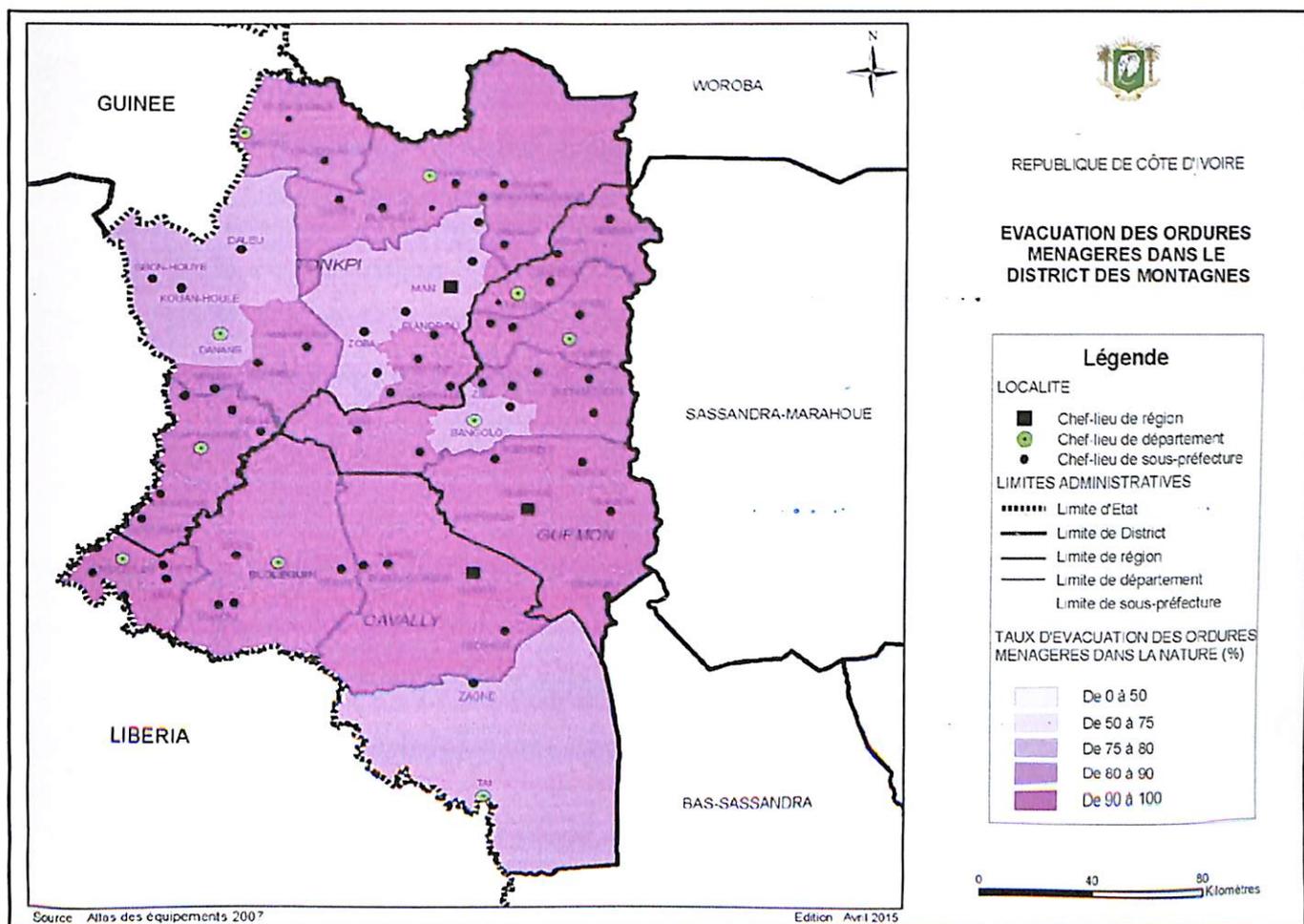
Niveau régional
 Niveau District
 Niveau national

IV.3.3 Assainissement

466. Avec près de 76 % des ménages et industriels qui se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature, la problématique du traitement des ordures est essentielle en Côte d'Ivoire. Elle l'est d'autant plus dans les Districts comme celui des Montagnes, qui possède une grande agglomération comme Man, la plus grande ville en termes de nombre d'habitants de la zone ouest, mais qui ne bénéficie pas comme Abidjan des mêmes moyens en termes de système de collecte des ordures ménagères.

467. Par manque d'infrastructures, 93 % des ordures ménagères du District sont évacuées dans la nature. Ce taux est moins élevé au niveau des départements de Danané et Man, où il est néanmoins compris entre 80 % et 90 %. Ainsi, le taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature au sein du District et de l'ensemble de ses départements est supérieur à la moyenne nationale de 74 %.

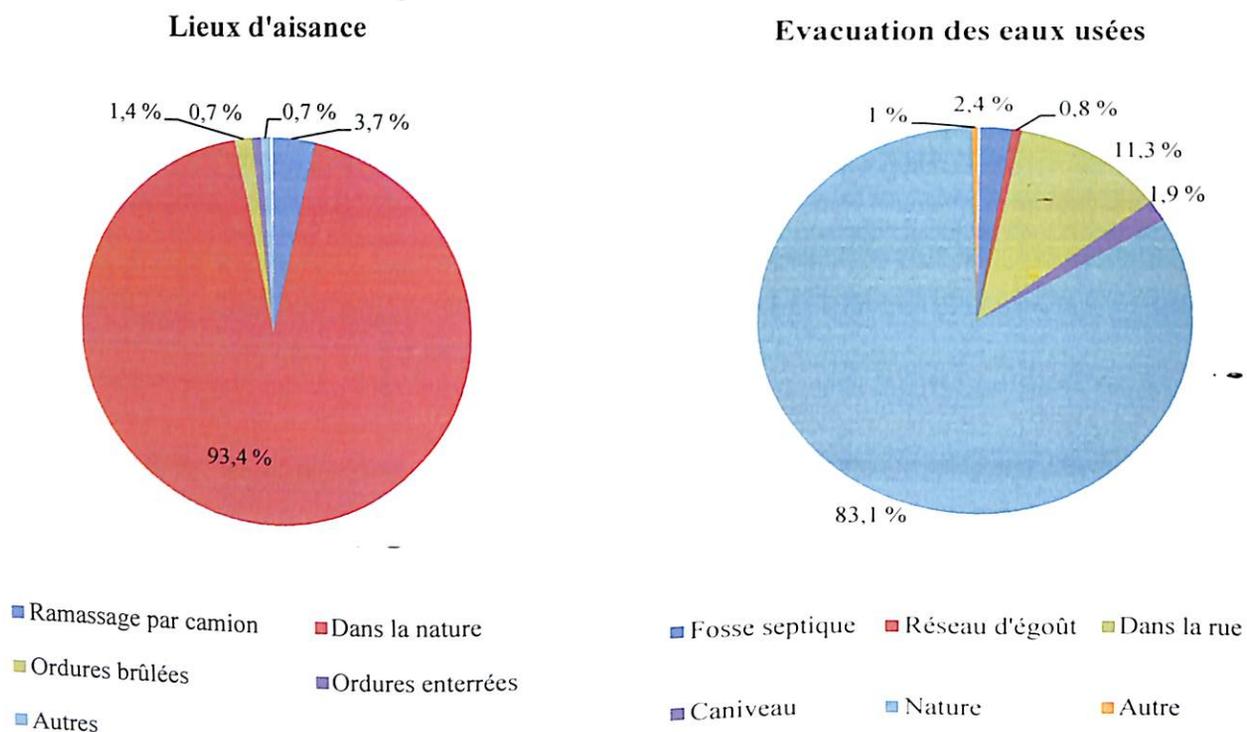
Carte 54 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature



468. Ces taux témoignent de l'absence et/ou de la défaillance du système de collecte des ordures ménagères. En effet, seuls la ville d'Abidjan et quelques grands centres urbains bénéficient d'un système de collecte des ordures ménagères effectivement opérationnel. Ceci a un impact nuisible sur le territoire et la population :

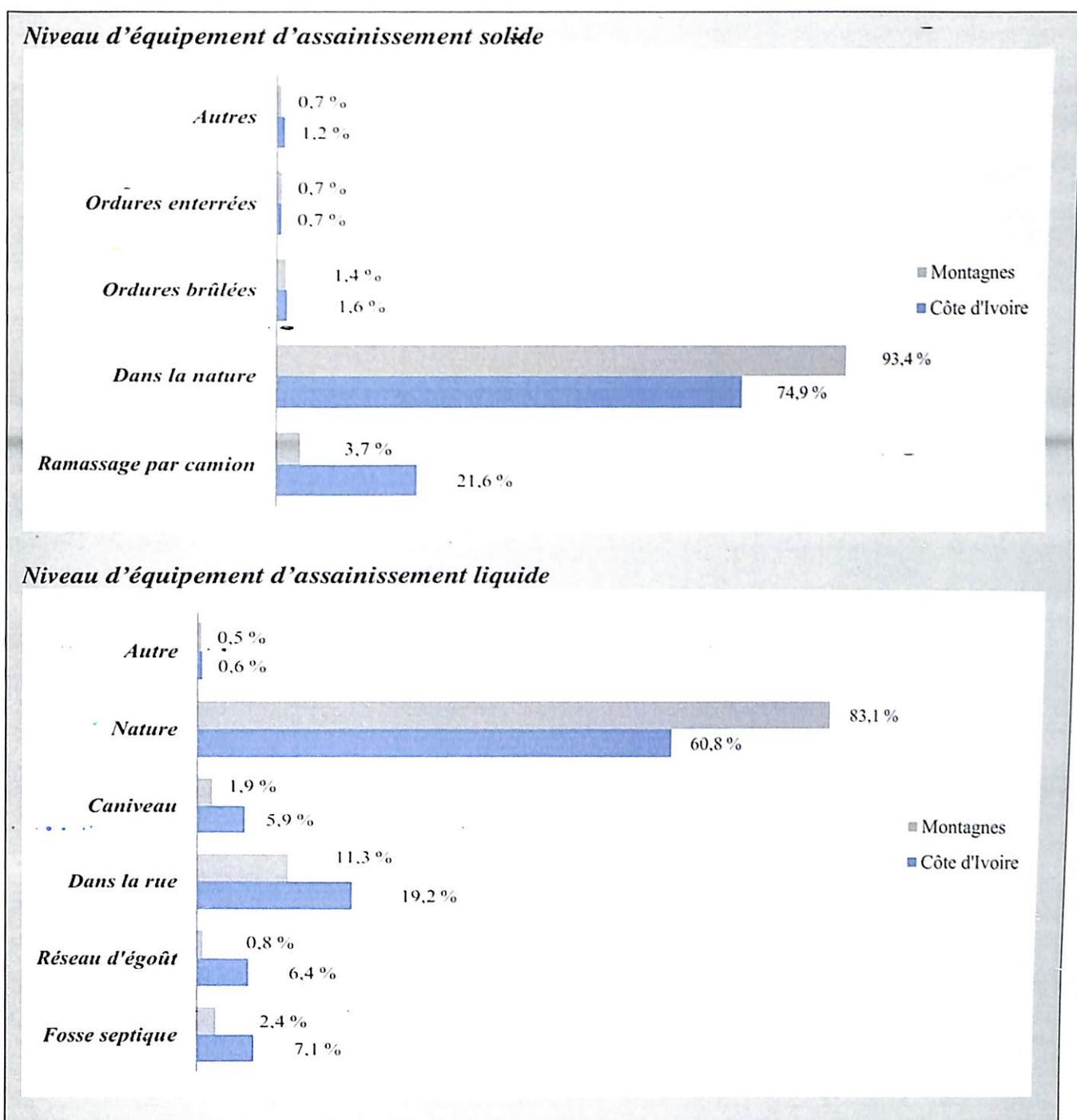
- Risques d'épidémie, dont le choléra, la fièvre typhoïde et la fièvre jaune ;
- Défiguration des espaces publics et dégradation du cadre de vie des populations ;
- Dégradation de l'écosystème.

Figure 80 : Mode d'assainissement des habitations



SOURCE : INS - RGPH 1998

Chiffres clés 30 : Assainissement



Niveau régional
 Niveau District
 Niveau national

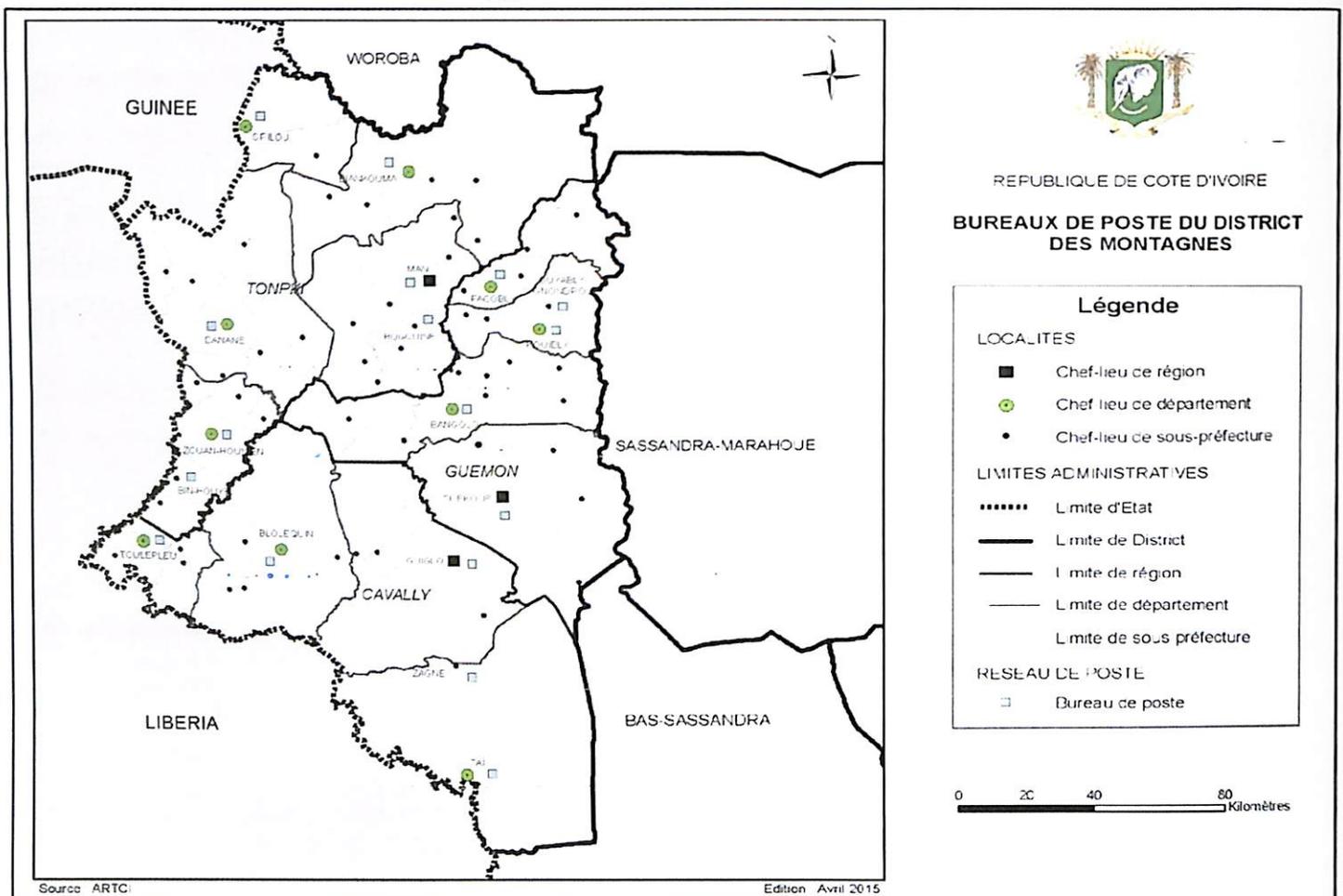
IV.3.4 Communication et Nouvelles Technologies de l'Information

IV.3.4.1 Réseau de la Poste

469. Le District compte 15 localités abritant un bureau de poste ou bénéficiant des services postaux, soit 7 % de l'ensemble des localités desservies en Côte d'Ivoire. Cependant, seuls ceux des villes de Duékoué, Guiglo, Man, Taï et Toulépleu sont fonctionnels avec 19 employés. Les autres agences postales réparties sur l'ensemble du District sont fermées à ce jour et nécessitent une réhabilitation et un rééquipement pour une réouverture.

470. En 2013, le District comptait également 317 boîtes postales louées pour 6 680 installées.

Carte 55 : Réseau de la Poste du District des Montagnes

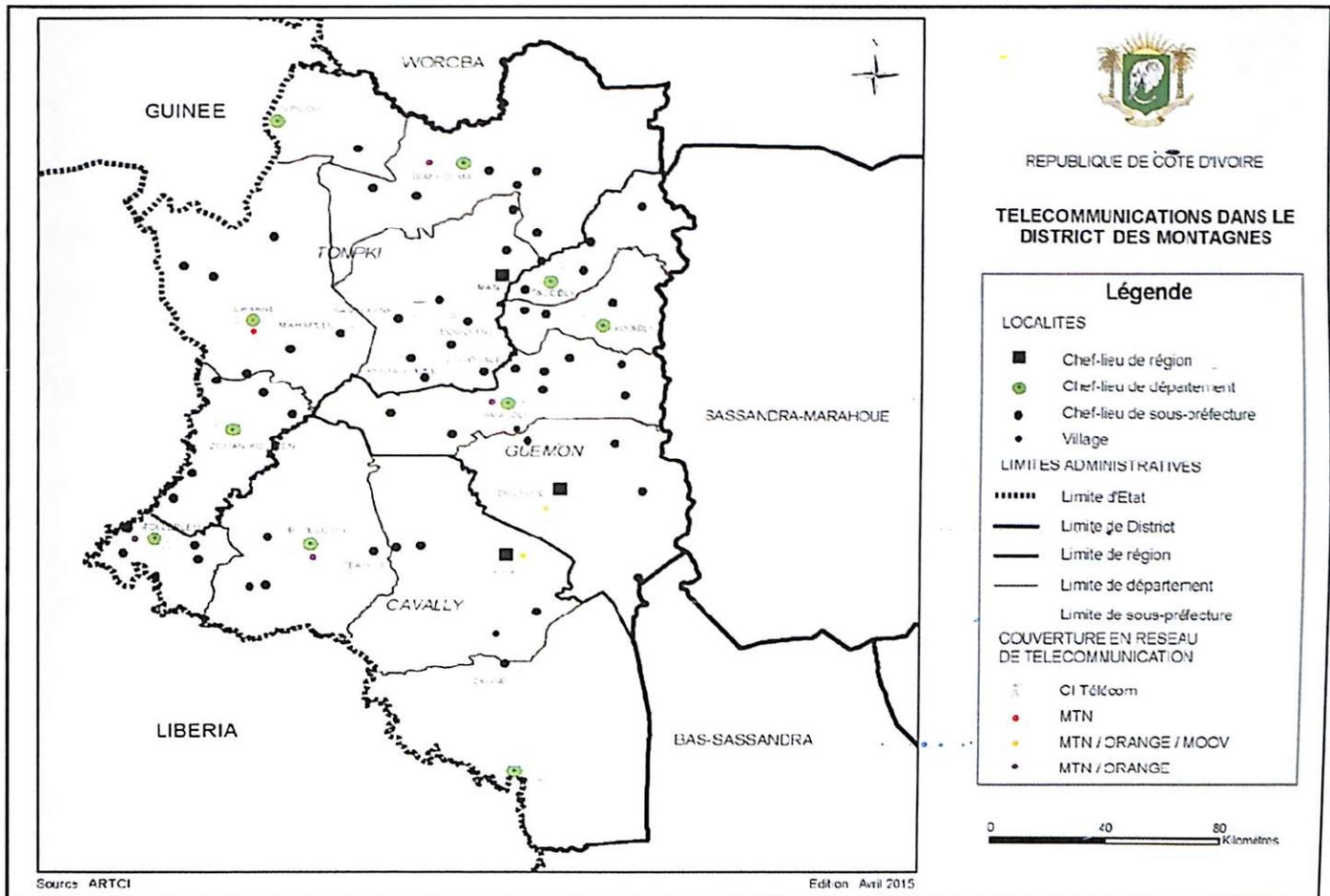


IV.3.4.2 Télécommunication

471. Le District est couvert en réseaux de télécommunication fixe et mobile par :

- Côte d'Ivoire Télécom qui domine le réseau de téléphonie fixe du District ;
- MTN/Orange/Moov pour le réseau mobile.

Carte 56 : Couverture en réseau de télécommunication du District des Montagnes



Synthèse 12 : Equipement et infrastructures

Se situant en deçà des moyennes nationales en termes de couverture des réseaux électriques et hydrauliques, le District des Montagnes affiche un déficit général d'électrification et d'accès à l'eau potable.

En effet, seules 31 % des localités du district sont électrifiées. Les ménages connectés au réseau de la CIE ne représentent que 11 % des ménages du District, tandis que les consommations professionnelles et relatives à l'éclairage public sont limitées.

Le taux d'accès à l'eau potable n'excède pas les 45 %, et ce dans les grandes villes du District. Dans la plupart des localités, celui-ci est inférieur à 25 %. L'accès à l'eau est principalement assuré par l'hydraulique villageoise. Il est entravé par le déficit d'infrastructures hydrauliques et leur état de dégradation.

Le District souffre en outre d'un déficit d'assainissement vu l'absence d'installations de ramassage des ordures, qui sont ainsi évacuées dans la nature.

Le District compte 15 localités abritant un bureau de poste ou bénéficiant des services postaux, soit 7 % de l'ensemble des localités desservies en Côte d'Ivoire. Il est par ailleurs couvert par les principaux opérateurs de téléphonie fixe et mobile.

AXE V. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Chapitre 1. Envergure territoriale et démographique**V.1.1 Synthèse**

472. Le District des Montagnes est situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire, avec deux frontières communes avec la Guinée et le Libéria. Il s'étend sur une superficie de 31 002 km², occupant près de 10 % de la superficie nationale. La région du Tonkpi (où se situe Man, principal centre urbain) représente à elle seule près de 40 % de la superficie du District.
473. Anciennement composé de 2 régions administratives (les 18 Montagnes et le Moyen Cavally), le District regroupe désormais 4 types de circonscriptions administratives : 3 régions (Guémon, Tonkpi et Cavally), 13 départements, 47 sous-préfectures et 973 villages. Ce découpage récent présente encore quelques dysfonctionnements liés au manque d'alignement effectif entre le déploiement des services décentralisés et déconcentrés de l'Etat et le découpage administratif en vigueur.
474. La situation sécuritaire du District est marquée par une forte pression foncière à l'origine de tensions interethniques, exacerbées par les conflits de chefferie et la proximité avec le Libéria et la Guinée (conflits vers Danané et Sipilou). L'impact des conflits armés a en effet été très violent dans le District des Montagnes et plus particulièrement dans le département du Duékoué où les litiges fonciers existaient déjà.
475. Le District est situé dans une zone montagneuse dotée de ressources naturelles riches et abondantes.
476. Son réseau hydrographique est l'un des plus denses du pays, avec la présence de deux fleuves majeurs de Côte d'Ivoire : le Cavally et le Sassandra, en plus de l'un des principaux lacs de barrage nationaux : le Lac de Buyo.
477. Le sol est aussi bien propice aux cultures pérennes comme le café, le cacao, le palmier à huile, et l'hévéa, qu'à une gamme variée de cultures vivrières.
478. Les reliefs montagneux caractérisent le paysage du District et abritent, en plus de 3 sommets culminant à plus de 1 000 m d'altitude, le sommet le plus élevé du territoire, le Mont Nimba, qui fait partie des rares véritables chaînes montagneuses de l'Afrique de l'Ouest.
479. Le District se caractérise également par ses richesses faunistiques et floristiques, protégées au sein des réserves écologiques. Il comprend 29 forêts, 3 parcs et 2 réserves classés, qui représentent une superficie totale de 1 180 377 hectares.
480. Les aptitudes culturelles des sols et la richesse de l'écosystème du District sont renforcées par un climat de type tropical humide qui favorise une végétation luxuriante propice à l'agriculture.
481. Le District affiche une grande diversité ethnique qui se matérialise par la cohabitation d'une population autochtone composite, dominée par les Dan, les Toura, les Mahou, les Wê, les Guéré et les Yacouba, avec une forte communauté allochtone venue de divers horizons de Côte d'Ivoire (Akan, Sénoufo, Malinké...). A ces communautés s'ajoutent les ressortissants des pays frontaliers (Guinéens et Libériens) et de la CEDEAO de manière générale.
482. La population totale du District est de 2 371 920 habitants en 2014, soit 10 % de la population nationale. La pyramide des âges est dominée par les moins de 50 ans qui représentent 90 % de cette population.
483. La région du Tonkpi concentre 42 % des habitants du District et affiche une densité de population d'environ 81 hab/km².

484. Le District accuse un certain retard de développement qui se manifeste à travers une population active restreinte et un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (hors Abidjan). Ce retard induit une précarité perceptible tant au niveau des indicateurs économiques (taux de pauvreté le plus élevé du pays après celui du District des Savanes) que sociaux (alphabétisation en deçà de la moyenne nationale, insécurité alimentaire et malnutrition infantile, déficit de vaccination des enfants...).

V.1.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Situation géographique privilégiée</i> ➤ <i>Climat tropical de transition et sols propices à de nombreuses cultures</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Infrastructures économiques et sociales en grande partie détruites</i> ➤ <i>Faible niveau d'éducation</i> ➤ <i>Taux d'analphabétisme élevé</i> ➤ <i>Taux de pauvreté élevé</i>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Dynamisme économique des pays frontaliers</i> ➤ <i>Population jeune</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Circulation d'armes à feu sur les zones frontalières</i> ➤ <i>Conflits fonciers</i> ➤ <i>Phénomènes de perturbation climatique</i>

V.1.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Caractéristiques territoriales</i>	➤ Poursuivre le désarmement des anciens combattants et miliciens, pour enrayer la prolifération des armes légères et des armes de guerre.
	➤ Renforcer les activités de cohésion sociale et de « vivre ensemble » entre les communautés à travers des séances de sensibilisation impliquant les autorités locales, les leaders traditionnels et religieux ainsi que les membres de la société civile.
	➤ Mettre en place des procédures équitables de règlement des conflits fonciers, tout en tenant compte de la vulnérabilité des populations concernées.
<i>Ressources naturelles</i>	➤ Renforcer la diffusion des données climatiques, agricoles et pédologiques afin de dynamiser les investissements et d'optimiser l'utilisation des ressources.
	➤ Lutter contre l'exploitation forestière illégale et le braconnage via le renforcement des effectifs et moyens de surveillance.
	➤ Réaliser un recensement de la faune du District afin de pouvoir surveiller l'évolution des espèces animales menacées.
	➤ Augmenter les surfaces forestières protégées et poursuivre les efforts de reboisement afin de lutter contre les perturbations climatiques locales.
<i>Caractéristiques sociodémographiques et peuplement</i>	➤ Délimiter et protéger les espaces cultivables, réhabiliter et remettre en vigueur l'usage des chemins pastoraux et de transhumance, poursuivre la sensibilisation et le dialogue afin de réduire et prévenir les conflits entre éleveurs peuls et agriculteurs.
	➤ Sensibiliser les populations à l'éducation dès les plus jeunes âges en particulier chez les jeunes filles

V.1.4 Résumé analytique

Ave 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denneré	Gôh-Djiboua	Lacs	Laranes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
-------	--	---------	---------------	-------	---------	-------------	------	---------	-----------	--------------------	---------	-------------------	--------	--------------	--------	---------------

Chapitre 1 : Caractéristiques territoriales

Superficie (km ²)	Valeur	2 153	28 095	13 683	21 045	15 820	25 952	20 885	31 002	23 796	40 046	28 427	31 308	2 132	38 118	322 462
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	
Part de la superficie nationale (%)	Valeur	0,67	8,71	4,24	6,53	4,91	8,05	6,48	9,61	7,38	12,42	8,82	9,71	0,66	11,82	100
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	0
Nombre de régions	Valeur	-	3	2	2	2	4	3	3	2	3	2	3	-	2	31
	Rang	NA	2	7	7	7	1	2	2	7	2	7	2	NA	7	
Nombre de départements / communes	Valeur	10	8	7	7	5	13	11	13	7	10	7	8	2	9	118
	Rang	4	7	9	9	13	1	3	1	9	4	9	7	7	14	6
Nombre de sous-préfectures	Valeur	4	31	31	22	33	51	46	73	41	53	39	35	-	45	504
	Rang	13	10	10	12	9	3	4	1	6	2	7	8	8	14	5
Nombre de villages	Valeur	94	561	328	243	449	839	328	973	630	1 190	907	ND	59	1 092	7 693
	Rang	12	7	9	11	8	5	9	3	6	1	4	NA	13	2	

Chapitre 2 : Ressources naturelles

Superficie du potentiel hydrographique (Km ²)	Valeur	566	79 295	78 427	8 950	5 100	182 408	176 256	90 000	99 300	145 850	182 048	99 300	114 000	218 000	NA
	Rang	14	10	11	12	13	2	4	9	7	5	3	7	6	1	
Superficie des forêts, parcs et réserves classés (ha)	Valeur	39 490	1 029 000	183 946	322 403	39 734	214 690	613 555	1 133 289	1 200 599	1 709 121	566 715	1 080 372	20 430	1 292 500	9 445 844
	Rang	13	6	11	9	12	10	7	4	3	1	8	5	14	2	
Précipitations moyennes des chefs-lieux de région (mm)	Valeur	1 919	1 482	1 709	1 457	1 469	1 131	1 529	1 599	1 307	1 329	1 113	1 314	1 159	1 122	1 403
	Rang	1	5	2	7	6	12	4	3	10	8	14	9	11	13	
Température médiane des chefs-lieux de région (°C)	Valeur	26,8	26,0	26,5	26,0	26,2	26,8	26,8	25,5	26,2	26,0	26,4	25,2	26,3	26,3	26,2
	Rang	1	10	4	10	8	1	1	13	8	10	5	14	6	6	

Axe I	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Altitude moyenne des chefs-lieux de région (m)	Valeur	50	52	89	417	151	162	55	232	375	346	385	252	344	226,4
	Rang	14	13	11	1	10	9	12	8	3	4	2	7	5	
Chapitre 3 : Peuplement et caractéristiques sociodémographiques															
Population (2014)	Valeur	4 707 404	2 280 548	1 203 052	289 779	1 605 286	1 258 604	1 478 047	2 293 304	1 607 497	1 440 826	845 139	355 573	934 352	22 671 331
	Rang	1	4	10	14	6	9	7	7	3	5	8	12	13	11
Taux brut de natalité (%)	Valeur	32,4	46,6	42,8	41,3	43,9	36,7	38,5	46,3	43,2	35,9	39,9	39,2	43,9	40,7
	Rang	14	1	7	8	4	12	11	2	6	13	9	10	4	
Indice de jeunesse (%)	Valeur	35,3	44,5	43,6	47,9	44,4	46,9	42,9	43,7	45,3	43,6	45,9	45,1	49,3	42,9
	Rang	14	8	11	2	9	3	13	10	6	11	4	7	1	
Indice de vieillesse (%)	Valeur	2	1,9	3,6	5,5	4,3	7,3	4,7	4,4	5	6,1	4,8	5	5,1	3,9
	Rang	13	14	11	3	10	1	8	9	11	2	7	5	4	
Part d'actifs (%)	Valeur	55	38	46	30	39	51,6	55,8	38	45,4	44,7	39,5	47	53,8	48
	Rang	3	12	7	14	11	5	2	12	1	9	10	6	4	
Taux de chômage (%)	Valeur	19,5	9,1	5,8	1,5	7,9	5,3	9,7	7,4	2,0	5,5	3	4,5	1,8	9,4
	Rang	14	12	8	1	11	6	13	10	9	7	4	5	2	
Taux de pauvreté (%)	Valeur	22,7	39,1	47,7	71,2	52	58,8	50,5	62,9	60,8	55,3	58,3	39,4	54,2	46,3
	Rang	1	2	4	14	7	11	6	6	13	9	10	3	8	
Indice de Gini	Valeur	0,387	0,355	0,372	0,403	0,377	0,339	0,410	0,356	0,374	0,356	0,329	0,358	0,329	0,400
	Rang	11	4	8	12	10	3	13	5	9	5	1	7	1	
Taux d'analphabétisme (%)	Valeur	37,6	75,4	69,6	83,3	71	65,77	56,5	74,2	81,8	56,8	83,9	60,7	84,5	64
	Rang	1	10	7	12	8	5	2	6	9	3	13	4	14	
Part des migrants extérieurs (%)	Valeur	17	24,5	24	4	17	6,5	12	15	7	6	7	9	5	14
	Rang	3	1	2	14	3	11	7	5	9	12	9	8	13	

Chapitre 2. Développement économique

V.2.1 Synthèse

V.2.1.1 Secteur primaire

485. Le secteur primaire, premier contributeur au PIB du District, est largement dominé par l'agriculture, pratiquée par une grande partie de la population afin de répondre au besoin premier de sécurité alimentaire. En ce sens, les cultures vivrières (riz, manioc) sont encore majoritaires à ce jour avec 90 % de la production agricole contre seulement 10 % pour les cultures de rente (café, cacao). Pourtant, compte tenu des conditions climatiques favorables et d'un sol particulièrement fertile, le District est une terre recherchée permettant de produire des spéculations de qualité à haut rendement telles que l'hévéa et le palmier à huile.
486. Cette orientation vers une agriculture axée sur la rentabilité, nécessite en amont une structuration des acteurs aujourd'hui disséminés et fortement dépendant du climat et du prix des intrants.
487. A travers les plans de développement nationaux, les sociétés coopératives agricoles et les structures de développement telles que l'ANADER et le CNRA, les pouvoirs publics tentent de structurer et pérenniser le secteur.
488. Le District possède par ailleurs l'un des deux plus grands bassins versants du pays permettant de développer une pêche fluviale aujourd'hui pratiquée de façon artisanale par les autochtones et allogènes.
489. Le District des Montagnes renferme également d'importantes ressources minières, aussi bien des métaux de base (fer, nickel, cuivre...) que des métaux précieux (or, platinoïdes...). Le potentiel minier, longtemps sous-exploité en raison notamment du déficit d'infrastructures de transport, bénéficie aujourd'hui de grands projets d'investissement qui devraient dynamiser l'industrie minière et accélérer son essor (le projet de ligne de chemin de fer reliant San Pedro à Man en est un exemple).

V.2.1.2 Secteur secondaire

490. En dépit de son poids relativement limité dans l'économie du District, le secteur secondaire offre d'importantes potentialités de diversification pour l'économie locale.
491. Malgré de nombreuses forêts, parcs et réserves - et plusieurs essences de bois très recherchées - les sociétés d'exploitation forestière sont peu nombreuses dans le District et se limitent à un niveau de première transformation de la ressource.
492. Ce secteur pourrait également être appuyé par un artisanat local encore peu structuré et méconnu des touristes, mais possédant un savoir-faire ancestral à valoriser.
493. Le District compte également quelques unités implantées dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie.

V.2.1.3 Secteur tertiaire

494. Le secteur tertiaire est porté par le commerce qui occupe 15 % de la population au niveau des principaux centres urbains. Bénéficiant notamment des échanges transfrontaliers, il est dominé par le commerce informel de produits alimentaires et autres produits de consommation quotidienne (cosmétique, quincaillerie...).
495. Le secteur tertiaire présente néanmoins d'importantes opportunités de développement et de diversification au niveau du secteur touristique.
496. En effet, figurant parmi les principales destinations touristiques du pays avant la crise, le District des Montagnes compte des sites naturels de premier choix (massifs montagneux, cascades

naturelles, forêts classées, parcs nationaux...). Ces sites répartis sur l'ensemble des régions du District permettent une valorisation de l'ensemble du territoire.

497. Sinistré par la crise, ce secteur pâtit néanmoins, d'un manque d'entretien et de mise en valeur des sites, tandis que l'offre en infrastructures de tourisme et animations est très peu développée.

V.2.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carrefour commercial ➤ Sols riches en minerais ➤ Climat favorable et sols propices à de nombreuses cultures ➤ Ressources halieutiques ➤ Abondance des ressources forestières ➤ Artisanat traditionnel développé 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Infrastructures économiques, touristiques et sociales à réhabiliter ➤ Acteurs et filières non structurés ➤ Exploitations de petite taille à faible rendement ➤ Peu d'usines de transformation de produits agricoles ➤ Secteur informel dominant ➤ Déficit de formation et de mécanisation agricole
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dynamisme économique des pays frontaliers ➤ Forte demande locale due à une démographie croissante ➤ Fort potentiel touristique (sites naturels) ➤ Population jeune 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Solde migratoire négatif ➤ Concurrence inter-régionale ➤ Données climatiques, pédologiques et agricoles non fiables ➤ Perturbations climatiques ➤ Prix des intrants ➤ Dégradation des fermes aquacoles ➤ Défrichement clandestin des forêts

V.2.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
Secteur primaire	➤ Mettre en place un fonds de développement coopératif régional pour aider à la promotion des groupements agricoles et commerciaux ainsi que les unités de microcrédit remboursables prêtant à des conditions très souples.
	➤ Promouvoir la labellisation du café des Montagnes et renforcer la lutte contre le travail des enfants dans cette filière.
	➤ Accompagner les paysans dans le financement pour l'acquisition des semences de riz, de maïs et divers intrants.
	➤ Renforcer la formation des agriculteurs aux techniques agricoles intensives.
	➤ Conditionner toute cession de terre à la production d'un contrat écrit impliquant la famille, la chefferie traditionnelle et l'autorité administrative pour éviter les ventes illicites et les remises en cause de contrat de cession par les descendants.
	➤ Préserver la sécurité alimentaire via l'exploitation du potentiel de développement des nombreux bas-fonds du District (projets d'aménagement pour la culture au riz).
	➤ Favoriser l'accès aux données géologiques aux sociétés minières afin d'accélérer les investissements et optimiser les coûts d'exploration.
	➤ Renforcer les infrastructures routières et électriques du District.
Secteur secondaire	➤ Renforcer les avantages et mécanismes pour inciter les investisseurs à s'implanter davantage dans la région notamment en mettant en place des moyens de financement adaptés aux petites exploitations et au lancement de nouvelles unités industrielles.
	➤ Imposer aux industriels de réelles compétences en foresterie afin d'exploiter la ressource de façon durable et améliorer la transparence dans le contrôle des activités de reboisement et la distribution des périmètres d'exploitation.
	➤ Renforcer la valorisation de l'artisanat local.
Secteur tertiaire	➤ Améliorer la valorisation, la conservation et la promotion des sites touristiques.
	➤ Accompagner les réceptifs hôteliers qui ont pâti des événements de la crise postélectorale, notamment pour les opérateurs de Duékoué et de sa région.
	➤ Améliorer la qualité des services mis à disposition des touristes pour attirer une clientèle cible type premium.
	➤ Améliorer la formation des acteurs et la professionnalisation de la filière.
	➤ Accompagner les acteurs dans la structuration des différentes filières.
	➤ Mettre en place les mesures incitatives permettant de relancer le secteur des services au sein du District.
	➤ Rétablir les liaisons routières vers les grands centres frontaliers afin de rouvrir les routes commerciales et relancer le secteur du transport.

V.2.4 Résumé analytique

Axe 2	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Dengué	Gôh-Diéhna	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
Chapitre I : Secteur Primaire																
Agriculture et élevage																
Superficie des cultures principales (ha)	Valeur	112 768	452 824	287 868	76 794	405 818	64 370	193 640	3 10 609	411 400	211 504	130 052	161 054	23 351	93 263	2 975 315
	Rang	10	1	5	12	3	13	7	4	2	6	9	8	14	11	
Superficie des cultures principales (ha)	Valeur	83 617	72 724	267 491	147 659	219 528	106 768	90 306	1 31 854	336 600	410 349	250 945	321 297	120 140	82 095	2 641 373
	Rang	12	14	4	7	6	10	11	8	2	11	5	3	9	13	
Proportion de labour motorisé (%)	Valeur	1.8	ND	0.5	1.0	0.2	1.3	1.8	0	0.04	2.48	0.13	0.4	0	1.0	0.6
	Rang	2	NA	7	5	9	4	2	12	11	11	10	8	12	5	
Quantité de viande produite (tonnes)	Valeur	2 126	1 179	1 351	2 205	3 577	4 065	15 742	ND	573	18 231	8 495	2 959	785	5 899	ND
	Rang	9	11	10	8	6	5	2	NA	13	11	3	7	12	4	
Exploitation forestière																
Nombre de périmètres forestiers	Valeur	0.0	ND	18.0	ND	86.0	ND	18.0	66.0	ND	ND	15.0	ND	ND	12.0	ND
	Rang	7	NA	3	NA	1	NA	3	2	NA	NA	5	NA	NA	6	
Superficie du périmètre forestier (ha)	Valeur	0.0	ND	565 971	ND	ND	1 481 280	ND	ND	ND	ND	ND	ND	118 722	756 984	ND
	Rang	5	NA	3	NA	NA	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	4	1	2
Secteur halieutique																
Part des ménages impliqués dans une activité du secteur halieutique (%)	Valeur	ND	0.08	0.49	0.14	0.20	0.45	ND	0.36	0.10	0.30	0.32	ND	0.01	0.10	1.10
	Rang	NA	10	1	7	6	2	NA	3	8	5	4	NA	11	8	
Capture moyenne de pêche en haute saison (kg)	Valeur	ND	45	100	38	72	96	35	79.5	100	27	47	18	38	24	40
	Rang	NA	7	2	8	5	3	10	4	1	11	6	13	8	12	

Ave 2	Abidjan	Bis-Sassandra	Comoe	Denguélé	Gôh-Diéboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Capture moyenne de pêche en basse saison (kg)	ND	13	33	14	24	32	12,5	36,7	38	9	13,3	41	13	17	15
Part des captures transformées (%)	NA	10	4	8	6	5	12	3	2	13	9	1	10	7	
Part des captures transformées (%)	ND	19	9	ND	8	ND	ND	11	11	2	ND	ND	ND	5	8
	NA	1	4	NA	5	NA	NA	2	2	7	NA	NA	NA	6	
Mines et carrières															
Nombre de permis de recherche et l'exploitation	0	ND	3	ND	4	0	6	4	6	16	15	3	5	10	ND
superficie des zones de prospection (km ²)	11	NA	9	NA	7	11	4	7	4	1	2	9	6	3	
	0	ND	2 000	ND	ND	ND	ND	ND	1 951	6 000	ND	ND	ND	1 500	ND
	5	NA	2	NA	NA	NA	NA	NA	3	1	NA	NA	NA	4	

Chapitre 2 : Secteur Secondaire

Industrie															
Nombre d'unités industrielles	Valeurs														
	Abidjan	Bis-Sassandra	Comoe	Denguélé	Gôh-Diéboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Volumes de bois produits (m ³)	NA	1	7	13	3	7	2	5	3	7	5	11	9	11	ND
	0	ND	69 506	ND	15 941 000	ND	175 000	204 613	ND	ND	33 000	ND	ND	91 902	ND
	7	NA	5	NA	1	NA	3	2	NA	NA	6	NA	NA	4	
Pétrole et Gaz															
Part du volume national de pétrole brut commercialisé (%)	53	7,54	3,54	1,21	3,03	1,85	4,58	3,57	5,45	6,36	3,56	2,02	3,04	1,26	100
	1	2	8	14	10	12	5	6	4	3	7	11	9	13	
Part du volume national de gaz butane commercialisé (%)	78,15	0,31	0,86	0,03	1,88	0,68	0	0,43	1,06	0,28	2,65	ND	13,09	0,57	100
	1	10	6	12	4	7	13	9	5	11	3	NA	2	8	
Artisanat															
Nombre d'unités	25 500	1 688	1 236	1 614	ND	ND	ND	1 652	15 000	3 135	200	ND	19 164	433	69 622

Axe 2		Comoé		Lacs		Lagunes		Woroba		Yamoussoukro		Zanzan		Côte d'Ivoire	
Part d'artisans d'art (%)	Valeur	5.5	2.0	7.0	ND	ND	ND	26.0	ND	7.8	2.0	ND	ND	ND	ND
	Rang	4	7	3	NA	NA	NA	1	NA	2	7	NA	7	NA	NA
Chapitre 3 : Secteur Tertiaire															
Commerce															
Taux moyen de commerçants en zone rurale (%)	Valeur	13.0	6.2	1.8	4.7	7.5	4.5	5.15	8.2	4.5	4.5	1.8	4.5	4.5	ND
	Rang	1	6	13	9	4	10	8	2	10	10	13	10	10	10
Taux moyen de commerçants en zone urbaine (%)	Valeur	20.0	12.5	15.1	12.5	15.0	12.5	19.2	19.2	12.5	12.5	15.1	12.5	15	ND
	Rang	1	10	5	10	8	10	2	2	10	10	5	10	8	ND
Valeur FOB des importations (milliards FCFA)	Valeur	1 735.7	9.2	0.065	ND	ND	0.587	0.059	2.332	ND	626,552	ND	626,552	0.264	ND
	Rang	1	4	9	NA	NA	7	10	6	NA	2	NA	2	8	ND
Valeur FOB des exportations (milliards FCFA)	Valeur	5 081.6	41.4	0	ND	ND	0	0.132	36,022	ND	0	ND	0	0	ND
	Rang	1	2	6	NA	NA	6	5	3	NA	6	NA	6	6	ND
Services financiers															
Nombre d'habitants / institution bancaire	Valeur	9 952	67 075	48 122	89 900	123 171	158 128	120 700	110 833	105 642	25 398	133 479	133 479	1 259 214	1 259 214
	Rang	1	3	2	5	10	12	9	8	9	2	9	2	13	13
Transport															
d'habitants / véhicule	Rang	6	1	NA	NA	NA	NA	2	NA	NA	3	NA	3	NA	NA
Volume du fret ferroviaire (tonnes)	Valeur	680 156	0	0	1 000 000	ND	0	0	9 926	0	0	0	0	0	1 692 628
	Rang	2	6	6	1	NA	5	6	3	6	6	6	6	6	6
Volume du fret portuaire (Volumes équivalent vingt pieds)	Valeur	600 000	333 334	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	933 334
	Rang	1	2	3	3	NA	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Axe 2	Abidjan	Bis- Sassandra	Comôé	Denguélé	Gôh- Diboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra- Matlahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
	Valeur	2 119	714	100	173	519	806	350	1 500	450	1 350	525	55	127	
Capacité hôtelière d'accueil (nombre de chambres)	1 355	2 119	714	100	173	519	806	350	1 500	450	1 350	525	55	127	10 143
Rang	3	1	6	13	11	8	5	10	2	9	4	7	14	12	

Chapitre 3. Développement socioculturel

V.3.1 Synthèse

V.3.1.1 Education

498. Le secteur éducatif du District des Montagnes est marqué par la prépondérance du cycle primaire qui concentre les ressources (établissements, enseignants...) et les effectifs d'élèves. Il est largement dominé par l'offre publique qui représente plus de 90 % de l'offre totale d'établissements.
499. Les taux de scolarisation, toutes filières confondues, sont en deçà des moyennes nationales. Le système éducatif est marqué par une insuffisance des moyens qui se matérialise à travers la surcharge des salles de classe, la vétusté des équipements pédagogiques et la faiblesse de l'encadrement.
500. Les filières du préscolaire et du Secondaire 1^{er} et 2nd cycles, essentiellement dispensées en milieu urbain, sont peu développées, et sont marquées par une faible scolarisation des filles, et un fort taux de redoublement et d'abandon scolaire.
501. La formation professionnelle est dominée par la formation professionnelle technique, essentiellement dispensée en milieu urbain et non orientée vers l'agriculture. Le secteur industriel est celui qui concentre le plus grand nombre d'apprenants de la formation professionnelle avec 69 % des inscrits.

V.3.1.2 Santé

502. Caractérisée par une pyramide sanitaire dominée par les établissements de premier contact qui ne permettent d'assurer que les soins basiques, l'offre sanitaire dans le District des Montagnes est insuffisante pour couvrir les besoins de la population.
503. L'offre sanitaire publique affiche en effet des taux de couverture en termes d'établissements de premier contact et de lits hospitaliers en deçà des moyennes nationales et des recommandations de l'OMS et se caractérise par des disparités régionales importantes.
504. De plus, des dysfonctionnements majeurs viennent entraver le fonctionnement des établissements sanitaires, tels le déficit de raccordement à l'eau et à l'électricité.
505. Le District affiche par ailleurs un déficit de personnel de santé qualifié, particulièrement au niveau des sages-femmes et des médecins.
506. En termes de profil sanitaire, les principales pathologies qui touchent les enfants de moins de 5 ans sont présentes dans des proportions supérieures à la moyenne nationale. Les moyens mis à disposition du dépistage de maladies comme le VIH sont insuffisants, avec des proportions de femmes dépistées en deçà de ce qui est réalisé dans le reste du pays.

V.3.1.3 Culture

507. L'offre culturelle est dominée au niveau du District par les vidéoclubs, suivis des sites culturels, des salles de spectacle et des bibliothèques, en plus d'une salle de cinéma située à Man. La danse occupe une place prépondérante au niveau des actions culturelles ; elle est assurée par des groupes de danse reconnus qui évoluent de manière non structurée en l'absence d'évènement artistique d'envergure comme les festivals, et d'infrastructures dédiées.

V.3.1.4 Sport

508. Au niveau sportif, le football, le basketball et le handball sont les sports les plus pratiqués. A titre d'illustration, la région du Tonkpi compte 15 aires de jeux et 12 centres de formation.

V.3.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ CHR de Man, établissement d'envergure régionale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Infrastructures sanitaires insuffisantes et en mauvais état ➤ Infrastructures scolaires en mauvais état ➤ Manque de moyens humains ➤ Manque de moyens matériels ➤ Aucun moyen ambulatoire ➤ Infrastructures culturelles et sportives insuffisantes et en mauvais état
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Foncier disponible 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de sensibilisation des familles à la scolarisation des jeunes particulièrement pour les jeunes filles ➤ Meilleure offre scolaire et sanitaire dans d'autres districts. ➤ Infrastructures routières et moyens de transport insuffisants

V.3.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Education</i>	➤ Sensibiliser les populations quant à l'importance de l'enseignement préscolaire malgré son caractère facultatif.
	➤ Développer une offre de formation adaptée aux secteurs les plus porteurs de l'économie du district, à savoir l'agriculture, l'exploitation forestière et les mines.
	➤ Assurer le bon fonctionnement et la réhabilitation des établissements professionnels disponibles : - Réhabiliter le dortoir et le réfectoire du Centre de formation professionnelle de Man. - Réhabiliter le Centre de formation professionnelle de Guiglo - Réhabiliter l'unité mobile de formation de Méo et le centre de formation
	➤ Renforcer les infrastructures préscolaires, notamment en milieu rural pour permettre l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge à une plus grande tranche de la population.
	➤ Améliorer l'éducation sexuelle pour lutter contre les grossesses en milieu scolaire.
	➤ Améliorer les incitations à la scolarisation des jeunes filles (notamment via des bourses d'études).
	➤ Renforcer le corps professoral dans les régions ne bénéficiant pas d'un bon taux d'encadrement.
	➤ Encourager la construction d'établissements privés pour soutenir l'offre publique.
	➤ Réhabiliter les infrastructures et le matériel éducatif.
	➤ Développer et démocratiser l'offre rurale (surtout secondaire) pour diminuer l'abandon scolaire et réduire les coûts pour les familles.
<i>Santé</i>	➤ Renforcer l'offre sanitaire dans le District.
	➤ Réhabiliter et étendre le plateau technique du CHR de Man.
	➤ Réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes.
	➤ Renforcer les capacités en termes de personnel de santé, notamment en sages-femmes et médecins.
<i>Culture Jeunesse et Sport</i>	➤ Améliorer la valorisation, la conservation et la promotion des sites culturels et sportifs.
	➤ Mettre en place plus d'infrastructures sportives.
	➤ Renforcer les soutiens aux jeunes dans le District.

V.3.4 Résumé analytique

Chapitre I : Education

Préscolaire

Axe 3	Abidjan	Bas-Sassandra	Cocody	Denguélé	Gôl-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
																Indice de parité
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	16,2	2,7	6,9	5,2	3,1	2,6	5,6	3,4	2,0	4,3	6,7	1,4	6,0	2,5	4,4
	Rang	1	10	2	6	9	11	5	8	13	7	3	14	4	12	12
Indice de parité	Valeur	1,01	0,93	0,98	0,87	1	0,96	1,04	1,01	1,03	0,88	0,96	1,05	1,04	1,02	0,99
	Rang	6	12	9	14	8	10	2	6	4	13	10	1	2	5	5
Ratio d'encadrement	Valeur	22,7	24	23	27,6	17,5	19,2	18,8	22	18	31,1	19,3	22,8	21,1	24,2	21,8
	Rang	8	11	10	13	1	4	3	7	2	14	5	9	6	12	12
Ratio d'occupation	Valeur	29,9	33,1	28,4	29,1	29,6	31,8	28,2	25,3	36,7	39	31,6	24,6	27,8	28,2	30
	Rang	9	12	6	7	8	11	4	2	13	14	10	1	3	4	4

Préscolaire (%)	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang
Indice de parité	Rang	2	1	5	14	4	9	3	6	8	12	10	11	7	13	10,86																			
	Valeur	1,02	0,81	0,89	0,75	0,81	0,86	0,88	0,78	0,79	0,88	0,87	0,73	0,90	0,88	0,86																			
Ratio d'encadrement	Rang	1	9	3	13	9	8	4	12	11	4	7	14	2	4	42,5																			
	Valeur	44,2	43,2	44,3	36,2	45,3	39,2	41,3	39,4	46	46,2	39,9	37,2	40,6	40,9	42,5																			
Ratio d'occupation	Rang	10	9	11	1	12	3	8	4	13	14	5	2	6	7	42,5																			
	Valeur	46,2	42,2	44,1	33,7	45,6	39,2	42,7	38,0	47,7	43,9	39,4	34,8	41,4	39,4	42,5																			
Scolarisation (%)	Rang	1	8	5	13	4	7	3	10	6	12	11	14	2	9	0,69																			
	Valeur	0,97	0,56	0,77	0,44	0,61	0,62	0,71	0,48	0,52	0,7	0,62	0,43	0,7	0,61	0,69																			
Indice de parité	Rang	1	10	2	13	8	6	3	12	11	4	6	14	4	8	0,69																			
	Valeur	1	10	2	13	8	6	3	12	11	4	6	14	4	8	0,69																			

Axe 3		Comoté		Lacs		Lagunes		Montagnes		Sassandra-Marahoué		Woroba		Yamoussoukro		Zanzan		Côte d'Ivoire	
Ratio	Valeur	24	33	28	24	30	33	27,6	28	25	36	26,7							
d'encadrement	Rang	1	12	7	1	10	12	6	7	3	14								
Ratio	Valeur	59	78	68	71	79	81	75	71	70	88	69							
d'occupation	Rang	1	11	3	6	12	13	9	6	5	14								
Secondaire 2nd cycle																			
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	29,3	20,3	20,1	21	8	16,5	12,6	4,3	45,5	13,2	19,3							
	Rang	2	5	6	3	12	7	10	14	1	9								
Indice de parité	Valeur	0,92	0,68	0,51	0,67	0,39	0,43	0,50	0,58	0,53	0,47	0,64							
	Rang	1	10	7	4	13	12	8	5	6	9								
Ratio	Valeur	24	25	30	24	30	33	27,6	28,0	25	36	26,7							
d'encadrement	Rang	1	12	10	1	10	12	6	7	3	14								
Ratio	Valeur	39	39	44	39	34	45	39	25	41	40	40							
d'occupation	Rang	5	5	13	5	2	14	5	1	11	10								
Secondaire Technique																			
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	8,1	3,8	2,5	2,0	0,5	1,4	0,5	0,3	9,9	1,5	3,4							
	Rang	2	7	5	6	11	10	11	14	1	9								
Indice de parité	Valeur	1,15	1,27	0,7	0,67	0,56	0,6	0,8	0,89	0,81	0,93	0,96							
	Rang	2	9	8	10	14	11	6	4	5	3								
Ratio	Valeur	10,1	14	7	14	9	8	5	6	14	12	10							
d'encadrement	Rang	8	10	4	10	7	5	1	2	10	9								
Ratio	Valeur	16	17	21	25	10	19	6	6	30	29	17							
d'occupation	Rang	6	12	10	11	3	8	1	1	14	13								
Formation professionnelle																			
Indice de parité	Valeur	1,16	ND	0,69	0,7	ND	0,68	0,58	1,04	0,76	0,29	1							
	Rang	1	NA	5	4	NA	6	9	2	3	11								
Ratio	Valeur	8,7	5	ND	6,8	8,0	5	4,5	ND	ND	9	6,7							
d'encadrement	Rang	9	3	NA	7	8	3	2	NA	NA	10								

Axe 3	Abidjan		Bas-Sassandra		Comoé		Denguété		Gôh-Diboua		Lacs		Lagunes		Montagnes		Sassandra-Marabouté		Savanes		Vallée du Bandama		Woroba		Yamoussoukro		Zanzan		Côte d'Ivoire	
	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang
Ratio d'occu ation Supérieur	28,8	11	16	7	ND	NA	21	9	16	7	5	9,9	40,7	13	27	10	14	6	6,3	2	6,1	1	7,4	3	9,4	4	30,5	12	33,9	
Indice parité	Rang	2	NA	NA	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	7	NA	NA	NA	6	3	5	3	5	NA	NA	4	4	NA	NA	NA	NA	NA	
	Valeur	14,3	NA	NA	13,4	NA	NA	NA	NA	NA	NA	12,4	NA	NA	13	8,7	18	NA	NA	6,6	NA	NA	6,6	NA	NA	NA	NA	NA	ND	
Ratio d'encadrement	Rang	5	NA	NA	6	NA	NA	NA	NA	NA	NA	3	NA	NA	4	2	7	NA	NA	1	NA	NA	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
	Valeur	64,9	NA	NA	ND	NA	NA	NA	NA	NA	NA	8,7	NA	NA	12	21,8	94	NA	8,3	NA	NA	NA	8,3	NA	NA	NA	NA	ND	ND	
Ratio d'occu ation	Rang	5	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	2	NA	NA	NA	3	4	6	4	6	NA	NA	1	NA	1	NA	NA	NA	NA	
	Valeur	5	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	2	NA	NA	NA	3	4	6	4	6	NA	NA	1	NA	1	NA	NA	NA	NA	

Chapitre 2 : Santé et prévention

Infrastructures et personnel médical

Habitants / ESPC	33 643		16 728		9 068		5 746		13 715		8 098		11 136		13 176		17 269		11 345		13 505		10 991		11 649		7 989		13 620		
	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang											
Habitants / lit hospitalier	Valeur	14	12	4	1	1	3 518	4 124	2 924	3 324	4 507	6 796	8 785	9 052	10 843	3 003	5 659	5 445													
	Rang	10 509	7 369	2 447	3 518	4 124	2 924	3 324	4 507	6 796	8 785	9 052	10 843	3 003	5 659	5 445															
Habitants / médecin	Valeur	13	10	1	5	6	2	4	7	12	9	11	12	14	14	3	8														
	Rang	8 484	22 468	10 508	11 121	18 821	14 683	13 856	24 614	29 317	22 513	19 936	30 860	8 179	20 893	14 960															
Habitants / infirmier	Valeur	2	10	3	4	7	6	5	11	8	14	14	8	12	14	3	8														
	Rang	7 653	7 095	3 065	5 843	3 538	3 259	3 981	5 910	6 272	5 317	5 735	6 917	4 805	4 938	5 221															
FAP / sage-femme	Valeur	14	13	1	9	3	2	4	10	11	7	8	12	14	3	8															
	Rang	1 540	3 592	1 601	2 128	2 065	2 081	1 582	4 082	3 159	3 128	2 636	3 362	2 118	3 291	11															
Profil sanitaire																															
Mortalité infantile-juvénile pour 1000 enfants	Valeur	97	75	133	185	102	137	102	145	80	209	74	185	137	134	125															
	Rang	4	2	7	12	5	9	5	11	3	14	1	12	9	8	8															
Mortalité néonatale pour 1000 enfants	Valeur	46	18	44	67	40	52	40	46	26	86	23	67	52	48	45															
	Rang	7	1	6	12	4	10	4	7	3	14	2	12	10	9	9															

Axe 3	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoué	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Taux de vaccination des enfants contre la fièvre jaune (%)	85	87	92	89	83	83	83	84	84	75	81	83	76	84	84
Rang	4	3	1	2	8	8	8	5	5	14	12	8	13	5	
Niveau d'insécurité alimentaire (%)	ND	21,5	6,5	9,2	13,2	9,1	4,9	23,3	12,4	17,3	3,5	13,7	9,1	13,2	12,6
Rang	NA	12	3	6	8	4	2	13	7	11	1	10	4	8	
Incidence du paludisme pour 1000 enfants	41,0	78,3	143	112,2	130,7	156,4	111,2	159,3	91,7	148,6	128,2	124,9	66,1	119,2	105,8
Rang	1	3	11	6	10	13	5	14	4	12	9	8	2	7	
Chapitre 3 : Culture, jeunesse et sport															
Nombre d'habitants / Infrastructure culturelle	ND	29 618	229 642	72 445	178 365	34 016	295 609	31 209	79 079	50 127	180 103	ND	20 916	233 588	57 639
Rang	NA	2	10	6	8	4	12	3	7	5	9	NA	1	11	
Nombre d'habitants / Infrastructure dédiée à la jeunesse	ND	253 394	601 526	48 297	123 484	83 907	1 478 047	790 640	254 812	123 654	130 984	ND	118 524	37 374	155 625
Rang	NA	8	10	2	5	3	12	11	9	6	7	NA	4	1	
Nombre d'habitants / Infrastructures sportive	ND	175 427	46 271	144 890	30 871	139 845	211 150	87 849	15 495	321 499	46 478	49 714	32 325	186 870	48 495
Rang	NA	10	4	9	2	8	12	7	1	13	5	6	3	11	

Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation

V.4.1 Synthèse

509. Le District des Montagnes affiche un déficit d'urbanisation, accentué par la croissance de la population, et induisant une insuffisance de logements fonctionnels observé sur l'ensemble de son territoire.
510. Man, chef-lieu de la région du Tonkpi et principal centre urbain du District des Montagnes, est la ville la plus importante du District en termes de population. Son poids dans le commerce régional et dans la distribution des infrastructures économiques et sociales illustre cette vocation dominante.
511. De manière générale, l'habitat en ville est dominé par les constructions anarchiques sur des sites lotis, mais insuffisamment aménagés et ne répond pas aux besoins croissants de la population.
512. La pression démographique en milieu rural, même si elle est plus modérée qu'en milieu urbain, est source de conflits fonciers, particulièrement au niveau des régions du Tonkpi et du Guémon. Elle se traduit également par la précarité constatée d'une partie des habitations et par un impact environnemental.
513. Souffrant de leur éloignement avec Abidjan, les villes du District ont progressivement été partiellement désenclavées à partir des années 70 avec l'amélioration du réseau routier national. C'est ainsi que certaines villes sont aujourd'hui reliées aux principales voies routières, notamment l'axe qui relie Abidjan à Man.
514. Cependant, le réseau routier interne du District, d'une longueur estimée à 6 000 km, dont moins de 8 % de routes bitumées, souffre d'un déficit d'investissements et d'entretien. Ce déficit se matérialise par une quasi-impraticabilité des axes routiers non bitumés et la dégradation avancée des pistes villageoises et de la voirie urbaine. Cette situation rend l'accès à certaines localités très difficile, constituant ainsi un frein à leur essor économique et social.
515. Le District est par ailleurs faiblement doté en infrastructures aériennes et ferroviaires. Le projet de voie ferrée reliant Man à San Pedro devrait apporter un premier niveau de réponse à la situation.
516. Se situant en deçà des moyennes nationales en termes de couverture des réseaux électriques et hydrauliques, le District des Montagnes affiche un déficit général d'électrification et d'accès à l'eau potable. En effet, seules 31 % des localités du district sont électrifiées. Les ménages connectés au réseau de la CIE ne représentent que 11 % des ménages du District, tandis que les consommations professionnelle et relative à l'éclairage public sont limitées.
517. Le taux d'accès à l'eau potable n'excède pas les 45 %, et ce dans les grandes villes du District. Dans la plupart des localités, celui-ci est inférieur à 25 %. L'accès à l'eau est principalement assuré par l'hydraulique villageoise. Il est entravé par le déficit d'infrastructures hydrauliques et leur état de dégradation.
518. Le District souffre en outre d'un déficit d'assainissement vu l'absence d'installations de ramassage des ordures, qui sont ainsi évacuées dans la nature.
519. Le District compte 15 localités abritant un bureau de poste ou bénéficiant des services postaux, soit 7 % de l'ensemble des localités desservies en Côte d'Ivoire. Il est par ailleurs couvert par les principaux opérateurs de téléphonie fixe et mobile.

V.4.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de ligne ferroviaire ➤ Absence d'infrastructures aéroportuaires ➤ Voirie urbaine dévastée ➤ Pistes non bitumées souvent impraticables en saison des pluies ➤ Taux de couverture électrique, d'adduction en eau et en assainissement parmi les plus bas du pays ➤ Enclavement aérien
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau hydrographique ➤ Chemin de fer reliant Man à San Pedro ➤ Présence de bureaux de poste et couverture téléphonique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Délestage et baisse de tensions ➤ Faible couverture électrique et hydraulique ➤ Déficit d'infrastructures d'hydraulique villageoise ➤ Absence d'installations d'assainissement

V.4.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Développement urbain et cadre de vie</i>	➤ Sensibiliser les populations aux impacts sur l'environnement liés aux rejets des déchets dans la nature
	➤ Mettre en place un schéma directeur de l'urbanisme dans la ville de Man
	➤ Renforcer les programmes de logements sociaux dans le District
	➤ Etendre la voirie bitumée dans la ville de Man (passer d'environ 3 km à 10 voire 15 km ce qui donnerait un nouveau visage à la ville et un aspect digne d'une capitale régionale)
<i>Transport et logistique</i>	➤ Réhabiliter les infrastructures routières aussi bien en milieu rural et la voirie urbaine et bitumer les anciens axes commerciaux entre le Mali et la Guinée
	➤ Mettre en place un aéroport fonctionnel à Man et promouvoir les vols commerciaux et le fret.
	➤ Accélérer la mise en place de routes bitumées reliant le district au Libéria et à la Guinée
<i>Equipements et infrastructures</i>	➤ Améliorer le taux d'électrification des localités rurales
	➤ Mettre en place un réseau d'assainissement pour Man et son hinterland (hydraulique villageoise)
	➤ Renforcer les investissements pour la mise en place des systèmes d'adduction en eau dans le District

V.4.4 Résumé analytique

Axe 4	Abidjan		Bas-Sassandra		Congo		Denguélé		Gôh-Djiboua		Lacs		Lagunes		Montagnes		Sassandra - Marahoué		Savanes		Vallée du Bandama		Woroba		Yamoussoukro		Zanzan		Côte d'Ivoire	

Chapitre 1 : Développement urbain et cadre de vie

Proportion de localités urbaines (%)	Valeur	100	1,1	2,7	0,4	1,6	1,77	2,7	0,8	1,27	0,3	0,9	0,54	0,6	0,27	1
	Rang	1	7	2	12	5	4	2	9	6	13	8	11	10	14	
Taux d'urbanisation (%)	Valeur	100	12,3	32,2	19,4	22	44,9	31	26,9	26,16	32,5	52	16,7	53,9	13,4	42,5
	Rang	1	14	6	11	10	4	7	8	9	5	3	12	2	13	
Proportion des habitations dotées de toilettes internes (%)	Valeur	29,5	3,5	7,1	6,7	3,7	5,9	6,0	3,2	3,46	4,3	9,4	5,2	9,2	2,7	10,8
	Rang	1	11	4	5	10	7	6	13	12	9	2	8	3	14	
Proportion d'habitations sans équipement électroménager (%)	Valeur	20,6	28,4	35	44	35,2	37,1	40	47,6	31,55	57	54	52	33,6	60,3	36
	Rang	1	13	10	6	9	8	7	5	12	2	3	4	11	1	

Chapitre 2 : Transport et Logistique

Infrastructures routières

Densité routière (km/km ²)	Valeur	0,82	0,29	0,39	0,17	0,34	0,28	0,36	0,22	0,28	0,24	0,28	0,23	0,31	0,16	0,25
	Rang	1	6	2	13	4	7	3	12	7	10	7	11	5	14	
Linéaire de routes bitumées (km)	Valeur	1 772	942	507	87	886	741	890	465	708	437	830	219	336	315	9 135
	Rang	1	2	8	14	4	6	3	9	7	10	5	13	11	12	
taux de revêtement (%)	Valeur	48,2	11,5	9,4	2,5	14,2	10,6	11,8	6,7	10,6	4,5	10,3	3,8	14,3	4,9	7,9
	Rang	1	5	9	14	3	6	4	10	6	12	8	13	2	11	

Infrastructures ferroviaire

Nombre de gares	Rang	4	6	6	6	6	2	3	6	6	5	1	6	6	6	
	Valeur	680 155	0	0	0	0	9 296	0	0	0	2 546	0	0	0	0	691 997
Fret (tonnes)	Rang	1	4	4	4	4	2	4	4	4	3	4	4	4	4	

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguété	Gôlt-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahouté	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise (%)	Valeur	62	52	79	83,9	63	77,8	83	76	56	66,7	79,2	64,1	76,2	63	69,7	
		12	14	4	1	10	5	2	7	13	8	3	9	6	10		
Part des ordures ménagères ramassées par camion (%)	Valeur	62,1	9,4	12,3	10,0	7,5	28,0	8,1	3,7	5,9	3,3	21,8	6,5	36,5	2,4	21,6	
	Rang	1	7	5	6	9	3	8	12	11	13	4	10	2	14		
Proportion des moyens modernes d'évacuation des ordures liquides (%)	Valeur	55,8	8,6	11,5	4,8	7,0	18,8	8,6	5,1	5,9	12,7	16,4	6,4	24,4	3,6	19,4	
	Rang	1	7	6	13	9	3	7	12	11	5	4	10	2	14		
<i>Communication et Nouvelles Techniques de l'Information</i>																	
Densité du réseau postal (nombre d'agences/100 km ²)	Valeur	2,740	0,050	0,227	0,057	0,063	0,062	0,038	0,048	0,063	0,052	0,025	0,064	0,657	0,031	0,079	
	Rang	1	10	3	8	5	7	12	11	5	9	14	4	2	13		

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

Tableau 1 : Superficie des composantes du District	9
Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District.....	16
Tableau 3 : Liste des principaux bailleurs de fonds et partenaires intervenant dans le District.....	18
Tableau 4 : Inventaire des réserves forestières.....	33
Tableau 5 : Répartition de la population depuis le recensement de 1 998	49
Tableau 6 : Densité de population par sous-préfecture.....	53
Tableau 7 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge	56
Tableau 8 : État matrimonial par département (en %).....	60
Tableau 9 : Statistiques sur la nuptialité du District par département (en %)	60
Tableau 10 : Situation des ménages par région du District.....	61
Tableau 11 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par région	62
Tableau 12 : Taux brut de natalité et âge moyen des femmes à la maternité	62
Tableau 13 : Taux brut de reproduction du District	63
Tableau 14 : Indice synthétique de fécondité et taux global de fécondité par région.....	64
Tableau 15 : Statut migratoire par région	65
Tableau 16 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District.....	68
Tableau 17 : Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité	69
Tableau 18 : Principaux indicateurs sociaux du District des Montagnes.....	70
Tableau 19 : Taux de pauvreté par région (en %)	71
Tableau 20 : Taux d'analphabétisme par département (en %).....	72
Tableau 21 : Production et valeur des cultures de rente, des cultures vivrières et des cultures maraichères (par région et par filière)	81
Tableau 22 : Production des cultures de rente dans le département de Guiglo en 2013.....	82
Tableau 23 : Chiffres clés de l'élevage au niveau des régions et des départements.....	84
Tableau 24 : Chiffres clés de l'abattage annuel au niveau du District.....	85
Tableau 25 : Types de labour pratiqués sur les parcelles par Département (en %).....	86
Tableau 26 : Equipements des ménages agricoles en petits matériels (en % de ménages)	86
Tableau 27 : Equipement des ménages agricoles en gros matériel (en % de ménages).....	87
Tableau 28 : Structuration du secteur agricole	88
Tableau 29 : Structures d'accompagnement agricole.....	90
Tableau 30 : Répartition des unités industrielles par région.....	96
Tableau 31 : Structuration de l'industrie du bois.....	96
Tableau 32 : Structuration du secteur touristique	110
Tableau 33 : Liste des Etablissements Hôtelières du District par Département	111
Tableau 34 : Liste des établissements de restauration du District par Département	112
Tableau 35 : Nature des importations transitant par la douane dans le District des Montagnes	116
Tableau 36 : Inventaire des institutions financières du District	118
Tableau 37 : Nombre d'établissements, d'élèves et d'enseignants par degré d'enseignement et par statut.....	120
Tableau 38 : Répartition des enfants du Préscolaire par statut, région, zone d'implantation et genre	127
Tableau 39 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire par région et par statut.....	128
Tableau 40 : Nombre d'élèves par région, par statut et par zone d'implantation.....	135
Tableau 41 : Proportion des effectifs redoublants par genre, par région et par niveau d'étude du Primaire (en %).....	136
Tableau 42 : Taux de transition Primaire-Secondaire 2012-2013 / 2013-2014 par genre	137
Tableau 43 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région et par statut	138
Tableau 44 : Répartition des élèves dans le Secondaire 1 ^{er} cycle par région, par genre et par statut	146
Tableau 45 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1 ^{er} cycle par genre, par région et par statut	147

Tableau 46 : Taux de transition par genre dans le Secondaire 1 ^{er} -2 nd cycle 2012-2013 / 2013-2014	148
Tableau 47 : Elèves redoublants du Secondaire 2 nd cycle par filière, région et niveau d'étude.....	152
Tableau 48: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1 ^{er} et 2 nd cycle par région et par statut	153
Tableau 49 : Filières du Secondaire Technique.....	156
Tableau 50 : Répartition des élèves du Secondaire technique par statut et par genre.....	156
Tableau 51 : Statistiques des redoublements en Secondaire Technique par genre, par région et par statut.....	157
Tableau 52: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique par région et par statut	158
Tableau 53 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et des professeurs en Formation Professionnelle.....	161
Tableau 54 : Synthèse des indicateurs de la Formation Professionnelle par région, par type d'établissements et de diplôme dans la région du Tonkpi.....	162
Tableau 55 : Effectifs formés par branche et filières de formation correspondantes.....	163
Tableau 56 : Répartition des infrastructures sanitaires par région et District sanitaire	166
Tableau 57 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District par région....	167
Tableau 58 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région.....	168
Tableau 59 : Plateau technique des établissements sanitaires par district sanitaire	170
Tableau 60 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des districts sanitaires.....	172
Tableau 61 : Répartition du personnel médical du District par région.....	174
Tableau 62 : Carence de personnel médical dans le District en fonction des normes nationales et internationales.....	179
Tableau 63: Profil sanitaire du District des Montagnes par région.....	181
Tableau 64: Couverture maternelle par région (en %).....	182
Tableau 65: Couverture vaccinale des enfants du District par région (en %)	183
Tableau 66 : Quotient de mortalité des enfants par région (pour 1 000 enfants).....	187
Tableau 67: Incidence liée à la mortalité générale du District des Montagnes par région.....	188
Tableau 68 : Estimation de la population en insécurité alimentaire (en % de la population)	188
Tableau 69: Incidence du paludisme dans le District des Montagnes.....	189
Tableau 70: Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région	190
Tableau 71: Incidence de la tuberculose dans le District des Montagnes.....	191
Tableau 72 : Inventaire des infrastructures culturelles	195
Tableau 73 : Inventaire des infrastructures culturelles de Man	196
Tableau 74 : Liste des évènements culturels	197
Tableau 75 : Statistiques liées au Sport	198
Tableau 76 : Principales infrastructures sportives de Man.....	199
Tableau 77 : Inventaire des infrastructures de jeunesse.....	200
Tableau 78 : Taux d'accroissement annuel de la population par département	202
Tableau 79 : Typologie des localités du District.....	204
Tableau 80 : Taux d'urbanisation du District.....	205
Tableau 81: Mode d'occupation des sols de Man (en ha).....	205
Tableau 82: Type d'habitation à Man (en %).....	207
Tableau 83 : Répartition des projets dans les départements du District des Montagnes	208
Tableau 84 : Réseau routier avant 2010 par catégorie et par type de route	212
Tableau 85 : Taux de couverture des régions du District.....	217
Tableau 86: Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne Basse tension par région.....	217
Tableau 87 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU) (2013).....	221
Tableau 88 : Déficit de production d'eau potable (2013)	222
Tableau 89 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %)	223
Tableau 90 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %)	224
Tableau 91: Statistiques de production et de consommation d'eau potable dans la région du Tonkpi	225
Tableau 92: Travaux réalisés dans la région du Cavally.....	225

FIGURES

Figure 1 : Pluviométrie et température moyenne à Man	38
Figure 2: Pluviométrie et température moyenne à Duékoué	39
Figure 3 : Pluviométrie et température moyenne à Guiglo.....	39
Figure 4: Répartition des groupes ethniques du District.....	44
Figure 5 : Poids des religions par département (1 998).....	48
Figure 6: Pyramide des âges du District des Montagnes	55
Figure 7 : Pyramide des âges de la région du Tonkpi	57
Figure 8 : Pyramide des âges de la région du Guémon.....	57
Figure 9 : Pyramide des âges de la région du Cavally.....	58
Figure 10: Taux de fécondité par tranche d'âge dans le District (pour 1000 FAP).....	64
Figure 11: Origine de la population non ivoirienne du District.....	65
Figure 12: Distribution des actifs du District par type d'activité (en %).....	69
Figure 13: Répartition des actifs du District par tranche d'âge	70
Figure 14 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence.....	71
Figure 15: Taux d'analphabétisme par tranche d'âge	73
Figure 16 : Contribuables gérés par localité et par régime d'impositions (impôts professionnels).....	76
Figure 17 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA)	77
Figure 18 : Capture moyenne de pêche (en kg/sortie) en basse et haute saison.....	93
Figure 19 : Proportion des ménages impliqués dans le secteur halieutique	93
Figure 20 : Répartition des artisans par branche d'activité.....	106
Figure 21: Répartition des activités commerciales par secteur d'activité.....	115
Figure 22 : Répartition des opérateurs économiques par nationalité	115
Figure 23: Répartition des Importations des Autres Biens de Consommation du District.....	116
Figure 24: Origine des importations dans le District des Montagnes.....	117
Figure 25 : Nombre d'enfants en âges d'être scolarisés par école par région, pour chaque degré d'enseignement.....	121
Figure 26 : Part de la population scolarisée par degré d'enseignement dans le District	121
Figure 27 : Synthèse des taux bruts de scolarisation par tranche d'âge et par région.....	122
Figure 28 : Pyramide scolaire du District	123
Figure 29 : Taux brut de scolarisation du cycle Préscolaire par genre et par région	124
Figure 30 : Répartition des enfants scolarisés au niveau Préscolaire selon leur âge.....	125
Figure 31: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Préscolaire par région.....	126
Figure 32 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par région et par genre.....	126
Figure 33 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau.....	127
Figure 34: Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire par région	128
Figure 35 : Répartition des salles de classe du Préscolaire selon le niveau d'études	129
Figure 36 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par emploi par région	129
Figure 37 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique.....	130
Figure 38 : Taux brut de scolarisation du Primaire par genre et par région.....	132
Figure 39 : Répartition des enfants scolarisés au cycle Primaire selon leur âge.....	133
Figure 40 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Primaire par région.....	134
Figure 41 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par région et par genre.....	134
Figure 42 : Evolution du taux de déperdition par genre pour chaque niveau du cycle Primaire	135
Figure 43 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Primaire.....	136
Figure 44 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école Primaire par région.	139
Figure 45 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'études.....	139
Figure 46 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement.	139
Figure 47 : Présence des commodités dans les écoles primaires	140
Figure 48 : Répartition des instituteurs du Primaire par emploi et par région.....	141
Figure 49 : Répartition des instituteurs du Primaire par statut selon le diplôme pédagogique.....	141
Figure 50 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1 ^{er} cycle par genre et par région.....	143
Figure 51: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1 ^{er} cycle selon leur âge.....	144
Figure 52: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 1 ^{er} cycle par région.....	145
Figure 53 : Répartition des élèves du Secondaire 1 ^{er} cycle par région et par genre	145

Figure 54 : Evolution du taux de déperdition par genre pour chaque niveau du Secondaire 1 ^{er} cycle	146
Figure 55 : Répartition des redoublants du Secondaire 1 ^{er} cycle par niveau d'étude	147
Figure 56 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 2 nd cycle par genre et par région	149
Figure 57 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2 nd cycle selon leur âge	150
Figure 58 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 2 nd cycle par région	151
Figure 59 : Répartition des élèves du Secondaire 2 nd cycle par niveau et par genre	151
Figure 60 : Répartition des élèves du Secondaire 2 nd cycle par classe et par filière	152
Figure 61 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Secondaire 2 nd cycle	152
Figure 62 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire par région	153
Figure 63 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par région	154
Figure 64 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région	154
Figure 65 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge	157
Figure 66 : Ratio d'occupation moyen des salles selon le diplôme préparé	163
Figure 67 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District	167
Figure 68 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service	173
Figure 69 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien-dentiste dans les régions du District	179
Figure 70 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans (pour 100 enfants)	185
Figure 71 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance par région	186
Figure 72 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge	186
Figure 73 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire	189
Figure 74 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR)	190
Figure 75 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH	191
Figure 76 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District	192
Figure 77 : Répartition de la superficie des équipements de Man	205
Figure 78 : Mode d'éclairage des habitations du District	207
Figure 79 : Répartition de la consommation électrique haute tension par secteur d'activité	218
Figure 80 : Mode d'assainissement des habitations	229

CARTES

Carte 1 : Localisation du District des Montagnes dans la Côte d'Ivoire	12
Carte 2 : Carte des subdivisions administratives du District	15
Carte 3 : Ressources naturelles du District	23
Carte 4 : Réseau hydrographique du District	25
Carte 5 : Pédologie du District des Montagnes	28
Carte 6 : Aptitudes culturelles et forestières des sols du District des Montagnes	29
Carte 7 : Carte du District par types de reliefs	31
Carte 8 : Forêts classées, parcs, réserves et principales espèces animalières du District	33
Carte 9 : Variation des précipitations dans le District des Montagnes	36
Carte 10 : Principaux groupes ethniques du District	45
Carte 11 : Alliances Inter-Culturelles et Parentés à Plaisanterie dans le District	46
Carte 12 : Répartition de la population par religion pratiquée et région	47
Carte 13 : Carte de la répartition spatiale de la population du District	52
Carte 14 : Statut matrimonial	59
Carte 15 : Taille moyenne des ménages du District des Montagnes	61
Carte 16 : Taux de natalité du District des Montagnes	63
Carte 17 : Statuts Migratoires du District des Montagnes	66
Carte 18 : Taux de chômage du District	68
Carte 19 : Taux d'alphabétisation des adultes	73
Carte 20 : Principales richesses économiques du District	77
Carte 21 : Types de cultures de rente dans le District	79
Carte 22 : Types de cultures vivrières dans le District	80

Carte 23 : Equipements de Pêche en Côte d'Ivoire	92
Carte 24 : Géologie et principaux sites miniers du District des Montagnes	98
Carte 25 : Principales industries du District	101
Carte 26 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire	103
Carte 27 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire	104
Carte 28 : Artisanat du District des Montagnes	105
Carte 29 : Principaux lieux touristiques	109
Carte 30 : Répartition des points de vente et pourcentage des commerçants dans le District	114
Carte 31 : Banques et Institutions de Micro-Finance dans le District des Montagnes	118
Carte 32 : Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District	125
Carte 33 : Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District	133
Carte 34 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 1 ^{er} cycle au sein du District	144
Carte 35 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 2 nd cycle au sein du District	150
Carte 36 : Etablissements Techniques et Professionnels du District	161
Carte 37 : Infrastructures sanitaires du District des Montagnes	165
Carte 38 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région	168
Carte 39 : Nombre d'habitants par pharmacie dans le District	169
Carte 40 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation	171
Carte 41 : Nombre d'habitants par médecin	175
Carte 42 : Nombre d'habitants par infirmier	176
Carte 43 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste	177
Carte 44 : Nombre de FAP par sage-femme dans le District	178
Carte 45 : Taux de couverture vaccinale VAT2+ dans le District	182
Carte 46 : Taux de couverture vaccinale VAA dans le District	183
Carte 47 : Taux de couverture vaccinale BCG dans le District	184
Carte 48 : Equipements Culturels du District des Montagnes	196
Carte 49 : Equipements Sportifs du District des Montagnes	199
Carte 50 : Principaux pôles urbains du District	204
Carte 51 : Carte des infrastructures de transport du District	211
Carte 52 : Infrastructures de production électrique et raccordements	216
Carte 53 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable	220
Carte 54 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature	228
Carte 55 : Réseau de la Poste du District des Montagnes	231
Carte 56 : Couverture en réseau de télécommunication du District des Montagnes	232

ZOOM

Zoom 1 : Croix Rouge de Man	21
Zoom 2 : Parc du Mont Péko	35
Zoom 3 : Société coopérative Anouanze de cacao et de café	89
Zoom 4 : Direction Régionale des Eaux et Forêts de Man	97
Zoom 5 : Site Touristique : Le Mont Tonkpi	113
Zoom 6 : Centre Hospitalier Régional de Man	193
Zoom 7 : Station de traitement d'eau potable sur la rivière N'Zo	226

SYNTHESES

<i>Synthèse 1 : Caractéristiques territoriales</i>	22
<i>Synthèse 2 : Ressources naturelles</i>	40
<i>Synthèse 3 : Caractéristiques sociodémographiques</i>	75
<i>Synthèse 4 : Secteur primaire</i>	100
<i>Synthèse 5 : Secteur secondaire</i>	107
<i>Synthèse 6 : Secteur tertiaire</i>	119
<i>Synthèse 7 : Education</i>	164
<i>Synthèse 8 : Santé</i>	194
<i>Synthèse 9 : Culture, sport et jeunesse</i>	200
<i>Synthèse 10 : Développement urbain et cadre de vie</i>	210
<i>Synthèse 11 : Transport et Logistique</i>	215
<i>Synthèse 12 : Equipement et infrastructures</i>	233

ANNEXES

<i>Annexe 1 : Rencontres réalisées en régions</i>	274
<i>Annexe 2: Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes d'analyse des monographies</i>	275
<i>Annexe 3: Liste de succession des Préfets</i>	276
<i>Annexe 4: Liste des sociétés coopératives par département et par filière</i>	277
<i>Annexe 5: Liste des Unions du District des Montagnes</i>	311
<i>Annexe 6: Statistiques des productions animales et de la pêche</i>	312
<i>Annexe 7: Etat et longueur des réseaux de routes par département</i>	314
<i>Annexe 8 : Carte de la météo nationale</i>	318
<i>Annexe 9 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire</i>	319
<i>Annexe 10 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire</i>	320

SIGLES ET ABBREVIATIONS

- °C : Degrès Celsius
- _ : représente une valeur non définie ou nulle
- AGEPE : « Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi de Côte d'Ivoire »
- ANADER : Agence nationale d'appui au développement rural
- BAD : Banque Africaine Développement
- BCG : Vaccination antituberculeuse/vaccin bilité Calmette-Guérin
- BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
- CAFOP : Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CAVEL : Cabinet Vétérinaire des Lacs
- CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CDCI : Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire
- CHR : Centre Hospitalier Régional
- CHU : Centre Hospitalier Universitaire
- CIDT : Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles
- CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité
- CIDV : Compagnie ivoirienne pour le développement des cultures vivrières
- CNCE : Caisse Nationale de Crédit et d'Epargne
- COOPEC : Coopérative d'épargne et de crédit
- CSRS : Centre Suisse de Recherche Scientifique
- CNRA : Centre National de Recherche Agronomique
- CPN : Consultation prénatale
- CQP : Certificat de Qualifications Professionnelles
- DEA : Diplôme d'études approfondies
- DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées
- DREN : Direction régionale de l'éducation nationale
- DREN-ET : Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
- DTC : Vaccin diphtérie, tétanos, coqueluche
- ENS : Enseignants
- ESPC : Etablissement Sanitaire de Premier Contact
- ETBS : Etablissements
- FAP : Femme en âge de procréer
- FDFP : Fond de Développement de la Formation Professionnelle
- FIDA : Fonds International de Développement Agricole
- HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée
- HG : Hôpital Général
- INFAS : Institut National des Agents de Santé
- INHP : Institut National d'Hygiène Publique
- IRA : Insuffisance respiratoire aiguë
- ISF : Indice Synthétique de Fécondité
- IST : Infection sexuellement transmissible
- ISTP : Institut supérieur technique professionnel
- MEMEASFP : Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle
- MEMIS : Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- MICS : Multiple Indicator Cluster Survey
- MII : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide
- MIILDA : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide à Longue Durée d'Action
- MIRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
- MSLS : Ministère de la Santé et de la Lutte Contre le Sida
- ND : Donnée Non Disponible pour le moment
- NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé

- OCACI : Office de Conseil et de Contrat d'Assurance de Côte d'Ivoire
- PASEA : Projet d'Appui au Système d'Exploitation Agricole
- PEC : Pôles économiques de compétitivité
- PEMED-CI : Projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire
- PER : Programme Economique Régional
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PND : Plan National de Développement
- PNR : Programme National Riz
- PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
- PPU : Programme Présidentiel d'Urgence
- PNIA : Programme National d'Investissement Agricole
- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- RM : Désigne le rapport de masculinité. C'est le nombre d'hommes pour 100 femmes.
- SAPH : Société Africaine de Plantations d'Hévéas
- SAFA : Solidarité Africaine d'Assurance
- SATMACI : Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire
- SGBCI : Société Générale de Banques de Côte d'Ivoire
- SIM : Système d'Information de Marché
- SODECI : Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
- SODEFEL : Société pour le développement des fruits et légume
- SODEPRA : Société pour le développement de la production animale
- SODERIZ : Société pour le développement de la riziculture en Côte d'Ivoire
- SODESUCRE : Société pour le développement du sucre
- TBR : Taux Brut de reproduction
- TDR : Test de Diagnostic Rapide
- UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- UMF : Unité Mobile de Formation
- VAA : Vaccin Anti-Amaril
- VAR : Vaccination Anti rougeole
- VAT : Vaccin Anti Tétanique
- ZEE : Zone économique exclusive

G L O S S A I R E

Indicateurs sociaux

- **Campement rattaché** : Habitation ou groupe d'habitations isolées construites en général à côté d'une exploitation agricole rattachée à une localité. Le campement porte habituellement le nom du propriétaire.
- **Indice de jeunesse** : se définit comme étant le poids démographique des jeunes (l'ensemble des individus dont l'âge est compris entre 0 et 14 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des jeunes par la population totale.
- **Indice de vieillesse** : se définit comme étant le poids démographique des vieux (l'ensemble des individus dont l'âge est supérieur ou égal à 60 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des vieux dans la population totale.
- **Rapport de dépendance** : est obtenu en divisant la population des inactifs (jeunes et vieux confondus) par celle des actifs (individus dont l'âge varie entre 15 et 59 ans).
- **Taux d'alphabétisation** : taux qui prend en compte le nombre de personnes qui savent lire et écrire sur la population totale
- **Taux d'analphabétisme** : calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant l'effectif des personnes non alphabétisées par l'effectif total des personnes âgées de 6 ans ou plus.
- **Taux de marginalisation** : Proportion des personnes n'ayant pas fréquenté l'école.
- **Taux de fréquentation scolaire** : c'est un bon indicateur permettant d'apprécier le niveau de scolarisation. Il mesure l'importance de la population qui fréquente effectivement l'école. C'est la proportion des personnes qui fréquentent l'école.
- **Indice de Gini** : Mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée.
- **Indice Synthétique de Fécondité** : L'indice synthétique de fécondité évalue le nombre d'enfants qu'aurait une femme, au cours de sa vie féconde, si elle se comportait conformément à la fécondité par âge observée au cours d'une année donnée. Il est obtenu par l'addition du nombre moyen de naissances par femme dans toutes les années définies comme fécondes (de 15 à 50 ans)
Soit $f(x, x+a)$ le taux de fécondité des femmes du groupe d'âge $x, x+a$.
 $f(x, x+a)$ = naissances des 12 derniers mois/effectif total des femmes ayant déclaré une naissance.
ISF = somme ($5 * f(x, x+a)$)
- **Densité de la population** : Mesure du nombre d'habitants d'une population occupant une portion donnée d'un milieu.
- **Rapport de masculinité** : Le sexe-ratio ou sex-ratio (nom masculin1 ou féminin2, souvent abrégé en « SR »), encore appelé rapport des sexes ou rapport de masculinité, est le rapport du nombre de mâles et de femelles au sein d'une espèce à reproduction sexuée, pour une génération, ou dans la descendance d'un individu
- **Taux d'accroissement démographique** : En démographie, la « croissance démographique » est l'évolution de la taille d'une population pour un territoire donné, le « taux d'accroissement démographique » décrit le rythme de cette évolution (augmentation ou diminution)
- **Taux global de fécondité général** : Ce taux est calculé en divisant les naissances vivantes d'une année par la population en milieu d'année des femmes en âge de procréer, âgées de 15 à 50 ans, et en multipliant par 100.
- **Taux de natalité** : Rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur cette année. Il s'exprime souvent en pour mille (‰).
- **Taux de chômage** : Pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui sont au chômage. La population active est la population en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler.
- **Taux de pauvreté** : Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. Il existe plusieurs définitions du seuil de pauvreté.

- **Taux d'alphabétisation** : C'est le taux qui prend en compte le nombre de personnes qui savent lire et écrire sur la population totale : (nombre de personnes qui savent lire et écrire/population totale) * 100.
- **Taux de rupture d'union** : Taux de rupture des couples au bout de 10 ans d'union selon l'âge de la femme à la mise en couple.
- **Taux brut de natalité** : Le taux de natalité (parfois appelé taux brut de natalité) est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur cette année
- **Taux brut de reproduction** : Le taux de reproduction brut ou taux brut de reproduction est un indicateur démographique destiné à mesurer le degré de remplacement d'une génération par la suivante. Il s'exprime par le nombre de filles mises au monde en descendance finale par cent femmes, rapport non corrigé de l'effet de mortalité, ce qui le différencie du taux net de reproduction qui est la mesure usuelle.
TBR = La descendance finale * le taux de fécondité.
- **Union consensuelle** : Cohabitation de deux personnes non mariées pendant une longue période
- **Célibataire** : Proportion des personnes âgées de 12 ans ou plus qui n'ont jamais été mariées et qui ne vivent pas avec un homme pour une femme ou une femme pour un homme.
- **Union consensuelle** : Proportion des personnes non mariées (civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers) qui vivent en concubinage.
- **Marié** : Proportion des individus dont l'union a été célébrée à l'état civil, ou religieusement ou selon les rites coutumiers.
- **Divorcé** : Proportion des personnes dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne se sont pas remariées.
- **Veuf** : Proportion des individus dont le mariage a été rompu par le décès du conjoint et qui ne se sont pas remariés.
- **Taux de polygamie** : Calculé en pourcentage, il mesure l'importance de la polygamie. C'est la proportion des hommes ayant deux épouses ou plus parmi les hommes mariés.
- **Nombre moyen d'épouses par homme marié** : Rapport entre le nombre total des femmes mariées et celui des hommes mariés à condition que les migrations des individus sans leurs conjoints soient négligeables.
- **Taux de rupture d'union** : Proportion des personnes dont l'union a été rompue. Cet indicateur calculé en pourcentage est obtenu en divisant l'effectif des veufs et des divorcés par celui des mariés.
- **Taux de mariages précoces** : calculé en pourcentage, il mesure la proportion des personnes mariées dont l'âge est compris entre 12 et 17 ans.
- **Proportion des personnes mariées** : est obtenu en divisant l'effectif des personnes mariées par l'effectif total de la population âgée de 12 ans ou plus.
- **État civil** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage civil.
- **Coutumier** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage selon les rites coutumiers.
- **Religieux** : est défini comme la proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage religieux.
- **Coutumier et état civil** : Proportion des individus ayant contracté exactement et le mariage coutumier et le mariage civil.
- **État civil et religieux** : Proportion des personnes ayant contracté exactement et le mariage religieux et le mariage civil.
- **Coutumier et religieux** : Proportion des personnes ayant contracté exactement et le mariage religieux et le mariage coutumier.
- **Coutumier état civil et religieux** : Proportion des personnes ayant contracté exactement et le mariage religieux et le mariage coutumier et le mariage civil.
- **Ensemble mariages, état civil (respectivement coutumier, religieux)** : Proportion des personnes ayant contracté au moins le mariage civil (respectivement coutumier, religieux).
- **Tous types** : proportion de tous les types de mariage confondus.

Ressources naturelles

- **Sol Ferrallitique** : Sol des zones tropicales humides sous couvert forestier. Sol de couleur rouge, pauvre en silice, mais riche en hydroxydes de fer et aluminium.
- **Flyschs** : Ensemble de roches d'origine sédimentaire, formées par la répétition du même « motif » : une strate de grès, surmontée d'une strate de schistes argileux
- **Harmattan** : Vent très sec et poussiéreux (alizé continental) d'Afrique de l'Ouest qui souffle vers le sud en provenance du Sahara et du Sahel et affecte le golfe de Guinée en hiver, entre la fin novembre et le milieu du mois de mars.
- **Forêt mésophile** : Forêt dense et moyennement humide, intermédiaire entre la forêt xérophile et la forêt hygrophile.
- **Birrimien** : Ere géologique datant d'environ 2,1 milliards d'années, durant laquelle s'est formée une chaîne de roches caractéristiques de l'Afrique occidentale.
- **Protérozoïque inférieur** : Ere ou période géologique entre $2,5 \times 10^9$ et $1,8 \times 10^9$ ans avant nos jours
- **Climat Aw** : La classification de Köppen est une classification des climats fondée sur les précipitations et les températures.
 - **Climat A** :
 - Température moyenne de chaque mois de l'année $> 18^\circ\text{C}$
 - Pas de saison hivernale
 - Fortes précipitations annuelles (supérieure à l'évaporation annuelle)
 - **Régime pluviométrique w** :
 - Saison sèche en hiver
 - Pour A : climat de la savane, P du mois le plus sec $< 60 \text{ mm}$ et $< [100 - (\text{précipitations annuelles moyennes})/25]$
 - **Régime pluviométrique m** :
 - Climat de mousson
 - P du mois le plus sec $< 60 \text{ mm}$ et $> [100 - (\text{précipitations annuelles moyennes})/25]$
 - Précipitations du mois le plus sec $< 60 \text{ mm}$

Economie

- **Produits alimentaires** : Lait, Viandes, Poissons, Boissons, Graisses et huiles végétales, Sucre
- **Biens intermédiaires** : Coton, Produits métalliques, fibres textiles
- **Biens d'équipement** : Matériels de transport (routier, aérien et ferroviaire), Machines mécaniques, instruments et appareils d'optique
- **Autres biens de consommation** : Automobiles, Vêtements, Appareils électro-ménagers, autres articles textiles
- **Taux d'occupation (tourisme)** : Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupées et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.
- **Taux d'utilisation (tourisme)** : Rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupées au nombre de chambres (emplacements) totales des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Éducation

- **Ecoles communautaires** : établissements privés à but non lucratif d'enseignement de base initiées par les communautés pour satisfaire leurs besoins éducatifs.
- **Groupe pédagogique à double vacation** : la classe à double vacation est une classe qui reçoit alternativement deux cohortes d'élèves de même niveau pendant le même jour : une cohorte le matin, une cohorte le soir.
- **Groupe pédagogique à double flux** : une même salle de classe est utilisée à des moments différents de la journée par des groupes pédagogiques différents et pour un même enseignant.

- **Groupe pédagogique multigrade** : un enseignant prend en charge plusieurs niveaux en même temps dans une même classe
- **Signification des termes/groupe pédagogique**
 - (1) Il s'agit des enseignants qui sont en service dans les bureaux de l'IEP
 - (2) Considérer toutes les écoles où des enseignements sont assurés y compris celles qui ne sont pas autorisées
 - (3) Il s'agit d'indiquer le nombre d'écoles dont les chiffres ont été utilisés pour établir la présente synthèse. (Ce nombre sert à calculer le taux de couverture).
 - (4) Un groupe pédagogique est un groupe d'élève d'un même niveau recevant dans un même lieu l'enseignement d'un même maître au même moment. Dans certains cas, Il correspond aux notions de cours unique ou de classe unique.
- Cas particuliers**
 - Un cours jumelé contient deux groupes pédagogiques.
 - Ex : le cours jumelé CP contient les groupes pédagogiques du CP1 et du CP2
 - Un cours multigrade contient autant de groupes pédagogiques que de niveaux qui le composent
 - Ex : le cours multigrade comportant les niveaux CP1, CE1, CMI contient trois groupes pédagogiques.
- Attention** : il ne faut pas commettre l'erreur de reporter l'effectif total des élèves en lieu et place du nombre de groupes pédagogiques.
- **Indice de parité** : Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **Ratio d'encadrement** : Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants d'un établissement.
- **Ratio d'occupation** : Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de salles d'un établissement.
- **Taux de scolarisation** : Proportion de jeunes d'un âge donné scolarisés par rapport à la population totale du même âge.
- **Taux Brut de Scolarisation (TBS)** : indique dans quelle mesure le pays est capable d'accueillir dans ses écoles le nombre d'élèves qu'il devrait pouvoir scolariser, compte tenu du contexte démographique. Il se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'enfants inscrits sans distinction d'âges et la population du groupe d'âge officiel.
- **Taux Net de Scolarisation (TNS)** : indique la part de la population d'âge scolaire officiel qui fréquente effectivement les établissements scolaires. Il est calculé en divisant le nombre d'élèves scolarisés du groupe d'âge officiel par la population de ce même groupe d'âge officiel.
- **Taux de transition** : Nombre d'étudiants admis en première année d'un niveau ou cycle d'enseignement dans une année donnée, exprimé en pourcentage du nombre d'inscrits en dernière année du cycle (ou niveau) précédent lors de l'année scolaire précédente.
On calcule généralement le taux de transition du primaire au secondaire, le taux de transition du premier au second cycle du secondaire et le taux de transition du secondaire au supérieur.
- **Taux de fréquentation scolaire** : c'est un bon indicateur permettant d'apprécier le niveau de scolarisation. Il mesure l'importance de la population qui fréquente effectivement l'école. C'est la proportion des personnes qui fréquentent l'école.

Santé

- **Accouchement assisté** : utilisation d'un instrument approprié (ventouse, forceps ou spatules) pour accélérer l'expulsion du nouveau-né lors de l'accouchement
- **Bilharziose urinaire** : La bilharziose, appelée aussi schistosomiase est une maladie tropicale qui atteint des millions de personnes à travers le monde et responsable de centaines de milliers de décès chaque année. C'est une maladie chronique que l'on contracte au contact de l'eau, ce qui permet le passage de larves de parasites à travers la peau. Il existe plusieurs types de bilharziose : la bilharziose intestinale et urinaire notamment
- **Consultation Postnatale** : Examen de contrôle qui doit être effectué dans les 6 à 8 semaines qui suivent un accouchement

- **Incidence globale** : En épidémiologie, le taux d'incidence rapporte le nombre de nouveaux cas d'une pathologie observés pendant une période donnée - population incidente - à la population dont sont issus les cas (pendant cette même période) - population cible -. Il est l'un des critères les plus importants pour évaluer la fréquence et la vitesse d'apparition d'une pathologie.
- **Taux de prévalence** : mesure de l'état de santé d'une population à un instant donné. Pour une affection donnée, elle est calculée en rapportant à la population totale le nombre de cas de maladies présents à un moment donné dans une population. Elle est exprimée en %.
- **Pian** : Tréponématose causée par un tréponème (*Treponema pallidum pertenue*, une bactérie spirochète). Elle entraîne une infection cutanée pouvant ensuite s'étendre et produire des lésions dans les tissus profonds, notamment osseux, par contiguïté
- **Taux d'occupation des lits** : Le taux d'occupation des lits d'hôpitaux représente la somme des journées d'hospitalisation au cours d'une période donnée (en général une année) divisée par le nombre de lits disponibles, Il indique le degré d'utilisation des lits disponibles durant une période déterminée.
- **Ulcère de Buruli** : L'ulcère de Buruli est une infection chronique débilitante de la peau et des tissus mous pouvant entraîner des déformations et des incapacités permanentes
- **CPN1** : Première consultation prénatale.
- **CPN4** : Quatrième consultation prénatale.
- **VAT2+** : Vaccin anti-tétanique (deuxième dose).
- **DTC3** : Troisième dose de vaccin antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux
- **Polio3** : Vaccin contre la Polio
- **BCG** : Le Bacille de Calmette et Guérin est le vaccin contre la tuberculose
- **VAR** : Vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle
- **VAA** : Vaccin Anti Amaril (vaccin contre la fièvre jaune)

Urbanisme et Infrastructures

- **Taux d'urbanisation** : Proportion de personnes habitant une ville ; pourcentage d'habitants en zone urbaine par rapport au reste de la population
- **Densité routière** : Rapport entre la densité du réseau routier et la superficie du territoire.
- **Taux de couverture électrique** : Rapport entre la population vivant dans les localités électrifiées et la population totale de la zone.
- **Infrastructures routières** : La loi de 1961 classifie les routes en 3 catégories :
 - Catégorie **A** : routes nationales à grande circulation (relient les chefs-lieux de préfecture et font la jonction avec les pays limitrophes) ;
 - Catégorie **B** : routes nationales d'intérêt général (relient les chefs-lieux des sous-préfectures entre eux et au réseau A) ;
 - Catégorie **C** : routes nationales d'intérêt régional (relient les villages entre eux et aux réseaux A et B) ;
 - Non Classées **NC** : toutes les autres routes et celles qui ont été construites après 1966.

Découpage administratif du territoire et structure de l'habitat

- *Sous-préfecture* : Nombre de sous-préfectures.
- *Localité* : Lieu de résidence permanente d'une population donnée.
- *Ville* : Selon le RGPH 1998, la ville est une localité d'au moins 3 000 habitants agglomérées, dotée d'une fonction politique et administrative, et au sein de laquelle la population active agricole est supérieure ou égale à 50 % de la population active totale.
- *Localité urbaine* : désigne la partie centrale de la ville constituée de quartiers clairement délimités et reconnus, et les campements qui s'y rattachent.
- *Localité semi-urbaine* : Localité qui ne vérifie pas les critères remplis par la ville.
- *Localité rurale* : Ensemble des villages reconnus par l'administration territoriale.
- *Chef-lieu de sous-préfecture rurale* : Localité rurale dotée d'une fonction politique et administrative.
- *Campement rattaché* : Habitation ou groupe d'habitations isolées construites en générale à côté d'une exploitation agricole rattachée à une localité. Le campement porte habituellement le nom du propriétaire.
- *Poids démographiques des départements (respectivement des régions)* : calculé en pourcentage, il désigne l'importance démographique du département (respectivement de la région). C'est la part de la population totale du département (respectivement de la région) dans la population totale de la Côte d'Ivoire.
- *Densité* : Nombre d'habitants au Km². On obtient la densité d'une localité en rapportant la population de cette localité à sa superficie.
- *Taux d'urbanisation* : est obtenu en divisant la population de l'ensemble urbain par la population totale.

BIBLIOGRAPHIE

- Cote d'ivoire une succession manquée.* (s.d.). Récupéré sur La documentation française:
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000013-cote-d-ivoire-une-succession-manquee>
- Person.Y. (1968). *Samori, une révolution dyula*. IFAN.
- Atlas de l'ouest de la Côte d'Ivoire*, Institut de Géographie Tropical, juillet 1996
- Monographies de région, Préfectures de région*, 2013 (ou année la plus récente)
- Plan National de Développement*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2012-2015
- Recensement Général de la Population et de l'habitat*, Institut National de la Statistique, Projections 2014
- Atlas de La Côte d'Ivoire*, Les éditions Jaguar, 2013
- Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire*, Agence d'étude et de promotion de l'emploi, 2012
- Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut National de la Statistique, 2008
- Enquête-cadre de la pêche artisanale continentale*, Ministère des ressources animales et halieutiques, 2013
- Annuaire statistique de l'éducation*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2014
- Annuaire Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2012
- Annuaire statistique de la santé*, Ministère de la Santé et de la lutte contre le SIDA, 2013
- Programme Présidentiel d'Urgence*, 2012
- Enquête Multiple Indicator Cluster Survey (MICS), XX*, 2012
- Atlas des Villes*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Atlas de la population et des équipements*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire*, 2012
- Données d'exploitation CIE*, Compagnie Ivoirienne d'électricité, 2014
- Rapport sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises à l'Ouest de la Côte d'Ivoire*
 ONUCI
- Côte d'Ivoire, le Grand Ouest, Clé de la Réconciliation*, International Crisis Group

A N N E X E S

Annexe 1 : Rencontres réalisées en régions

Région	Description des rendez-vous
REGION TONKPI- (MAN)	Réunion restreinte avec Préfet/DRPD
	Réunion élargie avec les directeurs régionaux, secrétaires généraux et autres acteurs clés de la région
	Grand Marché de Man
	Lycée Professionnel de Man
	CHR de MAN
	Croix Rouge de Man
	Direction régionale du Commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME
	Scierie Salem
	Scierie African Wood
	Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)
	Station de traitement d'eau potable sur la rivière N'ZO
REGION GUEMON (DUEKOUÉ)	Réunion restreinte avec Préfet/DRPD
	Réunion élargie avec les directeurs régionaux, secrétaires généraux et autres acteurs clés de la région
	Visite du Parc du Mont Peko
	Société Coopérative Anouanze Duékoué
REGION CAVALLY (GUIGLO)	Réunion restreinte avec Préfet
	Réunion élargie avec les directeurs régionaux, secrétaires généraux et autres acteurs clés de la région
	Direction régionale des eaux et forêts
	Centre d'études et de réalisation de projets économiques et communautaires
	Visite des principaux sites touristiques de la zone

Annexe 2: Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes d'analyse des monographies

Termes de références	Axes d'analyse des monographies
Ressort territorial	<i>Axe 1 : Envergure territoriale et démographique</i>
Cadre naturel et ses ressources	
Peuplement	
Dynamique et état de la population	
Activités économiques	<i>Axe 2 : Développement économique</i>
Urbanisation, système régional des villes et paysages urbains	<i>Axe 4 : Infrastructures et urbanisation</i>
Equipements et infrastructures régionaux et leur localisation	
Environnement et cadre de vie	
Accès aux services sociaux de base	<i>Axe 3 : Développement socio-culturel</i>
Atouts et contraintes du développement régional	<i>Axe 5 : Perspectives de développement</i>
Perspectives de développement	

Annexe 3: Liste de succession des Préfets**Liste des Sous-Préfets de Guiglo**

Nom	Date De Commandement
Akou Daboiko Pierre	16/12/1960
Gnangni Angate Benoit	29/04/1963
Catcha Picard Joseph	27/12/1963
Amani Kouame	23/10/1967
Kouakou Yao Emile	07/03/1970
Zebro Otro Joseph	05/01/1973
Tizie Ernest	25/09/1974
Kanate Kramory	02/02/1976
Nassa Dakoury	27/02/1979
Nabavi Paul	26/08/1981
Diaha Yao	11/02/1985
Kouassi Lenoir K	10/09/1996
Gnagny P Dioulo	14/08/2002
Kone Kemien Christ Jo	20/07/2005
Okou Tohoury Paulin	23/04/2009

Liste des Sous-Préfets de Biankouma

Lobognon Ametty		1962	1966
Fanny Souleymane		1966	1969
Teki N'guessan		1969	1973
Tra Bi Zah Bernard		1973	1975
Diomande Media		1975	1976
Kretiki Koffi		1976	1983
N'dri Konan		1983	1986
Sehi Bi Zah Paul	Adm. Civil	1986	1996
Amankou Kassi Gabin	Adm. Civil	1996	2002
Effoli Benjamin	Adm. Civil	2002	2002
Fermeture De La Sous-Prefecture		2002	2007
Baoto Louis Gustave	Grade 2	2007	4/02/2014
Boly Djedje Martin	Grade 2	04/02/2014	

Liste des Sous-Préfets de Duékoué

Hoba Gaston	Adm. Civil	01/09/1986	04/08/1990
Affoumou Yapou	Adm. Civil	04/08/1990	12/09/1991
Kouassi Yao Germain	Adm. Civil	12/09/1991	21/03/1994
Binaté Abdoulaye	Adm. Civil	21/03/1994	11/04/1995
Ouattara Apaloh	Adm. Civil	11/04/1995	19/07/2001
Gbakou Gnamién Jean	Adm. Civil	19/07/2001	03/05/2002
Niasson Konian	Adm. Civil	03/05/2002	19/07/2005
L' Col Detoh Letho	Of Sup FANCI	19/07/2005	
Boni Agnimel Salomon	Adm. Civil	02/10/2010	17/03/2011
Gohou Anatole	Adm. Civil	17/03/2011	28/03/2011
Benjamin Effoli	Adm. Civil	03/05/2011	11/11/2012

Annexe 4: Liste des sociétés coopératives par département et par filière

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	COOP DES PRODUCTEURS AGRICOLES REGION DU MOYEN CAVALLY (COOPARM)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE HEYENIAN DE BLOLEQUIN (COOPAHB)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE QUALITE DE BLOLEQUIN (CPQB COOP-CA)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE PAIX-TRAVAIL DE BLOLEQUIN (CAPATRAB)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGICOLE SCIO DE BLOLEQUIN (COOP-CA CASB)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE EKAN-EBONOU (EKAN-EBONOU SCOOPS)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BORIBANA DE BLOLEQUIN (BORIBANA COOP-CA)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BLOLEQUIN CENTRE (SCABC COOP-CA)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE WENDE WAOGA DE BLOLEQUIN (COOP-CA WENDE WAOGA DE BLOLEQUIN)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DJIDIYA DE BLOLEQUIN (COOP-CA CADB)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE GNONGOFFE DE BLOLEQUIN (COOP-CA C.A.G.B)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE HERE DE BLOLEQUIN (SOCAHEB COOP-CA)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE HERMANKONO DE BLOLEQUIN (COOP-CA SCOOPAHEB)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE KANHORO DE BLOLEQUIN (SCAKB COOP-CA)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WEND-PANGA DE MEO (SCOOPS CAWEN)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WEYENA DE BLOLEQUIN (COOP-CA COOPAWEB)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOLIDARITE DE BLOLEQUIN (SCOOPS CASOBLO)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ALLAKABO (COOP-CA ALLAKABO)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ANOUANZE DE BLOLEQUIN (SCOOPS ANBLO)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BONHEUR DE BLOLEQUIN (CBB SCOOPS)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS MODERNES DE BLOLEQUIN (SCOOPS ECAMOB)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES JEUNES AGRICULTEURS DE BLOLEQUIN (COOP-CA COOJAB)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE FLANDOUGOU (COOPAF COOP-CA)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE BLOLEQUIN (S.COOPRAB COOP-CA)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE GNONSOANANHANDE DE BLOLEQUIN (GNONSOANANHANDE COOP-CA)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE HEYAGNIN (SCOOPS HEYAGNIN)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LA NOUVELLE GENERATION D'AGRICULTURES DE BLOLEQUIN (SCOOPS CNOGAB)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE NIHIRI DE BLOLEQUIN (NIHIPRI)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE RAZAK DE BLOLEQUIN (COOPARAB COOP-CA)
CAVALLY	BLOLEQUIN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE WEND WAOGA (COOP-CA WENDE WAOGA)
CAVALLY	BLOLEQUIN	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE DES RIZICULTEURS
CAVALLY	BLOLEQUIN	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE DES RIZICULTEURS DE BLOLEQUIN
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE SIBOULAKA DEE BEOUA (C.ASI.B SCOOPS)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE LAISSE TOUT A DIEU DE VAVOUA (SECTION GUIGLO) (L.T.D.V SCOOPS)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	ENTREPRISE COOPERATIVE ADOM (ECADOM COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LE KORONOU DE GUIGLO (C.A.K.G COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AKPOKPOTI DE GUIGLO (COOP-CA CAG AKPOKPOTI)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ALLOUATA DE GUIGLO (SCAAG SCOOPS)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BERE-BERE DE GUIGLO (SCOOPS CABE)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BEHEBO (ECABO COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE GUIGLO (COOPAGUI COOP-CA)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE GUIGLO (SOCOPAG COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE GUIGLO (SCOOPS AGG)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEUR DE CAFE CACAO DE BEOUA (SCOOPS CAP-CCB)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS DE L'OUEST (SCOOP.A.P.O COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS UNIS DE GUIGLO (CAPUG COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU DEPARTEMENT DE GUIGLO (CAPDEG SCOOP CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU DEPARTEMENT DE GUIGLO (SCOOPS ADEG)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU GRAND OUEST (COOP-CA COOPAGO)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ECLOYEWOU DE GUIGLO (COOP-CA CAEG)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESPERANCE DE ZAGNE (SCOOPAGES-CA COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE FAKROU DE BEDY-GOAZON (S.C.A.F.B COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE FOHOUNDI DU MOYEN CAVALLY (CAFOMCA COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LA GLOIRE DE GUIGLO (S.CO.A.G.G. COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LA PAIX DE GUIGLO (CAPG COOP-CA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMANIYA (COOP-CA SOCIAL)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MODERNE DE GUIGLO (COOPAMOG COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NABONSWENDE DE SOKOURA (SCOOPS COOPANAS)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NOUVELLE GENERATION DE GUIGLO (SOCANOEG COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE RENAISSANCE DE GUIGLO (SCAREG COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOLEIL GUIGLO-TAI (SOLEIL COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOLIDARITE DE KEIBLY (SCOOPS ASK)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE YEYO YENIAN DE GUIGLO (SCAYEG COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLES DE BEABLO (SCOOPS ABE)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION, TRANSFORMATION ET DE LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES (COOP-CA LAG)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE GUIGLO (COOPAGRIG COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE NIZAHON (SCOOPS CAGRINI)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS POUR LE DEVELOPPEMENT DE GUIGLO (SCOOPS COOPADEG)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS UNIS DE GUIGLO (SCOOPS CAGRU(G))

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS WENPOUYRÉ DE PONAN (COOP-CA SO.C.A.WE.PO)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES EXPLOITANTS AGRICOLES DE GUIGLO (CEXPAG COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES EXPLOITANTS DU CAFÉ ET DU CACAO (COOP-CA CECACO)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES JEUNES PRODUCTEURS DE GUIGLO (COJEPAG SCOOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE GUIGLO (COOP.PAG COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE MAMPLEU (COOP-CA COPAM)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE BEABLO (SCOOPS P.BE)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE LA VALLÉE DU CAVALLY (SCOOPS COOPROVAC)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE NIZAON (COOPRONI COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DU N'ZE DE TAI (CANT SCOOP A)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE D'EXPLOITATION DES PRODUITS AGRICOLE DU N'ZO (CEPAG-N'ZO COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE EKLOEWOU DE GBAPLEU (EKAN-EBONOU SCOOPS)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ESPERANCE DE GUIGLO (COOP-CA ESPERANCE)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE IVOIRIENNE DES PRODUCTEURS AGRICOLE DE GUIGLO (CIPAG COOP-CA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LA REFERENCE DE GUIGLO (COOP-CA SCARG)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SIESSA DE GUIGLO (SCOOPS PAZI)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE WAGAJACA DE GUIGLO (SCOOPS WAGAJACA)
CAVALLY	GUIGLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE YIKOUWE (SCOOPS YIKOUWE)
CAVALLY	GUIGLO	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE DES HEVEACULTEURS UNIS DE ZAGNE (CHUZA COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS D'HEVEA DE GUIGLO (SCPH COOP-CA)
CAVALLY	GUIGLO	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE CODERIZ-GUIGLO (CODERIZ COOP-CA)
CAVALLY	TAI	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE ALLAKABO DE TIENKOULA (COOP-CA COAT)
CAVALLY	TAI	CAFE-CACAO	ENTREPRISE COOPERATIVE AGRICOLE DE SAKR (ECCOOPAS COOP-CA)
CAVALLY	TAI	CAFE-CACAO	SOCIETE COERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLE DU CAVALLY (SOCOPAC COOP-CA)
CAVALLY	TAI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ABRICOLE DE TAI (SOCAT COOP-CA)
CAVALLY	TAI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ABEBO DE KEIBLY (COOPAGA-ABEBO COOP-CA)
CAVALLY	TAI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ANOUANZE DE ZAGNE (SO-C-A-A-Z SCOOPS)
CAVALLY	TAI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE ZAGNE (SCAZ SCOOPS)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS DE DAOBLY (SCAPD COOP-CA)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ENTENTE DE ZAGNE (CAEZ COOP-CA)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESPERANCE DU CAVALLY (C.A.E.C COOP-CA)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESPOIR DE KEIBLY (SCOOPS AEK)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESPOIR DE ZAGNE (COOP-CA CAEZA)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE FOUNDI DE DJIDOUBAYE (COOP-CA CAFOD)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE HERE DE ZAGNE (COOP-CA COOPAHZ)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NILON DE KÉIBLY (SCOOPS ANIK)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE KEIBLY (SCOOPS SA.DE.K)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOCAPROZ DE ZAGNE (COOP-CA SOCAPROZ)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ALLIANCE DE TAI (COOP-CA AT)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE GAHABLY (COOP-CA COAG)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS MODERNES DE ZAGNE (COOP-CA CAMOZ)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLE ZIRIGLO (SCOOPS PAZI)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE KEIBLY (SOCCOOPAK COOP-CA)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE TAI ESPOIR (COOPRATE)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ETOILE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE TAI (SCEPRAT COOPCA)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LE KANTOU DE TAI (COOP-CA KI)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LE PROGES DE TAI (COOP-CA CAPT)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE MODERNE AGRICOLE DE TAI (SOCAMOT COOP-CA)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE ENTREPRISE COOPERATIVE DE DAOBLY (SECODA COOP-CA)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AVENIR DE PONAN (SCOOPS C.A.A.P)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BINKELEMAN DE ZAGNE (CABIZA COOP-CA)
CAVALLY	TAÏ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE ZAGNE (ECAZA COOP-CA)
CAVALLY	TOULEPLEU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE APOUKPI DE TOULEPLEU (S.COOP.AG.AT COOP-CA)
CAVALLY	TOULEPLEU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LANAYA DE TOULEPLEU (SCOOPS LANAYA)
CAVALLY	TOULEPLEU	RIZ	MI KLOYO (SCOOPS MI KLOYO)
CAVALLY	TOULEPLEU	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE DES RIZICULTEURS DE TOULEPLEU (COOP-CA RT)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE MONT ZATRO DE KOULOUAN (MONT ZATRO)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE SOLIDARITE DE BANGOLO (CASOB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIV DESPRODUCTEURS AGRICOLES ET AGRO-PASTORAL DU DEPARTEMENT DE BANGOLO
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE PIG-WENDE DES PLANTEURS DE GOHOULO-ZAGNA (SCOOPS COOPAPIG)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE YANWODJAMA (SCOOPS AY)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE YANWODJAMAN (SCOOPS AY)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ABOUSSOUAN DE BANGOLO (SCOOPAAB COOP-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ALLA KABO DE BANGOLO (COOP-CA C.A.A.K.B)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ALLA KABO DE BANGOLO (COOP-CA CAAKB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ALLAKABO DE NZO DE KAHEN (SCOOPS CANK)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BARAGNOUMAH DE BANGOLO (SCOOPS CABGB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BENIANSOU DE BAHABLY (CO-BE-B SCOOPS)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BINKADI DE BANGOLO (SCOOPS A2B)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BINKLEMAN DE BANGOLO (SCOOPABIN COOP-CA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BANGOLO (COOP-CA CAB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BANGOLO (COOP-CA CAB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BANGOLO (COOP-CA CABAN)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE ZOU (SCOOPS AZ)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DEMAIDEMAIN DE BANGOLO (COOP-CA CADEB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DOUNIA DE BANGOLO (COOP-CA DOUNIA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE EBOUYEKOUN DE PINHOU (SCOOPS COOPAGEP)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ENTENTE DE ZOU (COOP-CA SCAEZ)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE EOUKAYEWOUN DE BANGOLO (COOP-CA CAEB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ETTINOU DE KRANZADOUGOU (COOP-CA COOPANEK)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE FANGA WOSSIEN DE BANGOLO (SCOOPS COOPAF A)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE FNAGAWOSSIEN
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE GUELASSEMAHE TICHEMEHO (SCOOPS G.1)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE KABO DE BANGOLO (COOP-CA C.A.A.K.B)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LE ZAGNA DE BANGOLO (COOP-CA CAZ)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MONT ZATRO DE KOULOUAN (COOP-CA CAMZK)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MOYE DE BANGOLO (SCAMB COOP-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NAN-ETITINO DE KRANZADOUGOU (COOP-CA COOPANEK)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE N'SONZOMBE DE BALLO KOUASSIKRO BANGOLO (COOPANBAK)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOLIDARITE ALLA-KABO DE BANGOLO (SCASABA COOP-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOLIDARITE DE BANGOLO (SOCASOB COOP-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE TOHOBO-ABONDEI DE BEOUJE-ZAGNAN (SCOOPS T-ABONDEI)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AKOUHI DE DIEOUZON (COOPADI SCOOPS)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BENJANSOU DE BABLY (SCOOPS CO.BE.B)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BONNE NOUVELLE DE BANGOLO (SCOOPS CBNB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE COOPUG (COOP-CA COOPUP)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE D'APPUI AUX PRODUCTEURS AGRICOLES DE BANGOLO/PINHO (SCOOPS APRAB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DEPARTEMENTALE DES RIZICULTEURS ET PRODUCTEURS DE CAFE-CACAO (CODERIZ-CA-PCC)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES JEUNES PLANTEURS DE KAHEN (SCOOPS J.P.K)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES JEUNES PLANTEURS DE KAHEN (SCOOPS JPK)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DU ZARABAON (SCOOPS PZ-COOP-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLE DE BANGOLO (SCOOPABA COOP-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLE DE BANGOLO (SCOOPS PABAN)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU GUEMON (SCOOPS P.A.DE.G)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE BANGOLO (PABAN)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS ET AGRO-PASTORAL DU DEPARTEMENT DE BANGOLO (SO-CO-PRA-A-DEB-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS UNIS DE PINHOU (COOP-CA CO-P-U-P)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE EBOENIAH DE BANGOLO (SCOOPS CEEB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE EKLOEWOU DE GBAPLEU - SUCCURSALE DE KAHEN/BANGOLO (SCOOPS EKLOEWOU)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ESPOIR DE BANGOLO (SCEB COOP-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE FANGA WOSSIEN DE BANGOLO (SCOOPS COOPAFJA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE GNAMIEN-OUKAYE (GNAMIEN-OUKAYE)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE GNAMIEN-OUKAYE (COOP-CA GNAMIEN-OUKAYE)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE GUELAHASSON (COOP-CA GUELAHASSON)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ITCHE DE BANGOLO (COZIB COOP-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE KAOKA DU CANTON TAOUAKES (SCOOPS KAOKA-TAOUAKE)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LA LAYOLE DE BANGOLO (COOP-CA COOPALOB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LA PAIX DE BLENIMEOUIN (COOP-ÇA LA-PAIX-BLENIMEOUIN)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LA PAIX DE KOBENANKRO (SCAPK COOP-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LA PAIX DE LENIMEQUIN (COOP-CA PB)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LEKA DE BANGOLO (SCOOPS LEKA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LEKA (SCOOPS LEKA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE N'ZONZOMEE DE ALLOKOUASSIKRO (SO -COOPANBANK COOP-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU GUEMON (SCOOPS P.A.DE.G)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE PRODUCTEURS AGRICOLES (SCOOPABA COOP-CA)
GUEMON	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE TERE DE BANGOLO (SCOOP-TB COOP-CA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
1	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE TOHOBO- ABONDEI DE BEOUE-ZAGNA (COOP-CA TOHOBOABONDEI)
	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE WINPANGA DE BANGOLO (SCOOWINBA SCOOPS)
	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE WINPANGA DE BANGOLO (SCOOWINDA SCOOPS)
	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE YAHIBE DE BAGUIEHI (COOP-CA PAYAB)
	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE YANKADI DES PLANTEURS DE GINGLO-TAHOUAKE (COOP-CA YAP.G.T)
	BANGOLO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ZITCHE DE BANGOLO (COZIB-COOP-CA)
	BANGOLO	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE DEPARTEMENTALE DES RIZICULTEURS ET PRODUCTEURS CAFE-CACAO DE BANGOLO (CODERIZ-CA-PCC BANGOLO COOP-CA)
	DANANE	COLA	COOPERATIVE AGRICOLE POUR LA PROMOTION-LA PRODUCTION-L'ACHAT ET LA COMMERCIALISATION DE LA COTE D'IVOIRE (CAPPACO-CI)
	DANANE	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE DES RIZICULTEURS (CODERIZ COOP-CA)
	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE BENGUEMA DE DUEKOUÉ (COOP-CA CABEND)
	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE ZOODO DE GBAPLEU (CAZOG)
	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE DE DUEKOUÉ (COOP.A.DUE SCOOPS)
	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE DE LA VALLEE DU SASSANDRA (SCOOPS CAVASA)
	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	COOPERATIVE ET/RA D'ACHAT ET DE SOUTIEN AGRICOLES (COOPASAG SCOOPS)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	COOPERATIVE ETRA DES PLANTEURS UNIS DE DUEKOUÉ (CEPUD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	ENTREPRISE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS MODERNES (ECAM SCOOPS)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	NOUVELLE SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NYINFE DE DUEKOUÉ (NOUVELLE SCOPPRANYD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MODERNE DE DUEKOUÉ (SCOOPS CAMOD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE POPULAIRE DE DUEKOUÉ (COOP-CA CAPODU)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SABARIKAGNI DE DUEKOUÉ (SCOOPS SA-D)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MINAN-YIBEL DE TIEMESSON TEADY (COOP-CA COOP.A.M.Y.T)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DJAMERIKO (DJAMERIKO COOP-CA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BAHE-SEBON (COOP-CA CABA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ABOUSSOUAN DE DUEKOUÉ (SOCOAGAD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ADOMION-BLA DE DUEKOUÉ (COOP-CA CABD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AGRIVOIRE DE DUEKOUÉ (SCOOPS C.A.A.D)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AGRIVOIRE DE DUEKOUÉ (C.A.A.D SCOOPS)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AIMONS-NOUS DE MICHELKRO (COOP-CA COOPAAMI)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AMBEGNANFE DE DUEKOU (COOP-CA CAMD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BADEGNA DE DUEKOUÉ (SCOOPS-C.A.B.A.D)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BEKANTY DE DUEKOUÉ (COOP-CA CO.BE.DU)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BINKELEMAN ESPOIR DE DUEKOUÉ (SO-CABIE COOP-CA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CAPROCAD (CAPROCAD COOP-CA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE COOP-ETRA DES PLANTEURS UNIS DE DUEKOUÉ (COOP-CA CEPUD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'ACHAT ET DE SOUTIEN DE DUEKOUÉ (COOPASAG.SCOOPS)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE DIBOBY (SCOOPS COOP.A.DI)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE LA REGION DU GUEMON (SCOOPS SCOPAREG)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE NANANDI (COOP-CA CAN)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE PATENARIAT DE DUEKOUÉ (COOP-CA SCOPAD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES FEMMES DE DUEKOUÉ (COOP-CA KOADO-DUE)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS LIBRES DE DUEKOUÉ (COOPALID COOP-CA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ELA-N'DE DE DUEKOUÉ (SCOOPS COOP.A.E.DI)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESPOIR DE NIDROU (COOP-CA CAENI)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ETOILE DE DUEKOUÉ (COOP-CA ETOILE)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE GRENIER DE DUEKOUÉ (COOP-CA CAGREDU)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE HERE DE KRANZADOUGOU (COOP-CA COOPAIK)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LE BERGER DE DUEKOUÉ (COOP-CA SCABDU)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MINAN-YIBEL DE TIEMESSON TEADY (COOP-CA COOP.A.M.Y.T)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MONYOYE DE DUEKOUÉ (MONYOYE COOP-CA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NAN ETTINOU DE KRANZADOUGOU (COOP-CA COOP-A-N-E-K)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE PERSEVERANCE DIBOBY DE GUEZON (COOP-CA CAPEDIG)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SABARI-KAGNI DE GBAPLEU (SOCASAG SCOOPS)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SEIZON DE GUEHIEBLY (SOCOOPASEG COOP-CA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SINIKENYA DE DUEKOUÉ (COOP-CA COOPASID)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOLIDARITE DE DUEKOUÉ (COOP-CA COOPASOD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOLIDARITE DE GUEZON (COOP-CA COOP.A.SO)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOUANGAKRO DE DUEKOUÉ (SCOOPS C.A.S.D)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE TERIA DE DUEKOUÉ (COOP-CA CATED)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WINDE TONHONGO DE DUEKOUÉ (COOP-CA CAWITOD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE YESSONZOMBE (CPAYED COOP-CA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE YEYOWUE DE DUEKOUÉ (SCOOPS CAYEDU)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AKLOUNDJOU DE DUEKOUÉ (SCOOPS AKLOUNDJOUÉ)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ANOUANZE DE DUEKOUÉ (COOP-CA ANOUANZE-DUEKOUÉ)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BLE-LASSIEN DE TOA-ZEO (SCOOPS BLE-LASSIEN)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BONHEUR DE DUEKOUÉ (COOP-CA BONHEUR)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE C.A.N.G DE GNANKANKRO DUEKOUÉ (CANG SCOOPS)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE CAHES (CAHES SCOOPS)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE COOPERATIVE AGRICOLE DE DUEKOUÉ (SCOOPS COOP.A.DUE)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE TIEN-OUA (COOP-CA COOTTEN-OUA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES ECO-PRODUCTEURS AGRICOLES ESPoir DE DUEKOUÉ (SCOOPS ECO.PR.A.E.D)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DU MOYEN CAVALLY (CAMOCA SCOOPS)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DU MOYEN CAVALLY (CAMOCA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DU NOUVEAU QUARTIER DE DUEKOUÉ (COOP-CA COOPA.N.O.D)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS POUR LE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (SOCADES COOP-CA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS SOLIDAIRES DE DUEKOUÉ (COOP-CA C.A.SO.DU)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS EKAMBONOU DE DUEKOUÉ (COOP-CA EKAMBONOU)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES COOPERATEURS AGRICOLES RETROUVES DE TIEMESSON (SCOOPS COOP.A.RE.T)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES ECO- AGRICULTEURS DE DUEKOUÉ (SCOOPS ECA.DU)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES JEUNES AGRICULTEURS DE DUEKOUÉ (COOP-CA COJAD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES JEUNES PRODUCTEURS AGRICOLES BINKADI DE DUEKOUÉ (SCOOPS BINKADI)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES JEUNES PRODUCTEURS AGRICOLES DE DUEKOUÉ (COOP-CA COO.JE.PR.A.D)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS AGRICOLES DE PÂPADOUGOU (SCOOPS CPAP)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS UNIS DE FENGOLO (SCOOPS P.U.FEN)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES MODERNE DE DUEKOUÉ (SOCOOPAM SCOOPS)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES BEBITAFO DE DUEKOUÉ (COOP-CA COORABED)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES MODERNES DE DUEKOUÉ (SOCOOPAM)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLE DE GBAPLEU (SCOPAG COOP-CA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE D'EXPLOITATION DES PRODUITS AGRICOLE DE DUEKOUÉ (SOCEPAD SCOOPS)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE D'UNE GENERATION DES AGRICULTEURS DE DUEKOUÉ (SCOOPS COGAD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ENTREPRISE COOPERATIVE AGRICOLE DE NIDROU (COOP-CA ECOPRANID)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ENTREPRISE COOPERATIVE DE DUEKOUÉ (COOP-CA ECOODU)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ESPOIR DE DUEKOUÉ (SCOOPS ESPOIR-DUEKOUÉ)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ESRE PLANTEUR UNIS DE GUEZON (COOP-CA EPUG)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE INTEGRE DES AGRICULTEURS DE DUEKOUÉ (SCOOPNAD COOP-CA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LANAYA (COOP-CA LANAYA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LE PROGRES DE DUEKOUÉ (SCOOPS CAPROD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LE PROGRES DE DUEKOUÉ (SCOOPS CAPROD)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE POUR L'AMELIORATION DU REVENU DU PLANTIER (CAREPCI COOP-CA)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE POUR LE CO- DEVELOPPEMENT DURABLE DE DUEKOUÉ (SCOOPS CO.DE.D.DU)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SABARIKAGNI DE DUEKOUÉ (SCOOPS SA-D)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SOLIDARITE COOP-AGRICOLE DE GUEHIEBLY (SCOOPS SOLI-C.A.G)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SOLIDARITE DE DIBOBLY (COOP-CA SODI)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SOUTRA (COOP-CA SOUTRA)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE TRAWLIN-DUEKOUÉ (SCOOPS TRAWLIN DUEKOUÉ)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE WAGAJACA (WAGAJACA SCOOPS)
GUEMON	DUEKOUÉ	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE YEBO-YOKON DE DUEKOUÉ (SCOOPS YEBO-YOKON-DUEKOUÉ)
GUEMON	FACOBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BINKADI DE MAN (FACOBLY) (SCOOPS BINKADI)
GUEMON	FACOBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE KANEPLY (SCOOPS AK)
GUEMON	FACOBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU DEPARTEMENT DE FACOBLY (SCOOPS ADF)
GUEMON	FACOBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE KOTA-WEND DE MAKAEPLY (SCOOPS KAKWM)
GUEMON	FACOBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LA FRATERNITE DE SEMIEN (SCAFS COOP-CA)
GUEMON	FACOBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIKOLE DE MAN (FACOBLY) (SCOOPS C.A.L.MAN FACOBLY)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	FACOBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SINIKAN (SINIKAN SCOOPAS)
GUEMON	FACOBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE YEBOYOKOUN (COOP AGRY COOP-CA)
GUEMON	FACOBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE GUEASSE DE FACOBLY (SCOOPS CGF)
GUEMON	FACOBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE NABOSSE WEIDE DE KOUIBLY (SCOOPS N.W.K)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLES ALLAKABO DE KOUIBLY (CAAK)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATION AGRICOLE DE PRODUCTION D'ACHAT ET DE VENTE (SCOOPS APAY)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MONT TIA DE KOUIBLY (SO-C-A-MO-TIA COOP-CA)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BARAKADI DE TAUBLY (SCOOPS B.T)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BLOHOGBE PO DE NIDROU (SCOOPS BLOHOGBE PO)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE KOUIBLY (SOCAK COOP-CA)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIEU MERCI DE TAUBLY (SCOOPS COADMT)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ENTENTE DE DOUAGUE (SCOOPS ENTENTE-DOUAGUE)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESPoir DE KOUIBLY (SCOOPS CAEKO)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESPoir DE MAN (SCOOPS CAEMA)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE FASO DE KOUIBLY (COOPAFAG SCOOP-CA)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE GUEASSE DE KOUIBLY (SCOOPS CGK)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE KAGUI DU HAUT SASSANDRA (COOP-CA S.CO.A.K.H.S)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE KOTA-WEND DE MAKAEPLY (SCOOPS CAKWM)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIKOLE DE MAN (KOUIBLY) (SCOOPS C.A.L.MAN (KOUIBLY))
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE QUALITE DE KOUIBLY (SCOOPS QUAKO) ¹
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE RELWINDE DE TAOBLY (SCOOPS CART)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SONGTABA DE KOUIBLY (SCOOPS SK)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOUANGAKRO DE DUEKOUÉ (SCOOPS CASD-SUCC.KOUIBLY)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOUTRA DE KOUIBLY (CASK SCOOPS)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE TRAWLIN DE KOUIBLY (SCOOPS C.A.T.)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WAS-ANEKA (SCOOPS AWAS)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WEBESSON DE KOUIBLY (SCOOPS WEBESSON)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WEND NAYID SOANGDA DE POMBLY (SCOOPS AWNSP)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES EXPLOITATION AGRICOLES DE KOUIBLY (SCOOPS EAKO)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE KOUIBLY (SCOOPS COOPRAK)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DIEU EST GRAND (SCOOPS DIEU EST GRAND)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE EBOYEKOUN DE KOUIBLY (SCOOPS EBOYOKOUN)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE NABOSSE WEIDE DE KOUIBLY (SCOOPS N.W.K)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE NANSRIKA DE VAVOUA (SECTION KOUIBLY) (SOCONAVA COOP-CA)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE OULUBE DE OUYABLY-GNONDROU (OULUBE COOP-CA)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE POLY AGICOLE DE CÔTE D'IVOIRE (SO-COO-P.A.C.I COOP-CA)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SOLIDARITE DES AGRICULTEURS DE KOUIBLY (SCOOPS SOLAKO)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE TOUTYA DE KOUIBLY (TOUTYA-KOUIBLY)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE TOUTYA DE KOUIBLY (COOP-CA TOUTYA-KOUIBLY)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE YANKADI DE TAOLBY (SCOOPS CAYT)
GUEMON	KOUIBLY	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU CANTON GO (SCOOPS CACG)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE "MONDANGNAN" DE BIANKOUMA (CAMORIAN)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRI COLE MONGUI DE BIANKOUMA (CAMB COOP-CA)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AIDA DE BLAPLEU (AAB SCOOPS)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOLIDARITE DE BLAPLEU (CASB SCOOPS)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WOZIKOUA DE MANGOUIN (COWOMAN SCOOPS)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE C.B.B (CBB SCOOPS)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE EB (EB SCOOPS)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE MONT GBIAN (SCOOPS MONT GBIAN)
TONKPI	BIANKOUMAN	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE CODERIZ (CODERIZ COOP-CA)
TONKPI	BIANKOUMAN	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE CODERIZ ZOUUESS (CODERIZ Z. COOP-CA)
TONKPI	BIANKOUMAN	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE MON GBIAN DE BIANKOUMA (SCOOPS MONT-GBIAN)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGIRCOLE DE BIANKOUMA (COPABIAN SCOOPS)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BIANKOUMA (SCOOPS CA.MO.BIAN)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE GBANGBEGOUINE (SCOOPS CAGG)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE L'OUEST (COOP-CA AO)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES JEUNES DE BIANKOUA (C.A.J.B.COOP-CA)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESPOIR DE BIANKOUA (SCOOPS EB)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE FRATERNITE DE BIANKOUA (SCOOPS CAFDEBIAN)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE KOTIALO (SCOOPS AK)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MINDEBA DE BLAPEU (SCOOPS AMB)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MONGUI DE BIANKOUA (COMBI COOP-CA)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MONT GBIAN DE BIANKOUA (SCOOPS AMONGBI)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE PRESTIGE DE BIANKOUA (SCOOPS PRESTIGE)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SABABOU GNOUMA DE BIANKOUA (SCOOPS SGB)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SAFEDE BOUNTA (SCASAFEB COOP-CA)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SOLIDARITE DE BIANKOUA (SCOOPS C.A.S.B)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WEND BARKA (SCOOPS WEND BARKA)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WEND PANGA DE GBABLIASSO (SCOOPS CAWEGBA)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WOZIKOUA DE MANGOUIN (SCOOPS COWOMAN)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BINKADI DE BOUNTA (SCOOPS C.B.B)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES (SCOOPS CPCPA)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DEPARTEMENTALE DE BIANKOUA (SCOOPS CODEBIAN)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET VIVRIERS DE TONKPI (SCOOPS PAVIT)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ENINANWLE (SCOOPS EDINANWLE)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE MONT GBIAN (SCOOPS MONT GBIAN)
TONKPI	BIANKOUMAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SABARIKAGNI DE BIANKOUA (SCOOPS SABARIKAGNI)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ENTREPRISE AGRICOLE DE DANANE (COOP-CA ECAD)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BAN DE DANANE (SCOOPS BAN)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE MAHAPLEU (COOP-CA COOPAM)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE ZOUPLEU (SCOOPS CAZOU)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES LIANES DE DANANE (SCOOPS COOPALI)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIKOUEU DE DANANE (COOP-CA DIKOUEU)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU CANTON OUA (SCOOPS COOPAOUA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU CAVALLY (SCOOPS COOPACA)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU CAVALLY DE MAHAPLEU (SCOOPS COOPAC)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE KA KWADO DE KOUAN-HOULE (COOP-CA KA-KWADO)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE OUADO DE DANANE (SCOOPS OUADO)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE PAIX ET JOIE DE MAHAPLEU (COOP-CA CPJM)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SEGLAPE (COOP-CA SEGLAPE)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNISSONS NOUS DE DANANE (SCOOPS UND)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE YZEUSSEU DE DANANE (SCOOPS YZEUSSEU)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ZOUEUUDO DE MAHAPLEU (SCOOPS ZOUEUUDO)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ALLIANCE FRATERNELLE DES PRODUCTEURS DE MAHAPLEU (COOP-CA AFPCM)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE DANANE (SCOOPS SOCAD)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ENTENTE DE DANANE (COOP-CA CEDAN)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ENTENTE DE MAHAPLEU (COOP-CA EM)
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE KAKEWA DE MAHAPLEU (COOP-CA K)

LISTE DES COOPERATIVES

FILIERE AGRICOLE

DEPARTEMENT

REGION

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
TONKPI	DANANE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE UNITE DE DANANE (COOP-CA UDAN)
TONKPI	KOUBLY	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE AMOUSSOU DES AGRICULTRICES
TONKPI	LOGOUALE	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE ADOKE DES RIZICULTEURS DE LOGOUALE (SCOOPS ADOKE)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ZRAN SSAGUI DE BODEFESSO-SAMA (SCOOPS ZSB)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE "BINKADI" DE MAN (SCOOPS ATM)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CENTRALE DE MAN (SCOOPS ACM)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DENT DE MAN
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU CANTON GO (SCOOPS CACG)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU GRAND OUEST (COOP-CA SOCAGEO)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESPOIR DE MAN (COOP-CA E.M)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE KOU ALOU DE TEAPLEU (SCOOPS KOUALOU)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LAFI BEBE DE MAN (SCOOPS LAFI BEBE)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE POUR LE RASSEMENT ET L'EMERGENCE DU TONKPI (CARET)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SABABOUYOMA DE MAN (SCOOPS ASM)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE SINIKAN (SCOOPAS)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE YEYA DE MAN (SCOOPS Y M)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRO- PASTORALE AKOUNDA HOFLET (COOP-CA K-H)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AWEHODE DE BANGOLO (AWEHODE COOP-CA)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BAMA DE MAN (SCOOPS BAMA)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BONHEUR DE MAN (SCOOPS BONHEUR)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE COOPERATIVE AGRICOLE ESPOIR DE MAN (SCOOPS CAEMA)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DAF DE MAN (SCOOPS DAF)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES OPERATEURS DU GRAND-QUEST (SCOOPS AOGO)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE GOTONGOUINE (SCPG COOP-CA)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE KAHIGA DE TEAPLEU (CAK)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE KOHADEBA (SCOOPS KOHADEBA)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE KOUAKOEUUDO DE MAN (SCOOPS KOUAKOEUUDO)
TONKPI	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE KOUAKOUNGBE DE SIPILOU (SCOOPS KOUAKOUNGBE)

REGION		DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LA TOLERANCE DE MAN (COOP-CA SCTM)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LES GRAINS VERTS (LES GRAINS VERTS SCOOPS)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LES GRAINS VERTS DE MAN (SCOOPS LES GRAINS VERTS)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE OUKAOUKA (CAOLO SCOOPS)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE MAN (SCOOPS DAMAN)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SEMSET ABA DE MAN (SCOOPS AZEM)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SIDJIRI DE BOGOUINE (COOP-CA SBO)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE TONKPI DE MAN (SCOOPS ATM)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE UNION FAIT LA FORCE DE LOGOUALE (SCOOPS UFAFO)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE YEYA (YEYA SCOOPS)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE YEYASSODE MAN (SCOOPS YEYASSO)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ZRANLEU DE MAN (SCOOPS ZRANLEU)	
TONKPI	MAN	MAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ZRANSSAGUI (CAZBO SCOOPS)	
TONKPI	MAN	MAN	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE ADOKE (ADOKE SCOOPS)	

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
TONKPI	MAN	RIZ	SOCIETE COOPERATIVE DES OPERATEURS DE L'AGROPASTORALE DU GRAND OUEST (AOGO SCOOPS)
TONKPI	MAN	RIZ	SOCIETE LA PAYSANNE DES MONTAGNES
TONKPI	SIPILOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BINKADI DE YORODOUGOU (SCOOPS BIN-YO)
TONKPI	SIPILOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE KOUAGDAN DE YEPLEU (SCOOPS AKY)
TONKPI	SIPILOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ZOTA DE SIPILOU (SCOOPS YEYASSO)
TONKPI	SIPILOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ZRANKEUWON DE SIPILOU (SCOOPS COZRASI)
TONKPI	SIPILOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE COOPERATIVE AGRICOLE DE SIPILOU (SCOOPS COOPASI)
TONKPI	SIPILOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DJIGUIYA DE SIPILOU (SCOOPS DJIGUIYA)
TONKPI	ZOUAN-HOUNIEN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE ZOUAN-HOUNIEN (SCOOPS ZOUAN KOUALOU)
TONKPI	ZOUAN-HOUNIEN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE FAMILLE DE NAZARETH (COOP-CA COOPAFAN)
TONKPI	ZOUAN-HOUNIEN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE COA- COHOPIE DE BIN-HOUYE (COOP-CA CCB)
TONKPI	ZOUAN-HOUNIEN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE L'UNITE POUR LE PROGRES DE ZOUAN-HOUNIEN (SCOOPS UPROZHO)
TONKPI	ZOUAN-HOUNIEN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DJIGUIYA DE TEAPLEU (COOP-CA DT)
TONKPI	ZOUAN-HOUNIEN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ECZAZHO (COOP-CA ECZAZHO)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
TONKPI	ZOUAN-HOUNIEN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE KAHIGA DE TEAPLEU (COOP-CA K)
TONKPI	ZOUAN-HOUNIEN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE KOUAKEDO DE BIN-HOUYE (SCOOPS KOUAKEDO)
TONKPI	ZOUAN-HOUNIEN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SOUTRAKO DE TEAPLEU (SCOOPS SOUTRAKO)
TONKPI	ZOUAN-HOUNIEN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE VATRON DE KROZIALE (SCOOPS VATRON)
TONKPI	ZOUAN-HOUNIEN	RIZ	CODERIZ-ZOUAN-HOUNIEN

Source : Ministère de l'Agriculture - Répertoire des sociétés coopératives (2015)

Annexe 5: Liste des Unions du District des Montagnes

Nom Complet De La Cooperative	Nom Abrege De La Cooperative	Localisation	Region	Date D'agrement	N° D'agrement
Union Interregionale Des Producteurs De Cafe--Cacao	UNIPRO--CC	MAN	MONTAGNES	16/06/11	117/MINAGRI/DGDR/DOPA
Union Interregionale Des Cooperatives De Base De Côte D'ivoire	UIRCOOBACI	DUEKOUE	MOYEN--CAVALLY	06/11/06	N° 70/DOPA/MINAGRI
Union Interregionale Des Cooperatives Agricoles De L'ouest	UICAO	MAN	MONTAGNES	16/06/11	116/MINAGRI/DGDR/DOPA

Annexe 6: Statistiques des productions animales et de la pêche

Effectifs des pisciculteurs du Cavally

Prefectu- Res	N°	Nom Et Prenoms	Source Financee	Villages	Superficie		
					ETANG	RETENUES	TOTAL
	1	TOKPA FRANCOIS	BAD	NICLA 1	68	50	118
	2	BAO ALAIN MICHEL	BAD	NICLA 1	62	60	122
	3	BAO OULADE BONIFACE	BAD	NICLA 2	29	45	74
	4	BOBLAI LUCIE	BAD	BEDI G	54	60	114
	5	DOUKOUO KESSIE C	BAD	ONIDEBO	50	45	95
	6	GBELIBGEU JACQUES	BAD	NICLA 1	57,64	70	127,64
	7	GOUPOHAN NARCISSE	BAD	NILOUDE	68	60	128
	8	KOUDEBA GEORGES	BAD	V16	50		50
	9	PODE JEAN FELIX	BAD	NOUNOUBAYE	37,330	40	77,330
	10	YORO BASILE	BAD	DITROUDRA B	29	65	94
	11	DEKA CLEMENT	BAD	BLOPAUDY	12		12
	12	KOUASSI AYA MAMISSY	BAD				0
	13	DOUMBIA HAMED	F.PROPRE	BLOC NEO	39	1 200	1 239
	14	KOASSI ASSEMIEN	F.PROPRE	ASSEMIENKRO	08	00	08
	15	COMMUNAUTE REFUGER	ONG	NICLA 2	08	35	43
	16	GUEI VIVIEN LUC	BAD	ONIBEDO	16	0	16
	17	GUEI JEAN	F.PROPRE	ONIBEDO	14	50	64
	18	GOULEIN OULOHO M	BAD	PONA GUIGLO	08	00	08
SOUS TOTAL GUIGLO					609,97	1 780,00	2 389,97
	1	BEHI BENOIT	F.PROPRE	TINHO	40	00	40
	2	KOFFI KONAN RENE	BAD	INGENIEUR KR	200	200	400
	3	KPINGNIN GNONSOA	BAD	KEBOUEBO	48	00	48
	4	TAFIN HAO RICHARD	BAD	ZEAGLO	12	00	12
	5	GUEI OULAI ICHEL	BAD	ZEAGLO	00	00	00
	6	COMMUNAUTE VILLAGEOISE	F.PROPRE	GOLEU 2	12	00	12
	7	COUMMUNATE VILLAGEOISE	FRAR	TINHO	20	40	60
	8	OULAI SEHA DENIS	BAD	FLANDOUGOU	00	00	00
	9	COMMUNAUTE VILLAGEOISE	WCF	BEOUE	12	00	12
SOUS TOTAL BLOLEQUIN					356	240	596
	1	OULI CESARINE	BAD	ZAGNE	40	60	100
	2	GNONKOTE DESIRE	BAD	TAI	54	70	124
	3	OUTTARA ASSITA	BAD	ZAGNE	39,5	50	89,5
	4	MAMADOU ETTIENNE	F.PROPRE	VODOBLY	18	00	18
	5	COMMUNATUE VILAGEOISE	FRAR		50	50	100
	6	COMMUNAUTE VILLAGEOISE	WCF	PONAN TAI	12	20	32
	7	COMMUNAUTE VILLAGEOISE	WCF	DAOBLY	12	00	12
SOUS TOTAL TAI					250,5	280	475,5
	1	COULIBALY KARTCHA	BAD	GRIE 2	60	63	123
	2	BALOU MARTURIN	BAD	ZOGUINE	50	30	80
	3	KAHIBA LAMBERT	BAD	DOUHOZON	50	40	90
	4	KOUADIO ISSIA	BAD	GRIE 2	100	70	170
	5	VOHO SAHI ALPHONSE	BAD	BAZOBLY	40	35	75
SOUS TOTAL TOULEPLEU					300	2 387	538
TOTAUX					1489,470	2518,000	3 987,47

Evolution du Cheptel dans la Région du Guémon

	Bovin	Ovin	Caprin				
2011	2 056	1 235	450	567	-	5 768	-
2012	1 578	250	500	430	-	5 432	-
2013	2 875	832	1 055	587	-	18 652	-

Evolution du nombre d'éleveurs dans la Région du Guémon

	Bovin	Ovin	Caprin				
2011	14	09	16	08	-	13	-
2012	08	05	11	06	-	06	-
2013	16	11	14	08	-	26	-

Recensement des pêcheurs et mareyeurs du Cavally

Désignations	Nationalité	Guézon	Gbapleu	TOTAL
Pêcheurs	Ivoiriens	28	00	28
	Non Ivoiriens	118	39	157
Aide pêcheurs	Ivoiriens	59	02	61
	Non Ivoiriens	101	82	183
Effectif Pêcheurs		266	121	387
Mareyeurs	Ivoiriens	50	11	60
	Non Ivoiriens	25	3	04
Effectif Mareyeurs		50	14	64
Commerçants	Ivoiriens	18	7	25
	Non Ivoiriens	02	02	04
	Effectifs commerçants	20	09	29

Annexe 7: Etat et longueur des réseaux de routes par département

Département de Guiglo

Code	Itinéraire	Categorie	Longueur (Km)	Observations
1 007	Guiglo-Lokosso limite Duékoué	A7	20	bitumée
1 701	Guiglo-Limite Blolequin	A701	32	bitumée
1 007	Guiglo-Limite Tai	A7	42	En terre
	TOTAL ROUTE A		94	
3 001	Guiglo-V15-Zro	C	54	
3 002	V16-Beablo	C	22	
3 004	Domobly-banco	C	24	
3 005	Nioudé-Troya 2	C	13	
3 006	Bédigoazon-C IB	C	22	
3 021	Yaoudé-Gblapleu	C	12	
3 035	V15-Welycopleu	C	12	
	TOTAL DE ROUTE C		159	
4 027	Zro-zagné	D	24	
4 030	V15-Ipoukro	D	6	
4 031	V15-Limite ADK	D	50	
4 032	Kridi-campement 3	D	20	
4 033	V16-Mahapleu	D	13	
4 034	Béhablo-Bloc gnéo	D	11	
4 035	D.Béoué-campement Mahan R	D	17	
4 036	Paris léona-Limite Cavally	D	52	
4 037	Pona-Victor Ballet	D	10	
4 038	Pona-bloc	D	10	
4 039	Petit Guiglo-Bloc	D	12	
4 040	Petit Guiglo-Campt Pierre Mendo	D	9	
4 041	Srégohibly-limite banco	D	10	
4 042	V16-Campement 250	D	5	
4 043	Guiglo-Kati	D	12	
4 044	Goya 2-Lokosso	D	19	
4 045	Goya 2-Yaokro	D	22	
4 046	Yaoude-Namakro	D	18	
4 047	Gblapleu-Jennessekro-N'guessankro	D	8	
4 048	Bretelle-Jennessekro-Amanikro	D	5	
4 049	Domobly-Limite Kahin	D	37	
4 050	GLOPAHOUDI-N'ZO	D	26	
4 051	Kaadé-Bloc Trobly	D	14	
4 052	Kaadé-Bloc So Koura(café)	D	15	
4 053	Douédy Guézon-Bloc Goin Débé	D	30	
4 054	Douédy Guézon-Bloc Mossi	D	15	
4 055	Bédygoazon-Bloc Nord	D	20	
4 056	Bédygoazon- Bloc Sud	D	40	
4 083	Mona-Srégouéby	D	10	
	TOTAL ROUTE D		540	
	TOTAL ROUTES A C D		793	

Département de Tai

Code	Itineraire	Categorie	Longueur(Km)	Observations
1 007	Limite Guiglo-Tai-Ziriglo	A7	88	en terre
	TOTAL ROUTE A		88	
3 003	Zagné-CHC	C	30	
	TOTAL ROUTE C		30	
4 001	Ziriglo-Blocs	D	10	
4 002	Ziriglo-Parc	D	9	
4 003	Sakré-Blocs	D	12	
4 004	Tiéléoula-bloc baoulé	D	12	
4 005	Tiéléoula-sélédjo	D	8	
4 006	Porgentil-Cavally	D	8	
4 007	Dioléoua-Cavally	D	8	
4 008	Pauléoula-Cavally	D	10	
4 009	Pauléoula-orstom	D	12	
4 010	Tai-Parc	D	5	
4 011	Daobly-Cavally et Bretelle	D	12	
4 012	Pona-Bloc Nion	D	13	
4 013	Pona-Bloc 2	D	13	
4 014	Gahably-Ponakro	D	25	
4 015	Gahably-Bloc	D	15	
4 016	Zaipobly-Kouassikro	D	15	
4 017	Zaipobly-Kouyaouloubly	D	6	
4 018	Keibly-Amanikro	D	10	
4 019	Kéibly-Blocs 1 et 2	D	28	
4 020	Djidoubaye-Bloc	D	9	
4 021	Djidoubaye-Seidoukro	D	10	
4 022	Djidoubaye-Brunokro	D	30	
4 023	Goulégui-béoué-Bloc	D	16	
4 024	Vodelobly-Assouan-Goulégui Béoué	D	12	
4 025	Tienkoula-Bloc	D	18	
4 026	Vodelobly-Bloc	D	13	
4 027	Zro-Zagné	D	27	
4 028	Belleville-Akédro	D	15	
4 029	Zagné-Konatédro-Zagné	D	24	
	TOTAL ROUTE D		405	
	TOTAL ROUTES A C D		523	

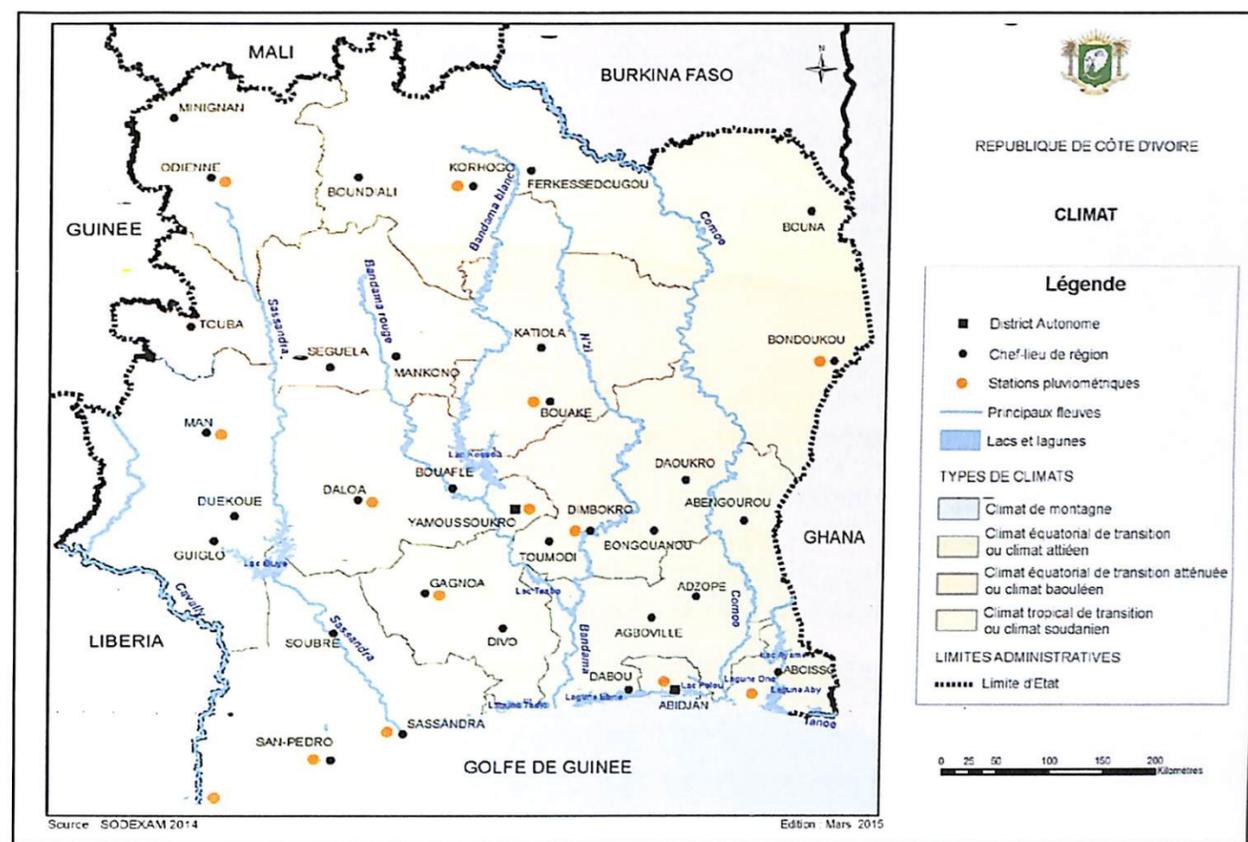
Département de Bolequin

Code	Itineraire	Categorie	Longueur (Km)	Observations
1 701	Limite Guiglo(Ziriglo)- Bolequin-Yoya	A701	38	Bitumée
1 701	Yoya- Limite Toulépleu(Guibobly)	A701	28	En Terre
	TOTAL ROUTE A		66	
3 007	Bolequin-Cib	C	19	
3 008	Goya 1-Goya 2	C	59	
3 009	Carrefour Yéyé-Dépouta	C	27	
3 010	Bahapleu chantier colonel	C	6	
3 011	Bolequin- Diboké	C	24	
3011BIS	Diboké-Tinhon	C	6	
3 012	Diboké-Zilebly et Bretelle	C	24	
3 013	- Koadéguézon-Tinhon	C	12	
bis	Tinhon -Lim Toulépleu	C	12	
3 033	Tinhon-zonyai	C	18	
	TOTAL ROUTES C		183	
4 054	Douédy Guézon-Bloc Mossi	D	15	
4 058	Zéaglo-ifa-n'gorankro	D	20	
4 059	Félixkro-damaskro-cavally	D	28	
4 060	Houphouët kouadiokro- yaobakro	D	11	
4 062	Béoué-ifa	D	15	
4 063	Douandrou-Ahipokro	D	14	
4 064	Guéya-bloc 1	D	32	
4 066	Dioyadokin- issiakakro	D	30	
4 067	Kéibly(bolequin)- N'gorankro	D	26	
4 069	CIB-Bloc café	D	10	
4 070	Plateau-Déapleu	D	8	
4 071	Tièpleu-Kouizompleu	D	16	
4 072	Tièpleu-Floleu	D	14	
4 073	Goulou-Vers Doké 2	D	14	
4 074	Route Goya 2-Route Doké 2	D	8	
4 075	Blédy-carrefour yéyé	D	8	
4 076	Doké 1-doké 2-cavally	D	33	
4 077	Diboké-Frondokro-Donébly	D	40	
4 078	Oulaitaibly-Jéronekro	D	6	
4 079	Oulaitaibly-boussoukro	D	5	
4 080	Dédjan-limite Toulépleu	D	4	
4 081	Diéya-Gbampleu	D	12	
4 082	Zéaglo-issoufoukro	D	12	
4 084	Ziglo-Vers CIB	D	9	
NC	Bolequin-Amanikro- N'tobeni-	D	54	
	TOTAL ROUTE D		444	
	TOTAL ROUTES A C D		693	

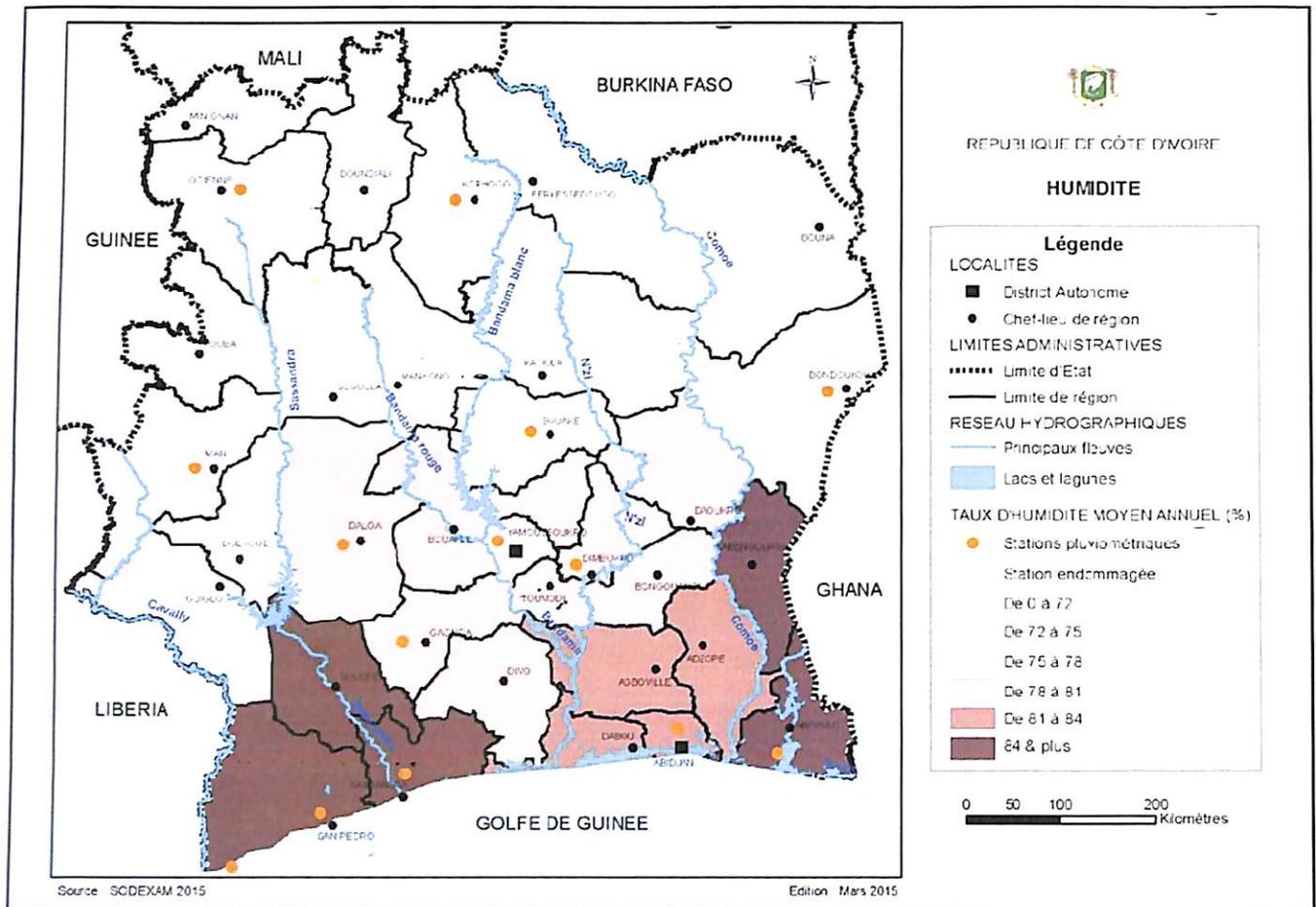
Département de Toulépleu

Code	Itinéraire	Categorie	Longueur (Km)	Observations
1 701	Guibobly-Toulépleu-Limite Libéria	A701	31	en Terre
1 702	Toulépleu-Limite Libéria	A702	8	
	TOTAL ROUTE A		39	
3 013	Péhé-Koadèguezan	C	10	
3 014	Dénan-Méo	C	3	
3 015	Péhé-Méo -Diai	C	11	
3 016	Pantrokin-Pahoubly	C	23	
3 017	Car.Grié2/Pahoubly-Sahoubly	C	2	
3 018	Guiéle-Ziombly-Toulépleu	C	15	Bretelle ziombly-Toulépleu fermée
3 019	Séizaibly-Bakoubly	C	13	
3 020	Kambly-Pantroya	C	5	
3 022	Gueya-Tiabilebly	C	7	
3 023	Grèpleu-Toyébly-Nézobly	C	9	
3 024	Toulépleu-Séibly-Zaigopleu	C	16	
3 025	Grèpleu-Zouéby	C	3	
3 026	A701-Koaro-Car.Zouéby		10	
3 027	Klobly-Oulotozrébly	C	5	
3 028	Pékan Barrage-Pékan Village	C	5	
3 029	Klobly-Douéguibly	C	2	
3 030	Toulépleu-Klaon-Tiobly	C	29	
3 031	A701-Zoutouho	C	6	
3 032	Kambly-Séibly	C	8	
3 034	Doho-Grèpleu	C	5	
3 036	Nézobly-Tiabilebly	C	4	
	TOTAL ROUTE C		191	
4 080	Pahoubly-Dédjan	D	17	
	TOTAL ROUTES A C D		263	

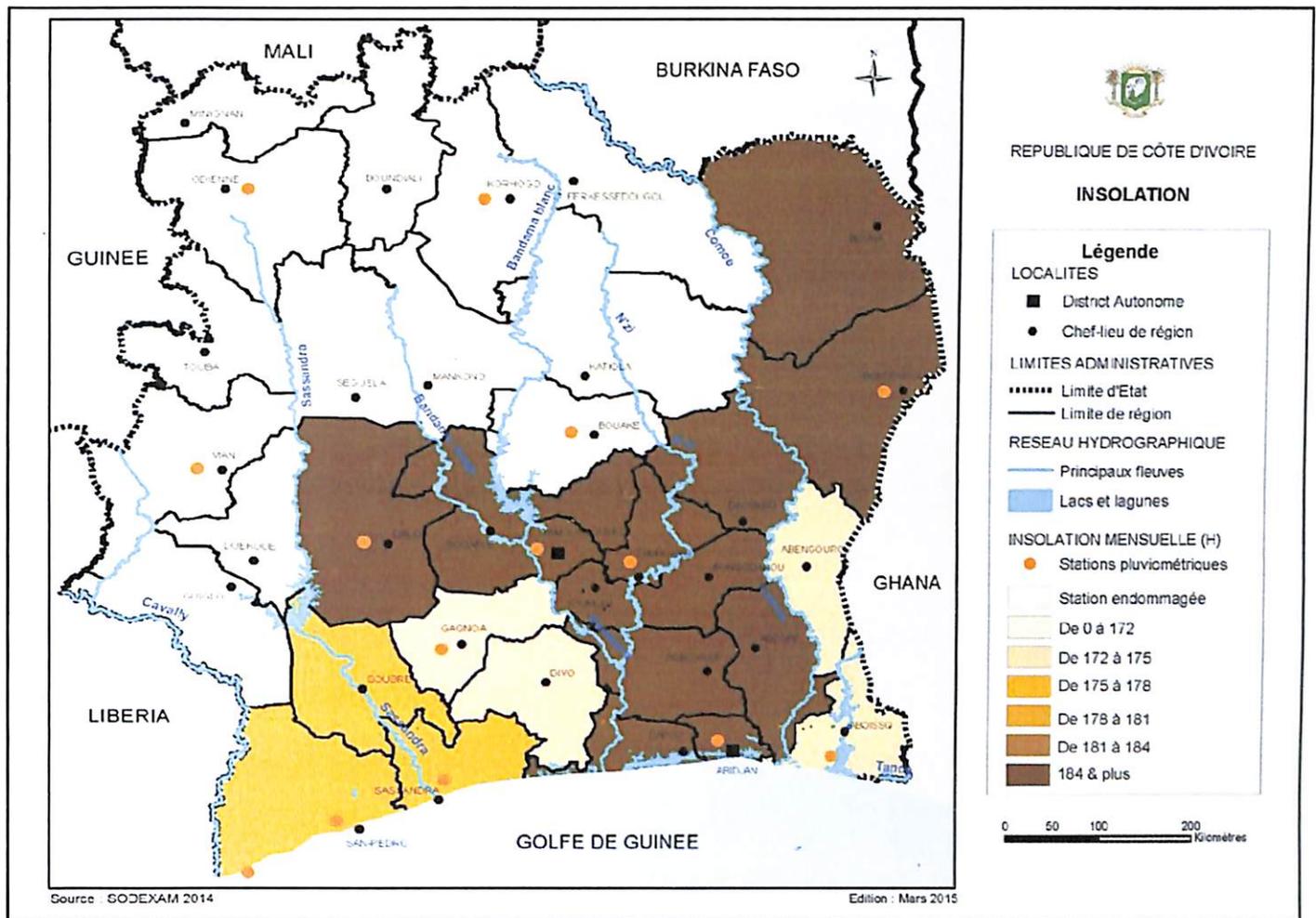
Annexe 8 : Carte de la météo nationale

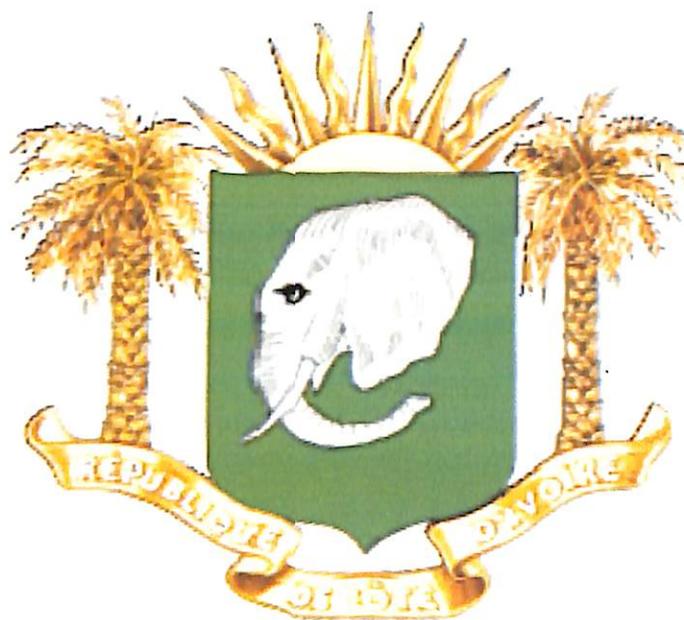


Annexe 9 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire



Annexe 10 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire





Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
et du Développement Régional (DGATDR)

Immeuble Alpha 2000, 10^e étage
Téléphone: 20 25 88 73 / 20 25 88 71